This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 120 054 031

STANFORD LIBRARIES

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

GÉNÉRAL GALLIENI
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

NEUF ANS
A MADAGASCAR

OUVRAGE ILLUSTRÉ

DE SOIXANTE-DOUZE PLANCHES DE GRAVURES
TIRÉES HORS TEXTE
ET D'UNE CARTE EN COULEURS

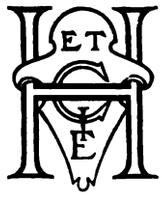

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
1908 - PARIS BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79 - 1908

HOOV
LIBR

ANTIQUARIAAT
C.P.J. VAN DER
N SPIEGELSTR
AMSTERDAM

NEUF ANS
A MADAGASCAR

Cl. Pirou, St-Germain.

GÉNÉRAL GALLIENI

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

SEPTEMBRE 1896-NOVEMBRE 1905

GÉNÉRAL GALLIENI
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

NEUF ANS A MADAGASCAR

OUVRAGE ILLUSTRÉ

DE SOIXANTE-DOUZE PLANCHES DE GRAVURES
TIRÉES HORS TEXTE
ET D'UNE CARTE EN COULEURS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
1908 - PARIS BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79 - 1908

230090

INTRODUCTION

* * *

Les *Instructions données, en 1895, par le Gouvernement de la République à M. Ranchot, délégué du ministère des Affaires Étrangères auprès du général Duchesne, définissaient en ces termes l'objet de l'expédition : « La France ne va pas seulement à Madagascar pour y faire respecter ses droits, mais aussi pour y faire acte de puissance civilisatrice. »*

La campagne ayant réussi, grâce à l'énergie du chef et à l'esprit de sacrifice du corps expéditionnaire, la France « fit reconnaître ses droits » en proclamant, d'abord le protectorat, puis la prise de possession et enfin l'annexion. Une fois l'annexion décrétée, l'autorité française pouvait, en toute liberté, se consacrer à la seconde partie du programme : « Faire acte de puissance civilisatrice. »

Une telle tâche, commencée d'hier et qui n'aura pas de

fin, se proposait, dès l'origine et par la nécessité des choses, trois objets urgents et connexes : la Pacification, l'Organisation, la Colonisation.

L'avenir de l'île devait dépendre de la direction donnée à l'heure initiale; la moisson lèverait selon les germes qui allaient être semés.

Après une courte période d'hésitation et de tâtonnements, en 1896, le ministre des Colonies, M. André Lebon, fit appel au dévouement et à l'expérience du général Gallieni, et il lui confia, avec le commandement en chef, l'autorité militaire et civile, nécessaire pour débrouiller l'écheveau déjà emmêlé de la nouvelle conquête. Le général Gallieni expose les résultats de sa mission dans le livre qu'il veut bien me prier de présenter au public.

Ce livre est donc l'exposé d'une œuvre : c'est un livre d'homme d'action.

Les hommes d'action n'ont pas manqué à notre époque : ils seront l'honneur de nos annales. Madagascar a vu, dans la période héroïque, le solide et sage général Duchesne avec ses lieutenants Voyron, Metzinger, Torcy, Bailloud; Madagascar a vu, au temps des épigones, Gallieni, Pennequin, Lyautey. — Tous militaires, dira-t-on. — Oui. Tous Français!

Et, en vérité, reprochera-t-on à ces hommes méritants de ressembler en quoi que ce soit au type légendaire et grotesque de la " culotte de peau ". Chefs pondérés, sérieux

et doux, s'ils exagèrent, c'est plutôt la déférence. Dès qu'on les laisse à leur devoir, ils s'y attachent, s'y consacrent, s'y dévouent. On ne peut pas ne pas leur reconnaître l'application, la méthode, la compétence. La préparation que les meilleurs d'entre eux ont reçue, soit à l'École, soit dans le service, a déposé en eux une richesse d'informations et une variété d'aptitudes que la nécessité développe. Les voilà légistes, financiers, administrateurs, orateurs. Ces taciturnes parlent, et parlent bien. Ils écrivent, et écrivent parfaitement, allant droit au fait, comme, dans les choses, droit au but. Ces " guerriers " sont d'excellents " civils ".

Tels furent les agents, à demi oubliés déjà, de cette entreprise magnifique : l'Expansion coloniale française. Plus tard, on redira leurs noms; l'histoire s'épuisera à dresser la liste prodigieuse de ces initiateurs, — des plus grands aux plus humbles — répartis sur l'Univers, depuis le Mékong jusqu'au Congo, depuis l'Atlas jusqu'au Nil Bleu; dans la jungle ou dans la brousse, offrant leur poitrine aux flèches empoisonnées ou, de leurs bras, cultivant leur jardin. Soldats d'abord, — soldats laboureurs, soldats organisateurs, soldats pacificateurs... Mais l'heure n'est pas venue; attendons qu'ils soient morts!

Du moins, en voici un, fort heureusement bien vivant, vieux de services et jeune de dévouement. Il vient vers nous, son livre à la main, disant modestement : « J'étais là; telle chose m'advint. » C'est un chef parmi les chefs.

Remercions-le, et avec lui tous ceux qui ont agi, travaillé, souffert sous ses ordres, dans le même esprit et avec le même cœur!

Le livre du général Gallieni est à la fois un Journal, un inventaire, un bilan et un programme. Le maître des origines regarde, suppute, agit et prévoit.

Ce qu'était Madagascar quand l'autorité de la France s'y implanta, on le verra là. Dans l'ensemble, une forêt profonde, impénétrable, où des tribus hostiles vivaient en un isolement farouche; au centre, un plateau cultivé, habité par deux peuples, les Hovas et les Betsiléos, que soulève un demi-éveil de la civilisation, mais en proie aux exactions de la Cour et des grands. Sur la côte, quelques ports, des rades de fortune par où filtre un commerce rare et où s'accrochent les premières racines d'une précaire colonisation.

De Majunga à Tananarive, une route semée des carcasses de nos voitures Lefèvre, bossuée par les tombes de nos soldats. De Tamatave à la capitale, un sentier de filanzanes, avec des dénivellations subites de 600 mètres et plus : fondrières et coupe-gorges. Brochant sur le tout, les incursions des pirates, des rebelles, des " Fahavalos " fomentées par l'anarchie invétérée, les misères de la guerre et les intrigues de la Cour.

Ce tableau, ce n'est pas seulement qu'on le devine à travers le récit du général, on le voit et, si j'ose dire, on

le touche. Car ce chef est un grand voyageur devant l'Éternel. Toujours par chemin, soit en filanzane (puisque c'est le mode usité), soit en bateau, soit à cheval, en voiture, en automobile. La route le suit et naît sous ses pas. En circulant, il crée la circulation. De la première nécessité qu'il constate vient le premier progrès qu'il réalise. Et le livre voyage avec l'auteur. Il est partout à la fois, sur les plateaux, dans la forêt, dans la brousse, sur la mer, sur les fleuves, sur les sommets, dans les airs peut-être, car je crois bien qu'il n'a pas manqué à ce tourisme perpétuel et fécond, même le voyage en ballon!

C'est donc un itinéraire d'abord, et par suite un inventaire. Mais c'est aussi un bilan; le bilan des œuvres accomplies et des résultats obtenus, pendant les neuf années où le général Gallieni donna ses soins à ce vaste domaine. Les faits parlent. Quelle louange plus éloquente?

La souveraineté française acceptée, l'insurrection, permanente au début, peu à peu étouffée, la " tache d'huile " de la paix gagnant, d'abord l'Émyrne, puis les territoires indépendants jusque dans le fond de ces provinces du sud où le colonel Lyautey donna sa mesure; les cercles militaires organisés par une nécessité primordiale, cédant la place à l'administration civile; l'extension progressive de la collaboration indigène; la justice fondée; des Chambres consultatives instituées; en un mot, un heureux mariage de toutes les forces métropolitaines ou autochtones, civiles ou militaires, organiques ou indé-

pendantes, qui doivent concourir à l'œuvre commune. Cette première partie répond, dans le sens le plus élevé et le plus complet, à la première formule du programme: Pacification.

Voici maintenant la Protection et l'Organisation: dans ce pays la santé publique doit être, plus que nulle part ailleurs, une préoccupation gouvernementale, le secours hygiénique, médical et hospitalier ne saurait être trop promptement aménagé. En effet, tous les fléaux s'abattent sur une population déjà trop raréfiée : le paludisme, la syphilis, l'alcoolisme, la misère et la cachexie. Il faut donc parer à tout et tâcher de sauver ces peuples un peu malgré eux-mêmes. Une campagne de salut et de salubrité est d'abord inaugurée avec les consultations gratuites, les dispensaires, les distributions de médicaments.

La suppression de l'esclavage est l'autre bienfait général qu'apporte la conquête française. Puis, ce sera la suppression de la corvée et des prestations, trop retardée peut-être. Enfin l'organisation de l'enseignement public indigène et de l'enseignement professionnel, d'un enseignement médical rudimentaire. Dans cette voie, le peuple hova commence à se rendre apte aux services qu'on attend de lui comme collaborateur.

Pour faire face à des entreprises si diverses, il faut de l'argent, beaucoup d'argent; et cependant, le marché métropolitain réclame les privilèges assurant le débouché de ses produits. C'est donc tout un régime économique et finan-

cier à établir. Voici les résultats : en 1896, le budget central de l'île était de 5 millions et demi de francs, y compris la subvention métropolitaine (?) montant à deux millions de francs. En 1905, le budget atteint 24651600 francs en recettes, 23638000 francs en dépenses. La subvention métropolitaine est supprimée. L'île se suffit à elle-même. Elle fait face aux arrérages de l'emprunt de 70 millions qui a été nécessaire pour donner l'impulsion aux grands travaux publics. La caisse des réserves dispose de 9 713 841 francs.

Le commerce extérieur de Madagascar, gêné cependant par les exigences douanières de la métropole, s'élève dans les proportions suivantes : les importations étaient de 14 millions de francs en 1896, elles sont de 31 millions de francs en 1905. Les exportations passent de 3600000 francs en 1896 à 22600000 francs en 1905.

Les Travaux publics : à ce signe toute domination d'avenir se reconnaît; c'est la griffe du Lion; Rome vit encore et vivra éternellement par ses monuments utiles. En neuf ans, la route carrossable qui grimpe de Tamatave à Tananarive, franchissant des pentes qui paraissaient inaccessibles, a été achevée : 250 kilomètres sont empierrés et le portage est supprimé. De Tananarive à Majunga par la Betsiboka une route est aménagée sur plus de 300 kilomètres. De Fianarantsoa à Mananjary, autre route de 219 kilomètres. D'autres routes encore, moins importantes il est vrai, unissent les centres urbains de la

colonie, déjà reliés pour la plupart par le réseau des lignes télégraphiques. Le canal des Pangalanes, indispensable aux communications entre Tamatave et Tananarive, est construit sur 122 kilomètres.

Enfin, la voie ferrée qui doit joindre Tananarive à la côte, et qui a subi tant de retards volontaires ou involontaires, est étudiée, décidée, entamée. C'est le projet par la côte Est qui l'a emporté, selon les vues initiales du colonel Marmier et d'après les études du commandant Roques. Il est à voie unique de un mètre de largeur. La longueur totale doit être de 270 kilomètres jusqu'au Mangoro. Au moment où le général Gallieni quitte la Grande Ile, 165 kilomètres sont prêts d'être achevés et 100 sont livrés à l'exploitation.

Il faut compléter cet exposé par la mention des travaux nécessaires à la navigation : phares, rades, balises. Madagascar, au dedans et du dehors, prend figure de pays civilisé !

Mais il reste un dernier devoir à remplir, l'objectif suprême : la Colonisation. Installation des Européens, régime des concessions agricoles, forestières, minières, sécurité, instruction des enfants européens, neutralité religieuse, régime foncier, progrès agricole, industriel et commercial, débouchés extérieurs, c'est une législation, une codification, une réglementation à créer de toutes pièces. Et il ne s'agit pas seulement d'opérer sur d'impossibles documents administratifs; ce qu'il faut régler

ce sont les contacts journaliers entre personnes vivantes, agissantes et souffrantes. Voici, d'abord, les premiers survenants inexpérimentés ou déçus, les voisins de la Réunion ou de Maurice, qui réclament leur part parfois légitime, parfois excessive; puis, c'est la main-d'œuvre chinoise ou indienne qu'il faut appeler, maintenir et contenir; enfin, par-dessus tout, le Colon français, venu de si loin, à la fois si intéressant et si exigeant! Mille problèmes surgissent, frappent à la porte tous ensemble; il faut être prêt sur tout, avoir réponse à tout.

Le chiffre des colons français s'est élevé de quelques centaines à près de six mille. 2 395 concessions ont été accordées avec une superficie de 400 000 hectares. 7013 propriétés ont été immatriculées selon le régime de l'Act Torrens. L'étendue des cultures est de 745 000 hectares dont 18 000 exploités par des Européens. L'industrie forestière est exercée sur 235 000 hectares concédés à des Sociétés ou à des particuliers.

L'élevage du bétail compte 3 millions de bœufs, 300 000 moutons, 500 000 porcs. On crée une race de chevaux de Madagascar qui dénombre bientôt plus de 1 000 sujets. La cueillette et la culture du caoutchouc se développent dans le sud. La production aurifère de l'île s'élève de 112 000 francs, en 1896, à 7692 949 francs, en 1904.

Donc, les trois points du programme sont en voie de réalisation. Le pays vit en paix, il s'organise et s'enrichit.

Gallieni a reçu une forêt insurgée; il a rendu une colonie tranquille et prospère.

Que sera Madagascar demain? La période de croissance crée, rien que par l'effort, des difficultés et des périls renaissants. Les désastres climatériques, les misères physiologiques, la qualité plutôt médiocre du sol, la grandeur même de la conquête et l'insuffisance de la population, entraveront longtemps encore l'élan incontestable et vraiment merveilleux donné à la colonie pendant les premières années de l'établissement.

L'attention des pouvoirs publics, celle de la nation et des capitalistes français doivent être sans cesse rappelées vers cette admirable colonie, qui, si « elle se suffit à elle-même » dès maintenant, n'a pas par là rempli tout son rôle.

Madagascar doit, un jour, rayonner et régner sur l'océan Indien. Madagascar est une vigie française sur ces eaux lointaines. Elle est environnée des Mascareignes comme une poule de ses poussins. Madagascar, de même que l'Angleterre, de même que le Japon, jouit des avantages assurés aux contrées insulaires. Par sa configuration physique, elle est, pour ainsi dire, imprenable. Ses plateaux sont salubres et riches, ses ports sont bons; elle possède, en Diégo-Suarez, un point d'appui militaire incomparable.

Que la France continue à aider les pas encore chancelants de la jeune colonie; que la vigilance et la bien-

veillance métropolitaines ne lui fassent pas défaut, que le Gouvernement lui envoie des chefs choisis comme l'a été le général Gallieni et cette conquête, qui a couronné un siècle si troublé, atténuera bien des fautes, comblera bien des vides, et s'affirmera comme une des œuvres les plus glorieuses de l'histoire de France et de l'histoire de l'Humanité.

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

NEUF ANS A MADAGASCAR

CHAPITRE PREMIER

DE FRANCE A TANANARIVE

MA DÉSIGNATION POUR MADAGASCAR. || LA TRAVERSÉE A BORD DU « YANG-TSÉ ». || LE BOMBARDEMENT DE ZANZIBAR. || MAYOTTE. || MAJUNGA; LES SOUVENIRS DE LA CAMPAGNE. || NOSSI-BÉ; LA CRISE SUCRIÈRE. || DIÉGO-SUAREZ; NÉCESSITÉ D'UNE ORGANISATION DÉFENSIVE SÉRIEUSE. || SAINTE-MARIE. || ARRIVÉE A TAMATAVE; LA CRISE COMMERCIALE; ÉTAT DE LA VILLE. || DE TAMATAVE A ANDÉVORANTE; LES LAGUNES; LES PANGALANES. || ANDÉVORANTE; LES BETSIMISARAKAS. || MAHATSARA. || BEFORONA. || LA GRANDE FORÊT. || UNE ATTAQUE DE FAHAVALOS. || MORAMANGA. || LA PLAINE DU MANGORO. || LA MONTÉE DE L'ANGAVE. || TANANARIVE.

• • •

LE 18 février 1896, je débarquais à Marseille, venant d'accomplir une longue et pénible campagne au Tonkin. Pendant quatre années consécutives, MM. de Lanessan et Rousseau, gouverneurs généraux de notre grande colonie d'Extrême-Orient, m'avaient confié la mission d'assurer la garde des frontières de Chine et l'organisation de nos territoires militaires de Monkay à la Rivière Claire. L'accomplissement de cette tâche rude, mais intéressante, avait abouti à la disparition totale des bandes de pirates qui, depuis plus de deux siècles, désolaient cette partie du Haut Tonkin. J'avais pu réussir aussi à établir les relations les plus amicales avec les autorités chinoises du Kouang-Si et du Kouang-Toung, notamment avec le maréchal

Sou, et à faciliter l'achèvement du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Lang- Son. Enfin, cette période de commandement actif et d'organisation m'avait mis à même d'appliquer un ensemble de mesures politiques et militaires dont j'avais commencé à faire l'essai pratique au Soudan français, et qui, me semblait-il, devaient toujours donner les meilleurs résultats dans des circonstances analogues. Après quatre années passées ainsi en expédition dans des régions difficiles et de peu de ressources, j'envisageais avec une vive satisfaction la perspective d'un congé parmi les miens à Saint-Raphaël.

Mais, dans nos troupes coloniales, on n'est jamais sûr du lendemain; c'est ainsi que, deux mois à peine après mon retour, mes loisirs furent interrompus par un télégramme me convoquant d'urgence au Pavillon de Flore. M. André Lebon, alors ministre des Colonies, m'accueillit de la manière la plus flatteuse et avenante. Il m'entretint d'abord du Tonkin, des résultats qui avaient été obtenus sur les frontières de Chine, des méthodes suivies pour la pacification, et cela en homme très au courant de toutes les questions intéressant notre colonie d'Extrême-Orient. Puis il me parla de Madagascar, des difficultés qu'offrait l'affermissement de notre autorité dans notre nouvelle possession, et des inquiétudes qu'inspirait au Gouvernement l'insurrection qui venait d'y éclater. Ne connaissant pas la grande île malgache et sachant seulement que la situation y était passablement embrouillée, je ne pus que répondre en termes vagues ; le soir même, je regagnais ma villégiature de la Côte d'Azur. Peu de jours après, cependant, nouveau télégramme.

J'arrive à Paris, et M. Lebon me demande, explicitement cette fois, s'il peut compter sur moi pour aller prendre le commandement du corps d'occupation de Madagascar, avec des pouvoirs me donnant toute autorité sur le personnel militaire et civil, alors en service dans la grande île.

Il est de ces missions qui ne peuvent se refuser, en raison même des circonstances où elles sont offertes. Mais, je dois

l'avouer, je n'envisageais pas avec une entière gaieté de cœur les lourdes responsabilités que j'allais encourir. J'étais déjà passé par le Soudan et le Haut Tonkin et je connaissais par expérience les graves difficultés qu'offrent ces entreprises coloniales, où il faut tout créer et se sortir d'affaire avec des ressources toujours insuffisantes. En outre, les gros déchets de la dernière expédition de Madagascar, et les événements qui avaient suivi, n'étaient guère de nature à modifier mon impression sur l'importance des obstacles que j'allais avoir à surmonter.

En France, une suite de fâcheuses nouvelles parvenues coup sur coup avait jeté l'alarme et créé une véritable anxiété.

Le pays hova était en pleine révolte et depuis quelques mois des Français avaient été assassinés un peu partout.

Bien que ma santé, un peu éprouvée par ma dernière campagne au Tonkin, ne fût pas parfaite, je me mis aux ordres du ministre. J'avais d'ailleurs consulté quelques-uns de mes amis et tous avaient été d'avis, comme moi-même, que je ne pouvais me dérober devant la proposition, d'ailleurs fort honorable pour moi, qui m'était faite par le Gouvernement de mon pays.

Je m'étais tenu au courant des événements militaires qui, à diverses époques, et surtout pendant les deux dernières campagnes de 1885 et 1895, s'étaient déroulés dans la grande île. Mais ma documentation était beaucoup moins précise sur la géographie du pays, ses ressources naturelles, son avenir économique et les chances de réussite qu'il pouvait offrir aux entreprises de colonisation. Quelques ouvrages sérieux et pour citer l'un des principaux, l'*Histoire naturelle, politique et physique de Madagascar*, de M. Alfred Grandidier, m'avaient donné certains aperçus généraux dont le temps n'a fait que confirmer l'exactitude. A côté de cela, d'autres sources où j'avais cherché également à puiser offraient beaucoup moins de garanties, et leurs indications péchaient le plus souvent par optimisme.

Aussi, lorsque M. le ministre des Colonies voulut bien m'offrir de consulter les gros dossiers qu'il avait fait constituer à mon

intention, lui demandai-je de consacrer le moins de temps possible à leur étude et d'attendre mon arrivée dans l'île pour juger la situation et prendre les mesures qu'elle comportait.

Je commençai mes préparatifs de départ et m'assurai d'abord la collaboration de quelques officiers pouvant rendre d'utiles services dans un pays neuf.

C'étaient, pour l'infanterie coloniale : le commandant Gérard, officier supérieur énergique, actif, dont j'avais pu apprécier au Tonkin les remarquables qualités militaires, et qui, au cours d'une mission épineuse au Siam, s'était révélé négociateur clairvoyant, ferme et avisé; le capitaine Lucciardi, qui s'était mis en lumière au Soudan et au Dahomey, et y avait commencé de la façon la plus brillante une carrière pleine d'avenir, hélas! interrompue depuis par une mort presque soudaine; les lieutenants Martin et Boucabeille que je connaissais depuis le Tonkin. J'emmenai aussi deux officiers de l'armée métropolitaine : le capitaine Détrie, du 104e d'infanterie, élevé à bonne école, qui, peu auparavant, s'était distingué au Tonkin dans plusieurs affaires; enfin, le capitaine Dubois, du 32e d'artillerie.

Les nouvelles alarmantes reçues de Madagascar en juin et juillet 1896 avaient fait envisager notre récente conquête comme gravement compromise, et accrédité cette opinion qu'il fallait y envoyer de très importants renforts pour mettre à la raison les populations de l'île insurgées en masse contre notre autorité.

Je crus cependant devoir limiter mes propositions, quitte à réclamer de nouvelles forces à mon arrivée dans l'île.

Ne pouvant faire appel à nos régiments d'infanterie coloniale dont les dépôts étaient à cette époque à peu près complètement dégarnis, je demandai l'envoi à Madagascar d'un bataillon de Légion étrangère qui reçut par télégramme l'ordre de venir s'embarquer à Marseille.

Par l'expérience acquise au Tonkin, je savais pouvoir utiliser cette troupe d'élite aussi bien pour l'action militaire que pour les travaux divers d'installation nécessaires dans un pays neuf. C'est

MAJUNGA OU LES SOUVENIRS DE LA CAMPAGNE SONT ENCORE VIVANTS, OFFRE UN ASPECT MISÉRABLE ET DÉSOLÉ.

A TAMPINA, DES CASES BETSIMISARAKAS SONT AMÉNAGÉES POUR NOUS RECEVOIR.

UN COIN DE LA FORÊT MALGACHE.

DEVANT SAINTE-MARIE.
(CL. DE M. REY.)

presque un lieu commun de dire qu'on trouve parmi nos légionnaires toutes les ressources et toutes les spécialités : instituteurs, ouvriers d'art, dessinateurs, secrétaires, artistes même comme ils le prouvèrent bientôt dans les soirées improvisées à bord, et plus tard à Tananarive et ailleurs, en montant des théâtres et en organisant des concerts qui fournirent à nos soldats comme à la colonie européenne de précieux éléments de distraction.

Ayant réglé les questions essentielles, je quittai Paris, après avoir rendu visite aux ministres sous les ordres desquels j'étais plus spécialement placé : le général Billot et l'amiral Besnard; je pris aussi congé de M. le Président de la République qui voulut bien, en cette circonstance, me faire l'accueil le plus sympathique, et me prodiguer ses précieux encouragements.

J'arrive à Marseille le 9 août par le rapide du matin. Tout colonial s'y retrouve avec plaisir; il en part, il y débarque à son retour et y apprend en quelques heures les nouvelles de tous les coins du globe; Marseille est pour lui le foyer d'adoption.

Dans l'après-midi, sur la Canebière, je croise le général Oudry débarqué de la veille de Madagascar. Il me fait un tableau peu rassurant de la situation. Lui-même vient de diriger dans le sud-est de l'Emyrne une colonne chargée de poursuivre et de châtier les assassins de Duret de Brie et de ses compagnons. Nos troupes envoyées contre les rebelles ne peuvent, me dit-il, avoir qu'une action momentanée et, par conséquent, peu efficace. Tout cède et tout fuit dès qu'elles se montrent en force, mais il ne leur est pas confié de mission politique et elles regagnent leurs garnisons sans prendre pied dans le pays après chaque coup de sonde qu'elles y ont donné. Dès qu'elles ont évacué une région, les Fahavalos reparaissent en nombre et recommencent à tendre des guet-apens aux Européens.

Le lendemain de cet entretien, à 4 heures de l'après-midi, par un temps superbe, je prends passage à bord du *Yang-Tsé*. Je ne m'étendrai pas sur la première partie de la traversée. La littérature des voyages fournit à cet égard une documentation

complète; d'ailleurs un de mes compagnons de route, M. Grosclaude, a déjà fait le récit plein d'humour et de verve de notre existence de vingt jours à bord. Tous ceux qui ont suivi la bibliographie de la grande île dans ces dernières années ont lu ce petit chef-d'œuvre : *Un Parisien à Madagascar*, où M. Grosclaude a, d'une plume alerte, initié ses lecteurs aux vicissitudes de son voyage lointain.

Le lendemain du départ nous rasons d'assez près les falaises de Bonifacio, dont l'artillerie commande le détroit en face du point d'appui italien de la Maddalena; puis, les Lipari et, se dressant sur l'une d'elles, le volcan du Stromboli, empanaché de fumée, dont le réveil possible ne semble pas troubler la quiétude des nombreux villages étagés sur ses flancs.

Nous franchissons ensuite le détroit de Messine et plus d'un passager regrette l'ancienne escale des Messageries maritimes qui, avant de quitter l'Europe, coupait en deux la traversée de la Méditerranée. Bientôt nous défilons devant la Crète dont on devine au loin les cîmes couvertes de neige. Cinq jours après le départ de Marseille, le *Yang-Tsé* atteint Port-Saïd, ville cosmopolite par excellence dont la description n'est plus à faire.

Nous brûlons Suez et, après quatre jours de Mer Rouge, nous arrivons à Djibouti, récemment substitué à Obock comme escale des grands paquebots. A cette époque, les installations françaises y sont encore de peu d'importance, mais la question de la liaison avec le Harrar est à l'ordre du jour et sa solution ne peut manquer d'influer d'une façon heureuse sur le développement de notre petite possession.

Le lendemain, c'est Aden, dont les imposantes constructions militaires montrent ce que peut obtenir, dans les conditions les plus défavorables, sur un sol aride et brûlant, un peuple résolu à conserver la maîtrise de la mer et à jalonner de citadelles toutes les grandes routes suivies par les navires. Nous ne manquons pas de rendre visite aux fameuses citernes, établies à grands frais à quelques kilomètres de la ville; ce monumental ouvrage

d'art témoigne que pour les Anglais la dépense, même en vue d'un résultat incertain, est chose secondaire dès qu'il s'agit de donner un caractère définitif à leurs installations coloniales.

Le spectacle qui nous attend à Zanzibar est une nouvelle preuve de l'esprit de décision qui préside à la politique extérieure de nos voisins d'Outre-Manche.

A Suez, le *Yang-Tsé* avait embarqué M. le Consul général Labosse, qui, résidant depuis longues années à Zanzibar, y jouissait de la considération générale et s'y était acquis une influence largement mise au service de nos compatriotes. A bord, M. Labosse nous avait fait entrevoir une journée d'escale des plus attrayantes; une réception chez le sultan et une excursion à la campagne dans les voitures de la Cour entraient dans les prévisions du programme.

Cependant, à mesure qu'on approche, les lorgnettes révèlent dans l'aspect de la ville quelque chose d'anormal : des silhouettes bizarres, des pans de murs aux dentelures inusitées. M. Labosse, appuyé au bastingage, est perplexe d'autant que nous n'avons rien appris au passage à Aden; les conjectures vont leur train.

Bientôt nous avons la clé du mystère; le pilote monte à bord et, quelques instants après, le commandant me passe le texte d'un *Reuter* qui vient d'être expédié. Le sultan Thwain Ben Saïd est mort l'avant-veille dans des conditions mystérieuses; Saïd Khalid Ben Burghash, neveu d'un ancien sultan, a forcé l'entrée du palais et pris le pouvoir malgré les représentations du Consul britannique. L'escadre anglaise prévenue, composée du *Saint-George,* battant pavillon de l'amiral Rawson, du *Racoon*, du *Swallow*, du *Truth* et du *Philomel* est arrivée en hâte; des sommations ont été signifiées, mais le nouveau sultan y a répondu en faisant ouvrir le feu par son unique bâtiment, le *Glasgow*, que quelques obus ont défoncé et coulé sur place. La ville a subi ensuite un bombardement de trois quarts d'heure qui a détruit le palais du sultan et causé de graves dommages dans les principaux quartiers.

Au mouillage, nous apprenons qu'une partie des colons français sont allés se réfugier sur le croiseur italien *Volturno* et que quelques autres se sont rendus au consulat pour en assurer la garde. Le sultan a demandé asile au consul allemand qui lui a fait bon accueil. Et, lorsque nous descendons à terre, chacun remarque ce vis-à-vis original : les soldats allemands faisant bonne garde à la porte de leur consulat pendant qu'en face, de l'autre côté de la rue, les sentinelles anglaises sont postées en observation pour empêcher la fuite du sultan dépossédé.

Ces événements prolongent notre escale à Zanzibar et le *Yang-Tsé* ne lève l'ancre que le lendemain.

Trente-six heures après, il touche Mayotte où nous rencontrons le *La Pérouse* portant le pavillon du commandant Le Do, chef de la division navale de l'Océan indien. Quelques instants plus tard, je reçois la visite de ce brillant officier de vaisseau dont je savais déjà la réputation et que la marine française a malheureusement perdu depuis. Prévoyant que les événements de l'Emyrne m'obligeront pendant quelques mois à ne pas m'éloigner du plateau central, je lui demande de s'occuper des côtes pendant tout le temps que je serai aux prises avec la rébellion hova. On verra plus loin combien, sur cette simple donnée, fut actif et efficace le concours qu'il me prêta pour faire reconnaître la souveraineté française dans les régions du littoral.

Douze heures de traversée conduisent de Mayotte à Majunga, notre première escale sur la terre malgache. Le Résident de France, est M. Mizon, l'explorateur connu; il m'entretient de la situation du pays qu'il administre dans un complet isolement de l'autorité centrale. Peu après la prise de Tananarive, les communications avec la capitale ont été entièrement coupées; quelques canonnières de l'expédition, encore susceptibles de fournir un service, remontent de temps à autre jusqu'à Marololo et Mévétanana; mais, au delà de ce dernier point, une muraille se dresse, que les nouvelles de l'intérieur ne traversent pas; on sait seulement que des bandes nombreuses de Fahavalos tiennent le

SAINTE-MARIE. UNE BAIGNADE INDIGÈNE. JE RETROUVE LÀ LES MÊMES ASPECTS QU'AUTREFOIS, LA MÊME PUISSANCE DE VÉGÉTATION TROPICALE.
(CL. DE M. REY.)

pays, et font main basse sur tous les courriers qui, venant du nord ou du sud, cherchent à dépasser Andriba.

Majunga, où les souvenirs de la campagne sont encore vivants, offre un aspect misérable et désolé. Je visite le Rova, ancien fort malgache qui domine la ville, et où deux compagnies de Haoussas sont cantonnées. Cette petite troupe n'a pas de rôle militaire assigné, et ses cadres européens se morfondent dans la vie inactive de garnison. Dans les magasins de la place, s'empilent des approvisionnements énormes qui n'ont aucun écoulement et se détériorent rapidement, faute de personnel pour les entretenir. A l'hôpital, les malades sont nombreux et mal installés dans les bâtiments de fortune construits au moment de l'expédition.

Au sortir de Majunga, le *Yang-Tsé* remonte la côte ouest et atteint Nossi-Bé après une navigation d'environ deux cents milles. La petite île et sa voisine, Nossi-Comba, couvertes d'une merveilleuse végétation, comptent déjà plus d'un demi-siècle d'existence française.

A mon retour de la Réunion, en 1875, j'avais fait escale à Hell-Ville, chef-lieu et port principal de l'île, et je me souviens qu'à cette époque, aux séductions diverses que le pays offrait, s'ajoutait une réelle prospérité. Malheureusement, la fabrication du sucre de canne, qui est restée longtemps la principale source de richesse des colons de Nossi-Bé, a commencé à subir, il y a une quinzaine d'années, une crise grave, par suite du développement considérable de l'industrie des sucres de betterave en France et en Allemagne.

Le lendemain de l'escale de Nossi-Bé, à l'aube naissante, on double le cap d'Ambre — *fascheux à passer*, disent les anciennes relations, — et on atteint aux environs de huit heures du matin Diégo-Suarez, dont la rade profonde se découpe sur la côte est, à l'extrême pointe de l'île. Les reconnaissances faites au cours des deux derniers siècles par la marine de guerre ou de commerce avaient montré l'importance de ce magnifique port naturel et le

parti qu'on pouvait en tirer pour la défense de nos possessions de l'Océan Indien.

La campagne de 1885 fournit l'occasion de l'annexer à la France, et l'article 15 du traité du 17 décembre 1885 avec le Gouvernement malgache stipula cette cession de territoire. Cependant, en septembre 1896, Diégo-Suarez n'était encore qu'une place forte « sur le papier », dont l'artillerie hors d'âge eût été impuissante à interdire l'entrée de la rade au moindre navire de guerre ennemi.

Au point de vue du trafic, Diégo n'était pas mieux partagé, et son port uniquement visité par les courriers postaux, ne pouvait rendre, faute d'outillage, aucun service au commerce maritime.

Trente-six heures après le départ de Diégo, nous touchons à Sainte-Marie, l'une de nos vieilles colonies, puisqu'elle remontait en 1896 à près d'un siècle et demi.

J'étais déjà passé à Sainte-Marie en 1875 en revenant de la Réunion et je revis avec plaisir, à plus de vingt ans de distance, les mêmes aspects qu'autrefois, la même puissance de végétation tropicale, la même population, active et laborieuse, adonnée aux professions maritimes. Malheureusement, la partie de l'île proche du mouillage, où résident la plupart des Européens, est d'une insalubrité réelle, due au voisinage d'un vaste marais qu'on n'a pas encore réussi à assécher. Rentré à bord, je fais la connaissance d'un jeune fonctionnaire colonial, M. Guyon, qui quitte Sainte-Marie, appelé à Tananarive auprès du Résident général. Il devait devenir peu après et il est resté, depuis, l'un de mes plus dévoués collaborateurs.

Sept heures seulement de traversée normale séparent Sainte-Marie de Tamatave, mais le *Yang-Tsé* est retardé par une forte brume dans les parages de l'îlot Prune.

Aussitôt débarqué, je fais la connaissance de M. le Résident Ferrand qui veut bien se mettre à ma disposition et me fait entrer en relations avec plusieurs colons notables de Tamatave.

Parmi ceux-ci, je dois un souvenir particulièrement reconnaissant à M. d'Épinay, directeur du Comptoir d'Escompte, chez lequel je trouve pendant deux jours la plus aimable hospitalité. Mon intention était de me mettre immédiatement en route pour Tananarive. J'avais hâte d'être rendu à mon poste et je me rappelais comme étant de circonstance cette saillie du maréchal Bugeaud : « Quand le feu est à mon grenier, je ne reste pas à la cuisine pour voir si la volaille est bien embrochée. » Cependant, je reconnus la nécessité de m'arrêter quarante-huit heures au moins à Tamatave, principale tête d'étapes de la colonie.

Une visite à l'hôpital me laissa d'abord une impression pénible. Les malades y étaient nombreux, entassés les uns sur les autres; les médicaments faisaient quelquefois défaut, et le dévouement du personnel parvenait difficilement à diminuer la mortalité, considérable à cette époque dans les éléments européens.

Je me rendis aussi aux magasins des services militaires, vastes baraques en tôle, édifiées au moment de la campagne, où, comme à Majunga, s'empilaient jusqu'au toit, dans un pêle-mêle général, du matériel, de l'outillage et des denrées de toute nature.

Rentré chez M. d'Épinay, je reçois la visite de quelques négociants qui viennent m'apporter leurs doléances : l'insurrection a coupé les routes commerciales et arrêté toutes les transactions. Les magasins sont bondés de marchandises que Tananarive et les autres villes de l'intérieur réclament à l'envi, mais que le commerce local ne parvient pas à évacuer. Les porteurs émettent en effet des prétentions inadmissibles et refusent même tout service depuis que les convois sont exposés sur la route aux coups de mains des Fahavalos. De même, les arrivages des produits de l'intérieur : peaux de bœufs, rafia, cire, caoutchouc, gomme copal, etc., ont complètement cessé, sans qu'on puisse rien augurer sur leur reprise.

J'emploie les dernières heures du jour à visiter la ville,

fatigante promenade qu'on faisait à cette époque dans le sable aride et nu.

Aucun point de la partie centrale de la côte est ne pouvait être mieux choisi que Tamatave comme emplacement d'un port de commerce. La ville est établie sur un promontoire de sable qui se détache dans la direction ouest-est, et offre une longueur d'environ 2 kilomètres sur une largeur moyenne d'à peu près 600 mètres. Au nord et au sud, les rivages s'incurvent en formant deux grandes baies : celle du nord, la baie de Tanio, qui constitue la rade, et celle du sud, dénommée baie d'Ivondro.

Tamatave, vu du large, offre un aspect riant dû à sa belle végétation tropicale et aux grands cocotiers qui, émergeant des jardins, balancent dans le ciel leurs panaches de verdure. Cependant, l'intérieur de la ville n'était en 1896 qu'une agglomération informe, mal percée, donnant l'impression d'un campement où dominaient les maisons à la mode indigène, construites en paillottes ou en débris de caisses à farine et jetées au hasard, sans tracé et sans alignement, sur la dune de sable.

La ville était dépourvue d'eau potable et la masse de la population en était réduite à s'alimenter d'une eau saumâtre, fournie par des puits primitifs, creusés à 1 mètre ou 1 m. 50 au plus de profondeur, dans un sol que contaminaient toutes sortes de détritus. Au nord-ouest, s'étendait une immense superficie marécageuse, à laquelle on n'avait donné aucun écoulement et dont les exhalaisons meurtrières s'ajoutaient aux autres causes d'insalubrité de la région environnante.

La matinée de ma seconde journée à Tamatave fut employée à l'inspection de la garnison, alors très médiocrement installée dans les locaux qui lui avaient été assignés. Une partie occupait un ancien temple hova, qui a reçu depuis les affectations les plus diverses et que la ville utilise aujourd'hui comme théâtre municipal. Le reste des troupes était caserné dans le fort hova, démoli depuis. Au cours de cette visite, je pus encore constater bien des lacunes : insalubrité des locaux, ordinaire insuffisant et diffici-

A TAMATAVE, UNE PARTIE DES TROUPES EST CASERNÉE DANS LE VIEUX FORT HOVA, DÉMOLI DEPUIS.

NOUS DÉCOUVRONS TANANARIVE DONT LA HAUTE SILHOUETTE DOMINE UNE PLAINE IMMENSE. (CL. DE M. PRUDHOMME.)

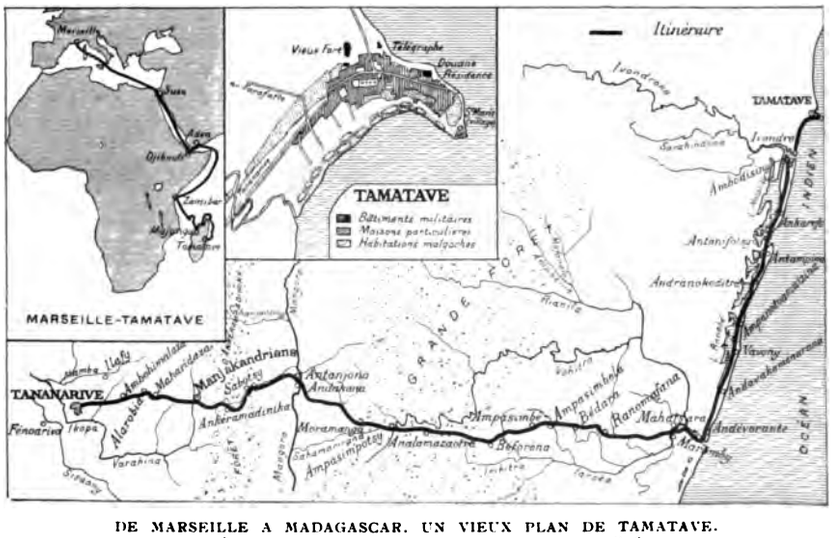

DE MARSEILLE A MADAGASCAR. UN VIEUX PLAN DE TAMATAVE. ITINÉRAIRE DE TAMATAVE A TANANARIVE EN 1896.

lement assuré, surtout en légumes frais qui sont hors de prix à Tamatave, etc.

Dans l'après-midi, j'entrepris du côté de la Pointe Tanio une promenade que l'on considérait presque alors comme une excursion lointaine, tant la vie était restée concentrée, casanière et étroite, sur le promontoire qu'occupaient les établissements de commerce. Je pus ainsi constater que tout se prêtait à l'extension de la ville vers le nord, en bordure de la mer, et face à la partie la mieux abritée de la rade. Puis, je me rendis au village indigène de Tanambao, qui n'était alors qu'une pauvre et minuscule agglomération, dont les habitants vivaient fiévreux et misérables, au milieu des marécages. Il était facile de tirer un autre parti du vaste terrain qu'ils occupaient, et, en assurant l'écoulement des eaux, d'en faire une véritable cité indigène spacieuse, propre et suffisamment salubre.

Le lendemain, 9 septembre, je me mets en route pour Tananarive. Le départ des bagages était fixé à six heures, mais bien auparavant les premiers bourjanes se rassemblent devant le Comptoir d'Escompte et se mettent à héler leurs congénères moins diligents. Le lieutenant Martin est très occupé avec tout ce monde, dont il ignore le langage; il répartit les porteurs, préside à l'arrimage des charges, et témoigne une sollicitude particulière à nos caisses de popote. Je le retrouve tel que je l'ai connu pendant nos routes au Tonkin : prévoyant, actif, et sachant qu'en pays de fièvre il faut garder sa bonne humeur et ne jamais voyager le ventre creux.

Pendant que les porteurs de bagages se mettent en route, arrivent successivement le commandant Gérard, les autres officiers et M. Grosclaude, épanoui et flambant neuf sous son costume d'explorateur. L'heure s'avançant, je prends congé de M. d'Épinay et des officiers, fonctionnaires et colons qui ont eu l'amabilité de venir me saluer. Bientôt, les bourjanes traversent une petite rivière malpropre, sinueuse et presque sans écoulement, bien qu'elle soit à quelques centaines de mètres seule-

ment de son embouchure. C'est le Manangareza, dont les eaux tiennent en suspension toutes les immondices de la région environnante.

Dès les premiers kilomètres, je constate que la locomotion en filanzane, assurément pratique pour jouir du paysage, manque de confortable. Dans leur course désordonnée, nos porteurs nous le font bien voir. Chacun de nous en possède douze, qui se relaient quatre par quatre. C'est au moment de ce changement d'équipe, exécuté en pleine vitesse, que les chocs se font sentir et que les chutes sont à craindre. D'ailleurs, on se fait à tout, et la jovialité de nos Malgaches contribue à nous aguerrir. Par leur belle humeur, qui s'exerce sans doute à nos dépens, par leurs éclats de rire qu'un rien suffit à provoquer, ils oublient et font oublier les fatigues et les petits désagréments de la route. Leur costume n'encourt pas le reproche d'entraver la liberté des mouvements. Une chemise de coton ou de flanelle pour vêtement de dessous; par-dessus, une sorte de blouse ample et imperméable en tissu de rafia, garnie dans le dos d'une large poche pour les provisions de route; un chapeau de paille finement tressé, provenant du marché de Tananarive et dont le modèle caractéristique en demi-haute-forme constitue une sorte d'emblème professionnel; autour des reins, roulé en ceinture, le *lamba*, large pièce d'étoffe de coton, dont le bourjane se drape dès l'arrivée à l'étape,

Vers huit heures, nous atteignons le village d'Ivondro, situé sur la rive gauche de la rivière du même nom, et siège d'un petit poste militaire. Au tintamarre qui s'y fait et aux éclats de voix je reconnais nos Sénégalais, grands enfants, quelquefois tapageurs en garnison, mais auxquels on pardonne beaucoup pour leur fidélité à leurs chefs, leur admirable dévouement et leur légendaire intrépidité.

Après avoir traversé l'Ivondro en pirogue, nous nous arrêtons sur la rive droite, au village d'Ambodisiny, pour le repas du matin. Les charges sont déballées rapidement, et, pour la pre-

mière fois à Madagascar, je m'installe à ma table de campagne. Cuisiniers et auxiliaires ont rivalisé de zèle, et, comme la brise a ouvert les appétits, chacun fait honneur au déjeuner. Vers midi, on se remet en route. La piste est tracée sur une dune sablonneuse très boisée, comprise entre la mer d'un côté et, de l'autre, un long chapelet de lagunes intérieures; elle me rappelle la route de Dakar à Rufisque, avec cette différence que la végétation malgache est beaucoup plus abondante et variée. Le parcours, si souvent décrit, de Tamatave à Andévorante, laisse le voyageur sous l'enchantement continuel des arbres aux frondaisons touffues, des lianes aux enlacements gracieux et bizarres, des orchidées aux formes délicates et imprévues.

A partir d'Ambodisiny, on s'enfonce sous cette voûte de feuillage, pour n'en sortir qu'aux environs d'Andévorante. De temps à autre, on débouche dans quelque clairière, où s'étalent de magnifiques pelouses vertes qu'encadrent de grands arbres, et au fond desquelles l'œil cherche en vain quelque élégante villa pour compléter le décor. Quelquefois, le rideau de verdure s'éclaircit et s'entr'ouvre, le chemin s'infléchit et descend sur la plage, où la mer vient briser ses volutes, et baigner de son écume les pieds nus des porteurs. Au village d'Ankarefo, situé à 16 kilomètres d'Ambodisiny, nous rencontrons une compagnie partie la veille de Tamatave. Ce sont nos légionnaires qui vont faire la route à pied jusqu'à Tananarive et n'ont pour cela rien perdu de leur bonne humeur et de leur entrain. Vers quatre heures, nous atteignons Tampina, où des cases betsimisarakas ont été aménagées pour nous recevoir. Des nattes propres sont disposées sur le sol et donnent à ces intérieurs indigènes, d'ordinaire si mal tenus, un aspect momentané de propreté qui nous permet de nous y installer sans répugnance.

Le lendemain, 10 septembre, notre itinéraire se continue au milieu d'un paysage aussi riant que la veille. Après avoir dépassé le gros village d'Andranonkoditra, nous rencontrons un détachement de Chinois engagés en Indo-Chine pour les tra-

vaux de la route. Quelques-uns de Monkay, se rappellent m'avoir vu dans leur pays et me témoignent leur satisfaction de me retrouver à Madagascar. Vers dix heures et demie, le déjeuner a lieu à Vavony, village indigène d'une cinquantaine de cases, d'où nous repartons à midi, et au delà duquel la végétation plus épaisse ne donne plus que rarement des vues sur la mer ou la lagune intérieure qui longe le littoral. Bientôt, la piste débouche sur un beau pont en bois, de 280 mètres de long, construit par le capitaine du génie Gambier; puis nous traversons le village d'Andavakinimenarana, où doit cesser la navigation projetée sur les lagunes. Pour continuer la route fluviale, on devra percer un seuil d'environ 1 300 mètres, dit *pangalane*, et rejoindre ainsi une rivière assez profonde, mais très étroite et encombrée de végétation aquatique, le Ranomainty, qu'il faudra élargir et canaliser. Un peu avant trois heures, nous arrivons à Andévorante, où le capitaine Müller, commandant d'armes, a pourvu d'avance à notre installation.

Les quelques heures dont je dispose avant la tombée de la nuit me laissent le loisir de parcourir la ville, de m'entretenir avec quelques colons et de m'enquérir de l'état d'esprit de la population indigène. Les Betsimisarakas, race vigoureuse, parfaitement acclimatée au pays, étaient, dès longtemps avant la campagne de 1895, les vassaux de la Cour d'Emyrne, qui les avait exploités, asservis, et qui pis est, déprimés moralement en encourageant chez eux la tendance à l'ivrognerie. C'est une population douce, maniable, dont Flacourt disait déjà : « Les Habitanz sont bons et point adonnés aux meurtres et volleries... ils sont fort hospitaliers et assistent un chacun. » Cependant les abus ayant fini par combler la mesure, ils résolurent de s'affranchir de la tyrannie hova, dont la conquête française, contrairement à leur attente, ne les avait pas délivrés. A la fin de 1895, leurs tribus se soulevèrent à Fénérive, à Foulpointe, et, principalement, dans la région d'Andévorante-Vatomandry-Mahanoro, où les Vorimos, l'une des peuplades qui avaient souffert le plus,

NOS SÉNÉGALAIS, QUELQUEFOIS TAPAGEURS EN GARNISON, SONT ADMIRABLES AU FEU, DE BRAVOURE ET D'INTRÉPIDITÉ. (CL. DE M. LE CAP. MULLER.)

FEMMES BETSIMISARAKAS. (CL. APPt A Mme LANGLOIS.)

se mit à la tête de la rébellion. Ce mouvement insurrectionnel fut uniquement dirigé contre les Hovas, et en diverses circonstances les Betsimisarakas témoignèrent qu'après avoir espéré voir en nous des libérateurs, ils ne voulaient pas, quoique déçus, nous considérer en ennemis.

Andévorante est une grande agglomération d'environ 2 000 habitants, bâtie en longueur sur la rive gauche du Ranomainty et à proximité de l'embouchure de l'Iaroka. Cette dernière rivière est navigable sur une trentaine de kilomètres, mais elle offre à son embouchure une barre impraticable pendant la plus grande partie de l'année. Sur la rive droite, s'amorce un chemin d'aspect semblable à celui que nous avons parcouru depuis Tamatave : c'est la route de Vatomandry, petite ville commerçante, qui n'est qu'à six heures de filanzane. Andévorante posséde déjà certaines ressources : un hôtel suffisamment confortable, quelques commerçants européens et un assez grand nombre de trafiquants chinois et indiens. Comme à Tamatave, la ville est malpropre, insalubre, et la mortalité des Européens y est élevée.

Le lendemain matin, 11 septembre, nous nous embarquons à cinq heures et demie sur les pirogues qui remontent l'Iaroka jusqu'à Maromby, village situé à une quinzaine de kilomètres en amont, d'où part la piste vers Tananarive. Nous trouvons là un détachement de conducteurs d'artillerie chargé d'assurer, avec des mulets de bât, — très fatigués pour la plupart, — les transports militaires pour l'intérieur. Le poste est bien tenu, mais se trouve à l'étroit sur un emplacement d'accès assez difficile. Les renseignements qu'on me donne, suivis d'une courte visite aux environs, m'amènent à en prescrire le transfert sur un point peu éloigné, à Mahatsara, où les installations pourront être faites beaucoup plus largement.

Au delà de Maromby, le pays commence à se mamelonner et à se garnir de ravenales, dont les éventails de verdure profilent, sur des fonds d'éclairages divers, leurs dentelures caractéristiques. C'est l'arbre du voyageur dont on fait couler, en

incisant l'écorce, un liquide frais et légèrement sucré, boisson désaltérante, très appréciée pendant les heures chaudes de la journée. L'aspect général de cette contrée me rappelle celui de certaines zones de la frontière de la Chine, vers Binhi, avec les ravenales en plus. Avant d'arriver au poste de Bedara, où nous devons passer la nuit, nous traversons un petit village, Ranomafana (en malgache « eau chaude »), au bord d'une rivière du même nom, qu'alimentent trois sources sulfureuses à une température de 70 degrés. Les sources de ce genre, invariablement dénommées *ranomafana*, sont nombreuses dans toutes les parties de l'île.

Le lendemain, nous franchissons à Ampasimbola, la Mahela, rivière profonde qui coule dans une vallée très pittoresque, et dont les crues sont des plus dangereuses. Vers quatre heures, nous atteignons Beforona, poste important de la route, où je rencontre plusieurs officiers qui descendent de l'Emyrne. L'un d'eux, le commissaire principal Boucard, me donne d'inquiétantes nouvelles de Tananarive, où les vivres s'épuisent pendant que les bandes armées prononcent dans toutes les directions un mouvement d'investissement de la capitale. Je m'entretiens aussi avec le capitaine du génie Goudard, qui a fait tout récemment la reconnaissance d'un tracé pour l'établissement d'une voie ferrée entre Tananarive et la côte est.

A la sortie de Beforona commence la grande forêt, où la route n'est plus qu'un sentier étroit, aux pentes abruptes et glissantes. En dépit de leurs efforts, les bourjanes se fraient difficilement un passage dans l'épais enchevêtrement de la végétation et dans les mares de boue où ils enfoncent jusqu'au genou. Le soleil n'arrivant pas à filtrer dans ces masses profondes de verdure, le sol ne s'assèche jamais, et c'est seulement dans quelques rares clairières qu'on retrouve un peu d'air et de lumière. La forêt abonde en beaux arbres et en essences précieuses; on y rencontre aussi des lianes à caoutchouc, des bambous, dont les tiges légères se recourbent à la partie

supérieure en gracieux arceaux, enfin de magnifiques fougères arborescentes, qu'envieraient bien des serres européennes. La vie végétale, intense dans tout le massif boisé, semble s'être développée au détriment de la vie animale; on n'y entend guère que les cris des *babakoutes,* grands lémuriens malgaches; les feuillages sont sans oiseaux, et les rivières sans poissons. Malgré tout, la forêt est imposante et grandiose; ses arbres majestueux, ses sous-bois pleins de mystère, ses sites fantastiques, ses cascades impétueuses, laissent un souvenir profond à tous ceux qui l'ont traversée.

De Beforona, nous allons faire étape dans une clairière, au village d'Analamazaotra. Nous trouvons là un poste de Sénégalais commandé par un lieutenant qui a su tirer un très bon parti de l'emplacement qu'il occupe. Dans une petite prairie en contre-bas du village, il a créé un jardin potager où poussent des légumes variés et dont une noria en bambou assure l'arrosage. C'est une ingénieuse application du procédé annamite, bien connu des officiers qui ont servi au Tonkin. Par contre, les renseignements sur le pays sont peu satisfaisants, et à cet égard, la matinée du lendemain achève de nous édifier.

Après avoir passé la nuit à Analamazaotra, nous en étions partis à l'aube, sous la protection d'une bonne escorte, pour arriver de bonne heure à Moramanga. Vers sept heures du matin, nous venions de franchir un col, d'où le sentier descendait, à flanc de coteau, dans une sorte de cirque entouré de bois. Tout à coup, de la queue du convoi, partent des clameurs : « Fahavalos! Fahavalos! » Le capitaine Lucciardi, de service à l'escorte, porte aussitôt à l'arrière la plus grande partie de son monde, et repousse vivement l'attaque. Les agresseurs ont eu le temps de blesser légèrement deux bourjanes et de dérober leurs charges. Mais, aux premiers coups de feu, ils lâchent pied, et rentrent précipitamment sous bois.

Après cette escarmouche, nous continuons notre route sur Moramanga, et nous atteignons le col du Tangaina, d'où l'on

découvre un merveilleux panorama sur la vallée du Màngoro. Le pays chànge comme un décor de théâtre. A l'ombre des grands bois succède le plein soleil, illuminant des espaces sans fin ; au lieu du terràin tourmenté et couvert des jours précédents, l'œil embrasse une immense plaine, fermée à l'horizon par là muraille imposante de l'Angave, qui étaye à l'est le plateàu de l'Emyrne. Une demi-heure plus tard, nous sommes à Moramangà, grosse bourgade et poste militaire important au débouché de la forêt. Le chef de bataillon Noël, qui y commande, me confirme les renseignements pessimistes que je posséde déjà. A Moramanga, les choses ne vont pas non plus pour le mieux. Le commàndement militàire, auquel n'à été confié aucune àutorité politique sur le pays, ignore ce qui se passe et ne donne d'autre mission à ses postes que d'assurer là police sur la route d'étapes. Tout le monde est sur le qui-vive; màlgré tout, les convois sont fréquemment àttàqués, et, dàns le mois qui a précédé mon passage, un officier et plusieurs hommes ont été blessés dans divers engagements.

D'autre part, sous un aspect assez riànt, le pays est malsain, et les indisponibles sont nombreux dans la petite garnison du poste.

De Moramanga, nous allons faire étape à Andakàna, petit poste établi sur la rive gauche du Mangoro et commandé par un sous-lieutenànt indigène de tirailleurs sénégalais. Nous passons là une nuit détestable, en butte aux piqûres de myriades d'insectes et aux assàuts des rats. Aussi, le lendemain, tout le monde est-il sur pied bien avant l'heure, pour la traversée du Mangoro qui se fait sans incident. Sur la rive droite, nous atteignons vers huit heures un petit village, où commence la montée du Fody, contrefort de la chaîne de l'Angave, dont les pentes s'abaissent jusqu'à la vallée du fleuve. Le sentier grimpe par une série de lacets en longeant souvent de véritables précipices. Nous avons hâte d'être au bout de notre ascension pour jouir du panorama de la région, mais notre espoir est d'abord déçu ; la terre se voile

LE MANGORO.

SUR LA ROUTE DE TANANARIVE : DANS LA PLAINE DU MANGORO.

peu à peu sous nos pieds, et bientôt, aussi loin que porte la vue, s'étale un épais manteau de nuages, ouateux et blancs, roulant comme les flots moutonneux d'une vaste mer. Puis, soudain, le soleil dissipe les nues, le coup d'œil change et les horizons lointains nous apparaissent; du côté de l'ouest, le massif boisé de la forêt d'Ankeramadinika, sévère décor de verdure, que la lumière du jour commence à pénétrer; derrière nous, le Mangoro, fleuve-roi de la contrée, promenant le ruban de ses eaux dans une vallée fertile que l'activité humaine n'a pas encore fécondée; plus loin, les monts Betsimisarakas, au-dessus desquels s'évaporent les derniers brouillards du matin. Au nord et au sud, se développe, majestueuse, la chaîne de l'Angave, dont le Fody n'est qu'une sentinelle avancée vers la plaine. On dirait quelque immense muraille rocheuse, d'où émergent, comme des donjons, d'innombrables sommets. Et c'est bien là, en effet, la réalité, car derrière ces pics, dans les grottes et ravins qui les entourent, se dissimulent des repaires de Fahavalos. C'est de là qu'observant tout et renseignés par leurs émissaires sur les moindres événements de la plaine, les chefs rebelles s'élancent à l'attaque des villages et au pillage des convois.

Du Fody, un raidillon nous ramène vite en plaine; avant dix heures, nous sommes à Sabotsy, pittoresque village, construit à 900 mètres d'altitude, sur une petite éminence, au centre d'une grande plaine de rizières qu'entourent complètement l'Angave et ses contreforts. Après le déjeuner, lestement expédié, nous redescendons par un chemin fleuri et nous franchissons la Mandraka, petite rivière dont la haute vallée, alors inconnue, a servi depuis de guide à la route carrossable et au chemin de fer. Un quart d'heure plus tard commence l'ascension — la plus pénible depuis le départ — de la haute chaîne de l'Angave. C'est une montée de 600 mètres gravie par un sentier en zigzag abrupt et caillouteux, que le voyageur aperçoit encore sur sa droite lorsqu'il suit aujourd'hui la route carrossable de Mahatsara à Tananarive.

Vers quatre heures, nous arrivons à Ankeramadinika, poste militaire établi au débouché ouest de la forêt sous la protection d'un blockhaus solidement fortifié; on l'appelait à cette époque : le vestibule de l'Emyrne.

D'après les renseignements qui me sont fournis, le pays est loin d'être sûr aux environs. La plupart des villages ont été brûlés, et les habitants se sont joints aux insurgés après avoir détruit systématiquement leurs cultures pour empêcher le réapprovisionnement de Tananarive. Je profite du peu de jour qui reste pour monter au blockhaus d'où l'on découvre toute la région du côté de l'ouest. L'aspect du paysage ne rappelle en rien celui des jours précédents. L'Emyrne donne l'illusion d'une véritable mer de mamelons dénudés offrant un niveau moyen à peu près constant et n'ayant d'autre végétation qu'une herbe courte et épaisse. C'est à peine si, de distance en distance, on découvre quelques bouquets de bois venant rompre la monotonie générale. Entre ces mamelons s'étendent de vastes terrains de rizières, abandonnés depuis l'insurrection; enfin çà et là, des ruines de villages témoignent que le brigandage et le fahavalisme règnent dans toute la contrée. Néanmoins, la vue du pays me rassure. Ces terrains découverts qu'il sera aisé de fouiller et de surveiller permettront la poursuite des rebelles, et éviteront à nos colonnes la guerre en forêt dont, plus d'une fois, j'avais reconnu au Tonkin les difficultés et les effets meurtriers.

Le lendemain, nous quittons Ankeramadinika avant le jour pour franchir rapidement les 50 kilomètres qui nous séparent encore de Tananarive. Vers sept heures et demie, nous atteignons le village de Manjakandriana, complètement en ruines, dont les habitants sont passés à l'insurrection. Peu de temps auparavant, le 30 avril 1896, ce village a été le théâtre d'un incident tragique, qui a montré le fanatisme de la population : cinq officiers hovas, envoyés par l'autorité française pour arrêter un prêtre d'idoles qui prêchait la rébellion, avaient été assaillis et brûlés vifs dans la maison où ils s'étaient réfugiés.

A 15 kilomètres de Manjakandriana, nous arrivons à Maharidaza, autrefois gros village, que nous trouvons aussi désert, et en partie détruit. Depuis notre départ d'Ankeramadinika, plusieurs partis de Fahavalos suivent les crêtes à quelques centaines de mètres de la route, et observent nos mouvements. Nous ne sommes pas inquiétés, mais cette immunité est due à la forte escorte qui nous accompagne et détache de petits groupes de tirailleurs pour éclairer notre route en avant et sur les flancs. Après avoir déjeuné à Soàvina, nous sommes vers une heure à Ambohimalaza (en malgache « village célèbre ») qui formait peu auparavant une très importante agglomération de plusieurs villages, répartis en amphithéâtre autour d'une vaste cuvette très arrosée, riche en produits agricoles de toute nature. La population y était presque entièrement composée de noblesse hova. Elle a beaucoup diminué depuis l'insurrection, et aurait probablement complètement disparu si le poste militaire n'avait réussi à en arrêter l'exode.

Des hauteurs d'Ambohimalaza, nous découvrons nettement Tananarive, dont la haute silhouette, dominant une plaine immense, a tout à fait grand air, avec ses palais, ses églises, ses temples et ses maisons en briques rouges accrochées aux flancs des rochers. Les officiers de l'état-major qui sont venus à ma rencontre m'indiquent les principaux monuments : le palais de la reine, dont la masse imposante se dresse majestueuse au point culminant de la ville; un peu plus bas, le palais du premier ministre; puis au nord, les lignes sévères du temple anglican; enfin, le quartier de Faravohitra, alors domaine privilégié de la colonie anglaise dont les belles demeures disparaissent à moitié dans d'épais massifs de verdure et de fleurs.

Vers trois heures et demie, nous franchissons le seuil du quartier général. En descendant de filanzane, je serre avec joie la main du général Voyron, qui me fait l'accueil le plus affectueux. C'est mon ancien chef au Soudan et au Tonkin, et j'ai toujours conservé avec lui des relations à la fois cordiales et

Les derniers venus, moins nombreux mais plus actifs et entreprenants que leurs devanciers, cherchèrent bientôt à devenir les seuls maîtres de l'île et à réduire à l'état de vassalité toutes les autres tribus. On put croire qu'ils arriveraient à leurs fins, surtout après qu'ils eurent constitué sur les hauts plateaux de l'île, au commencement du XIXe siècle, un pouvoir central — la monarchie Hova — qui fut au début assez fortement organisé.

Les règnes du fondateur de la dynastie, Andrianampoinimerina (1787-1810) et de son successeur Radama Ier (1810-1828) marquèrent pour le peuple hova, non pas seulement une phase active d'organisation première, mais aussi une sorte d'apogée au point de vue militaire, politique et social. La devise : « Le royaume doit aller jusqu'à la mer », résumait le programme d'expansion qu'on se proposait alors de réaliser.

Il faut rendre à ces deux souverains cette justice que tout en pensant à agrandir le royaume, ils se préoccupaient aussi du sort de leur peuple. Soucieux de voir le pays produire de belles récoltes, Andrianampoinimerina exigeait que tous les hommes valides fussent aux champs dès l'aurore ; on cite encore de lui des sentences ou prescriptions curieuses, telles que celle-ci : « Il faut que le peuple mange jusqu'à en être repu » ; et cette autre, significative à une époque où les missions religieuses n'avaient pas encore pénétré à Madagascar : « Aimez-vous les uns les autres, autrement je ferai une loi pour vous y forcer. » Il n'en faut pas davantage pour apprécier que ce chef à demi barbare avait le souci de faire servir le pouvoir dont il disposait au progrès général et au bien-être des tribus qu'il gouvernait.

D'après les documents écrits, malheureusement en très petit nombre, que cette époque nous a laissés, les populations qui habitaient la région centrale au commencement du XIXe siècle offraient les caractères d'une race féconde, vigoureuse et perfectible. Les velléités de conquête d'alors en témoignent et on peut en conclure que, dirigés par des chefs ayant les qualités

d'initiative de leurs deux premiers rois, les Hovas eussent pu devenir une nation prospère et civilisée.

Issus d'un petit nombre de familles, ils n'avaient pas tardé à se multiplier et à faire de la région centrale où ils s'étaient établis un pays beaucoup plus peuplé que celui que nous connaissons aujourd'hui.

Ces heureuses aptitudes s'atrophièrent malheureusement sous les incapables successeurs d'Andrianampoinimerina et de Radama Ier. Une tyrannie sans contrôle et sans frein se substitua à l'autorité forte, mais raisonnable des premiers rois. La décadence commença.

Bientôt Madagascar ne posséda plus qu'un pseudo-gouvernement, sans foi ni lois, où tout était livré au désordre, aux exactions, à l'anarchie.

L'impôt, sous une réglementation apparente, n'était qu'une main-mise arbitraire sur les biens des particuliers ; les travaux publics consistaient en corvées imposées au seul profit des nobles et des riches. Aucune route n'avait été ouverte dans un intérêt général : les quelques sentiers décorés de ce nom aux environs de Tananarive n'avaient été aménagés que pour permettre à la reine et à ses favoris de se rendre à leurs maisons de campagne de la banlieue de la capitale.

Les institutions militaires, judiciaires, douanières, les services commerciaux, agricoles, forestiers, postaux ou télégraphiques n'étaient pas davantage organisés.

Cependant, ainsi qu'il arrive souvent chez les Orientaux, une diplomatie astucieuse et sans scrupule avait réussi aux yeux des étrangers à masquer les misères de la situation intérieure. Les nations civilisées conservaient ainsi l'illusion que Madagascar possédait un gouvernement digne de ce nom, et ce mot sonore : « la cour d'Emyrne » éveillait en Europe et ailleurs l'idée d'une puissance lointaine, solidement assise et organisée.

Les correspondances de Napoléon III vers 1860, témoignent que le Gouvernement français traitait avec les souverains de

Tananarive dans les mêmes formes qu'avec les autres chefs d'État. A la même époque, l'impératrice Eugénie écrit personnellement à Rasoherina et l'entretient « de la haute mission que Dieu a confiée aux rois et de l'œuvre grandiose qu'elle peut et doit accomplir à l'aide du pouvoir immense qu'elle détient ».

Vingt-cinq ans plus tard, pendant la période de tension qui précéda la guerre de 1883-1885, une ambassade du Gouvernement hova, conduite par Ravoninahitriniarivo, ministre des Affaires étrangères, fut reçue solennellement par les chefs d'État des plus grandes puissances, en France, en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, et passa avec eux des traités en règle.

En réalité cependant, cette puissance hova n'était plus qu'en façade; dépourvue de toute organisation intérieure sérieuse, il s'en fallait de beaucoup qu'elle se fût, comme on le croyait, imposée à toute l'île et qu'elle eût réalisé dans ce vaste pays l'unité de gouvernement et la similitude des institutions.

Aux confins mêmes de l'Emyrne, des peuplades sauvages et arriérées, n'ayant d'autres qualités qu'un tempérament énergique et belliqueux, avaient plus d'une fois mis en complète déroute les expéditions dirigées contre elles pour les ranger sous l'autorité royale.

Ces tribus, très différentes de coutumes, de traditions et de mœurs, restaient d'ailleurs profondément divisées et des luttes sanglantes les mettaient constamment aux prises. Enfin, hostiles par tempérament à toute discipline et à tout progrès, elles n'étaient pas plus disposées à accepter notre domination que celle tant de fois repoussée du gouvernement de Tananarive.

En résumé, à la veille de la conquête de 1895, Madagascar comprenait :

Le *pays de souveraineté*, formé par l'Emyrne, où la reine gouvernait d'une manière directe, exerçant un pouvoir autocratique, accepté par tous. Dans cette contrée, le contact des Européens, datant de plus d'un demi-siècle, avait commencé à faire pénétrer des rudiments de civilisation. Mais les castes

LA SITUATION POLITIQUE DE MADAGASCAR AVANT L'OCCUPATION FRANÇAISE.

dirigeantes avaient seules bénéficié de ces influences du dehors, et la masse du peuple était restée dans un état de sujétion rigoureuse, d'engourdissement intellectuel et social bien peu propre à la faire évoluer vers le progrès;

Les *pays d'hégémonie*, habités par les tribus vassales auxquelles les divers souverains, depuis Andrianampoinimerina, avaient peu à peu imposé leur autorité effective, sanctionnée par l'impôt et exercée par des gouverneurs envoyés de Tananarive. Les peuplades ainsi assujetties comprenaient : les Betsiléos, les Bezanozanos, les Sihanakas, les Betsimisarakas et une partie des Antankares du nord de l'île;

Les *pays d'autorité nominale*, où les Hovas avaient, par force ou par ruse, fait admettre le principe de leur suzeraineté. Toutefois, ce n'était que fort rarement que les chefs de ces contrées, habilement circonvenus, se décidaient à envoyer à Tananarive un maigre « hasina » (tribut);

Les *pays indépendants*, occupés par des tribus nombreuses et guerrières : Sakalaves, Mahafaly, Antandroy, Baras, Tanalas, Antanosy, etc., qui n'avaient jamais reconnu ni subi la domination hova et dont quelques-unes, les Sakalaves notamment, avaient infligé de sanglants échecs à diverses expéditions militaires envoyées contre elles par le Gouvernement de la reine.

L'Emyrne représente une superficie de 25 000 kilomètres carrés, renfermant une population qu'on évalue à environ un million d'habitants, soit en moyenne 40 habitants par kilomètre carré. On peut l'encadrer dans un rectangle de 200 kilomètres du nord au sud et de 125 kilomètres de l'est à l'ouest. Tananarive est à peu près sur le parallèle médian, mais plus rapproché de la limite est, dont il n'est distant que de 50 kilomètres.

Le pays était divisé en un certain nombre de circonscriptions, ayant à leur tête des gouverneurs nommés par le Premier ministre, investis des fonctions politiques, administratives, financières, judiciaires, et relevant directement du pouvoir central.

La carte (Pl. 6) fait ressortir la situation de la domination

hova au moment de la campagne de 1895. Le traité intervenu au lendemain de la prise de Tananarive et même, l'acte unilatéral signé par la reine le 18 janvier 1896, n'y avaient, en droit, rien changé; malgré l'expérience qu'on venait de faire, dix années durant, de l'insigne mauvaise foi du Gouvernement malgache, ces deux textes avaient laissé subsister le principe, posé par le traité du 17 décembre 1885, de l'hégémonie de la cour d'Emyrne sur toutes les populations de Madagascar.

D'après cette doctrine, les droits de la France sur l'île entière devaient continuer à s'exercer par l'intermédiaire des fonctionnaires hovas représentants de l'autorité royale. On admettait que ceux-ci, respectueux des stipulations du traité et fidèles aux engagements pris, s'emploieraient à asseoir notre influence dans les diverses parties de l'île et à y sauvegarder nos intérêts. La connaissance qu'ils possédaient des coutumes des autres peuplades, une aptitude indéniable au commandement, et, en outre, la communauté de langue et certaines affinités d'origine, semblaient une garantie qu'ils s'acquitteraient de cette tâche plus aisément que des fonctionnaires européens, ayant tout à apprendre pour s'adapter à un milieu aussi nouveau.

D'ailleurs, à Tananarive même, certaines mesures avaient été prises pour assurer, plus efficacement qu'autrefois, l'exercice de notre protectorat. Depuis le traité de 1895, le pouvoir central était aux mains d'un Conseil comprenant trois ministres et présidé par le secrétaire général de la Résidence générale. Les actes divers préparés par ce conseil : lois locales, règlements et arrêtés, etc., étaient soumis à la signature de la reine, mais ne devenaient définitifs qu'après homologation du Résident général. Mais, comme il vient d'être dit, l'exécution — qui était la chose essentielle — restait en grande partie confiée aux fonctionnaires indigènes des provinces, faute de posséder le cadre de fonctionnaires européens qui eût été nécessaire pour exercer un contrôle efficace de l'administration malgache.

L'organisation politique et administrative et les instructions

LE PALAIS DE LA REINE A TANANARIVE.

UNE MANŒUVRE A TANANARIVE. (CL. DE M. LE Dr BEIGNEUX.)

ANCIENNE PORTE MALGACHE A TANANARIVE.

ministérielles qui avaient été la conséquence de ce régime mal défini de protectorat présentaient d'autres inconvénients.

Le corps d'occupation, dont les effectifs avaient été très notablement réduits après la prise de Tananarive, restait confiné dans un rôle exclusivement militaire. En dehors des colonnes qu'il était appelé de temps à autre à fournir pour opérer dans les régions insurgées, ses chefs ne disposaient d'aucune initiative, d'aucun moyen d'action ou d'influence sur les populations indigènes; aux yeux de tous, nos officiers et nos soldats représentaient une force réduite à l'expectative et sans emploi pour transformer au point de vue politique et social l'état de choses qui avait fait naître l'insurrection.

La situation respective du Résident général et du général commandant supérieur des troupes était réglée par un décret du 11 décembre 1895, qui admettait la dualité des pouvoirs et laissait indépendantes l'une de l'autre les deux principales autorités qui représentaient la France à Madagascar.

La loi d'annexion du 6 août 1896 dont il sera question plus loin et, d'autre part, les pouvoirs qui me furent confiés me permirent de modifier profondément ce régime.

Tout d'abord, je jugeai que pour assurer l'administration du pays il fallait au début faire appel à toutes les ressources, y compris celles dont le corps d'occupation pouvait disposer. Des forces vives restaient sans emploi à un moment critique, alors que nombre d'officiers et de cadres ayant fait leurs preuves ailleurs, auraient pu, tout en continuant à remplir leur rôle militaire, être associés à l'action politique et administrative et y rendre les meilleurs services. A la suite d'une conquête, il y a tout avantage à tirer parti des aptitudes administratives que nombre de nos officiers possèdent aujourd'hui et qu'ils doivent à leur expérience, à leur instruction générale et à la nouvelle orientation de l'enseignement dans les écoles où ils sont formés. D'autre part les règlements, singulièrement élargis depuis une vingtaine d'années, font appel de plus en plus à l'esprit d'initiative

et au jugement, c'est-à-dire aux qualités les plus indispensables non seulement pour occuper un pays par la force, mais aussi pour en assurer l'administration et y développer l'activité économique et sociale. Les officiers qui comprennent ainsi leur mission, et ils sont nombreux aujourd'hui dans notre armée coloniale, sont naturellement désignés pour concourir à l'organisation première de nos possessions nouvelles, jusqu'au jour où celles-ci, pacifiées et soumises, peuvent être remises à l'administration civile.

Au commencement de 1896, des ferments de révolte avaient commencé à se développer dans toutes les provinces de l'Emyrne. Les hauts fonctionnaires malgaches n'avaient pu voir sans dépit proclamer que la France s'installait définitivement à Madagascar. C'était pour eux la fin des exactions dont ils avaient vécu jusqu'alors, la suppression de l'esclavage, l'interdiction des impôts arbitraires; ils comprenaient que leur autorité, si elle s'exerçait encore, serait soumise désormais au contrôle permanent d'un gouvernement ennemi de la concussion, soucieux d'assurer à tous la justice et la liberté.

Tous ces personnages se gardèrent de nous résister ouvertement; bien au contraire, ils conservèrent vis-à-vis des autorités françaises des dehors de courtoisie et d'obséquieuse déférence. Cependant, à leur instigation, la propagande d'excitation à la révolte se poursuivit, occulte et persévérante, exploitant l'ignorance de la population, son esprit superstitieux et ses habitudes d'aveugle soumission aux fantaisies du Pouvoir.

Puis l'insurrection éclata; hésitante au début, on la vit bientôt s'enhardir et se généraliser.

Les bandes s'aguerrirent peu à peu, en livrant à nos troupes de nombreux engagements et en les harcelant constamment. Nos efforts étaient stériles, parce que cet ennemi, extrêmement mobile, se dérobait à nos coups, évitant les chocs décisifs, revenant après le passage des colonnes occuper les positions d'où il avait été chassé, et continuant à menacer les voyageurs isolés ou les convois insuffisamment escortés.

L'ARTILLERIE EN FILANZANE, SEUL MODE DE TRANSPORT POSSIBLE DANS BIEN DES RÉGIONS DE MADAGASCAR.

FEMME HOVA EN FILANZANE.

Le mot d'ordre est d'incendier le pays; et chaque soir, de Tananarive, on aperçoit les feux détruisant les nombreux et beaux villages de la partie la plus riche et la plus peuplée du plateau central.

Les renseignements font défaut pour tout le reste de l'île, à l'exception de quelques ports où nous avons des garnisons ou des résidents. Les nouvelles sont d'ailleurs peu rassurantes. Les chefs indigènes les plus influents qui se tiennent avec leurs guerriers dans les hinterlands, conservent une attitude nettement hostile, et non contents de s'opposer à notre pénétration, menacent très sérieusement nos établissements de la côte.

Cette esquisse rapide de la situation en septembre 1896 montre que le mal était grand, que sa marche était envahissante, et qu'on était dans la nécessité d'y couper court par des mesures rapides et énergiques.

Avant mon départ de France, le Parlement avait voté la loi du 6 août 1896, qui déclarait Madagascar colonie française; d'autre part, les instructions de M. le Ministre des Colonies me permettaient d'appliquer momentanément aux régions centrales un régime d'administration militaire dont la gravité des circonstances faisait à mes yeux une impérieuse nécessité. En outre, un câblogramme du 16 septembre, qui ne parvint dans la Colonie que le 28 du même mois, me prescrivit de prendre, en même temps que les fonctions de commandant en chef du corps d'occupation, celles de Résident général, et de réunir ainsi entre mes mains tous les pouvoirs civils et militaires.

Les textes relatifs au nouvel état de choses furent publiés par les soins de mon prédécesseur au *Journal Officiel* de la colonie portant la date du 27 septembre 1896.

Il convient d'en rappeler brièvement les origines, et les principales dispositions.

Les troubles survenus dans le courant de 1896, et aussi les difficultés que nous créait vis-à-vis de l'étranger le régime mal défini du protectorat, avaient ému l'opinion en France

et amené le Ministère Méline à déposer au Parlement, le 30 mai 1896, le projet d'annexion, qui, voté par la Chambre le 20 juin et par le Sénat le 11 juillet, fut promulgué le 6 août.

M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, avait résumé dans un remarquable exposé de motifs, les inconvénients de la situation d'alors et les conséquences de la loi dont le Gouvernement demandait le vote. Il signalait que « le traité du 1er octobre 1895 et la déclaration de prise de possession n'avaient « pas entraîné, à proprement parler, de cession ou d'adjonction « de territoire, mais seulement un démembrement de la souve- « raineté, qui laissait à la Reine une partie de ses pouvoirs ».

D'autre part, vis-à-vis des puissances autres que la France, le régime qui avait succédé à la conquête n'avait pu, notamment pour les questions commerciales, annuler les traités antérieurs conclus par le Gouvernement malgache. Or, ces engagements qui continuaient à nous lier étaient une entrave presque absolue au développement du trafic de la France avec la grande île.

L'annexion remit toutes choses au point.

C'est ainsi qu'au *Journal Officiel* de Madagascar, du 27 septembre 1896, l'arrêté promulguant la loi du 6 août est immédiatement suivi d'une note intitulée : « Régime douanier de Madagascar », dont le texte expose en quelques lignes le régime de faveur qui sera appliqué dorénavant aux produits français.

Une des autres conséquences immédiates du nouvel ordre de choses fut l'abolition de l'esclavage, régime qui ne pouvait, sous aucun prétexte, être maintenu dans un pays rattaché définitivement à la France. Cependant, si tout le monde s'était trouvé d'accord sur le principe, le mode et le délai d'application avaient été très discutés devant le Parlement. Enfin, le président du Conseil avait présenté et fait adopter la motion suivante : « L'esclavage étant aboli à Madagascar par le fait de la déclaration de colonie française, le Gouvernement prendra des mesures pour l'émancipation immédiate .» C'est ainsi que le 27 septembre 1896, la veille de ma prise de commandement, l'arrêté relatif à l'aboli-

JE SUPPRIMAI LES PÉNALITÉS BARBARES QUE L'ANCIENNE JUSTICE MALGACHE APPLIQUAIT AUX MOINDRES DÉLITS.

tion de l'esclavage parut au *Journal Officiel* de Madagascar sous la signature de M. Laroche, mon prédécesseur.

Les castes nobles, qui perdaient ainsi, sans compensation, un capital considérable, en éprouvèrent un réel dépit et je pus craindre de ce chef une aggravation de la situation politique.

D'autre part, les affranchis, après manifesté les premiers jours une joie débordante, se montrèrent bientôt inquiets des moyens de continuer à pourvoir à leur existence et à celle de leur famille. Pour prévenir des complications, je dus provoquer des arrangements permettant aux affranchis de demeurer provisoirement chez leurs anciens maîtres, et de devenir leurs employés libres. Il fut possible ainsi de ménager les transitions et d'éviter les difficultés qui, en France, avaient préoccupé certains esprits. Dans un ordre d'idées analogue, je supprimai certaines pénalités barbares, par exemple la mise aux fers, que l'ancienne justice malgache appliquait aux moindres délits. Grâce à ces mesures, il se forma, principalement chez les anciens esclaves, un premier noyau de ralliés qui me fournirent bientôt un précieux appoint, soit pour combattre l'insurrection en s'engageant dans les rangs des tirailleurs malgaches, soit pour ravitailler le plateau central menacé de famine, en s'employant aux transports entre la côte et Tananarive.

Le *Journal Officiel* du 27 septembre 1896 publia enfin deux autres arrêtés, dont le principe avait été admis avant mon départ de France par M. le Ministre des Colonies. L'un constituait l'Emyrne et le pays betsiléo en territoire militaire, l'autre proclamait l'état de siège dans ces mêmes régions. Ces mesures exceptionnelles avaient uniquement pour objet de donner à l'autorité militaire les moyens d'action énergiques et rapides qui lui étaient nécessaires pour avoir raison des insurgés, et, au besoin, pour déjouer les menées étrangères qui auraient encouragé la rébellion. Il ne pouvait être question de placer sous un régime plus rigoureux que précédemment les colons ou commerçants français habitant Madagascar, et ceux-ci, dans un sentiment de solida-

rité nationale que je me plais à rappeler, m'avaient déclaré, à Tamatave comme à Tananarive, qu'ils considéraient comme indispensable de recourir à l'état de siège.

Les principes généraux étant posés, il fallait créer une organisation administrative appropriée aux diverses régions connues du plateau central et de la côte est, sur lesquelles la domination française devait s'exercer en premier lieu.

Au début, pour réaliser au mieux, par l'unité de direction et d'action, le programme qui m'était assigné, l'état-major centralisa toutes les questions. Un de ses bureaux, dirigé par le capitaine Lucciardi auquel furent attachés quelques jeunes fonctionnaires arrivés récemment dans la Colonie, fut spécialement chargé d'expédier les affaires civiles, politiques et commerciales. Je m'inspirai, ainsi que je l'ai exposé par la suite dans mes rapports à M. le Ministre des Colonies, de deux principes essentiels, dont je considère après une longue expérience, l'application comme indispensable dans un pays neuf :

Concentrer tous les pouvoirs sous une direction unique;

Attribuer une responsabilité effective à tous ceux qui détiennent une part quelconque d'autorité.

Suivant cet ordre d'idées, un premier arrêté créa cinq circonscriptions militaires :

Le *Gouvernement de Tananarive* comprenant la capitale et sa banlieue immédiate. Ce commandement fut confié au colonel Bouguié, de l'infanterie coloniale, dont j'appréciais au plus haut point l'énergie, les qualités de commandement et les remarquables aptitudes administratives;

Le *cercle d'Arivonimamo;*

Le *cercle d'Ambohidratrimo;*

Le *cercle d'Ambohidrabiby;*

Le *cercle d'Ambatomanga.*

Peu après, je créai le *cercle d'Ambatondrazaka* dans le pays sihanaka, et le *cercle de Moramanga* dans le pays bezànozàno.

Pour ne pas contrarier sans utilité les habitudes des popula-

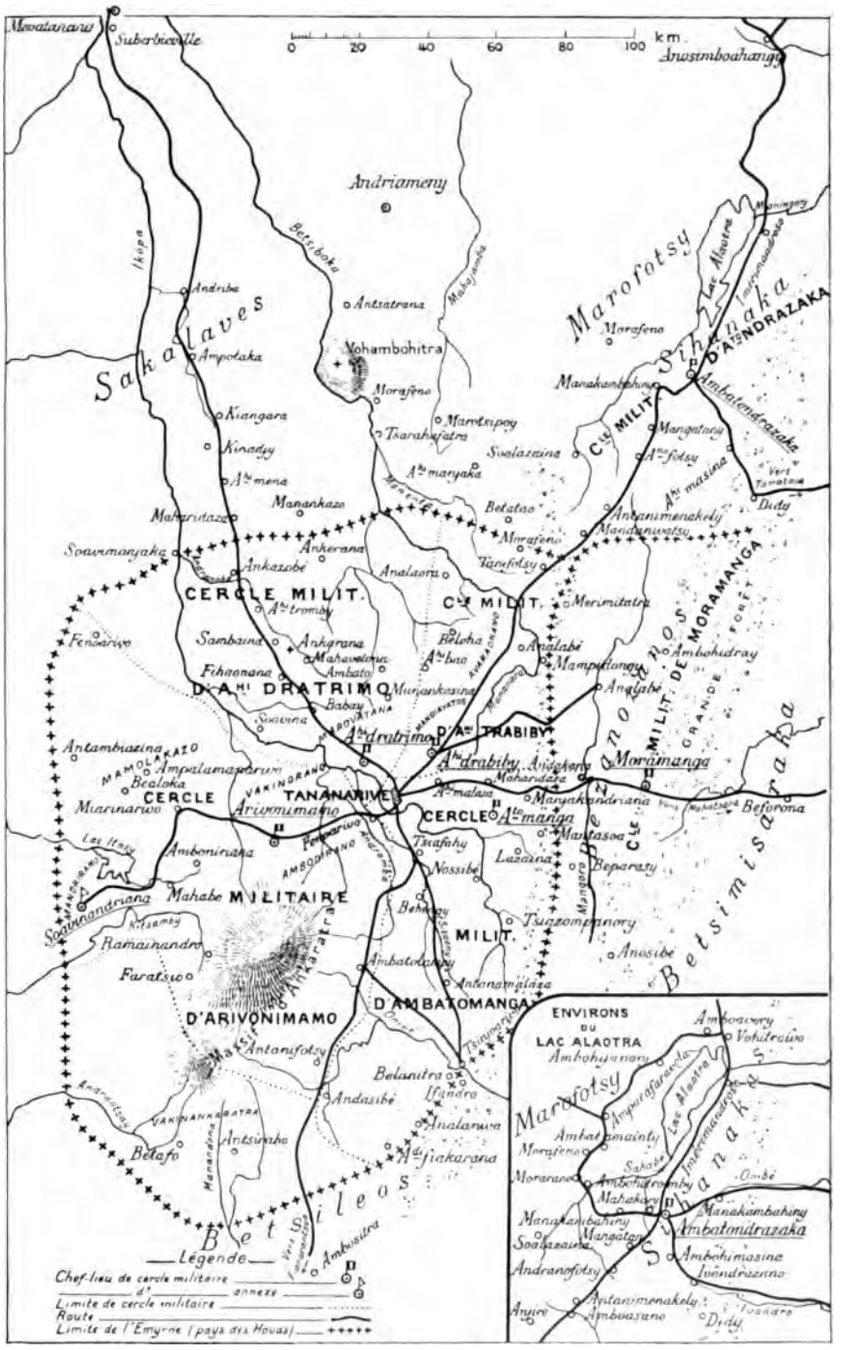

L'EMYRNE FUT DIVISÉE EN CINQ CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES.

tions indigènes, les limites de ces circonscriptions coïncidèrent autant que possible avec celles des anciennes provinces malgaches.

L'organisme politique, militaire et administratif des cercles fonctionna suivant les règles suivantes :

Le commàndement du cercle a sous ses ordres les troupes de différentes armes et le personnel civil, européen ou indigène, en service dans sa circonscription. Il est seul responsable des résultats obtenus, et a seul la disposition de tous les moyens, militaires ou autres. Ses pouvoirs administratifs s'étendant à tout, il utilise, d'après les directives générales qui lui sont données, le personnel européen, militaire ou civil et, le cas échéant, l'ancien personnel du Gouvernement malgache.

Au fur et à mesure des progrès de la pacification, d'autres cercles furent créés, dans des régions plus éloignées de la capitale, avec chefs-lieux à Betafo, Miarinarivo, etc. ; puis l'action du pouvoir central fut décentralisée par l'institution d'un nouvel organe : le *territoire militaire*, formé par le groupement de plusieurs cercles. On put ainsi diminuer le nombre des subordonnés auxquels il fallait envoyer des ordres, et mieux coordonner vers le but à atteindre les efforts combinés de plusieurs commandants de cercle.

L'hégémonie hova fut supprimée et les populations jusqu'alors vassales de la cour d'Emyrne furent convoquées à des kabary pour choisir elles-mêmes leurs chefs.

Suivant ce même principe de la « politique des races », et bien que la loi d'annexion eût supprimé en droit l'Etat malgache, je cherchai à utiliser en Emyrne le personnel de l'ancien Gouvernement, à condition qu'il mît loyalement au service de la France l'autorité dont il pouvait disposer. Quelques jours après mon entrée en fonctions, je convoquai les ministres et, leur donnant à entendre que je connaissais leurs compromissions avec les rebelles, je leur fis part de mes intentions en ces termes :

« A l'avenir, vous devrez servir sans réticence les pouvoirs établis. A cette condition, je pourrai oublier le passé; mais sachez que si je suis disposé à récompenser les serviteurs fidèles de la France, j'ai aussi la ferme résolution de réprimer tout acte d'hostilité contre l'ordre de choses nouveau. »

Il était dit que cet appel resterait vain. La situation allait sans cesse en s'aggravant; les rebelles augmentaient d'audace et envoyaient leurs éclaireurs porter le meurtre et l'incendie jusque dans les faubourgs de la capitale.

C'est dans ces circonstances que, m'inspirant de l'intérêt supérieur du pays, je me décidai à livrer les principaux coupables à la justice, et à supprimer une royauté qui, n'ayant à son actif dans le passé que des actes d'arbitraire et d'autocratie, constituait dans le présent un des principaux obstacles au rétablissement de l'ordre et à la reconnaissance de l'autorité française par les populations annexées. De tout le haut personnel de l'ancien Gouvernement malgache, je ne conservai que M. Rasanjy, homme intelligent et avisé, qui m'avait, dès mon arrivée, promis un concours sans arrière-pensée, et a tenu depuis cet engagement avec une scrupuleuse fidélité.

Les opérations militaires contre l'insurrection hova commencèrent dès la deuxième quinzaine de septembre 1896, et furent poussées énergiquement dans toutes les directions. En même temps, quelques régions de l'intérieur ou de la côte furent le théâtre d'autres luttes qui, conduites par la Division navale ou par nos Résidents, préparèrent de la façon la plus heureuse la pénétration de ces contrées.

Une de mes premières mesures fut l'envoi du colonel Combes en pays sihanaka, avec mission de dégager sa capitale, Ambatondrazaka, investie par les rebelles, et de créer un cercle militaire dont cette ville serait le chef-lieu.

Les habitants de cette région extrêmement fertile, qui avait mérité le nom de « grenier de l'Emyrne », étaient depuis longtemps assujettis à la domination hova.

La population, répartie dans la large cuvette alluvionnaire du lac Alaotra, y forme quelques groupes différents d'aspect par suite de nombreux métissages avec les Hovas, les Sakalaves ou les Betsimisarakas.

A l'ouest du lac vivait une tribu turbulente, les Marofotsy, presque tous voleurs de profession, qui n'obéissaient à personne et inspiraient la terreur au reste de la population.

Au mois de mars 1896, un Résident, M. Penel, ayant été envoyé à Ambatondrazaka, les Sihanakas avaient eu l'espoir que cette installation d'un représentant de la France dans leur pays allait mettre un terme aux exactions des gouverneurs hovas et aux brigandages des pillards marofotsy. Les habitants nous considérèrent au début comme des libérateurs et témoignèrent leurs sentiments dans une supplique qu'ils adressèrent au Résident, lui exposant les misères que leur faisait endurer la domination hova et lui demandant de les affranchir de ce joug.

« Pour vous convaincre, disaient-ils, que nos paroles sont vraies, vous n'avez qu'à parcourir les villages des environs et vous les verrez dépeuplés ou abandonnés. Si vous ne faites pas droit à notre demande, nous nous verrons obligés, bien malgré nous, de quitter tous les villages et d'être contre vous. Si, au contraire, vous écoutez notre réclamation, nous ferons tout ce que vous nous commanderez. »

Malheureusement, l'observation trop fidèle du traité de 1895 qui maintenait à la Cour d'Emyrne son droit de suzeraineté, empêcha de donner suite à ces doléances. Un sorcier de la région, Ramenamaso (l'homme aux yeux rouges), entraîna les habitants dans la rébellion. Ambatondrazaka seul resta fidèle, grâce à la petite troupe qui y tenait garnison ; mais la ville, investie par des bandes nombreuses, se trouva bientôt dans une situation des plus critiques, sans vivres et sans communications.

Arrivé à Ambatondrazaka le 13 octobre, le colonel Combes, avec la vigueur et la décision dont il a donné tant de preuves dans sa brillante carrière coloniale, rétablit bientôt la situation.

En quelques jours, il organisa et installa les services du cercle militaire, déposa le gouverneur hova dont les abus de pouvoir et les exactions étaient en grande partie cause du mécontentement des populations, et fit nommer à sa place un chef de la contrée, élu par une assemblée populaire. Il procéda ensuite à une reconnaissance du pays, qui lui permit de ramener quelques chefs rebelles, et de faire réintégrer leurs villages à un grand nombre d'habitants.

Au mois de mai 1897, notre installation dans le pays avait pris aux yeux des habitants un caractère définitif. Le chef de bataillon Rouland, commandant du cercle, avait établi les liaisons avec Tamatave, par Fénérive et par Didy; avec Moramanga, par la vallée du Mangoro; avec Tananarive, par Tanifosty et Anjozorobé; avec la vallée de la Betsiboka, par Soalazaina; avec Mandritsara, par Anosimboahangy. Le commandement avait été décentralisé par la division du cercle en quatre secteurs; enfin, Ramenamaso, organisateur de l'insurrection sihanaka, avait fait sa soumission.

Dans le cercle de Moramanga, habité par les Bezanozanos, vassaux des Hovas comme les Sihanakas, la pacification suivit également une marche rapide, et tout était rentré dans l'ordre au mois de mai 1897.

Dans les cercles de l'Emyrne, les rebelles étaient plus difficiles à réduire, parce qu'ils avaient à leur tête des chefs énergiques sachant coordonner leurs efforts, comme Rabozaka et Rabezavana, et aussi parce que la masse des insurgés, au lieu d'appartenir, comme dans les cercles d'Ambatondrazaka et de Moramanga, à des tribus vassales, était en très grande majorité composée de Hovas recevant les inspirations des agitateurs de Tananarive, et plus directement intéressés à entraver l'établissement définitif de l'autorité française à Madagascar.

Le cercle d'Ambohidrabiby, dont le chef-lieu fut transféré un peu plus tard à Anjozorobé, était la région de l'Emyrne où le gros effort des rebelles avait porté au début.

AU DÉBUT, L'ÉTAT-MAJOR CENTRALISA TOUTES LES QUESTIONS.

LA REINE PASSANT AVEC SON CORTÈGE DEVANT LA CATHÉDRALE CATHOLIQUE.
(CL. DE M. LE Dr BEIGNEUX.)

Les deux principaux chefs : Rabezavàna, ancien gouverneur hovà d'Antsatrana, et Rabozaka, son frère de sang, étaient des hommes résolus, dont la vigueur physique et la réputation de cruauté en imposaient aux populations. Ils s'étaient partagé les régions du nord et du nord-est de l'Emyrne.

Le chef de bataillon Mougeot, commandant du cercle d'Ambohidrabiby, réussit dès le début à les déloger de quelques positions avancées ; en même temps, le colonel Combes, rentrant d'Ambatondrazaka, faisait une trouée hardie dans la région forestière occupée par Rabozaka, et établissait ainsi une communication sûre entre le pays sihanaka, le cercle d'Ambohidrabiby et Tananarive.

Pour confirmer ce premier succès et donner plus d'ampleur aux opérations, je créai un territoire militaire dont je confiai le commandement au colonel Combes, et qui comprit les trois cercles d'Ambatondrazaka, de Moramanga et d'Ambohidrabiby. Le siège de ce territoire fut établi à Tanifotsy, au débouché de la forêt du côté de l'Emyrne.

La rapidité et la vigueur des coups portés ne tardèrent pas à rendre critique la situation des bandes, et à restreindre de plus en plus le terrain sur lequel elles pouvaient évoluer. A la fin de décembre, un fort parti d'insurgés, à court de vivres, tenta un coup de main désespéré dans une région de rizières située à l'est de Tananarive. En quelques heures, il fut repoussé et pourchassé de partout; malheureusement, un officier de valeur, le lieutenant Guillet, de l'infanterie coloniale, trouva la mort dans cette échauffourée. Quelques jours plus tard, pour accentuer le nouvel échec infligé aux rebelles, une colonne formée sous les ordres du lieutenant-colonel Hürstel effectua une battue profonde de la forêt où il ne subsista plus bientôt que quelques repaires dans les parties les plus inaccessibles.

Rabozaka vint occuper un de ces réduits, inabordable, hérissé d'obstacles, le camp de Mampidongy, établi sur la lisière ouest de la forêt, en face du poste d'Analabé. Il en fut délogé par le

colonel Combes au commencement de mars, après une attaque en règle, dans laquelle le capitaine Lucciardi dirigea la colonne qui eut le rôle décisif. Cet échec brisa définitivement le prestige du chef rebelle; réduit désormais à quelques partisans, il se trouva hors d'état de continuer la lutte, et quelques postes surveillant les débouchés de la forêt suffirent, à partir de ce moment, à empêcher les bandes de se reformer.

La zone forestière ne donnant plus d'inquiétudes sérieuses, le colonel Combes se retourna contre Rabezavana, auquel il enleva successivement Vohilena et Antsatrana, postes fortifiés par lesquels le chef rebelle tenait la haute vallée de la Betsiboka. Ce résultat décisif obtenu, le premier territoire militaire fut supprimé et les trois cercles qui l'avaient constitué reprirent leur autonomie.

Le cercle d'Ambohidratrimo, dont le chef-lieu fut successivement transféré à Babay, puis à Ankazobé, étant traversé du sud au nord par la route de Tananarive à Majunga, il fallait s'attacher au début à progresser vers le nord et le nord-ouest, en prenant cette route pour axe des opérations. Le lieutenant-colonel Gonard réalisa avec beaucoup de méthode ce programme de pénétration. Refoulant les bandes devant lui, il s'avança rapidement dans la direction de Majunga, et dès le 12 novembre prit pied à Ankazobé.

Un mois plus tard, le 13 décembre, un résultat d'un grand effet moral fut obtenu par l'envoi à Andriba d'un premier courrier qui inaugura la reprise des communications avec Majunga. En même temps, le lieutenant-colonel Gonard dirigea vers l'est des opérations que rendait difficiles la grosse supériorité numérique de Rabezavana, mais qui arrivèrent cependant à se combiner avec celles du premier territoire militaire; bientôt la liaison fut complète avec les cercles d'Ambohidrabiby et d'Ambatondrazaka.

Du côté de l'ouest on rencontra moins d'obstacles. L'Ikopa fut franchi le 18 janvier 1897; un mois plus tard, une opération hardie fit tomber entre nos mains le principal chef insurgé et le gros de ses forces. La rébellion prit fin ainsi dans cette région.

Le 25 mars, le chef d'escadron Lyautey prend le commandement du cercle. Avec un renouveau de vigueur et d'activité, il continue dans toutes les directions les opérations commencées, préludant ainsi à la brillante carrière qu'il a fournie depuis à Madagascar et qu'il continue en ce moment avec distinction dans notre colonie algérienne.

Rabezavana, découragé par les échecs successifs qui lui sont infligés, vient se rendre à discrétion le 29 mai. Quelques jours plus tard, il est envoyé à Tananarive. Pour frapper l'esprit des Malgaches et les pénétrer de cette idée que nous resterons les maîtres, j'entoure d'un certain cérémonial la soumission du fameux chef rebelle; en présence d'une affluence énorme d'indigènes, je lui rappelle les crimes dont il s'est rendu coupable, puis je lui annonce que, malgré tout, la France, dans sa générosité, lui accorde la vie sauve et le pardon.

Débarrassé de son principal adversaire, le commandant Lyautey continue sa progression vers le nord dans la direction d'Andriba, stimulant les initiatives, ramenant la confiance dans les populations, et sachant faire partager à tous son entrain et sa foi dans le succès. D'Ankazobé, où il a transféré le siège de son cercle et qui n'était qu'un pauvre hameau malgache, il fait une petite ville percée de larges avenues, qui prend très vite belle tournure et joue à souhait son rôle de chef-lieu. Tout le monde s'emploie à cette transformation. On construit des casernes pour les troupes et la milice, une école professionnelle, une briqueterie, un bureau de poste, des habitations pour le personnel européen et indigène, un cercle, une case de passagers. Ces constructions, propres, commodes, aux façades riantes où courent des plantes grimpantes et qu'encadrent des chaînes de briques rouges et de carreaux vernissés, offrent un cachet original; tout dénote que la volonté, l'intelligence et le goût sont passés par là.

Le cercle d'Arivonimamo et le cercle-annexe de Soavinandriana (ce dernier créé le 9 octobre 1896), comprenaient toute la

région située entre la rive gauche de l'Ikopa et le pays sakalave.

Le commandant Reynes et le capitaine Compérat, placés à la tête de ces circonscriptions, y firent de rapide et utile besogne, en poussant méthodiquement leur ligne de front vers l'ouest, nettoyant le massif montagneux de l'Ankaratra des pillards qui l'infestaient et dégageant la route de Tananarive à Fianarantsoa pour se relier au cercle d'Ambatomanga.

Lorsque cette liaison fut assurée, je constituai en un territoire militaire, suivant le principe que j'avais déjà appliqué au nord-est, les trois cercles d'Ambatomanga, d'Arivonimamo et de Soavinandriana. Le lieutenant-colonel Borbal-Combret fut placé à la tête de la nouvelle circonscription, avec mission de consolider les résultats déjà acquis, d'assurer l'unité de direction politique et militaire, d'établir nos postes avancés sur les frontières extrêmes de l'Emyrne, et d'y préparer la pénétration en pays sakalave. En vue de ce dernier résultat, je transformai la province civile du Vakinankaratra en un nouveau cercle militaire, qui fut rattaché au territoire militaire que je venais de créer ; cette circonscription eut Betafo pour chef-lieu.

Un peu plus tard, l'objectif à atteindre s'étant précisé davantage, le cercle d'Arivonimamo fut démembré et réduit à l'Ambodirano, région riche, désormais complètement tranquille, où la densité de la population atteint 50 habitants par kilomètre carré, et dont on pouvait, sans aucun risque, commencer la mise en valeur. Les régions détachées furent constituées en un nouveau cercle, dont le chef-lieu fut établi à Miarinarivo, et dont le commandant put prendre exclusivement comme objectif la pacification des régions encore troublées de l'ouest de l'Emyrne, et la préparation de la pénétration chez les Sakalaves.

Des résultats importants furent bientôt obtenus. Dans les premiers jours de mars, nos troupes occupaient Fenoarivo, puis Tsiroanomandidy, ancien poste militaire hova établi sur la frontière nord-ouest de l'Emyrne. Enfin, en mai 1897, nous nous installions à Ankavandra, gros village sakalave qui avait été aussi

LES PROGRÈS DE L'OCCUPATION FRANÇAISE ET DE LA PACIFICATION D'OCTOBRE 1896 A FIN JUIN 1897.

l'un des postes de la ligne de communication des Hovas avec la côte ouest.

Dans le cercle d'Ambatomanga, dont le chef-lieu fut transféré bientôt à Tsiafahy, la situation ne tarda pas non plus à s'éclaircir. Les principaux objectifs assignés au commandant de ce cercle étaient de rétablir la sécurité sur la route de l'est, de nettoyer la frontière sud-est de l'Emyrne, de poursuivrre jusqu'à dispersion complète les bandes de Rainibetsimisaraka, et de chercher à s'emparer de ce chef rebelle, ou à obtenir sa soumission.

Le résultat fut vite atteint, et l'enlèvement du village fortifié de Nosi-Bé, dont nos troupes s'emparèrent le 6 février 1897, après un assaut meurtrier, porta un coup décisif à la rébellion dans cette contrée. Toutefois, ce ne fut que quelques mois plus tard, le 2 juin, que Rainibetsimisaraka, pourchassé sans relâche et abandonné de tous ses partisans, se rendit à discrétion à un chef de poste du cercle de Betafo. Comme Rabezavana, il vint faire sa soumission solennelle à Tananarive.

En résumé, le but que j'avais assigné en octobre 1896 aux commandants des cercles militaires était complètement atteint en mai 1897.

Nos troupes occupaient par des postes solides les frontières de l'Emyrne et étaient en mesure de repousser les incursions des Sakalaves de l'ouest. A l'intérieur de la région conquise sur les rebelles, un réseau serré de postes et de villages armés surveillait le pays et y assurait l'ordre. La carte (Pl. 12) fait ressortir comparativement l'étendue des régions soumises au mois de septembre 1896 et à la fin de juin 1897; on peut se rendre compte ainsi de l'importance des progrès réalisés dans cette courte période de moins de dix mois[1].

1. Un ouvrage spécial : *la Pacification de Madagascar* (R. Chapelot et Cie, éditeurs 1900), rédigé d'après les archives de l'Etat-major du corps d'occupation par le capitaine du génie Hellot, a relaté en détail les opérations militaires de la période comprise entre octobre 1896 et mars 1899, en mentionnant les instructions d'ensemble, les ordres d'exécution et les services signalés rendus par nos officiers et nos soldats.

Je dois à la vérité, d'ajouter que les opérations de répression de l'insurrection hova furent extrêmement pénibles. Nos soldats européens et sénégalais, seuls éléments sur lesquels on pouvait compter à cette époque, fournirent des marches longues et pénibles, de jour et de nuit, tantôt sous le soleil brûlant, tantôt sous des pluies torrentielles. Que de fois, après avoir livré un combat ou enlevé un repaire, gravi des montagnes et franchi des ravins, ils durent le soir venu, bivouaquer sur la dure, et se contenter de l'insuffisante ration que les difficultés du ravitaillement et des transports obligeaient de leur imposer. Heureux, lorsque dans un camp fahavalo dont ils avaient chassé les défenseurs, ils trouvaient quelques provisions de riz, parfois des volailles et plus rarement des bœufs, pour refaire les ressources de leur convoi! Les rebelles se rendaient d'ailleurs un compte exact des entraves que la question de subsistance pouvait apporter aux opérations. Dès que nos détachements étaient signalés, le premier soin des chefs insurgés était d'évacuer les approvisionnements et les troupeaux; ils incendiaient le reste avant de lâcher pied définitivement.

Pendant cette période d'octobre 1896 à mai 1897, les fatigues de la campagne, jointes aux rigueurs de la saison éprouvèrent donc assez rudement nos troupes[1], mais sans faire fléchir un instant leur bravoure, sans diminuer leur entrain et leur confiance dans le succès final. D'ailleurs, les rebelles étaient loin de s'attendre à cette poursuite des opérations pendant la saison des pluies; elle bouleversa leurs plans, dérouta leurs combinaisons, affaiblit leur résistance et permit ainsi d'obtenir beaucoup plus rapidement le résultat qu'on se proposait d'atteindre. L'admirable

1. Les pertes du corps d'occupation pendant les opérations de la pacification de l'Emyrne, d'octobre 1879 à juin 1897 se totalisent ainsi qu'il suit :

Tués à l'ennemi, blessés mortellement, noyés. — 2 officiers et 60 hommes de troupe, dont 24 Européens et 36 Sénégalais ou Malgaches.

Blessés. — 5 officiers et 191 hommes de troupe, dont 79 Européens et 112 Sénégalais ou Malgaches.

Morts de maladie. — 7 officiers et 307 hommes de troupe, dont 126 Européens et 181 Sénégalais ou Malgaches.

dévouement et l'esprit de sacrifice de nos soldats et de leurs vaillants frères d'armes sénégalais ne se dépensèrent donc pas en vain; ils relevèrent aux yeux des Malgaches le prestige de nos armes, et profitèrent aussi au pays où la France venait de planter son drapeau.

L'autorité militaire s'était en effet préoccupée de poursuivre constamment ce double dessein : *pacifier et administrer*.

L'administration indigène commençait à fonctionner sous le contrôle de nos officiers, les cultures étaient reprises, les marchés étaient rétablis, les impôts fournissaient déjà des rentrées régulières; enfin, l'instruction était donnée dans de nombreuses écoles, dirigées par nos sous-officiers et nos soldats. Le pays, en pleine anarchie six mois auparavant, renaissait à la vie normale.

La pacification et l'occupation solide du territoire, par la méthode de la tache d'huile, en progressant constamment du centre vers la périphérie, étaient en somme un fait accompli dans la région centrale. Et ce résultat avait été obtenu par l'application constante de ce principe dont j'ai déjà indiqué l'efficacité : combiner l'action politique et militaire pour prendre possession du pays; en même temps, entrer en contact intime avec les populations, chercher à connaître leurs tendances, leur état d'esprit, et s'efforcer de satisfaire à leurs besoins pour les attacher par la persuasion aux institutions nouvelles.

Pendant que s'accomplissait la pacification de l'Emyrne, les Résidents de l'intérieur et des régions côtières avaient aussi tiré le meilleur parti des moyens très limités dont ils disposaient pour tenir en respect les populations insoumises, et entrer en relations avec elles en vue de la pénétration ultérieure.

Dans la province de Maroantsetra, le Résident Pradon entreprit avec quelques miliciens une marche très hardie dans les régions de l'intérieur. Parti de Maroantsetra le 7 décembre, il vint occuper Mandritsara, garnison hova importante, où l'on signalait depuis longtemps l'existence d'un dépôt d'armes et de munitions, ravitaillant les rebelles.

par un système d'impôts et de corvées arbitraires, les Malgaches de l'Emyrne avaient perdu toute énergie, et étaient tombés dans cet état de misère résignée et ces habitudes de paresse et d'insouciance qui sont le triste apanage des peuples opprimés par la tyrannie. Ils avaient offert ainsi un terrain particulièrement propice à l'éclosion de toutes les maladies : variole, lèpre, tuberculose, syphilis, paludisme, etc. Ces fléaux avaient fait d'affreux ravages; la population de certaines régions avait presque disparu, et c'est ainsi qu'en 1896 on comptait à Madagascar à peine 3 millions d'habitants, alors que la fécondité naturelle de la race et les ressources du pays auraient pu décupler ce chiffre si l'évolution démographique naturelle n'avait été très souvent interrompue par des calamités de toute nature.

L'un des premiers devoirs de l'autorité française était de remédier à ce lamentable état de choses. D'ailleurs, à Madagascar comme dans d'autres colonies où j'avais servi auparavant, la principale entrave à la mise en valeur du pays et au développement de la colonisation européenne était la très faible densité de la population indigène par rapport aux immenses superficies susceptibles d'être exploitées.

Deux mois après mon arrivée, dans la première quinzaine de décembre 1896, je créai successivement à Tananarive une École de médecine destinée à former des médecins malgaches, et un hôpital indigène servant de clinique à cette école. Les deux établissements furent inaugurés le 6 février 1897, en présence des notabilités européennes et d'une nombreuse assistance indigène.

Je me préoccupai aussi de nos malades du corps d'occupation, qu'on avait dû, faute de mieux, installer dans des locaux délabrés et tout-à-fait insuffisants. Une mission anglaise, la London Missionary Society possédait à Soavinandriana, à deux kilomètres au nord-est de Tananarive, un hôpital confortable. Cet établissement fut réquisitionné dans les formes légales et, peu après, cédé à l'amiable à la Colonie, moyennant le remboursement de la valeur du matériel et des médicaments.

Des ordres furent donnés à la Direction du service de santé et aux autorités territoriales, pour organiser un service gratuit de consultations et de distribution de médicaments aux indigènes; en même temps, les médecins militaires furent chargés d'inspections d'hygiène et de tournées de vaccine; enfin, ils se préoccupèrent de grouper, pour leur donner des soins en commun, les lépreux qui circulaient en liberté et donnaient à tout venant l'attristant spectacle de leurs misères et de leurs plaies.

Au bout de quelques mois, j'eus la satisfaction de constater que ces diverses mesures avaient porté leurs fruits; les Malgaches commençaient à échapper à l'influence des « mpisikidiy » ou sorciers, auxquels ils avaient presque exclusivement recouru jusqu'alors en cas de maladie; l'hôpital indigène de Tananarive dut être agrandi, et les consultations données par les médecins de nos postes militaires devinrent de plus en plus nombreuses.

Le développement de l'instruction et la création d'un service d'enseignement public devaient aussi fournir un moyen d'action très puissant sur les populations indigènes.

En cette matière il y avait des précédents, et je dois dire qu'ils n'étaient pas pour me faciliter la tâche, car je recueillais l'héritage de compétitions, souvent acrimonieuses, entre ceux qui depuis un demi-siècle avaient cherché à se faire une sorte de monopole de l'enseignement de la jeunesse malgache.

Depuis l'arrivée des Européens à Madagascar, au commencement du XIXe siècle, jusqu'à la conquête française, les questions d'enseignement avaient toujours été étroitement liées à celles de politique et de religion.

Les écoles appartenaient aux Missions religieuses — françaises, anglaises, norvégiennes, américaines, — et certaines de ces associations, soutenues et largement subventionnées par les Gouvernements de leur nation, avaient, en dehors de leur mission spirituelle et scolaire, une sorte de rôle officiel qui les mêlait d'une façon active aux luttes d'influence engagées alors dans la grande île. Chaque élève représentait l'adhésion politique de sa famille et

de ses proches et l'essentiel était de grossir sans cesse cette clientèle. La question pédagogique restait ainsi en arrière-plan, sauf pour quelques sujets qu'on préparait spécialement aux fonctions les plus élevées du Gouvernement d'alors. Dans l'ensemble, les résultats pratiques étaient et ne pouvaient être qu'assez médiocres.

En résumé, avant l'annexion française les écoles de Madagascar étaient presque exclusivement groupées dans les régions salubres du plateau central, en Emyrne et au Betsiléo. Elles étaient toutes confessionnelles et appartenaient aux Missions catholiques françaises dans la proportion d'un tiers, et aux Missions protestantes étrangères, anglaises, norvégiennes, américaines, pour les deux autres tiers.

Le français n'était enseigné que dans les écoles catholiques.

Sous ce régime, le pouvoir de diriger l'enseignement de la jeunesse, qui, après une conquête, est un des attributs et des devoirs les plus essentiels de la puissance souveraine, échappait encore à l'autorité française.

Après l'annexion, il importait que cette situation fut complètement modifiée ; la France avait le droit de parler désormais en maîtresse et d'avoir la haute main, par l'intermédiaire du Gouvernement local, sur un service qui, dans un pays neuf, touche de si près à l'action politique sur les populations.

Dès mon arrivée, je traçai la ligne de conduite à suivre à cet égard à tous ceux qui détenaient une part quelconque d'autorité. « La langue française — disais-je dans une de mes premières circulaires — doit devenir la base de l'enseignement dans toutes les écoles de l'île. Les programmes seront remaniés et établis d'une manière simple, en revêtant surtout un caractère professionnel, de façon que les écoles fournissent aussitôt que possible des auxiliaires aux entreprises agricoles et industrielles de nos colons. »

Je spécifiai aussi les avantages qui seraient réservés aux indigènes possédant notre langue :

ÉCOLE PROFESSIONNELLE
DE BIJOUTERIE DE TANANARIVE.
UN BIJOUTIER MALGACHE.

ATELIER A FER DANS UNE ÉCOLE RURALE.
DU CERCLE D'ANKAZOBÉ.
(NORD DE L'EMYRNE).

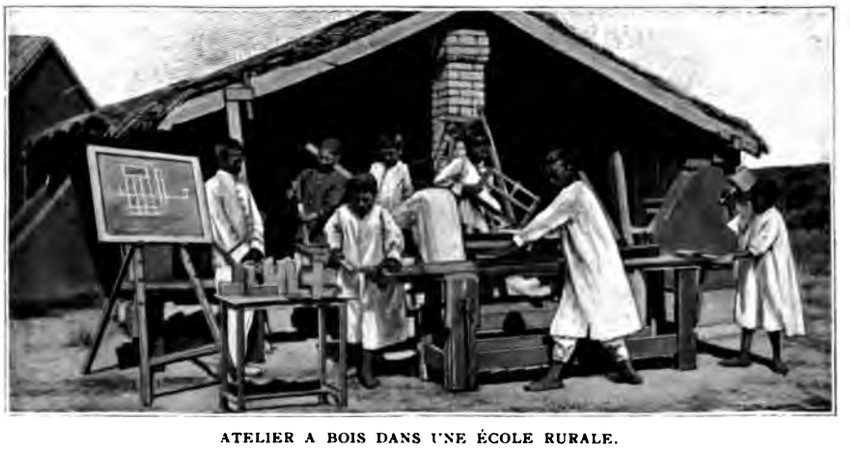

ATELIER A BOIS DANS UNE ÉCOLE RURALE.

L'HOPITAL D'ISOAVINANDRIANA FUT RÉQUISITIONNÉ POUR LES MALADES
DU CORPS D'OCCUPATION

« Dorénavant, nul Malgache ne sera pourvu d'un emploi public s'il ne parle et écrit le français ; en toute circonstance, celui qui connaîtra notre langue aura la préférence sur les autres indigènes. »

La neutralité religieuse fut aussi nettement prescrite à tous ceux qui occupaient des fonctions quelconques de l'État ou de la Colonie :

« Je n'ai pas besoin de vous recommander la plus stricte neutralité en matière religieuse. Les instructions de M. le ministre des Colonies sont formelles; nous devons nous inspirer sur ce point des larges idées de tolérance qui sont dans les traditions de notre pays, et que la France a su introduire dans toutes ses possessions d'outre-mer. »

Au fur et à mesure de l'augmentation des ressources et de l'arrivée du personnel enseignant demandé en France, des écoles officielles furent créées en Emyrne. D'autre part, en attendant une organisation complète, les commandants de cercle et les chefs de province furent invités à installer des écoles provisoires, qui utilisèrent le concours de sous-officiers, militaires ou gradés de milice, possédant les aptitudes requises.

Enfin, en toute circonstance, dans mes tournées principalement, j'insistai auprès des officiers ou fonctionnaires européens sur la nécessité de propager notre langue et d'instituer partout l'enseignement professionnel.

Mes recommandations relatives à ce dernier genre d'enseignement — sur lesquelles je devais revenir tant de fois par la suite — découlaient d'une doctrine que j'ai toujours professée, et selon laquelle il faut, dans un pays neuf où tout est à mettre sur pied, donner avant tout aux indigènes une éducation pratique et utilitaire. C'est ainsi seulement qu'on les rendra aptes à concourir avec efficacité à la création de l'outillage économique, sans lequel il n'est pas d'essor ni de prospérité possibles.

Plus tard, lorsque la colonie sera arrivée non seulement à se suffire mais à payer ses dépenses de souveraineté, on pourra

résultats, était là pour montrer qu'on devait agir avec méthode, en tenant compte de l'hérédité mentale d'une population descendant d'Orientaux, qui, pliée par atavisme au pouvoir absolu, était peu préparée, surtout en matière de travail et de main-d'œuvre, à recevoir et à comprendre, du jour au lendemain, un régime de pleine et entière liberté.

Tout d'abord, la subordination complète des gouverneurs et autres chefs indigènes aux autorités territoriales françaises, permit de couper court aux abus administratifs qui avaient été pratiqués couramment sous le régime disparu. En outre, pour éviter de tirer toujours les renseignements de la même source, je fis consulter souvent les anciens des villages, dont les avis furent plus d'une fois reconnus utiles et mis à profit par l'Administration.

Pour l'organisation judiciaire je m'attachai à donner l'empreinte des coutumes locales à la réglementation nouvelle.

La justice indigène si viciée qu'elle eût été, avant la conquête, par la vénalité des juges, reposait cependant sur certains principes, conformes aux traditions et à la mentalité des habitants. L'un de ses caractères — que l'on retrouve d'ailleurs chez la plupart des peuples orientaux — est qu'elle ignorait le principe de la séparation des pouvoirs. Du fait de leur psychologie simpliste, les Malgaches, de même que les Indo-Chinois, ne voient dans le fait de rendre la justice qu'une des attributions du Pouvoir; or, dans leur pensée, celui-ci doit être unique et s'imposer indistinctement en toute matière.

Cette conception n'a rien qui puisse surprendre; elle tire son origine de l'idée de famille et on la rencontre chez tous les peuples d'un développement social peu avancé.

A l'époque primitive, le père de famille, comme le *paterfamilias* romain, jouit d'une autorité et de droits presque absolus sur tous les siens. Puis, l'extension de la famille, rapide chez une race prolifique, forme l'agglomération de la tribu et c'est devant la tribu entière, devant le corps de village (le *fokon'olona*

à Madagascar), que sont portés le jugement des crimes ou des délits et les contestations d'intérêt.

Peu à peu la tribu se développe et, pour éviter de tomber dans l'anarchie, remet à un chef le soin de la gouverner et la tâche de distribuer la justice. Celui-ci peut être amené par la suite à confier ses attributions à des juges inférieurs, mais c'est toujours au nom d'une autorité souveraine indivisible que les arrêts sont rendus.

Sur les conseils des Européens établis à Tananarive depuis le commencement du XIXe siècle, le Gouvernement malgache avait élaboré, en 1878, un code qui fut refondu en 1881. Ce code était à la fois obscur et incomplet. Il consistait en une compilation des principales coutumes malgaches, plus ou moins mises en harmonie avec ce que les autochtones connaissaient des mœurs et des législations des peuples civilisés. Sous la même influence, le droit d'appel avait été établi, mais cette institution, incomprise, était toute superficielle et n'avait guère pénétré dans la pratique. La conception de l'appel, en effet, n'est pas simple; c'est le produit d'une longue expérience et elle entre difficilement dans l'esprit d'une race encore fruste. Comment le premier juge peut-il se tromper puisqu'il est une émanation directe du pouvoir absolu? Aussi, bien que dans le code de 1881 le droit d'appel en matière civile eût été reconnu et légalement organisé, en matière répressive, c'est-à-dire pour la forme la plus usuelle de la justice dans les sociétés primitives, il n'eut jamais que le caractère d'un simple recours en grâce.

Dans la réforme à entreprendre, il me parut nécessaire de tenir compte de ces divers précédents et de maintenir, au moins provisoirement, cette règle, conforme aux vieilles coutumes du pays, selon laquelle c'est la même autorité qui commande et qui juge, qui récompense et qui punit.

En octobre et novembre 1896 des tribunaux indigènes à deux degrés, présidés par les commandants de cercle ou leurs délégués, furent institués dans les chefs-lieux de circonscription

JE FIS CONSULTER SOUVENT LES ANCIENS DES VILLAGES.

de l'Emyrne. En même temps, en vue d'étendre cette institution aux provinces civiles, j'invitai les Résidents et administrateurs à se rendre compte de l'état des anciennes juridictions dans leur ressort, et à étudier les moyens de généraliser les règles adoptées pour la région centrale. Ces mesures, conformes à la tradition malgache, furent très appréciées par les intéressés et ménagèrent — ce qui a toujours été une de mes principales préoccupations — la transition nécessaire à tout progrès.

Au mois de mars 1897, l'assistance judiciaire fut organisée; un arrêté détermina la composition de ses bureaux et les formalités pour y recourir. Enfin, six semaines plus tard, furent institués, auprès des tribunaux de Madagascar, des avocats défenseurs ayant, suivant la formule consacrée, le privilège exclusif « de représenter les parties, de conclure, tant en demandant qu'en défendant, et de faire tous actes de procédure ».

En matière fiscale, une réforme radicale était indispensable.

Avant la conquête, le désordre régnait dans les finances comme dans tous les autres rouages du Gouvernement malgache; il était entretenu d'ailleurs par ceux qui y avaient intérêt et résultait beaucoup plus de la cupidité des fonctionnaires et officiers hovas que de leur ignorance ou de leur incapacité. Les principales taxes avaient en effet une assiette assez rationnelle et elles frappaient la richesse publique dans ses principales manifestations.

Par contre la conception d'un Trésor public, centralisant toutes les recettes et les répartissant ensuite pour la satisfaction des besoins généraux, était inconnue à Madagascar, comme chez la plupart des peuples orientaux. Aucune distinction n'était faite entre la cassette particulière de la reine et les fonds de l'État; la souveraine, le premier ministre et les différents fonctionnaires du royaume prélevaient sur les recettes qu'ils détenaient ce qu'ils estimaient être la juste rémunération de leurs services, et l'on conçoit qu'en l'absence de tout contrôle ils se faisaient la mesure

large. D'ailleurs, ces errements étaient légitimés en quelque sorte par ce fait que le Gouvernement ne payait pas ses fonctionnaires. Les candidatures aux emplois publics ne laissaient pas cependant d'être nombreuses puisqu'il était admis que la nomination à une fonction quelconque était une occasion de faire fortune offerte à celui qui en bénéficiait. Le premier ministre et la reine qui donnaient l'exemple, fermaient les yeux sur les dilapidations des officiers du royaume; on se bornait, lorsque les exactions étaient trop criantes, à condamner le délinquant à l'exil et à lui confisquer ses biens. C'était un moyen simple de faire rentrer dans la caisse royale ce qui en avait été détourné.

L'administration française devait faire cesser de pareils abus. L'obligation de l'impôt fut donc nettement affirmée, mais avec ce correctif qu'elle résultait non plus comme autrefois du bon plaisir du Gouvernement, mais de la nécessité de faire concourir les populations malgaches à l'œuvre entreprise par la France dans sa nouvelle possession.

D'ailleurs les instructions générales que j'avais reçues de France me faisaient un devoir d'administrer le pays sans augmenter les charges de la métropole et, tout en le pacifiant, en organisant son administration, de lui constituer aussi promptement que possible un budget en état de subvenir à toutes ses dépenses. Une première réglementation fiscale fut donc élaborée; en outre je fis proclamer partout que les anciens privilèges d'exemption étaient abolis, et que l'impôt atteindrait désormais tout le monde. Les précautions les plus minutieuses furent prises pour éviter les exactions, et les arrêtés créant ou régularisant des taxes furent publiés et commentés dans le journal indigène, le *Vaovao*, organe de vulgarisation française que j'avais créé pour répandre nos idées dans la masse de la population.

L'une des plus importantes réformes libérales appliquées à l'état social des indigènes fut réalisée par un arrêté du 17 avril 1897 qui abolit la féodalité malgache en supprimant les « vodivona » ou fiefs, et en enlevant leurs privilèges aux « tom-

pomenakely » ou seigneurs féodaux, dont l'institution remontait aux premiers souverains de l'Emyrne. De même qu'autrefois en France, les anciens rois avaient partagé le territoire entre leurs parents ou compagnons d'armes, en attribuant à ceux-ci des pouvoirs excessifs pour administrer les populations, rendre la justice et percevoir les impôts. Le maintien de tels privilèges était inadmissible en pays français; en outre, il eût constitué un obstacle à la mise en valeur de la colonie, du fait que de vastes domaines seraient demeurés en mainmorte, soustraits au régime du droit commun. D'ailleurs, la presque totalité des terres des « tompomenakely » était en friche; la suppression du privilège ne lésa donc aucun intérêt respectable, d'autant qu'il fut stipulé que des concessions ou avantages particuliers pourraient être accordés à ceux des anciens possesseurs de fiefs qui rendraient des services à la France.

Dans les diverses branches de l'administration, dont le développement intéressait à la fois les Européens et les indigènes, je m'attachai à obtenir un fonctionnement initial répondant aux besoins les plus essentiels, et à y apporter graduellement les perfectionnements compatibles avec l'état politique et les ressources budgétaires de la Colonie.

A mon arrivée, j'avais trouvé aux directions des Travaux publics, de l'Enseignement, de l'Agriculture, etc., des chefs de service installés, mais, en fait, réduits par l'insurrection à ne pas sortir de la capitale et empêchés par conséquent de jouer un rôle en rapport avec l'importance de leurs titres officiels.

Je traçai à ceux d'entre eux qui restèrent mes collaborateurs, la ligne de conduite à suivre.

En matière de travaux publics le programme que j'adoptai et qui peut convenir à toute colonie neuve, comprenait les travaux de défense, la création d'un réseau de routes, l'amélioration des ports, la construction de phares et de lignes télégraphiques, l'installation des troupes et des divers services civils et militaires dans des bâtiments appropriés, le creusement de canaux,

le dragage des principaux fleuves et rivières en vue d'y assurer la navigation, les travaux d'hydraulique agricole ayant pour objet d'exalter la fertilité et le rendement des terrains de culture, enfin l'établissement d'un chemin de fer, pour mettre les populations denses, intelligentes et laborieuses du centre de l'île en communication rapide et facile avec les ports, et de là avec les marchés de l'extérieur.

Mais, en raison de l'état troublé du pays à la fin de 1896 et au commencement de 1897, le service des travaux publics se trouva au début fort entravé. En dehors de Tananarive, il fut, par la force des choses, décentralisé et confié aux commandants de cercle et aux chefs de province.

L'effort se porta principalement sur les routes dont la construction dut, dès l'abord, répondre à un double but : but militaire, alors prépondérant, en prévision des mouvements et du ravitaillement des troupes; but économique, — encore accessoire à cette époque, — qui était de favoriser le premier essor du commerce et de la colonisation.

A Tananarive, d'importants travaux furent entrepris; une commission instituée dans les premiers jours de février 1897 fut chargée d'établir un projet de voirie et d'attribuer aux rues de la ville les noms des personnages historiques ayant participé, à diverses époques, à l'établissement de la souveraineté française à Madagascar.

Je fis étudier aussi un premier projet d'adduction d'eau potable, consistant à rétablir, en augmentant ses dimensions, une ancienne canalisation établie par Jean Laborde, qui reliait au palais de la Reine un bassin de captation aménagé aux environs d'Ambohimalaza.

La question de la construction d'un chemin de fer entre Tananarive et la côte m'apparaissait aussi comme l'une des plus indispensables à résoudre. Des études commencées avant mon arrivée par le colonel Marmier et les capitaines du génie Goudard, Cré et Dorand, avaient fait écarter le tracé vers Majunga par la

LES DEUX TRACÉS ENVISAGÉS EN 1897.
(LE CHEMIN DE FER.)

L'OBSERVATOIRE DE TANANARIVE
RECONSTRUIT AU DÉBUT DE 1897.

LES MÉDECINS MILITAIRES GROUPÈRENT POUR LES SOIGNER LES LÉPREUX
QUI CIRCULAIENT DANS L'ILE.

LES RUINES DES USINES DE JEAN LABORDE, A MANTASOA.

vallée de la Betsiboka et adopter le principe d'un tracé vers Tamatave.

Un peu plus tard, la Société des Batignolles avait envoyé à Madagascar deux ingénieurs : MM. Duportal et Vieuxtemps, qui proposèrent également de prendre Tamatave comme tête de ligne et envisagèrent la possibilité de deux tracés, l'un par le sud se rapprochant du tracé adopté depuis, l'autre par l'ouest desservant le pays sihanaka et venant se raccorder au premier dans la vallée du Mangoro. Pour compléter ces premières données, je fis exécuter dès la fin de 1896 et au commencement de 1897 plusieurs reconnaissances, notamment par les lieutenants d'infanterie coloniale Gautier et Trousselle qui firent des levers détaillés dans les vallées comprises entre le pays sihanaka et la côte est et reconnurent les principaux tracés possibles pour relier Ambatondrazaka à Tamatave par une route ou par un chemin de fer.

Les difficultés énormes avec lesquelles je me trouvais aux prises pour le ravitaillement du plateau central me confirmèrent dans l'opinion qu'il fallait aboutir au plus vite. A la fin de 1896, je demandai à M. le ministre des Colonies l'envoi à Madagascar d'une mission d'officiers du génie pour continuer les reconnaissances antérieures, et établir sur place un avant-projet détaillé de la ligne. Cette mission, dirigée par le commandant Roques, arriva à Tamatave le 7 mars 1897. Quelques jours plus tard elle était sur le terrain, et se mettait à l'œuvre.

Je terminerai ces indications sur les premiers travaux exécutés ou projetés à Madagascar, en mentionnant les études très complètes qu'entreprit à ma demande le commandant Le Do pour le choix d'emplacements de phares et de feux divers sur toute l'étendue du littoral.

Pour les raisons déjà indiquées, j'avais dû restreindre le personnel du Service de l'Agriculture. Cependant, au bout de quelques mois, le terrain gagné sur l'insurrection, les communications devenues plus faciles, les cultures indigènes reprises et les demandes de concessions chaque jour plus nombreuses per-

mirent d'envisager à bref délai une mise en valeur effective du pays par les travaux agricoles.

Les chefs de circonscription facilitèrent cet essor et, d'autre part, l'Inspection de l'agriculture, à la tête de laquelle était placé M. Prudhomme, jeune fonctionnaire actif et intelligent, leur fournit toutes les indications techniques dont ils pouvaient avoir besoin. En février 1897, je créai un Jardin d'essais à Nanisana, aux environs de Tananarive. En avril, un service de reboisement fut institué, avec mission de rechercher les essences indigènes ou exotiques à propager. Parmi ces dernières on eut recours à l'acacia, au lilas de Perse et surtout à l'eucalyptus, dont les nombreuses variétés, l'extraordinaire rapidité de croissance et les propriétés assainissantes ont permis de faire un emploi très utile à Madagascar. C'est ainsi que, sur la place Jean-Laborde à Tananarive, qui n'était qu'une fondrière à mon arrivée et s'est transformée aujourd'hui en un fort joli square, des eucalyptus plantés en 1897 ont poussé avec une merveilleuse vigueur, et atteignent actuellement près de 20 mètres de hauteur.

A l'agriculture et à l'élevage se rattachait la question capitale de l'introduction, ou plutôt, de la création à Madagascar d'une race chevaline appropriée aux besoins les plus urgents du corps d'occupation, des services civils et des entreprises privées.

Quelques chevaux avaient été importés dans l'île sous Radama Ier et peut-être même avant, sous le règne d'Andrianampoinimerina, de 1810 à 1820. D'après les vieilles archives malgaches, ces animaux provenaient en grande partie de Zanzibar, de Maurice, du Cap et de l'Inde; en 1896, le nombre de leurs descendants ne dépassait pas 300 ou 400. Ils étaient convenablement acclimatés, mais, en raison de leurs origines diverses, de croisements faits sans méthode et aussi de l'ignorance des indigènes en matière d'élevage, le type, si tant est qu'il y en eût un, était défectueux.

Avec ces sujets en très petit nombre, hétérogènes et disséminés sur un immense territoire, le problème de la création d'une

:ILLE FEMME BARA D'IHOSY
(SUD DU BETSILÉO).

ON RENCONTRE SUR TOUTE LA CÔTE OUEST
DES PIROGUES LÉGÈRES A BALANCIER.

ES PRESTATIONS ASSURÈRENT L'EXÉCUTION DES CONVOIS DE RAVITAILLEMENT.

LA PLACE D'ANDOHALO EN 1896.

race était complexe et devait comporter, comme l'expérience l'a démontré depuis, des tâtonnements nombreux. Pour commencer les essais, une jumenterie, constituée avec les meilleurs éléments qu'on put trouver, fut installée au mois de mars 1897 à Ampasika, sur un terrain en bordure de l'Ikopa, à proximité de Tananarive.

En même temps que je m'occupais de la première organisation des services publics, je tins aussi, dès mon arrivée, à entrer en relations suivies avec les colons français, qui, jusqu'alors, avaient connu tant de vicissitudes à Madagascar et méritaient, après les jours d'épreuve, de voir l'Autorité française aider au succès de leurs entreprises.

Pour préparer l'essor de la colonisation, la condition essentielle à cette époque était d'inculquer des habitudes de travail à la population indigène et d'amener les Malgaches, non seulement à s'employer dans les entreprises privées, mais encore à concourir à la création de l'outillage économique : routes, canaux, etc., sans lequel les transactions ne peuvent naître et se développer.

D'autre part, l'insurrection généralisée, l'extrême difficulté des ravitaillemeuts, la famine menaçante pour la troupe et pour la population civile, créaient au début une situation anormale, extrêmement inquiétante, qui commandait des mesures exceptionnelles. C'est ainsi que, partisan de la liberté du travail et convaincu qu'il faut l'instituer aux colonies comme dans la Métropole, je fus amené néanmoins à ne l'accorder que progressivement aux Malgaches et, sous l'empire des circonstances, à maintenir certaines sujétions provisoires qui ont complétement disparu depuis.

Dans cet ordre d'idées, à la suite de l'abolition de l'esclavage, un arrêté du 21 octobre 1896 astreignit tout indigène valide, de seize à soixante ans, du sexe masculin, à fournir chaque année une prestation de cinquante jours au maximum pour le service des travaux publics, ou des convois de ravitaillement.

Ce régime différait entièrement de l'ancienne corvée, le

« fanompoana », indéfiniment exigible, selon le caprice des agents du Gouvernement malgache. Les prestataires recevaient un salaire journalier suffisant pour assurer leur alimentation; en outre, lorsque les circonstances ne s'y opposaient pas, le rachat était autorisé dans la plus large mesure.

Dans l'intérêt de la mise en valeur du pays par nos compatriotes, je pris aussi un arrêté qui, à charge de certaines justifications, exempta de prestations les indigènes régulièrement engagés dans les entreprises des colons français.

Cette première réglementation du travail a rendu d'incontestables services à la colonie naissante. Elle a permis le relèvement progressif du pays ruiné par l'insurrection, la reconstruction des villages détruits par les rebelles, la reprise des cultures, et enfin le premier essor de la colonisation européenne. Pour accentuer les résultats, je fis appel aux colons eux-mêmes. Il existait dans toutes les régions de Madagascar et principalement à Tananarive, Fianarantsoa et dans les ports les plus fréquentés, un certain nombre de Français, Européens ou créoles de Bourbon, qui, établis dans l'île depuis de longues années, pouvaient fournir d'utiles renseignements sur ses ressources naturelles et ses débouchés possibles. Il y avait un avantage manifeste à mettre à profit de tels éléments et, dans les principaux centres, à les grouper dans des assemblées locales associées, à titre consultatif, à l'œuvre d'organisation et de mise en valeur de la Colonie, Je créai donc, dès le mois de novembre 1896, des Chambres consultatives qui fonctionnèrent dans les villes les plus importantes et comprirent les chefs des principaux établissements agricoles, commerciaux et industriels de la circonscription où elles étaient établies. Le choix des membres de ces assemblées était fait par l'Administration, non pas que celle-ci tint à se réserver ainsi une prérogative, mais parce qu'à cette époque il y avait un intérêt majeur à s'éclairer des conseils des plus anciens et de ceux qui possédaient les biens les plus importants à Madagascar.

A maintes reprises, je provoquai les avis des Chambres consul-

L'ATELIER DE PEAUSSERIE A L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TANANARIVE.

LES MÉDECINS MILITAIRES SONT CHARGÉS D'INSPECTIONS D'HYGIÈNE ET DE TOURNÉES DE VACCINE.

tatives sur les questions intéressant la colonisation. C'est ainsi — pour ne parler que de la période des débuts, — qu'en mars 1897, je les consultai sur les genres d'entreprises à conseiller à nos compatriotes qui, en très grand nombre, me soumettaient par chaque courrier des projets d'immigration et de création d'établissements à Madagascar.

Je facilitai aussi — bien que mis en garde par l'essai infructueux tenté quelques années auparavant à Diégo-Suarez — un essai de colonisation officielle sur la côte est.

Au mois d'avril 1896, le Dr Babet, de Saint-Denis de la Réunion, avait visité le pays tanala, entre Mananjary et Fianarantsoa. Cette région lui ayant paru propice à l'établissement d'une colonie agricole, il avait demandé le transport d'un groupe de créoles de la Réunion auxquelles on ferait les avances nécessaires à leur installation. Ses propositions furent acceptées en partie, et le Résident de Mananjary pourvut au logement et aux premiers besoins de douze familles qui arrivèrent à Tamatave le 3 juin 1897. Un crédit de 20 000 francs fut ouvert, et des vivres, des bœufs et des instruments de travail furent fournis aux immigrants. Malgré les facilités données, cette tentative ne réussit pas; son résultat le plus clair fut de condamner une fois de plus le système de la colonisation officielle, où l'immigrant, comptant indéfiniment sur l'Administration, est naturellement porté à s'abstenir d'initiative, et trop souvent, de travail.

Néanmoins, il restait entendu que l'Administration ne devait rien négliger pour faciliter aux colons leur installation dans les contrées où la sécurité et la tranquillité étaient revenues. J'indiquai ainsi ma manière de voir aux chefs de circonscription :

« Le Français désirant s'établir aux colonies doit, à son arrivée au port de débarquement, pouvoir mettre aussitôt en œuvre son initiative et son activité. Il faut pour cela, créer dans les principales villes côtières un bureau spécial de commerce et de colonisation, organisé pour fournir aux immigrants les renseignements dont ils ont besoin : ressources et facilités de la mise

en valeur de chaque région, statistiques diverses, conditions de recrutement de la main-d'œuvre, etc... Enfin, des dossiers de concessions définitives, dont les plans auront été dressés, et dont les formalités d'immatriculation auront été remplies à l'avance, doivent être tenus prêts dans chaque province pour permettre aux intéressés d'exercer leur choix. ».

Je dois mentionner aussi les deux réglementations — foncière et minière — adoptées au début; le besoin s'en faisait d'autant plus sentir que les anciennes lois malgaches n'avaient reconnu en cette matière aucun droit formel aux Européens, et qu'avant la conquête, la possession immobilière et les recherches minières avaient été constamment inquiétées par l'arbitraire du Gouvernement.

En ce qui concerne la propriété foncière, la loi locale du 9 mars 1896, promulguée par mon prédécesseur, avait apporté à cette situation difficile une modification profonde, en stipulant qu'à l'avenir l'immatriculation des terres sur les registres fonciers assurerait l'inviolabilité des droits des occupants.

Cette loi, qui constituait un progrès très appréciable, fut remplacée par une réglementation appliquant définitivement à Madagascar le régime de l'Act Torrens, système de « mobilisation du sol », qui avait fait ses preuves en Australie et en Tunisie, et offrait aux intéressés le triple avantage de donner une sécurité absolue à la propriété foncière, d'en permettre la transmission rapide, et de faciliter les opérations de crédit.

Pour le régime minier, qui soulève partout des questions difficiles et complexes, la situation était la suivante.

Au moment de l'occupation française, la présence de l'or à Madagascar était connue depuis assez longtemps, grâce aux indications des Européens, explorateurs, missionnaires ou autres, qui avaient voyagé dans les contrées minières d'autres parties du monde; mais les recherches et les exploitations des Blancs avaient été entravées par l'esprit soupçonneux et les habitudes tracassières et inquisitoriales de l'administration de la Reine.

Cependant, les demandes de concessions devenant plus nombreuses, et les circonstances politiques plus pressantes, le premier ministre se décida à entrer en pourparlers avec plusieurs Sociétés, françaises ou anglaises, et à autoriser certaines exploitations minières dans la grande île.

Au lendemain de l'expédition de 1895, la suppression du régime d'arbitraire s'imposait, et, à cet effet, une réglementation fut étudiée à Paris, sur l'initiative du Ministère des Colonies. Elle aboutit à une loi locale qui fut promulguée par mon prédécesseur, le 31 juillet 1896. Cette réglementation, en vigueur au moment de mon arrivée dans l'île, et qui ne fut modifiée au début que sur quelques points de détail, constituait un réel progrès. Je ne m'attarderai pas à l'analyser, parce qu'après une expérience pratique de cinq années qui révéla maints inconvénients, elle fut remplacée par un autre régime minier, celui du décret du 20 février 1902; ce dernier — comme on le verra plus loin — a été lui-même rapporté le 23 novembre 1905, postérieurement à la résignation de mes fonctions.

Aux réglementations diverses élaborées à cette époque dans l'intérêt de la colonisation et du développement commercial de l'île, il faut rattacher la substitution du système métrique français à l'ensemble confus des innombrables et bizarres mesures jusqu'alors employées par les Malgaches. L'école professionnelle de Tananarive fut chargée de confectionner et de distribuer gratuitement à tous les commerçants des jeux de poids et mesures poinçonnés par l'administration.

La monnaie coupée resta seule en circulation, en raison des gros intérêts que son retrait immédiat eût lésés; mais je fis étudier les moyens de hâter la suppression de ce système monétaire d'un autre âge.

Cette réforme fit disparaître le commerce des changeurs de monnaie qui était alors une des originalités des marchés de Madagascar. Derrière leurs étalages, les *mpanakalovola* — ainsi nommait-on ces argentiers indigènes — munis d'un jeu de

ciseaux à froid, de martelets et de petites balances, débitaient les écus de cinq francs en un tour de main et en faisaient de petits tas, soigneusement pesés et triés, qu'ils échangeaient à la demande du client. Recevaient-ils, au lieu de la livrer, de la monnaie coupée, les erreurs n'étaient jamais à leur détriment, car ils s'entendaient à merveille à reconnaître parmi cent autres, tout fragment, si menu fût-il, tiré d'une pièce n'ayant pas cours légal. Il va de soi que ce commerce rapportait et que chaque opération, assaisonnée de force kabary, laissait au changeur un honnête profit. Le progrès a eu raison de cette curieuse, mais primitive industrie.

En dehors de ce qui se passait sur le plateau central, je dois rappeler la collaboration éclairée de M. le résident François, secrétaire général en territoire civil, en fonctions à Tamatave, et les nombreux perfectionnements qu'elle me permit d'apporter à l'organisation des provinces côtières. Entre autres mesures, il convient de mentionner, au mois de février 1897, l'érection en communes des anciens établissements de Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie, qu'un décret du 28 janvier 1896 avait rattachés à l'administration de Madagascar. Les chefs-lieux furent établis à Antsirane pour Diégo-Suarez, Hellville pour Nossi-Bé et Ambodifotatra pour Sainte-Marie; les fonctions de maire incombèrent à l'administrateur, avec adjonction d'une commission municipale mixte composée d'Européens et d'indigènes.

Je signalerai aussi, pour cette première période, les travaux géographiques de l'état-major et les reconnaissances exécutées dans les diverses parties de la Colonie. Lors de ma prise de commandement, en septembre 1896, les neuf dixièmes de l'île étaient inconnus et les cartes présentaient d'énormes lacunes, à peine masquées par de vagues indications géologiques. L'expédition de 1895 était venue ajouter un document important à ceux que l'on possédait déjà. Un détachement du service géographique de l'armée avait marché avec le corps expéditionnaire et les capitaines Bourgeois et Peyronel, plus spécialement chargés de

UN OFFICIER HOVA, FIN DE 1896.
(CL. DE M. LE Dr BEIGNEUX.)

UN HOPITAL INDIGÈNE FUT INAUGURÉ A TANANARIVE LE 6 FÉVRIER 1897.

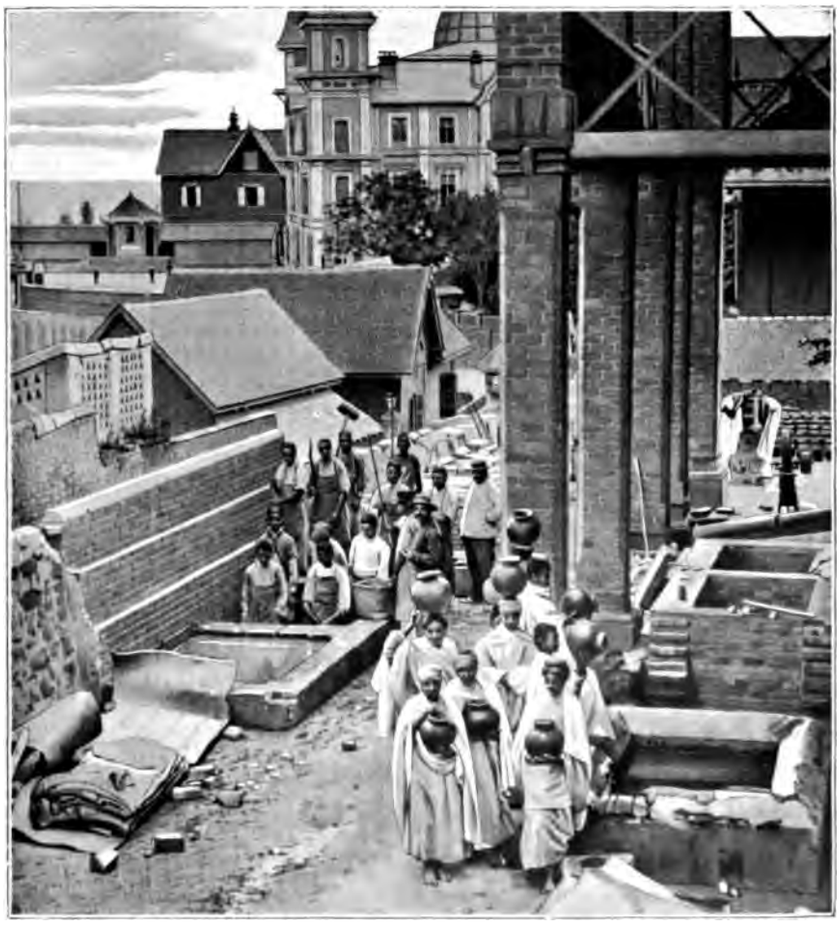

L'ATELIER DE TANNERIE A L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TANANARIVE.

la géodésie, avaient calculé un réseau de triangles reliant Majunga avec le pic d'Andriba. Mais le travail entrepris par ces officiers s'était présenté dans des conditions difficiles, et il en était résulté quelques erreurs, rectifiées depuis par le P. Colin.

Après l'entrée des troupes à Tananarive, les études géographiques avaient été bientôt arrêtées par l'insurrection. Toutefois, la région côtière de l'est étant restée calme, le général Voyron prescrivit, au mois d'avril 1896, à la brigade topographique de l'état-major, à laquelle le P. Colin avait été attaché, de dresser une carte très détaillée s'étendant sur la côte est entre Ampanotoamaizina et le confluent de la Vohitra et du Ronga-Ronga (Brickaville actuel). Le but de cette mission était d'examiner la possibilité de prolonger un tracé de chemin de fer du confluent des deux rivières jusqu'au littoral. Ce travail fut l'objet d'une étude sérieuse et complète, représentant un levé topographique de 125 kilomètres carrés.

Dans les premiers mois de 1897, le P. Colin relia le réseau de l'Emyrne avec la triangulation du corps expéditionnaire jusqu'au delà d'Andriba. Obliquant ensuite à l'est, il poursuivit ses observations vers les monts Vohimbohitra, Vohilena, le versant sud-est du pays sihanaka, et ferma sa série de triangles sur Tananarive. La superficie de ce nouveau réseau était de 15000 kilomètres carrés; le capitaine Maritz avait levé les détails du terrain sur le parcours suivi.

Un peu plus tard, une mission envoyée à Madagascar par le service géographique de l'armée triangula une bande de terrain de 15 kilomètres de largeur sur le parcours Ambatondrazaka-Tamatave-Andévorante.

Pendant que s'exécutaient ces premiers travaux, le bureau topographique de l'état-major établit des cartes d'assemblage pour les diverses échelles qui devaient s'appliquer à la cartographie de Madagascar; enfin, en attendant l'établissement d'un réseau géodésique complet, on utilisa les remarquables travaux antérieurs des PP. Roblet et Colin.

D'autre part, plusieurs de nos compatriotes, confiants dans la sécurité qui renaissait partout, commencèrent à donner des coups de sonde dans le pays, sous la protection de nos troupes. C'est ainsi qu'une mission d'exploration dirigée par le lieutenant Rocheron, de l'infanterie coloniale, et composée de MM. Boussand, ingénieur civil, d'Yerville et Grosclaude, quitta Tananarive à la fin d'octobre 1896 pour se rendre en pays sakalave. A la fin de décembre, elle était de retour dans la capitale, rapportant, en dehors des études particulières qu'elle avait poursuivies, des travaux géographiques intéressants et des renseignements ethniques et autres, qui furent utilisés par la suite pour la pénétration définitive des contrées parcourues.

Peu après, le lieutenant Rocheron fut chargé du commandement d'un district dans ces régions qu'il avait si hardiment explorées. Il n'en devait malheureusement pas revenir. Un jour, il apprend qu'un de ses postes du littoral vient d'être attaqué. La route de terre étant impraticable en raison de la crue des rivières, il prend la mer pour arriver au plus vite. Mais une tempête survient; le boutre qui le porte fait naufrage avec tous ses passagers et ce fut seulement quelques jours plus tard que ses soldats partis à la recherche découvrirent sur la plage son corps rejeté par les flots. Ainsi s'ouvrit, dans des circonstances douloureuses à rappeler, le livre d'or de nos officiers et de nos soldats qui ont payé la conquête du pays sakalave de leurs efforts et de leur vie.

Il convient de signaler également la création d'une revue périodique : *Notes, reconnaissances et explorations*, dont le premier numéro parut en février 1897, et dont les collaborateurs, officiers, fonctionnaires et explorateurs, contribuèrent de la façon la plus efficace à faire connaître les ressources de la Colonie, et à en préparer le développement.

Tels furent, brièvement résumés, les principaux événements qui s'accomplirent à Madagascar pendant les six mois qui suivirent ma prise de commandement.

Les efforts de tous, officiers de terre et de mer, troupes régulières ou de milice, fonctionnaires, colons, avaient été constamment unis et concordants dans la poursuite de l'œuvre à réaliser.

A Tananarive, la colonie française se serrait les coudes, et s'attachait, dans un sentiment que je ne saurais trop rappeler, à ne pas entraver mes moyens d'action. Pour mettre en contact plus intime ces divers éléments de solidarité nationale, je créai, avec le concours des principales notabilités de la capitale, un « Cercle français », où se rencontrèrent officiers, fonctionnaires et colons, et qui compta, dès le début, un grand nombre d'adhérents.

Ces résultats me permirent, à la réception officielle du 31 décembre 1896, de faire un tableau rassurant de la situation, et d'affirmer, en présence des consuls des nations étrangères, que nous avions définitivement pris pied sur la terre française de Madagascar.

En France, les représentants du pays voulurent bien d'autre part apprécier favorablement l'œuvre déjà accomplie, et la plus précieuse récompense de tous ceux qui s'employaient alors à la francisation de l'île fut ce câblogramme que M. le ministre des Colonies m'adressa dans les premiers jours d'avril :

Paris, le 4 avril 1897.

« Je suis heureux de vous annoncer, et je vous prie de publier que la Chambre des Députés a voté hier à l'unanimité, après une courte discussion, un ordre du jour approuvant la politique suivie à Madagascar et adressant à l'armée qui assure la pacification de cette nouvelle terre française ses patriotiques félicitations. »

Dès que ce câblogramme fut connu à Tananarive, les colons de la capitale m'envoyèrent l'adresse suivante, qui restera l'un des meilleurs souvenirs de ma carrière :

Tananarive, le 20 avril 1897.

« *A Monsieur le Général Gallieni, commandant le corps d'occupation et Résident général de France à Madagascar.*

« Les colons français, réunis aujourd'hui en assemblée publique, sont heureux et fiers d'offrir à M. le Général Gallieni l'expression de la joie qu'ils éprouvent à la nouvelle du câblogramme par lequel le Gouvernement de la République lui transmet le vote unanime de la Chambre des Députés, qui approuve la politique suivie à Madagascar, et félicite l'armée d'assurer la pacification de notre grande île africaine.

« Les colons saisissent avec bonheur et empressement cette excellente occasion pour renouveler à notre vaillante armée et à M. le Général Gallieni l'hommage de leur reconnaissance et de leur patriotique dévouement. »

Enfin, la population hova, au fond docile et soumise, témoigna depuis lors, par son attitude générale et sa bonne volonté à se mettre au travail, sa reconnaissance envers la France, et sa satisfaction d'être sortie enfin de la période de troubles et de l'ère de difficultés qu'elle venait de traverser.

CHAPITRE IV

HORS DE L'EMYRNE

APRÈS LA PACIFICATION DE L'EMYRNE. || NÉCESSITÉ D'ÉTENDRE L'OCCUPATION A TOUTE L'ILE. || UN VOYAGE SUR LES CÔTES, A BORD DU « LA PÉROUSE ». || TAMATAVE. || DIÉGO-SUAREZ; LE TOUR DE LA RADE. || LA CÔTE OUEST; LES GRANDES BAIES; MAJUNGA; LE PAYS SAKALAVE; MAINTIRANO; MORONDAVA; TULÉAR. || LA CÔTE EST; FORT-DAUPHIN; FARAFANGANA ET MANANJARY; RETOUR A TANANARIVE. || LA FÊTE DU 14 JUILLET. || LA COLONNE DE PÉNÉTRATION DANS L'OUEST; ENLÈVEMENT D'ANOSIMENA; LE KABARY RACONTÉ PAR M. GAUTIER. || LA PRISE D'AMBIKY. || LE CONVOI DU SERGENT BRUNEAU. || INSURRECTION DES SAKALAVES A LA FIN DE 1897. || LES OPÉRATIONS DANS LE NORD-OUEST. || LA SITUATION DANS LE SUD.

● ● ●

APRÈS huit mois d'efforts qui avaient conduit nos troupes à occuper solidement les frontières de l'Emyrne, le moment était venu de commencer la pénétration méthodique des vastes territoires, pleins de promesses mais encore insoumis, situés entre le plateau central et les côtes.

Les contrées dans lesquelles cette action devait se poursuivre formaient géographiquement trois théâtres distincts : celui du nord, limité à l'ouest par la Betsiboka et comprenant toute la région qui s'étend entre le parallèle d'Andriba et la limite sud du territoire de Diégo — celui de l'ouest, dénommé pays sakalave, limité à l'est par la province de Majunga, les frontières de l'Emyrne et du Betsiléo — enfin, celui du sud, situé au sud d'une ligne tirée des bouches du Mangoky à Farafangana.

Dans toutes ces régions, les Hovas n'avaient jamais réussi à s'établir à demeure, et, au mois de mai 1897, la France n'avait pu encore y faire prévaloir ses droits et son autorité; d'ailleurs, les avis étaient partagés sur la question de savoir si on imposerait à toute l'île la reconnaissance de notre souveraineté. Je fus vite convaincu que des raisons capitales rendaient indispensable une pénétration complète.

A la suite de la pacification de l'Emyrne, nous avions le devoir strict de mettre à la raison les tribus pillardes qui, incursionnant sans cesse chez les populations soumises, brûlaient leurs villages, razziaient leurs troupeaux et leurs récoltes, enlevaient pour les emmener en captivité leurs femmes et leurs enfants.

L'ancien gouvernement malgache avait essayé en vain de faire cesser cet état de choses et les postes fortifiés qu'il avait créés à cet effet sur les limites du plateau central n'avaient en rien amélioré la situation.

On trouve la trace de ces difficultés dans de nombreux documents des vieilles archives malgaches et aussi dans une série d'articles très significatifs parus de 1888 à 1894 dans l'*Antananarivo Annual*, publication périodique de la « London Missionary Society » de Tananarive[1].

Pour mettre un terme à ces incursions, deux solutions se présentaient : ou bien limiter notre occupation au Plateau Central en reprenant le système du cordon de protection à l'aide de postes frontières, ou bien pénétrer le pays sakalave, nous y installer et faire cesser les pratiques de vol et de pillage de ses habitants.

1. Le dernier numéro de l'*Annual* a mentionné que le pays était profondément troublé par les fréquentes attaques que dirigent sur les villages de la zone frontière de nombreuses bandes de voleurs. Pendant l'année qui vient de s'écouler, ces incursions, au lieu de diminuer, se sont multipliées au point d'inspirer les craintes les plus sérieuses. De nombreuses régions de l'île sont dans un état voisin de l'anarchie et du chaos, et livrées à merci aux pillards et aux meurtriers. Pendant ces douze derniers mois, des centaines de villages ont été ravagés et des milliers d'indigènes barbarement assassinés ou emmenés en esclavage. Tous ces actes n'ont pour objet que le vol et le pillage. Enfin, cet état de choses n'est pas seulement dû aux vices des populations, mais au désordre et à la tyrannie qui règnent dans le Gouvernement. (*Annual* de 1890.)

L'occupation limitée aurait présenté de très graves inconvénients. Pour protéger les populations denses du Plateau Central, il eût fallu immobiliser sur les frontières de l'Emyrne et du Betsiléo une grande partie du Corps d'occupation et, en même temps, maintenir sur la côte des postes militaires solides pour empêcher la contrebande de guerre, le trafic des esclaves, assurer la sécurité des commerçants européens.

Entre ces deux lignes de postes, sans communication entre elles, nous aurions laissé subsister une zone habitée par des populations belliqueuses et hostiles, qu'aurait renforcées la continuelle infiltration des malfaiteurs des autres régions et qu'il eût été ainsi de plus en plus difficile de contenir, à moins d'augmenter indéfiniment les effectifs des postes défensifs de la frontière.

La région intermédiaire passait aussi pour offrir de grandes ressources naturelles. D'après les renseignements des indigènes et des rares explorateurs qui l'avaient visitée, on s'attendait à y rencontrer des terrains fertiles, des forêts riches en caoutchouc et en bois précieux, des pâturages propices aux grandes exploitations d'élevage; enfin, les alluvions aurifères qu'elle renfermait, quoique vaguement connues, intéressaient de nombreux prospecteurs. A cette époque, la grande île n'exportait guère, bon an mal an, que deux à trois cent mille francs d'or, chiffre qui, à mon avis, était loin de correspondre à sa richesse minière véritable. Enfin l'esprit d'entreprise de mes compatriotes ne pouvait me laisser indifférent, et je devais leur fournir les moyens de pénétrer dans ces contrées de l'ouest, sans qu'ils y fussent exposés à de continuels périls.

Je décidai donc de procéder à une double pénétration : mouvement de progression de la région centrale vers les côtes, et, en même temps, marche de détachements s'avançant du littoral à la rencontre des troupes venues du centre.

Des pourparlers en vue d'une entente pacifique furent entamés au préalable avec les tribus insoumises, mais ils se

heurtèrent partout à des refus et les Sakalaves furent irréductibles dans leur intention de ne céder qu'à la force. Je fis donc pousser très activement les préparatifs de l'action militaire ; puis, pendant que les troupes se concentraient et constituaient leurs approvisionnements, j'entrepris un premier voyage autour de l'île, pour apprécier les besoins des colons et des populations indigènes du littoral, et donner des ordres en vue de la double pénétration.

Le 2 mai, je quitte la capitale.

Sur la route de l'est, mon voyage est bien différent de celui accompli huit mois auparavant. Les habitants ont réintégré leurs villages, repris leurs cultures et reconstruit leurs demeures. Suivant l'usage qu'ils pratiquaient autrefois pour les déplacements de la reine, ils se portent en foule à ma rencontre, en habits de fête, exécutant les danses nationales, et chantant les vieux airs du pays.

Des arcs de verdure aux inscriptions originales sont dressés à la limite des cantons et dans les villages. Partout, je suis accueilli par la *Marseillaise* que nos soldats ont enseignée aux enfants des écoles et que des orchestres locaux accompagnent de leur mieux.

A Maharidaza et Manjakandriana, que j'avais vus incendiés et complètement déserts en septembre 1896, le contraste est frappant. La population, exubérante dans ses manifestations, les deux villages rebâtis, avec leurs rues bien alignées, leurs cases en pisé blanchi, aux épaisses toitures de chaume, et, à proximité, de magnifiques rizières nouvellement mises en culture, tout atteste que le travail et la vie sont revenus dans le pays, que la sécurité y est complète, que l'œuvre de destruction et de ruine n'est plus qu'à l'état de souvenir lointain dans l'esprit des habitants.

A Ankeramadinika, Sabotsy, Moramanga, Beforona, mes impressions ne sont pas moins satisfaisantes. Dans chacun de ces villages, je réunis les habitants en kabary pour les féliciter

de leur attitude et les encourager à y persister; puis, suivant un programme qui variera peu désormais, je visite les postes des troupes régulières, de la milice, et enfin, l'école où je n'ai en général qu'à me féliciter des progrès déjà réalisés.

A Beforona, je rencontre le commandant Roques, arrivé récemment à Madagascar avec la Mission du chemin de fer. Je sais déjà sa réputation. Il est le plus jeune officier supérieur de son arme; sa carrière, courte encore, s'est passée en grande grande partie aux colonies et il s'est mis en lumière dans plusieurs campagnes, principalement au Dahomey. Aux premiers mots, je reconnais en lui des idées nettes, un grand bon sens et la ferme volonté d'aboutir.

Le service dont il dépendait lui avait envoyé de Tananarive un programme très étudié, mais qui limitait sa liberté d'action pour un travail dont il avait la responsabilité. Il me fit part de ses scrupules.

— Je me suis efforcé de suivre à la lettre les instructions, mais...

— Cela veut dire qu'elles vous gênent et que vous me demandez plus d'initiative?

— C'est bien à cela que je voulais en venir.

— Eh bien! Tenez-vous-en aux grandes lignes que j'ai approuvées. Quant aux détails, réglez-les vous-même au mieux des intérêts qui vous sont confiés.

C'était la mise en pratique d'une règle, fondamentale à mon avis, dont j'avais demandé l'application pour moi-même à mon départ de France et qui se résume ainsi pour quiconque a reçu une mission d'ensemble, d'administration ou de gouvernement : tracer des programmes généraux et laisser toute initiative et toute responsabilité à ceux qui sont chargés de les appliquer.

A Mahatsara, où j'arrive le 8 mai, les travaux qui se poursuivent depuis six mois ont abouti au résultat cherché. Notre tête d'étapes vers Tananarive possède des installations et des magasins en nombre suffisant; tout autour, on a défriché,

asséché, assaini, si bien que la fièvre n'y est pas plus fréquente que dans les autres postes de la route. Enfin, le transit est devenu très important, le commerce local se développe et la population indigène augmente de jour en jour.

Les pirogues nous descendent à Andévorante et, le lendemain, nous reprenons le long des lagunes la route suivie huit mois auparavant.

Le 9 au soir, nous faisons étape à Andranokoditra, et le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, nous atteignons Ivondro, où m'attendent M. François, secrétaire général, ainsi que plusieurs officiers et fonctionnaires de la région. De là nos bourjanes nous conduisent en une heure et demie à Tamatave. Sur tout mon parcours dans la zone côtière, les chefs de village betsimisarakas, accompagnés de la population, sont venus à ma rencontre et se sont ingéniés, par leurs démonstrations, à montrer la satisfaction qu'ils ont éprouvée du nouvel état de choses, et surtout de la suppression de l'hégémonie hova.

Je ferais preuve d'ingratitude si je ne rappelais ici la magnifique réception qui me fut faite à Tamatave par la population européennne et indigène. La ville et la rade sont pavoisées; une affluence énorme se presse dans les rues; la *Marseillaise* retentit; plusieurs jours durant, les fêtes et les réceptions se succèdent.

La semaine que je passai à Tamatave me permit d'éclaircir et de résoudre bien des questions que je n'avais fait qu'entrevoir à mon premier passage. La crise aiguë dont souffrait le commerce local au mois de septembre précédent, n'était plus qu'à l'état de souvenir; le rétablissement des communications avec Tananarive et la pacification de l'Emyrne avaient rendu l'activité aux affaires, procuré d'importantes commandes à la plupart des maisons de la ville, et ramené la confiance dans les transactions. Les travaux de voirie et d'assainissement étaient commencés.

Le 18 mai, je m'embarquai sur le *La Pérouse* où le commandant Le Do m'offrit la plus cordiale hospitalité. Le 19, nous

TAMATAVE. LES PREMIERS TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT.

TAMATAVE. LE QUARTIER EUROPÉEN S'ÉTEND DU COTÉ DU NORD.

arrivons à Sainte-Marie. Pendant l'escale, très courte, je reçois la Chambre consultative qui me demande une réduction des droits sur le girofle à l'entrée en France. Les cours de ce produit, que Sainte-Marie exporte par grandes quantités, ont, en effet, beaucoup baissé depuis quelque temps, et les planteurs de la petite île ne parviennent plus à lutter contre la concurrence étrangère. C'est la grosse question de la politique protectionniste de la métropole, qui impose l'entrée en franchise de ses produits dans nos colonies et qui, en retour, n'abaisse pas suffisamment les tarifs douaniers, en faveur des denrées que celles-ci produisent. Je m'explique parfaitement les doléances des colons saint-mariens, mais, en cette matière, il ne m'appartient pas de trancher, et je ne puis que soumettre cette situation digne d'intérêt à la bienveillante attention du Département.

Le 20, dans la matinée, nous mouillons à Maroantsetra, petit port situé au fond de la baie d'Antongil, et chef-lieu de province. Cette région de l'île a vu se dérouler l'extraordinaire aventure, tant de fois racontée, de Benyowski, qui, il y a un peu plus d'un siècle, faillit donner Madagascar à la France.

En l'absence de M. le Résident Pradon, parti en tournée dans l'intérieur, le receveur des douanes me met en rapport avec les colons de la localité, Bourbonnais et Mauriciens, représentant, pour la plupart, des maisons de commerce de Tamatave. J'apprends ainsi que les transactions avec les indigènes sont en reprise marquée, tant pour l'importation qui consiste surtout en tissus et cotonnades diverses, que pour l'exportation des produits naturels : caoutchouc, rafia, crin végétal, etc... Quelques colons ont commencé aussi à faire de la vanille, et à entreprendre le commerce des bois précieux, auquel les immenses forêts de la région environnante pourront plus tard fournir des ressources presque inépuisables. Maroantsetra est le port d'expédition tout indiqué pour une vaste contrée qui comprend trois zones, de productions et d'aspects très différents : au bord de la mer, une région basse, sablonneuse, arrosée par de nombreux cours

d'eau, qui convient admirablement pour toutes les cultures tropicales : vanille, café, cacao, etc...; les terrains de rizières y sont nombreux et très étendus. La deuxième zone, ou région forestière, forme une bande de terrain extrêmement accidentée, bosselée de montagnes qui s'alignent à peu près parallèlement au littoral et de plus en plus élevées à mesure qu'on s'en éloigne. On y trouve les plus beaux bois de Madagascar, mais les routes permettant l'évacuation seront coûteuses à établir. La distance de la forêt à la mer est assez variable; tantôt la zone boisée descend jusqu'au rivage, tantôt les incendies pratiqués par les habitants pour la culture du riz de montagne en ont considérablement reculé la lisière vers l'intérieur. Le massif boisé est d'une épaisseur variable entre 60 et 90 kilomètres; il est peuplé de riches essences : ébène, palissandre, arbres et lianes à caoutchouc, etc. La troisième zone, celle des hauts plateaux, est formée de terrains mamelonnés, coupés de ravins profonds dans lesquels l'eau coule avec abondance. Cette région est couverte d'une herbe épaisse et drue, très recherchée par les bestiaux. Les troupeaux sont presque tous réunis dans cette partie du pays, où ils trouvent de riches pâturages et d'assez vastes terrains de parcours.

La population se compose de Betsimisarakas, qui vivent sur la côte et de Tsimihety, qui se disent d'origine sakalave, mais dont le type diffère très sensiblement de celui de la population de l'ouest. Les Tsimihety habitent surtout la partie haute du pays et se livrent de préférence à l'élevage et à la culture des rizières. C'est une race vigoureuse, sobre, assez travailleuse, qui peut fournir de bons auxiliaires à la colonisation. On rencontre aussi dans le pays un assez grand nombre de Hovas qui pratiquent le commerce et ont commencé à exercer quelques métiers manuels. Les autres éléments ethniques se composent de Makoas, anciens esclaves, originaires de la côte orientale d'Afrique, et de quelques centaines de Saint-Mariens qui se livrent aux diverses professions maritimes.

Avant de quitter Maroantsetra, je visite avec le commandant Le Do l'île boisée de Marosy, émergeant de la baie d'Antongil à environ trois milles de Maroantsetra ; cette île, par la douceur de son climat, la fraîcheur de ses ombrages et la beauté de ses sites, mérite la réputation de sanatorium qui lui a été faite. La tradition rapporte que Benyowski s'y était fait construire une demeure, où il allait fréquemment se recueillir et préparer ses plans grandioses de pénétration et de conquête de Madagascar.

Après Maroantsetra, nous faisons escale à Vohémar, au fond d'une rade petite, mais de très bonne tenue, que fréquentent à certaines époques de l'année quelques boutres et voiliers. Le pays de Vohémar est un de ceux où les immigrations arabes le long des côtes ont laissé le plus de traces. On y a trouvé il y a quelques années les restes d'une ville et, dans une urne en terre, des objets en or et des pièces d'orfèvrerie remontant au XIe ou XIIe siècle.

La province de Vohémar est dirigée par M. le lieutenant de vaisseau Faucon qui connait Madagascar depuis plus de trente ans, et s'y est fixé en passant dans le cadre des résidences. C'est un homme expérimenté, bienveillant et paternel avec les indigènes qui lui appliquent justement ce qualificatif mêlé de familiarité et de reconnaissance : *ray aman-dreninay izy* (il est notre père et notre mère), d'un usage si courant à Madagascar. Par ses services antérieurs, M. Faucon était tout désigné pour un poste de la côte. Il y fait de bonne besogne et, en dehors de ses occupations administratives, se livre à des travaux de météorologie maritime qui ont été fort utiles à la colonie. Les quelques heures que je passe à terre me laissent sous la meilleure impression. Les renseignements de l'intérieur sont bons et l'aspect de la ville, avec un grand nombre d'habitations neuves, propres, et des rues bien alignées, témoigne de l'aisance générale et du bon esprit de la population.

Les troupeaux abondent dans toute cette partie de l'île; Vohémar est déjà à cette époque, et est resté depuis, l'un des prin-

cipaux centres d'exportation des bœufs de Madagascar. La province se divise en deux zones bien distinctes. La partie nord, qui s'étend du Rodo jusqu'au Bemarivo, est uniquement une région d'élevage. Le sud au contraire, quoique bien pourvu en troupeaux, est surtout un pays de culture. Les indigènes rapportent que certaines rivières : l'Ankavia, l'Ankavanana, le Loky, charrient des sables aurifères; enfin quelques massifs boisés de la contrée sont riches en lianes caoutchoutifères et commencent à alimenter le commerce d'exportation.

En résumé, par son climat chaud mais assez salubre, sa situation, sa fertilité dans le sud et sa richesse en pâturages dans le nord, cette région de Vohémar me paraît pouvoir devenir un centre assez important de colonisation européenne.

Le 24 au matin, le *La Pérouse* lève l'ancre, et atteint en quelques heures Diégo-Suarez où je m'arrête plusieurs jours. J'y inspecte les services civils et militaires et je fais aux environs plusieurs excursions intéressantes, dont l'une à l'établissement de conserves de viande d'Antongombato, situé dans une jolie vallée à une dizaine de kilomètres dans l'intérieur. Je me rends aussi à l'hôpital, au casernement des disciplinaires, aux écoles, et je consacre une après-midi à étudier avec la Chambre consultative les principales questions qui intéressent le développement du commerce local.

Enfin, avec le commandant Le Do, je m'occupe des questions de défense et je visite les abords de la place.

La baie de Diégo-Suarez peut être inscrite dans un grand carré de 18 kilomètres de côté. On y accède par une passe, d'environ 1 200 mètres, s'ouvrant du côté est, et dont le chenal praticable aux navires n'offre guère qu'une largeur de cinq à six cents mètres. A l'intérieur, s'avancent cinq grands promontoires qui sont, en commençant par le sud et remontant vers le nord : la presqu'île d'Orangéa, terminée par le cap Miné; les presqu'îles d'Antsirane, du cap Diégo, du cap Vatomainty et du cap Tanifotsy, ce dernier venant refermer la baie du côté du nord

PANORAMA DE FORT-DAUPHIN. PAYS PITTORESQUE, FERTILE, CLIMAT D'UNE DOUCEUR ET D'UNE SALUBRITÉ REMARQUABLES.
(CL. DE M. LE COMMAND^T DÉTRIE.)

UN COIN DE LA RADE DE DIÉGO-SUAREZ.

et en face du cap Miné. Entre ces deux derniers caps, le petit îlot de Nossi-Volana ou îlot Clarence émerge à peine au-dessus des eaux. Au nord de Nossi-Volana et vis-à-vis du cap Tanifotsy, s'ouvre un autre chenal, la petite passe, qui n'est praticable qu'aux embarcations légères, et qu'on peut traverser presque à pied sec à l'époque des plus basses marées.

Au centre de la rade se trouve l'îlot des Aigrettes, surmonté d'un feu fixe, à secteurs multicolores, qui donne des alignements aux navires. Non loin de là, pointe le cap Vatomainty (en malgache : la Roche noire), qu'une altitude de 70 mètres et des vues étendues dans toutes les directions appellent à un rôle important dans les opérations de la défense. Au nord-ouest de Vatomainty, et à trois quarts d'heure en canot à vapeur, on atterrit au fond de la baie des Cailloux-Blancs où débouche le sentier principal conduisant au cap d'Ambre. Ce cap forme l'extrémité nord de l'île; on y arrive en filanzane ou à mulet, après un trajet de six à sept heures, pendant lequel on ne rencontre que quelques pauvres villages. La presqu'île d'Ambre ou Bobaomby (en malgache : beaucoup de bœufs) est peuplée de magnifiques troupeaux, environ 15000 têtes, qui appartiennent à des éleveurs européens et indigènes.

La baie des Cailloux-Blancs est limitée au sud par la presqu'île du cap Diégo, vaste plateau, calcaire au bord de la mer, basaltique dans l'intérieur, ayant la forme d'un triangle équilatéral de sept kilomètres de côté, dont l'une des bases regardant le nord est orientée est-ouest, le sommet opposé étant tourné vers le sud. A la pointe nord-est s'élève une immense roche calcaire, le cap Diégo, dont la partie supérieure donne l'illusion d'une tête d'animal monstrueux, penchée sur la mer. Au pied, s'ouvre une vaste grotte, qui servait autrefois de cimetière aux indigènes et où des colonnades de stalactites et stalagmites forment une architecture naturelle du plus curieux effet.

Du cap Diégo part un mauvais sentier de 15 kilomètres qui, passant par l'isthme d'Andrakaka, se prolonge jusqu'à la côte

leur trace nettement, non sans sévérité, les devoirs qu'elle leur impose. Cette admonestation produit son effet, et les trois « mpanjakas » me donnent un gage de leur sincérité en organisant le lendemain une merveilleuse fête de nuit qui se déroule, sous l'éclat des lumières, dans le décor féerique des grands arbres de la promenade d'Hellville.

Le 1er juin, nous levons l'ancre à six heures du matin pour aller visiter les vastes baies situées entre Nossi-Bé et Majunga. Notre première escale est Andranosamonta où je trouve installé le capitaine Clavel qui, deux mois auparavant, a traversé l'île de l'est à l'ouest, en partant de Maroantsetra. Le gros des bandes rebelles de la région, délogé d'Andranosamonta au commencement d'avril, se tient à 30 kilomètres dans l'intérieur, mais les défections deviennent nombreuses, et la discorde règne au camp des insurgés.

Le 3 juin, le *La Pérouse* fait route vers la Loza, grande et belle rivière dont le goulet donne accès à une baie intérieure spacieuse et sûre. A l'embouchure, s'élève le gros village d'Analalava, en partie hova, en partie sakalave; c'est le chef-lieu d'un cercle militaire récemment créé, que commande le capitaine Toquenne, avec mission de réduire les bandes rebelles qui circulent dans l'hinterland, de reconnaître les voies de pénétration, d'étudier les ressources du pays et d'y faciliter l'installation des colons.

Le lendemain 4 juin, nous visitons rapidement la baie de la Mahajamba, et nous arrivons l'après-midi en rade de Majunga.

La ville s'est transformée et a réagi vaillamment contre la réputation fâcheuse et imméritée qui pèse sur elle depuis 1895; les transactions y augmentent, et on voit s'y coudoyer, avec toutes les races de Madagascar, une foule cosmopolite : Indiens, Chinois, Comoriens, Zanzibaristes et nègres du Mozambique. La Chambre consultative me soumet de nombreux desiderata pour l'amélioration des communications maritimes, fluviales, terrestres, et pour le développement du commerce local. Je lui donne une première satisfaction en lui annonçant la continuation jusqu'à Majunga de

la ligne télégraphique qui relie déjà Tananarive à Ankazobé, et la création à bref délai d'un service de transports fluviaux par la Betsiboka. Pour me documenter sur cette dernière question, je me rends à Suberbieville, où j'arrive le 9. J'y visite les chantiers des mines d'or et le poste militaire établi au sommet d'une hauteur voisine d'où il commande au loin la vallée de l'Ikopa et le pays environnant. Le 11, nous sommes de retour à Majunga, après un court arrêt à Amboanio, où la Compagnie de Suberbieville possède d'importantes installations.

Le surlendemain 13, le *La Pérouse* vient mouiller dans la baie de Baly, en vue du petit port de Soalala, où le commandant Le Do a créé un poste de milice quelques mois auparavant. Le prince Saïdina, qui commande ce détachement, me donne de bons renseignements sur la situation générale de la contrée. La reine du pays, Safitamo, s'est soumise à l'autorité française; à l'occasion de ma visite, elle réunit un grand kabary, auquel assistent les principaux chefs de la région.

De Soalala, le *La Pérouse* fait route pour Maintirano où il arrive dans la nuit du 14 au 15. Le roi du pays, Alidy, Sakalave musulman, a refusé d'arborer le drapeau français et s'est enfui dans la brousse pour soulever les régions de l'intérieur; une compagnie de Haoussas, débarquée depuis quelques jours, s'apprête à le poursuivre.

Le 17, dans la matinée, nous mouillons devant Morondava, où M. Samat, correspondant de la Résidence générale, vient à ma rencontre à bord. L'accueil chaleureux qui m'est fait par la population, témoigne de l'influence que notre compatriote a su acquérir depuis trente ans qu'il est établi dans le pays.

Morondava compte à peu près 400 habitants, dont une quarantaine de Hovas et de Betsiléos et un petit nombre d'Indiens et de Comoriens. Le village possède une école, et, grâce à l'active propagande française de M. Samat, un certain nombre d'indigènes parlent assez couramment notre langue.

Notre compatriote me fournit aussi d'intéressants rensei-

LES FEMMES SAKALAVES SONT GRANDES ET BIEN DÉCOUPLÉES.

MON ITINÉRAIRE AUTOUR DE L'ILE EN 1897.
LA RADE DE DIÉGO, LA MONTAGNE DES FRANÇAIS ET LA MONTAGNE D'AMBRE.

UNE PÊCHERIE DANS LES LAGUNES ENTRE TAMATAVE ET ANDÉVORANTE.

AU MILIEU DE SES SUIVANTES, LA REINE BINAO, UN DES CHEFS DE LA CONTRÉE QUI FAIT FACE A NOSSI-BÉ.

gnements sur l'ethnographie des diverses peuplades réparties sur la longue bande littorale, de près de 800 kilomètres, qui s'étend entre le cours du Manambolo au nord, et la rivière de Saint-Augustin, au sud.

Au centre, se trouve le Ménabé qui comprend lui-même deux contrées distinctes : le Ménabé du sud, dont les peuplades avaient accepté en principe la suzeraineté hova, et le Ménabé du nord, où vivent les tribus sakalaves les plus guerrières. Celles-ci ont conservé jusqu'à ce jour une entière indépendance; elles obéissent à deux frères : Toéra et Inguereza, qui ont pris le titre de roi, et se font une guerre continuelle; le premier règne sur la rive droite de la Tsiribihina, le second sur la rive gauche.

Au sud du Ménabé se trouve le Fiherenana, sur lequel les renseignements faisaient à cette époque à peu près complètement défaut. On savait seulement que les Sakalaves de cette région obéissaient à un vieux roi, Andrianamanga, qui, jusqu'à ce jour, avait fait bon accueil aux Européens et était, disait-on, disposé à accepter l'installation des autorités françaises dans son pays.

Ayant quitté Morondava le 18, le *La Pérouse* arrive le 19, un peu avant la nuit, en vue de Tuléar; il pénètre par le nord dans l'immense rade, fermée en demi-ellipse par une ligne de coraux qui découvre à basse mer. Après Diégo, c'est le port naturel le plus vaste et le mieux abrité de Madagascar.

Le lendemain, nous débarquons dès sept heures du matin. Aucune installation sérieuse n'existe encore à Tuléar, et je n'ai à y visiter que les emplacements judicieusement choisis par le Résident, M. Estèbe, pour l'édification de la future ville. Faute de moyens d'action, la situation de la contrée laisse à désirer. Le roi Tompomanana, prévenu de mon arrivée, a déclaré qu'il ne ferait pas acte de vassal, en venant me rendre visite. C'est l'indice qu'il faut, là aussi, s'attendre à une résistance; je décide donc d'envoyer de Diégo-Suarez à Tuléar une compagnie, qui aura pour tâche d'exiger la soumission de ce chef, d'accentuer le caractère de notre occupation dans le Fiherenana, de créer des

postes dans l'intérieur, et d'établir des communications régulières entre la côte et le pays betsiléo.

Je me rends ensuite à Nossi-Vé, minuscule îlot de sable, sans eau et sans végétation, où, faute de sécurité sur la Grande-Terre, les maisons européennes ont été réduites à émigrer. La Chambre consultative me soumet ses desiderata; de mon côté, j'engage vivement les commerçants qui la composent, à transférer leurs installations à Tuléar, où ils seront désormais protégés par la garnison, et beaucoup mieux placés pour développer leurs transactions et entrer en relations avec les indigènes de l'intérieur.

De Nossi-Vé, le *La Pérouse* fait route le 21, sur Fort-Dauphin; le 22, il double le cap Sainte-Marie à l'extrémité sud de l'île, et le lendemain, vers dix heures du matin, mouille dans la petite anse de Fort-Dauphin, fort mal abritée du large, où le bâtiment roule bord sur bord. Par contre, le pays est pittoresque, fertile, et le climat d'une douceur et d'une salubrité remarquables. Quoi d'étonnant à ce que nos pères, qui s'y connaissaient en matière de colonisation, soient venus, dès le milieu du XVIIe siècle, fonder des établissements sur ces rivages éloignés?

Fort-Dauphin et son hinterland offrent de précieuses ressources pour l'agriculture et l'élevage. Malheureusement, en 1897, le pays n'a pas encore été occupé assez solidement pour qu'on ait pu tirer parti de ces avantages. Des groupes rebelles, guerriers antanosy et autres, circulent partout et menacent la sécurité immédiate du chef-lieu. Les affaires sont arrêtées; les colons, mécontents et inquiets, ont dû abandonner les affaires de caoutchouc, autrefois prospères, et renoncer à l'exploitation des concessions qu'ils possèdent dans l'intérieur.

Cet état de choses m'amène à décider la transformation de la province en cercle militaire, et l'envoi à Fort-Dauphin d'une compagnie qui sera demandée d'urgence à Fianarantsoa.

Le *La Pérouse* quitte Fort-Dauphin le 24 juin, pour faire route sur Farafangana, où il arrive le lendemain. M. Cardeneau,

MAROANTSETRA ET VOHÉMAR.

MÉNABÉ ET PAYS LIMITROPHES.

FEMMES SAKALAVES DU MÉNABÉ DU NORD. (CL. DE M. LE CAP. MULLER.)

qui remplit les fonctions de Résident, monte à bord et me fait un compte rendu rassurant de la situation de sa province. Arrivé depuis deux mois à peine, il a parcouru tout le territoire placé sous son autorité, créé des postes et pris des mesures énergiques pour assurer l'ordre et la tranquillité. Les régions de l'intérieur sont, m'assure-t-il, très peuplées et riches en denrées et produits de toute nature, susceptibles de fournir un gros aliment au commerce local.

Le petit port de Farafangana, dont le commerce était tombé à rien quelques mois auparavant, tend à reprendre son activité; la population flottante augmente chaque jour, et la population fixe compte déjà près de 8000 habitants, dont une dizaine d'Européens ou créoles.

A Mananjary, où nous débarquons le lendemain, M. le Résident Compérat, également nouveau venu sur la côte est, a su gagner déjà la confiance générale par son empressement à faciliter les entreprises des colons, sa grande bienveillance envers les indigènes, et l'activité qu'il a montrée en visitant rapidement sa province et en y établissant une première organisation administrative appropriée aux besoins les plus urgents des populations.

Le chef-lieu, Mananjary, qui est déjà le second port de la côte est, se développe chaque jour davantage et prendra encore plus d'extension lorsqu'une bonne route — que je projette dès cette époque — l'aura mis en relations suivies avec le pays betsiléo, dont il est le débouché naturel.

En remontant vers le nord, l'état des barres nous oblige à supprimer les escales de Mahanoro et de Vatomandry, et le 27 juin nous rentrons à Tamatave, quarante jours exactement après notre départ.

Je quitte à regret le commandant Le Do, qui, pendant ce voyage, — sans parler de son hospitalité accueillante, — m'a aidé de sa profonde connaissance des régions côtières. Enfin, je puis dire que, pendant mon long séjour à Madagascar, j'ai

vivement apprécié l'utilité et le charme de ces tournées par mer, qui, faisant diversion aux préoccupations de détail de l'administration sédentaire, me permettaient de reprendre pleine possession de moi-même, et de songer en toute liberté d'esprit aux mesures générales à prendre pour l'accomplissement de la tâche qui m'était confiée. C'est ainsi que, pendant ce voyage de 1897, je dictai, dans ma cabine de bord, mes instructions d'ensemble au Directeur des Travaux publics pour la construction de la route carrossable entre Tananarive et la côte est.

Après un court séjour à Tamatave, je reprends la route de la capitale. Je suis l'itinéraire habituel, mais, sur la route d'Andévorante, j'ai la satisfaction d'inaugurer un tronçon du canal des pangalanes et aussi, un mode de transport plus rapide et moins primitif que le filanzane. A partir d'Ivondro, une chaloupe à vapeur me transporte avec les personnes qui m'accompagnent jusqu'au pangalane de Tanifotsy, situé à 40 kilomètres au sud de Tamatave.

Les travaux de percement de ce premier seuil sont très avancés et l'ensemble de l'entreprise jusqu'à Andévorante doit être sous peu adjugé à une Société française. L'achèvement du canal qu'on peut considérer comme assuré, sera un grand progrès accompli dans la voie de l'amélioration des transports, si l'on songe qu'à cette époque, le prix du trajet entre Tamatave et Andévorante, pour 100 kilomètres, s'élève encore à 100 francs pour les voyageurs et à 300 francs pour la tonne de marchandises. Enfin, l'ouverture du canal raccourcira le trajet de 24 heures; en partant de Tamatave le matin, on arrivera le soir même à Mahatsara, à l'origine de la route de la capitale.

En rentrant à Tananarive, les travaux exécutés en mon absence me causent une agréable surprise. Du faubourg d'Ambanidia, une belle et grande route remplaçant l'ancien raidillon, monte en pente douce à la haute ville; elle aboutit à la place Jean Laborde, qui n'est plus le cloaque boueux d'autrefois; on y a élevé des murs de soutènement, dessiné des massifs pour

un jardin public, construit un kiosque pour les concerts, etc. Tout cela est l'œuvre du commandant Gérard qui, en dehors de ses graves préoccupations militaires, étendait à tout son infatigable activité et savait donner une vive impulsion aux services civils dont la direction lui était momentanément confiée.

La fête du 14 juillet, célébrée quelques jours après ma rentrée à Tananarive, fut extrêmement brillante, et mon désir de voir la population indigène s'associer sans arrière-pensée à notre manifestation nationale se trouva entièrement réalisé. A l'occasion de cette solennité, les Malgaches renouvelèrent spontanément la plupart des cérémonies traditionnelles qui accompagnaient auparavant la fête du Bain de la reine. Suivant le vieil usage, des feux de joie furent allumés la veille au soir sur le sommet des montagnes environnantes; les familles échangèrent des présents, et firent des libéralités à leurs serviteurs.

Les réjouissances terminées, je donnai les instructions finales pour la pénétration dans l'ouest. Les troupes furent placées sous les ordres du commandant Gérard; le 10 août, trois compagnies sénégalaises, un peloton algérien, une section d'artillerie, étaient réunis à Miandrivazo, sur les confins de l'Emyrne.

Deux groupes ennemis avaient été signalés. L'un, dans la presqu'île d'Anosimena, située au confluent de la Mania et du Mahajilo, obéissait à un chef nommé Mahatanty; l'autre, à Ambiky, non loin de l'embouchure de la Tsiribihina, était commandé par Toéra, roi du Ménabé du nord.

Anosimena fut enlevé le 14 août; la prise de cette première place d'armes des Sakalaves nous donna le Betsiriry, détermina un grand nombre de soumissions, et amena la remise de six cents fusils.

Les tribus du Betsiriry, réunies en kabary, prêtèrent le serment de fidélité. M. E. Gautier, directeur de l'Enseignement, qui, versé dans le dialecte sakalave, avait marché avec la colonne et partagé ses épreuves, raconte ainsi cette curieuse cérémonie :

« Ce coin de terre d'Anosimena a été souillé bien souvent

par des scènes inouïes de cruauté et de sauvagerie; des femmes et des enfants enlevés en Emyrne y ont été égorgés pour satisfaire aux rites du plus grossier fétichisme.

« Depuis notre arrivée, des prisonniers, captifs depuis de longues années, viennent chaque jour se présenter au poste, hâves et décharnés; on les rapatrie par fournées vers le Betsiléo et le Vakinankaratra.

« Le kabary s'ouvre par une sorte de prologue, « le baise-pied », exécuté par les sept premiers chefs. Le Sakalave est, depuis quelques jours, très adonné à cet exercice traditionnel, en pareil cas, chez les tribus de l'ouest; à tout instant il arrive qu'un chef, au milieu de la conversation, s'écroule brusquement, et ne se relève qu'après avoir laissé l'empreinte de ses lèvres aux pieds de son interlocuteur.

« Voici maintenant le tour des femmes qui, chacune une orange à la main, s'approchent successivement du commandant, et lui présentent le fruit avec une génuflexion assez gracieuse.

« Puis les discours commencent, suivis du serment de fidélité.

« Celui-ci, prêté conformément aux us et coutumes sakalaves, ne manque pas d'originalité. De tout temps, bien avant que le Betsiriry fût réputé pour ses gisements aurifères, les Sakalaves ont eu le respect superstitieux de l'or; les serments solennels sont tous prononcés sur un lingot ou une monnaie du précieux métal. Au kabary d'Anosimena, la pièce d'or indispensable est un louis de 40 francs, que possède par hasard le médecin du détachement. On la dépose au fond d'un bassin rempli d'eau; puis, on choisit la plus belle des sagaies rendues quelques instants auparavant; Namela, chef du village de Benjilo, la place droite, la pointe basse, portant au centre de la pièce d'or. Les sept principaux chefs et Namela lui-même se groupent alors autour de la sagaie, dont chacun saisit la hampe de la main droite, dans une attitude de quadrille. Puis, le plus éloquent prête, au nom de tous, le serment suivant : « Nous jurons par l'or, par l'eau, par la terre, par Dieu, d'être fidèles à Namela,

LES GUERRIERS SAKALAVES, RÉSOLUS A NE CÉDER QU'A LA FORCE. (CL. DE M. LE CAP. MULLER.)

notre chef; puissions-nous mourir percés par cette sagaie, si nous manquons à notre serment. » Namela prête ensuite dans la même forme le serment de fidélité à la France et à ses représentants. Puis, saisissant le bassin, il asperge les assistants avec l'eau ainsi consacrée.

« Enfin, le commandant, présentant aux Sakalaves le drapeau français, leur ordonne de l'arborer dans tous les villages : « Il sera, dit-il, votre meilleure sauvegarde, et le signe auquel les troupes de passage vous reconnaîtront pour amis. »

Après l'affaire d'Anosimena, nos troupes poursuivirent vers la mer, dans un pays difficile et plein d'embuscades, une marche de près de 100 kilomètres, qui se termina le 30 août par la prise d'Ambiky, capitale du Ménabé du nord.

La veille était parvenue à la colonne Gérard la nouvelle d'un brillant fait d'armes, dont le souvenir mérite d'être conservé avec celui de tant d'autres qui glorifient l'histoire de nos expéditions coloniales. Un convoi d'argent, commandé par le sergent Bruneau, de l'infanterie coloniale, et composé d'un caporal et de cinq tirailleurs sénégalais, avait été attaqué à l'improviste le 8 août, entre Tsiroanomandidy et Ankavandra, par une centaine de Sakalaves qui, surgissant des hautes herbes, commencent la fusillade à courte distance. Le sergent, avec calme, abrite les porteurs de fonds, tient tête aux agresseurs, commande la première salve, mais tombe mortellement frappé d'une balle au front; le caporal sénégalais le remplace, continue la résistance, mais un instant après est blessé d'une première balle, et tué par une seconde. Cependant la petite poignée de braves, privée de ses deux chefs, ne lâche pas pied; réduite à cinq hommes, elle redouble son feu sans reculer d'une ligne; le tirailleur de première classe à qui est échu le commandement, reçoit une balle à la jambe; ne pouvant se tenir debout, il continue à tirer à genou, excitant ses hommes, et leur donnant l'exemple.

En présence de cette crâne attitude et des pertes que leur fait

subir un feu nourri, les Sakalaves abandonnent la partie, et le petit détachement peut gagner enfin le premier poste français, emportant glorieusement les corps de ses deux gradés et le convoi d'argent intact.

La prise d'Anosimena et d'Ambiky ayant mis fin aux principales résistances qui nous étaient alors opposées dans le Betsiriry et le Ménabé, le commandant Gérard se rendit par mer à Maintirano, chef-lieu du Mahilaka, région située plus au nord dont l'hinterland était en pleine effervescence, et poussa une pointe hardie dans l'intérieur, pour reconnaître le pays jusqu'à la chaîne du Bemaraha. Cette opération audacieuse, exécutée avec un très faible effectif au milieu d'un pays hostile, lui permit de se procurer de très précieux renseignements. Elle mit aussi en relief les qualités de bravoure et d'endurance de la petite troupe qu'il avait emmenée; en regagnant la côte par la vallée du Manambolo, il fallut en effet soutenir de vifs engagements pour se frayer la route, et déployer autant de valeur que d'habile tactique pour mettre successivement en échec les bandes rebelles qui cherchaient à la barrer.

En résumé, le commandant Gérard avait obtenu en quelques semaines un résultat très remarquable, dont il avait aussitôt tiré parti pour donner une première organisation administrative au Ménabé. Mais, les besoins multiples auxquels il fallait faire face à cette époque ne lui permirent pas de séjourner dans le pays pendant le temps qu'il aurait fallu pour entreprendre, après la conquête militaire, celle, beaucoup plus lente, qui consiste à faire capituler définitivement les velléités de retour au passé et les espoirs de revanche.

Jusque vers le milieu de septembre, les Sakalaves paraissent accepter le fait accompli. Cependant, les traitants indiens de la côte les travaillent en sous-main, excitent leurs haines, leurs convoitises, et leur fournissent des armes pour la révolte. Peu à peu, les vaincus d'hier se relèvent de l'abattement où les a mis le coup rapide qui leur a été porté; ils comptent nos effectifs, et

le petit nombre d'hommes avec lequel nous tenons le pays leur fait concevoir l'espérance de nous en chasser. Des kabary secrets sont organisés et préparent un mouvement de rébellion, qui éclate bientôt dans tout le Ménabé du nord.

Vers la fin de septembre et dans les premiers jours d'octobre, plusieurs de nos postes sont vivement attaqués; l'un d'eux, Ankalalobé, est enlevé par surprise. Cette révolte inattendue nous occasionne des pertes assez importantes, notamment la mort de quatre officiers : les lieutenants Turquois du génie, Chambaud, Randey et Dejoux de l'infanterie coloniale; mais partout, sauf à Ankalalobé, les attaques sont victorieusement repoussées. En fait, l'organisation établie deux mois auparavant n'avait pu être entamée.

Le commandant Gérard étant en route à ce moment pour rentrer à Tananarive, j'appelai au commandement de la région le lieutenant-colonel Septans, auquel des renforts furent aussitôt envoyés de l'Emyrne.

Deux mois plus tard, nos troupes avaient pu reprendre entièrement pied dans le pays, et y établir un réseau de postes qui consolidait notre situation, et créait des conditions favorables pour la continuation de l'action militaire dans ces contrées.

Au nord et au nord-ouest de l'île, le second semestre de l'année 1897 fut marqué aussi par diverses opérations.

Le capitaine Toquenne, commandant le cercle d'Analalava, enleva, moins d'un mois après mon passage, les principales positions fortifiées des rebelles de sa région; la plus grande partie de ceux-ci firent leur soumission, et l'organisation du pays put se poursuivre sans aucun incident.

A cette même époque, le capitaine de Bouvié opérait contre les rebelles du Bouéni, dont le gros se tenait dans la vallée de la Mahajamba, et dont le principal chef, Rainitavy, avait annoncé « qu'il brûlerait Majunga, et jetterait les Français à la mer ». La campagne se continua pendant cinq mois, et ne se termina que le 9 septembre, par l'enlèvement, après un assaut meurtrier, de

la position de Masokoamena, où Rainitavy avait fait un suprême effort de résistance. Malheureusement, un officier d'avenir, le lieutenant Bergé, de l'infanterie coloniale, fut tué au cours du combat.

Au Betsiléo, dès la fin de 1896, M. le Résident Besson s'était appliqué à couvrir les villages frontières de sa province contre les incursions des Baras et des Tanalas, et avait entamé quelques pourparlers en vue d'une entente avec les chefs de ces tribus, jusqu'alors indépendantes. Un officier que j'avais mis à sa disposition, le lieutenant Mouveaux, placé à la tête d'un district ayant Ihosy pour chef-lieu, avait réussi, par une politique indigène habile, à rayonner vers l'ouest et le sud, et à prendre contact avec le territoire sakalave et la province de Tuléar.

A l'est de la province de Fianarantsoa, les négociations avaient été plus difficiles. Néanmoins, le lieutenant Boin, qui commandait à Ivohibé, avait fait faire des progrès très sensibles à notre influence, malgré les obstacles que lui créait l'hostilité des tribus guerrières du voisinage.

Voulant me rendre compte de la situation, et prévenir certains conflits politico-religieux, qui commençaient à poindre dans une contrée où les missions étrangères exerçaient une grosse influence, je résolus d'entreprendre un voyage au pays betsiléo. C'était une occasion de régler les différends, recueillir les vœux des colons, et donner sur place mes premières instructions en vue de la pénétration des régions du sud.

CHAPITRE V

AU BETSILÉO

De Tananarive a Fianarantsoa. || Kabary aux Betsiléos; la liberté religieuse. || Premières mesures pour la pénétration du sud. || Antsirabé; les Norvégiens; les sources minérales et thermales. || La région volcanique; la légende de Tritrive. || Betafo. || Ramainandro; les chutes du Kitsamby. || Le lac Itasy. || Arivonimamo. || Rentrée a Tananarive. || L'enlèvement du rocher d'Ikongo. || Développement des services publics. || Les affaires civiles disjointes de l'état-major. || Les travaux; les routes de Tamatave et de Majunga || Le canal des pangalanes. || Le développement agricole. || Les progrès de la colonisation. || La levée de l'état de siège.

Le 13 septembre 1897, je quitte Tananarive pour aller visiter les régions au sud de l'Emyrne, le Betsiléo et, au retour, le cercle de Miarinarivo. Après la traversée de l'Ikopa, au sud-ouest de la ville, trois heures de filanzane me conduisent à Tsiafahy, village agricole de la vallée de la Sisaony, alors chef-lieu d'un territoire militaire que commande le lieutenant-colonel Sucillon. Tout est calme dans cette région où, naguère encore, on ne pouvait circuler sans une forte escorte.

Le pays est pittoresque, mais il manque de bois, et quelque peu aussi, d'habitants. Il y règne depuis longtemps une sorte de paludisme endémique, analogue à la malaria de la Campagne romaine, qui fait de nombreuses victimes, et dont les missions médicales envoyées sur les lieux n'ont pu encore, malgré de

consciencieuses recherches, déterminer exactement les causes et le mode de transmission.

Le lendemain, 14 septembre, à deux heures de Tsiafahy, nous atteignons le coquet village de Behenjy, dont les cases, fraîchement blanchies et gaiement pavoisées, émergent d'un petit bosquet, au sommet d'un mamelon proche de la grande route. Je m'arrête pour visiter le poste militaire, les écoles et la pépinière; le sergent, chef de poste est justement fier de cet essai agricole dont il a pris l'initiative, et me présente le registre sur lequel il a inscrit les nombreuses livraisons de plantes déjà faites aux indigènes des environs. Il me signale aussi que des étrangers de passage ont, quelques jours auparavant, visité des terrains de culture, demandé des renseignements sur les productions du pays, le recrutement de la main-d'œuvre, et mesuré le débit de la chute de l'Andromba qui se trouve à quelques kilomètres de là, en bordure de la grande route.

A une heure au sud de Behenjy, on commence à distinguer sur la droite la masse sombre et imposante de l'Ankaratra, dominée par le Tsiafajavona (2 580 m.) dont la cime souvent embrumée de nuages est considérée à cette époque — elle a été détrônée depuis — comme la plus élevée de Madagascar.

A 60 kilomètres de Tananarive, nous arrivons à Ambatolampy, gros village entouré de belles rizières, qu'occupe un détachement sous les ordres du capitaine Lamy, le héros modeste qui a trouvé depuis une mort glorieuse sur les rives du Tchad.

En continuant vers le sud, la route pénètre dans la vallée peuplée et cultivée de l'Onivé, affluent de droite du Mangoro, fleuve aux eaux limpides, qui décrit de nombreux méandres et irrigue de vastes cultures.

De temps à autre, dans une échancrure des montagnes qui ferment l'horizon, on entrevoit au loin le Votovorona, pic élevé, en forme de pain de sucre, que la triangulation des PP. Colin et Roblet a utilisé comme point géodésique.

Dans l'après-midi du 15, nous atteignons le gros village

CE QUE SERAIT LA FRANCE EN EUROPE SI SA POPULATION ACTUELLE SE DISSÉMINAIT A LA DENSITÉ DE CELLE DE MADAGASCAR.

Superficies de Madagascar rapportées : I à la densité réelle de population ; II à la densité de population de l'Emyrne ; III à la densité de population de la France.

FIANARANTSOA RAPPELLE ASSEZ EXACTEMENT L'ASPECT D'ENSEMBLE DE TANANARIVE.
(CL. DE M. PRUDHOMME.)

LE 10 NOVEMBRE 1897, LES PREMIÈRES VOITURES FONT LEUR ENTRÉE A TANANARIVE.
(A L'ANGLE SUPÉRIEUR GAUCHE, L'ANCIENNE PLACE D'ANDOHALO SE TRANSFORME EN SQUARE.)

d'Antanifotsy, au centre d'une région fertile, que la population, après s'être fourvoyée pendant quelques mois dans l'insurrection, a recommencé à mettre en valeur.

Après avoir fait étape le lendemain par 1 700 mètres d'altitude et sous une bise glaciale au petit poste de Ranomainty, nous traversons le 17, vers 8 heures du matin, Ambodifiakarana, beau village bâti dans un site des plus pittoresques, au centre d'un cirque où s'étagent en gradins de magnifiques rizières, puis, Alarobia-Sandrandahy, gros bourg très commerçant, où des réjouissances sont organisées par la population. C'est le programme habituel des fêtes de ce genre, auquel s'ajoute la *danse des sagaies*, numéro de chrorégraphie tanala encore inédit pour nous.

Au delà, nous continuons sur Ambositra. Le pays est monotone et de maigre végétation, sauf dans les fonds où l'on côtoie çà et là des rizières et quelques champs de manioc.

La campagne est parsemée de pierres levées, dont quelques-unes sculptées, rappellent des événements de l'histoire du pays. Bientôt on distingue au loin un bouquet de bois, d'où émergent un clocher et des toits rouges : c'est Ambositra, petite ville coquette et salubre, construite sur une éminence, dont les cases à étage disparaissent au milieu des arbres. Ambositra est le pays des roses; elles fleurissent à profusion les haies, les jardins et, lorsque nous approchons, cette décoration naturelle nous apparaît agréablement mariée avec les guirlandes de verdure qui pavoisent les rues, les drapeaux et oriflammes tricolores qui flottent sur toutes les demeures.

Vers dix heures, nous sommes à l'entrée de la ville où sont rassemblés près de 30000 indigènes, accourus de toute la région environnante.

Un kabary à la population, la visite des écoles, la réception des colons, et, dans la soirée, des illuminations et des réjouissances publiques forment le programme de la journée.

Le lendemain, 19, nous partons à la pointe du jour; comme

la veille, une foule d'indigènes nous fait cortège; pour beaucoup d'entre eux, cette promenade matinale, avec accompagnement de musique et de danses, ne fait que prolonger la fête qui a duré toute la nuit.

En sortant de la ville, qui est à l'altitude de 1 300 mètres, la route s'élève peu à peu jusqu'à 1 500; le pays, dont l'aspect rappelle celui de l'Emyrne, offre une succession de croupes, sans grande végétation, entre lesquelles s'étalent de temps à autre, de belles rizières parfaitement irriguées. Le seul village un peu important qu'on rencontre dans la matinée est Ivato, à une vingtaine de kilomètres d'Ambositra, où nous faisons la halte du déjeuner; au delà la route monte encore et traverse une forêt assez bien fournie en essences propres aux travaux de construction et d'ébénisterie.

A peine venions-nous d'en sortir, qu'un filanzane s'avance vers nous à grande allure. Je reconnais le docteur Besson, résident à Fianarantsoa, qui vient à ma rencontre. C'est un des vétérans de Madagascar, qui dès avant la conquête, a rendu les plus grands services à la cause française dans la grande île. Depuis mon arrivée, j'avais eu avec lui une correspondance très active et je savais par ailleurs que son long séjour dans le pays et sa bienveillance envers les indigènes lui avaient valu une influence et une popularité méritées. C'est ainsi que depuis un an, il avait déjoué les menées des agitateurs hovas et empêché les Betsiléos de verser dans l'insurrection.

Vers 4 heures de l'après-midi, nous atteignons Fiadanana, gîte d'étape passable, d'où nous repartons le lendemain à l'aube. A 11 heures nous sommes à Ambohimahasoa, l'un des gros centres de culture et de commerce du Betsiléo, où m'attendent plus de 20 000 indigènes, venus de tous les alentours. Bien que le temps nous soit mesuré, je ne puis me dispenser de leur faire le kabary auquel ils s'attendent et qui est au fond l'une des nécessités de mon voyage, puisqu'il s'agit de mettre les populations au courant du nouvel état de choses et de leur

expliquer les devoirs que celui-ci leur impose. La crédulité et le tempérament impressionnable des indigènes, la facilité avec laquelle ils ajoutent foi aux fausses nouvelles ou aux racontars les plus absurdes propagés dans un but de spéculation ou d'hostilité politique, font à Madagascar une véritable nécessité de ces kabary; c'est presque le seul moyen de faire luire la vérité au grand jour et de mettre les populations en garde contre des intrigues préjudiciables aux intérêts particuliers comme à la sécurité générale.

Après avoir déjeuné au son des orchestres locaux, nous nous remettons en route à une heure. Le pays est d'aspect riant et pittoresque; des cours d'eau limpides, de la verdure et des bois y reposent les yeux après le spectacle des mamelons dénudés des jours précédents. Deux heures après le départ, la route laisse sur la droite une petite forêt qui fournit comme celle de la veille, des bois de construction et d'ébénisterie : le hazomena, le lalona, le rotra (acajou du pays) et le palissandre.

Un peu au delà, nous abordons les pentes du Mandalahy (1410 m.), très rapides, surtout sur le versant sud.

Dès qu'on atteint le col où passe la route, on découvre un vaste et magnifique panorama. Au premier plan, une falaise rocheuse, aux tons gris sombre, orientée nord-sud, au pied de laquelle serpente la piste de Mananjary; puis, la fertile vallée de la Matsiatra, teintée de vert clair, couverte de pâturages et de magnifiques rizières; enfin, à l'horizon, la colline de Fianarantsoa et la ville, que domine de haut le Kianjasoa (la cour heureuse), dont le sommet disparaît souvent dans la brume, surtout aux premières heures du jour. Du Mandalahy, une descente en lacets conduit au village betsiléo d'Ambohina.

Vers cinq heures nous arrivons au gîte, Alakamisy, village d'un millier d'habitants et assez gros centre commercial, qui doit son importance à sa situation près de la bifurcation des routes de Mananjary et de Tananarive.

Le lendemain 21, nous nous dirigeons sur Fianarantsoa,

en suivant une plaine légèrement ondulée, que tapissent les riziéres et les grandes prairies aperçues, la veille, du haut du Mandalahy. Nous traversons la Matsiatra, belle rivière, large d'une quarantaine de mètres, sur laquelle un pont vient d'être construit.

Bientôt nous atteignons Fianarantsoa, ville d'environ 12 000 habitants, construite sur un mamelon rocheux et rappelant assez exactement par sa topographie, l'aspect d'ensemble de Tananarive.

A l'entrée, la colonie européenne et la Chambre consultative m'offrent des souhaits de bienvenue. Un portique décoré avec originalité, donne accès à la rue principale. Au sommet, dans un joli cadre de verdure et de fleurs, trois jeunes filles indigènes, vêtues aux couleurs nationales, forment un gracieux décor vivant. Dans une tribune, les dames de la ville assistent au défilé d'un cortège, formé dès le matin, qui comprend près de 50 000 indigènes en costumes et accoutrements divers, arborant le drapeau français, et emplissant l'air de l'éclat bruyant de leurs musiques et de leurs chants.

Le soir, au Cercle français, je reçois la colonie européenne. En même temps, des réjouissances indigènes s'organisent; des centaines de feux s'allument dans les vallées et sur les hauteurs environnantes, et la brise nous apporte, affaiblies par la distance, les harmonies douces des concerts et des orchestres lointains. Puis, un feu d'artifice lance ses fusées dans la nuit, et se continue par une retraite aux flambeaux qui parcourt au milieu de l'entrain général les divers quartiers de la ville.

Dans la matinée du 22, j'assiste à un vin d'honneur que m'offre la colonie européenne; puis, la Chambre consultative se réunit pour m'exposer la situation du commerce local, et m'exprimer différents vœux sur les moyens de faciliter l'initiative et les entreprises des colons.

Le lendemain, dès la première heure, la population se rassemble pour un grand kabary, annoncé depuis plusieurs jours

KABARY AUX BETSILÉOS, LE 23 SEPTEMBRE 1897.

dans toute la région, que j'ai prescrit de réunir pour faire connaître aux Betsiléos la situation créée par l'annexion de Madagascar à la France, et mettre un terme aux désaccords qui subsistaient entre les groupes indigènes adhérents des différentes missions religieuses.

Je ne puis mieux faire que de transcrire ici quelques paroles que je prononçai à cette occasion.

« Il y a un an, vous fournissiez de nombreux esclaves à tous les peuples de l'île. Ces esclaves ont été délivrés et rendus à leurs familles qui les croyaient perdus à tout jamais. En outre, j'ai fait cesser l'hégémonie hova, dont le joug pesait durement sur votre pays. Vous avez choisi vous-mêmes vos chefs, et des impôts modérés ont remplacé les tributs vexatoires auxquels vous étiez soumis. Enfin, les tompomenakely, dont vous subissiez les exigences, ont été supprimés. »

J'abordai aussi la délicate question des dissensions religieuses, en insistant sur l'absolue neutralité que le Gouvernement de la Colonie entendait conserver vis-à-vis des différents cultes :

« J'ai constaté avec regret la division qui semble régner encore entre les habitants de vos villages. Dans la plupart des localités que j'ai traversées, on m'a montré, d'un côté les catholiques, de l'autre les protestants. Il faut que ces distinctions cessent, car je n'ai pas à connaître quelle est votre religion, et aujourd'hui, sous le régime français, il ne peut y avoir de différence de droits et de traitement entre les catholiques et les protestants. »

Ayant insisté ensuite sur la reconnaissance que les Betsiléos devaient à la France, j'ajoutai :

« Vous devez donc apprendre la langue française et aussi vous habiller avec des étoffes et des draps français, renommés dans le monde entier pour leur bonne qualité ; vous devez enfin devenir les auxiliaires dévoués des colons français qui sont venus parmi vous, apporter la richesse et la civilisation. »

Puis, je parlai des écoles officielles nouvellement créées :

« Tous, vous pourrez vous asseoir sur les mêmes bancs, protestants, catholiques, et ceux même qui ne connaissent que le culte des morts et des ancêtres. Vos maîtres vous apprendront à vous aimer entre vous, à aimer votre beau pays du Betsiléo, à aimer surtout la France, votre nouvelle patrie, et aussi à devenir d'habiles ouvriers et de bons cultivateurs. »

« Je vous le répète encore une fois, Betsiléos, et j'insiste sur ce point, car je ne veux pas qu'il y ait désormais d'équivoque dans vos esprits. Vous êtes libres, si vous le jugez bon, de conserver les mœurs et les croyances religieuses de vos ancêtres et de pratiquer toutes vos danses nationales. Vous êtes libres d'embrasser tel ou tel culte chrétien; enfin, vous êtes libres de changer de religion si vous en éprouvez le désir. Personne ne doit vous demander de compte à ce sujet et je sévirais immédiatement contre toute autorité ou tout gouverneur qui enfreindrait mes prescriptions sur ce point. La tolérance religieuse et le respect de vos mœurs sont des principes absolus, auxquels le Gouvernement de la République, dont j'entends fidèlement exécuter les volontés, ne souffrira jamais qu'il soit porté atteinte. »

Ces paroles produisent une profonde impression, et dissipent enfin les malentendus et les équivoques que les rivalités confessionnelles entretiennent depuis longtemps dans l'esprit des populations de la contrée.

Les jours suivants, je règle certaines questions relatives à la situation politique et à la pénétration des régions qui confinent à la province du Betsiléo. La veille de mon départ, je reçois la visite de deux princes tanalas, fils du roi d'Ikongo, que leur père, vieillard presque centenaire, a envoyés à Fianarantsoa pour m'apporter le témoignage de sa fidélité. Cette démarche n'est pas pour me déplaire; cependant, en dépit des sentiments qui me sont exprimés, le pays tanala se remue au sud-est du Betsiléo; j'ai appris que plusieurs groupes dissidents sont venus s'établir en force sur le rocher d'Ikongo, citadelle naturelle, très difficile d'accès, qui domine cette contrée et qui, suivant une

MONUMENT COMMÉMORATIF BETSILÉO. AU SOMMET, DES TÊTES DE BŒUFS IMMOLÉS EN SACRIFICE.

ITINÉRAIRE DE TANANARIVE A FIANARANTSOA ET RETOUR PAR ANTSIRABÉ ET MIARINARIVO.

TANANARIVE. L'AVENUE DE FRANCE AVANT LES PREMIERS TRAVAUX.

vieille tradition locale, est le refuge habituel des mécontents. J'entrevois là un point noir et, probablement, la nécessité d'envoyer avant peu une force militaire pour venir à bout des résistances.

Dans l'ouest et le nord-ouest du Betsiléo, un renfort est nécessaire pour établir la liaison, encore très imparfaite à cette époque, avec le territoire sakalave et l'Emyrne.

Au sud et au sud-ouest, le lieutenant Mouveaux, chef du district d'Ihosy, devra également recevoir un supplément d'effectif qui lui permettra de combiner son action avec celle du capitaine Génin, chargé des opérations de pénétration dans la province de Tuléar.

Au sud-est, le capitaine Lefort, de l'infanterie coloniale, est chargé d'une mission topographique qui a pour but d'établir des communications entre Fianarantsoa et Farafangana par Ivohibé.

Le 24 septembre, je quitte Fianarantsoa.

Mon trajet de retour est, en sens inverse, le même que précédemment jusqu'à Ambositra, où j'abandonne la route ordinaire de Tananarive pour me diriger sur Antsirabé.

Nous suivons une piste médiocre, qui est appelée cependant à devenir plus tard la route définitive. L'importance d'Antsirabé s'accroît en effet de jour en jour, et il est devenu nécessaire d'y faire passer la principale voie de communication vers le sud.

Le pays, assez peuplé et cultivé aux environs d'Ambositra, offre un peu plus loin l'aspect de la véritable montagne : une végétation maigre, un sentier difficile, praticable seulement pour les bourjanes et escaladant de grandes masses rocheuses profondément entamées par le lit des torrents. Cependant, dans quelques creux de ravins, des ruisseaux courent au milieu de la verdure et jettent un peu de variété dans la monotonie du parcours.

A un jour d'Ambositra, nous entrons dans une région où abonde le *tapia*, arbre noueux et de petite taille, aux feuilles vernissées, sur lequel vit et se nourrit le ver à soie indigène connu

sous le nom de *landibé*. La végétation du tapia est extrêmement lente; au dire des gens du pays, il ne faut pas moins d'un siècle pour que l'arbre atteigne sa hauteur normale, qui dépasse bien rarement quatre mètres.

Plus loin, dans la vallée de la Manandona, se dresse le pic d'Ibity, massif rocheux qui passe pour renfermer des pierres précieuses, et où quelques découvertes intéressantes ont été faites depuis. La vallée est bien cultivée; on y rencontre à chaque pas des rizières, des champs de cannes à sucre et de manioc, et, sur les parties les moins fertiles, de grandes superficies couvertes de *vero*, plante fourragère qui atteint de 1 mètre à 3 m. 50 de hauteur, et dont les bestiaux se montrent très friands.

Au delà, la route s'élève et atteint bientôt le rebord du plateau d'Antsirabé, d'où l'on découvre un panorama qui s'étend à perte de vue et forme un contraste marqué avec les couloirs étroits traversés les jours précédents dans la région montagneuse.

A Antsirabé, c'est la répétition des fêtes d'Ambositra et de Fianarantsoa : chants et danses populaires, et, le soir, illuminations de la ville et de la campagne environnante... Je continue de mon côté à remplir le programme habituel : réception des colons, notes prises sur leurs besoins et les moyens d'y satisfaire, visite des bâtiments militaires, des écoles. Je me rends aussi à l'hôpital et à la léproserie fondés par les missionnaires norvégiens, qui sont installés depuis une trentaine d'années dans le pays. M. Borchgrevinck, superintendant de la Mission, m'en fait les honneurs et me montre dans le salon de sa maison d'habitation des empreintes de balles, souvenir déjà lointain de la défense soutenue les 27, 28 et 29 mai 1896, par M. l'interprète Gerbinis, contre l'attaque des bandes de Rainibetsimisaraka. Je visite aussi les sources minérales et thermales, dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis lors, et qui, sous le climat très salubre d'Antsirabé, font de cette petite ville une station balnéaire d'avenir.

Le 30, à sept heures du matin, nous nous dirigeons sur Betafo, chef-lieu du cercle militaire créé quelques mois aupara-

vant au sud-ouest de l'Emyrne, pour servir de base à la pénétration en pays sakalave. A mi-chemin et à proximité de la route, nous dépassons l'ancien volcan de Tritrive, dont un lac aux eaux profondes emplit le cratère depuis longtemps éteint. Une gracieuse légende d'amour s'y rattache. Deux jeunes gens, contrariés par leurs parents dans leur inclination, venaient, dit-on, échanger au bord du lac leurs serments de fidélité. Puis, ce roman eut une fin tragique; on l'a racontée ainsi :

Hélas! le désespoir vient vite lorsqu'on aime!
Un soir, les deux enfants, lassés de ce fardeau,
Lassés d'avoir souffert et de l'amour lui-même,
Ayant pris pour linceul leur lamba le plus beau,
Et tendrement unis dans un baiser suprême,
Du lac sombre et profond se firent un tombeau!

J'ignore, en vérité, si cette histoire est feinte;
Mais si les deux amants ont éprouvé ces maux,
Quelque chose survit de leur idylle éteinte,
Car aux flancs du rocher on voit deux arbrisseaux
Qui poussent enlacés dans une douce étreinte,
Et paraissent pleurer sur le cristal des eaux...

Moins de deux heures après le départ d'Antsirabé, nous atteignons Betafo, petite ville bâtie sur une colline boisée et dominant une jolie vallée très peuplée, couverte de belles rizières et de prairies où paissent de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

Le lendemain, 1er octobre, l'étape est longue. La route, tournant vers le nord, s'élève au milieu de superbes rizières en gradins, de champs de cannes à sucre et d'autres cultures que sillonnent des canaux d'irrigation; puis, elle s'engage dans une région au terrain noirâtre, semé de pierres volcaniques, où les villages et les cultures se font rares. On atteint bientôt un grand plateau dénudé, à 2000 mètres d'altitude, couvert seulement d'une maigre végétation, où l'on marche longtemps sans rencontrer âme qui vive. Le froid nous surprend, le vent souffle avec violence, et nous faisons halte pour déplier manteaux et couver-

tures. Le déjeuner a lieu à Manerinerina, village d'une vingtaine de cases, dont les habitants, enroulés dans leurs lambas, quittent les feux autour desquels ils se réchauffent, pour venir à ma rencontre. On a vraiment dans cette région une sensation d'hiver; en face de Manerinerina, se dresse à l'ouest un haut éperon rocheux, d'où souffle en permanence une bise glaciale; c'est le Tokotanitsara (en malgache : *au bon endroit*), dont le nom témoigne que les Malgaches ne dédaignent pas le mot plaisant et l'ironie. Après le déjeuner, nous nous remettons en route à travers le plateau désert, limité à l'ouest par la chaîne de l'Ivavavato, dont les arêtes dentelées donnent l'illusion de quelque muraille ruinée par le temps. Le soir, nous faisons étape au village de Tsarazafy, sur le bord d'un immense marais qu'il me paraît possible de transformer en rizières. Je donne l'ordre d'entreprendre ce travail, qui a été en grande partie exécuté depuis.

Le lendemain matin, une heure après le départ, nous commençons à apercevoir, se dressant à l'est, l'imposante masse de l'Ankaratra qui nous sépare de la route suivie vers le sud lorsque nous avons quitté Tananarive.

Deux sommets surtout s'y distinguent : le Tsiafajavona (*là où il y a toujours des nuages*), qui domine toute la chaîne (2 580 m.), et la dent de Tsiafakafo (*là où il y a toujours du feu*), appellation indiquant que les indigènes ont conservé la tradition de la période d'activité volcanique de ces contrées.

La halte du déjeuner se fait au beau village de Faratsiho, nouvellement reconstruit au centre d'une vaste et fertile plaine de rizières.

A 15 kilomètres plus loin, nous arrivons à Ramainandro. La population se porte à notre rencontre, précédée d'un corps de partisans dans une sorte de costume écossais, et d'un groupe de gymnastes indigènes, les « marakely », dont les exercices de lutte à la sagaie sont très goûtés dans les villages de la région, et dont les équipes viennent de temps à autre figurer, toujours avec succès, aux fêtes publiques de Tananarive.

A 1 500 mètres en amont de Ramainandro, nous faisons halte aux chutes du Kitsamby, remarquables par le cadre pittoresque qui les entoure, l'importance de leur débit et la facilité avec laquelle on pourra en faire l'adaptation industrielle. Le Rév. Mac Mahon, missionnaire anglican, qui habite depuis de longues années Ramainandro, a calculé qu'à l'étiage, ces chutes représentent une énergie d'environ 1 200 chevaux.

Le lendemain 3 octobre, à vingt minutes du village, nous nous arrêtons à une source minérale abondante, qui fournit une excellente eau de table, légèrement gazeuse, analogue à celle de Badoit, dont la consommation est aujourd'hui courante à Tananarive.

A mesure qu'on avance, la vallée du Kitsamby s'élargit, et accuse sa fertilité par des cultures variées : rizières, champs de manioc et de cannes à sucre, plantations de tabac, arbres fruitiers divers, etc. Un peu plus loin, nous atteignons le confluent d'un curieux affluent, l'Ampitambé (*grand gué*), dont le cours est souterrain pendant près de 2 kilomètres. Puis, la route s'élève dans une région que couvre une abondante végétation de tapias et d'autres arbustes, *tsitoavinas* et *ambrevades*, dont le feuillage convient aussi pour la nourriture du *landibé*. Après avoir monté encore, nous voici sur la crête du Taikovato, d'où le regard embrasse dans un magnifique panorama un chaos de chaînes de montagnes ramifiées dans toutes les directions, de ravins, de vallées profondes, et, dans une perspective lointaine, les vapeurs légères montant des eaux bleues du lac Itasy.

Vers trois heures, nous atteignons le gîte d'étape : Soavinandriana, beau village bien construit au sommet d'un mamelon. On m'y présente un notable indigène, Raininosy, propriétaire de plusieurs milliers de bœufs, dont les troupeaux paissent dans toute la région environnante et qui me manifeste sa joie de pouvoir, grâce au rétablissement de l'ordre, s'occuper en toute sécurité de son entreprise d'élevage.

A la sortie de Soavinandriana, la route s'engage dans une

zone d'anciens volcans, entassés sans ordre, donnant l'aspect de bulles énormes qui ont crevé le sol à l'époque des grands bouleversements orogéniques. Enfin, une longue descente nous conduit au lac Itasy, encadré de verdure et comme emprisonné dans une ceinture de montagnes qui y reflètent leurs majestueuses silhouettes.

La région de l'Itasy est fertile; on y rencontre de vastes terrains de rizières et de beaux pâturages; le poisson abonde dans le lac et dans les rivières qui s'y déversent; la pêche — celle des anguilles principalement — peut procurer aux habitants de beaux revenus. Mais tout cela, cultures et industries locales, est seulement en voie de reconstitution, car, dans toute la contrée, la rébellion a détruit les ressources, et accumulé les ruines.

Miarinarivo, chef-lieu du cercle militaire créé dans la région, est un gros village, entouré d'un large fossé d'enceinte, où les habitants, rentrés depuis peu, s'emploient activement à la reconstruction de leurs demeures. J'y reçois une députation de Sakalaves, qui viennent m'apporter les assurances de soumission d'une tribu qui confine de ce côté à l'Emyrne.

Les environs de Miarinarivo offrent de précieuses ressources naturelles pour l'agriculture et l'élevage; on y rencontre aussi des gisements calcaires, dont l'exploitation pourra rendre de grands services dans l'exécution du programme des travaux publics de Tananarive et de la région centrale.

A partir de Miarinarivo que nous quittons le 5 octobre, notre itinéraire s'infléchit vers l'est, pour regagner Tananarive. Le pays est moins montagneux, l'horizon s'élargit, la population devient plus dense. Nous déjeunons à Soamahamanina, village entouré de grands arbres séculaires, et protégé par un parapet précédé d'un double fossé d'enceinte; on y accède par une tranchée que les habitants ont pratiquée dans le talus, et qu'ils ferment chaque soir par une monumentale pierre ronde.

Un peu au delà, on atteint l'Onibé, rivière très encaissée qu'on franchit sur un beau pont à trois arches, puis Arivonimamo,

où près de 40000 indigènes sont réunis, et où se reproduisent, avec quelques variantes, les réceptions, kabarys, visites et divertissements des étapes précédentes. Le capitaine Schaeffer me présente le gouverneur principal indigène de la région, Rainianjalahy, ancien général de l'armée hova, qui, pendant l'expédition de 1895, nous a livré, à Tsarasaotra, l'un des principaux engagements de la campagne. C'est un vieillard de belle allure, encore droit, à la figure intelligente et énergique.

Le 6 octobre, je quitte Arivonimamo, au lever du jour. Une heure après le départ, nous traversons l'Ombifotsy, large rivière qui doit son nom à une légende. On raconte qu'autrefois les deux rois de Tananarive et de l'Imamo, ayant été longtemps en désaccord sur une question de frontière, résolurent de régler pacifiquement le différend. Ils convinrent de partir à une heure donnée de leurs capitales, et d'établir leur limite là où ils se rencontreraient. Le roi de Tananarive ayant usé de supercherie en avançant son départ, les deux chefs s'abordèrent au bord d'une rivière proche d'Arivonimamo; le roi de l'Imamo comprit qu'il était joué, mais ne le fit pas paraître, et un bœuf blanc (*omby fotsy*) fut immolé en gage de paix et de réconciliation.

Vers trois heures de l'après-midi, nous atteignons Tananarive, où je fais procéder à une distribution de secours aux familles indigènes les plus nécessiteuses.

Quelques jours plus tard, j'appris que les pourparlers entamés dans la région d'Ikongo n'avaient pu avoir raison de la mauvaise foi des chefs dissidents, et qu'il avait fallu recourir à la force pour faire reconnaître notre autorité.

Le 1er octobre, le commandant Cléret, venant de Fianarantsoa, était arrivé au pied du rocher d'Ikongo, avec 20 tirailleurs malgaches et 50 hommes d'infanterie coloniale, auxquels s'étaient joints 60 miliciens commandés par M. l'inspecteur Huet. La position des rebelles tomba le 10 octobre, après plusieurs jours d'engagements très vifs, qui firent plusieurs victimes dans les rangs des Européens.

La nouvelle de l'enlèvement du rocher d'Ikongo, que les Tanalas considéraient comme inexpugnable, se répandit immédiatement dans toute la contrée, et les soumissions affluèrent aussitôt. Profitant de l'impression produite, M. l'administrateur en chef Besson réunit, le 14, un grand kabary; le vieux roi centenaire d'Ikongo tint à s'y rendre; il déclara qu'il voulait mourir en paix, après avoir mis fin aux divisions et aux luttes, et fit accepter par la population l'établissement de l'impôt, l'obéissance aux chefs désignés par l'autorité française, la création d'écoles et le désarmement général.

Pendant le second semestre de 1897, le fonctionnement des services publics alla sans cesse en s'améliorant, au fur et à mesure que la situation politique était mieux assise et que l'état d'esprit des populations inspirait moins d'inquiétudes pour l'avenir. Le partage de l'île en circonscriptions administratives, groupées suivant des considérations ethniqnes, s'étendit à des régions et à des peuplades de plus en plus nombreuses.

Des recensements opérés ou des renseignements recueillis dans toute l'île, fournirent pour la première fois des indications démographiques assez précises, surtout pour les régions centrales, et établirent à peu près comme suit l'importance des diverses peuplades de Madagascar :

Hovas	850000	individus.
Betsiléos	350000	—
Bezanozanos	30000	—
Sihanakas	50000	—
Betsimisarakas	250000	—
Tanalas	50000	—
Antaimoros	50000	—
Antaifasy et Antaisakas	250000	—
Antanosy, Antatsimos et Antandroy	200000	—
Mahafaly	40000	—
Baras	60000	—
Sakalaves	350000	—
Tsimihety et Antankares	70000	—

Le total s'élève à 2600000 habitants.

Dans les derniers mois de 1897, les progrès de la pacifi-

LE LAC DU CRATÈRE DE TRITRIVE. (CL. DE M. RATSIMAMANGA.)

UN ORCHESTRE INDIGÈNE A ARIVONIMAMO.

cation me permirent d'envisager la transformation progressive de l'administration militaire. Les affaires civiles furent disjointes de l'état-major.

Les institutions judiciaires reçurent divers perfectionnements. L'assistance judiciaire fut organisée, et une commission spéciale étudia les moyens d'introduire dans la législation des indigènes les garanties de la législation métropolitaine, compatibles avec les coutumes locales et l'état du pays.

Je réglementai d'autre part, dans certaines régions de l'île, la condition des Chinois, Indiens, etc., en groupant ces exotiques en un certain nombre de congrégations. Ces mesures étaient motivées par le fait que nombre de ces Asiatiques avaient, au cours des opérations dans l'ouest et le nord-ouest, manifestement participé à l'introduction de la contrebande de guerre destinée aux rebelles. Avec la réglementation nouvelle, le chef de congrégation eut le pouvoir de surveiller ses congénères, et endossa vis-à-vis de l'Administration la responsabilité des actes délictueux que ceux-ci pourraient commettre.

La colonie avait aussi à se procurer des ressources.

Suivant une règle dont la justification n'est plus à faire, et qui résultait d'ailleurs des instructions très nettes du Gouvernement, l'impôt, sanction nécessaire de notre occupation, fut appliqué progressivement à toutes les régions pacifiées de l'île, en le proportionnant — après une étude approfondie — aux *facultés imposables* des habitants, et en résolvant, dans un sens bienveillant et humanitaire, les problèmes délicats que soulève toujours son assiette et sa perception.

En dehors de l'impôt proprement dit, les taxes douanières constituaient pour la colonie une importante source de revenus. En outre, les postes de douane répartis sur le littoral, avaient activement contribué à empêcher le commerce d'esclaves, et participé au maintien de l'ordre.

Néanmoins, il restait beaucoup à faire, notamment sur la côte ouest, qui ne possédait aucun poste douanier entre la baie

de Baly et Nossi-Vé et restait ouverte à la contrebande de guerre et à la fraude.

Pendant les derniers mois de l'année 1897, cette organisation se perfectionna progressivement, en employant provisoirement comme agents des douanes un personnel militaire emprunté aux cercles de la côte ouest.

Enfin une modification profonde fut apportée à la réglementation douanière, mise en vigueur au lendemain de l'annexion, dont la disposition la plus essentielle avait été de supprimer pour les marchandises françaises — en le maintenant pour les marchandises étrangères — le droit de 10 pour 100 *ad valorem* qu'avaient acquitté jusqu'alors tous les produits importés. En outre, on avait conservé après l'annexion les taxes à l'exportation établies sur les produits locaux par un arrêté du 31 mai 1895 du général Duchesne; par surcroît, ces produits étaient restés privés de tout régime de faveur à leur entrée en France.

Il avait été entendu dès le début que l'organisation ainsi définie n'aurait qu'un caractère provisoire. Une loi du 16 avril 1897 sanctionna en effet les intentions des pouvoirs publics métropolitains et du Parlement, en appliquant à Madagascar la loi du 11 janvier 1892 sur le tarif général des douanes.

Cette mesure et celles qui ont suivi ayant eu une répercussion très importante sur les recettes budgétaires et sur la situation économique générale de la Colonie, je dois rappeler brièvement les avis que j'ai émis à diverses reprises à ce sujet, notamment dans mon rapport d'ensemble du 30 avril 1905 à M. le ministre des Colonies.

L'application à Madagascar de la loi du 11 janvier 1892 et du tarif spécial qui y était joint, avait pour but, dans les conditions où elle intervint, de protéger largement l'industrie et le commerce métropolitains et de renverser à leur profit le mouvement du commerce de Madagascar, qui sous le régime antérieur, était pour plus de 95 pour 100, aux mains de l'étranger.

Je dois dire à ce propos que, tout bien pesé, j'étais en 1897

comme encore aujourd'hui, partisan de la surtaxe des produits étrangers. Sans doute, la réforme ne s'était inspirée qu'à titre secondaire de l'intérêt de la colonie et elle apportait certaines entraves au développement de la richesse locale. Mais, d'autre part, il me paraissait impossible de laisser entre les mains de l'étranger la presque totalité des échanges avec les indigènes; j'estimais, dès cette époque, que Madagascar devait être un marché privilégié pour l'industrie nationale et que le premier devoir du gouvernement local était de favoriser dans la plus large mesure le commerce français.

Mais cet acte de solidarité nationale a imposé une lourde charge à la colonie. C'est ainsi que, du fait de l'application de la loi du 11 janvier 1892 et des décrets qui ont suivi, les barrières élevées contre l'introduction des tissus de coton étrangers et l'obligation faite à Madagascar de s'adresser à l'industrie métropolitaine pour se procurer les tissus qui lui sont indispensables, l'a obligée à dépenser, en moyenne, une somme annuelle supérieure de près de trois millions de francs à celle qu'elle eût versée à l'étranger, pour la même fourniture, sous un régime de libre échange absolu.

En présence d'un sacrifice aussi important, il serait souhaitable que, par réciprocité, la métropole diminuât, en faveur de ses colonies, les droits auxquels elle a soumis, à l'introduction en France, des produits tels que : café, cacao, vanille, girofle, etc., et qu'elle encourageât ainsi les efforts des colons et des indigènes qui en ont entrepris la culture.

Sans doute, on verrait alors s'abaisser les recettes résultant de l'importation en France des cafés, cacaos, vanilles, etc., venant de l'étranger, mais il est permis de croire que l'amoindrissement de cette source de revenus serait compensé et au delà par les avantages de toute nature que procurerait à la métropole le développement de ses possessions.

Je reviens au changement de tarif douanier. L'application de la loi de 1892 eut immédiatement des conséquences très impor-

tantes. C'est ainsi que pour les tissus de coton — qui sont de beaucoup le principal article d'importation à Madagascar — le nouveau tarif éleva de 10 pour 100 à 35 pour 100 en moyenne de la valeur, le droit qui avait été perçu jusqu'alors sur les tissus étrangers. On espérait que cette protection, sans arrêter brusquement les importations étrangères, permettrait aux industries françaises de s'outiller et de s'emparer progressivement du marché de la colonie.

A la fin de 1897 cependant, on s'aperçut qu'il n'en était rien; la statistique accusait au contraire une régression de la valeur des importations des tissus français (1 200 000 fr. seulement, contre 1 800 000 fr. en 1896, sur une importation totale de 8 200 000 fr.). Les toiles de coton étrangères, — notamment les écrus américains — continuaient à être offertes à des prix interdisant toute concurrence aux tissus français.

Une nouvelle revision des tarifs était nécessaire. Il en sera question plus loin.

Le deuxième semestre de 1897 fut marqué aussi par un développement considérable du Service de l'enseignement. Plus de 60 écoles officielles furent créées, et, durant la même période, un personnel assez nombreux d'instituteurs et d'institutrices de profession arriva de France, pour constituer les cadres réguliers qui avaient fait défaut jusqu'alors.

Les inspections que je fis à l'École de médecine de Tananarive me permirent aussi de constater les progrès très satisfaisants de nos futurs médecins malgaches. D'autre part, les statistiques de l'hôpital indigène montraient une progression continue dans le nombre des malades hospitalisés et de ceux qui se présentaient chaque jour aux consultations gratuites.

Les discussions entre les Missions religieuses avaient beaucoup perdu de leur acuité; néanmoins, comme les questions scolaires les faisaient renaître de temps à autre, j'instituai une commission qui fut chargée d'examiner les conflits, et réussit presque invariablement à les résoudre d'une façon amiable.

A ce propos, je dois signaler une démarche inspirée par un désir d'entente et de conciliation, que firent au mois de novembre MM. R. Wardlaw, Thompson et Evan Spicer, inspecteurs de la *London Missionary Society*. Après m'avoir rendu visite, ces missionnaires adressèrent à leurs adhérents indigènes une lettre, rendue publique, contenant des déclarations très franches et très nettes, qui dissipaient toute équivoque, et spécifiaient clairement leur volonté de maintenir leurs œuvres d'évangélisation sur le terrain exclusivement religieux.

Pendant la saison sèche de 1897, les travaux publics furent poussés activement partout, sous l'énergique impulsion du commandant Roques, qui, ayant terminé les premières études de l'avant-projet du chemin de fer, avait été nommé directeur des Travaux publics de la colonie.

A Tananarive, d'importants ouvrages furent exécutés pour l'assainissement et l'embellissement de la capitale. Un vaste système d'égouts fut créé dans les principaux quartiers; en face de la Résidence générale, l'avenue de France commença à se construire.

Les travaux des deux routes de Tamatave et de Majunga progressèrent rapidement. Sur la première, l'amélioration de la piste des dunes permit de faire tous les transports par voiture entre Tamatave et Andévorante. Au delà, après avoir d'abord terminé le sentier muletier et l'avoir rendu partout praticable, on avait commencé la route carrossable empierrée. L'augmentation du trafic était significative : en quelques mois, le nombre des porteurs, circulant entre Andévorante et Tananarive, était passé de 2 500 à 30 000.

Sur la route de Majunga, où l'empierrement et les travaux de parachèvement furent différés, on avait pu ouvrir avant la fin de l'année les communications entre Mévétanana et Tananarive. Le 10 novembre, 24 voitures, venant directement de Mévétanana, firent leur entrée dans la capitale. Leur arrivée sur la place Jean-Laborde excita vivement la curiosité des Malgaches,

et, l'esprit d'imitation aidant, on vit, un mois plus tard, circuler de nombreux véhicules conduits par les indigènes.

Dans les villes de la côte, des travaux divers se poursuivaient. Je mentionnerai particulièrement :

A Tamatave : les études du port; le projet d'établissement d'une digue pour la protection de la ville contre les érosions de la mer; la construction d'un magasin à pétrole et d'un entrepôt des douanes; les travaux d'assainissement du Ranonandriana, du Manangareza et du village de Tanambao.

A Majunga : les travaux d'assainissement de la ville; les études d'une digue destinée à protéger la Pointe-de-Sable contre l'envahissement de la mer; les études du phare de Katsépé.

A Diégo-Suarez : les premiers travaux d'amélioration des chemins conduisant d'Antsirane à la montagne d'Ambre, et du cap Diégo à la baie du Courrier; l'aménagement du feu de l'îlot des Aigrettes pour faciliter l'entrée de la rade aux navires; les études pour le creusement éventuel d'un canal maritime reliant la rade de Diégo à l'une des baies les plus voisines de la côte ouest.

En même temps, on poursuivait activement le percement des pangalanes, pour assurer la continuité de la navigation fluviale entre Tamatave et Andévorante.

Le développement de la production agricole et la préservation du domaine forestier de la colonie furent aussi l'objet, dans les derniers mois de 1897, de mesures administratives importantes.

Au commencement de novembre, je fis procéder, avec une certaine solennité, en présence des notables hovas de Tananarive, des élèves de l'école professionnelle et d'une affluence considérable d'indigènes des environs, à un essai de labour à la charrue dans une rizière de la basse ville.

Dans toutes les parties de l'île, des déboisements abusifs et des incendies de forêt pratiqués par les indigènes avaient, depuis une trentaine d'années, diminué considérablement les richesses forestières. Pour conjurer une ruine totale et à brève échéance, les chefs de province furent chargés d'assurer désormais la

surveillance des massifs boisés, d'y prévenir les destructions par le feu et d'y réglementer les coupes.

Le rétablissement de l'ordre en Emyrne, la sécurité de bon nombre de régions côtières, et, d'autre part, les facilités offertes aux immigrants, avaient donné, dès la fin de l'année 1897, un important essor à la colonisation. Pour l'étude administrative des questions qui se posaient à ce sujet, l'île fut partagée en trois grandes circonscriptions : 1° l'Emyrne et le Betsiléo; 2° la côte Est; 3° la côte Ouest. Un vérificateur du Service topographique fut chargé, dans chacune de ces trois régions, de procéder à la reconnaissance et à la délimitation des terrains susceptibles d'être donnés en concession.

Grâce à cette organisation, 262863 hectares de terrains propres à la colonisation avaient été reconnus à la fin de 1897, et 13758 hectares définitivement allotis.

Je fis poursuivre aussi dans toutes les parties de l'île les explorations et les recherches diverses qui, entreprises avant la conquête par M. Alfred Grandidier et d'autres savants, avaient commencé à faire connaître la géographie de Madagascar et l'ethnologie des principales races qui l'habitent.

Il fut recommandé aux chefs de province de s'attacher à pénétrer tous les recoins de leur circonscription, d'y recueillir les traditions locales et d'y rassembler des renseignements aussi complets que possible sur la géographie, l'hydrographie, la faune, la flore et les coutumes des habitants.

D'autre part, deux brigades topographiques du Service géographique de l'armée, débarquées à Tamatave au mois de mai, terminèrent avant de la fin de l'année des travaux qui se rattachèrent au réseau géodésique triangulé antérieurement sur le plateau central par les PP. Roblet et Colin.

Pour ne rien passer sous silence des événements de cette époque, je signalerai des secousses de tremblements de terre, assez fortes et assez nombreuses, qui se firent sentir, en novembre 1897, dans différentes régions de l'île.

Enfin, avant la fin de l'année de 1897, je tins à consacrer par une importante mesure politique et administrative les résultats généraux qui avaient été obtenus depuis un an pour l'extinction de l'insurrection et le rétablissement de l'ordre sur le plateau central. J'estimai que le moment était venu de témoigner ma satisfaction aux populations soumises, et de leur donner une marque de confiance en supprimant le régime exceptionnel auquel il avait fallu les astreindre quinze mois auparavant.

Le 4 décembre, je supprimai l'état de siège en Emyrne et dans le Betsiléo.

Ce présent de fin d'année aux indigènes ne fut pas approuvé unanimement par la colonie européenne, dont certains membres autorisés eussent préféré voir durer quelque temps encore ce régime d'exception. Je ne crus pas cependant devoir m'arrêter aux objections qui me furent faites, persuadé que la levée de l'état de siège n'amènerait aucune complication, à la condition de ne pas mettre une trop entière confiance dans la sincérité du ralliement des Hovas, et de continuer à surveiller leur état d'esprit après cette première émancipation.

J'ajoute que si j'avais tenu à supprimer l'hégémonie hova en tant qu'elle représentait un système d'exactions pratiqué par une caste privilégiée, je m'attachai, après la pacification de l'Emyrne, à tenir la balance égale entre les divers peuples de l'île, et même à témoigner au peuple hova les espérances que — dès l'instant où il était fidèle — je fondais sur ses qualités propres et sur la supériorité incontestable de son intelligence et de ses aptitudes.

CHAPITRE VI

PREMIÈRE FIN DE SÉJOUR

SITUATION D'ENSEMBLE DANS LE NORD DE L'EMYRNE AU COMMENCEMENT DE 1898. || VOYAGES A ANKAZOBÉ ET ANJOZOROBÉ. || LE POSTE DE VOHILENA. || AMBOHIMANGA. || SECOND VOYAGE AUTOUR DE L'ILE. || ESCALES SUR LA CÔTE OUEST. || FORT-DAUPHIN; NAUFRAGE DU « LA PÉROUSE ». || DE FARAFANGANA A TAMATAVE PAR VOIE DE TERRE. || RETOUR A TANANARIVE. || LES OPÉRATIONS EN PAYS SAKALAVE PENDANT LA CAMPAGNE 1898-1899. || PROGRÈS DE LA PÉNÉTRATION DANS LES CERCLES DES BARAS ET TANALAS, DE FORT DAUPHIN ET DE TULÉAR. || L'INSURRECTION DU NORD-OUEST AU MOIS D'OCTOBRE 1898. || ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PACIFICATION EN MAI 1899. || DÉPART POUR LA FRANCE.

• • •

DIX-HUIT mois s'étant écoulés depuis ma prise de commandement, je résolus, au commencement de 1898, de consacrer la plus grande partie de l'année à des tournées qui devaient me permettre d'apprécier les progrès réalisés dans les diverses parties de l'île.

Après les grosses pluies de l'hivernage, j'entrepris un premier voyage dans le territoire militaire du nord de l'Emyrne, dont j'avais confié le commandement au lieutenant-colonel Lyautey.

Le 2 février, je quitte Tananarive, traversant à la sortie de la ville la vaste et fertile plaine de Betsimitatatra, dont les magnifiques rizières étalent sur plusieurs kilomètres un immense tapis de verdure.

Trois heures après le départ, nous atteignons le gai village d'Ambohidratrimo, construit au sommet d'une petite colline et à

demi caché dans une épaisse végétation de manguiers. Situé à 18 kilomètres de Tananarive, c'est un des buts d'excursion préférés de la colonie européenne de la capitale. Pour s'y rendre, on suit la digue de l'Ikopa qui a été convenablement aménagée, mais une route directe, dont la construction est activement poussée, améliorera bientôt les communications et raccourcira le trajet de 2 kilomètres. Quelques Européens possèdent des maisons de campagne à Ambohidratrimo ou aux environs; d'autres s'y livrent à la culture ou au commerce avec les indigènes.

Un peu plus loin, la route franchit une crête d'où, en 1895, la colonne légère, après les fatigues vaillamment supportées depuis le départ d'Andriba, aperçut pour la première fois la capitale de l'Emyrne. Au nord-ouest se dresse, sur un sommet rocheux et abrupt, le petit village de Babay, véritable nid d'aigle où l'on accède par un sentier de chèvres. C'est là que, vers la fin de 1896, le lieutenant-colonel Gonard ayant commencé à rejeter les rebelles vers le nord, avait transféré le chef-lieu de son cercle, précédemment établi à Ambohidratrimo. Il n'y reste plus maintenant qu'un poste optique, qui, à la distance de 40 kilomètres, communique directement avec Tananarive.

Nous descendons ensuite dans la riante vallée de la Moriandra, où sont disséminés, au milieu de cultures en plein rapport, des villages aux toits de chaume et aux murs blancs. Les terrains de rizières qui, du côté de l'ouest, se prolongent à perte de vue, donnent l'impression d'un pays de grandes ressources, qui se couvrira bientôt d'habitants. Déjà le gros village de Soavinimerina, à 3 kilomètres à gauche de la route, est entièrement repeuplé. Un peu au delà, en descendant l'Ikopa, on rencontre les fameuses chutes de Farahantsana, susceptibles de fournir une énergie qui, à l'étiage, ne descendrait jamais au-dessous de 7000 chevaux et pourrait en atteindre 200000 à la saison des pluies. Tout ce qui tombe d'eau en Emyrne passe à Farahantsana et y franchit par une série de cascades une dénivellation de plus de 40 mètres.

Dès qu'on a atteint les crêtes qui bordent au nord la vallée de la Moriandra, le paysage change subitement et l'alternance de sites et de terrains, si fréquente dans les voyages à Madagascar, nous amène dans une région monotone, parsemée de mamelons pelés, aux couleurs sombres, entre lesquels le sol n'offre qu'une végétation maigre alimentant quelques rares troupeaux.

Une vingtaine de kilomètres plus loin, nouveau décor; aux environs de Fihaonana, la route élargie a été plantée d'arbres; la campagne s'égaye et s'anime; une foule d'indigènes se portent à notre rencontre.

Après le pays nu que nous venons de traverser, Fihaonana, récemment et coquettement reconstruit, forme une véritable oasis; c'est un joli bourg, aux rues propres et bien tracées. Au centre du village, dans une excavation profonde, dort un petit lac, aux eaux bleues, dont les berges ont été aménagées en pépinière par les soldats du poste. Fihaonana donne une impression d'aisance qui frappe d'autant plus que, quelques mois auparavant, le lieutenant-colonel Gonard n'y avait trouvé qu'un amas de ruines et que les habitants s'étaient enrôlés dans les rangs des rebelles, alors maîtres de tout le pays d'alentour.

Dans l'après-midi, le lieutenant-colonel Lyautey me fait visiter les casernements des tirailleurs, de la milice, puis l'école dirigée par un caporal d'infanterie coloniale et fréquentée par près de deux cents enfants. Aux abords du village, de vastes terrains ont été remués et ensemencés; on sent que, dans ce coin de pays, vieux et jeunes ont été mis en confiance, et suivent avec reconnaissance les conseils qui leur sont donnés.

Nous quittons Fihaonana le lendemain à la première heure, pour atteindre dans l'après-midi, à 40 kilomètres plus au nord, la petite ville d'Ankazobé, chef-lieu de l'ancienne province hova du Vonizongo.

Ankazobé est l'œuvre du lieutenant-colonel Lyautey. Elle a été construite sur un plan judicieusement conçu, qui se prête à tous les développements ultérieurs; de larges avenues la

sillonnent, bordées de jeunes arbres qui donnent déjà quelque ombrage; des squares gazonnés, avec parterres de fleurs, égaient les carrefours; de coquettes constructions sont édifiées sur plusieurs points : bureaux de l'Administration, cercle français, bureau des postes et télégraphes, École professionnelle, gîte d'étapes, etc...

Dans l'après-midi, visite de rigueur aux casernes et aux écoles. Là encore, je constate que sous la direction de nos soldats, la jeune génération indigène a fait des progrès remarquables dans l'étude du français; les enfants ont l'intelligence ouverte et ce vif désir d'apprendre qui est l'un des traits les plus saillants du caractère de la jeunesse malgache.

Le 5 février, nous visitons au nord-est d'Ankazobé une des régions qui furent le plus disputées aux rebelles et où les quelques partisans de Rabezavana qui n'avaient pas suivi ce chef dans sa soumission, cherchèrent à continuer une lutte sans issue. Cette résistance n'avait pris fin qu'en septembre 1897, à la suite des battues méthodiques exécutées dans la forêt d'Ambohitantely par le lieutenant Grüss, de l'infanterie coloniale. Depuis lors, le calme est rétabli; les Fahavalos et les tontakely (voleurs de nuit) ont cessé leurs méfaits.

Notre excursion de 24 heures se termine par l'examen sur place d'un projet de route dont le tracé permettra de s'élever de la plaine d'Ankozobé sur le haut plateau qui la domine au nord.

Pour regagner Tananarive, nous abandonnons notre itinéraire de l'aller et nous suivons la route du corps expéditionnaire qui descend dans la vallée où elle longe le cours de l'Andranobé. En moins bon état que le nouveau tracé, l'ancienne piste présente l'avantage de passer à proximité des centres habités et d'offrir un trajet sensiblement plus court; par contre, elle est fort accidentée; sa mise en état et son entretien comme route carrossable nécessiteraient des ouvrages d'art nombreux que les ressources actuelles de la colonie ne permettent pas d'envisager.

Deux heures après le départ d'Ankazobé nous passons au

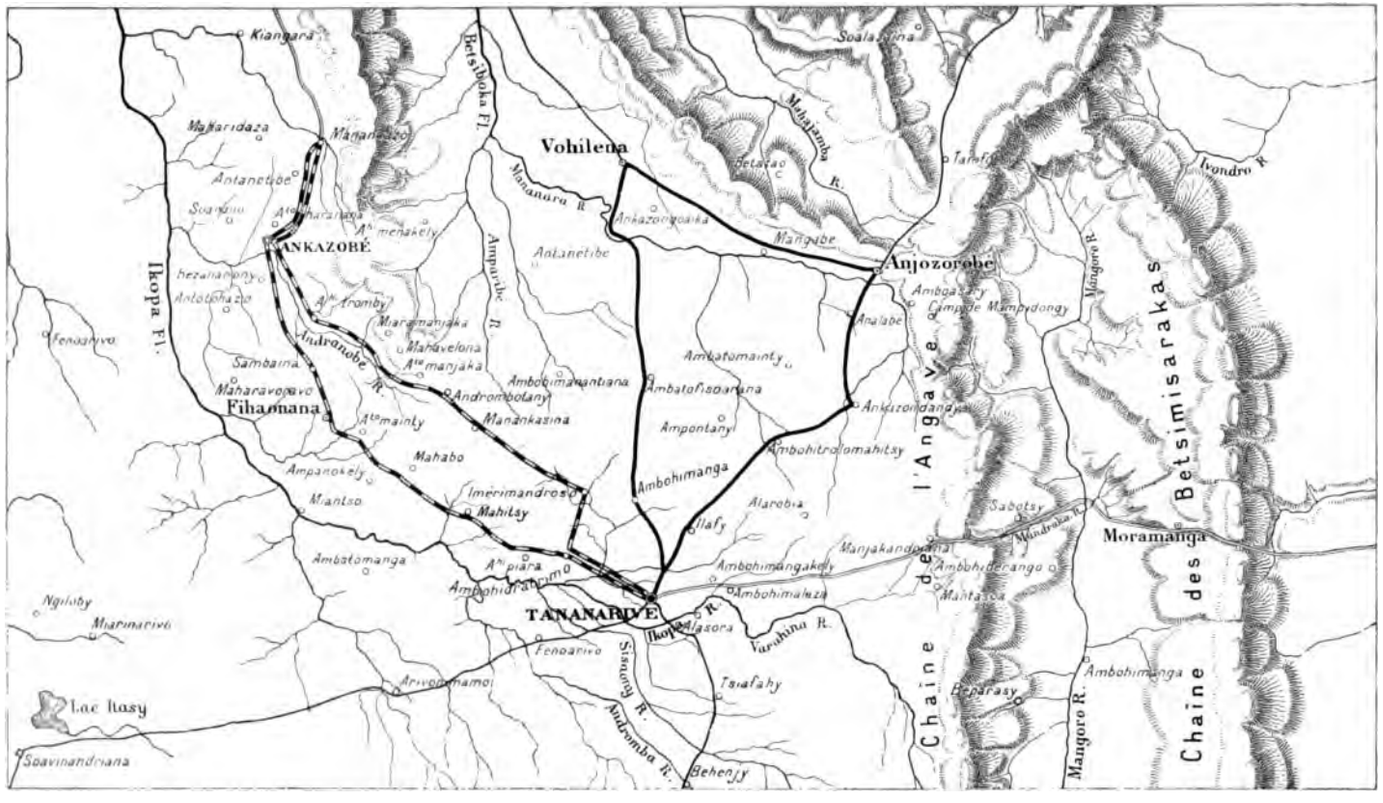

DEUX ITINÉRAIRES SUR LE PLATEAU CENTRAL.

village d'Ambohitromby, au bord de l'Andranobé, dont les habitants nous opposèrent une résistance opiniâtre au cours de l'insurrection. Comme ailleurs, ce sont des assurances de fidélité qui accueillent maintenant notre passage. A quelques kilomètres plus loin, la route quitte la vallée pour s'élever sur la crête qui en forme la bordure occidentale. Vers 10 heures, nous atteignons une région parsemée d'énormes blocs rocheux, aux tons de pierre calcinée et aux formes les plus originales. C'est dans ces parages qu'au mois de juin 1896 fut assassiné notre compatriote Joseph Garnier; un modeste monument, érigé au bord de la route, rappelle au voyageur ce douloureux événement de la période des troubles.

Avant de rentrer à Tananarive, nous traversons sucessivement : Manankasina, gros centre de culture, puis Imérimandroso, joli village contre lequel, moins d'un an auparavant, un groupe d'une centaine de rebelles avait dirigé un audacieux coup de main. L'énergique attitude du soldat Basset, chef du dépôt de convalescents d'Ambatoharana, et de quatre de ses camarades, fit échouer complètement cette tentative. Aujourd'hui les temps sont changés, et, dans un village que je traverse à quelques kilomètres d'Imérimandroso, je dois intervenir pour permettre la rentrée dans sa maison natale d'un chef rebelle récemment soumis que les habitants, par excès de scrupule, s'étaient jusqu'alors refusés à recevoir.

Après avoir fait étape à Ambohidratrimo, nous en partons le lendemain à la première heure. Bientôt Tananarive est en vue et nos bourjanes nous y ramènent dans une de ces courses à fond de train qu'ils affectionnent chaque fois qu'à l'issue d'un voyage ils rentrent dans la capitale.

Deux mois plus tard, j'entrepris une nouvelle tournée, cette fois dans la région nord-est de l'Emyrne.

La route du nord que suit notre itinéraire a été récemment mise en état et rendue très praticable. A droite et à gauche, des villages nouvellement reconstruits apparaissent dans les fonds de vallée et donnent une impression d'aisance et de propreté.

L'aspect des cultures indigènes atteste la fertilité du sol, mais la pacification ne datant que de quelques mois, de vastes étendues sont encore en friche et les troupeaux, décimés par les hécatombes en masse faites sur l'ordre des chefs rebelles, ne pourront pas être reconstitués avant plusieurs années.

Au village d'Ambohidrabiby, à l'entrée du cercle d'Anjozorobé, un groupe de jeunes gens et de jeunes filles vêtus à l'européenne, me souhaitent la bienvenue au nom de l'ancienne caste noble des Mandiavatos. Puis des couples se forment et accompagnés par un orchestre local, exécutent avec une parfaite correction quelques danses européennes.

A quelques kilomètres de là, nous déjeunons au joli village d'Ambohitrolomahitsy, (en malgache : *où il y a des gens justes*), siège d'un poste militaire, d'où nous poursuivons notre route vers le nord. A mesure qu'on avance la végétation devient plus vigoureuse, surtout dès qu'on entre dans la vallée de la Mananara dont le sol alluvionnaire offre des éléments de fertilité que les indigènes ont depuis longtemps appréciés et mis à profit.

Le soir nous faisons étape à Ankazondandy, autre poste militaire pittoresquement juché au sommet d'un mamelon et commandant au loin le pays environnant. Les gens de ce village et des alentours nous étant restés fidèles pendant l'insurrection, j'ai fait convoquer les principaux chefs pour les féliciter de leur attitude et leur distribuer des gratifications et des brevets d'*Honneurs*, distinction malgache à laquelle ils sont très sensibles.

On rencontre dans la région d'Ankazondandy des minerais de fer exploités depuis longtemps par les indigènes. Ces minerais, généralement riches, se présentent le plus souvent sous la forme de rognons où le fer à l'état natif est mélangé à une gangue pierreuse; le mode de traitement employé est à peu de chose près celui de la méthode catalane.

Le lendemain matin, vers huit heures, nous atteignons le village d'Ambatomainty, dont la population a également fait preuve d'un sincère attachement à la cause française et de senti-

ments de fidélité qui ne se sont pas démentis, même pendant la période la plus active de l'insurrection. Malgré les attaques répétées des Fahavalos, Ambatomainty, plusieurs fois incendié, n'a jamais été abandonné par ses habitants et a servi de point d'appui pour nos troupes dès le début des opérations militaires.

Le soir, nous faisons étape au petit poste d'Analabé, établi en face de l'ancien camp fortifié de Mampidongy, dont une partie déboisée de la forêt indique l'emplacement; c'est de là que Rabozaka, le principal et le plus opiniâtre des chefs rebelles, avait été délogé par le colonel Combes, le 9 mars 1897.

Le lendemain, nous arrivons vers dix heures à Anjozorobé, chef-lieu du cercle que dirige le commandant Pourrat. Je passe là une journée bien remplie : revue des troupes, visite aux écoles, kabary et divertissements indigènes. D'ailleurs, un certain appareil était de mise pour ma première tournée dans cette région, ancien fief de Rabozaka; il importait de dissiper dans l'esprit de la population toute idée de retour au passé et de déployer quelque cérémonial pour la convaincre de la stabilité de notre installation.

D'Anjozorobé, notre itinéraire nous conduit le lendemain à Vohilena, poste très important, construit au sommet d'un mamelon dont l'ascension dure plus d'une heure, et ancienne citadelle des rebelles, enlevée à Rabezavana au mois d'avril 1897 par les troupes du colonel Combes.

Du poste optique établi au point culminant, un panorama grandiose s'offre aux regards : au nord, les montagnes de l'Ambohitsitakatra et de l'Analamantsira, dressant au loin leurs masses imposantes, pareilles à de gigantesques châteaux forts; à l'est et au nord-est, les vallées de la Mananara et de la Mahajamba, parsemées de belles plaines où d'innombrables cours d'eau déroulent leurs méandres; vers l'ouest enfin, la vallée de la Betsiboka, et, à l'extrême horizon, la forêt d'Ambohitantely et le plateau d'Andriba.

De Vohilena, que nous quittons le 6 avril, nous nous dirigeons vers Tananarive, en regagnant la vallée de la Mananara, malheu-

reusement peu peuplée, mais à coup sûr l'une des plus fertiles de la région centrale.

Le 7, nous faisons étape à Ambatofisoarana, gros village bien tenu, entouré de belles cultures, et agréablement situé sur le versant d'une colline.

Ambohimanga, où nous arrivons le lendemain, est une ancienne résidence royale, nécropole des souverains, construite sur un mamelon boisé, au centre d'une immense plaine de rizières. Une végétation abondante, cachant de coquettes habitations, lui donne un aspect riant qui justifie ce dicton du pays : « Voici Ambohimanga, semblable à une jeune fille couchée dans un lit de verdure. »

Les habitants me font une belle réception, d'autant plus significative que j'avais eu davantage à me plaindre de leur hostilité. Pendant longtemps, en effet, Ambohimanga était resté un foyer d'intrigues et de complots. J'avais dû prendre des mesures énergiques contre les fauteurs de désordre, qui s'y donnaient rendez-vous; enfin, pour couper court à la légende répandue dans le pays, que la terre provenant des sépultures royales procurait l'invulnérabilité, j'avais, peu auparavant, fait transférer au grand palais de Tananarive, avec un cérémonial propre à impressionner favorablement la population indigène, les restes des souverains ensevelis à Ambohimanga.

Vu les circonstances, un kabary était de mise mieux que partout ailleurs dans ce milieu dont la fidélité pouvait encore inspirer quelques doutes. Il a lieu l'après-midi sur la principale place du village. Dans un langage sévère, qui est écouté avec la plus grande attention, je rappelle aux habitants la part active qu'ils ont prise à l'insurrection, leur attitude longtemps suspecte, la générosité dont le Gouvernement a fait preuve en consentant à oublier les fautes passées et le devoir de la population de se montrer digne de cette clémence. Ces paroles produisent l'effet attendu et je garde l'impression que les intrigues dont j'avais eu à me plaindre ne se reproduiront plus désormais.

SOANIERANA ET LE FORT VOYRON, VUS DE LA HAUTE VILLE DE TANANARIVE.

AMBOHIMANGA, COUCHÉE DANS UN LIT DE VERDURE.

Je profite de mon passage à Ambohimanga pour visiter l'ancienne demeure royale. C'est une construction bizarre et sans caractère architectural, élevée au sommet du rova[1]. Quelques sculptures et enjolivements en bois d'essences précieuses en constituent les principaux ornements. Derrière l'habitation, se trouvent les cases sacrées où reposaient les restes des rois, et la pierre sainte (*vato masina*) sur laquelle le souverain régnant pouvait seul mettre le pied.

En quittant Ambohimanga, trois heures de filanzane me ramènent à Tananarive.

Le rapide voyage que je viens d'accomplir me laisse cette impression que, jusqu'aux frontières nord et nord-est de l'Emyrne, l'insurrection est définitivement éteinte. Désormais, les postes de surveillance qui couvrent encore le pays, auront pour mission beaucoup moins d'assurer l'ordre qui n'est plus sérieusement menacé, que de gagner la confiance des indigènes, et de poursuivre pacifiquement l'organisation politique et administrative de ces contrées.

Après m'être rendu compte de la situation d'ensemble des régions centrales, il me tardait de recueillir des renseignements analogues sur les provinces côtières et d'y mesurer le chemin parcouru depuis un an. Le 2 juin, je reprends la route de l'ouest pour descendre à Majunga.

Je ne reviendrai pas sur l'itinéraire décrit plus haut, de Tananarive à Ankazobé; à 20 kilomètres au nord de cette dernière ville, nous atteignons Manankazo, village militaire, construit récemment au bord d'une rivière de même nom, dont l'utilité est surtout d'offrir un gîte au voyageur dans un pays sans habitants.

Au delà, apparaît au nord-ouest le massif des Ambohimenas, de près de 1 500 mètres d'altitude, qui barre l'ancienne route de Majunga à Tananarive et où l'armée hova, mieux conduite et

1. Le *rova* est une sorte d'enceinte fortifiée, établie sur un point dominant, qui, sous l'ancien gouvernement malgache, renfermait d'ordinaire les services de l'administration et la garnison.

mieux commandée, eût pu faire, en 1895, une formidable défense.

Après avoir passé la nuit à Manerinerina, second village militaire, nous en traversons deux autres, Ankarabé et Mahatsinjo, que le lieutenant-colonel Lyautey a fait construire pour rendre praticable aux Européens la traversée de la région désertique qui s'étend entre Ankazobé et Andriba.

A quinze kilomètres de Mahatsinjo, la route débouche dans la vaste plaine d'Andriba; bientôt, nous arrivons au poste qui, presque abandonné à la suite de l'expédition de 1895, a été depuis peu remis en état. Les habitants nous font un chaleureux accueil; aux environs, les cultures sont reprises, les troupeaux ont reparu; à Andriba même, le commerce est en bonne voie de relèvement.

Au nord d'Andriba, la route traverse les emplacements les plus connus où les troupes françaises bivouaquèrent pendant la campagne de 1895.

On retrouve un peu partout, sur la route ou dans les ravins qui la bordent, du matériel, du harnachement, des outils et surtout un grand nombre de voitures Lefebvre dont quelques-unes ont encore des squelettes de mulets dans les brancards. Des ordres sont donnés pour tout rassembler dans des parcs provisoires, en vue d'évacuations sur Tananarive ou Majunga dès que les moyens de communication s'y prêteront.

Si l'on excepte la plaine d'Andriba qui paraît assez fertile et offrir de réelles ressources pour la culture et l'élevage, tout le pays que nous venons de traverser depuis Ankazobé est, à part quelques coins, désert et aride. La végétation consiste en une brousse maigre, roussie au soleil, qui ne devient un peu verte que pendant la saison des pluies. De distance en distance on aperçoit des tertres épars, tombes improvisées, où reposent loin du pays les restes de nos soldats. En faisant pour la première fois cette longue route, je ne puis me défendre d'un pénible souvenir et ne pas songer aux rudes étapes qui s'y

ITINÉRAIRE DE MON VOYAGE SUR LES COTES EN 1898.

UNE PORTE DU ROVA A AMBOHIMANGA.

UN GROUPE D'INDIENS A MAJUNGA.

sont accomplies, trois ans auparavant, pendant la marche de la colonne expéditionnaire sur Tananarive.

Le 9, nous couchons à Antsiafabositra (en malgache : *où les bœufs ne peuvent avoir accès*). C'est un pauvre hameau de quelques cases auquel les travaux de la route de Majunga donneront peu après plus d'importance, mais que l'absence de population et le peu de fertilité du sol condamnent à ne rester qu'un point de transit, à moins que les chercheurs d'or qui circulent aux environs ne fassent quelque jour d'heureuses découvertes. J'ajoute, pour terminer cette description, qu'à cette époque de l'année le séjour d'Antsiafabositra est rendu presque intenable par l'assaut de légions d''insectes, les *mokafohy*[1] pendant le jour et, pendant la nuit, les moustiques, les uns gros et bourdonnants, les autres imperceptibles, qui traversent les moustiquaires les mieux installées. Nous nous levons au clair de lune et plions bagage rapidement pour échapper à cette persécution.

L'étape qui suit Antsiafabositra est Andranobevava, village au bord de l'Ikopa, où la Compagnie des mines d'or de Suberbieville fait faire quelques lavages de sables aurifères.

Le lendemain, vers neuf heures, les toits en tôle ondulée de Suberbieville commencent à apparaître dans le lointain. La population se presse à notre rencontre; elle comprend, outre la colonie européenne, les éléments les plus divers : Hovas, Betsiléos, Sakalaves, Comoriens, Zanzibaristes, etc...

Après deux journées consacrées à l'étude de la situation politique et des ressources de la région, nous nous embarquons sur un canot à vapeur qui, par l'Ikopa, nous amène à Majunga dans la journée du 15. En route, nous nous arrêtons à Marololo, Ankaladina, puis, Marovoay, centre agricole et commercial que j'avais visité en 1897, et dont l'importance a considérablement augmenté depuis.

1. Le *mokafohy* est une petite mouche noire, qui attaque le voyageur par essaims et s'attache à la peau sans lâcher prise, en faisant souvent perler une goutte de sang.

A Majunga, je trouve au mouillage quatre bâtiments de la division navale, une dizaine de navires de commerce, et, sur les quais, un encombrement de marchandises, en expédition ou en déchargement, qui témoigne de la reprise effective des transactions. Les Indiens, Anjouanais et autres exotiques forment dans le grand port de la côte ouest une colonie de plus en plus nombreuse.

Mon séjour à Majunga se prolonge pendant trois semaines que j'emploie, avec le concours des autorités et des assemblées locales, à l'étude et à la solution de toutes les questions qui intéressent le développement économique du port et de la fertile région dont il est le débouché naturel.

Le 5 juillet, je m'embarque sur le *La Pérouse*, où le commandant Huguet, qui a pris depuis quelques mois le commandement de la division navale, m'offre la même hospitalité cordiale que j'avais trouvée l'année précédente auprès du commandant Le Do.

Nous remontons d'abord vers le nord, jusqu'à Nossi-Bé. Comme à Majunga, le mouvement commercial et maritime a augmenté et je trouve en rade d'Hellville de nombreux boutres battant pavillon musulman, qui font le cabotage avec Zanzibar, les Comores et les côtes d'Afrique.

Les essais de nouvelles cultures, commencés depuis dix-huit mois par plusieurs planteurs de Nossi-Bé, ont donné, principalement pour le café et la vanille, des résultats encourageants.

Pendant mon séjour, je reçois la visite des chefs sakalaves de la Grande-Terre : Tsialana, Tsiaraso et la reine Binao. Je les questionne longuement, et je constate ainsi que la situation politique de leurs territoires s'est sensiblement améliorée depuis un an; néanmoins, dans cette région de l'île, il faut toujours compter avec l'esprit musulman, prompt au fanatisme, et difficilement accessible à nos mœurs et à notre civilisation.

De Nossi-Bé, nous redescendons vers le sud pour faire escale

à Analalava, où quelques éléments hostiles subsistaient encore en 1897 dans les régions de l'intérieur. Depuis lors, le capitaine Toquenne a achevé la pacification, et j'ai pu remettre la direction de la province à un administrateur civil, M. Guédès, qui n'a que des comptes rendus rassurants à me faire sur l'état du pays et les sentiments des populations indigènes.

Reprenant la mer, le *La Pérouse* touche quelques heures seulement à Majunga, et, après avoir doublé le cap Saint-André, vient mouiller le 14 juillet devant Maintirano.

Depuis quelques mois, la pacification de cette région a fait des progrès considérables, grâce à la sage politique suivie par le chef de bataillon Ditte, commandant du cercle.

Le commerce d'exportation se développe et on a pu commencer à recueillir des renseignements sur les ressources naturelles des régions de l'hinterland; la récolte du caoutchouc, l'exploitation des massifs forestiers, l'élevage, semblent y offrir des perspectives avantageuses à la colonisation.

Le 17 juillet, le *La Pérouse* quitte Maintirano et jette l'ancre le surlendemain devant Morondava où je retrouve M. Samat, doyen des colons de la côte ouest.

Les renseignements que je recueille sont beaucoup plus rassurants que l'année précédente.

Le commandant du territoire a pris pied dans les centres de l'intérieur; les chefs les plus influents ont reconnu le principe de notre souveraineté, et les pourparlers entamés avec Inguereza, principal instigateur de l'insurrection de septembre 1897, semblent sur le point d'aboutir.

A Tuléar où j'arrive le 25, je suis reçu par le capitaine Toquenne, placé depuis peu à la tête de la province. Comme à Analalava, il fait de bonne et utile besogne. Sur la plage, que j'avais trouvée déserte il y a un an, une ville est en construction, et de nombreuses cases confortables sont édifiées.

La colonie européenne, que j'étais allé visiter en 1897 à l'ilôt de Nossi-Vé, s'est transportée en entier à la Grande-

Terre, où protégée par les postes militaires, elle est désormais à l'abri des coups de mains des pillards.

La situation de Tuléar, face à la côte orientale d'Afrique, la sûreté de sa rade et les ressources de son hinterland y font prévoir un développement important du trafic d'exportation des produits du sud-ouest de l'île : bœufs, caoutchouc, résines, tortues, trépangs et pois du Cap.

Au point de vue politique, des résultats très satisfaisants ont été obtenus, mais les régions de l'intérieur ne sont pas encore complètement pacifiées; il subsiste dans le nord de la province quelques groupes hostiles, dont le plus important occupe le massif boisé du Vohinghezo, sur la rive gauche du Mangoky.

Plus au sud, le pays mahafaly reste complètement impénétré; on a appris seulement qu'il obéit à trois chefs principaux : Refotaka, Tsiverenga et Tsiampondy. Tous trois sont nettement hostiles et ont fait savoir qu'ils s'opposeront par tous les moyens à notre pénétration dans le pays.

Je profite de mon passage à Tuléar pour examiner avec la Chambre consultative plusieurs questions intéressantes : moyens de développer l'élevage en vue de l'exportation du bétail, adduction d'eau potable, construction d'un wharf, balisage et éclairage de la rade, etc.

Au sortir de Tuléar, une traversée assez dure nous conduit en deux jours à Fort-Dauphin. De la haute mer, je revois avec plaisir le panorama de la coquette petite ville; le voyageur n'y aborde jamais sans se souvenir que ce haut promontoire, furieusement battu par les lames, a été le berceau de notre installation à Madagascar.

Les renseignements qui me sont fournis par le capitaine Brulard, commandant du cercle, et par les colons, me confirment que la situation s'est considérablement améliorée depuis un an; les chefs de l'intérieur ont bonne attitude et sont venus de très loin pour m'apporter l'assurance de leur fidélité.

Les progrès de la pénétration ont eu une répercussion favo-

LES TROUPEAUX DE RAININOSY.

GUERRIERS ANTANOSY DE LA RÉGION DE FORT-DAUPHIN.

TANANARIVE, UN COIN DE LA PLACE JEAN LABORDE EN 1899.
(ANCIENNE PLACE D'ANDOHALO, AUJOURD'HUI TRANSFORMÉE. VOIR PLANCHE 24).

rable sur la situation économique. Le commerce des tissus devient de plus en plus actif, et les exportations de caoutchouc et de cire sont depuis quelques mois en augmentation marquée.

Le 31 juillet une excursion est organisée au jardin de Nampoa, créé en 1890, aux environs de Fort-Dauphin, par un colon mauricien d'origine française. Des essais fort intéressants y ont été pratiqués pour la culture et l'acclimatement d'un grand nombre de plantes tropicales, ou des climats tempérés. Les caféiers et les arbres à caoutchouc se distinguent par la vigueur de leur végétation.

Pendant que nous rentrons à Fort-Dauphin, le temps s'assombrit, la mer s'agite. Bientôt, la pluie tombe à torrents, et le vent souffle en tempête; dans la baie, le *La Pérouse* roule bord sur bord. Tout à coup, vers sept heures du soir, la chaîne de l'ancre casse net à babord dans la partie immergée. L'officier de quart fait aussitôt mouiller l'ancre de tribord. Les feux sont allumés et poussés activement; mais, avant que la machine soit en état de tourner, un bruit sec se fait entendre : la chaîne de la deuxième ancre vient de se rompre; le *La Pérouse*, jouet des flots, est emporté à la dérive à la côte.

Le croiseur est perdu; le canon d'alarme retentit; heureusement, le naufrage ne fait aucune victime.

Cette catastrophe ajourne notre départ et nous met dans la nécessité d'attendre un navire. Dans la journée du 8, apparaît le *Tafna*, sur lequel nous nous embarquons le 10, à destination de Farafangana. De là, notre voyage se continuera par la voie de terre jusqu'à Tamatave. Je tiens, en effet, à m'arrêter dans plusieurs ports de la côte est, où l'impraticabilité des barres m'avait empêché de faire escale en 1897.

Le 11, le *Tafna* mouille en vue de Farafangana, grosse agglomération indigène, formée de plusieurs villages, qui ne compte pas moins de quatre à cinq mille habitants.

Depuis un an, M. Cardeneau, chef de la province, a poursuivi très activement l'œuvre de pénétration et d'organisation

qu'il avait commencée en 1897. Le pays est tranquille, et on peut passer presque partout sans escorte. Toutefois, la variété des éléments ethniques, l'esprit turbulent des diverses peuplades et les rivalités qui les divisent rendent la tâche de l'Administration fort délicate.

Le 14 août, nous nous mettons en route pour continuer le voyage par terre sur Mananjary.

De Farafangana à Tamatave, le trajet doit durer quinze jours, en comprenant les arrêts prévus dans les principaux centres du pays betsimisaraka. La piste, suivie très souvent sous bois et en terrain gazonné, se déroule sur la dune comprise entre la mer et les lagunes intérieures.

Sur toute la côte est, notamment à Mananjary, Mahanoro, Vatomandry, les entreprises de colonisation sont assez nombreuses, et représentent déjà une grande somme d'initiative, des efforts sérieux, et des capitaux engagés.

A Mananjary, la colonie européenne et les indigènes nous font une réception des plus chaleureuses.

Le lendemain de l'arrivée, j'examine en séance de la Chambre consultative diverses questions intéressant le développement de la région, notamment celle de la prolongation vers le sud du canal des pangalanes. Les ressources de la colonie à cette époque ne permettent pas de commencer ce travail, qui exigera une grosse dépense; mais il n'est pas douteux qu'il y a intérêt à l'entreprendre à bref délai, et que l'essor économique, européen et indigène, de la côte Est se trouve intimement lié à son exécution.

Après avoir fait étape à Ambohitsara, Ambanivolo, Ambodiharana, nous atteignons le Mangoro, le plus important des fleuves du versant Est. Une traversée d'une demi-heure en pirogues couplées nous conduit sur la rive gauche, où, sur le sommet d'une colline, et dominant tous les alentours, apparaît une grande construction couverte en chaume. C'est le rova de Mahanoro, qu'habita pendant plusieurs années Rainisolofo, l'un des pro-

LE PONT ET LES CHUTES DU MANANKAZO.

UN GROUPE D'ANJOUANAIS A MAJUNGA.

consuls hovas les plus fâcheusement connus pour les violences et les exactions qu'il faisait subir, avant la conquête, aux populations betsimisarakas de la contrée.

Le 26 août, nous nous dirigeons sur Vatomandry où nous amène une petite journée de marche. C'est une ville originale, vivant surtout de transit; elle se compose d'une unique avenue, longue de 1 500 mètres, plantée d'arbres, où s'alignent étalages et magasins. La population flottante y est considérable, et comprend presque exclusivement un peuple de bourjanes, sans cesse renouvelé, que l'Emyrne déverse journellement sur la côte Est. Les transports se font, en effet, encore exclusivement à dos d'homme, et Vatomandry offre cet avantage d'être le point de la côte Est le plus rapproché de Tananarive.

Après un court arrêt à Andévorante, nous arrivons, le 1er septembre, à Tamatave, où notre séjour doit se prolonger pendant un mois.

Depuis mon dernier passage, en juin 1897, la ville a pris une extension considérable. Les anciens quartiers se sont complètement transformés; d'importantes installations commerciales, maisons ou magasins, ont surgi dans tous les quartiers; des travaux exécutés avec méthode ont fait disparaître les causes d'insalubrité qui avaient motivé les justes doléances de la colonie européenne.

Je profite de mon séjour à Tamatave pour visiter les exploitations agricoles des environs, et aussi, le jardin d'essais récemment installé sur les bords de l'Ivoloina. Pour en faciliter l'accès, je prescris la construction d'une route qui, outre le jardin, desservira les concessions de la vallée.

Le 1er octobre, je quitte Tamatave pour rejoindre Tananarive où j'arrive le 7, au soir. Sur la route, la circulation des voitures se fait déjà sur une trentaine de kilomètres. A notre arrivée à Mahatsara, deux breaks, attelés à quatre mules, nous emmènent, au grand étonnement des indigènes, qui les voient, à vive allure, gravir les crêtes et redescendre dans les vallées. Malheu-

reusement, notre parcours est limité, et nous reprenons bientôt le traditionnel filanzane pour poursuivre notre route jusqu'à la capitale.

Pendant mon voyage sur les côtes, les opérations de pénétration, dont j'avais arrêté le programme avant mon départ, se poursuivaient dans les diverses parties de l'île.

Les progrès réalisés en 1897, en dehors de l'Emyrne, avaient été très importants. Ils se résumaient ainsi sur les trois principaux théâtres d'opérations où nous avions à agir :

Au nord-ouest, une région très restreinte restait seule impénétrée; elle s'étendait, dans l'hinterland de la province de Nossi-Bé, à quelques régions des hautes vallées de la Maivarano et de la Sofia.

Dans l'ouest, les opérations consécutives à la création du territoire sakalave avaient permis, à la suite de l'insurrection de 1897, d'établir un réseau de postes qui assuraient des communications assez régulières et avaient rétabli une situation à peu près normale. Cependant, le désarmement n'avait pu encore être opéré d'une façon complète, et plusieurs chefs rebelles, cherchant abri dans les régions les plus difficiles, y continuaient une propagande hostile, et réussissaient à y maintenir quelques foyers d'agitation.

Au sud de l'île, quelques résultats, relatés précédemment, avaient été obtenus dans les districts qui confinaient à la province de Fianarantsoa; mais, en dehors de cette zone assez restreinte, le pays demeurait complètement impénétré et insoumis.

Un vaste programme restait donc à accomplir. Toutefois, les faibles effectifs dont je disposais, et l'opiniâtreté des résistances que je prévoyais de divers côtés, m'amenèrent à maintenir d'abord le *statu quo* dans le nord et dans le sud, et à porter vers l'ouest les principaux efforts du corps d'occupation.

La création du territoire sakalave, dans les circonstances difficiles où elle était intervenue, avait répondu à la nécessité immédiate d'une action locale énergique pour enrayer un soulè-

vement inopiné et en atténuer les conséquences. Mais, le but momentané et accidentel qu'on se proposait ayant été réalisé, il fallait élaborer un nouveau plan pour arriver au but principal et achever la pénétration.

L'action en profondeur, ayant sa base dans la région centrale, fut substituée à l'action parallèle à la côte, que la difficulté des communications maritimes avait entravée dans son développement.

En conséquence, le territoire sakalave fut supprimé le 12 mars 1898. Les deux cercles de Maintirano et de Morondava qui le composaient, furent rattachés : le premier au territoire militaire du nord de l'Emyrne (quatrième territoire); le second, au territoire militaire du sud (deuxième territoire). Les opérations allaient pouvoir ainsi se poursuivre dans deux grandes zones parallèles, partant de l'intérieur vers la côte, et se tenant en liaison entre elles le long de la frontière commune; elles furent dirigées, dans le deuxième territoire, par le lieutenant-colonel Sucillon, et dans le quatrième par le lieutenant-colonel Lyautey.

Pour le deuxième territoire, l'objectif initial fut d'abord l'occupation incontestée de la rive gauche de la Tsiribihina, où se tenait Inguereza, frère et rival de Toéra qui, après avoir reçu l'investiture française et prêté le serment de fidélité s'était fait le principal instigateur de la rébellion de septembre 1897.

Je résume brièvement les résultats obtenus.

Au mois de mai 1899, le pays entre le Bongolava et le Bemaraha est rentré dans l'ordre, et les incursions des Sakalaves vers l'Emyrne sont désormais impossibles. Aussi, les Hovas du Mandridrano ont-ils, dès le début de 1899, poussé leurs troupeaux dans la vallée du Sakay, où ils n'avaient jamais osé s'aventurer auparavant. D'autre part, l'ordre rétabli au Betsiriry permet à nos colons d'aller y prospecter et d'y commencer les exploitations aurifères depuis longtemps projetées.

La sécurité de la navigation est assurée sur la Tsiribihina; un canot à vapeur, calant 75 centimètres, a pu, le 1er janvier 1899,

remonter jusqu'au Bemaraha, à 80 kilomètres de la côte. Une canonnière, arrivée depuis peu à l'embouchure de la Tsiribihina, pourra prochainement faire le même service, et probablement remonter pendant une partie de l'année jusqu'à Miandrivazo, à 100 kilomètres dans l'intérieur.

Le quatrième territoire, créé le 26 janvier 1898, comprenait le cercle d'Ankazobé, le cercle-annexe de Mévétanana et le cercle-annexe de la Mahavavy; le cercle de Maintirano y fut rattaché le 12 mars pour l'exécution du plan de pénétration par l'action en profondeur.

Les opérations d'ensemble, après avoir été judicieusement préparées dans les deux cercles côtiers par la combinaison de l'action militaire et politique, commencèrent le 6 juillet, sous la direction du commandant du territoire; elles prirent pour premier objectif le Fonjia, massif montagneux et boisé et centre principal de résistance des bandes rebelles qui furent successivement mises en déroute et disloquées; quatre postes militaires suffirent à les empêcher de se reformer.

Le commandant du cercle de Maintirano se porta ensuite vers le nord pour procéder à l'occupation du Milanja. Il prit possession des postes de Nossi-Voalavo et Vilamatsa, et fit sa jonction avec les troupes du cercle de la Mahavavy, au pied du pic d'Ambohitrosy.

Les opérations militaires avaient eu aussi, dans le quatrième territoire, la plus heureuse répercussion sur la situation économique et le développement de la colonisation.

Les incursions des Sakalaves ont pris fin dans le Vonizongo et le Valalafotsy, dont les populations peuvent désormais utiliser sans crainte les beaux terrains d'élevage du Bongolava. Les prospecteurs se répandent dans les contrées nouvellement pénétrées, et quelques colons s'y installent. Dans la zone côtière, on a pour ainsi dire découvert la riche région du Milanja, très propice à l'élevage, peuplée, bien arrosée, et dont le port de Nossi-Voalavo offre un excellent mouillage aux petits bâtiments.

LA DANSE DES MARAKELY, GYMNASTES INDIGÈNES.

Dans le sud de l'île, en 1898-1899, l'impossibilité de renforcer les effectifs nous fit nous borner à maintenir solidement les postes que nous occupions, et à garder intactes les quelques communications qui reliaient entre elles les provinces de la côte et celles de l'intérieur.

Dans le cercle des Baras et Tanalas, le commandement s'attacha surtout à assurer les communications entre Ivohibé et Farafangana. Le nombre des postes fut augmenté, mais on ne put obtenir, dès cette époque, la soumission de la totalité de la population, dont une partie resta campée dans la forêt.

Pendant la même période, les postes du cercle de Fort-Dauphin déployèrent une grande activité pour étendre leur zone d'influence et gagner du terrain dans toutes les directions.

Au mois de mai 1898, ce cercle avait atteint ses limites naturelles. A mon passage à Fort-Dauphin, au commencement d'août, cette situation m'avait permis de diviser le pays en quatre secteurs groupant le mieux possible les diverses races, et d'inaugurer ainsi un système conforme à la loi ethnique d'administration par tribu. J'avais pu régler aussi, pour la première fois, les questions d'impôt, de main-d'œuvre et d'administration de la justice indigène dans cette région.

Au sud-ouest de l'île, la situation était assez tendue ; des bandes nombreuses et bien armées s'étaient organisé un repaire au confluent du Mangoky et du Malio, dans le massif boisé et très accidenté du Vohinghezo.

Le capitaine Flayelle, de la légion étrangère, l'un de mes compagnons de voyage pendant la traversée de France à Madagascar, avait dirigé une attaque de front contre le Vohinghezo. Mais, malgré l'élan et la bravoure de nos soldats, les rebelles, formidablement retranchés, n'avaient pu être délogés. L'engament, très meurtrier, nous avait coûté la mort du capitaine Flayelle et du lieutenant Montagnole, qui s'étaient valeureusement lancés à l'assaut, à la tête de leur troupe.

Le capitaine Toquenne élabora un plan d'opérations d'en-

semblé qui, mis rapidement à exécution, lui permit d'obtenir des résultats décisifs. Dans les premiers jours d'août, Tompomanana et les autres chefs, ses alliés, qui inquiétaient l'hinterland immédiat de Tuléar, lui firent leur soumission sans conditions; ce premier résultat atteint, il remonta le Mangoky et installa un poste à proximité du Vohinghezo. Une reconnaissance des abords de ce massif l'amena toutefois à renoncer à l'action de vive force, et à y substituer un investissement qui devait durer jusqu'au jour où les commandants des cercles voisins pourraient participer à l'enlèvement du repaire.

Grâce à ces opérations, le cercle de Tuléar était relié, dès le 15 octobre, aux provinces voisines; le Vohinghezo restait le seul point où les résistances n'avaient pu être sérieusement entamées.

A la fin d'octobre 1898, l'ordre fut troublé dans le nord-ouest de l'île par un soulèvement qui prit naissance dans la vallée du Sambirano, chez les Sakalaves-Bemazavas, peuplade fortement islamisée, qui avait toujours victorieusement résisté à la domination hova. Comme il arrive d'ordinaire chez les musulmans, la révolte, inspirée par le fanatisme religieux, éclata inopinément. En pleine période de calme, alors que rien ne faisait pressentir un état d'esprit hostile chez les populations, plusieurs chefs de poste ou colons furent assassinés. Les miliciens, recrutés pour la plupart sur place, et dont un certain nombre avaient participé à l'expédition de 1895 et aux opérations contre l'insurrection hova, tournèrent leurs armes contre nous. Il fut démontré plus tard qu'ils avaient été excités par des chefs religieux qui, travaillant depuis longtemps les habitants, étaient arrivés à les convaincre qu'une révolte leur permettrait de s'affranchir de notre autorité et de nous expulser définitivement du pays.

Un mouvement convergent rapide, exécuté par des détachements partis simultanément de Majunga, d'Analalava et d'Ankify et des cercles d'Ambatondrazaka et de Mévétanana, enserra rapidement les régions soulevées. En moins de deux mois, l'ordre fut rétabli complètement.

En résumé, au mois de mai 1899, la colonie pouvait, au point de vue de la pacification, se diviser en quatre zones :

Zone complètement pacifiée remise à l'Administration civile, comprenant principalement la côte est, une partie de la côte nord-ouest et une partie de la région centrale (province d'Ambositra et pays betsiléo) ;

Zone pacifiée, mais où il fallait conserver pendant quelque temps encore l'Administration militaire (Emyrne, cercles d'Analalava, de la Grande-Terre, de Tuléar et de Fort-Dauphin) ;

Zone dont la pacification n'était pas achevée et où nous étions en présence de peuplades sauvages et belliqueuses (cercle de Morondava, cercle des Baras et Tanalas, une partie des cercles de Maintirano et de la Mahavavy) ;

Zone dans laquelle nous n'avions encore fait aucune tentative de pénétration : le pays mahafaly.

Pendant l'année 1898 et les premiers mois de 1899, de nombreuses mesures, faisant suite à celles dont j'ai exposé précédemment les grandes lignes, furent prises pour perfectionner l'organisation des divers services et accentuer le progrès économique de la colonie.

Je n'entrerai pas dans le détail de cette réglementation, dont on trouvera l'analyse succincte dans le chapitre final.

Toutefois, il convient de mentionner ici un décret très important du 31 mai 1898, qui, réalisant un but commercial depuis longtemps cherché, assura enfin aux tissus français la prépondérance complète sur le marché de Madagascar.

J'ai déjà indiqué que, malgré l'application dans la colonie de la loi du 11 janvier 1892 sur le tarif général des douanes et malgré la promulgation d'un décret postérieur du 28 juillet 1897, qui avait eu pour objet de rendre plus effectif le régime de protection des tissus français, on n'avait pu cependant réussir à diminuer au profit de la France l'importation des toiles de coton étrangères.

Informé au début de 1898 que des stocks considérables de

cette marchandise, représentant l'approvisionnement de plusieurs années, allaient être dirigés sur la colonie, je proposai au Département et obtins de lui une aggravation des droits. Celle-ci fit l'objet du décret du 31 mai 1898, qui, transmis par câblogramme, put être publié dans tous les ports de l'île avant l'arrivée des cargaisons annoncées. La nouvelle réglementation élevait les tarifs d'entrée des tissus étrangers de 35 pour 100 à 45 pour 100 environ de leur valeur.

Cette fois la concurrence aux tissus français devint impossible et, depuis lors, chaque année a marqué un nouveau progrès pour l'écoulement dans la grande île de ces produits de notre industrie nationale.

Ainsi donc, en dehors de la satisfaction du besoin le plus impérieux, qui avait été au début le rétablissement de l'ordre, les résultats économiques généraux que j'avais envisagés et inscrits dans mon programme étaient en grande partie atteints. Madagascar prenait figure de colonie réellement organisée et était devenu, après bien des vicissitudes, un marché presque exclusivement français.

Après avoir, pendant près de trois ans, appliqué mes efforts à la pacification et à la première organisation de la colonie, le moment me parut venu de me rendre en France, pour continuer à servir sa cause. Je voulais en effet exposer au Gouvernement l'ensemble des résultats acquis et, tout spécialement, le solliciter de faire aboutir deux grandes entreprises : la construction du chemin de fer dont le lieutenant-colonel Roques venait d'étudier le projet, et la mise en état de défense de Diégo-Suarez.

L'autorisation de quitter l'île me parvint au début de 1899; M. le ministre des Colonies voulut bien désigner pour me remplacer M. le général Pennequin, qui connaissait de longue date Madagascar, pour y avoir conduit une brillante campagne en 1885, et dont les grandes qualités, jointes à une profonde expérience coloniale, m'étaient de sûrs garants qu'il poursuivrait au mieux l'œuvre commencée.

Le 22 avril 1899, il faisait son entrée à Tananarive avec M. le Secrétaire général Lepreux, qui allait lui fournir le concours le plus dévoué et le plus compétent. Ce haut fonctionnaire remplaçait pour la direction des services civils M. le Commissaire adjoint des colonies Lallier du Coudray, qui avait lui-même succédé à la fin de 1897 au capitaine Lucciardi et était resté pendant dix-huit mois l'une des chevilles ouvrières de mon administration. Le 25 avril, je pris la route de l'est, après avoir reçu de mes collaborateurs, de la colonie européenne et de la population malgache de Tananarive, de précieux témoignages de sympathie. A Tamatave, où je m'embarquai le 4 mai à bord du *Djemnah*, les fonctionnaires, les officiers de la garnison, les assemblées locales et les indigènes betsimisarakas m'adressèrent aussi un cordial salut de départ.

Peu après, pendant que le paquebot gagnait le large, je réfléchissais à l'avenir, et, songeant qu'il restait encore beaucoup à faire sur la terre malgache, je lui disais non pas adieu, mais au revoir.

CHAPITRE VII

LES TRAVAUX DE MADAGASCAR AU PARLEMENT

SÉJOUR EN FRANCE. || LE PROJET DU CHEMIN DE FER AU PARLEMENT; VOTE DE LA LOI ACCORDANT LES CRÉDITS. || LA DÉFENSE DE DIÉGO-SUAREZ DEVANT LES CHAMBRES; PRÉVISION D'UN CRÉDIT DE 10 MILLIONS DE FRANCS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. || MADAGASCAR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900. || LA SITUATION GÉNÉRALE EN 1899-1900. || RETOUR DANS LA COLONIE. || LE COLONEL JOFFRE A DIÉGO. || VOYAGE A MÉVÉTANANA. || CRÉATION DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU SUD; VOYAGE A FIANARANTSOA. || OUVERTURE DE LA ROUTE DE L'EST. || SUPPRESSION DU RÉGIME DES PRESTATIONS.

■ ■ ■

UNE traversée tranquille de 20 jours m'amène le 24 mai 1899 à Marseille où ma famille est venue à ma rencontre. Après cette longue séparation, je suis heureux de revoir les miens en bonne santé. Ai-je besoin de dire qu'il m'est bien agréable aussi d'échanger pour quelques mois l'existence de Madagascar contre celle de France, de retrouver les commodités de la vie européenne et des moyens de transport autrement rapides et confortables que le traditionnel filanzane, dont j'ai dû me contenter presque exclusivement depuis tantôt trois ans. Ces impressions, et surtout celle de pouvoir « prendre le train », étaient ressenties alors par tous ceux qui rentraient de Madagascar.

Dans notre grand port colonial, j'assiste à plusieurs réceptions et j'éprouve, entre autres satisfactions, celle de constater que, dans tous les milieux, Madagascar compte des défenseurs et des amis. Parmi ceux-ci je retrouve MM. Le Myre de

Vilers, Grandidier, Charles Roux, qui sont venus à Marseille au-devant de moi et me remettent plusieurs médailles de la part de Sociétés de géographie ou d'associations scientifiques. De son côté, M. le ministre des Colonies a bien voulu déléguer, pour me recevoir, un de mes vieux amis, M. Binger, directeur des Affaires d'Afrique au ministère.

Le soir, le rapide m'emmène vers la capitale. Je suis accompagné des lieutenants-colonels Lyautey et Roques et du commissaire des colonies Noguès qui, pendant mon séjour en France, doivent me seconder pour l'étude des diverses questions importantes que je me propose de traiter : défense de Diégo-Suarez, organisation des troupes coloniales et projet de chemin de fer. Je reçus à Paris le meilleur accueil de tous. M. Guillain, ministre des Colonies, se montra particulièrement bienveillant. Il voulut bien m'inviter, avec mes compagnons de voyage, à un dîner, au cours duquel M. Dupuy, président du Conseil, m'offrit au nom de ses collègues du Cabinet, une médaille d'or.

Mes premières démarches furent pour le chemin de fer. A ce propos, je rappellerai les considérations qui ont imposé en quelque sorte la construction d'un premier chemin de fer à Madagascar.

On sait déjà les conditions exceptionnellement difficiles que j'avais trouvées à mon arrivée pour l'exécution des transports vers les régions centrales où, comme l'événement l'a montré depuis, l'activité économique était appelée à prendre son maximum d'intensité.

En 1896, les marchandises et denrées à destination de l'Emyrne étaient chargées à Tamatave à dos de bourjanes, êtres humains transformés en bêtes de somme, misérables, à peine vêtus, pliant sous le fardeau, qui suivaient péniblement leur route, d'abord sur le sable brûlant du littoral, puis par d'affreux sentiers, traversant les marécages, serpentant dans la forêt impénétrable, gravissant les pentes abruptes des montagnes, dégringolant dans les profondeurs des ravins. Après

vingt jours et quelquefois plus de ce parcours fait dans les conditions les plus lamentables, les porteurs atteignaient enfin la capitale, exténués et à bout de forces. La mortalité était énorme parmi eux; aussi, comme leur recrutement se faisait dans la masse du peuple, et que quelques centaines de nobles et de bourgeois privilégiés échappaient seuls à la corvée du portage, la dépopulation faisait-elle des progrès effrayants dans la race hova, cependant féconde et prolifique.

Enfin, le prix des transports atteignait des taux exorbitants : en moyenne 1 300 francs la tonne, et, lorsque les bourjanes étaient rares, 1 500 francs et quelquefois davantage.

Les Européens suivaient l'itinéraire des marchandises. Ils voyageaient en filanzane et accomplissaient le trajet en huit ou dix jours, au lieu d'une vingtaine. Mais ils n'échappaient à aucun des désagréments de la route : absence de gîtes d'étapes et obligation de chercher abri dans de misérables cases indigènes; manque complet de ressources pour l'alimentation et nécessité de se munir au départ d'un cuisinier, de provisions, d'un matériel de popote, etc. Enfin, ils avaient à affronter les deux ennemis légendaires : *hazo* et *tazo* (la forêt et la fièvre), sur lesquels l'ancien Gouvernement malgache avait compté pour rendre l'Emyrne inexpugnable. En fait, soit pendant la route, soit après avoir atteint Tananarive, la plupart des voyageurs payaient un tribut plus ou moins prolongé à la maladie.

Il avait fallu, dès 1896, remédier en toute hâte à cet état de choses. Un chemin de fer fonctionnant du jour au lendemain eût évidemment résolu la difficulté.

Mais l'ouverture d'une voie ferrée n'est pas l'affaire de quelques mois et on ne pouvait, dès lors, compter sur ce moyen pour satisfaire à des besoins particulièrement urgents.

L'essentiel étant de *passer* — par une voie rudimentaire peut-être, mais du moins accessible et acceptable — on s'arrêta à une solution provisoire en rapport avec les circonstances. Comme on disposait de mulets, je fis construire d'abord une

piste muletière, en recherchant autant que possible un tracé qui pût s'adapter par la suite à une route carrossable. En même temps, j'avais fait pousser très activement les travaux du canal des pangalanes pour réunir entre elles les lagunes côtières et créer ainsi une voie fluviale ininterrompue entre Ivondro à 12 kilomètres de Tamatave, et Mahatsara origine de la route de Tananarive.

Les transports ainsi compris présentaient bien l'inconvénient de transbordements successifs, mais du moins s'effectuaient-ils avec sécurité et régularité ; les denrées, surveillées et soustraites aux intempéries par les soins des chefs de convoi, ne subissaient plus d'avaries en route et parvenaient en bon état à Tananarive.

C'est ainsi que la piste muletière avait suffi à tous les besoins pendant la période insurrectionnelle. Ce premier résultat obtenu, j'avais fait commencer la route carrossable qui, comme on le verra plus loin, fut ouverte le 31 décembre 1900; sa mise en service augmenta considérablement le rendement des transports et abaissa de 1 300 francs à 700 francs le prix moyen de la tonne rendue à Tananarive.

Cependant, la construction de cette grande artère, au moment même où je la faisais entreprendre sous la pression des circonstances, n'en restait pas moins, dans ma pensée, une mesure insuffisante pour permettre aux régions centrales des relations commerciales suivies et avantageuses avec les marchés de l'extérieur. Pour les gros trafics, les transports sur routes se maintiennent toujours à des tarifs plus élevés que ceux auxquels un chemin de fer peut descendre. Aussi, à partir d'un certain tonnage y a-t-il avantage à faire la dépense d'une voie ferrée. De même, lorsque le mouvement commercial progresse dans des régions à moindre trafic, il est tout indiqué d'y construire des chemins muletiers pour remplacer les pistes indigènes, puis des routes carrossables qui se substitueront à leur tour aux chemins muletiers.

C'est dans ces conditions que, pressentant le développement économique auquel pouvaient atteindre les régions centrales, j'avais, dès 1896, considéré comme indispensable la construction d'un chemin de fer entre Tananarive et la côte.

Lorsque les progrès de la pacification avaient permis, au commencement de 1897, de commencer l'étude du projet, la question du tracé général à adopter s'était tout d'abord posée.

A priori, on pouvait hésiter entre la côte est et la côte ouest, autrement dit entre Tamatave et Majunga, pour le choix du point d'origine du premier chemin de fer vers Tananarive.

Chacune des deux solutions avait ses partisans convaincus et d'excellentes raisons étaient mises en avant de part et d'autre. En faveur de Majunga, on faisait valoir le gain possible d'une journée ou deux pour la traversée de France, la proximité de la côte orientale d'Afrique, qui, déjà à cette époque, apparaissait comme un débouché tout indiqué pour les produits de Madagascar; enfin, on ajoutait que, dans l'hinterland de Majunga comme dans les vallées peu éloignées de la Mahajamba, de la Sofia et du Sambirano, les terrains de la côte ouest offrent des éléments de fertilité supérieurs à ceux qu'on rencontre sur le versant est.

Les partisans de la côte est faisaient ressortir la prépondérance considérable du commerce général dans cette région de l'île et, d'autre part, ce fait que la colonisation, déjà ancienne, y avait pris partout une importante extension, alors qu'à Majunga, elle restait à peu près limitée à la ville elle-même et à sa banlieue. Le chemin de fer, concluait-on, trouvera sur la côte est un lit tout préparé et une clientèle toute faite qu'il mettrait peut-être longtemps à se constituer à Majunga, si toutefois il y réussissait jamais. D'un côté, celui de l'est, c'était la possibilité, avec un léger effort, de mettre rapidement en valeur une immense région côtière relativement très peuplée; de l'autre, où l'on manquait à la fois de colons et de population indigène, le même résultat ne pourrait être obtenu qu'après une longue période

d'attente. On invoquait aussi le voisinage de la Réunion, dont la population créole fournissait de longue date son appoint au commerce et à la mise en valeur de la grande île. Ces titres étaient à considérer. Est-il besoin d'ajouter que les représentants élus de l'île voisine, empressés à les faire valoir, avaient pris en main la cause du tracé par l'est et ne négligaient aucune démarche en France pour en favoriser l'adoption?

Placé entre deux solutions qui offraient chacune leurs avantages propres, le Gouvernement de la colonie les avait fait étudier de la manière la plus impartiale, en s'inspirant de cette seule considération : construire avec la moindre dépense possible la ligne qui, à l'époque où elle serait mise en service, fournirait les transports les plus rapides, les plus économiques et se prêterait le mieux à la mise en valeur de la colonie.

Dès que les progrès de la pacification l'avaient permis, des reconnaissances techniques avaient été entreprises dans la direction de Majunga par la vallée de l'Ikopa. Elles avaient mis en évidence des difficultés de terrain comparables à celles qu'on devait rencontrer sur le versant est; en outre, on constata, entre Ankazobé et Mévétanana, l'existence d'une région désertique et infertile — la plaine d'Andriba exceptée — qui s'étend sur près de 200 kilomètres et où, à moins de découvertes minières qu'il serait imprudent d'escompter comme certaines, un chemin de fer ne pourra, de longtemps, trouver des éléments de trafic.

La question de la longueur du tracé était aussi très importante à considérer. En faisant abstraction de la navigation fluviale, d'une part sur la Betsiboka, de l'autre sur la Vohitra, le trajet terrestre par l'ouest eût été de 380 à 400 kilomètres au lieu de 270 seulement sur l'autre versant. D'ailleurs le parcours fluvial de Majunga à Marololo (le régime de la Betsiboka eût obligé de prendre cette dernière localité comme terminus de la navigation) représente plus de 200 kilomètres au lieu d'un peu plus de 100 entre Tamatave et Brickaville. A tous points de

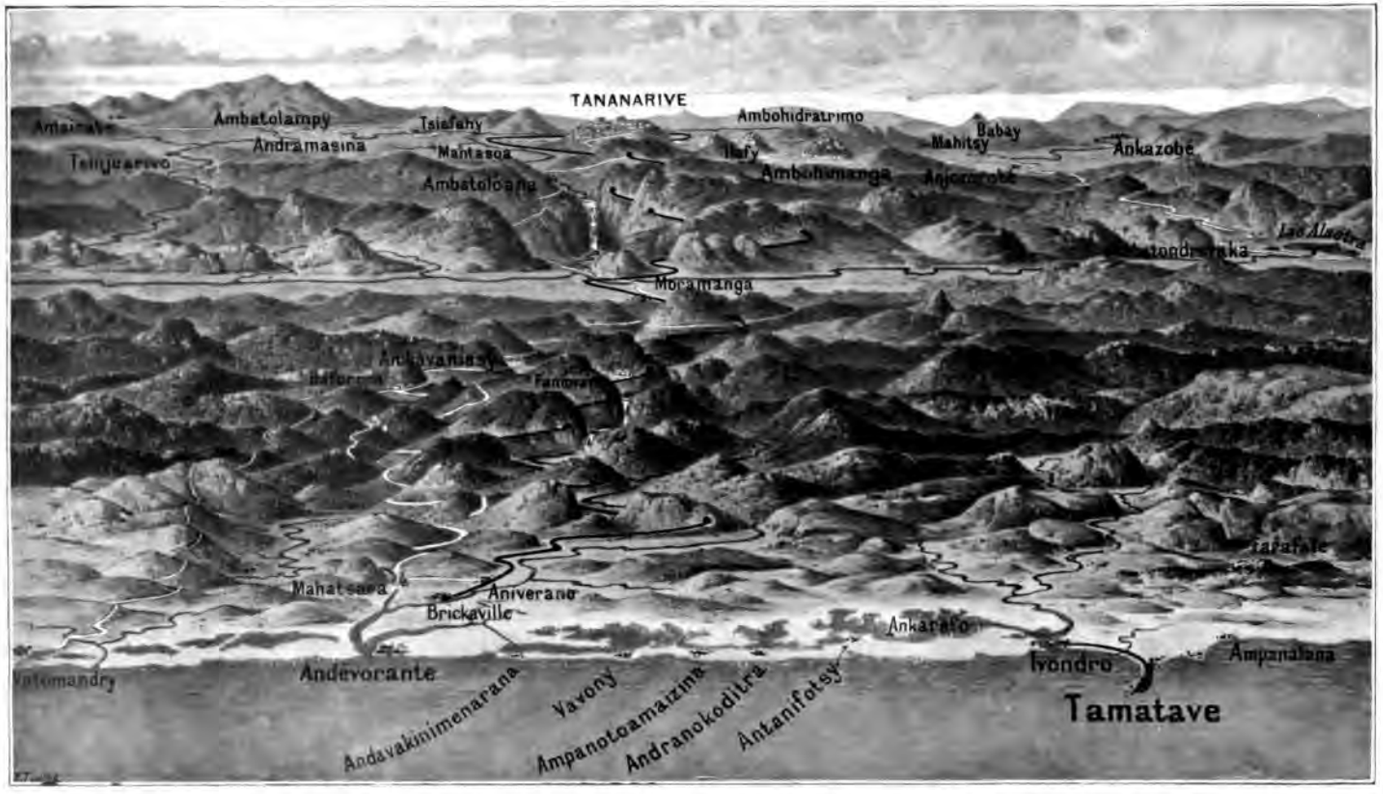

TRACÉ DU CHEMIN DE FER DE LA CÔTE EST A TANANARIVE. (D'APRÈS UN CROQUIS DE M. LE COMMANDANT DUBOIS.)

vue donc, la solution du tracé par la côte ouest eût élevé notablement le prix commercial des transports vers Tananarive. D'autre part, 100 kilomètres de voie ferrée à construire en plus représentaient un surcroît de dépense de 20 à 30 millions qu'il convenait d'éviter à la colonie dans la première période de son développement.

Quant à l'essor agricole possible des deux régions de l'est et de l'ouest, il est aujourd'hui encore assez difficile de se prononcer, tant sur la fertilité intrinsèque du sol, que sur l'avenir comparatif des diverses cultures. Par contre, il est incontestable que la colonisation était, en 1900, et est encore aujourd'hui, beaucoup plus dense sur la côte est que sur le reste du littoral; c'est là le véritable critérium et la preuve que cette région avait alors, mieux que toute autre, atteint l'âge viril pour l'établissement d'une voie ferrée.

Ces considérations m'amenèrent à adopter le tracé par la côte est que je jugeais susceptible d'assurer plus rapidement que l'autre le développement de la colonie et de trouver dans les régions desservies des aliments plus abondants et plus profitables au trafic.

Enfin, de ce que le premier chemin de fer de Madagascar part de la côte est, il ne faut pas conclure qu'on devra s'en tenir là. La construction d'autres lignes s'imposera tôt ou tard et, pour les raisons déjà données, celle de Tananarive à Majunga sera, selon toutes prévisions, l'une des premières à établir. La seule précaution à prendre en pareille matière est de n'aller de l'avant qu'à coup sûr et de subordonner l'extension du réseau ferré au développement des ressources de la colonie.

Je reviens au tracé de la côte est à Tananarive. La vue perspective qu'on trouvera plus loin donne une idée suffisamment exacte de la configuration du versant est de l'île; elle fait ressortir qu'en présence des obstacles naturels accumulés entre la mer et les hauts plateaux, la construction d'un chemin de fer — si difficile fût-elle — pouvait seule permettre de créer pour la

région centrale le débouché qui avait manqué jusqu'alors à ses produits.

Le pays à traverser se divise topographiquement en cinq zones :

La première, plate, s'élevant à peine au-dessus du niveau de la mer, n'a que quelques kilomètres de largeur à partir du rivage. Les cours d'eau, dont un grand nombre à faible parcours, s'y étalent en formant des marécages qui sont une cause d'insalubrité pour les localités avoisinantes. C'est ainsi qu'en 1896, la plupart des villes de la côte est : Tamatave, Andévorante, Vatomandry, etc..., jouissaient d'une réputation qui en faisait redouter le séjour aux Européens. Le plus souvent, les petits cours d'eau côtiers se déversent dans les lagunes intérieures qui, séparées de la mer par un simple rideau de dunes, courent parallèlement au rivage sur près de 600 kilomètres, de Tamatave à Farafangana. La continuité de ces lagunes n'est interrompue que par quelques seuils, dits *pangalanes*, dont le creusement ouvrira, comme je l'ai indiqué plus haut, une magnifique ligne de navigation fluviale. Cependant, de distance en distance, le long de la côte, quelques fleuves à grand débit et venant de loin, ont pu, grâce à la rapidité de leur courant, se frayer un passage dans la ligne des dunes et conserver une communication constante et directe avec la mer.

La deuxième zone est constituée par le massif des monts Betsimisarakas, dont les lignes de faîte parallèles s'élèvent progressivement ; entre elles, dans de profonds couloirs, les eaux s'écoulent, passant en cascade de l'un à l'autre par des brèches qu'elles ont pratiquées en désagrégeant les parois rocheuses qui les encaissent. La dernière crête, à l'altitude de 900 mètres, limite à l'est la plaine du Mangoro.

Cette plaine, au niveau moyen de 800 mètres, forme la troisième zone. Large d'une trentaine de kilomètres et coupée elle-même de quelques ravins profonds, elle s'arrête à la chaîne de l'Angave, muraille naturelle de 600 mètres de hauteur qui

sert de support au plateau central. La vallée du Mangoro confine dans sa partie nord à la dépression du lac Alaotra, région alluvionnaire extrêmement fertile, que les Hovas avaient dénommée autrefois : « le grenier de l'Emyrne », et qui offre les ressources agricoles les plus variées.

A l'ouest du Mangoro, l'Angave, massif boisé d'une quinzaine de kilomètres de largeur, constitue la quatrième zone. Sa configuration topographique offre de grandes analogies avec celle des monts Betsimisarakas; les géologues pensent qu'il y avait autrefois continuité entre les deux massifs et que la vallée du Mangoro est le résultat d'un effondrement local.

La cinquième zone est formée par le plateau central, pays fortement mamelonné dont l'altitude moyenne varie, suivant les régions, de 1 300 à 1 500 mètres. Tananarive est situé à 50 kilomètres environ à l'ouest de la crête de l'Angave qui forme le bord oriental du plateau; l'Ikopa prend naissance à proximité de cette crête et, après avoir arrosé la banlieue de la capitale, se dirige du sud au nord vers Majunga.

Cet aperçu topographique permet de se faire une idée du problème qui se posait pour l'adoption d'un tracé de chemin de fer de la côte est à Tananarive.

Les eaux descendent à l'Océan Indien par les vallées de quatre fleuves principaux qui sont, du nord au sud : l'Ivoloina et l'Ivondro, dont les embouchures encadrent Tamatave, l'une au nord, l'autre au sud; l'Iaroka, qui se jette à la mer à Andévorante; le Mangoro, dont l'embouchure est à Mahanoro, à 200 kilomètres au sud de Tamatave.

Le choix pouvait s'exercer entre ces quatre vallées pour guider la voie ferrée.

L'adoption de la vallée de l'Ivoloina ou de celle de l'Ivondro eût permis de faire passer la ligne par le riche pays sihanaka et de desservir son chef-lieu, Ambatondrazaka. Malheureusement on eût été conduit ainsi à un tracé de 500 kilomètres au lieu de 350, ce qui eût excédé de beaucoup les ressources de la colonie.

En outre, à l'époque des premières études, la région située au nord-est de l'Emyrne était encore incomplètement pacifiée et les travaux topographiques y auraient présenté d'assez sérieuses difficultés. On renonça donc à porter l'effort de ce côté. Quoi qu'il en soit, l'établissement d'un chemin de fer reliant le pays Sihanaka à Tamatave par l'une des deux vallées de l'Ivoloina ou de l'Ivondro reste une des éventualités de l'avenir. Tamatave deviendrait le débouché permanent et obligé d'une contrée que, dès à présent, ses ressources et sa fertilité naturelles désignent pour s'ouvrir largement à la colonisation. La ville, aujourd'hui outillée, assainie et embellie au prix de tant d'efforts, pourrait conserver ainsi son importance commerciale, s'il arrivait qu'on fût conduit plus tard à créer un port dans la région des lagunes et à reporter plus au sud les débouchés de l'Emyrne.

Le Mangoro, principal fleuve de la côte est, aurait pu également servir de guide à la voie ferrée; mais il se jette dans l'Océan Indien à 100 kilomètres en latitude au sud de Tananarive et un tracé par sa vallée eût exigé aussi un développement hors de proportion avec les ressources dont on pouvait disposer.

Les solutions qui précèdent ayant été écartées par raison d'économie, il ne restait à envisager que le tracé de l'Iaroka, pour lequel le colonel Marmier, commandant le génie du corps expéditionnaire, s'était prononcé dès 1896, après avoir fait explorer la vallée de ce fleuve par les capitaines Dorand, Cré et Goudard. Les capitaines Dorand et Cré avaient rencontré des difficultés insurmontables, le premier en suivant l'Iaroka même, et le second dans une exploration qu'il fit, par acquit de conscience, sur la ligne de crête qui longe la rive droite du fleuve. Le capitaine Goudard fut plus heureux sur la Vohitra, affluent de gauche de l'Iaroka. Il reconnut la possibilité d'établir un tracé — adopté depuis dans ses grandes lignes — qui, partant de la côte, remontait cette rivière, puis empruntait la vallée de son affluent, la Sahantandra, jusqu'au voisinage de la crête des monts Betsi-

misarakas par où il pouvait atteindre en tunnel la grande plaine du Mangoro.

A l'ouest du Mangoro, l'insurrection avait empêché, jusqu'au début de 1897, de se procurer des renseignements bien précis; on savait cependant que certaines rivières, affluents de droite du fleuve, prenaient leur source sur le plateau central à une altitude voisine de 1 300 mètres. C'était le cas notamment de la Sahanjanjona et de la Mandraka et il semblait *a priori* qu'on pouvait choisir l'une ou l'autre de ces rivières comme guide pour franchir la dénivellation de 600 mètres comprise entre la plaine du Mangoro et le plateau central.

Le commandant Roques, débarqué à Tamatave le 7 mars 1897 avec une mission d'officiers du génie, consacra une laborieuse campagne de onze mois à la détermination sur le terrain d'un tracé définitif dans les différentes zones ci-dessus : de Tamatave à la Vohitra; de la Vohitra à la crête des monts Betsimisarakas; dans la plaine du Mangoro; dans le massif de l'Angave; enfin, sur le plateau central, de la crête de l'Angave à Tananarive.

Dans la région littorale, entre Tamatave et la Vohitra, le tracé fut écarté à dessein de la côte pour plusieurs raisons; ainsi il y avait avantage à ne pas doubler le canal des pangalanes par la voie ferrée, et d'autre part, à ne pas exposer aux coups de l'ennemi, en le rapprochant trop de la mer, un chemin de fer appelé à jouer un rôle important dans les opérations de défense éventuelle de la colonie.

Dans la région des monts Betsimisarakas, le tracé du commandant Roques suivit les vallées de la Vohitra et de la Sahantandra indiquées par les premières reconnaissances du capitaine Goudard; plus loin, dans la plaine du Mangoro, il fut facile à établir sur les deux rives du fleuve et conduit sans obstacle jusqu'au pied de la falaise de l'Angave.

Pour le passage de la plaine du Mangoro à la vallée de l'Ikopa, le problème était plus difficile à résoudre. La vallée de la Sahanjanjona fut d'abord reconnue et choisie. Depuis,

une modification avantageuse a été apportée à cette partie de l'avant-projet, et le tracé suit aujourd'hui la vallée de la Mandraka avec un raccourcissement d'une vingtaine de kilomètres sur le parcours antérieurement prévu; il débouche sur le plateau central aux environs d'Ambatoloana, puis, après avoir remonté quelque temps la haute Mandraka, passe dans la vallée de l'Ikopa au tunnel de Tanifotsy; de là, il longe successivement l'Ivovokopa et l'Ikopa et s'arrête au pied du versant ouest de Tananarive après avoir contourné la ville par le sud.

Le tracé d'ensemble étant déterminé, on pouvait envisager deux solutions pour la pose de la voie : ligne de crête ou ligne de vallée. La préférence fut donnée à la seconde qui se prêtera beaucoup mieux que l'autre à la mise en valeur des régions desservies et aux convenances des populations. D'ailleurs, c'est un fait d'expérience qu'au fur et à mesure qu'un peuple développe sa vie économique, il délaisse de plus en plus les crêtes pour porter ses efforts dans les vallées et y créer des centres d'affaires et des courants commerciaux. C'est aussi dans les vallées que se rencontrent en général les meilleures sources de richesse et c'est là surtout qu'il faut placer les voies de communication pour éviter les transports coûteux et difficiles. Cette solution était donc logique à tous points de vue; mais, comme dans aucune entreprise on ne peut réaliser l'ensemble des conditions les plus favorables, l'exécution en devait être plus difficile, plus exposée à rencontrer des obstacles et des aléas, en raison du peu de largeur des vallées de la Vohitra et de la Sahantandra et de la nécessité — pour éviter des travaux hors de prix — d'épouser presque toutes les sinuosités de ces deux cours d'eau, sujets à de grosses crues pendant la période d'hivernage.

Le commandant Roques envisagea aussi l'utilisation des nombreuses et importantes chutes des deux rivières pour construire un chemin de fer électrique au lieu du chemin de fer à vapeur dont il avait étudié le projet. Cette solution eût procuré de réels avantages, notamment la possibilité de gravir des rampes

rapides, de diminuer les rayons des courbes et de permettre ainsi un raccourcissement appréciable sur le parcours total. Mais il ne faut pas oublier que ceci se passait il y a dix ans, en 1897, c'est-à-dire à une époque où l'industrie de la traction électrique, encore dans la période de tâtonnements, était loin de pouvoir résoudre les problèmes dont elle se fait un jeu aujourd'hui. A Madagascar, et pour une entreprise représentant une dépense considérable, il eût été critiquable de se lancer dans une expérience dont les résultats étaient en somme aléatoires. Aussi, suivant cette règle qu'en matière de grands travaux publics, rien ne doit être fait à l'aventure, on s'en tint, en toute sagesse, au projet élaboré conformément aux données techniques qui alors présentaient seules un caractère de certitude.

Tel était dans ses grandes lignes — au tracé de la Mandraka près — le projet qu'avait établi le commandant Roques et pour l'exécution duquel je venais demander en France les crédits nécessaires. L'ensemble du travail, plans, devis, etc... ayant reçu la haute approbation du Comité des Travaux publics des Colonies, présidé par M. Bricka, inspecteur général des Ponts et Chaussées, M. Decrais, alors ministre des Colonies, présenta le projet au Parlement peu après mon retour à Paris.

Sur les rapports favorables de M. Argeliès à la Chambre des députés et de M. Saint-Germain au Sénat, fut votée, puis promulguée le 14 avril 1900, une loi qui mit les moyens financiers à la disposition de la colonie sous forme d'une autorisation d'emprunt de 60 millions; sur ce chiffre, 48 millions étaient affectés exclusivement à l'établissement de la voie ferrée; les 12 autres millions devaient couvrir les frais d'autres grands travaux : construction de routes, de gîtes d'étapes, de phares, de lignes télégraphiques, etc...

Appliquée aux 270 kilomètres du parcours, l'allocation de 48 millions eût représenté moins de 180 000 francs par kilomètre, ce qui était notoirement trop peu dans un pays offrant les difficultés de travaux, de moyens d'exécution et de recrutement de

main-d'œuvre qu'on allait rencontrer à Madagascar. On devait donc, dès cette époque, prévoir que ce premier crédit ne permettrait pas de conduire la voie ferrée jusqu'à Tananarive. Toutefois, il était suffisant pour l'amener au pied de l'Angave, à une soixantaine de kilomètres de la capitale, et terminer ainsi la partie la plus importante et de beaucoup la plus difficile de l'entreprise. Sur le tronçon restant on n'avait à compter que sur une dépense bien inférieure, comme l'expérience des dernières adjudications l'a surabondamment prouvé.

Je profitai aussi de mon séjour en France pour renseigner le Gouvernement sur Diégo-Suarez et m'efforcer de faire partager ma conviction, que ce port, situé au nord de Madagascar, peut et doit commander les routes de mer vers nos possessions indo-chinoises et qu'il faut, par suite, lui donner une organisation défensive solide.

Mes propositions reçurent l'accueil le plus favorable de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil. Au milieu de ses graves et nombreuses préoccupations, le chef du Gouvernement me reçut, chaque fois que j'allai l'entretenir, de la manière la plus bienveillante et la plus affable, s'enquérant avec sollicitude de tout ce qui intéressait notre jeune Colonie, ayant foi dans son avenir et montrant une parfaite intuition des moyens les plus propres à en favoriser le développement et en assurer la défense. Cet homme d'État éminent, en qui l'on sentait vibrer la noble passion des grandes choses, a été enlevé prématurément à son pays; le jour où il a succombé, Madagascar a perdu un ami sincère et la France un de ses meilleurs citoyens.

Le général de Galliffet, ministre de la Guerre et M. Decrais, ministre des Colonies, voulurent bien aussi prendre en main mes projets et leur donner l'appui de leur haute autorité. Enfin, au Parlement, la cause de l'armement et de l'outillage de Diégo fut éloquemment soutenue. On fit ressortir en particulier la nécessité de doter le port d'une cale pour la réparation des navires. Un des orateurs écoutés de la Chambre, M. Honoré

Leygues s'en expliquait ainsi : « Si un navire est blessé ou simplement avarié au cours d'une opération et qu'il n'y ait pas de bassin de radoub à Madagascar, il faudra, ou le laisser indisponible, ou l'abandonner à la merci des ennemis. »

Le résultat fut conforme à ce que j'avais espéré; un mois après mon départ de France, la loi du 20 juillet 1900 sur la défense coloniale prévit pour l'organisation défensive de Diégo, un crédit de 10 500 000 francs correspondant sensiblement aux estimations faites.

Un peu auparavant, au mois de décembre 1899, un corps mobile de 6 000 hommes s'était embarqué pour Diégo et, sur ma demande, le Gouvernement avait placé à sa tête un officier supérieur du génie du plus haut mérite, le colonel Joffre, pour diriger les travaux de la place et y organiser la défense.

Pendant mon séjour à Paris, je visitai plusieurs fois, à l'Exposition universelle de 1900, le pavillon de Madagascar, élégamment conçu et construit par M. Jully, un de mes regrettés collaborateurs, alors chef du service des bâtiments civils de la colonie.

Je n'exagère rien en indiquant que nos collections, soigneusement choisies et présentées, donnèrent aux visiteurs une opinion favorable de l'activité de notre jeune colonie. Je ne dois pas omettre non plus la musique malgache du Gouvernement général, formée depuis dix-huit mois à peine, dont nombre d'exécutants révélaient déjà d'excellentes aptitudes; maintes fois, elle se fit entendre au pavillon de Madagascar et dans d'autres concerts, et recueillit partout une ample moisson de récompenses et de succès.

Les quelques mois que je passai en France me fournirent aussi l'occasion de me mettre en rapports avec les notabilités du monde colonial, commercial, industriel, scientifique, avec les Chambres de commerce de grandes villes, telles que Lyon, Rouen, etc... et de recueillir de précieux avis sur la nature des relations de tout genre à établir entre la colonie et la métropole.

En outre, des conférences faites un peu partout, permirent de renseigner nos compatriotes sur la situation et les ressources de notre nouvelle possession. Les sympathies pour la cause coloniale ont besoin, dans notre pays, d'être provoquées ; à ce point de vue il était utile de faire connaître les premiers résultats économiques obtenus à Madagascar où le commerce français qui, à mon arrivée, ne représentait que le dixième du trafic total avait en moins de trois ans, pris sur le commerce étranger une prépondérance qui n'a fait que s'accentuer depuis.

Ayant réglé la plupart des questions dont la solution avait motivé mon retour en France, je repris de nouveau, le 10 juin 1900, la route de Madagascar. Nos escales sont les mêmes qu'en 1896, sauf Aden qui ne figure plus sur l'itinéraire. A Djibouti, où l'importance des établissements français a sensiblement augmenté depuis un an, le gouverneur intérimaire, M. Angoulvant, me procure le plaisir d'une intéressante excursion sur le premier tronçon du chemin de fer du Harrar.

A Zanzibar, les traces du bombardement ont disparu, l'ordre est rétabli et le nouveau sultan ne néglige rien, dit-on, pour rester dans les bonnes grâces de la nation protectrice qui lui a ménagé l'accès du pouvoir.

Enfin, après une traversée de vingt jours qui, depuis Marseille, n'a été mouvementée qu'aux environs du Guardafui, nous apercevons le 1er juillet au matin la côte malgache s'estompant dans une brume légère. Vers neuf heures, nous débarquons à Majunga.

Pendant mon absence, le général Pennequin avait continué, avec énergie et méthode, la politique que j'avais suivie de 1896 à 1899. Pour sanctionner les résultats obtenus, l'une de ses premières mesures avait été de replacer sous le régime civil plusieurs régions de l'Emyrne où la situation était devenue absolument nette. C'est ainsi que, quelques jours avant mon arrivée, le territoire militaire dont Tananarive était le chef-lieu, avait été transformé en province dirigée par un administrateur.

Au nord-ouest de l'île, où un mouvement séditieux s'était produit à la fin de 1898, la tranquillité était complètement revenue.

Dans les régions sakalaves de l'ouest, la belle saison de 1899 permit d'accentuer les résultats acquis au cours de la précédente campagne et de mettre fin aux temporisations de quelques chefs qui ne s'étaient pas encore décidés à reconnaître notre autorité. Le roi du Milanja — contrée située au nord du pays sakalave — fit sa soumission l'un des premiers, ce qui permit d'occuper pacifiquement un vaste territoire offrant de sérieuses ressources pour la culture et l'élevage.

En novembre, ce fut le tour du chef Mahafaka, qui, au début de 1899, avait razzié certaines régions du cercle d'Andriamena et cherché à couper la route de Majunga à Tananarive.

Au Ménabé, les opérations furent considérablement facilitées par la mise en service sur la Tsiribihina d'une canonnière à vapeur depuis longtemps attendue, le *Capitaine Flayelle*, qui, remontant le fleuve jusqu'à 80 kilomètres dans l'intérieur, rendit le ravitaillement par la côte beaucoup plus rapide et moins onéreux que par Tananarive.

L'achèvement de la pénétration du Ménabé comportait à cette époque trois actions distinctes : dans la région Mandabé-Manja; entre la Tsiribihina et le Manambolo; dans la vallée du Manambolo.

L'occupation de la région Mandabé-Manja fut accomplie durant les mois de juin et juillet. Le capitaine Collin, chargé de cette opération, obtint la soumission de la reine Finaly, qui détenait l'autorité dans le pays et accepta sans trop de difficulté la création de deux postes sur son territoire.

Au nord de la Tsiribihina, on rencontra plus de résistance. C'était là en effet qu'il fallait, après de nouvelles et infructueuses négociations, atteindre la masse des dissidents groupés autour de leurs chefs traditionnels. Le plus influent d'entre ceux-ci, Havana, tuteur du jeune Kamamy, héritier du roi Toéra, disposait à

Ankaive de 1 500 à 2 000 hommes. Un mouvement convergent, exécuté par plusieurs détachements, fit tomber cette citadelle sakalave ; il fut créé à Ankaive un poste important qui servit de base pour poursuivre la désorganisation des bandes et fut mis en liaison solide avec le réseau des postes antérieurement établis.

Enfin, le troisième objectif, l'occupation de la vallée du Manambolo, fut atteint à la suite d'opérations qui mirent en déroute la principale bande rebelle de cette région.

A la fin d'octobre 1899, le but général qu'on s'était proposé se trouvait presque complètement atteint.

Bientôt le colonel Borbal-Combret, commandant le territoire sakalave, jugea le moment propice pour en finir ; le 1er février 1900, il lança une proclamation aux Sakalaves pour les exhorter à la paix et leur offrir l'oubli du passé. Quelques semaines plus tard, le lieutenant-colonel Prud'homme, chef d'état-major du corps d'occupation, arrivait à Tsimanandrafozana avec les pleins pouvoirs du général Pennequin pour terminer, au nom du chef de la colonie, les négociations déjà très avancées.

Le 26 mars, Havana vint faire sa soumission accompagné d'une trentaine d'autres chefs connus pour leur hostilité antérieure; Inguereza seul persista à tenir la campagne.

Dans le sud de l'île, l'action politique et militaire conserva le même caractère que l'année précédente; en raison de la campagne en pays sakalave, qui absorbait la majorité des effectifs et qu'il fallait avant tout mener à bien, on demanda simplement aux chefs de circonscription de se maintenir dans les régions occupées et d'y assurer l'ordre. Aussi, en 1899-1900, les opérations dans cet immense territoire n'eurent-elles en général qu'un caractère de police locale.

Parmi les événements les plus importants de cette période, il faut signaler l'enlèvement et la destruction par le commandant Toquenne du repaire fortifié du Vohinghezo, qui, depuis plus d'une année, servait de refuge à tous les dissidents et d'abri pour le produit de leurs rapines.

Plusieurs reconnaissances fructueuses furent dirigées aussi dans la zone forestière limitrophe de la province de Farafangana et du cercle des Baras, où plusieurs tribus turbulentes se livraient à des razzias dans les régions soumises.

En pays mahafaly, un poste avait d'abord été installé sur la côte, à Betioky; puis, au mois de novembre 1899, le capitaine Corre avait pris pied à Androka et engagé les premiers pourparlers avec le chef indigène Tsiampondy. Enfin, le général Pennequin avait, à la date du 1er avril 1900, réuni les trois cercles des Baras, de Tuléar et de Fort-Dauphin ainsi que la province de Farafangana en une grande circonscription qui prit le nom de Territoire du Sud, et dont le commandement fut confié au lieutenant-colonel Valet.

La pénétration du pays mahafaly par l'intérieur put ainsi commencer, pendant que le vaisseau de guerre, le *Scorpion*, fournissait un concours précieux pour l'occupation des points côtiers. Peu après mon retour, à la fin de juillet, les troupes du cercle de Tuléar créèrent plusieurs postes sur la côte et dans l'intérieur; d'autre part, le capitaine Détrie, commandant le cercle de Fort-Dauphin, avait considérablement progressé vers l'ouest et le poste du Faux-Cap avait été établi dans l'extrême sud. Enfin, les troupes du cercle des Baras s'étaient avancées jusqu'au cours supérieur de la Manarandra et avaient établi le poste de Bekily.

En résumé, pendant l'année que j'avais passée en France, le général Pennequin, dont j'avais pu à distance suivre et apprécier les efforts, avait fait progresser partout l'occupation effective et perfectionné l'organisme administratif. Aussi, lorsqu'en débarquant à Majunga, je lui remis au nom du Gouvernement la croix de commandeur de la Légion d'honneur, fus-je heureux d'avoir cette occasion de le remercier personnellement du concours persévérant et efficace qu'il m'avait prêté.

De Majunga, le *Natal* sur lequel je venais de faire la traversée, se dirigea vers Nossi-Bé, puis Diégo-Suarez où il mouilla le 5 juillet.

Le colonel Joffre, débarqué depuis deux mois a, dans ce court espace de temps, fait d'excellente besogne. Il a tenu prêt, pour mon arrivée, le programme détaillé des travaux, que je n'ai plus qu'à approuver et à envoyer au Ministre. Ce travail avait comporté une étude approfondie de la région.

Dans les places fortes maritimes, les travaux de défense ont un double objet.

Du côté de la mer, des batteries de côte, et, dans certains cas, des lignes de torpilles ont pour rôle d'interdire aux bâtiments ennemis l'entrée des rades ou de leur en rendre le séjour intenable lorsque, par surprise, ils ont réussi à forcer les passes.

Du côté de la terre, des batteries et ouvrages solidement organisés et répartis en plusieurs secteurs, protègent contre les attaques possibles d'un corps de débarquement, la place, les établissements de la marine, le port et les défenses du front de mer.

Ces défenses des fronts de mer et des fronts de terre doivent — surtout dans les points d'appui de la flotte — pouvoir résister à l'attaque, soit d'escadres puissantes, soit de troupes européennes débarquées avec du matériel de siège.

En outre, un point d'appui doit être outillé pour permettre aux escadres amies de se ravitailler en munitions, charbon, approvisionnements de toute nature, et de réparer leurs avaries pour reprendre la mer et continuer les opérations navales.

C'est cette organisation d'ensemble dont le colonel Joffre avait préparé l'adaptation méthodique à la place de Diégo et pour laquelle les travaux étaient déjà mis en train. Il avait pris aussi les plus sages mesures pour assurer le logement des troupes et les préserver, dès leur arrivée, des rigueurs du climat. La plus grande partie des effectifs européens est installée au camp d'Ambre, sur le versant nord de la montagne du même nom et y trouve, par 900 mètres d'altitude, les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité.

La montagne d'Ambre, immense massif éruptif dont le point culminant dépasse l'altitude de 1 300 mètres, isole pour ainsi dire

le camp retranché de Diégo du reste de l'île. Sur l'autre versant, au sud du massif, se trouvent les deux provinces de Vohémar et de Nossi-Bé-Grande-Terre où l'on rencontre de vastes plaines, peuplées, fertiles, bien arrosées, offrant de grandes ressources pour la culture et l'élevage.

Des pentes de la montagne, descendent de nombreuses rivières tributaires, de la rade de Diégo pour le versant nord du massif, et, pour le versant sud, de l'Océan Indien ou du canal de Mozambique.

Le massif d'Ambre, avec sa forêt épaisse, coupée de profonds ravins et parsemée d'anciens cratères, formait à cette époque un fouillis inextricable de végétation, dans lequel les indigènes eux-mêmes hésitaient à s'aventurer. Au cours de ma première visite à la montagne, le colonel Joffre, qui avait commencé l'exploration de la forêt, me fit part de son projet d'y établir une route, d'un intérêt à la fois stratégique et économique, qui ferait cesser l'isolement de Diégo et mettrait son territoire en relations avec les provinces fertiles et peuplées du sud.

Après la revue du 14 juillet à Diégo, je m'embarque sur le *Yang-Tsé* à destination de Tamatave. Nous y arrivons le 18 par une journée superbe et un ciel sans nuages, dont aucune des ondées si fréquentes sur la côte est ne vient troubler la sérénité. Je conserve un souvenir ému des manifestations de sympathie qui ont accueilli mon retour. Toute la ville, colonies française et étrangères, Malgaches, Asiatiques, etc., est sur pied et s'est mise en frais pour me recevoir. A peine ai-je touché l'appontement que les mains se tendent de toutes parts ; je revois autour de moi des visages familiers et des amis : membres des assemblées locales, vieux colons de la région, consuls étrangers, chefs betsimisarakas des alentours à la tête des délégations de leurs villages. Pendant que les compliments s'échangent, s'organise un cortège qu'anime l'éclat des fanfares locales et qui bientôt se met en branle pour m'accompagner à travers les rues pavoisées et fleuries jusqu'à l'hôtel du Gouvernement.

Quelle différence entre cette cité riante et la ville morne et désolée où j'avais débarqué quatre ans auparavant !

Les jours suivants, les fêtes et réceptions se succèdent sans discontinuer. Elles me fournissent l'occasion de renouer connaissance avec tous, de puiser de nouvelles forces dans la confiance qui m'est témoignée et enfin de mettre le plus de monde possible au courant des démarches que j'ai faites en France, du succès qu'elles ont obtenu et du programme que je me propose de suivre pour continuer l'œuvre commencée pendant mon premier séjour.

Depuis un an, Tamatave a continué à se transformer; l'exécution du plan général des travaux s'est poursuivie avec méthode et activité, facilitée par la parfaite entente qui règne entre tous les éléments de la population.

Le 19 juillet et les jours suivants, je visite successivement les établissements militaires, l'hôpital, les travaux de construction du quai maritime et du wharf, la prison, le nouveau marché et les installations des divers services publics. Puis, une série d'excursions me conduisent au Jardin d'essais et sur la plupart des concessions des deux belles vallées de l'Ivoloina et de l'Ivondro. On trouve là d'excellents terrains, abondamment arrosés, à végétation puissante, auxquels la proximité de la rivière fournit un moyen pratique et économique d'écouler les produits. Cet ensemble de conditions avantageuses a attiré les colons, et plusieurs domaines importants sont en pleine exploitation dans ces vallées : l'Avenir, Cyrano, la Chance, Bagatelle, Mauricia, etc... Les principaux produits récoltés sont le cacao, le café et, en moins grande quantité, la vanille.

Je quitte Tamatave le 20 août et, cette fois, c'est par le canal des pangalanes que je vais accomplir la plus grande partie du trajet le long de la côte.

Embarqués à Ivondro sur l'*Andévorante*, chaloupe à vapeur de la compagnie des Messageries françaises, nous traversons à une vitesse de six nœuds, les lacs de Nossi-Vé, Sarobakina et

LA ROUTE DE L'EST.
BOURJANES ATTELÉS AU POUSSE-POUSSE.

L' « ANDÉVORANTE »
SUR LE CANAL DES PANGALANES.

LA ROUTE DE L'EST EST OUVERTE A LA CIRCULATION LE 31 DÉCEMBRE 1900.

PENDANT L'ESCALE A NOSSI-BÉ.

Zanakingetza. Quatre heures après le départ, nous atteignons le pangalane de Tanifotsy, entièrement creusé, qui s'étend sur 800 mètres de longueur, avec une largeur de 15 mètres au plafond et une profondeur de 1 m. 75.

Vers midi, l'*Andévorante* s'engage dans le second pangalane, dit d'Ampanotoamaizina, dont le percement vient d'être terminé. Le déjeuner est servi en route, à bord d'un chaland transformé en salle à manger. A 4 heures, on débarque à l'origine des chantiers du pangalane d'Andavakinimenarana, où les travaux sont très activement poussés sous la direction de M. l'ingénieur Portier. Nous reprenons là les filanzanes; à 6 heures du soir, nous sommes à Andévorante, où je consacre la matinée du lendemain à des conférences avec les Chambres consultatives d'Andévorante et de Vatomandry. Dans l'après-midi, accompagné du lieutenant-colonel Roques et de quelques officiers, je me rends par la rivière à Aniverano, tête de ligne projetée de la voie ferrée. Le lendemain, à la première heure, nous visitons les premières installations, encore sommaires, du commandant Goudard, chef du génie du chemin de fer, et nous nous rendons à Ambinantsandraka, village à une douzaine de kilomètres à l'ouest d'Aniverano, qu'ont atteint déjà les équipes chargées de piqueter le tracé sur le terrain. Cette excursion précédant l'ouverture effective des travaux me montra l'importance des mesures qu'il fallait prendre pour préserver de tout mécompte l'exécution de l'entreprise, préparer dans de bonnes conditions l'installation et le ravitaillement des travailleurs, leur assurer en cas de maladie des soins sur place ou dans les formations sanitaires de l'arrière, fixer la répartition et le mode de progression des chantiers, les conditions d'exécution des convois de matériel, etc. C'étaient là autant de points à régler par des instructions précises dont j'arrêtai les grandes lignes sur place et que je préparai dès ma rentrée à Tananarive.

Pour asseoir les bases de cette organisation je mis aussi à profit mon expérience du Soudan et du Tonkin où j'avais eu

déjà à présider à la construction de chemins de fer coloniaux et où j'avais reconnu que toute entreprise de ce genre est vouée à un désastre lorsqu'elle est insuffisamment préparée.

Cette première visite au chemin de fer terminée, nous nous rendons à Mahatsara par une traverse. C'est de là que je dois partir pour tenter sur la partie de la route achevée dans la région basse, le premier essai d'automobilisme en pays malgache.

Les objections qui m'avaient été faites en France me laissaient quelques doutes sur la réussite. Cependant, le capitaine Grüss, que j'avais chargé de l'expérience, avait amené de Paris trois voitures Panhard-Levassor, dont deux douze-chevaux nous attendaient toutes montées à Mahatsara. La troisième, une voiturette six-chevaux avait été laissée en caisse pour franchir, entre Beforona et Moramanga, les 30 kilomètres sur lesquels la route carrossable n'était pas encore achevée.

De Mahatsara, les deux douze-chevaux nous conduisirent en trois heures à Beforona, distant de 80 kilomètres.

C'était sans doute une allure modeste comparée à celles que, déjà à cette époque, on atteignait en France; mais il ne faut pas oublier que la route de la côte est à Tananarive est une route de montagne et qu'en outre, c'est entre Mahatsara et Beforona, dans la région des monts Betsimisarakas, qu'elle offre les pentes les plus rapides et les tournants les plus courts. D'ailleurs, même à la vitesse de 25 kilomètres à l'heure, le seul fait de l'apparition de l'automobile à Madagascar avait une importance considérable, puisqu'il permettait d'emblée de faire dans une petite matinée un trajet que les filanzanes mettaient d'ordinaire trois jours à accomplir.

Beforona, dont le voisinage des chantiers de la route a augmenté considérablement l'importance, est à ce moment le chef-lieu d'un territoire militaire que j'ai constitué sous les ordres du colonel Winckelmayer, officier supérieur remarquablement actif et énergique, en qui je pouvais avoir toute

UNE REVUE A TANANARIVE.

LE BAC DU MANGORO.

LES BOURJANES SONT DÉLAISSÉS POUR L'AUTOMOBILE.

confiance pour donner une vive impulsion aux travaux et appliquer le maximum d'efforts à l'achèvement de l'importante artère qui devait ouvrir des communications régulières et faciles entre le plateau central et la côte est. Dans le même but, je profite de mon passage pour tenir kabary aux travailleurs, rassemblés au nombre d'environ 2 000. Après leur avoir conseillé de redoubler de zèle et d'activité, je leur annonce que le régime de la prestation sera supprimé dès que la route pourra être ouverte à la circulation. Je m'efforce aussi de leur faire comprendre que, sous le régime nouveau, leur intérêt bien entendu sera, non pas de vivre dans l'oisiveté comme autrefois, mais de rechercher comme travailleurs libres, des salaires qui leur permettront d'améliorer rapidement leurs conditions générales d'existence.

Le lendemain, après avoir repris le filanzane pour franchir la zone forestière où la route présente encore une lacune d'une trentaine de kilomètres, nous atteignons vers le soir Moramanga. Le chef-lieu du pays bezanozano s'est complètement transformé depuis un an, et ses maisons blanches, à étages et à larges vérandas, bordant la grande route sur près de deux kilomètres, donnent — aux costumes indigènes près — l'illusion de quelque village de France. Comme à Beforona, je fais kabary à la population et lui annonce mon intention d'appliquer à Madagascar le régime de la liberté du travail.

La voiturette six-chevaux, qui a pu traverser la forêt sans encombre, a été remontée à Moramanga et va nous permettre d'achever rapidement le voyage. Elle nous attend devant la résidence; tout autour, les indigènes font cercle, curieux et intrigués. Quelle n'est pas leur stupéfaction lorsqu'ils entendent le teuf-teuf, puis voient peu après le véhicule partir à vive allure, comme quelque animal majestueux et puissant auquel le *Vazaha* aurait tout à coup donné la vie. Nos bourjanes, que nous laissons à Moramanga, regardent de travers ce concurrent inattendu.

En une demi-heure, nous couvrons les 18 kilomètres qui nous séparent du Mangoro; après avoir franchi le fleuve en bac, la voiturette atteint vite la route de la Mandraka qu'elle monte allègrement. Bientôt nous sommes à Manjakandriana, où la foule énorme des indigènes qui s'est portée à notre rencontre nous oblige à n'avancer qu'avec prudence, puis, en fin de compte, à reprendre le filanzane.

A Alarobia, un groupe nombreux d'Européens : colons, fonctionnaires et officiers, s'est porté au-devant de moi. Quelques discours sont échangés, puis la marche reprend, de plus en plus ralentie par l'affluence de population qui nous escorte. Il est près de quatre heures lorsque nous parvenons à Tananarive.

Je n'oublierai jamais la magnifique réception qui m'y fut faite, aussi bien par la Colonie européene que par la population indigène. La ville en fête, les maisons particulières et les édifices publics pavoisés, de nombreux arcs de triomphe avec inscriptions de circonstance dressés sur le parcours que je dois suivre, enfin, par-dessus tout, les manifestations spontanées et sincères de la sympathie publique, furent pour moi un précieux encouragement, au moment où je rentrais dans la capitale de l'île pour y reprendre ma tâche et mes fonctions.

Je ne m'étendrai pas sur les fêtes qui furent organisées dans la quinzaine qui suivit mon retour : bal au cercle français, fête populaire indigène à Mahamasina, banquet de 200 couverts au théâtre, revue des troupes, etc. Comme à Tamatave, je pus ainsi reprendre contact avec tous et apprécier les desiderata et les besoins des diverses catégories de la population. Enfin, pour marquer aux indigènes la confiance que je mettais en leur fidélité, j'avais rendu la liberté aux anciens chefs rebelles, relégués à la Réunion, et ordonné leur mise en route pour Tananarive dès mon retour dans la colonie.

Après un mois consacré à reprendre le courant des affaires, je partis le 15 septembre, en automobile, pour Mévétanana, où

MAJUNGA. VUE DU PORT.

LA PLACE JEAN LABORDE, LE JOUR DE MA RENTRÉE A TANANARIVE (22 AOUT 1900).

je voulais régler diverses questions intéressant les régions du nord de l'Emyrne. Je tenais aussi à me rendre compte de l'état d'avancement de la route de l'ouest et à porter mes encouragements au personnel qui, sous la compétente direction du capitaine d'artillerie coloniale Mauriès, s'employait avec un remarquable entrain à l'achèvement de cette importante voie de communication. Le choix du versant est pour l'établissement du chemin de fer n'impliquait en effet ni le ralentissement, ni, *à fortiori*, l'abandon des travaux de la route de l'ouest. Il était de toute évidence que des communications rapides et faciles s'imposaient entre deux centres aussi importants que Tananarive et Majunga; d'autre part, si les transports de l'Europe vers la capitale de l'île, ou inversement, étaient plus longs et plus coûteux par la côte ouest que par Tamatave, il en était autrement pour les régions du nord de l'Emyrne, dont l'intérêt était de continuer à chercher leur débouché vers Majunga.

Mon voyage s'accomplit dans d'excellentes conditions, en trois demi-journées, avec étapes successives à Ankazobé le premier jour, Mahatsinjo le second et arrivée à Mévétanana le surlendemain du départ, dans la matinée. Sur cette route de fortune, non empierrée, qui présentait encore par places des rampes rapides et des tournants très courts, le parcours total de 350 kilomètres avait pu être effectué très aisément en 18 heures par une voiturette six-chevaux, portant quatre personnes et lourdement chargée de bagages.

Les constatations satisfaisantes que je fis, au cours de cette tournée, sur la situation politique du pays et l'état d'esprit des habitants me permirent de juger que je pouvais, sans inconvénient, placer sous le régime de l'administration civile une partie des régions parcourues. Quelques semaines plus tard, je supprimai le 4me territoire militaire et transformai le cercle d'Ankazobé en province sous l'autorité d'un administrateur.

Dans le mois qui suivit mon retour à Tananarive, je pris aussi une mesure, dont j'avais entretenu, en France, M. le

ministre des Colonies, et qui devait permettre de régler rapidement, avec les effectifs et les moyens politiques nécessaires, l'importante question de la pénétration et de l'organisation définitives des vastes régions du sud de l'île. Jusqu'alors, d'excellents résultats partiels avaient été obtenus dans ces contrées, mais il importait de coordonner les efforts et de les faire agir avec plus de cohésion, suivant une ligne politique et des vues d'ensemble bien déterminées. C'était le seul moyen de mettre fin à certains tiraillements, et surtout, de fixer les bandes nomades, toujours en état de demi-rébellion, qui, sur les limites indécises des provinces et des cercles, se réclamaient, suivant les circonstances, de l'un ou de l'autre et, en réalité, vivaient aux dépens de tous, de pillages et de razzias.

Des incidents récents montraient qu'il fallait agir. Dans la région forestière de l'est, le lieutenant Frénée, allant au rendez-vous d'un chef qui lui faisait des offres de soumission, avait été traîtreusement attaqué et blessé. Ailleurs, le lieutenant Lorin, occupé à construire une route, avait été de même assailli, blessé, et aurait succombé avec son personnel sans l'arrivée opportune d'un détachement de renfort.

Pour atteindre le but que je me proposais, un arrêté du 12 septembre 1900 créa le commandement supérieur du Sud, grande circonscription territoriale qui groupa sous une autorité unique les provinces civiles de Fianarantsoa et de Farafangana ainsi que les cercles militaires des Baras, de Tuléar et de Fort-Dauphin. Je confiai ce commandement au colonel Lyautey, certain d'avance qu'investi de tous les pouvoirs et pourvu des effectifs que je mettais à sa disposition, il saurait, vite et bien, régler la question.

Peu après qu'il eût rejoint Fianarantsoa, chef-lieu de son commandement, je me rendis moi-même dans cette ville pour arrêter avec lui les grandes lignes de l'exécution.

Je passe rapidement sur ce voyage, en mentionnant seulement le développement considérable pris depuis deux ans par la petite ville d'Ambositra, à la suite de découvertes minières dans la

région voisine. Je visitai pendant cette tournée, plusieurs concessions, notamment celles de quelques colons militaires, très dignes d'intérêt, dont les efforts étaient couronnés de succès.

Avant de rentrer à Tananarive, j'accomplis aussi un trajet de 80 kilomètres sur la future route de Fianarantsoa à Mananjary, dès cette époque rendue muletière jusqu'à la limite est de la province du Betsiléo.

A la fin de l'année 1900, les travaux en cours dans toutes les parties de l'île avaient considérablement progressé. La ligne télégraphique de Tananarive à Diégo-Suarez était achevée; elle desservait, sur un développement de 900 kilomètres, Ambatondrazaka et Mandritsara dans les régions de l'intérieur, et, sur la côte, Maroantsetra, Antalaha et Vohémar. J'envoyai à la même époque une nouvelle mission d'études, la troisième depuis 1896, pour achever le tracé de la route d'Ambatondrazaka à la côte est et faire commencer les premiers travaux de cette artère nouvelle. Les ressources du pays sihanaka justifient en effet l'établissement, dans la direction de Tamatave, d'une bonne communication, qui doit être d'abord une route, et pourrait faire place plus tard à une voie ferrée, si la colonisation se portait vers le bassin du lac Alaotra, et y introduisait une main-d'œuvre suffisante pour l'exploitation méthodique des produits du sol et du sous-sol de cette riche contrée.

Au canal des pangalanes, les travaux de percement du dernier seuil sont très avancés et plus des deux tiers des déblais (240000 mètres cubes) ont été effectués.

Enfin, le 31 décembre, la route carrossable de l'est est ouverte à la circulation publique. L'achèvement de ce travail avait demandé trois ans et la réussite de l'entreprise, en dépit des obstacles rencontrés, constituait un événement d'une haute importance politique et économique. La longueur de la route atteignait 245 kilomètres, dans une région argileuse, parsemée de forêts et tellement pluvieuse et tourmentée que bien des personnes la considéraient comme infranchissable autrement que

par des sentiers malgaches. L'exécution avait nécessité l'extraction de 2 millions de mètres cubes de déblais, dont 300000 en terrain gneissique, la construction de 1 200 mètres de ponts et ponceaux et l'aménagement d'un bac sur le Mangoro.

Suivant l'intention que j'avais annoncée à tous, dès mon retour à Madagascar, je profitai de cette circonstance pour supprimer le régime des prestations. Cette mesure, rentrant dans le programme d'émancipation et de progrès social dont je voulais faire bénéficier les populations malgaches, ne laissa pas de soulever des objections de la part de quelques colons qui appréhendaient, pour leurs entreprises, les conséquences de la liberté du travail indigène.

Néanmoins, le moment était venu de franchir cette étape. Comme tous les Orientaux d'origine, les Malgaches se délectaient, au début, dans l'oisiveté et tenaient en mépris les travailleurs et le travail. Pour modifier cette mentalité, il fallait la nécessité et l'éducation, autrement dit une sujétion passagère, qui avait été, dans l'espèce, le régime de la prestation. J'avais réussi ainsi à opérer la transformation, à faire peu à peu honorer le travail par les Malgaches et, par suite, à les rendre dignes d'une mesure qui, au dernier jour d'un siècle où ils avaient durement souffert, leur accordait enfin le régime de la pleine liberté.

CHAPITRE VIII

AUTOUR DE L'ILE

L'EXPANSION FRANÇAISE EN 1901. || L'ADMINISTRATION CIVILE SE SUBSTITUE PROGRESSIVEMENT A L'ADMINISTRATION MILITAIRE. || L'ENSEIGNEMENT ET L'ASSISTANCE MÉDICALE. || PROGRÈS DE L'AGRICULTURE; ANALYSES DE MM. MÜNTZ ET ROUSSEAUX. || LES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES. || LA SÉRICICULTURE. || L'ÉLEVAGE DU CHEVAL. || L'INDUSTRIE MINIÈRE. || CONCOURS AGRICOLE A TANANARIVE. || TROISIÈME VOYAGE AUTOUR DE L'ILE. || VISITE AUX CHANTIERS DU CHEMIN DE FER. || LES TRAVAUX DE DÉFENSE A DIÉGO-SUAREZ. || ANALALAVA ; SÉJOUR A MAJUNGA. || LES ESCALES EN TERRITOIRE SAKALAVE : SOALALA, MAINTIRANO, MORONDAVA; SÉJOUR A TULÉAR, FORT-DAUPHIN ET FARAFANGANA. || LES OPÉRATIONS MILITAIRES DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU SUD; RÉSULTATS OBTENUS A LA FIN DE 1901. || RETOUR A TANANARIVE. || INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DES SOLDATS ET MARINS FRANÇAIS MORTS A MADAGASCAR.

LES progrès de l'expansion française à Madagascar en 1901 peuvent se rattacher à trois grands faits principaux : le développement de la vie économique et sociale dans les régions déjà pacifiées; la consolidation de notre autorité et les débuts de l'organisation dans le pays sakalave dont l'occupation venait d'être achevée; enfin, les opérations militaires — marchant de pair avec l'action politique — dirigées par le colonel Lyautey pour la pénétration des vastes contrées du sud.

Dans les régions pacifiées et principalement en Emyrne, la substitution des provinces civiles aux cercles militaires peut, sans inconvénient, être généralisée. En même temps, les connaissances plus complètes qu'on possède sur les ressources natu-

relles du pays, permettent de préciser les conditions de sa mise en valeur et de l'extension de son mouvement commercial. De son côté, la population malgache, celle de race hova principalement, formée au travail, et récemment mise en confiance par la suppression du régime des prestations, participe de plus en plus utilement au développement économique de la colonie.

Le perfectionnement des institutions d'enseignement et d'assistance médicale contribua de même au progrès. Un arrêté pris au mois d'avril 1899, avant mon départ pour la France, avait créé pour les provinces du plateau central, une première organisation de l'enseignement, basée sur ce principe qu'il fallait diriger l'éducation des indigènes dans un sens pratique, professionnel, et faire de l'école beaucoup moins le vestibule des carrières libérales qu'un établissement d'apprentissage pour les diverses professions manuelles, agricoles et industrielles très peu répandues alors dans la colonie.

Au mois de mars 1901, il fut possible d'étendre l'application de cet arrêté en dehors de l'Emyrne et du Betsiléo. En outre, les Écoles normales furent complétées par la création de cours pratiques destinés à former des employés pour le commerce et les différentes administrations.

Le service de l'assistance médicale reçut aussi une vive impulsion dans le courant de l'année 1901. En avril 1899, je lui avais donné une première organisation en Emyrne, et plus récemment, depuis mon retour, la création d'un corps de médecins indigènes recrutés au concours parmi les élèves diplômés de l'École de médecine de Tananarive, avait fourni des cadres à cette institution. D'autre part, un Institut Pasteur fondé en 1898, assurait le traitement de la rage, et distribuait régulièrement du vaccin aux différentes formations sanitaires; plusieurs léproseries avaient été installées dans les provinces; enfin un service gratuit de consultations et de distribution de médicaments fonctionnait un peu partout.

En mars 1901, j'organisai ces services d'une façon plus com-

plète, sinon encore définitive. Désormais un comité central consultatif à Tananarive et, dans les provinces, des commissions de région assurent ou contrôlent le fonctionnement des hôpitaux officiels et des formations sanitaires privées. Les ressources financières sont fournies par la création de budgets spéciaux, autonomes pour chaque province, qu'alimentent les dons en nature ou en argent des corps de village, et, en outre, une large subvention du budget local.

Les médecins indigènes ont pris leur profession à cœur. Ils font le service des hôpitaux et des différentes formations sanitaires des provinces, accomplissent des tournées, donnent des conseils et des consultations gratuites aux habitants, vulgarisent par des conférences faites aux fonctionnaires indigènes les principes généraux de l'hygiène et les règles élémentaires de la médecine domestique.

Cette première organisation s'appliqua dès 1901 à la plupart des provinces du plateau central; des hôpitaux indigènes furent créés dans les quatre districts de la province de Tananarive : à Fenoarivo, Arivonimamo, Ambatolampy et Tsinjoarivo. Un peu plus tard, un autre hôpital fut inauguré à Miarinarivo.

Les heureux effets de ces mesures ne tardèrent pas à se manifester; c'est ainsi qu'à Tananarive durant les neuf premiers mois de l'année, on constata une augmentation de 521 naissances sur la période correspondante de l'année antérieure, le chiffre des décès n'ayant pas sensiblement varié.

Il faut ranger enfin parmi les œuvres d'assistance la *Société des enfants métis* qui, dirigée par M. le Dr Fontoynont, accomplissait largement le programme qu'elle s'était proposé : secourir les enfants dans l'indigence, leur assurer en cas de maladie des soins médicaux, et leur faire donner une éducation autant que possible professionnelle. En outre, l'appui financier du Gouvernement de la colonie lui ayant été donné, la Société créa une école pour les 160 enfants métis que la capitale renfermait déjà à cette époque.

L'année 1901 fut marquée aussi par d'intéressantes recherches sur l'orientation rationnelle à donner aux exploitations agricoles dans la colonie.

Pendant mon séjour en France, je m'étais tenu au courant des résultats des analyses de terre de Madagascar que MM. Müntz et Rousseaux avaient bien voulu entreprendre sur ma demande à l'Institut national agronomique de Paris. Ces études aboutirent à un remarquable travail qui me parvint au commencement de 1901, et auquel je donnai la plus grande publicité. Il fut possible ainsi de se faire une idée beaucoup plus exacte que précédemment des rendements culturaux à espérer dans les différentes régions de l'île. Le sol de l'Emyrne apparut comme relativement pauvre et propre surtout aux cultures traditionnelles des indigènes. On put donc déconseiller en connaissance de cause les essais de cultures tropicales que plusieurs colons avaient tentés dans diverses régions du plateau central. Il faut dire cependant que MM. Müntz et Rousseaux tempéraient leurs conclusions, par cet avis que, dans bien des cas et en particulier dans les fonds de vallée des hauts plateaux, la pauvreté du sol en éléments fertilisants peut être compensée par le régime climatique résultant de la température et de l'abondance des pluies à certaines époques de l'année. C'est ainsi qu'à Madagascar, autant et plus peut-être qu'en aucun autre pays, la solution des questions agricoles relève à la fois du laboratoire et de l'observation météorologique. Enfin, les premières prises d'échantillons, accumulées sur certains points, avaient au contraire — par suite des événements insurrectionnels — fait complètement défaut sur d'autres. Pour compléter cette documentation si utile, de nouveaux prélèvements furent ordonnés et, cette fois, un grand nombre d'analyses purent être pratiquées au laboratoire municipal, récemment créé à Tananarive.

Le service de l'Agriculture, que j'avais restreint en 1896 en raison de la faible étendue de notre occupation à cette époque, avait pu se développer depuis lors, au fur et à mesure des progrès

de la pénétration. Il commençait à rayonner dans toutes les parties de l'île et à y remplir utilement le double rôle qui lui avait été assigné : rôle d'étude et d'investigation consistant à se renseigner, par la création de stations d'essais et de postes météorologiques, sur les ressources culturales des diverses régions et les conditions de réussite des principaux genres d'élevage; rôle d'éducation et de vulgarisation, qui l'appelait à faire bénéficier les colons des observations recueillies, à distribuer des plantes et des semences, à initier les Malgaches aux procédés de la culture européenne, à former parmi eux des contremaîtres et ouvriers agricoles, et enfin, à réunir des collections destinées à faire connaître au dehors les productions variées de Madagascar.

C'est ainsi qu'en 1901 furent créées plusieurs stations d'essais, et que le chef du service, m'ayant accompagné dans ma tournée annuelle, visita un grand nombre de centres de culture indigène et une trentaine de concessions européennes.

La tâche d'assurer l'essor de l'agriculture dans un pays neuf comporte une très grande somme de recherches et de documentation; elle est particulièrement ardue à remplir et c'est une considération qu'on ne doit pas perdre de vue lorsqu'on veut juger impartialement une œuvre dont les statistiques résumées à la fin de cet ouvrage permettent d'ailleurs d'apprécier l'importance.

L'exploitation des forêts commença aussi en 1901 à fournir pour l'exportation des quantités assez importantes des bois d'ébénisterie qui abondent dans certaines parties de l'île : palissandre, bois de rose, ébène, etc. Malheureusement, ces essences précieuses se rencontrent en général dans des provinces comme celle de Maroantsetra, où, faute de routes, les difficultés d'évacuation sont encore considérables. Ce n'est qu'à la longue, au fur et à mesure que des voies de communication s'ouvriront partout, qu'il sera possible de tirer de ces ressources naturelles les éléments de trafic qu'on peut en attendre. D'ailleurs, en Emyrne, l'ouverture de la route de l'Est et la praticabilité des autres artères qui rayonnent de Tananarive, permettant déjà

d'amener plus facilement les bois sur les marchés de la capitale et des environs, les cours de cet article se sont notablement abaissés. Enfin, les mesures prises pour éviter les incendies de forêts ont porté leurs fruits. Ces actes de vandalisme sont beaucoup moins fréquents qu'autrefois, et les indigènes ont enfin compris qu'ils ont intérêt à ne pas gaspiller une des principales richesses de leur pays.

Des instructions pratiques furent aussi élaborées en vue d'améliorer l'élevage du bétail et d'initier les Malgaches aux règles générales de l'hygiène des troupeaux et aux méthodes rationnelles d'alimentation, de stabulation et de croisement.

De même, une campagne de vulgarisation entreprise dans le journal officieux en langue malgache, le *Vaovao*, encouragea les indigènes à pratiquer, en dehors de la culture du riz, celle de certaines plantes industrielles : le manioc, le cocotier, le cotonnier et enfin, le mûrier, qu'il importait surtout de répandre dans les régions centrales. On verra plus loin les mesures qui furent prises les années suivantes pour hâter l'essor de l'industrie séricicole. Dès 1901, une section de travaux pratiques de sériciculture fut créée à l'établissement agronomique de Namisana, près de Tananarive. Dans les provinces, des terrains domaniaux furent attribués aux corps de village pour la création de mûraies, et des primes récompensèrent les plantations les mieux soignées. Enfin, pour faciliter aux éducateurs indigènes la vente de leurs produits, il fut décidé que la colonie ferait l'acquisition des cocons ou soies grèges de bonne condition dont ils n'auraient pu eux-mêmes effectuer le placement. Ce procédé, suivant lequel l'État se fait lui-même acheteur et commissionnaire pour procurer des débouchés à une industrie naissante, a été, en plusieurs circonstances, pratiqué avec avantage à Madagascar, et je dois dire qu'il aurait rendu plus de services encore si le respect des traditions administratives n'en avait souvent limité l'application.

Le besoin de chevaux, conséquence de l'extension du réseau routier, se faisant de plus en plus sentir, le service vétérinaire

continuait à suivre de près la question de la création d'une race appropriée au pays.

Pendant mon premier séjour, une jumenterie avait été créée à Ampasika, dans la banlieue de Tananarive. En 1901, les essais commencèrent à donner de bons résultats, principalement par le croisement d'étalons arabes avec les juments du pays. Néanmoins, afin d'obtenir des données comparatives et des conclusions plus certaines, je créai au début de 1901, à 25 kilomètres de Fianarantsoa, la ferme hippique d'Iboaka, au centre d'une région d'excellents pâturages. A cet établissement, dont la direction fut confiée au lieutenant de cavalerie Charles Roux, fut annexé un jardin d'essais, qui permit de procéder à d'intéressantes expériences agricoles, et de fournir des semences et des plants aux colons et aux indigènes. La ferme reçut dès son ouverture, 8 étalons et 17 juments pour la reproduction.

En 1900 et 1901 des découvertes très intéressantes, aussitôt suivies de la création de nombreuses exploitations aurifères, avaient été faites dans la région dite l'Ampasary, située entre Ambositra et la mer, et s'étendant sur une partie des vallées du Fanantara et du Sakaleona. Des gisements à teneurs élevées, successivement mis à jour, semblaient devoir assurer la prospérité de cette partie de l'île, et celle des provinces attenantes. La région prospectée couvrait une grande partie de l'ancien royaume tanala, et se prolongeait au nord chez les Betsimisarakas. Malheureusement, comme il advient souvent dans les pays d'or, l'exploitation rencontra de nombreux écueils. Un chaos de montagnes couvertes de forêts et coupées de profonds ravins rendait la circulation très difficile; en outre, le climat humide et malsain éprouva durement le personnel des travailleurs. Ceux-ci, cependant, affluaient; au milieu de 1901, on comptait sur les placers une dizaine d'Européens employant plus de 3000 ouvriers indigènes, auxquels l'or était payé de 1 fr. 90 à 2 fr. 50 le gramme.

Au mois de mai 1901, les progrès de la pacification en pays

sakalave permirent de même à la Compagnie lyonnaise d'ouvrir dans la vallée du Dabolava, affluent du Mahajilo, une exploitation minière occupant plus de 600 ouvriers indigènes.

Le traitement des minerais de fer fournit aussi une production notablement supérieure à celle des années précédentes. Mais la métallurgie du fer ne pourra prendre un développement sérieux à Madagascar que lorsque des routes permettront d'accéder facilement aux gisements; en cela, comme pour l'exploitation des bois, la question de transport joue un rôle capital.

Pour les voyageurs, les moyens de locomotion ont déjà beaucoup progressé. Les filanzanes et les porteurs à bambous deviennent rares sur la route de l'est et une entreprise par charrettes et pousse-pousses s'est créée pour les transports entre Mahatsara et Tananarive. Les courriers postaux utilisant des voitures à mulets avec relais font, en 60 heures, la totalité du parcours, y compris le canal des pangalanes, entre Tamatave et la capitale. Des expériences se poursuivent en vue d'un progrès plus décisif encore, par l'organisation d'un service d'automobiles sur la route de l'Est.

Je me préoccupai aussi d'un réseau de routes à établir dans l'île et traçai à ce sujet un programme général des études à entreprendre. Il fut spécifié que l'ère était close des travaux provisoires dont il avait fallu se contenter dans les débuts de l'occupation; désormais, les projets de travaux publics seront établis et exécutés en se conformant aux règles techniques, sur plans et devis mûrement étudiés. Il en fut ainsi en particulier de la route de Fianarantsoa à Mananjary et de la route de la vallée de l'Ivoloina, commencée à partir de Tamatave dans la direction d'Ambatondrazaka.

Aux mesures prises pour améliorer les communications, il faut rattacher un traité passé avec la Compagnie des Chargeurs Réunis pour l'établissement, sur la côte est, d'un service postal qui comprit chaque mois un voyage aller et retour de Diégo-Suarez à Fort-Dauphin.

LE VILLAGE INDIGÈNE A ANTSIRANE.

UN COIN DE LA MONTAGNE DES FRANÇAIS.
MASSIF CALCAIRE
AU SUD-EST DE DIÉGO-SUAREZ.

LE JEUNE KAMAMY, HÉRITIER
DES ROIS SAKALAVES, SA MÈRE
ET SON TUTEUR, HAVANA.

AMBAVANIASY, RELAIS POSTAL DANS LA FORÊT DE L'EST.

Les résultats d'ensemble du développement économique des régions centrales furent mis en lumière par le concours agricole qui se tint à Tananarive du 3 au 6 mai 1901. Chacun put y faire des constatations fort intéressantes, notamment en matière d'élevage du cheval. Le nombre et les qualités des poulains exposés éclairèrent la question d'un jour presque définitif.

Le jury fut unanime à reconnaître que les plus beaux produits résultaient du croisement des étalons arabes importés avec les juments indigènes et que c'était là la solution la meilleure pour la création d'une race néo-malgache convenant au pays et au climat. Le concours fit ressortir aussi la nécessité d'accentuer les mesures déjà prises pour améliorer la race bovine indigène et, surtout, augmenter sa production laitière. Il en fut de même pour l'espèce ovine, qu'il s'agissait de rendre productrice de laine par des croisements successifs avec les espèces européennes.

Dès que me furent parvenues les statistiques de la situation économique pour l'année 1900, je fis connaître mes vues aux chefs des différentes régions, officiers ou administrateurs, sur les moyens à employer pour stimuler l'activité commerciale et accroître les éléments de transaction. Les ressources naturelles de la colonie étant mieux connues et leur exploitation étant devenue plus facile, j'insistai sur la nécessité de développer les exportations et, pour cela, de pousser les Malgaches à augmenter leurs cultures et leurs cueillettes de produits naturels tels que : caoutchouc, cire, raphia, gomme, etc... Enfin, dans mes entretiens avec les colons, comme dans les réponses aux nombreuses demandes de renseignements qui m'arrivaient de l'extérieur, je signalais qu'il y avait danger à accroître indéfiniment les importations, sans souci de l'équilibre nécessaire entre l'offre et les besoins réels du pays.

Le 15 mai, je quitte Tananarive en automobile pour accomplir autour de l'île un troisième voyage. Mes objectifs principaux sont : d'une part, l'inspection des chantiers du chemin de fer et

des travaux de défense de Diégo-Suarez; d'autre part, la constatation sur place des résultats obtenus par le colonel Audéoud pour l'achèvement de la pacification du pays sakalave, et par le colonel Lyautey dans les opérations commencées au début de l'année pour la pénétration et l'occupation du sud.

Au chemin de fer, la région des travaux commence à s'étendre le long du cours inférieur de la Vohitra. La vallée qui sert de guide au tracé est fertile et pittoresque. La rivière, d'une largeur moyenne de 100 mètres, est tantôt tranquille dans son cours, tantôt coupée de rapides et de cascades; elle coule entre des berges élevées, le long desquelles s'espacent de nombreux villages. Les crues sont fréquentes pendant la saison des pluies, mais les anciens du pays n'ont jamais vu leurs demeures envahies par les eaux. C'est une garantie, semble-t-il, que le tracé de la ligne, maintenu à un niveau un peu plus élevé que les villages riverains, sera suffisamment garanti contre les inondations.

La chefferie du chemin de fer, dirigée par le commandant Goudard, est organisée et le service médical constitue, en raison du climat, l'un de ses rouages les plus importants; elle a dans ses attributions les études d'ensemble et le contrôle de tous les travaux. Un sérieux effort a déjà été fourni; toutefois, j'ai l'impression que de grosses difficultés devront encore être surmontées pour donner aux travaux l'impulsion large et régulière qui assurera le succès de l'entreprise.

Après un court arrêt à Andévorante, j'accomplis sur le canal des pangalanes, récemment terminé par le percement du dernier seuil, une navigation fluviale de 12 heures, qui me conduit à Ivondro, d'où je gagne Tamatave, par le petit chemin de fer de la côte. Quinze jours plus tard, je m'embarque à bord du *Catinat*, où le capitaine de vaisseau Kiesel, commandant de la division navale, me fait l'accueil le plus cordial, et m'offre la plus aimable hospitalité.

Après avoir visité successivement Fénérive, Sainte-Marie, Maroantsetra et Vohémar, le *Catinat* quitte ce dernier port le

6 juin au lever du jour, à destination de Diégo-Suarez. Dès qu'il arrive en vue des sémaphores, le croiseur devient l'objectif d'un tir à blanc des batteries extérieures, puis de celles de la rade. Ce simulacre constitue pour les troupes une excellente manœuvre; officiers et soldats sont à leur poste de combat et déjà exercés au rôle qui leur est assigné dans la défense.

Les quelques jours que je passe à Diégo sont consacrés en grande partie à l'inspection des ouvrages et établissements militaires des différents secteurs de la place, des camps du Sakaramy et de la montagne d'Ambre. Les travaux ont pris figure et sont partout en bonne voie d'achèvement. Des communications rapides et faciles sont établies entre les diverses parties du camp retranché. Un chemin de fer Decauville conduit en une heure à la Fontaine Tunisienne, située à 12 kilomètres d'Antsirane; de là, une voiture mène au Sakaramy, puis, après un nouveau trajet de deux heures, à la montagne d'Ambre.

Ce voyage, qui exigeait autrefois une grande journée, s'accomplit dans une matinée. A la montagne, je me rends aux chantiers de la route que le colonel Joffre avait projetée l'année précédente; partant du camp, elle pénètre dans la zone forestière et doit, par le versant sud du massif, atteindre les provinces de Vohémar et de Nossi-Bé-Grande-Terre. Enfin, je mets à profit mon séjour à la montagne d'Ambre pour me renseigner *de visu* sur les concessions des colons, dont quelques-uns poursuivent d'intéressants essais de culture et d'élevage.

De retour à Antsirane, je m'occupe du règlement des questions administratives locales et je visite quelques exploitations des environs : la briqueterie d'Ankoririka, l'usine de conserves de viande d'Antongombato, les salines de la Compagnie française, un four à chaux à la montagne des Français, etc.

Le 19 juin, à 5 heures du soir, le *Catinat* lève l'ancre pour les ports de la côte ouest. Je mentionnerai en passant une escale à Ambato, chef-lieu du cercle de la Grande-Terre, commandé par le capitaine Laverdure. Je retrouve là les « mpanjakas »

musulmans : Tsiaraso, Tsialana et la reine Binao, devenus aujourd'hui, sans arrière-pensée, les auxiliaires de l'autorité française. A quelque distance d'Ambato, une excursion de 24 heures nous conduit dans la riche vallée alluvionnaire du Sambirano, où un colon fort actif, M. de Rechniewsky, a entrepris des essais des cultures les plus diverses : cocotiers, caféiers, vanilliers, caoutchouc, tabac, arachides, etc.

Cette vallée du Sambirano et celles de quelques autres grandes rivières de la région, l'Ankarana, la Mahavavy, la Mananjeba et l'Ifasy offrent à la colonisation des conditions particulièrement favorables, dues à la fois au climat, à la composition générale des terrains et, surtout, aux limons fertilisants que les crues des rivières déposent chaque année sur de vastes étendues.

En dehors des produits du sol et des forêts, les troupeaux sont une des principales richesses du pays et le cheptel de la province qui s'élevait en 1901 à près de 100000 têtes n'est pas loin d'avoir doublé.

Les indigènes de la contrée, qui n'ont que peu de besoins, et qui y pourvoyaient par la récolte des produits naturels et la vente de quelques bœufs, avaient répugné pendant assez longtemps à travailler pour le compte des colons. Lors de mon passage, cette situation s'était modifiée ; les planteurs de la région recrutaient beaucoup plus aisément la main-d'œuvre, et leurs entreprises disposaient à peu de chose près de tous les travailleurs qu'elles pouvaient occuper.

A Nossi-Bé où je m'arrête ensuite, je visite l'hôpital, les services publics, et aussi quelques concessions de colons où je constate avec satisfaction la nouvelle orientation donnée aux cultures. Presque partout, les plantations de vanille, de café et de cocotiers ont remplacé les anciens champs de canne et les exploitations sucrières. L'effort agricole de la petite île s'est ainsi à peu près exclusivement reporté sur les denrées coloniales qui n'auront plus, comme le sucre de canne, à craindre la concurrence des produits similaires européens.

Le 27, nous arrivons vers midi à Analalava, chef-lieu du cercle militaire du même nom. Le port commence à être fréquenté et plusieurs bâtiments sont sur rade.

La ville a pris un grand développement depuis 1898; elle comprend un quartier européen et un village hova installé au bord d'une petite crique où les boutres mouillent facilement.

Depuis trois ans, les efforts des colons se sont portés sur la culture de la vanille, du cocotier, et les entreprises d'élevage. Un planteur, M. Mathieu, possède déjà 30 000 cocotiers, 6 000 pieds de vanille et 400 têtes de bétail. La population hova, assez nombreuse dans toute la région, pratique le commerce et se livre à l'élevage des bœufs, du porc et des animaux de basse-cour. Les cultures des indigènes, vivrières et autres, ont pris aussi un important développement; les Sakalaves eux-mêmes font des rizières et plantent des cocotiers.

Le lendemain 28, je m'embarque à bord du *Scorpion*, pour visiter l'estuaire de la Loza et en remonter le cours. Après un coude à angle aigu, à 5 kilomètres de son embouchure, cette rivière s'élargit en un immense bassin circulaire, de près de 10 kilomètres de diamètre, accessible aux bâtiments de fort tonnage. Au delà, nous remontons la rivière sur la vedette du *Catinat*, jusqu'à proximité d'Antsohy, gros centre de commerce et d'échanges avec l'intérieur, où les boutres venant de l'Inde atteignent presque en toute saison. Antsohy se trouve à 80 kilomètres de l'embouchure du fleuve. Toute cette région est très bien desservie par les routes fluviales : le Maivarano, l'un des principaux affluents de la Loza, peut être remonté sur un assez long parcours; Andranosamonta, autre importante agglomération indigène, communique par eau avec la baie de Port-Radama.

Dans la journée du 29, une autre excursion en vedette nous conduit dans la vaste baie de la Mahajamba où se jettent la Sofia et la Mahajamba, fleuves navigables dans la partie inférieure de leur cours, qui arrosent des régions particulièrement propres à l'élevage et à la culture.

Le 30 juin, le *Catinat* mouille devant Majunga, où je fais un séjour de trois semaines.

Pendant mon séjour, après une étude attentive des divers besoins de la ville, je fis ouvrir de nouveaux crédits pour l'exécution de travaux particulièrement urgents : alimentation de la ville en eau potable et captation de sources; aménagement de la voirie urbaine; achèvement de l'hôpital (au compte du budget colonial); construction d'une prison; construction de quais et d'appontements pour faciliter le service général du port. L'impulsion donnée à ces divers travaux, venant après les autres mesures déjà prises en faveur de Majunga : construction de la route de l'ouest et de la ligne télégraphique, création d'un service de navigation sur la Betsiboka, etc., témoignaient de l'intérêt que prenait le Gouvernement de la colonie au développement de la ville et à son avenir commercial.

J'aurais voulu pouvoir aller plus loin et céder aux pressantes sollicitations de quelques colons qui me demandaient la construction à Majunga d'un port complètement aménagé.

Mais il fallait prévoir pour cela une dépense d'une vingtaine de millions. Le commerce général de Majunga était loin de comporter à cette époque un aussi gros sacrifice. Il me parut d'autre part que, dans un pays encore imparfaitement connu, c'eût été trop engager l'avenir que de préjuger, par des installations aussi considérables et aussi coûteuses, que telle ou telle région prendrait et conserverait le premier rang dans les transactions maritimes lorsque l'île, définitivement mise en valeur, aurait atteint son développement normal.

Sur l'immense étendue de côtes qu'offre Madagascar, on rencontre certaines rades, débouchés de régions fertiles, mais simples escales encore, dont le chiffre d'affaires est en progrès constant, et qui peuvent, dans un avenir rapproché, se trouver dans une situation plus avantageuse que d'autres ports de la colonie, visités plus fréquemment aujourd'hui par les navires. La mise en valeur de l'île et la connaissance plus complète de ses ressources

établiront seules l'importance économique relative de ces différents points et l'ordre d'urgence dans lequel des travaux maritimes considérables pourront y être entrepris. En ce qui concerne Majunga, le grand phare de Katsépé qui éclaire l'entrée de la rade, les quelques quais qui ont été construits et les diverses mesures prises pour améliorer les opérations d'embarquement et de débarquement, donnent amplement satisfaction aux besoins actuels du commerce maritime et de la population.

Le 5 juillet, je préside la cérémonie de la pose de la première pierre d'un monument à la mémoire du capitaine Mauriès, de l'artillerie coloniale, mort subitement à Tananarive l'année précédente, au moment où il s'apprêtait à rentrer en France après avoir mené à bien la difficile construction de la route de l'ouest.

Le 6, je me rends à Marovoay, où se tient une foire régionale très achalandée, à laquelle participent plusieurs colons et un grand nombre d'indigènes de toutes les parties de la province. Cette réunion est due à l'initiative de M. l'administrateur Moriceau, chef de la province de Majunga, qui a institué en outre dans les principaux centres de sa circonscription des marchés hebdomadaires très fréquentés. Ceux de Marovoay vont à peu près de pair avec ceux de Majunga et c'est là que se traitent toutes les grosses affaires de bœufs de la province. Pour aider encore au développement de ces transactions, je décide la création d'un service régulier de navigation à vapeur avec Majunga.

Marovoay est un des points de l'île où la population offre le plus de diversité de races et de provenances. Outre les Sakalaves, qui forment la race autochtone, on y rencontre des Hovas, qui ont été les premiers à défricher le pays et à aménager en rizières une partie de l'immense plaine à laquelle la petite ville a donné son nom, des Betsiléos descendants des premiers esclaves importés par les précédents, des Betsimisarakas, des Sihanakas, quelques Tsimihety, de nombreux Comoriens et Anjouanais, enfin une colonie très importante d'Indiens. Dans un kabary où je réunis ces divers éléments de la population, je leur rappelai

que tout en conservant leurs coutumes et leurs traditions, ils devaient vivre en bonne intelligence, suivre les conseils des autorités françaises et unir leurs efforts pour assurer la prospérité de la fertile région où ils étaient établis.

Je profitai de mon voyage de retour à Majunga pour m'arrêter à Ambohanio, où sont installés les ateliers de la Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville. Ces établissements, situés sur la baie de Bombetoka, à 11 milles environ de Majunga, ont été créés en 1895 en prévision de la construction à Ambohanio d'un port de rupture de charge entre les grands transports d'Europe et les petits bateaux de rivière, trop exposés dans la grande rade.

Après avoir assisté à Majunga aux fêtes du 14 juillet, je m'embarque le 20 sur le croiseur *Infernet*, à destination de l'ouest et du sud. Nos premières escales sont les principaux ports du territoire sakalave : Soalala, Maintirano, Tsimanandrafozana et Morondava.

A Soalala, où nous arrivons le 21, je suis reçu par le colonel Audéoud. La situation politique de la région est aussi satisfaisante que je pouvais l'espérer. L'état d'esprit des indigènes est bon et les cultures ont été reprises partout, principalement dans la zone côtière, propice à l'élevage et aux travaux agricoles. L'impôt rentre régulièrement; plusieurs négociants européens sont déjà installés dans le pays.

De Soalala, l'*Infernet* nous conduit à Maintirano, où nous arrivons le 23; en débarquant, je vois, massés sur la place, les chefs indigènes de la contrée; parmi eux, je reconnais la reine Bibiassa et le gouverneur d'Ankavandra, Andriantsileondoza, premier chef sakalave ayant accepté l'autorité française.

Le calme est maintenant rétabli dans tout l'hinterland, même dans les régions telles que le Fonjia, le Bemaraha et la vallée du Manambolo, où, un an auparavant, nos troupes rencontraient encore une sérieuse résistance. Les progrès politiques ont eu une répercussion favorable sur le commerce général de la contrée et

LA GARE DU CHEMIN DE FER D'IVONDRO A L'ORIGINE DU CANAL DES PANGALANES.

VILLAGE DE BEFORONA.

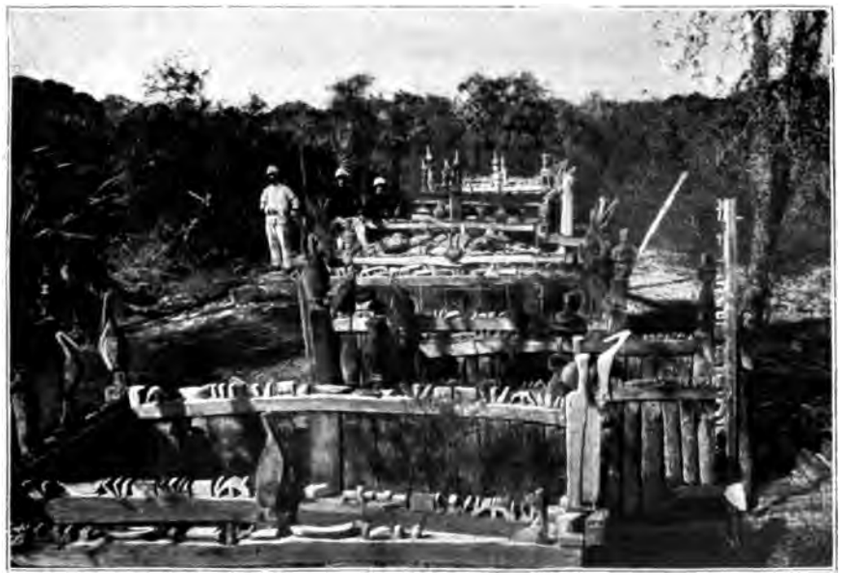

TOMBEAUX SAKALAVES AU MÉNABÉ.

notamment sur la récolte et l'exportation des produits naturels.

De vastes massifs forestiers existent dans le pays, principalement sur le littoral et dans le Bemaraha. Ils comprennent des essences précieuses et variées : ébène, palissandre, bois de rose, et diverses espèces résineuses et caoutchoutifères. Dans les forêts côtières, on trouve en abondance le *hazomalanga*, bois très léger, imputrescible, qui peut remplacer le sapin de Norvège. Bien que les cultures indigènes aient été toujours limitées aux besoins d'une population pauvre et clairsemée, le sol est loin d'être stérile. La bande sablonneuse du littoral n'offre qu'une faible largeur et, sur plusieurs points, cesse à proximité immédiate de la mer. En arrière, la composition du terrain est très variable. Ce sont tantôt des alluvions argileuses assez compactes, tantôt des sols légers, mélangés de sables et de détritus fossiles, excellents pour l'élevage et les cultures.

L'escale suivante est Tsimanandrafozana à l'embouchure de la Tsiribihina. Le nom de cette localité dont l'étymologie peut donner carrière aux imaginations, signifie en malgache : « où il n'y a pas de belle-mère ». Après avoir visité le poste, je m'embarque à bord du *Capitaine Flayelle*, canonnière à vapeur qui fait le service du fleuve.

Nous sommes bientôt en plein pays sakalave; sur les deux rives de la Tsiribihina se succèdent des postes militaires solidement protégés par une double enceinte palissadée et des défenses accessoires.

Le soir, nous faisons étape à Sérinam-Betsileo, poste du capitaine Müller, à une quarantaine de kilomètres dans l'intérieur.

Le lendemain matin, a lieu un grand kabary auquel assistent la plupart des chefs sakalaves qui ont été mêlés aux événements des dernières années. Parmi eux se trouve Inguereza, qui, rallié en 1897, avait fait défection plus tard pour prendre la direction du mouvement insurrectionnel. A côté de lui, se tiennent Ozoué et Havana, autres chefs influents restés longtemps irréductibles. Le dernier a amené son pupille, le jeune Kamamy, fils du roi Toéra,

qui, âgé seulement d'une dizaine d'années, est considéré comme représentant légitime de la dynastie sakalave et jouit d'un grand prestige dans toute la région.

J'explique à cet auditoire que je l'ai convoqué pour dissiper tout malentendu et que je tiens à lui faire connaître moi-même les volontés de la France. Le passé est oublié et personne ne sera inquiété pour ses actes antérieurs. Mais, en échange de sa mansuétude, le Gouvernement exige que les Sakalaves renoncent à leurs habitudes de pillage et qu'ils acquittent l'impôt.

Les principaux chefs me font des promesses formelles, mais l'expérience de leurs fluctuations ne laisse pas de m'inspirer des doutes sur leur intention de tenir parole.

A Morondava, où l'*Infernet* fait ensuite escale, quelques excursions dans l'intérieur me permettent de constater que l'ordre et la tranquillité ont reparu partout, que les villages se sont repeuplés et que les habitants semblent vouloir se fixer au sol et renoncer à leur vie nomade d'autrefois.

En résumé, grâce à la politique ferme et bienveillante du colonel Audéoud, la situation du territoire sakalave s'est améliorée considérablement, le commerce a pris un essor marqué et les statistiques douanières accusent une augmentation considérable des transactions.

Mon voyage doit se continuer par les escales de Tuléar, Fort-Dauphin et Farafangana, chefs-lieux des trois circonscriptions côtières du commandement supérieur du Sud.

J'ai déjà exposé les raisons qui m'avaient amené à créer cette grande unité territoriale.

Au mois de septembre 1900, deux vastes régions étaient encore insoumises, ou complètement impénétrées. C'étaient à l'est : la zone forestière qui s'étend parallèlement à la côte sur les limites des provinces de Fianarantsoa, de Farafangana et du cercle des Baras, depuis Ikongo au nord jusqu'au cercle de Fort-Dauphin au sud; au sud, le pays des Mahafaly et des Antandroy. Ces contrées n'étaient pas les seules où la pacification restait à

achever, mais la question s'y posait d'une façon particulièrement nette et il importait de la résoudre.

Pendant les séjours que je fis dans les trois ports du commandement supérieur du sud, je pus me rendre compte des principaux résultats déjà obtenus à la fin d'août par le colonel Lyautey. Sa méthode avait consisté, dans les deux régions de l'est et de l'ouest, à refouler progressivement vers le sud les groupements réfractaires. Du côté de l'ouest, on isolait ainsi du territoire sakalave les éléments encore douteux des tribus baras, pendant qu'à l'est on éloignait de la province de Fianarantsoa et du nord de la province de Farafangana habités par des populations paisibles, les tribus insoumises de la zone forestière qui constituaient une menace constante pour les contrées pacifiées.

Je rappellerai rapidement les principales phases de l'exécution.

Dans l'ouest, le commandant Lucciardi, placé à la tête du cercle de Tuléar, avait mené à bien, sans recourir à la force, la mission spéciale qui lui incombait. A la suite d'habiles négociations, le roi des Baras-Imamonos, Impoinimerina, dont la tribu comprenait environ 40 000 hommes valides, promit de nous servir fidèlement, d'assurer la sécurité de son territoire, d'y recueillir l'impôt et d'y tenir la main à l'exécution de toutes les mesures prescrites par le Gouvernement. En récompense de son attitude, ce chef avait reçu solennellement l'investiture française; il avait été créé à son profit un régime de « protectorat intérieur » qui, confirmant son autorité, fonctionna dans d'excellentes conditions, et fut par la suite appliqué à d'autres régions de Madagascar.

A l'est, le colonel Lyautey fit d'abord pourchasser les bandes rebelles qui se tenaient encore dans la région d'Ikongo. Au mois de mars 1901, la situation de ce côté s'était considérablement améliorée; toutefois, les résistances ne prirent fin qu'au mois de décembre, par la soumission du chef Andriampanoha qui avait été le principal instigateur de l'insurrection dans cette contrée.

Pendant ces opérations de l'Ikongo, les capitaines Le Rouvillois et Mouveaux nettoyèrent, du mois d'avril au mois d'août, la vallée de la Mananara, les forêts montagneuses de l'Ivolobé et les hautes vallées de l'Itomanpy et de l'Isandro, occupées par diverses tribus rebelles, dont les Tambavalas et les Andrabés, qui nous opposèrent une résistance particulièrement opiniâtre.

D'autre part, une étude attentive des divers groupements ethniques et de leurs affinités, politiques ou autres, avaient amené le colonel Lyautey à supprimer le cercle des Baras dont la partie pacifiée et tranquille fut morcelée entre la province de Fianarantsoa et les cercles de Tuléar et de Fort-Dauphin. La partie est, région forestière encore troublée, forma le cercle annexe d'Ifandana, circonscription provisoire, qui devait, après le rétablissement de l'ordre, faire retour à la province de Farafangana.

Plus au sud, le chef de bataillon Blondlat, commandant du cercle de Fort-Dauphin, eut comme premier objectif l'occupation du pays encore insoumis compris entre le Mandraré et le Manambovo. Les éléments hostiles, sous les ordres du chef Titsy, s'y étaient massés dans une épaisse forêt de cactus qui leur offrait un réduit presque impénétrable; au mois de mai 1901, 1500 de leurs guerriers avaient attaqué le poste d'Ambovombé, et Titsy avec lequel on avait tenté d'engager des pourparlers, avait fait répondre qu'il ne voulait pas de notre autorité et que jusqu'au bout, il nous traiterait en ennemis.

Peu après mon passage à Fort-Dauphin, au mois d'octobre, le commandant Blondlat entreprit la pénétration méthodique du territoire de Titsy. A la fin de l'année, il l'avait menée à bien. La marche de nos colonnes dans cette région de cactus, au milieu des embuscades incessantes d'un ennemi insaisissable, fut particulièrement pénible. Nous eûmes à déplorer la mort de deux officiers, le capitaine Astoin et le lieutenant Mousnier-Buisson; le commandant Blondlat fut lui-même assez grièvement blessé.

A la fin de 1901, le colonel Lyautey avait fait faire un grand

pas à la pacification. Il ne lui restait qu'à occuper le pays mahafaly et à le mettre en liaison avec les circonscriptions voisines.

Je mis à profit mon séjour à Tuléar, Fort-Dauphin et Farafangana pour me rendre compte de la situation économique des régions dont ces ports constituent les débouchés. De sérieux progrès ont été réalisés partout depuis trois ans et je prends des mesures propres à les accentuer en tenant compte des renseignements des chefs de circonscription, des vœux des colons et des Chambres consultatives.

A Tuléar, des crédits sont ouverts pour les travaux de voirie qui doivent transformer l'ancienne bourgade, construite en paillottes sur une dune de sable, en une véritable ville, percée de larges rues et se prêtant par son plan d'ensemble à des agrandissements futurs. Je prescris aussi l'étude d'un projet de jetée maritime. Le port de Tuléar, qui offre aux navires des eaux très calmes et une excellente tenue, présente cet inconvénient que la pente du fond y est très faible et qu'en outre, des apports incessants de sables et de limons y sont faits par les rivières et les courants marins. A marée basse, la mer découvre ainsi jusqu'à près d'un kilomètre du rivage, ce qui rend longue et coûteuse la manutention des marchandises. Une jetée atteignant les fonds de 1 m. 50 à 2 mètres à marée basse pourra remédier à cet inconvénient et augmenter dans une large mesure la capacité d'embarquement et de débarquement du port. A cette époque, la question avait d'autant plus d'importance que Tuléar s'annonçait comme pouvant devenir un centre très important d'exportation du bétail malgache vers l'Afrique du Sud.

Il faut faire figurer aussi parmi les ressources que cette région offre au commerce maritime le bel estuaire de l'Onilahy (ou rivière de Saint-Augustin) à une vingtaine de milles au sud de Tuléar, qui offre aux navires un mouillage des plus sûrs. Le fleuve lui-même est navigable aux petites embarcations jusqu'à 150 à 200 kilomètres dans l'intérieur.

Je rencontrai à Tuléar plusieurs explorateurs, et entre autres,

M. Guillaume Grandidier, fils de l'illustre savant, qui, avec un détachement mis à sa disposition par le colonel Lyautey, venait d'accomplir une mission scientifique dans l'Extrême-Sud et de reconnaître le cap Sainte-Marie. Outre des collections botaniques, minéralogiques et autres, il rapportait des renseignements ethniques fort intéressants sur les sauvages populations de ces contrées.

« Ce sont, — m'écrivait-il — des gens de haute taille, bien découplés, guerriers, superstitieux et très jaloux de leur indépendance.

« Leur unique richesse est le bétail; ils ont d'innombrables troupeaux de bœufs qui, comme leurs propriétaires, sont privés d'eau une partie de l'année et se multiplient quand même.

« La densité de la population du cap Sainte-Marie est comparable à celle du pays betsiléo (environ 30 par kilomètre carré).

« Sous ce rude climat, il n'existe presque aucune culture aux environs des villages; ceux-ci sont d'ailleurs les plus misérables de toute l'île; les cases consistent en un simple toit posé par terre, sans parois verticales et sous lequel on pénètre en rampant.

« Les mœurs de ces populations sont des plus primitives et beaucoup n'ont encore aucune notion des produits les plus rudimentaires de la civilisation. C'est ainsi que la vue d'une allumette et son usage les remplissent d'étonnement; leur procédé habituel pour obtenir du feu consiste encore à frotter l'un contre l'autre deux morceaux de bois sec. »

A Fort-Dauphin, le commerce général est complètement sorti du marasme où il languissait lors de mon premier passage, en 1897. Les affaires de bœufs et de caoutchouc ont pris un essor plein de promesses et plusieurs de nos compatriotes qui, à la suite de nos troupes, ont commencé à explorer l'intérieur, fondent de sérieuses espérances sur la découverte récente de belles forêts de lianes caoutchoutifères dans certaines régions de l'Androy. Grâce aux conseils et aux encouragements donnés aux indigènes par nos officiers et nos chefs de poste, l'élevage méthodique du bœuf,

du porc et du mouton se développe un peu partout, principalement dans la belle vallée d'Ambolo au nord de Fort-Dauphin et dans la région du Faux-Cap. Enfin, des colons en assez grand nombre se sont établis dans les principaux centres de population, y ont créé des comptoirs et exploitent aux environs de petites concessions dont plusieurs sont déjà entrées dans la période de rendement.

La province de Farafangana, à la tête de laquelle est placé un vétéran de Madagascar, M. l'administrateur Bénévent, est aussi en bonne voie de développement économique. Au chef-lieu, sont établies plusieurs maisons de commerce importantes qui possèdent des succursales dans les deux principales localités de la contrée, à Vangaindrano et à Vohipeno. La province, qui compte une population indigène de plus de 200000 habitants, offre un important débouché au commerce français, principalement pour les tissus qui y représentent une consommation annuelle de près de 500000 francs. Les exportations commencent à se développer et portent surtout sur la cire, le caoutchouc et les peaux de bœufs. Il s'est créé aussi sur divers points des exploitations agricoles européennes d'une certaine importance pour la production des denrées coloniales et des plantes textiles; M. Prudhomme chef du Service de l'Agriculture, qui m'accompagne dans cette partie de ma tournée, en fait une visite détaillée et peut ainsi procéder à un échange de vues et à une documentation réciproque qui, pour les questions agricoles et surtout dans un pays neuf, sont d'une incontestable utilité.

Enfin, dans les trois circonscriptions du commandement supérieur du Sud, de nombreuses voies de communication — encore primitives, mais suffisantes dans une période de début — partent de la côte, donnent accès aux principaux centres de l'intérieur et relient ceux-ci entre eux. Un réseau de 900 kilomètres de lignes télégraphiques, établi en quelques mois, permet la transmission rapide des ordres et facilite à la fois les opérations militaires et l'exécution du plan général d'organisation du pays. Les colons avec lesquels je m'entretiens et les assemblées locales que

je consulte sont unanimes à constàter cet essor; ils en reportent le mérite à l'énergique impulsion donnée à toutes les affaires par le commandant supérieur du Sud, ainsi qu'à l'esprit de devoir et de dévouement au bien commun qui anime les officiers, les soldats et le personnel civil en service dans ces contrées.

En quittant Farafangana, nous continuons sur Tamatave par voie de terre, en suivant la route ombragée et verdoyante de la côte. Pendant ce long trajet, je retrouve souvent les aspects de paysage et l'abondance de végétation tropicale déjà décrits dans le récit de mon voyage d'arrivée en 1896 : des chemins de mousse et de gazon sous des bois touffus, avec, de temps à autre, des échappées sur la mer ou les lagunes. Celles-ci forment un chapelet presque ininterrompu, sur tout le littoral, et le percement de quelques seuils pourra les transformer en une voie fluviale de 600 kilomètres de développement.

A deux étapes de Farafangana, nous traversons Vohipeno, chef-lieu du pays Antaimoro. Les habitants, de descendance arabe, forment une agglomération des plus intéressantes. Laborieux et économes, ils sont adonnés à l'agriculture et à l'élevage; pour gagner quelque argent, un grand nombre quittent le pays pendant une partie de l'année et vont s'engager sur les chantiers de travaux des diverses parties de l'île. On les trouve à Diégo et jusqu'au Ménabé. Un voyageur qui les a vus à l'œuvre dit d'eux : « Ils font deux fois la besogne d'un Sakalave et, après trois mois de fatigue, ils retraversent l'île. » Leurs migrations annuelles et leurs habitudes de travail les ont fait appeler : les Auvergnats de Madagascar.

Mananjary, où je m'arrête pendant quelques jours, est situé à 200 kilomètres au nord de Farafangana. Le commerce y a notablement progressé depuis trois ans et, l'année précédente, s'est élevé à un chiffre d'affaires de plus de trois millions. La colonisation agricole européenne y est représentée par d'assez nombreuses concessions, mais les terrains se prêtent moins bien aux cultures que dans les autres régions de la côte est; aussi quelques

CONVOI FLUVIAL ARRIVANT A BRICKAVILLE PAR LE CANAL DES PANGALANES ET LA VOHITRA.

TYPE DE FEMME SAKALAVE D'AMBENJA. (CÔTE NORD-OUEST).

JEUNE FEMME BARA D'ANKAZOABO (PROVINCE DE TULÉAR).

UN COSTUME PRIMITIF (PROVINCE DE FARAFANGANA).

PAROLES ET ACCOMPAGNEMENT... FEMMES TANALAS RYTHMANT LEUR CHANT EN FRAPPANT EN CADENCE SUR UN BAMBOU.

planteurs commencent-ils à porter leurs efforts sur les recherches aurifères, surtout depuis les heureuses découvertes faites récemment dans l'hinterland de la province. J'avais convoqué à Mananjary le capitaine du génie Almand, chargé de la construction de la route qui doit relier Fianarantsoa à la côte et devenir pour le pays betsiléo, le pendant de la route de Tananarive à Mahatsara. Les travaux sont à cette époque très avancés et les voitures circulent déjà sur une grande partie du tracé.

A 200 kilomètres au nord de Mananjary, nous atteignons Mahanoro, où des colons européens et créoles sont établis en assez grand nombre. Le pays est fertile, et plusieurs concessions y sont en plein rapport. L'une des plus intéressantes, plantée en caféiers, appartient à M. de Sardelys, qui trouve déjà, dans la colonie même, l'écoulement d'une partie de ses produits.

Vatomandry, à une soixantaine de kilomètres au nord de Mahanoro, offre des ressources analogues. Cette petite ville, — qui est à vol d'oiseau le point de la côte est le plus rapproché de Tananarive — avait eu, pendant de longues années, à peu près la même importance que Tamatàve, comme point de débarquement et d'expédition des marchandises à destination de l'Emyrne. La construction du chemin de fer et du canal des pangalanes a modifié cette situation et c'est surtout dans l'exploitation des ressources locales que Vatomandry devra désormais chercher ses éléments de trafic et de prospérité.

A la fin d'octobre, après un court séjour à Tamatave, j'arrive de nouveau sur les chantiers du chemin de fer, où le capitaine du génie Junck a remplacé le commandant Goudard. Sous l'impulsion de cet officier d'élite, qui, malheureusement, a succombé depuis en Afrique occidentale, les travaux ont été très activement poussés. Une voie Decauville est posée à partir d'Aniverano et fonctionne déjà sur une trentaine de kilomètres, amenant aux chantiers l'outillage et le matériel qui leur sont nécessaires.

Le 29 octobre, j'étais de retour à Tananarive.

La fin de l'année fut marquée par diverses mesures, admi-

nistratives ou autres, qui sanctionnèrent les observations recueillies au cours de mon voyage d'inspection côtière.

Le 23 novembre, eut lieu l'inauguration du « Monument commémoratif de la réunion de Madagascar à la France » qui avait figuré à l'Exposition universelle de 1900. M. Jully, au nom du comité de Madagascar, en fit la remise à la colonie. En face du superbe groupe de Barrias, dressé sur la place Colbert, sont réunis dans une vaste tribune, le conseil d'administration de la colonie, les chefs des services civils et militaires, les représentants des puissances étrangères et les notabilités de la ville. Au fond, fuyant à l'horizon, on aperçoit la vallée de l'Ikopa et la route que suivit la colonne volante en 1895 pour parvenir au cœur de l'Emyrne. C'est dans ce cadre, évocateur du passé, que se déroule cette patriotique solennité, la plus impressionnante de celles auxquelles j'ai assisté à Madagascar.

Après les discours, les troupes de la garnison, puis les enfants de toutes les écoles de Tananarive défilèrent au son des fanfares devant le monument, au pied duquel s'amoncelaient les couronnes et les gerbes de fleurs. Ainsi fut glorifiée une fois de plus dans cette belle journée, la mémoire des soldats et marins français morts pour conquérir Madagascar à la France.

La population indigène, profondément impressionnée par cette cérémonie, en emporta un sentiment plus vif de ses devoirs et la conscience des liens désormais indissolubles qui l'unissent à sa nouvelle patrie.

CHAPITRE IX

PROGRÈS ADMINISTRATIF, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DÉVELOPPEMENT DANS UN SENS LIBÉRAL DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE EUROPÉENNE ET INDIGÈNE. || LES COLONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. || LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LES COMICES AGRICOLES. || LE CONCOURS AGRICOLE DE 1902. || EXTENSION DES ATTRIBUTIONS DES FOKON'OLONAS. || REMANIEMENT DE LA LÉGISLATION MINIÈRE; LE DÉCRET DU 20 FÉVRIER 1902. || LES ÉTUDES GÉOLOGIQUES; LES TERRAINS AURIFÈRES; PIERRES PRÉCIEUSES; LA QUESTION DU CHARBON. || LES TRAVAUX GÉODÉSIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE L'ÉTAT-MAJOR. || L'ACADÉMIE MALGACHE. || PÉNÉTRATION EN PAYS MAHAFALY. || SUPPRESSION DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU SUD. || RÉSULTATS OBTENUS. || LA PESTE A MAJUNGA. || AU LAZARET DE KATSÉPÉ. || L'ŒUVRE DU GÉNÉRAL JOFFRE A DIÉGO. || SÉJOUR A TAMATAVE; VISITE AUX CONCESSIONS EUROPÉENNES, AU JARDIN D'ESSAIS ET A LA COCOTERIE DE VOHIDROTRA. || INAUGURATION DU PREMIER TRONÇON DU CHEMIN DE FER.

• • •

MES déplacements pendant l'année 1901 m'avaient permis d'étudier la possibilité de développer, dans le sens représentatif, les institutions qui avaient fonctionné jusqu'alors à Madagascar.

Persuadé de la nécessité d'associer nos compatriotes aux affaires administratives de la colonie, j'avais, dès 1896, créé dans certaines villes des Chambres consultatives de commerce et des commissions municipales. Mais, les difficultés de la situation politique d'alors et le devoir de partager le moins possible les graves responsabilités qui m'incombaient pendant la période des troubles, m'avaient conduit, malgré mon désir d'évolution rapide, à attendre des jours meilleurs pour entrer très avant dans cette voie.

A cette époque de début, l'insécurité d'un grand nombre de régions de l'île, et aussi la lenteur et l'incommodité des communications, ne permettaient guère aux particuliers de se renseigner sur ce qui se passait en dehors de leur province ; en outre, les questions d'organisation générale étaient le plus souvent liées à celles de pénétration militaire que le commandement seul était à même d'étudier et de résoudre.

Aussi, sans perdre de vue le terme où il fallait tendre, ne fis-je d'abord participer les colons aux affaires publiques que dans les assemblées locales où ils me fournirent, je me hâte de le dire, une précieuse collaboration. Certains d'entre eux, choisis parmi les vétérans de Madagascar, connaissant la langue et les coutumes indigènes, initiés en outre aux conditions du travail dans les régions où ils avaient leurs intérêts, ont été d'excellents conseillers pour les administrateurs.

L'achèvement de la pacification en pays sakalave, les progrès de la pénétration dans le sud, le développement des communications maritimes et terrestres, et enfin, l'extension considérable du réseau postal et télégraphique, me mirent à même d'accentuer, comme j'en avais le désir, le caractère de cette collaboration. J'en référai à M. le ministre des Colonies et, sur son approbation, je fis entrer au conseil d'administration quatre habitants notables, membres titulaires ou suppléants.

Dans un ordre d'idées analogue, mon dernier voyage autour de l'île m'avait montré l'importance croissante des exploitations agricoles dans les régions côtières, et la nécessité d'un échange d'idées entre les planteurs européens, pour la pratique de certaines cultures qui réussissaient dans des régions très éloignées les unes des autres.

Pour rapprocher les intéressés, j'instituai, par arrêté du 26 février 1902, une représentation à deux degrés comprenant : des comices agricoles siégeant dans les principales provinces, et une Chambre d'agriculture, émanation des comices, qui tient une session annuelle d'une vingtaine de jours et se réunit à Tamatave

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL A LA FERME D'IBOAKA (PROVINCE DE FIANARANTSOA).

PARTIE DE CAMPAGNE D'ÉTUDIANTS MALGACHES (CLICHÉ DE M. LE CAPITAINE LAPORTE).

au mois de septembre. Sa mission est définie par l'arrêté d'organisation : étudier les questions agricoles, forestières et d'élevage; fournir des renseignements sur les productions de la colonie, et la possibilité d'y introduire certaines plantes ou d'y écouler certaines denrées; éclairer les immigrants sur les conditions d'installation des entreprises basées sur la mise en valeur du sol.

En Emyrne, les résultats les plus satisfaisants commençaient à être obtenus pour la mise en valeur du pays par les colons et surtout par les indigènes, qui forment — on ne doit pas l'oublier — la grosse masse de la population et dont le rôle est, par suite, prépondérant, pour ne pas dire seul à considérer, dans l'appréciation du mouvement économique d'ensemble. Un concours agricole, organisé en avril 1902 aux environs de Tananarive, fit ressortir les progrès considérables réalisés à cet égard depuis 1896, et montra que, dans toutes les branches de l'agriculture et de l'élevage, les efforts ne s'étaient pas dépensés en vain. L'exposition chevaline fut surtout remarquée, parce qu'après une longue période de tâtonnements, et même de mécomptes, on avait enfin résolu le problème de la création d'une race appropriée aux besoins du pays. Il apparut de plus en plus que la solution — longtemps cherchée — consistait à renoncer à l'acclimatement, pour le service, des animaux importés et à ne peupler le pays que d'animaux obtenus par le croisement des juments autochtones avec des étalons introduits uniquement pour faire l'office de reproducteurs. Le nombre de chevaux présentés au jury, qui n'avait été que d'une quarantaine au concours agricole de 1900, dépassa 300 à celui de 1902. Ces produits, empruntant au père l'élégance, et à la mère la résistance et la rusticité, sont de petite taille, bien conformés, vigoureux, capables de fournir de longues courses et peu exigeants sous le rapport de l'alimentation.

Je constatai de même les heureux résultats de l'acclimatement des bovidés européens, qui offrent pour la production laitière une supériorité incontestable sur les zébus malgaches, et aussi le

succès des tentatives faites pour la création d'une race de moutons producteurs de laine, par le croisement de béliers algériens et solognots avec les brebis du pays.

Parallèlement à l'essor économique, la situation politique allait sans cesse en s'améliorant en Emyrne, et la souveraineté de la France y était de plus en plus affirmée et indiscutée. Depuis mon retour, les populations des régions centrales m'avaient donné des preuves non équivoques de fidélité et de leur désir sincère d'entrer résolument dans la voie de progrès qui leur était tracée par l'administration française. Comme bien des peuples vaincus, elles ne demandaient rien, et leur seule ambition était de mériter par une absolue docilité la bienveillance que la nation victorieuse ne négligeait aucune occasion de leur manifester.

En raison même de cet état d'esprit, le moment me sembla venu de les relever à leurs propres yeux, et de les persuader une fois de plus que le régime nouveau, basé sur la suppression de l'arbitraire et la distribution d'une justice égale pour tous, n'avait pour programme que le bien général, avec des moyens appropriés au but économique, social et humanitaire qu'on se proposait d'atteindre. Ceci étant, il me parut que le présent le plus agréable à faire aux habitants du plateau central était de restaurer, en en rendant l'application vraiment libérale, quelques-uns des principes de leur organisation d'autrefois, et de leur donner ainsi un nouveau témoignage de confiance après ceux qui avaient consisté dans le droit d'élire certains chefs, puis, dans l'octroi du régime de la liberté du travail.

Je réorganisai en Emyrne le *fokon'olona*, institution déjà ancienne, d'essence démocratique, l'une des plus curieuses qui existent en pays hova, et sur laquelle l'ancien premier ministre Rainilaiarivony s'était appuyé — tout en la tenant asservie — pour mener à bien sa lutte contre la féodalité malgache.

Le *fokon'olona*, sorte de gouvernement de place publique, est l'assemblée de tous les habitants d'un groupe de villages ou de hameaux formant le *fokon'tany*, réunis pour discuter leurs intérêts

et les demandes à présenter au Gouvernement. Hommes et femmes payant l'impôt et âgés de 16 à 60 ans en font partie de droit.

Pendant l'insurrection, et pour déjouer les menées séditieuses, j'avais fait exercer une surveillance étroite sur ces réunions et les kabary qui s'y tenaient. Les conditions étant tout autres, rien ne m'empêchait plus de rendre, ou plutôt, de donner leurs franchises aux fokon'olonas. Je n'eus d'ailleurs qu'à m'en louer, car, en maintes circonstances, les décisions prises ou les propositions présentées dans ces assises populaires, empreintes de bon sens et de sagesse, ont facilité la tâche de l'administration.

Comme nos réunions publiques de France, les assemblées forum malgache ont leurs orateurs préférés, dont le langage sonore et pittoresque, tantôt familier, tantôt orné de périphrases ou de métaphores originales, et presque toujours accompagné d'une mimique expressive, agit vivement sur les imaginations. Souvent le discours est coupé d'interpellations à l'auditoire, par exemple celle-ci : « Que celui qui ne pense pas ainsi me contredise ! » ou cette autre, qui ne manque jamais lorsque l'orateur a conscience d'avoir rallié tous les suffrages : « *Tsy izany ve ry vahoaka ?* » (N'est-ce pas cela, ô peuple?) Ce à quoi le fokon'olona répond par un formidable : « *Izany !* » (C'est cela !), véritable cri populaire qui part à la fois de toutes les poitrines.

Le fonctionnement de l'assistance médicale indigène, réorganisé en 1901, prit en 18 mois une importante extension. Au 31 décembre 1902, le service comprenait : une École de médecine indigène, un grand hôpital et un Institut Pasteur à Tananarive ; un parc vaccinogène à Diégo-Suarez ; 20 hôpitaux (1 300 lits) ; 4 léproseries terminées (abritant 1 200 lépreux) et 2 en construction. Plusieurs de ces établissements furent construits à l'aide de fonds provenant de souscriptions publiques. Quelle preuve meilleure peut-on donner de la mentalité des populations et de ce fait qu'elles comprenaient le but à atteindre et s'associaient de cœur à l'œuvre de l'administration?

Il n'est pas superflu de citer ici quelques chiffres, extraits des statistiques.

En 1902, l'hôpital indigène de Tananarive hospitalisa 1 274 malades; le nombre des consultations gratuites ordinaires s'éleva à 27 894; les médecins européens donnèrent leurs soins à 2 660 femmes enceintes, visitèrent 33 635 enfants en bas âge et pratiquèrent 10 066 vaccinations. La variole, qui faisait autrefois tant de ravages, disparut à peu près complètement de l'Emyrne et du Betsiléo.

Au 31 décembre 1902, la population de la capitale s'élevait à 57 635 habitants, en augmentation de 3 846 sur l'année précédente. La natalité pour 10 000 habitants avait été de 474, en augmentation de 21 sur l'année 1901 et de 174 sur l'année 1900. La mortalité s'étant chiffrée par 311 pour 10000 habitants, il en résulta, pour cette période de 12 mois, un accroissement net de 163 pour 10 000, qui a encore augmenté depuis, mais était déjà à cette époque notablement supérieur à celui que relèvent les statistiques chez les nations européennes les plus favorisées.

Les institutions d'assistance trouvaient de très utiles auxiliaires dans les médecins indigènes des premières promotions. A l'École de médecine, le niveau de l'enseignement s'était élevé d'année en année. Les débuts avaient été pénibles, car il avait fallu recourir à des interprètes pour faire les cours à des jeunes gens qui, en grande majorité, n'entendaient pas notre langue. Puis, l'enseignement s'était heurté à des préjugés locaux; les étudiants malgaches répugnaient aux dissections qui choquaient leurs idées sur le culte dû aux morts; on obtenait difficilement d'eux le service des salles et la pratique des pansements, « besognes d'esclaves », disaient-ils, incompatibles avec leur rang social et leur situation.

Les exemples de leurs professeurs européens avaient eu raison de ces préjugés. Une transformation analogue se manifesta bientôt dans les autres branches de l'enseignement. La morgue disparut, et l'esprit de l'étudiant français, sérieux au travail, sans

TANANARIVE. DÉFILÉ DE LA FÊTE DES ENFANTS, INSTITUÉE POUR HONORER LES FAMILLES NOMBREUSES.

pose et le rire aux lèvres partout ailleurs, pénétra peu à peu dans les écoles indigènes de la colonie.

Il faut rattacher aussi à l'assistance médicale indigène la célébration annuelle de la fête des enfants, que j'avais instituée en 1898, en vue d'associer dans l'esprit des Malgaches le goût naturel pour les réjouissances populaires à l'idée qu'on doit honorer les familles nombreuses. Dans toutes les provinces, des prix étaient distribués aux mères possédant le plus grand nombre d'enfants vivants; la dépense, minime sur l'ensemble du budget, était largement compensée par l'efficacité de la propagande ainsi faite pour la cause du repeuplement du pays. Enfin, pendant la semaine qui précédait cette fête, c'était plaisir de voir les familles indigènes redoubler de soins pour leurs enfants, les choyer, les vêtir à neuf et rivaliser d'amour-propre pour leur faire faire bonne figure au défilé solennel. Les enfants européens avaient aussi leur part de divertissements et chaque année — à Tananarive, puis à Tamatave pendant mon séjour sur la côte — je les conviais avec leurs familles à un bal travesti organisé pour eux.

La sécurité qui régnait partout et les garanties assurées à la propriété indigène par le régime français, avaient donné confiance aux Malgaches et, chez les Hovas principalement, stimulé les initiatives et fait naître des besoins de confortable et de bien-être. A Tananarive et aux environs, des constructions neuves, maisons de ville ou de campagne, s'élevèrent en grand nombre. Pour encourager ces tendances, je fis réparer les rares bâtiments intéressants qui formaient l'héritage de l'ancien Gouvernement malgache : à Tananarive, le palais de Manjakamiadana, les sépultures royales, la case historique d'Andrianampoinimerina, fondateur de la dynastie; à Ambohimanga et Tsinjoarivo, les anciennes résidences d'été des souverains. Je fis aussi construire à Mahazoarivo, ancien domaine de la reine à trois kilomètres au sud-est de Tananarive, un pavillon offrant de loin l'aspect d'une villa bourgeoise des environs de Paris. Mahazoarivo est ombragé de manguiers séculaires que, selon la légende, Radama Ier fit

transporter par des milliers d'hommes de Majunga à Tananarive; c'est un des coins les plus verts et les plus pittoresques de la banlieue de la capitale. L'habitation est modeste; bientôt même, elle m'apparut un peu exiguë pour les hôtes qui venaient le dimanche y goûter les plaisirs de la campagne.

Au début de 1902, un remaniement très important fut apporté à la législation minière.

Quelques mois après l'expédition de 1895, un décret-loi du 15 juillet 1896, définissant les conditions de la recherche et de l'extraction de l'or à Madagascar, avait mis un terme au régime d'arbitraire et de vénalité que l'ancien Gouvernement malgache avait fait subir jusqu'alors aux prospecteurs et exploitants européens.

Bien qu'elle constituât un grand progrès, la réglementation nouvelle présentait de réels inconvénients. Les prospecteurs qui avaient mis à jour les gisements n'étaient pas assez protégés et l'insuffisance des garanties de priorité permettait trop facilement aux tiers de les priver en partie du bénéfice de leur découverte. Par contre, la faculté accordée par le décret de renouveler indéfiniment les permis de recherche, sans commencer l'exploitation elle-même, permettait à un prospecteur heureux de maintenir longtemps inexploité un gisement de bonne teneur, en attendant le moment propice pour en faire un objet de spéculation. Or, dans tout pays aurifère, la doctrine admise — et qu'il faut maintenir — est que les sources de richesse connues doivent être mises à profit le plus rapidement possible.

Ces considérations rendaient nécessaire la revision de la législation minière. Suivant une règle que j'ai toujours observée dans les circonstances analogues, je tins à m'entourer des avis des intéressés. Je réunis à cet effet les principaux prospecteurs et exploitants d'or, pour chercher de concert avec eux des solutions pratiques aux difficultés signalées, et étudier le projet d'un nouveau décret minier à soumettre au Gouvernement métropolitain.

Cette consultation aboutit à des propositions qui, pour la

plupart, furent adoptées à Paris. A quelques modifications près, elles devinrent le décret du 20 février 1902, qui donna satisfaction à l'ensemble des desiderata dont j'avais été saisi. Outre qu'elles comblaient les lacunes et faisaient disparaître les inconvénients du régime antérieur, les règles nouvelles simplifiaient aussi les formalités administratives.

A l'inverse du décret de 1896, qui n'autorisait que les recherches personnelles, les Sociétés furent admises à prospecter comme les particuliers, à condition d'être constituées suivant les lois françaises et d'avoir leur siège en France ou à Madagascar. Les permis de recherche purent être cédés et transmis ; enfin, l'élévation du taux de ces permis et la faculté de renouvellement limitée à deux années consécutives, empêchèrent désormais la pose de poteaux-signaux de fantaisie et l'immobilisation indéfinie des gisements dans les mains des spéculateurs.

Cette nouvelle réglementation, dont je ne puis ici qu'indiquer les grandes lignes, a été le signal de l'essor pris par l'industrie minière de 1902 à 1905, et de l'accroissement de production dont les statistiques qu'on trouvera plus loin, feront ressortir l'importance.

Les recherches minières et, en général, toutes celles auxquelles se livraient les colons en vue de l'exploitation du pays. furent facilitées et guidées par les études géologiques et les travaux géodésiques et topographiques que poursuivaient depuis le début, le service des mines, l'état-major et les missions diverses d'officiers, de fonctionnaires et d'explorateurs.

On peut résumer ainsi l'état d'avancement actuel de ces travaux d'investigation scientifique.

Il est admis par un certain nombre de savants que Madagascar constitue le débris occidental d'un grand continent, la Lémurie, depuis longtemps affaissé sous les eaux, qui s'étendait en demi-cercle jusqu'à l'Inde et dont quelques petits archipels, les Mascareignes, les îles Chagos, les Maldives resteraient aujourd'hui les témoins.

La carte et la coupe en travers ci-contre, donnent une idée à peu près exacte de l'ossature générale de Madagascar et de l'importance des phénomènes éruptifs dont l'île a été le siège.

Pendant qu'on travaillait dans la colonie, l'envoi en France de collections, minéralogiques et autres, permit à des savants tels que MM. Lacroix, Douvillé, Zeiller, Marcellin Boule et plusieurs autres, de faire faire un grand pas à la connaissance géologique de la grande île et de fournir ainsi la plus utile contribution à sa mise en valeur.

J'aurai l'occasion de revenir sur la question minière, mais il convient d'indiquer que dès 1902, à la suite des découvertes faites un peu partout et grâce aux progrès de la pacification, on possédait déjà des données fort intéressantes sur l'allure générale des gisements aurifères.

A cette époque — et il en est encore de même aujourd'hui — la presque totalité de l'or produit provenait des alluvions. On sait comment celles-ci se constituent. Les roches aurifères en place dans les massifs montagneux se désagrègent sous l'action du temps, des eaux et des agents atmosphériques, et leurs éléments, mélangés aux parcelles de métal précieux, pépites ou paillettes, sont entraînés et charriés par les torrents et les rivières. Puis, les parties les plus lourdes : or, platine, etc., se séparent et se déposent, principalement dans les parties du cours d'eau où des barrages, des coudes ou des obstacles quelconques diminuent la force du courant; enfin, les parcelles des minéraux sont d'autant plus ténues que les eaux les ont entraînées plus loin de leurs gîtes d'origine.

Comme dans tous les pays d'or, on rencontre à Madagascar deux principales sortes d'alluvions : *les alluvions anciennes*, qui remontent à une époque où les cours d'eau n'avaient pas encore creusé leur lit à la profondeur actuelle; ces alluvions sont situées à des niveaux variables sur le flanc des vallées, et rasées à leur affleurement; *les alluvions modernes*, qui se forment dans

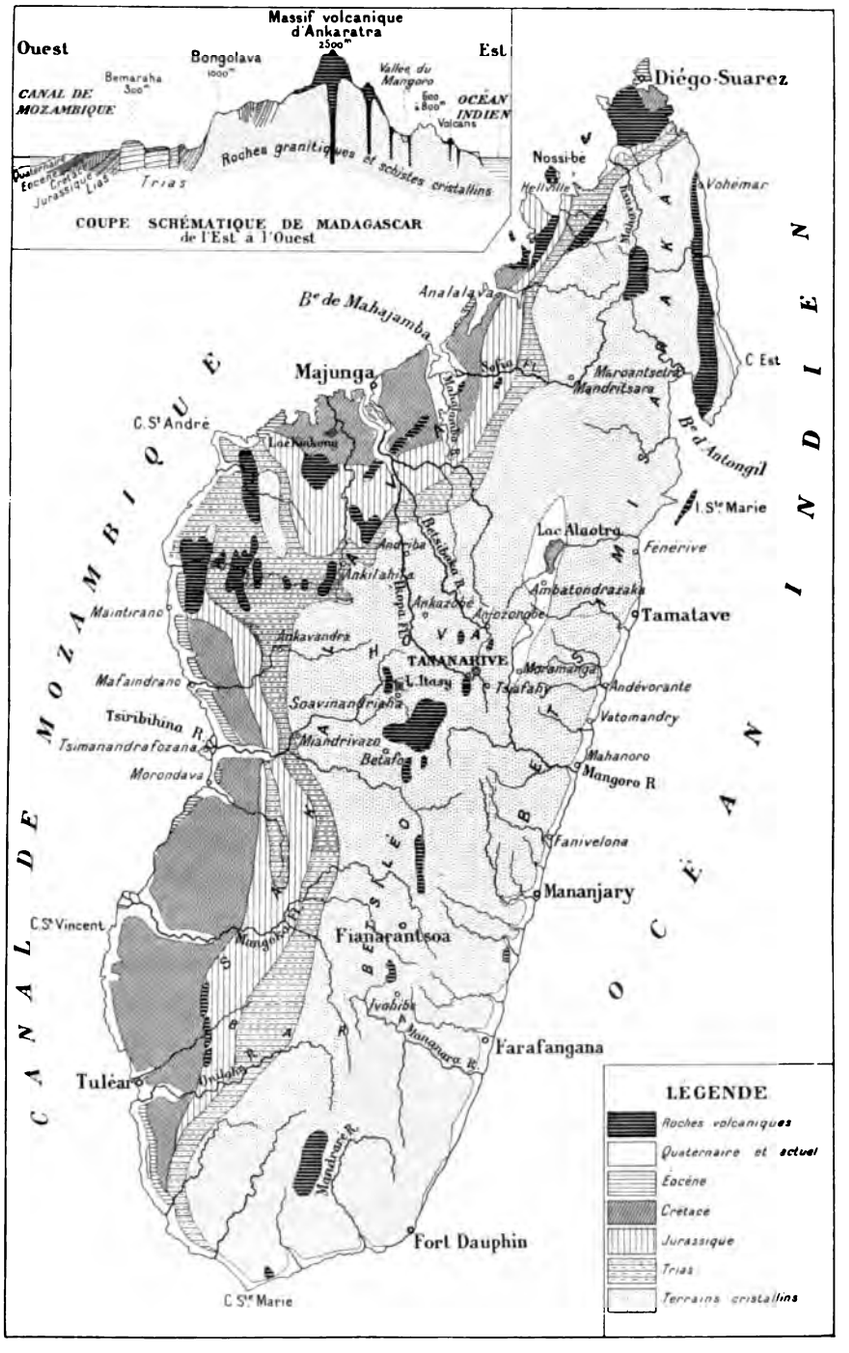

CARTE GÉOLOGIQUE.

le lit des cours d'eau actuels ou les terrains riverains, jusqu'à la hauteur des plus grandes crues.

La *puissance* des alluvions varie beaucoup suivant les régions; elle descend sur certains placers à 0^m15 et atteint sur d'autres 1^m50. Il en est de même pour la couche de matériaux stériles, qui est parfois de moins de 1 mètre et s'élève ailleurs, par exemple, sur quelques gisements de la région de Mévétanana, jusqu'à 12, 15 et 18 mètres.

L'or de Madagascar est en général fort pur et se présente d'ordinaire en paillettes très fines. Les pépites cependant ne sont pas rares; l'une des plus belles que j'ai vues dépassait 300 grammes; elle avait été découverte dans la vallée de la Mahajamba et appartenait à M. Sescau, président de la Chambre consultative de Tananarive et l'un des principaux exploitants d'or de Madagascar.

Les teneurs des alluvions sont aussi très variables et souvent insuffisantes pour permettre une exploitation rémunératrice aux Européens. Dans le cas le plus général, celle-ci peut être avantageusement entreprise lorsque la teneur dépasse 80 centigrammes au mètre cube. Dans la région de Mévétanana, ces teneurs sont en moyenne un peu plus fortes et certaines poches exceptionnellement riches (au Belambo) ont fourni jusqu'à 100 grammes. Dans la région de l'Ampasary, les teneurs se sont élevées à des moyennes de 7 à 8 grammes et ces chiffres ont été, sur certains points, considérablement dépassés.

Enfin, on commença en 1902 à signaler sur divers points un assez grand nombre de variétés de pierres plus ou moins précieuses : corindons, topazes, béryls, grenats, tourmalines, améthystes, agates, etc. En général, ces pierres se rencontrent en fragments roulés dans les alluvions aurifères et mélangées aux éléments les plus lourds.

Parmi les autres questions économiques se rattachant à la connaissance géologique de l'île, l'une des plus étudiées, en raison de l'intérêt considérable qu'elle présentait, a été celle des

combustibles minéraux signalés depuis longtemps au sud de Nossi-Bé, entre la baie d'Ampassindava et Port-Radama.

Les recherches et travaux les plus récents — notamment ceux de M. l'officier d'administration d'artillerie Villiaume et de M. Lemoine, jeune ingénieur géologue, qui, en 1902 et 1903, a accompli à Madagascar deux missions scientifiques très fructueuses — ont permis de conclure d'une façon à peu près certaine que le terrain carbonifère proprement dit n'existe pas sur la côte nord-ouest de l'île. Les combustibles mis au jour, d'ailleurs en fort petite quantité, appartiennent, d'après MM. Douvillé et Zeiller, au lias supérieur et se rapprochent beaucoup plus du lignite que de la houille.

M. Alfred Grandidier a signalé, en outre, divers gisements de lignite dans les terrains jurassiques de Mévétanana. On rencontre enfin en Emyrne, au Betsiléo et dans certaines autres régions, des tourbières fort étendues; leur utilisation industrielle ne s'est pas fait attendre, principalement dans la région de Tananarive où on les exploite aujourd'hui pour le chauffage des briqueteries, des fours à chaux, etc.

En même temps que s'effectuaient ces recherches géologiques et minéralogiques, l'état-major poursuivait méthodiquement son programme de travaux géodésiques dont la mise à exécution était commencée depuis 1897. Les officiers géodèses couvraient peu à peu l'île d'un réseau de triangles dans l'intérieur desquels les topographes exécutaient ensuite le levé au 1/50000e du terrain. En 1902, les opérations eurent lieu le long de la côte est, sur une chaîne longitudinale d'environ 300 kilomètres entre Andévorante et Mananjary. En outre, deux missions spéciales exécutèrent, sur les routes de Tananarive à Mahatsara et à Majunga, des levés au 1/50000e pour la détermination des positions de défense.

Il était utile aussi d'encourager les études locales d'histoire, d'ethnologie, de linguistique et de sociologie; à cet effet, je créai une Académie malgache composée de 18 membres titu-

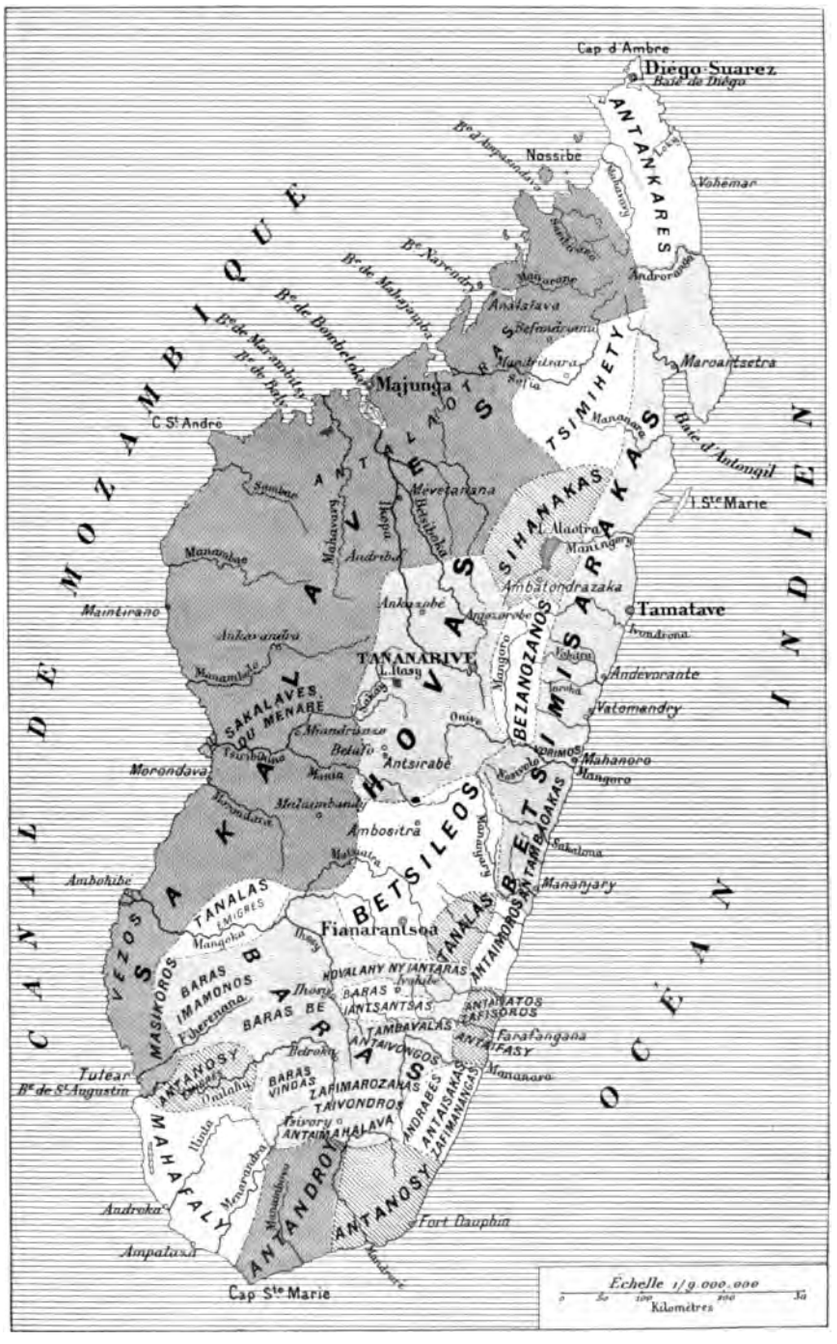

CARTE ETHNOGRAPHIQUE.

laires, dont 2 indigènes, de 30 membres associés et d'un nombre illimité de correspondants, choisis parmi les personnes ayant apporté à des titres divers leur contribution à la connaissance de Madagascar.

Cette assemblée compte aujourd'hui à son actif de fort intéressants travaux. Elle a éclairci bien des points obscurs de l'histoire malgache, expliqué des coutumes, retrouvé de vieilles légendes et fourni ainsi des données précieuses sur la mentalité des populations et l'évolution de leur état social. Enfin, en 1904 et 1905, elle a entrepris, dans la province de Miarinarivo, des recherches qui ont eu leur écho dans les sociétés savantes des diverses parties du monde, et fait la lumière sur des questions très délicates et jusqu'alors très controversées de la paléontologie de la grande île.

Parmi les manifestations de la confiance que peut inspirer une colonie naissante, les demandes de renseignements pour des projets d'entreprises ou les candidatures aux emplois dans les services publics sont un élément d'appréciation à considérer. Sous ce rapport, Madagascar n'a pas eu à se plaindre; chaque courrier m'apportait de France et de l'étranger des requêtes nombreuses, auxquelles je faisais faire des réponses documentées que publiait souvent, dans un but de vulgarisation, le *Journal officiel* de la colonie.

Est-il besoin d'ajouter que si l'on ne marchandait pas les réponses destinées à éclairer les intéressés sur Madagascar, il s'en fallait de beaucoup qu'on pût donner satisfaction à tous les solliciteurs de places.

D'ailleurs, parmi ces demandes, certaines ne laissaient pas d'être imprévues et fantaisistes, par exemple, celles qui me parvinrent pour des emplois de pêcheur de perles, charmeur de serpents, femme toréador, etc.

Pendant les premiers mois de 1902, le colonel Lyautey paracheva, suivant mes instructions générales, la tâche difficile que je lui avais confiée dans le sud de l'île. Son premier effort

s'était porté sur la région montagneuse, couverte de forêts et extrêmement accidentée, interposée entre le plateau central et la côte sud-est, et les opérations militaires dans cette contrée avaient pris fin avec l'année 1901. Mais les tribus que nous venions de soumettre ayant donné maintes preuves de leur caractère turbulent et pillard, il importait de les maintenir sous une surveillance étroite. Le colonel Lyautey y pourvut en établissant sur les deux lisières et dans l'intérieur du massif forestier un réseau de postes disposés en quinconce, qui, reliés par de fréquentes patrouilles de jour et de nuit, sauvegardèrent l'ordre et assurèrent, à travers cet épais rideau boisé, des communications régulières entre les régions de l'intérieur et la côte est.

Malgré toute l'activité déployée, l'immensité du pays n'avait pas permis cependant, de commencer avant la fin de 1901 la pénétration de la région mahafaly, située au sud du cercle de Tuléar. Le colonel Lyautey se retourna de ce côté dès le début de 1902 et, suivant son habitude, mena les opérations rondement.

Ce pays mahafaly est, au point de vue du climat et de la végétation, une des régions les plus curieuses de Madagascar.

La pluie n'y tombe que deux ou trois fois l'an; on rencontre çà et là quelques puits, mais des distances de 60 à 80 kilomètres les séparent et certains sont à sec une partie de l'année. Les Européens voyagent donc avec leur provision d'eau transportée à dos de bourjane; quant aux indigènes, ils n'ont, la plupart du temps, d'autre boisson que celle qu'ils extraient par compression des feuilles et du fruit du cactus. L'eau, même souillée, est pour eux un régal d'exception et il est arrivé plus d'une fois à tel explorateur de cette contrée de voir les indigènes se disputer le liquide qui venait de servir à ses ablutions matinales.

La végétation du pays mahafaly est assez abondante, mais elle offre ce caractère particulier que les arbres y sont sans feuilles et ressemblent, à la couleur près, à des coraux poussés en pleine terre. En outre, d'immenses superficies sont couvertes

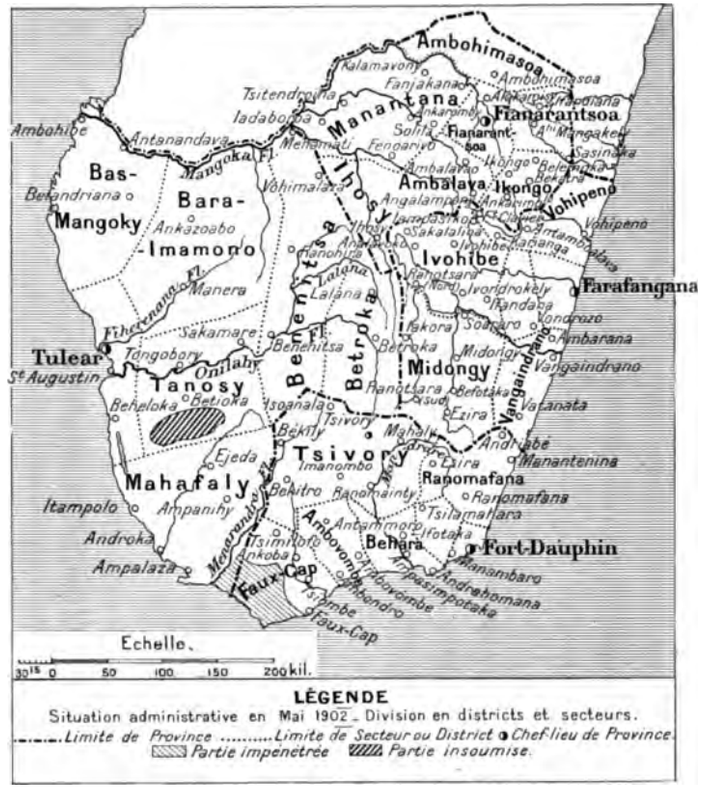

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU SUD.

ÉTAT DE LA PACIFICATION EN JANVIER 1901.

ÉTAT DE LA PACIFICATION EN MAI 1902.

de cactus épineux, dont l'épiderme des indigènes s'accommode, mais qui rendent particulièrement pénible la marche des Européens. Les rebelles s'en sont vite aperçus et ont trouvé dans ce produit de leur sol une défense accessoire de premier ordre, qui n'a pas peu contribué à entraver les opérations militaires et à prolonger la résistance.

Enfin, particularité curieuse et digne de remarque, ce pays en apparence si déshérité, est l'un des plus peuplés et des plus riches en troupeaux qu'il y ait à Madagascar.

Les Mahafaly forment une grosse agglomération d'environ 200 000 individus, et paraissent posséder près de 500 000 bœufs. Avant notre arrivée chez eux, ils n'avaient tiré aucun parti de cette précieuse richesse, vivant dans une sorte de contemplation superstitieuse de leurs troupeaux, et habitant nus sous des huttes, au milieu de leurs impénétrables cactus.

C'est dans cette contrée si inhospitalière pour les blancs, qu'il fallut, plusieurs mois durant, poursuivre la pénétration et la soumission par la force de tribus qui se refusaient à admettre notre autorité. La végétation cactée laissant aux Mahafaly l'avantage de la vitesse et ne permettant guère à des détachements encadrés d'Européens de leur donner efficacement la chasse, le colonel Lyautey fit procéder à une action concentrique qui n'était pas précisément facile.

Le principal chef, Refotaka, grand gaillard d'une trentaine d'années, brave, hardi et agile, réussit plusieurs fois à s'échapper entre les mailles du filet qui l'enserrait. Enfin, les persévérants efforts de nos troupes finirent par avoir le dessus. Convaincu à la longue qu'il ne nous échapperait pas, et d'ailleurs abandonné par un grand nombre de ses partisans, Refotaka vint se rendre le 21 mai 1902 au capitaine Charbonnel de l'artillerie coloniale. Le désarmement commença aussitôt; en quelques jours, 500 fusils et 4000 sagaies furent remis aux postes militaires de la région.

Les dernières résistances sérieuses que nous rencontrions dans le sud ayant ainsi pris fin, je pus sans inconvénient suppri-

mer le grand Commandement que j'avais temporairement créé. Une fois de plus j'avais eu la confirmation de l'efficacité de la méthode qui consiste à réunir tous les pouvoirs dans une même main et à associer l'action militaire et l'action politique pour la prise de possession d'un pays neuf.

Le sud de Madagascar fut divisé en quatre grandes circonscriptions :

Au *nord*, la province de Fianarantsoa englobant tous les éléments betsiléos et quelques éléments baras et tanalas dépendant géographiquement du Betsiléo.

A l'*est*, la province de Farafangana, peuplée d'une foule de tribus, Tanalas, Antaimoros, Antaisakas, Antaifasy, Andrabés, etc..., qui reconnaissent individuellement notre autorité, mais chez lesquelles l'esprit de caste et des rivalités anciennes seront pendant quelque temps encore un obstacle à l'amalgamation ethnographique, à la fusion des intérêts et, par suite, au fonctionnement normal de l'action administrative.

Au *sud-ouest*, la province de Tuléar divisée en deux zones : au nord, les premières tribus soumises : Baras, Antanosy émigrés, Sakalaves (Vezos et Masikoros) ; au sud, les Mahafaly.

Au *sud-est*, le cercle de Fort-Dauphin, où les principales tribus, Antanosy et Antandroy, dont la soumission est de fraîche date, doivent être encore l'objet d'une surveillance attentive.

En même temps qu'il dirigeait avec rapidité et vigueur les opérations militaires, le colonel Lyautey avait donné une énergique impulsion au développement économique des régions placées sous son autorité. Elles furent bientôt sillonnées de lignes télégraphiques, de courriers postaux et de routes de fortune, celles-ci souvent obtenues par un simple décapage du sol, mais très suffisantes pour les premiers besoins.

L'étude des ressources du pays s'était poursuivie aussi avec méthode, et de larges facilités d'établissement avaient été données à nos compatriotes. D'ailleurs, les expériences agricoles avaient conduit à des conclusions sensiblement les mêmes qu'en

LE COLONEL LYAUTEY.

FEMMES SAKALAVES D'AMBATO (CÔTE NORD-OUEST).

Emyrne : ne tenter les cultures tropicales que dans les régions côtières et se limiter sur les hauts plateaux aux cultures vivrières indigènes, à la sériciculture et à certaines cultures fruitières ou maraîchères européennes. Enfin les entreprises d'élevage, celles d'élevage du cheval en particulier, offraient sur plusieurs points de très bonnes conditions de réussite.

Le colonel Lyautey se préoccupa aussi d'ouvrir au commerce des bœufs le marché des colonies anglaises et portugaises de l'Afrique du Sud. La récolte du caoutchouc fut également encouragée; les exportations de ce produit, en forte baisse depuis plusieurs années, prirent un essor qui ne s'est pas arrêté depuis; on put l'apprécier surtout dans le cercle de Fort-Dauphin, où l'on rencontre certaines variétés, — l'*intisy* notamment — très appréciées sur les marchés d'Europe.

Le développement physique et intellectuel des populations indigènes n'était pas moins nécessaire que celui du commerce; pour y pourvoir, les services de l'assistance médicale et de l'enseignement public furent organisés selon la méthode qui avait déjà fait ses preuves en Emyrne. Des hôpitaux, ambulances, postes médicaux, furent créés sur de nombreux points du territoire. A Fianarantsoa, une maternité et une œuvre de la Goutte de lait, dirigées avec un remarquable dévouement par le docteur Beigneux, donnèrent, pour la diminution de la mortalité infantile, des résultats réellement inespérés.

L'organisation du service de l'enseignement suivit une progression analogue; de nombreuses écoles s'ouvrirent dans les quatre provinces du Commandement supérieur; l'École normale François-de-Mahy, créée à Fianarantsoa, devint la pépinière des instituteurs du sud comme l'École Le-Myre-de-Vilers l'était déjà pour les provinces de l'Emyrne.

Au point de vue de l'exercice de notre souveraineté, le colonel Lyautey appliqua aux contrées nouvellement pénétrées des régimes administratifs et financiers appropriés aux traditions, à la mentalité spéciale des populations et pouvant ainsi

offrir, d'une région à l'autre, des différences très marquées.

Comme il l'expose dans un bel ouvrage récemment publié, on voit, en effet, dans ces contrées du sud, « se succéder, comme en une coupe géologique, tous les âges de l'histoire... Les Betsiléos, race rurale très voisine de certaines des nôtres; leurs petites métairies isolées, nommées *valas*, qu'ils préfèrent au groupement par villages, évoquent tels aspects du Perche ou de la Bretagne... En descendant au sud, nous trouvons les Baras. Ici, nous remontons de dix siècles. Nous sommes chez des féodaux; la haute caste des Zafimanely détient héréditairement l'influence et le pouvoir... Remontant les hautes vallées de la zone forestière nous voici chez les Tanalas, chez les Andrabés. Nouveau bond en arrière. Enfin, à l'extrême sud de l'île, près du cap Sainte-Marie, chez les Antandroy, nous sommes aux âges préhistoriques... »

Il fut tenu compte de ces dissemblances ethnographiques dans le mode d'adaptation de notre souveraineté. J'en rappelle un exemple déjà cité précédemment. Dans le cercle de Tuléar, Impoinimerina, roi des Baras-Imamonos, avait, dès le début de la pénétration, fait preuve d'un grand sens politique en adhérant franchement au nouvel état de choses. Sur la proposition du commandant Lucciardi, j'instituai pour lui un « protectorat intérieur », régime consacrant son autorité par l'investiture française et plaçant auprès de lui un seul fonctionnaire européen pour remplir les fonctions d'agent résidentiel.

Vers la fin de mai 1902, je me préparais à descendre à Tamatave pour ma tournée annuelle sur les côtes, lorsqu'une fâcheuse nouvelle m'amena à modifier mon itinéraire. La peste venait d'éclater à Majunga, importée probablement par l'un des nombreux boutres qui, à la faveur de la mousson de nord-est, font chaque année le voyage des Indes à Madagascar.

Dès le début, l'épidémie avait fait d'assez nombreuses victimes dans la population très mêlée, de Malgaches, d'Africains et d'Asiatiques qui forme au village de Mahahibo, à l'est de la

ville, une assez dense agglomération. Quelques Européens seulement avaient été frappés, mais pour tous l'issue avait été fatale et plusieurs cas foudroyants avaient profondément impressionné la population.

Parti de Tananarive le 10 juin en automobile, j'arrivai le 14 à Majunga où les autorités locales, civiles et militaires, avaient déjà pris les plus sages mesures pour enrayer la marche du fléau. De vastes baraquements en bois, pourvus du matériel d'hôpital et des médicaments les plus indispensables, avaient été construits à bonne distance de la ville pour recevoir les pestiférés ou servir de postes d'observation dans les cas douteux. Les visites que je fis à mon arrivée me permirent d'apprécier l'activité qu'il avait fallu déployer pour aménager ces installations en si peu de temps. Ai-je besoin de dire que, comme toujours en pareil cas, le personnel médical s'acquittait avec un admirable dévouement de sa difficile et dangereuse mission ?

Pour attaquer le mal à son foyer, je renouvelai une expérience qui avait pleinement réussi à Tamatave en 1897 et 1898. La maxime : « le feu purifie tout » n'étant jamais mieux de mise qu'en temps d'épidémie, je fis évacuer et incendier les quartiers indigènes qui paraissaient avoir été les principaux centres de contamination. Il fallut par la suite payer quelques indemnités, mais le résultat sanitaire fut décisif. En quelques jours le nombre des décès diminua de 75 pour 100. Lorsqu'il fut descendu à un chiffre infime, je quittai Majunga après avoir distribué des secours aux familles les plus éprouvées.

Toutefois, avant de franchir le cordon sanitaire et de rentrer dans les milieux indemnes, il me fallut obéir à une règle qu'on ne saurait trop strictement observer en pareil cas : purger la quarantaine.

Le lazaret de Majunga est établi à la pointe de Katsépé, sur la rive gauche de la Betsiboka et à trois quarts d'heure de la ville par chaloupe à vapeur. Notre séjour y dura une semaine, pendant laquelle je pus mettre ma correspondance à jour et étudier à

loisir les dossiers de quelques grosses questions que j'allais avoir à régler pendant ma tournée. En dehors de ces occupations, des promenades au bord de la mer ou l'exploration de quelques grottes aux environs étaient les seuls passe-temps de la journée; le soir, après le dîner, on faisait souvent cercle autour de l'appareil optique qui fonctionnait avec Majunga jusqu'à une heure avancée de la nuit et maintenait seul ma communication avec le reste de l'île...

Notre relégation ayant pris fin le 25 juin, la *Gironde*, autrefois paquebot de grande ligne des Messageries Maritimes, nous transporta à Diégo-Suarez. Elle venait de reprendre la mer après nous avoir débarqués, lorsqu'elle se découvrit une large voie d'eau qu'il fut impossible d'aveugler; sous la menace d'un naufrage imminent, elle rentra précipitamment en rade et vint s'échouer dans l'arrière-port. En faisant appel à tous les moyens de l'industrie locale, on eut toutes les peines du monde à sortir le bâtiment de sa fâcheuse posture et à le mettre à peu près en état d'aller se faire réparer ailleurs. L'existence d'une forme de radoub à Diégo permettra bientôt de prévenir des accidents de ce genre, ou tout au moins d'éviter que nos navires ayant des avaries en soient réduits à aller demander secours dans les ports étrangers.

Pendant les quinze jours que je passai à Diégo, le général Joffre me fit visiter en détail les travaux de défense qui, après trois ans d'efforts, réalisaient dans son ensemble le programme pour lequel j'avais obtenu, au commencement de 1900, l'approbation du Gouvernement. Sous ses ordres, le capitaine de frégate Buchard avait fait aussi d'excellente besogne ; à part le bassin de radoub, dont les projets n'étaient pas encore approuvés à Paris, rien ne restait en souffrance, et la Marine de Diégo, outre des installations spacieuses et bien comprises, possédait les approvisionnements les plus indispensables pour le rôle qui lui était alors assigné. Enfin, certains des travaux en cours offraient un intérêt à la fois militaire et économique. C'était le

GROUPE DE BARAS IMAMONOS (PROVINCE DE TULÉAR).

COLON CONDUISANT UN CONVOI.

L'ŒUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT A FIANARANTSOA, LA PESÉE DES NOURRISSONS.
CLICHÉ DE M. LE DOCTEUR BEIGNEUX.

cas pour le chemin de fer à voie étroite reliant Antsirane aux casernements et au sanatorium du camp d'Ambre. La route forestière, construite par le lieutenant Landais de la légion étrangère, était très avancée et allait achever de mettre en communication les deux versants nord et sud de la montagne. L'itinéraire que suit cette route à partir du camp d'Ambre se déroule dans une curieuse région, dont une dizaine de cratères éteints accuse nettement l'origine volcanique ; des lacs, de forme circulaire, emplissent jusqu'au bord certaines de ces cheminées naturelles, et viennent affleurer à des pelouses gazonnées auxquelles la forêt forme une magnifique ceinture de haute et puissante végétation.

Pendant mon séjour à Diégo, je fus rejoint par ma famille que la prolongation de mon séjour à Madagascar m'avait décidé à faire venir de France. Elle m'a aidé depuis à m'acquitter de mes devoirs de courtoisie envers la colonie européenne, et auss dans la pratique de diverses œuvres d'assistance et d'éducation, où, aux colonies comme en France, l'intervention féminine peut si utilement s'exercer.

Le 16 juillet, je m'embarquai sur le *Djemnah* à destination de Tamatave, où, suivant la tradition des années précédentes, je consacrai un séjour assez prolongé à l'étude des principales questions intéressant le développement de la ville et des provinces de la côte est. Entre temps, je fis quelques excursions aux environs, renouant connaissance avec les exploitations agricoles ou industrielles que j'avais déjà visitées. Je me rendis aussi souvent au jardin d'essais de l'Ivoloina, qui est devenu la promenade favorite de la colonie européenne de Tamatave, mais dont on méconnaîtrait le véritable caractère si l'on n'y voyait qu'une œuvre d'agrément.

Un des premiers soins des Anglais et des Hollandais dans leurs colonies nouvelles est la création de jardins d'essais destinés à rechercher les conditions d'acclimatement des diverses cultures. Tel a été le but visé dans les stations agricoles de

Madagascar, et notamment à l'Ivoloina, où le très actif directeur de l'Agriculture de la colonie, M. Prudhomme, a réuni avec méthode et persévérance une remarquable collection d'espèces végétales des diverses parties du monde, répandues depuis dans les exploitations des colons et des indigènes. Je citerai enfin la cocoterie de Vohidrotra, située également aux environs de Tamatave, qui, créée à la fin de 1901, était déjà, un an plus tard, en très bonne voie de développement et de progrès.

Pendant toute l'année 1902, les travaux du chemin de fer, repris en régie par le Service des Travaux publics, avaient été vivement poussés. Le 14 octobre, je quittai Tamatave pour aller inaugurer les 30 premiers kilomètres de voie, établis à partir de Brickaville, station d'origine. Cette cérémonie, à laquelle étaient conviés les chefs d'administration et de service, les principaux colons de l'île, les représentants des puissances étrangères et un certain nombre de notables indigènes, produisit, comme je m'y attendais, une très profonde impression. La visite des travaux et la constatation des difficultés surmontées achevèrent de convaincre ceux qui jusqu'alors avaient conservé des doutes sur le succès final de l'entreprise.

Pendant le trajet du train d'inauguration, un arrêt permit aux voyageurs de visiter l'ambulance d'Antanambao, destinée aux travailleurs du chemin de fer. C'est un groupe de pavillons en bois, coquettement installés au sommet d'une colline boisée et dominant la vallée d'une centaine de mètres. Le cadre est à souhait pour les malades : de l'ombre, de la fraîcheur, des sources jaillissantes, une piscine naturelle creusée dans le rocher et un panorama splendide vers l'est, sur Andévorante, les lagunes et l'Océan Indien.

Que dirai-je de plus? Chacun comprit que les efforts du colonel Roques et de ses collaborateurs ne s'étaient pas dépensés en vain, et que si de gros obstacles subsistaient, la compétence technique, la ténacité et l'endurance de tout le personnel

employé aux travaux finiraient par en avoir raison. D'ailleurs il s'en fallait que la zone d'activité fût limitée aux 30 kilomètres sur lesquels la locomotive circulait déjà.

En s'élevant en ballon au-dessus de Brickaville, un observateur aurait pu découvrir au loin, se succédant dans un ordre logique, les divers éléments de notre armée de travailleurs : une pointe d'avant-garde, frayant un premier sentier dans la brousse; ensuite, la brigade d'études, sorte de tête d'avant-garde arrêtant définitivement le tracé, le piquetant sur le terrain défriché et ouvrant la voie aux éléments qui suivent; puis, un gros d'avant-garde organisant les chantiers en vue du commencement prochain des travaux, construisant les logements et les magasins, réunissant les approvisionnements, complétant les moyens de communication et de transport.

Derrière, le gros des forces : 10 000 ouvriers environ, occupés à établir la plate-forme et formant sur quelques points de véritables fourmilières. Enfin, une arrière-garde pose, sur la plate-forme terminée, les rails arrivant par le canal des pangalanes récemment ouvert à la navigation.

Ce spectacle d'une activité peu commune sous les latitudes tropicales : travailleurs débroussaillant le pays, comblant les marais et entaillant les montagnes, chaloupes à vapeur et locomotives lançant en l'air leurs panaches de fumée et troublant de leurs sifflets stridents le *far niente* séculaire des indolents Betsimisarakas; tout cela était la preuve qu'en cette fin de 1902, la civilisation apportée par la France marquait par une empreinte de plus en plus forte sa prise de possession de Madagascar.

CHAPITRE X

VOYAGES DANS L'INTÉRIEUR ET INSPECTION CÔTIÈRE

VOYAGES AUX PAYS SIHANAKA ET BEZANOZANO ET DANS LA RÉGION D'ANTSIRABÉ-BETAFO; RESSOURCES DE CES CONTRÉES. || INAUGURATION DU MONUMENT DE JEAN LABORDE A TANANARIVE. || RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE; RÔLE ATTRIBUÉ AUX FONCTIONNAIRES INDIGÈNES. || L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS EUROPÉENS. || LES AUTOMOBILES. || LE SERVICE VÉTÉRINAIRE; L'EXPORTATION DES BŒUFS. || LES AUTRUCHES A TULÉAR. || EXPOSITION CHEVALINE, RÉUNIONS HIPPIQUES. || LES INDUSTRIES DE LA FEMME MALGACHE. || PROGRÈS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE. || INSPECTION CÔTIÈRE EN 1903; LA SITUATION ÉCONOMIQUE A MAJUNGA ET A TAMATAVE. || FÊTE FRANCO-ITALIENNE A TAMATAVE. || LE TUNNEL DE VONGO-VONGO. || LES CHUTES DE KOMA. || RENTRÉE A TANANARIVE.

● ● ●

EN 1902 et 1903, plusieurs tournées dans les provinces du plateau central me permirent de suivre les progrès de l'agriculture et de l'élevage ailleurs qu'aux environs de Tananarive, et d'étudier les mesures à prendre pour multiplier les débouchés vers le chemin de fer.

Je visitai d'abord (avril 1902) le pays sihanaka, dont le chef-lieu est Ambatondrazaka, et qui, constitué en cercle militaire pendant la période de pacification, avait été transformé depuis en province civile, sous la direction de M. l'administrateur en chef Compérat.

De Tananarive, la route d'Ambatondrazaka se dirige au nord-est, desservant successivement Ambohitrolomahitsy, Analabé et Anjozorobé. A quelques kilomètres de ce dernier village on franchit l'arête faîtière au col de l'Ambaravarambato (à la Porte de

pierre) dont le colonel Combes força le passage en novembre 1897, au retour de la colonne qu'il avait conduite dans le nord pour débloquer la capitale du pays sihanaka.

Sur l'autre versant de la forêt, la végétation est plus vigoureuse et plus abondante qu'en Emyrne, mais le pays ne perd pas sa physionomie accidentée ; on y distingue quelques sommets caractéristiques, tel le piton d'Antanimenakely, sur lequel était juché un poste, commandant toute la contrée, à la limite du bassin du lac Alaotra et de la vallée du Mangoro. Les villages traversés, Mandanivatsy, Mangantany, Manakambahiny, reconstruits depuis l'insurrection, sont propres et coquets, entourés de cultures et de bouquets d'arbres verdoyants.

Au centre du pays sihanaka, le lac Alaotra s'étale sur 40 kilomètres de longueur et 10 à 12 de largeur. Cette cuvette, autrefois beaucoup plus vaste, se comble peu à peu par les apports des cours d'eau qui s'y déversent et découvre en se rétrécissant, des alluvions d'une grande fertilité. La plaine qui s'est ainsi formée à la longue et dont le lac n'est plus qu'une sorte de flaque centrale offre une superficie d'environ 200.000 hectares, arrosée de nombreux petits cours d'eau et dont les terres fortes et grasses, contenant une notable proportion de phosphates, méritent leur réputation de fécondité.

A l'ouest du pays sihanaka, la chaîne centrale s'abaisse sur une centaine de kilomètres à l'altitude de 1.100 mètres (le lac Alaotra est à 700). De l'autre côté de cette grande coupure, on tombe dans la vallée de la Mahajamba et, plus à l'ouest, dans celle de la Betsiboka. Ces deux vallées n'étaient que voisines jusqu'en 1903, mais présentaient de grandes analogies au point de vue de la constitution des terrains et des caractères ethniques des populations qui les habitent. Aujourd'hui elles ne forment plus qu'un seul bassin, à la suite d'un phénomène assez curieux et assez rare pour être relaté. Pendant les crues de janvier et de février 1903, la Mahajamba après avoir d'abord dévié fortement son lit vers l'ouest, rompit, dans la plaine d'Ambalarano, la ligne de partage

de faible relief qui séparait sa vallée de celle de sa voisine et ses eaux se déversèrent en totalité dans le Kamoro, affluent de droite de la Betsiboka; depuis lors, cette déviation s'est maintenue; le lit nouveau du fleuve s'est fixé et approfondi, et seuls, les affluents situés au nord du point de rupture continent à s'écouler dans l'ancien lit de la Mahajamba.

A environ soixante kilomètres au nord du lac Alaotra et à hauteur d'Anosimboahangy, une autre coupure de la chaîne centrale, dite de la plaine de Lanihay, met le pays sihanaka en communication avec la vallée du Bemarivo, affluent de la Sofia, autre grand fleuve de la côte ouest de Madagascar.

Par toutes ces portes ouvertes, les Sihanakas ont essaimé à l'ouest et au nord-ouest et reçu de leur côté les migrations des tribus voisines. Ainsi s'explique-t-on que la population de leur pays soit extrêmement métissée, et que le type sihanaka pur soit aujourd'hui difficile à rencontrer et même à définir.

Antérieurement à la conquête française, le trafic entre l'Emyrne et le pays sihanaka était assez actif. En outre, il s'était établi avec la côte est un courant commercial d'une certaine importance, s'appliquant principalement aux bœufs, au riz, au rafia et au crin végétal; des convois partaient soit d'Ambatondrazaka, soit d'Imerimandroso, gros village situé au nord-est du lac, à quarante kilomètres du chef-lieu. Comme partout, l'insurrection avait arrêté les affaires et accumulé les ruines : c'est ainsi qu'en 1897, il avait fallu, sous la menace de la famine, réapprovisionner le pays en riz et en bœufs.

Mon voyage me permit de constater que la population s'était ressaisie, et s'appliquait à réparer le désastre que quelques mois de troubles avaient causé. Aux environs d'Ambatondrazaka et d'Imerimandroso les rizières en culture s'étendent à perte de vue, et les nombreux troupeaux qui paissent dans la plaine ou sur les mamelons témoignent que l'ancien cheptel est à peu de chose près reconstitué.

Sur la route qui longe la rive est du lac, je rencontre de

longues files de porteurs se rendant à Tamatave, chargés de riz, de caoutchouc et autres produits. Malheureusement, le pays ne compte guère que 10 à 12000 ouvriers agricoles, c'est-à-dire le dixième à peine de ce qu'il faudrait pour sa mise en valeur. D'autre part, les communications avec la côte est sont encore difficiles.

Pour descendre d'Ambatondrazaka à Tamatave, les indigènes pratiquent, plus ou moins volontiers, trois itinéraires. Le plus suivi est en même temps de beaucoup le plus long. Il remonte sur 40 kilomètres à Imerimandroso, au nord du lac Alaotra, se dirige de là à l'est vers Fénérive et redescend ensuite au sud, le long de la côte, pour aboutir à Tamatave. Il suit un sentier accidenté, mais que les convois successifs ont fini par frayer et améliorer. Les courriers postaux mettent 5 jours pour faire le trajet.

Deux autres pistes indigènes rejoignent Tamatave beaucoup plus directement; l'une — qui est la route future, déjà amorcée sur une trentaine de kilomètres — suit la vallée de l'Ivoloina; l'autre emprunte la vallée de l'Ivondro. Les difficultés du terrain étant plus grandes que du côté de Fénérive, ces deux itinéraires sont moins fréquentés que celui du nord.

Lorsque les ressources de la colonie auront permis de terminer la route de la vallée de l'Ivoloina, la province sihanaka aura le débouché vers la mer qui lui est nécessaire pour l'exportation de son bétail et de son riz. Mais il ne faut pas se dissimuler que la région comprise entre le lac Alaotra et le littoral est très accidentée, couverte de forêts et que l'achèvement de la route à travers ces contrées nécessitera presque autant d'efforts qu'il a fallu en dépenser entre Tananarive et Mahatsara. Aussi je me demandais si la meilleure manière de résoudre la question, au moins provisoirement, n'était pas de mettre Ambatondrazaka en communication avec notre future ligne ferrée vers laquelle je voulais faire rayonner, en aussi grand nombre que possible les routes secondaires des provinces limitrophes. Pour

TRAVAUX DE PROLONGATION DU CANAL DES PANGALANES DANS LA PROVINCE DE MANANJARY. — CLICHÉ DE M. L'ADMINISTRATEUR GODEL.

UN DÉFRICHEMENT POUR LA CULTURE DU COTON.

recueillir des données sur ce point, je rentrai à Tananarive par la vallée du Mangoro, en traversant ainsi du nord au sud le pays bezanozano. La vallée, couloir d'une trentaine de kilomètres de largeur entre la forêt de Beforona et celle de l'Angave est desservie par un chemin presque constamment tracé en terrain horizontal, qu'il sera facile de transformer en route carossable aboutissant au chemin de fer.

A part le cadre de verdure que lui forment les deux forêts, le pays est monotone et les villages y sont rares. Mais les détritus que la végétation d'une longue suite de siècles y a accumulés, ont constitué un sol d'une fertilité réelle, dont les colons et les indigènes n'ont pas encore tiré tout le parti qu'on peut en attendre.

En dehors du riz dont les Bezanozanos règlent l'ensemencement sur les besoins stricts de leur consommation, le café est une des cultures les plus répandues dans la contrée. Les indigènes tirent aussi de la forêt des produits divers : bois de toute nature, caoutchouc, plantes médicinales tinctoriales, cire et miel d'excellente qualité.

L'apiculture peut devenir pour cette région et pour d'autres de la grande île une source de revenus accessoire, mais qui n'est cependant pas négligeable. L'abeille est très répandue à Madagascar, principalement dans la région intermédiaire, entre le plateau central et la côte est. Elle ressemble à celle de France, mais est plus petite, de robe plus claire et moins agressive. L'essaimage est plus fréquent qu'en Europe et se produit tous les deux ou trois mois.

Malgré les conseils qui leur ont été donnés, la plupart des Malgaches recueillent encore le miel en employant le procédé primitif de l'asphyxie par la fumée ; l'exemple de quelques apiculteurs européens expérimentés pourra seul les amener à changer de méthode. Le miel se vend à Tananarive de 1 franc à 1 fr. 50 le litre et la cire de 2 francs à 2 fr. 50 le kilo.

La population bezanozano, clairsemée et peu nombreuse,

ne dépasse guère 15 000 individus; vigoureuse, mais de nature indolente, elle est douce, docile, et susceptible de perfectionnement. A cet égard, l'installation à Moramanga d'une des stations les plus importantes de la voie ferrée, sera pour cette race, encore très primitive, un excellent élément d'éducation et de progrès.

Au commencement de 1903, je retournai dans la région d'Antsirabé-Betafo, dont mes premières tournées de 1897 et 1900 m'avaient laissé un agréable souvenir, et la conviction que ce coin privilégié du plateau central devra un jour à la beauté de ses sites, à la douceur de son climat et à la fertilité de son sol, d'être l'une des régions les plus peuplées et les plus riches de Madagascar. Une excursion de huit jours me confirma cette impression. Dans les deux petites villes, élargies et embellies, je trouvai la colonie européenne sensiblement augmentée; un grand nombre de bicoques malgaches avaient fait place à des constructions coquettes et confortables; enfin, la population indigène, enrichie par le travail paisible de plusieurs années, avait oublié les mauvais jours, et, obéissant docilement à l'impulsion des autorités françaises, s'appliquait avec entrain à la mise en valeur de son sol.

Les deux derniers administrateurs d'Antsirabé, MM. Garnier-Mouton et Goujon avaient apporté de leur côté la plus intelligente activité dans la direction des travaux de leur circonscription. Mon voyage me fournit ainsi l'occasion d'inaugurer plusieurs constructions importantes, entre autres une nouvelle résidence et deux grands hôpitaux qui portèrent à quatre le nombre des formations de l'assistance médicale indigène dans la contrée. Comme sur d'autres points du territoire, les fokon'olonas avaient spontanément assuré l'exécution des travaux en fournissant les fonds, les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires. L'assistance médicale était entrée dans les mœurs et apparaissait désormais aux populations comme une institution indispensable.

L'importance des résultats obtenus à ce point de vue, dans la province d'Antsirabé, fut appréciée dans le pays même par ses plus vieux habitants européens, je veux parler de la colonie norvégienne, qui avait vu naître la petite ville et assisté ensuite, sous l'autorité française, au rapide développement des œuvres humanitaires qu'elle y avait elle-même commencées bien avant la conquête.

Dans un banquet offert à la résidence par M. l'administrateur Goujon, M. Rosaas, chef de la mission norvégienne et doyen des Européens de la région, rappelait en ces termes l'état où il avait connu le pays :

« Quand j'arrivai ici, il y a 34 ans, Antsirabé n'était qu'un misérable hameau. Les indigènes me reçurent avec crainte et défiance ; souvent, quand je voulais les approcher, ils fuyaient à toutes jambes, criant que j'allais les dévorer. C'était en effet une croyance courante parmi eux, que les Vazahas étaient anthropophages et qu'ils venaient à Madagascar dans le dessein d'assouvir leurs instincts sur les Malgaches et de s'emparer de leurs enfants pour les expédier *an-dafy* (au delà des mers). »

Puis, après un aperçu trop modeste de l'œuvre si méritoire que ses compatriotes et lui-même avaient accomplie, M. Rosaas ajoutait :

« Depuis que Madagascar est devenue colonie française, des temps nouveaux se sont levés sur la grande île. De quelque côté que nous tournions les regards, nous voyons le progrès marcher à grand pas et l'hygiène publique occuper une place d'honneur dans les principales réformes. De nombreux hôpitaux et léproseries s'élèvent partout et témoignent hautement de la tendre sollicitude du nouveau Gouvernement pour ce pays et pour le bien de ses habitants. »

Un mouvement d'affaires suivies commence aussi à se dessiner dans la contrée. Depuis 3 ans, plusieurs maisons européennes s'y sont établies, non pour se livrer uniquement au

commerce d'importation, mais pour pratiquer simultanément l'exportation et la mise en œuvre des produits du sol.

D'autre part, pour former la jeunesse indigène et la mettre à même de s'employer utilement à cet essor économique, une école professionnelle a été créée l'année précédente à Antsirabé. Je la trouve complètement installée, avec divers ateliers fonctionnant : menuiserie, serrurerie et ajustage, forge, poterie, etc... ; la force motrice est fournie par une roue hydraulique dont le directeur de l'école a lui-même établi les plans et dirigé le montage.

L'installation d'une brasserie à Antsirabé, d'une distillerie à Betafo et l'exploitation de quelques tourbières et gisements calcaires, marquent le premier essor de l'industrie. Les sources thermales et minérales justifient aussi leur renommée. Toute l'année, la petite ville d'Antsirabé compte un certain nombre d'hôtes, européens ou malgaches, venus parfois de loin pour s'y refaire le foie, y soigner la fièvre ou l'anémie. A défaut de casino et autres divertissements de nos villes d'eaux de France, les visiteurs se contentent d'une installation relativement confortable dans l'unique hôtel de la localité et d'excursions en filanzane aux sites pittoresques des environs. Que la vogue s'en mêle et la station sera lancée !

Les richesses agricoles de la contrée sont exploitées avec méthode par quelques colons. Le blé, l'orge et l'avoine ont été cultivés, sur de petites étendues, il est vrai, mais avec un succès qui a dépassé les espérances. Des échantillons, envoyés à Paris, ont donné lieu à des bulletins d'analyse qui permettent de comparer ces céréales malgaches aux meilleures variétés similaires de France.

Ces analyses — s'appliquant d'ailleurs à des denrées d'autres parties de l'île et pratiquées en grande partie au laboratoire central de l'Intendance à Paris, sous la direction de M. le pharmacien principal Balland — forment une documentation des plus intéressantes, qui a été publiée au *Journal officiel* de la colonie.

D'autre part, le sol renfermant certains éléments, produits azotés, phosphates et calcaires, qui font absolument défaut aux terres rouges de l'Emyrne, la végétation fourragère se prête à tous les genres d'élevage. Les chevaux, si sujets à l'ostéomalacie dans les autres parties du plateau central, en sont indemnes dans la région d'Antsirabé-Betafo.

C'est ainsi que, dans une ferme hippique voisine d'Antsirabé, je pus voir plusieurs juments qui, atteintes d'ostéomalacie à Tananarive, s'étaient en peu de temps presque complètement rétablies. L'éleveur, M. Georger, l'un des plus anciens colons du plateau central, attribuait ce résultat à la composition des fourrages, qui empruntent aux terrains de la région des proportions d'éléments alibiles au moins équivalentes à celles des bonnes régions d'élevage de France.

Mon voyage me conduisit aussi à faire mettre à l'étude la construction d'une bonne route carrossable reliant Antsirabé à Tananarive et au chemin de fer. Dès mon retour de tournée, un conducteur des travaux publics muni des instructions et accompagné du personnel nécessaires, fut chargé de mettre sur pied le projet définitif et d'étudier en outre le prolongement de la route sur Ambositra et Fianarantsoa.

Les travaux furent ensuite entrepris et étaient bien près d'être terminés à la fin de 1905. Le tracé, suivant des vallées peuplées et bien cultivées, se développe sur environ 150 kilomètres ; l'automobile aidant, la coquette petite ville d'Antsirabé n'est plus qu'à quelques heures de la capitale.

A Betafo, où je me rendis ensuite, je trouvai un pays agricole par excellence, vivant en pleine aisance, couvert de riches cultures et parcouru par de nombreux troupeaux. Mes principales visites furent pour les écoles officielles et privées, l'hôpital indigène nouvellement ouvert et le jardin d'essais où je remarquai une belle plantation de caféiers Liberia et une autre de mûriers.

Un groupe de sériciculteurs indigènes de la région s'y était rassemblé pour me présenter un lot important de cocons obtenus dans le pays. L'effort était méritoire, mais intéressant surtout par la quantité de la production ; la qualité laissait encore à désirer et les indigènes avaient encore à perfectionner leurs méthodes de sélection des graines et d'éducation des vers ; d'ailleurs, quelques beaux spécimens obtenus par les plus expérimentés d'entre eux, témoignaient que le résultat pouvait être facilement atteint.

Quelques jours après ma rentrée à Tananarive, je présidai l'inauguration d'un monument élevé à Jean Laborde dans la haute ville, sur la place qui porte aujourd'hui son nom.

Ce témoignage de la reconnaissance de ses compatriotes était dû à l'illustre Français, qui, jeté par la tempête en 1831 sur la côte est de l'île, se fixa où le destin l'avait poussé, et pendant 46 années, tour à tour industriel, ingénieur ou diplomate, prépara avec une inlassable fermeté la réalisation de son rêve : annexer Madagascar à la France !

Le jour de la cérémonie, la place et ses abords sont envahis dès l'aube par une foule innombrable de Malgaches, accourus de tous les points de l'Emyrne et mus à la fois par la curiosité et par le désir sincère de s'associer à l'hommage solennel rendu à l'un de leurs premiers bienfaiteurs. Le monument, très simple, consiste en un socle de granit, surmonté d'un buste — fondu à l'école professionnelle de Tananarive — qui, au dire des vieux du pays, rappelle d'une façon frappante les traits du vaillant consul français.

Au pied de la tribune, deux groupes symbolisent l'alliance du passé et de l'avenir ; ce sont, drapés dans leur lamba national, les quelques ouvriers survivants de Jean Laborde que j'ai pu retrouver, et, en face, habillés à l'européenne, les jeunes élèves de l'école professionnelle de Tananarive. Après les discours qui retracèrent la longue et noble carrière de l'éducateur et du

diplomate, une ode de belle envolée évoqua les mêmes souvenirs :

O Jean Laborde ! Ainsi sur la terre lointaine,
Laboureur glorieux, succombant à la peine,
Tu passas, semant le bon grain !
Longtemps il sommeilla sous la glèbe inclémente,
Et la guerre survint, effroyable tourmente,
Où tonna la voix de l'airain.

Mais regarde ! Aujourd'hui, quelles moissons superbes !
Près des sillons, voici que s'entassent les gerbes
Des épis d'or déjà cueillis !
Ton œuvre, ô grand semeur, a bravé la tempête ;
Les temps sont accomplis, et la récolte est prête,
Pour la France, pour ton pays !

Puis, un défilé de toutes les écoles de Tananarive, françaises, anglaises et norvégiennes, termina cette patriotique cérémonie.

Au commencement de 1903, la colonie avait participé au concours général agricole de Paris. Elle y obtint un grand diplôme d'honneur, c'est-à-dire un succès aussi complet qu'elle pouvait l'espérer. D'autre part, M. le ministre des Colonies voulut bien, dans les termes qui suivent, joindre à cette récompense le précieux témoignage de sa satisfaction pour les efforts de l'administration, de M. Prudhomme, directeur de l'Agriculture et de ses dévoués collaborateurs :

« M. le Président de la République a visité l'exposition de Madagascar avec le plus bienveillant intérêt. Je suis heureux de joindre mes félicitations à celles du jury du concours qui, en accordant à la Direction de l'Agriculture de votre colonie le grand diplôme d'honneur, a voulu marquer sa satisfaction pour les progrès réalisés.

« Cette participation de Madagascar au concours général agricole de Paris a été des plus efficaces au point de vue de la vulgarisation des ressources de la grande île. De très nombreux renseignements ont été demandés, et il n'est pas douteux que

vos produits trouveront, grâce à cette exposition, des débouchés nouveaux. »

Un peu plus tard, je reçus le long palmarès des récompenses obtenues par Madagascar à l'Exposition d'Hanoï, où M. l'architecte Jully avait, avec sa compétence habituelle, organisé la participation de la colonie. Le résultat avait répondu à nos efforts et M. Gaffarel, vice-président du jury des récompenses, avait pu mentionner dans son rapport officiel « son joyeux étonnement en pénétrant pour la première fois dans le pavillon de Madagascar ».

Au mois d'avril, je me rendis à Mahitsy, chef-lieu de district de la province d'Ankazobé, pour assister à l'inauguration d'un hôpital de l'assistance médicale indigène, dont la construction était également l'œuvre spontanée des fokon'olonas de la contrée; M. l'inspecteur général des colonies Picquié, alors en mission à Madagascar, avait bien voulu m'accompagner dans cette courte excursion. Notre voyage de retour nous fournit l'occasion d'inspecter la léproserie d'Ambohidratrimo, située à 18 kilomètres de Tananarive, qui abritait plus de 700 malades. Après des débuts modestes, cet établissement était alors complètement approprié à sa destination; les infortunés qu'il hospitalisait y recevaient tous les soins propres à adoucir leurs maux et à leur rendre moins pénible l'isolement dans lequel ils doivent être maintenus. De la léproserie nous nous rendîmes au village, où le gouverneur indigène nous fit visiter une magnanerie récemment créée pour initier les apprentis sériciculteurs de la région à tous les détails de l'éducation des vers et au dévidage des cocons.

Je passerai maintenant une revue rapide des principales mesures prises pendant l'année 1903 pour perfectionner l'organisme administratif, faciliter les transactions, et serrer de plus près les divers problèmes intéressant le développement de la colonie. On ne saurait trop répéter que, dans un pays neuf comme Madagascar, toutes les grosses questions restent à

LES COURSES A TANANARIVE.

LE TENNIS A TANANARIVE.

l'ordre du jour pendant une assez longue période, et changent d'aspect à chacune des étapes successives vers l'organisation finale. Il n'y a pas lieu, dès lors, d'être surpris des modifications apportées fréquemment à certaines réglementations importantes : administration indigène, main-d'œuvre, enseignement, transports, etc. Lorsque tout est à créer, il faut éviter de méditer trop longtemps les réformes urgentes. On satisfait d'abord aux besoins les plus pressants en s'inspirant de certains principes généraux, puis, d'année en année, on transforme, on perfectionne l'organisation première, en la creusant davantage dans tous ses détails, et en tenant compte des exigences des situations nouvelles.

Au mois de juillet, les circonscriptions administratives de la région centrale furent remaniées. Cette mesure eut pour but, d'une part une meilleure répartition ethnique des groupements indigènes, ensuite l'utilisation des fonctionnaires malgaches dans une plus large mesure que par le passé. Jusqu'alors, l'Européen seul avait fait acte d'autorité et d'initiative ; les fonctionnaires indigènes n'ayant pas offert au début des garanties suffisantes de compétence et d'intégrité, étaient restés confinés dans le rôle d'agents de transmission et d'exécution. L'organisation nouvelle, tenant compte d'une moralité plus relevée et d'une notion plus exacte des droits et des devoirs répandue partout, fit la part beaucoup plus large à nos auxiliaires malgaches, et les mit en mesure de devenir des collaborateurs et rendre de véritables services.

D'autre part, pour prévenir les exactions et fournir à l'Administration une nouvelle source de renseignements, je fis revivre, outre le *fokon'olona*, l'ancienne institution du *ben'ny tany*, sorte de conseil des notables indigènes, établi dans chaque district. Convoquée à des réunions périodiques au chef-lieu, cette assemblée de 8 à 10 membres reçut la mission de seconder le chef européen de la circonscription, de lui fournir tous avis sur l'état d'esprit et les besoins des populations, de l'éclairer sur la situa-

tion économique et de lui proposer, le cas échéant, les mesures susceptibles de l'améliorer.

Déchargés par cette organisation de l'exécution des détails, les administrateurs purent s'appliquer d'une façon beaucoup plus suivie que précédemment à leur mission de direction et de contrôle. L'essai pratiqué en 1903 dans les provinces de l'Emyrne fut fécond en enseignements utiles; il permit en outre de réduire dans une proportion sensible les dépenses du personnel européen, sans que celles du personnel indigène appelé à un rôle plus large et à un concours plus actif, fussent notablement augmentées.

Une importante innovation fut aussi introduite en 1903 dans le Service de l'Enseignement. Après m'être attaché à créer des écoles indigènes et à leur donner une organisation appropriée aux besoins, j'avais été bientôt amené en présence de la poussée de l'immigration, à me préoccuper aussi de l'instruction des enfants européens. Pour répondre à ce besoin nouveau, je créai à Tamatave une école dont le programme spécial fut de former, dans la colonie même et pour elle, une phalange de jeunes gens de notre race, familiarisés avec le milieu et prêts à y suivre les trois grandes carrières économiques : agriculture, commerce ou industrie. A Tananarive, Diégo et Majunga, où la population européenne ou créole est beaucoup moins nombreuse qu'à Tamatave, il ne fut institué d'abord que des écoles préparatoires pour les garçons.

La situation de l'enseignement indigène se résumait ainsi au mois de janvier 1903 : la colonie possédait 650 écoles, dont 300 environ appartenant à l'enseignement officiel; la proportion des élèves était sensiblement la même : environ 22 000 dans les écoles officielles, sur 50 000, chiffre total. Le mouvement scolaire était surtout prononcé en Emyrne (406 écoles avec 36 000 élèves), mais il était également très marqué au Betsiléo, et commençait à s'accentuer dans les autres régions, principalement sur la côte nord-ouest et en pays sakalave.

Les programmes furent orientés de plus en plus vers l'éducation professionnelle. Au mois de juin 1903, la réglementation antérieure fut remaniée et les principes suivants furent mis en vigueur.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 8 à 13 ans dans les *faritany* (cantons) où existe une école officielle rurale. Les écoles régionales, qui forment l'échelon au-dessus de l'école rurale, se subdivisèrent désormais en : section agricole et section industrielle ; enfin, dans chaque localité possédant une école régionale, il fut créé une école professionnelle de filles.

D'autre part, le recrutement de fonctionnaires malgaches aptes au rôle qui venait de leur être dévolu devait être alimenté par une génération nouvelle, soigneusement sélectionnée et préparée par un enseignement spécial. A cet effet, un arrêté du 5 juillet créa à Tananarive, à Mahanoro sur la côte est, et à Analalava sur la côte ouest, trois écoles administratives, destinées à pourvoir à ces besoins.

Pour cette organisation nouvelle, comme pour toutes celles qui avaient précédé, M. Deschamps, directeur de l'Enseignement, et tout son personnel européen d'instituteurs et d'institutrices, me fournirent une collaboration aussi intelligente que dévouée, à laquelle j'ai ici le devoir de rendre hommage.

Il convient aussi de mentionner les principaux résultats obtenus à l'école professionnelle de Tananarive. Après quelques transformations successives, cette école comprenait en 1903, sept sections : travail du bois (menuiserie, ébénisterie et charpente) ; travail des métaux (serrurerie, ajustage et forge) ; textiles et tissage indigènes ; ferblanterie ; céramique ; horlogerie et bijouterie ; tannerie et corroirie. A la tête de chaque section était placé un contremaître européen. La section de tannerie a fait faire des plantations de pêchers qui pourront lui fournir par la suite toutes les écorces nécessaires au traitement des peaux ; celle des textiles a commencé — à titre d'encouragement aux colons et aux indigènes sériciculteurs — des achats de cocons du

pays réunissant certaines conditions de poids et de qualité, etc. A tous les points de vue, l'institution a porté ses fruits et facilité l'essor économique et industriel du pays. Depuis sa fondation jusqu'en 1903, l'école professionnelle a reçu près de 800 élèves, dont un tiers environ poursuit ses études et un autre tiers est établi. Dans le troisième tiers, le Service de l'Enseignement a pris un certain nombre de contremaîtres pour les écoles régionales; la plus grande partie du reste est retournée aux travaux agricoles et a contribué à vulgariser dans les campagnes des connaissances pratiques utiles au but général poursuivi. L'école professionnelle d'Analalava et les écoles régionales ont donné, toutes proportions gardées, des résultats analogues.

Au commencement de 1903, le ministère me transmit un décret du 13 décembre précédent, rendu sur ma proposition, qui réglementait le commerce des boissons spiritueuses à Madagascar, et dont les dispositions avaient en vue de combattre, par un relèvement des taxes, la propagation de l'alcoolisme dans la colonie.

Un progrès fut effectivement réalisé dans cette voie et les statistiques des années suivantes firent ressortir à la fois une diminution dans l'importation des absinthes, vermouths, bitters, etc., et une augmentation dans celle des boissons hygiéniques.

En dehors des mesures administratives, certaines créations nouvelles améliorèrent d'une façon immédiate l'outillage économique de la colonie.

Je citerai d'abord l'institution, au mois de mai 1903, d'un service d'automobiles entre la côte est et Tananarive. Lors de mon séjour en France, en 1900, j'avais fait part à quelques ingénieurs de mon intention d'expérimenter ce mode de locomotion rapide à Madagascar. Les avis avaient été plutôt défavorables; on avait objecté la topographie accidentée du pays, la température trop élevée pour assurer dans de bonnes conditions le

MAROVOAY. UNE CAVALERIE ORIGINALE.

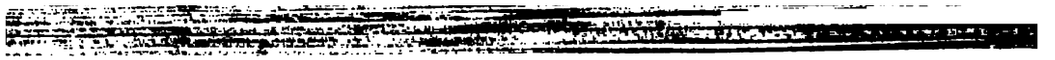

refroidissement des brûleurs, enfin, la difficulté de recruter un personnel de chauffeurs exercés et endurants.

J'avais résolu néanmoins de faire une tentative, et peu après mon retour dans la colonie en 1900, une voiturette six-chevaux et deux voitures douze-chevaux Panhard-Levassor, essayées sur les deux routes de Tamatave et de Majunga, donnèrent des résultats aussi satisfaisants que je pouvais l'espérer.

Ce succès eut raison de mes hésitations et je chargeai le capitaine Grüss, qui avait procédé aux expériences, de mettre sur pied une organisation définitive. En quelques mois, employés à la commande et à l'expédition des voitures, au recrutement et au dressage du personnel, à la construction des garages, à la constitution des approvisionnements d'essence et de matériel, il réussit à mener à bien cette tâche difficile. Le service des automobiles, précurseur du chemin de fer, a fonctionné régulièrement depuis, par tous les temps, malgré les orages et les cyclones, et assuré sans interruption les transports de la poste, des colis postaux et des voyageurs. Est-il besoin d'ajouter que ceux-ci trouvèrent dans le nouveau mode de locomotion des commodités et un confortable auxquels le filanzane et les voitures à mulets ne les avaient guère habitués? En outre, des hôtels établis aux principaux points de stationnement tenaient des chambres et des repas prêts pour les arrêts de la journée ou pour l'étape du soir.

Je relaterai aussi la création d'un Service vétérinaire et les raisons qui motivèrent cette institution.

Madagascar possède environ 3 millions de bœufs, se répartissant à peu près ainsi : 900 000 dans le nord, le nord-ouest et l'ouest; 1 000 000 en Emyrne et au Betsiléo; 500 000 sur la côte est; 600 000 dans le sud.

Avant la conquête française, et principalement dans les régions d'un accès difficile, le bétail était d'un bon marché extrême; un gros bœuf se payait de 25 à 30 francs. A partir de 1899, à la faveur de la sécurité assurée partout, les commerçants

avaient inspiré l'institution. Nos troupiers coloniaux n'étant pas d'ordinaire des capitalistes, je ne pouvais espérer que, même entourés de sollicitude, ils feraient en quelques années surgir du sol de vastes exploitations leur procurant de gros bénéfices. Mon but, plus modeste, avait été de jalonner l'île — et surtout les régions centrales — d'ouvriers de la première heure, laborieux, sobres et endurants, capables d'affirmer le tempérament colonisateur de notre race, de fortifier l'influence française et, en même temps, aptes à se procurer, par la mise en valeur du pays, une existence relativement facile et aisée. Les colons militaires qui ont agi avec méthode et discernement, évitant de faire trop grand et se contentant de résultats progressifs, ont, en général, réussi à mener à bien leurs entreprises. Si l'on considère que la plupart d'entre eux auraient eu à lutter pour la vie en rentrant en France, on peut dire qu'en se fixant à Madagascar, ils ont certainement gagné au change. Or, c'était là le principal, sinon l'unique objectif que je m'étais proposé.

A la fin de mai, une exposition chevaline et, simultanément, une exposition des industries de la femme malgache, furent organisées à Tananarive.

Je confiai l'exécution de la première partie du programme à M. le vétérinaire Rey qui, plusieurs années durant, m'a fourni, comme chef de service, le concours le plus précieux. Je puis dire que sa compétence exceptionnelle, due à son séjour prolongé dans la colonie et aux nombreuses études qu'il a faites dans toutes les parties de l'île, a mis au point les principales questions intéressant l'élevage à Madagascar, et résolu, en particulier, le difficile problème de la création d'une race chevaline appropriée au pays.

D'autre part, la *Société d'encouragement à l'élevage du cheval à Madagascar*, qui s'était formée tout récemment à Tananarive, donna, à l'occasion de l'exposition hippique, sa première réunion de courses. Ces fêtes sportives qui devinrent, par la suite, périodiques et dont la *Société d'encouragement* et

LE MANGORO. LES PREMIERS TRAVAUX DU PONT DU CHEMIN DE FER.

MORAMANGA. L'HÔPITAL DE L'ASSISTANCE MÉDICALE INDIGÈNE.

LES EXPLOITATIONS AURIFÈRES. A LA RECHERCHE DU FILON.

la *Société du Sport-Club de Tananarive* prirent tour à tour l'initiative, obtinrent, auprès de la colonie européenne et de la population indigène, un succès des plus marqués. Je n'hésitai pas à les encourager par des subventions ; il s'agissait, en effet, non pas seulement d'organiser des divertissements très appréciés du public, mais aussi et surtout, d'inculquer aux Malgaches le goût du cheval, et d'intéresser tout le monde à une question dont la solution était étroitement liée au développement général de la colonie.

L'exposition des industries féminines obtint aussi un succès mérité. Au jour dit, femmes et jeunes filles indigènes de tout âge et de toute condition apportèrent au pavillon érigé sur la place de Mahamasina les plus beaux produits de leur travail de l'année : dentelles, broderies, tissus divers, rabanes, chapeaux de paille, articles de lingerie et de sparterie, nattes, éventails, poteries, etc. Lorsque tout cela fut mis en ordre par les soins des dames européennes, qui, avec une entière bonne grâce, avaient bien voulu composer le jury, on vit apparaître une collection d'un très réel intérêt. Pour la première fois, on se rendit un compte exact de la dextérité des femmes malgaches, et de leurs aptitudes aux divers travaux enseignés depuis quelques années dans les écoles de la colonie.

Au cours de 1903, l'industrie minière prit une extension marquée par rapport à l'année précédente. Pendant le premier semestre, l'exportation d'or atteignit 709 kilos contre 534 kilos seulement pour la période correspondante de 1902. En outre, les efforts appliqués à cette industrie se multiplièrent. Non seulement le nombre des prospecteurs augmenta, mais les recherches, qui jusqu'alors avaient porté uniquement sur les alluvions, commencèrent à s'appliquer aux gisements d'or en roche. Bien que les données positives manquent encore, on croit au filon et peut-être est-ce là l'origine d'une ère nouvelle pour l'industrie aurifère à Madagascar. Le mode de traitement des alluvions tend aussi à devenir moins primitif. Le lavage au

sluice, auquel les Malgaches avaient longtemps répugné parce qu'il leur imposait un travail régulier et susceptible de contrôle, entre peu à peu dans les habitudes. Cette application de la méthode industrielle aura pour résultat de diminuer notablement le prix de revient de l'or, de rendre la surveillance facile et, par suite, de permettre aux exploitants d'étendre leur champ d'action tout en réduisant la main-d'œuvre.

Après avoir assisté aux fêtes du 14 juillet à Tananarive, je commençai mon inspection annuelle des régions côtières. Le 23, l'*Iraouaddy* m'amenait à Majunga où je m'attachai, par une série d'excursions, à me rendre compte de l'état des cultures indigènes et de la colonisation. Depuis dix-huit mois l'administrateur de la province, avait, au cours de nombreuses tournées, recueilli des données très complètes sur les ressources de sa circonscription; en outre, sa compétence spéciale dans toutes les questions d'ordre technique avait largement contribué au développement de l'outillage public, à l'amélioration des communications et à l'essor du commerce d'exportation. Les statistiques enregistraient des résultats significatifs; pour ne parler que du gros centre agricole de Marovoay, l'exportation du riz, qui n'avait été que de 600 tonnes à peine pour le 1er semestre 1902, atteignit près de 850 tonnes pendant la période correspondante de 1903. L'exportation du raphia de la même provenance était passée de 50 tonnes pour le 1er semestre 1902 à 75 tonnes pour le 1er semestre 1903; celle du caoutchouc, de 8 tonnes à 24 tonnes, etc. Enfin, certaines industries, celle de la poterie entre autres, se sont établies à Marovoay et aux environs. D'autre part, de très importants travaux, publics ou privés, ont été exécutés à Majunga; plus de 50 grandes maisons en pierre, dont plusieurs appartenant à de riches commerçants indiens, ont été édifiées, et donnent aux quartiers où elles se trouvent un air d'aisance et de confortable qui contraste singulièrement avec l'aspect lamentable de la vieille ville d'autrefois.

Je continuai mon voyage comme les années précédentes par les escales de Nossi-Bé, Diégo et Tamatave.

A Diégo, le colonel Ruault, de l'artillerie coloniale, qui avait succédé au général Joffre, et le capitaine de frégate Buchard mettaient la dernière main à l'organisation de la défense, à l'installation des établissements de la marine et aux études du bassin de radoub.

Je visitai de nouveau la route qui, reliant Diégo, par la montagne d'Ambre, avec les provinces situées plus au sud, fera cesser l'isolement du camp retranché, tout en facilitant son ravitaillement en temps de guerre. Les travaux étaient fort avancés et les chantiers avaient atteint le point culminant, au lac de Belle-Étape, par 1 200 mètres d'altitude. L'établissement d'un tracé de route le long du littoral avait été aussi envisagé et il fut procédé à cet effet à plusieurs reconnaissances sur la partie de la côte comprise entre Diégo et Vohémar. La conclusion à laquelle on aboutit fut que ce travail n'est pas insurmontable et qu'il pourra être entrepris par la suite, mais que la nécessité de franchir de nombreux cours d'eau et de larges régions marécageuses en rendra l'exécution difficile et coûteuse. En outre, s'il était donné suite à ce projet, il faudrait aviser aux moyens d'interdire en cas de guerre cette voie d'accès à un corps de débarquement ennemi et, dès le temps de paix, constituer à cet effet les défenses nécessaires.

Avant de quitter Diégo, j'eus, comme les années précédentes, la satisfaction de constater que la population européenne comprenait et appréciait les efforts de l'administration. C'est ainsi que, dans une cérémonie organisée par les colons à l'occasion de mon passage, M. Moinard, l'un des notables commerçants de la ville, se fit l'interprète de ces sentiments en « remerciant le Gouvernement de la colonie de ce qu'il avait fait et ne cessait de faire pour la prospérité du port et de la région ».

A Tamatave, dont les travaux de voirie et d'assainissement étaient parvenus à faire une agréable cité tropicale, je trouvai le

commerce local sous le coup d'une crise dont j'avais eu depuis plusieurs mois les échos. Je tenais à en étudier les causes de près, d'autant qu'en pareille circonstance les intéressés se montent souvent la tête et rejettent sur le Gouvernement la responsabilité d'opérations hasardeuses dont quelque prudence eût suffi à les dissuader. Pendant mon séjour qui dura deux mois, je m'entretins fréquemment avec les assemblées consultatives locales et les commerçants de la situation générale dans notre grand port de la côte est. J'avais conscience des efforts faits par l'administration pour faciliter les affaires et le trafic; mais, en cette matière, l'intervention officielle a toujours pour limites l'initiative et la liberté d'agir des intéressés eux-mêmes. Or, une enquête impartiale et approfondie me montra que la principale, sinon l'unique cause de l'état de gêne dont on se plaignait, n'était autre que l'augmentation inopportune, dans la proportion du simple au double en l'espace de quatre ans, du nombre des maisons de commerce établies dans certaines villes de l'île. Dès 1899, j'avais prévu cet écueil et j'en avais signalé le danger en ces termes dans un rapport au ministre, publié par le *Journal officiel de la République française* : « En ce qui concerne Tamatave, Tananarive, Majunga et même Mananjary et Vatomandry, l'équilibre qui doit exister entre le nombre de commerçants et la capacité de consommation du pays est atteint dès à présent et je ne conseillerai point à de nouveaux commerçants de s'établir de quelque temps encore dans ces divers centres. »

Malgré cet avis très net, des maisons de commerce nouvelles s'étaient créées un peu partout, principalement à Tamatave et Tananarive, sans étude préalable des besoins de la consommation et des conditions d'écoulement. Des commissionnaires en marchandises, habiles à solliciter et à obtenir des commandes, visitèrent en grand nombre Madagascar et l'inondèrent de produits. Bientôt les échéances survinrent, avant même que les stocks en magasin eussent commencé à trouver un placement,

et il en résulta des réalisations précipitées qui, on le conçoit, furent loin d'être avantageuses.

Les commerçants avisés qui n'avaient pas cédé à l'entraînement subirent eux-mêmes la répercussion de la crise et de l'avilissement des prix. J'ajoute qu'ils s'associèrent pleinement aux conclusions de l'enquête, et virent comme moi le remède dans l'observation de ce principe — que partout, le commerce doit régler ses procédés et ses approvisionnements sur les besoins calculés de la population et les transformations successives du pays.

Entre autres visites aux établissements et services de Tamatave, je citerai celle que je fis à l'école préparatoire pour les enfants européens, ouverte récemment dans un des quartiers les plus agréables et les plus aérés de la ville. J'avais fait établir les programmes de cette école et des autres similaires de façon à donner aux parents toute facilité d'opter de bonne heure sur la carrière à laquelle ils destinaient leurs enfants. Selon les classes suivies, ceux-ci pouvaient : ou bien poursuivre les études classiques et se préparer aux examens de France donnant accès aux carrières libérales, ou bien — ce qui me paraissait la voie la plus normale à Madagascar — se mettre en mesure, par un enseignement surtout pratique, d'aborder avec succès les carrières coloniales agricoles, commerciales et industrielles. Organisée sur ces bases, l'école préparatoire de Tamatave avait obtenu, dès le début, la faveur de la colonie européenne et voyait arriver chaque jour de nouveaux élèves. Leur nombre était passé successivement de 11 au 16 février, jour de l'ouverture, à 20 au 1er mars, 25 au 1er avril et 50 au 1er octobre. Depuis lors, ce dernier chiffre a encore notablement augmenté.

Vers le milieu de mon séjour, une très intéressante réunion hippique fut organisée par la *Société d'encouragement* de Tamatave instituée depuis trois mois à peine, avec un programme analogue à celui de son aînée de Tananarive. Il

faut dire à ce propos que les méthodes d'élevage du cheval à recommander dans les régions du littoral diffèrent sensiblement de celles qui doivent prévaloir en Emyrne. Sur la côte, les reproducteurs des deux sexes, et particulièrement ceux de race abyssine, arabe et australienne, sont susceptibles d'un acclimatement satisfaisant, d'autant qu'on peut les nourrir à assez bon compte avec du foin, de l'orge et de l'avoine importés d'Europe. Il sera donc possible — et c'est le but qu'envisageait la Société d'encouragement de Tamatave — de créer par acclimatement une race locale côtière, différente de la race croisée des hauts plateaux et renforcée de temps à autre avec des animaux importés.

Enfin, je ne saurais passer sous silence une magnifique réception suivie de bal — l'une des fêtes les plus brillantes auxquelles j'aie assisté, — qui fut offerte à la colonie française et étrangère de Tamatave par M. Maigrot, consul général d'Italie, à l'occasion du voyage en France de LL. MM. le roi et la reine d'Italie. M. Maigrot était pour moi une vieille connaissance; nos rapports excellents dataient de mon arrivée à Madagascar en 1896, et, depuis lors, j'avais toujours trouvé auprès de lui le concours le plus complet, notamment pour faciliter mes relations avec le nombreux personnel d'ouvriers italiens employé sur les chantiers du chemin de fer.

Par une délicate attention, notre hôte fit coïncider le jour de sa réception avec celui de l'arrivée des souverains à Paris. Au moment où, en France, d'éclatantes démonstrations affirmaient entre deux grandes nations des sentiments de confiance réciproque basés sur des affinités de race, de langue et sur le souvenir de luttes vaillamment supportées en commun, la belle fête de Tamatave resserra les liens depuis longtemps cordiaux et sympathiques qui unissaient la colonie italienne à la population française de Madagascar.

Avant de rentrer à Tananarive, je visitai à nouveau les chantiers du chemin de fer. J'eus ainsi l'occasion d'assister à

ENTRÉE DU TUNNEL DE VONGO-VONGO.

UN SERVICE D'AUTOMOBILES EST CRÉÉ ENTRE TANANARIVE ET LA CÔTE EST.

LES CHUTES DE KOMA.

l'ouverture du tunnel de Vongo-Vongo qui a raccourci de 7 kilomètres le tracé primitivement prévu.

La cérémonie organisée à cette occasion fut tout intime et familiale. En dehors du personnel du chemin de fer, un seul invité y assistait : M. Emile Bellier, ancien conseiller général à la Réunion, que j'avais rencontré à Tamatave, au moment où il se disposait à monter en Emyrne. Cet homme excellent, justement vénéré dans son pays, que la mort a enlevé depuis à l'affection des siens, m'honorait depuis de longues années de sa bienveillante amitié. Sur les chantiers, il rencontra de nombreux ouvriers créoles, et j'eus la satisfaction de lui faire constater que la plupart d'entre eux fournissaient au service technique de bons éléments de travail et d'activité.

Le programme de la percée finale du tunnel fut conforme à la tradition. Une mince paroi rocheuse, maintenue entre les deux galeries d'attaque, et bourrée de dynamite, sauta par le jeu d'un exploseur électrique actionné à distance par une main féminine. Ainsi finit le labeur obscur qu'ouvriers européens, créoles, sénégalais et malgaches poursuivaient depuis vingt mois avec endurance et ténacité.

Dans l'après-midi, nous visitons les magnifiques chutes de Koma. Le tracé du chemin de fer y longe, vers le 100e kilomètre, la Sahantandra, qui tombe brusquement de 70 mètres de hauteur, s'engouffrant dans une immense vasque naturelle, qu'encadre une puissante végétation. Ce site, l'un des plus imposants qui soient à Madagascar, retiendra souvent les touristes qui monteront de la côte à Tananarive.

Après cette journée bien remplie, nous allons passer la nuit à Moramanga, où l'hôpital indigène offre un gîte confortable à quelques-uns d'entre nous ; le lendemain matin, les automobiles nous mènent à rapide allure à Tananarive.

Quelques semaines plus tard, la réception de fin d'année au Gouvernement général me fournit l'occasion de résumer ainsi l'impression favorable rapportée de mes tournées en 1903 :

« Ceux d'entre vous qui ont assisté à nos premières réunions annuelles savent quelle était, il n'y a pas bien longtemps, la gravité de la situation à Madagascar. Aujourd'hui, les soucis d'alors n'existent plus. Grâce à la bravoure de nos troupes, aux capacités de nos fonctionnaires, aux efforts de nos planteurs et au bon esprit des populations indigènes, notre colonie est en excellente voie de développement et de progrès. Il nous restait à voir notre situation économique s'affermir, nos exportations s'accroître et tendre à égaler nos importations. Tout permet de croire que ce résultat sera bientôt atteint. En 1903, le chiffre de nos exportations dépasse de 30 pour 100 celui de 1902 ; si cette progression continue, comme on peut l'espérer, la balance s'établiera d'ici quatre ou cinq ans, et cela sans nuire en rien aux intérêts de la Métropole. »

Enfin, cette réception me permit d'adresser des vœux d'heureux retour dans la colonie à M. Porter, consul de Sa Majesté Britannique, qui allait bientôt quitter la grande île pour jouir d'un congé. Il me fut particulièrement agréable de lui rappeler que dans nos rapports, entretenus sans interruption depuis six ans, il avait toujours apporté, comme représentant d'une puissance amie, un esprit large et conciliant qui, joint à une affable cordialité, m'avait aidé à régler rapidement et de la façon la plus satisfaisante, diverses questions délicates qui s'étaient posées à la suite de l'annexion de Madagascar à la France.

CHAPITRE XI

DERNIÈRE MISE AU POINT ; QUESTIONS INDIGÈNES ET AUTRES

ORGANISATION DÉFINITIVE DE L'ASSISTANCE MÉDICALE ET DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL. | LE SYSTÈME DES MASSES. || FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE. || APPLICATION AUX SAKALAVES DU RÉGIME DES PROTECTORATS INTÉRIEURS. || MOUVEMENT INSURRECTIONNEL DANS LE SUD-EST DE L'ILE. || INFLUENCE DES SORCIERS. || INSTRUCTIONS AUX TROUPES. || HÉROÏQUE FAIT D'ARMES DU SERGENT CASALONGA. || LA REFONTE DU SYSTÈME FISCAL. || ENQUÊTES SUR LES COUTUMES DES POPULATIONS MALGACHES. | VOYAGE DANS LA RÉGION DE MIARINARIVO ET DU LAC ITASY. || VISITE AUX CHANTIERS AURIFÈRES DE VOHINAMBO. || LA PRODUCTION DE L'OR A MADAGASCAR PENDANT UNE PÉRIODE DE NEUF ANNÉES (1896-1904). || NOUVELLE INSPECTION DES CÔTES. | SÉJOUR A DIÉGO-SUAREZ ET A MAJUNGA. | LA CULTURE DU COTON. || DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET COMMERCIAL DE NOSSI-BÉ. | SÉJOUR A TAMATAVE. | VISITES DE CONCESSIONS. | VOYAGE A L'ILE DE LA RÉUNION.

● ● ●

Au commencement de 1904, les institutions dont je m'étais efforcé de doter Madagascar possédaient des rouages assurant d'une manière satisfaisante la marche générale des affaires et bien adaptés, grâce à l'expérience acquise, au développement social et économique de la colonie.

Sans parler de la pacification, j'avais, pendant huit années, poursuivi, sans relâche, le travail d'organisation de la grande île et lutté corps à corps avec toutes les difficultés ; en outre, des voyages accomplis dans tous les sens m'avaient fait connaître les peuplades si diverses de notre nouvelle possession, permis d'étudier leurs besoins et de modeler leurs formes

administratives sur les profondes différences de leur mentalité et de leur degré d'avancement social.

Dans toute l'étendue de l'île, dont les dix-neuf vingtièmes nous étaient complètement inconnus en 1896, il n'existait plus un coin de territoire, plus une tribu, plus un clan échappant à la direction effective de l'autorité française. C'était là le but que je m'étais proposé, en conformité de la loi d'annexion du 6 août 1896, et je pouvais dès lors considérer comme très avancée la tâche qui m'avait été confiée par le Gouvernement de mon pays.

A partir de ce moment, je m'attachai donc surtout à fortifier ce qui existait, à perfectionner l'administration générale et à combler les quelques lacunes signalées dans le fonctionnement des divers services publics.

La mise au point des questions indigènes : développement de la production malgache, relèvement social, politique d'association, etc., fut, pendant cette période finale, l'une de mes principales préoccupations.

Le fonctionnement de l'Assistance médicale, en progrès continu depuis huit ans, fut étendu aux régions les plus récemment pénétrées de l'ouest et du sud et y donna rapidement des résultats efficaces.

A Tananarive, outre les établissements proprement dits : École de médecine, hôpitaux, Institut Pasteur, pharmacie centrale, les services d'assistance et de protection sanitaire comprenaient au 1er janvier 1904 :

1° Le service de la statistique et de l'état civil pour les Européens et les indigènes ;

2° L'inspection médicale des femmes enceintes et des enfants en bas âge ;

3° Le dispensaire municipal ;

4° Le service des épidémies et de la désinfection ;

5° La Société d'assistance et de protection aux enfants métis.

L'organisation d'ensemble et le fonctionnement du service de l'assistance médicale à Madagascar valurent à la colonie une médaille d'or de M. le ministre de l'Intérieur. Ils lui méritèrent aussi les témoignages élogieux de l'Académie de médecine. Dans sa séance du 12 juillet 1904, cette savante Compagnie approuva le rapport de l'un de ses membres, M. le docteur Kermorgant, qui proposait, entre autres conclusions : « d'adresser des félicitations aux personnels de l'administration et du service de santé de Madagascar, ainsi qu'aux chefs des circonscriptions administratives pour toutes les améliorations qu'ils n'ont cessé d'apporter aux œuvres de l'assistance médicale indigène. » Malheureusement, en matière d'assistance publique, les moyens dont on dispose sont toujours insuffisants, eu égard à la multiplicité des besoins et à l'étendue de la tâche à accomplir. C'est ainsi que, malgré les précautions et mesures prises dans toutes les provinces : création d'hôpitaux et de postes de secours, services gratuits de consultations et de délivrance de quinine et autres médicaments, distributions d'étoffes, couvertures, vêtements de laine, etc., le paludisme continuait à sévir en Emyrne et étendait ses ravages jusqu'aux portes de Tananarive. Il y a là, pour l'avenir de notre colonie, un point noir qui doit continuer à nous préoccuper sérieusement.

Le Gouvernement de la métropole voulut bien, au commencement de 1904, rendre définitive l'organisation qui avait été créée et lui donner sa haute approbation. Celle-ci résulta de trois décrets. Le premier consacrait le principe et reproduisait dans son texte l'ensemble des dispositions générales déjà prises. Il fixait, en particulier, conformément aux propositions de la colonie, le mode d'alimentation et de fonctionnement des budgets autonomes des provinces, spécialement créés pour pourvoir aux dépenses. Les principales sources de revenus de ces budgets sont : une taxe spéciale dite de l'assistance médicale ; les produits des cessions de médicaments et des remboursements des malades payants ; les dons des fokon'olonas et ceux d'autres

provenances faits en faveur de l'institution. Enfin, le décret confirmait la règle admise dès le début, de la gratuité de l'admission des indigènes dans les hôpitaux, léproseries et autres formations sanitaires du service. Le second décret ratifiait toutes les mesures antérieurement prises pour l'organisation de l'École de médecine de Tananarive, la fixation des programmes et la délivrance des diplômes ; il conférait l'existence légale aux médecins et sages-femmes indigènes ayant satisfait aux épreuves, définissait leurs devoirs généraux, les conditions d'exercice de leur art, et les plaçait à ce dernier point de vue sous la surveillance et le contrôle du directeur du Service de santé de la colonie. Un troisième décret réglementait d'une manière définitive, en tenant compte des conditions locales, l'exercice de la pharmacie à Madagascar. D'autre part, pour mieux mettre à la portée de tous le moyen classique de lutte contre le paludisme, j'avais soumis au Département un projet de décret assimilant la quinine à une drogue et permettant de faire de ce produit un article de vente courante, qu'on aurait pu se procurer à des prix très minimes en lui enlevant son caractère de spécialité pharmaceutique.

Je mentionnerai enfin un autre décret, rendu au commencement de 1904 sur les propositions de la colonie, qui réglementait la protection de la santé publique. Les dispositions en furent complétées par l'établissement, dans chacun des principaux ports, d'un *journal de mobilisation sanitaire*, auquel collaborèrent les diverses autorités civiles, militaires et médicales. Ce document prévoit toutes les mesures à prendre, soit pour prévenir l'apparition des épidémies, soit, au cas où elles auraient éclaté, pour en enrayer la propagation. C'est grâce à des précautions de ce genre que nous avions pu, en quelques mois, couper court aux épidémies de peste à Tamatave, en 1897 et 1898, et plus tard à celle de Majunga en 1902, alors que ce fléau, qui a fait son apparition à l'île Maurice en 1898, y a duré pendant plusieurs

années consécutives et y sévissait encore au commencement de 1905.

Telles ont été — indépendamment du fonctionnement du Service de santé militaire dont il sera question plus loin — les préoccupations de l'Administration et du corps médical, et l'organisation sanitaire d'ensemble à laquelle elles ont abouti. Je ne veux pas quitter ce sujet sans adresser ici le témoignage de ma profonde gratitude à mes principaux collaborateurs. J'ai nommé les médecins principaux Clavel, Lidin, Vaysse et Clarac, directeurs successifs du Service de santé de la colonie qui — les deux premiers dans la période de début et de préparation, les deux autres dans celle d'évolution et de progrès, — m'ont prêté, pour la réussite de cette œuvre humanitaire, le précieux concours de leur science, de leur zèle et de leur dévouement.

L'organisation du service de l'Enseignement se fixa définitivement aussi pendant l'année 1904.

J'ai déjà dit les difficultés auxquelles on s'était heurté au début. Faute de personnel universitaire venu de la métropole, on n'avait assuré d'abord le fonctionnement de ce service si utile à l'affermissement de notre influence qu'en recourant, soit à nos soldats du corps d'occupation, soit au personnel enseignant des institutions privées. En échange de leur concours, celles-ci avaient reçu de la colonie des subventions qui firent l'objet de contrats spéciaux, résiliables lorsque les circonstances qui les avaient motivés auraient elles-mêmes pris fin. Par la suite, sur les demandes instantes que j'adressai à Paris, des instituteurs de la métropole furent envoyés à Madagascar en nombre suffisant pour pourvoir aux besoins. D'autre part, un personnel enseignant nombreux autant que dévoué me fut procuré par l'intermédiaire de la *Mission laïque française*, que je dois remercier ici du concours éclairé qu'elle m'a prêté. Je n'eus qu'à me féliciter de l'arrivée de ces contingents, d'autant que le régime de transition auquel j'avais dû recourir manquait d'unité,

de souplesse, et ne donnait pas toujours satisfaction pour l'exécution du programme d'enseignement professionnel dont j'avais, tant de fois, recommandé l'application. En fin de compte, du jour où la colonie disposa de ce nouveau personnel, elle put constituer son service de l'enseignement sur des bases normales, le rendre autonome dans le sens le plus complet du mot et renoncer pour l'avenir aux concours que des circonstances exceptionnelles avaient passagèrement motivés. J'ajoute que ce résultat fut grandement facilité par l'intelligence et l'activité avec lesquelles M. Deschamps, directeur de l'Enseignement de la Colonie, sut coordonner et mettre en œuvre les divers éléments mis à sa disposition.

Enfin, un arrêté du 13 janvier 1904 rendu en conformité des instructions de M. le ministre des Colonies, couronna la réglementation antérieure et consacra, par cette formule, le nouveau programme de l'institution : « Fortifier l'enseignement officiel, lui donner une énergique impulsion dans la voie de l'instruction professionnelle, industrielle et agricole, et lui réserver toutes les ressources financières dont dispose la colonie. »

Je continuai aussi, pendant l'année 1904, à atténuer le caractère de l'administration militaire dans les quelques contrées où celle-ci était provisoirement maintenue; la substitution progressive de fonctionnaires aux officiers et sous-officiers des cercles prépara l'installation de l'administration civile, régime vers lequel doit évoluer — dès que l'ordre est établi — le gouvernement d'un pays neuf.

Lorsque je quittai la colonie au mois de mai 1905, il n'existait plus, à proprement parler, que trois cercles militaires, ayant pour chefs-lieux : Morondava, Maintirano et Fort-Dauphin. J'omets à dessein le cercle de Mévétanana sur le point d'être rattaché à la province de Majunga, et le cercle des Mahafaly, appelé, après quelques compléments d'organisation, à n'être plus qu'un district de la province de Tuléar. D'autre part, je n'avais laissé subsister le cercle de Fort-Dauphin qu'en

raison de la sédition locale de la fin de 1904, dont j'indiquerai plus loin les causes et les principaux événements.

J'ai dit ailleurs le rôle décisif qu'avaient joué les postes militaires dans l'œuvre de pénétration progressive et de première organisation du pays. Il convient aussi d'indiquer comment avait été résolue la difficulté matérielle d'abriter et de faire vivre ces petits détachements, disséminés sur un pays aussi étendu, aussi accidenté et aussi privé de communications que Madagascar. Dès le début, on reconnut qu'il était impraticable d'appliquer les règlements usuels, imposant à certains services centraux la tâche de fournir à ces innombrables unités et sous-unités les vivres, les effets, et les abris ; il eût fallu augmenter démesurément le personnel de ces services et, en outre, disposer de moyens de transport qu'on ne possédait pas et qu'il était matériellement impossible d'improviser. Comme les besoins étaient impérieux, je mis en vigueur une méthode d'entretien des troupes à la fois très simple et extrêmement souple, le « système des masses », dont j'avais déjà fait une expérience avantageuse au Soudan et au Tonkin. Son application repose sur deux principes :

1° Tirer le plus possible du pays occupé tout ce qui est nécessaire à la subsistance des troupes ;

2° Substituer à l'action lointaine des services centraux, l'action sur place du chef qui a le contact immédiat de la troupe et donner à celui-ci toute initiative et aussi toute responsabilité, pour pourvoir à l'ensemble des besoins si multiples de ses subordonnés.

En pratique, le chef de détachement perçoit pour chacun de ses hommes et pour chaque journée de présence, des indemnités représentatives distinctes, de vivres, de baraquement et d'habillement.

Ces indemnités, totalisées pour chacun des trois services à assurer, constituent la *masse collective* du service, qui pourvoit à tous les achats et est gérée suivant les règles comptables

ordinaires par le chef d'unité, avec justification rigoureuse des recettes et des dépenses.

Le détachement ainsi administré devient une véritable *coopérative* entre frères d'armes, vivant de la même vie, ayant les mêmes besoins, courant les mêmes dangers.

On conçoit aisément les avantages qu'offre cette organisation; l'un des plus évidents est que la masse étant le bien commun de la collectivité, chacun a souci de sa prospérité et s'ingénie à lui créer des ressources; enfin, dans un pays neuf, le principe des achats faits sur place favorise le développement de la petite colonisation et des cultures indigènes. Le poste militaire joue un rôle dans la mise en valeur de la contrée; il devient un centre de rapprochement et, par suite, un instrument de paix et de progrès.

L'application du système des masses a permis d'améliorer considérablement les conditions d'existence de nos soldats à Madagascar.

En outre, elle a procuré au Trésor des économies considérables. Les unités devant en effet se suffire avec leurs allocations et assurer, à leurs risques et périls, la conservation de leurs approvisionnements, l'Etat est libéré une fois pour toutes par le paiement des indemnités représentatives sensiblement équivalentes à la dépense initiale qu'il faisait autrefois pour ses achats ; il n'a donc plus à supporter les frais généraux, et, dans l'espèce, les déchets énormes provenant des avaries et des pertes en magasin ou pendant les transports. D'ailleurs, dans les postes, la sollicitude des intéressés pour ce qui est véritablement leur patrimoine a réduit partout ces déchets à des proportions absolument insignifiantes.

Tel a été, dans ses grandes lignes le fonctionnement du système des masses pour nos troupes du corps d'occupation.

Sans prétendre que la méthode employée à Madagascar peut être généralisée immédiatement, je pense cependant que certaines applications seraient très utilement faites à l'armée

MORAMANGA, STATION PRINCIPALE DU CHEMIN DE FER ENTRE LA COTE ET TANANARIVE.

LE RÉGIME DU PROTECTORAT INTÉRIEUR FUT APPLIQUÉ CHEZ LES SAKALAVES DE L'OUEST.

LES FEMMES DE FRANCE A TANANARIVE.

métropolitaine, dans le sens de la décentralisation et de l'élargissement de l'initiative donnée aux commandants d'unité et de détachement, pour tout ce qui concerne la subsistance, le logement et l'habillement de leurs hommes.

Je terminerai par quelques indications sur le fonctionnement du service médical du corps d'occupation et les mesures prises pour procurer à nos soldats malades ou fatigués tous les soins et le réconfort nécessaires.

Les formations sanitaires militaires de Madagascar se subdivisent : en *grands hôpitaux militaires coloniaux*, parfaitement aménagés, et établis au nombre de quatre, à Tananarive, Tamatave, Diégo et Majunga ; *infirmeries-ambulances*, qui sont en réalité de petits hôpitaux, moins complets que les précédents, mais où les maladies les plus courantes peuvent être soignées ; *infirmeries de garnison*, analogues aux infirmeries régimentaires de France, à cette différence près qu'elles fonctionnent pour l'ensemble d'une garnison au lieu d'être réservées à un seul corps de troupes ; enfin, il a été établi *des postes médicaux mobiles* dans les régions où la densité des troupes est insuffisante pour comporter l'installation d'une infirmerie-ambulance. Un *médecin mobile* est chargé de la visite d'un certain nombre de postes militaires, avec résidence dans celui qui lui permet les déplacements les plus faciles et les plus rapides. Les quatre grands hôpitaux et les infirmeries-ambulances sont mixtes ; outre le personnel militaire, ces formations reçoivent les fonctionnaires civils, les colons et les indigènes ; pour ces trois dernières catégories de malades, les hospitalisations sont à charge de remboursement au profit du budget de l'Etat.

Enfin, on ne s'est pas borné à assurer à nos soldats le bien-être matériel, et à les préserver le mieux possible des atteintes du climat. Rien n'a été négligé non plus pour leur donner une assistance morale, capable de dissiper et de prévenir le découragement et l'ennui. Aidés par les œuvres admirables des *Femmes de France* et de la *Société de secours aux blessés*, dont

l'action généreuse et bienfaisante s'étend à toutes nos colonies, les chefs de corps et les officiers de toutes les garnisons se sont ingéniés à procurer à leurs hommes des distractions saines, qui sont à leur moral ce que le confortable matériel est à leur santé. Les casernes possèdent des bibliothèques et des salles de lecture ; on y organise fréquemment des jeux divers, des conférences, concerts, fêtes de gymnastique, représentations théâtrales, etc., qui permettent à nos soldats de passer agréablement les heures de loisir que leur laisse le service.

Après cette digression nécessaire, je reviens aux questions indigènes. Dans les régions du plateau central, des instructions de juin 1904 complétèrent et accentuèrent les mesures libérales antérieures, qui avaient largement associé à l'œuvre française les populations malgaches des régions déjà civilisées de l'Emyrne et du Vakinankaratra. D'ailleurs, nos fonctionnaires indigènes, en Emyrne surtout, formaient à cette époque un corps instruit, expérimenté, fidèle au nouvel état de choses et soucieux de l'accomplissement de ses devoirs.

Les mêmes principes furent appliqués dans les autres parties de l'île. J'ai déjà parlé du régime des « protectorats intérieurs », dont le regretté lieutenant-colonel Lucciardi avait fait le premier essai avec Impoinimerina, chef des Baras-Imamonos de la province de Tuléar. Grâce à la méthode sage et bienveillante apportée par nos officiers à l'administration des Sakalaves, ce système put aussi, en 1904, être appliqué à ces peuplades. On réalisa ainsi, sur les frais d'administration générale, des économies dont j'avais indiqué dans ces termes la nécessité :

« Le maintien du nombreux personnel et des effectifs importants qu'il a fallu employer au début pour réduire les résistances dans ces vastes territoires imposerait de lourdes charges, bien que, par leur fertilité et leurs ressources, certaines de ces contrées puissent légitimer de sérieuses espérances.

« Il nous faut donc entrer résolument dans la voie de la réduction du personnel militaire, dont la présence n'est plus imposée

par des motifs de sécurité, et qui depuis quelque temps est employé presque exclusivement à l'administration proprement dite du pays. L'ordre étant rétabli, le rôle de nos troupes se modifie; dans les régions pacifiées, elles doivent commencer à céder la place aux forces de police et rejoindre les garnisons normales, où elles seront exercées désormais aux services et aux travaux qui leur incombent pour la préparation de la défense de la colonie. »

Le commandant du cercle de Morondava ayant bien préparé le terrain en vue de restituer, sous le contrôle de la France, leur autorité aux chefs traditionnels de la contrée, le jeune Kamamy, dernier descendant des anciens rois du pays, fut, au mois d'août 1904, de nouveau solennellement investi dans ses fonctions héréditaires, en présence de tous les chefs du pays sakalave de l'ouest.

Dans les régions du sud-est, des causes que j'ai déjà en partie indiquées, et que des incidents fâcheux allaient mettre en évidence, imposaient une ligne politique différente. C'est surtout dans cette partie de l'île qu'on pouvait constater la difficulté de prendre à Madagascar des mesures administratives d'ensemble et d'adopter un système unique d'exercice de notre souveraineté vis-à-vis de populations essentiellement différentes par leurs traditions, leur caractère et leurs aptitudes à la civilisation.

A l'inverse du pays sakalave où notre action pouvait s'appuyer sur l'autorité de chefs traditionnels, nous nous trouvions là en présence de peuplades à l'état d'extrême division, frustes, indisciplinées et ne se mettant d'accord que pour résister au progrès.

C'est ainsi qu'à la fin de 1904, et après une apparence prolongée de soumission, éclata chez les Antaisakas et Antaifasy de la province de Farafangana, un mouvement insurrectionnel qui se propagea en quelques jours vers le sud et gagna les districts du nord du cercle de Fort-Dauphin.

Sous l'ancien gouvernement hova, ces peuplades avaient à diverses reprises infligé de sévères échecs aux troupes de la

reine, et l'orgueil du succès les avait persuadées de leur supériorité militaire, sur les autres races de l'île. D'ailleurs, en 1901 et 1902, lorsque nous avions voulu faire reconnaître notre autorité par les populations insoumises habitant les régions montagneuses entre le plateau central et la côte, les Antaisakas et Antaifasy nous avaient fourni d'excellentes troupes indigènes, qui s'étaient distinguées à côté de nos soldats d'infanterie coloniale et de nos Sénégalais. Malgré leur turbulence invétérée, la bienveillance des autorités françaises les avait récompensés des services rendus au cours des opérations; mais nous n'avions pu aller jusqu'à absoudre tous leurs méfaits et les laisser revenir impunément à leurs anciennes habitudes de pillage.

Les sorciers, nombreux dans le pays, exploitant notre intransigeance sur ce point, poussèrent secrètement à la révolte. Ils y avaient eux-mêmes un intérêt direct, car la diffusion dans le pays de l'enseignement et de l'assistance médicale indigènes avait porté un coup fatal à leur influence et était sur le point de tarir leur principale source de revenus. Leur propagande fut révélée par les habitants eux-mêmes, dont beaucoup avaient été terrorisés, et aussi par ce fait qu'on trouva sur les prisonniers des amulettes fabriquées avec les dépouilles des Européens assassinés au début du mouvement.

De même qu'en 1898, lors de l'insurrection du nord-ouest, des renforts, venus de toutes les directions, convergèrent immédiatement vers les régions troublées et reçurent la mission de rétablir l'ordre.

Les opérations furent conduites avec la plus grande modération et j'indiquai en ces termes aux chefs de détachement l'attitude qu'ils devaient observer :

« Tenez toujours la porte ouverte aux soumissions et usez de bons traitements envers ceux qui viendront se rendre. Interdisez de tirer sur les fuyards, car ils peuvent être aussi bien épouvantés qu'hostiles.

« Evitez avant tout de mettre les gens dans une position désespérée, qui les forcerait à de suprêmes efforts et entraînerait des pertes inutiles des deux côtés. Rappelez-vous qu'il s'agit d'une opération de pacification et non d'une guerre. Donc, pas de rigueurs ni de destructions inutiles.

« En un mot, le passage dans les régions insurgées des troupes placées sous votre commandement doit rester dans la mémoire des habitants, non comme un sujet de rancune cachée, mais comme le souvenir d'une force juste et indulgente à laquelle il y a tout intérêt à se soumettre. »

Je dois à la vérité de dire que notre générosité n'était pas payée de retour. Un exemple entre bien d'autres montrera ce qu'était la perfidie des instigateurs de la révolte.

Dans la matinée du 14 décembre 1904, les rebelles ayant été cernés dans un village par un de nos détachements, leur chef arbora le drapeau blanc pour demander à négocier. Le commandant des troupes fit arrêter l'attaque; mais, au moment où nos émissaires s'approchaient sans défiance, un feu violent éclata sur nos troupes au repos. La riposte ne se fit pas attendre, mais ce guet-apens nous coûta plusieurs tués ou blessés.

Malgré la difficulté des opérations pendant la saison des pluies et dans un pays boisé extrêmement accidenté, une campagne de quelques mois vint à bout de toutes les résistances; l'ordre était rétabli lorsque je quittai l'île au mois de mai 1905. M. le Gouverneur Lepreux, visitant ces régions quelques semaines plus tard, reçut les témoignages de regret des populations, et aussi la soumission de quelques chefs qui, par crainte de la justice plutôt que par désir de prolonger une lutte sans issue, ne s'étaient pas rendus en même temps que la masse de leurs partisans.

La nécessité où je me trouvai de recourir à la force des armes pour repousser ce dernier et brutal assaut de la barbarie contre la civilisation, fournit du moins à nos troupes de Madagascar une nouvelle occasion de montrer leurs qualités de bravoure.

Entre beaucoup d'autres, un brillant fait d'armes en témoignera.

Des coureurs venant du nord ayant apporté à Fort-Dauphin la nouvelle encore vague des événements de Farafangana, quelques tirailleurs sénégalais, commandés par le sergent Casalonga de l'infanterie coloniale, partirent aussitôt vers la région troublée. Mais le mouvement séditieux s'était propagé avec une rapidité déconcertante. Au premier village où il s'arrêta, le petit détachement, assailli et cerné à l'improviste par 4 à 500 rebelles, se réfugia dans l'église avec ses munitions et approvisionnements et s'y mit en état de défense. Dix jours durant, il soutint les assauts répétés des insurgés et par son feu leur causa des pertes sérieuses. Cependant la lutte était trop inégale, et l'assaillant finit par pénétrer dans le réduit. Mais il n'y trouva que des morts. Les défenseurs s'étaient fait tuer jusqu'au dernier, après avoir successivement détruit les munitions et brisé les armes de ceux qui tombaient. Ces braves gens n'avaient rien voulu laisser que leurs corps entre les mains de l'ennemi!

Le mouvement insurrectionnel de 1904, fomenté dans le plus grand secret comme la plupart des soulèvements d'indigènes, a éclaté sous l'influence de deux causes principales : l'une purement ethnique, corrélative du tempérament belliqueux et pillard de populations soumises par la force, mais non encore assouplies à la discipline sociale et administrative; l'autre accidentelle, se rattachant aux événements de la guerre russo-japonaise, qui avaient eu un grand retentissement à Madagacar, et que les *ombiasy* (sorciers du pays), aidés de certains anciens chefs restés irréconciliables, avaient eu beau jeu de commenter et d'exploiter contre nous.

Au contraire, rien ne justifie l'hypothèse que la révolte aurait été la conséquence de la refonte du système fiscal opérée pour l'ensemble de la colonie au cours de cette même année 1904. Il convient, à ce propos, de rappeler la situation d'alors et les mesures auxquelles elle a donné lieu.

En France, le Parlement avait, à diverses reprises, mani-

festé très nettement sa volonté de voir nos colonies arriver à se suffire avec leurs ressources propres et s'accoutumer à se passer du concours financier de la métropole. J'étais entré résolument dans cette voie et, sur ma proposition, Madagascar avait cessé de recevoir du budget de l'État les subventions qui lui avaient été accordées plusieurs années durant.

Mais, en présence des besoins nombreux et urgents à satisfaire dans une colonie naissante, il avait fallu trouver ailleurs les ressources disparues, et pour cela remanier l'assiette de l'impôt malgache. Ce fut l'objet de la réforme de 1904.

Suivant les principes que j'avais toujours fait prévaloir, il fut entendu que les charges fiscales seraient avant tout mises en rapport avec les capacités imposables des populations. Mais, tout en respectant le principe absolu de la liberté du travail, ces capacités imposables furent évaluées en fonction des ressources moyennes qu'un labeur normal pouvait fournir aux diverses provinces. Or, en matière de travail indigène, des différences considérables existaient d'une région à l'autre. Dans le sud-est et le sud, nombre de peuplades, habitant des contrées fertiles et riches en produits naturels, ne tiraient rien du sol et répugnaient à tout travail et à tout impôt. En Emyrne, au contraire, les Hovas — race de beaucoup la plus laborieuse et la plus intelligente de l'île — étaient devenus d'excellents agriculteurs et avaient, depuis plusieurs années, accepté et acquitté sans la moindre difficulté toutes les charges de l'impôt. Notre souveraineté étant indivisible et ne comportant de régime de faveur pour aucun groupement, il eût été profondément injuste et immoral de continuer à ne demander qu'aux tribus des hauts plateaux les ressources nécessaires à la marche des affaires de la colonie et, sous prétexte de ne pas troubler le « farniente » des populations récemment soumises, de faire peser tout le fardeau sur celles dès longtemps ralliées et respectueuses de notre autorité.

Cette inégalité de traitement eût été d'autant moins justifiée

que les Hovas, et à côté d'eux les Betsiléos — contribuables également exacts et dociles — vivent dans un pays relativement peu fertile lorsqu'on le compare aux régions côtières et aux ressources que celles-ci peuvent fournir à leurs habitants.

Cependant, je tenais, en cela comme en toute chose, à n'accomplir que des réformes progressives, en évitant tout changement brusque dans les habitudes et les conditions d'existence des populations. Aussi, la réglementation appliquée aux régions du sud-est avait-elle porté surtout sur les chefs de taxation, sans entraîner d'aggravation de la fiscalité elle-même; c'est dire que si on a pu la prendre comme prétexte, elle ne saurait être admise comme cause fondée de l'insurrection; c'est dire aussi que, si l'on doit, par la suite, entrer dans la voie de la réduction de l'impôt indigène, il sera juste d'appliquer les premiers dégrèvements, non aux régions côtières susceptibles de procurer de grosses ressources aux indigènes qui se mettront résolument au travail, mais aux populations hovas et betsiléos, qui sont les plus laborieuses de l'île et qui, avec persévérance et succès, font valoir les régions les moins favorisées au point de vue du rendement agricole et de la fertilité.

J'ajoute que le régime fiscal mis en vigueur en 1904 avait fait l'objet d'une longue et sérieuse étude. A cet effet, j'avais provoqué l'avis d'une commission offrant toutes garanties, présidée par le directeur du Contrôle financier, et comprenant le directeur du Comptoir national d'escompte et plusieurs membres des assemblées consultatives de la colonie. Puis, le projet mis au point avait été soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Dans mes instructions, je résumai ainsi les principes mis en évidence par la discussion :

« A Madagascar, comme dans toute nos colonies nouvelles, l'expérience des premières années d'occupation a démontré que l'impôt est le stimulant indispensable de l'énergie indigène. Il ne fait pas de doute que le Malgache, quelque contrée de l'île

qu'il habite, se procure presque toujours, sans effort appréciable, tout ce qui est indispensable pour se nourrir, se loger et se vêtir. L'indolence native aidant, une minorité seulement — et cette minorité est infime chez les peuplades récemment soumises, — se conforme, sans y être incitée, à la saine loi du travail. Laisser l'indigène dans cet état, c'est renoncer pour lui à tout progrès, à toute élévation de son niveau économique et social. D'autre part, l'emploi de la contrainte est, en cette matière, à la fois immoral, impolitique et improductif. La conclusion vient d'elle-même à l'esprit : il faut trouver, non pas un moyen matériel de coercition, mais un stimulant qui pousse les indigènes au travail et les amène peu à peu à en comprendre les avantages. Or, rien, mieux que l'impôt, ne peut remplir ce rôle à la fois utilitaire et moralisateur. »

Je citerai à ce propos quelques chiffres. De 1902 à 1904, à la suite de la réglementation de l'impôt dans les régions côtières les plus récemment rangées sous notre autorité, la valeur des produits exportés annuellement est passée de 10 000 francs à 49 000 francs à Maintirano, de 36 000 à 93 000 à Morondava, de 62 000 à 480 000 à Fort-Dauphin et enfin, dans la province de Farafangana, où ont éclaté les troubles à la fin de 1904, de 17 000 à 147 000 francs.

Les statistiques du commerce indigène en Emyrne démontrent également que la nécessité d'acquitter l'impôt a développé fructueusement l'esprit d'entreprise des Hovas, éveillé chez eux le goût du travail, aidé à l'extension des cultures, donné naissance à des industries locales rémunératrices, et, en somme, créé des ressources comparables aux taxes à acquitter. D'ailleurs on remarque partout aujourd'hui — et surtout dans les régions centrales — que dès qu'approchent les époques du recouvrement de l'impôt, il se produit dans les offres de service des indigènes une surabondance de bon augure pour tous ceux qui ont des travaux en retard ou des affaires à expédier.

L'année 1904 fut marquée par plusieurs autres mesures ayant

pour but d'orienter la colonie vers une organisation définitive et d'y préparer, autant que possible, l'amalgamation des divers éléments ethniques.

En tout ce qui touchait à la tradition et aux coutumes léguées par les ancêtres, je m'attachai à ne faire que les réformes commandées par l'état de civilisation et à ne les réaliser que progressivement. Ce précepte d'un de nos historiens : « La puissance des souvenirs féconde les institutions nouvelles » est profondément vrai en matière d'administration coloniale. On ne saurait mieux marquer la voie à suivre, ni mieux indiquer l'utopie de ceux qui, méconnaissant l'atavisme et l'hérédité mentale, croient pouvoir détruire en quelques mois l'œuvre des siècles et veulent obtenir l'assimilation immédiate d'un peuple neuf par l'application en bloc des institutions de la métropole.

C'est ainsi que, pour le fonctionnement de la justice indigène, j'avais maintenu ce principe, qui dérive d'ailleurs de l'idée de famille : *le chef est en même temps le juge*. Sur ce point — et le fait mérite d'être retenu —, la conception était la même chez toutes les peuplades de l'île. Dans l'application, elle se traduisit par cette règle : les Malgaches ne relèvent pas en principe des tribunaux ordinaires, mais de juridictions spéciales, présidées par les chefs administratifs et jugeant suivant les anciennes lois du pays purgées de toutes les dispositions contraires à l'humanité et à l'esprit des institutions nouvelles.

En matière civile, comme en matière criminelle, j'étendis aux régions les plus récemment pénétrées de l'Ouest et de l'extrême Sud l'organisation judiciaire indigène qui fonctionnait déjà depuis plusieurs années dans les autres parties de l'île : tribunaux du 1er degré dans les chefs-lieux de secteur ou de district, tribunaux du 2e degré et d'appel dans les chefs-lieux de cercle ou de province.

Enfin, pour donner une impulsion d'ensemble à ce grand rouage et en régler le fonctionnement suivant les principes généraux de notre civilisation, les tribunaux indigènes de tout

degré dépendirent pour la procédure, la discipline et les jugements en dernier ressort, de la cour d'appel de Tananarive et du procureur général, chef du service judiciaire de la colonie.

Pour les Européens, les bases de l'organisation judiciaire, établies quelques mois après la prise de possession de l'île par un décret du 9 juin 1896, n'avaient été modifiées depuis que sur des points de détail. Les formes et le fonctionnement de l'institution étaient, à peu de chose près, les mêmes qu'en France et offraient des garanties analogues.

Les divers degrés de juridiction comprennent : une cour d'appel à Tananarive, quatre tribunaux de première instance, à Tananarive, Tamatave, Majunga et Diégo-Suarez, quatre justices de paix à compétence étendue à Nossi-Bé, Mananjary, Tuléar et Fianarantsoa, dix-huit justices de paix à compétence ordinaire dans les autres chefs-lieux de province et huit cours criminelles. Dans les justices de paix à compétence ordinaire seulement, les fonctions judiciaires sont dévolues aux administrateurs; dans les autres, elles appartiennent à des magistrats de carrière. Un des inconvénients de cette organisation, dû à la faible densité de la population européenne par rapport à la grande superficie de l'île, était d'obliger souvent les justiciables à des déplacements longs et coûteux. On s'en plaignait surtout pour les affaires en justice de paix, où les procès entraînaient souvent à des frais bien supérieurs à l'intérêt engagé. Il fut remédié en partie à cet état de choses par un décret du mois de mars 1904, qui autorisa les administrateurs investis de fonctions judiciaires à tenir des audiences foraines dans les diverses localités de leur circonscription.

Je reçus aussi des provinces et des cercles les résultats des recherches ethnographiques que j'avais recommandé d'entreprendre sur les diverses races de l'île. Ces études, consciencieusement menées à bien par nos administrateurs et nos officiers, portent à la fois sur l'histoire, les coutumes locales et les insti-

tutions juridiques; elles forment aujourd'hui une documentation très variée et très instructive.

L'Académie malgache fournit également, pour ces travaux, une collaboration des plus fécondes, et les plus autorisés de ses membres y appliquèrent leurs patientes investigations. Du côté des fonctionnaires, ce furent : MM. les administrateurs Julien, Lacaze, Gerbinis, Berthier, Raybaud et M. l'architecte Jully. Tous avaient vécu à Madagascar avant la conquête et en connaissaient à fond les idiomes et les coutumes. Le Gouvernement de la colonie eut en eux de précieux collaborateurs; employant exclusivement la langue du pays dans les rapports avec les indigènes, ils étaient particulièrement à même de se rendre un compte exact des besoins et de l'état d'esprit des populations. J'ai eu recours aussi à plusieurs d'entre eux, principalement à MM. Julien et Gerbinis, pour professer à Tananarive et dans d'autres villes de l'île des cours de malgache qui ont rapidement donné une pratique suffisante de la langue à de nombreux officiers, fonctionnaires et colons. On put ainsi éviter à Madagascar cet écueil qu'on rencontre souvent dans les colonies neuves : être à la merci d'interprètes qui, par ignorance ou pour autre cause, travestissent ce qu'ils entendent et méritent au premier chef ce reproche bien connu : *traduttore, traditore.* Parmi les autres membres actifs, français ou étrangers de l'Académie malgache, je citerai les P. P. Colin et Malzac et les Rev. Sibree et Baron, hommes érudits, dont les travaux astronomiques, linguistiques, historiques, géologiques et botaniques font autorité dans le monde savant et ont été récompensés par plusieurs Académies de France et de l'étranger.

Je ne puis oublier non plus le *Comité de Madagascar*, institué à Paris, avec M. Alfred Grandidier comme président d'honneur et MM. Charles Roux et Delhorbe, comme président et secrétaire général. Sa belle publication : la *Revue de Madagascar*, a contribué très largement à la vulgarisation des connaissances nouvelles qu'on acquérait sur la grande île; en outre, le Comité

NOS FONCTIONNAIRES INDIGÈNES DE L'ÉMYRNE FORMENT UN CORPS INSTRUIT ET EXPÉRIMENTÉ.

AU BORD DU LAC ITASY.

AU PIED DES CHUTES DE KOMA.

et les membres de son bureau ont donné l'aide la plus efficace, et quelquefois la plus généreuse et la plus discrète, à bon nombre de nos compatriotes établis ou se proposant de s'établir à Madagascar.

Enfin, je connais peu d'œuvres consacrées à nos colonies, qui représentent une aussi grande somme d'efforts, de recherches patientes, et autant de véritable érudition que le magnifique ouvrage sur l'histoire ancienne de Madagascar dont le Comité a commencé il y a quatre ans la publication. Ainsi vont se trouver rapprochés et condensés, après avoir été extraits des bibliothèques de tous les coins de l'Europe, les récits ou les résultats des travaux des précurseurs qui, à diverses époques, ont visité la grande île malgache et décrit son sol, son climat et ses habitants.

A la fin d'avril, je quittai Tananarive pour me rendre dans la région de Miarinarivo et du lac Itasy. J'avais déjà visité ce pays en 1897, au moment où l'insurrection venait d'y prendre fin, et, à cette époque, il m'était apparu comme une des contrées du plateau central offrant les conditions les plus favorables à la culture, à l'élevage et aux entreprises de colonisation.

Mon voyage devait me permettre aussi d'apprécier, dans une des provinces les plus excentriques de l'Emyrne, l'effet des ordres récemment donnés pour l'émancipation des populations malgaches, l'extension des attributions des fonctionnaires indigènes et la réduction des frais d'administration européenne.

La nouvelle organisation n'avait maintenu que dans les chefs-lieux de province des groupements de fonctionnaires européens pour assurer la direction des divers services : finances, travaux publics, enseignement, assistance médicale, etc... Dans les subdivisions de région dont le type était le district, le personnel métropolitain était réduit désormais à un seul fonctionnaire. Celui-ci, responsable vis-à-vis du chef de province, devait assurer l'administration de détail de sa circonscription à l'aide

d'agents indigènes, utilisés suivant leurs aptitudes dans les différentes branches du service.

Je voulais me rendre compte aussi de l'efficacité de certaines mesures prises en vue du développement économique du pays : encouragements à la sériciculture, création de mûraies, attribution de terrains de parcours pour les troupeaux, etc. Ces constatations avaient leur importance dans une des régions de l'Emyrne où les conditions du sol et du climat semblent assurer à l'industrie de la soie un sérieux avenir et où, d'autre part, un important cheptel et d'immenses pâturages ouvrent un large champ à l'initiative et à l'activité des colons européens.

Enfin, l'un des buts de mon voyage, et non le moins important, était l'inspection de l'Assistance médicale qui, étendue depuis deux ans à cette province, y avait été dotée récemment d'installations définitives : hôpitaux, léproseries, etc.

Le lac Itasy — au centre de la région que je visitai tout d'abord — est une belle et vaste nappe d'eau, très poissonneuse, dont les rivages sont couverts d'une riante végétation jusqu'au pied des montagnes qui en épousent les contours. Il est situé à 80 kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Tananarive; d'une forme assez irrégulière, il mesure environ 10 kilomètres suivant chacune de ses deux grandes diagonales.

Selon les géologues, les coulées de lave des anciens volcans du voisinage ont créé peu à peu, dans la vallée de la Varana, rivière qui arrose cette région, un barrage qui, en élevant le niveau des eaux, leur a permis de s'étaler sur une grande superficie, devenue le lac actuel.

La Varana, au cours pittoresque, accidenté par de nombreuses chutes, se jette dans le Sakay qui, avec le Kitsamby, forme la Tsiribihina, le plus grand fleuve de la côte ouest de Madagascar. Sur la rive ouest du lac se dresse une chaîne d'anciens volcans, alignés dans la direction nord-sud sur une longueur de 35 kilomètres et offrant de frappantes analogies avec la chaîne des monts Dôme de l'Auvergne. Au nord

du lac, on distingue l'Ambohimiangara dont le sommet (1 695 mètres) — sur lequel est établi un poste de télégraphie optique — forme le point culminant de la région.

De même que les monts Dôme, les sommets de l'Itasy se rattachent à plusieurs catégories de formations. Les plus nombreux sont des cônes de scories, dont le type le plus caractéristique est le Kasige, qui offre un cratère d'environ 80 mètres de profondeur. Quelques-uns présentent, comme le Puy-de-Dôme, l'aspect d'énormes cloches que la poussée intérieure a simplement gonflées ; d'autres ont bavé une lave visqueuse dont l'écoulement n'a pas modifié la forme arrondie du sommet.

Miarinarivo, chef-lieu de la province de l'Itasy, est un grand bourg construit tout en longueur sur une ligne de crête; on y compte déjà une vingtaine de colons.

Après avoir visité les rives ouest du lac, mon itinéraire me conduit à Soavinandriana, joli village bâti au sommet d'un mamelon, qui s'est coquettement transformé depuis mon premier passage dans cette région en 1897.

Au delà, la route remonte vers le nord et rejoint la rive est. Je garde un agréable souvenir de cette partie du trajet, et surtout d'une halte pour le déjeuner à Ambohiniazy, joli et gai village construit au milieu d'un bosquet verdoyant sur un petit îlot du lac. Ambohiniazy, qui ne compte qu'une cinquantaine de cases a été beaucoup plus important autrefois. C'était la capitale d'un royaume; au centre du village, le tombeau délabré d'un des derniers chefs, surmontant un gros rocher de granit, perpétue seul la mémoire des événements passés.

Avant de rentrer à Tananarive, je visitai à une douzaine de kilomètres au sud-ouest d'Arivonimamo les chantiers aurifères de Vohinambo, ouverts quelques mois auparavant pour l'exploitation de roches filoniennes, présumées existantes dans le sous-sol de cette région.

On a contesté souvent, sinon l'existence de filons aurifères à Madagascar, du moins la possibilité d'exploiter ces gisements

d'une façon pratique et rémunératrice. Le système de la négation est trop absolu. Il est certain que l'or d'alluvion, sur lequel la presque totalité des recherches est encore aujourd'hui concentrée, ne s'est pas trouvé de tout temps dans ses gîtes actuels, et y a été amené par les cours d'eau. Or, l'expérience des placers des autres parties du monde donne à croire que cet or provient de filons ou de poches distribués plus ou moins régulièrement dans les massifs montagneux où les rivières prennent naissance. Dans cette hypothèse, le lavage prolongé qui s'opère dans les profondeurs du sol désagrège à la longue les roches aurifères, et les eaux, en s'écoulant par les fissures, entraînent avec elles, pour les déposer ensuite, les particules du métal précieux.

Quoi qu'il en soit, c'était encore l'or d'alluvion qui, en 1904, constituait la partie de beaucoup la plus importante du rendement aurifère de la Grande Ile. D'ailleurs, quelque primitif que fût le procédé d'exploitation — par la batée — employé par les indigènes pour le lavage des sables, la production n'avait cessé de croître au cours des précédentes années. L'énumération ci-après est, à cet égard, significative :

En 1896..	112207 francs.	En 1900..	3009160 francs.
En 1897..	213612 francs.	En 1901..	2821200 francs.
En 1898..	336502 francs.	En 1902..	4132622 francs.
En 1899..	1043253 francs.	En 1903..	5856778 francs.

En 1904..... 7692942 francs.

Les résultats du premier trimestre 1905, que je fis relever avant mon départ, furent tout aussi éloquents. Comparativement à la période correspondante du premier trismestre 1904, les demandes de permis de recherches s'élevèrent de 350 à 434, les demandes de permis d'exploitation de 22 à 57 et la production déclarée de 537 à 648 kilos. Il n'est pas superflu enfin de remarquer que la réglementation de l'impôt n'avait pas en pure perte stimulé les indigènes au travail. C'est ainsi qu'au prix moyen de 2 francs le gramme, les chantiers aurifères de l'île distribuèrent

CARTE DES RESSOURCES MINIÈRES.

aux Malgaches, en 1904 et pendant le premier trimestre de 1905, une somme de plus de 6 millions de francs.

Peu après ma rentrée en France, un nouveau décret (23 novembre 1905) réglementa derechef l'industrie minière à Madagascar, en établissant des impôts à la surface et en frappant de taxes plus élevées l'exploitation des gisements filoniens. C'était aller vite en besogne, car on ne possédait que des données encore assez imprécises sur cette dernière source éventuelle de richesse. Suivant moi, le décret de 1902, étudié sur place de concert avec les principaux exploitants d'or de la colonie, était bien approprié à toutes les conditions locales; il venait de donner un remarquable essor à la production aurifère et aurait pu pendant quelque temps encore suffire à tous les besoins[1].

Enfin la recherche des pierres précieuses et des métaux ou substances minérales autres que l'or : fer, cuivre, mercure, plomb, étain, nickel, mica, sel, lignite, bitume, pétrole, etc., a donné lieu aussi à des prospections intéressantes, dont le nombre s'est élevé très sensiblement en 1904 et 1905.

Vers la fin de juin, j'entrepris ma dernière inspection côtière en commençant par Diégo-Suarez où j'achevai, avec le concours des assemblées locales, le règlement des diverses questions pendantes : administratives, maritimes et commerciales. Je revis les concessions des environs, la route de la montagne d'Ambre, les ouvrages de défense définitivement armés. Une manœuvre d'ensemble, qui eut pour thème l'attaque et la défense d'un des secteurs de la place, me permit d'apprécier que les troupes avaient été efficacement exercées au service de guerre.

Je visitai aussi, dans le voisinage de Diégo — en vue de travaux d'irrigation à y exécuter — le village et la plaine

1. La mise en pratique du décret du 23 novembre 1905 n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Au moment de mettre sous presse (10 mai 1907), on annonçait la signature d'un nouveau décret minier qui reviendra sur certaines des mesures prises et donnera satisfaction aux desiderata exprimés depuis dix-huit mois par les prospecteurs.

d'Anamakia, centre de cultures maraîchères, où une laborieuse colonie créole de la Réunion s'est établie au lendemain de la campagne de 1885.

A Majunga, où j'arrivai le 23 juillet, je constatai aussi, avec une vive satisfaction, le développement sans cesse en progrès de la ville et de la contrée. Depuis un an, de très nombreuses constructions se sont élevées dans les divers quartiers et soulignent l'essor que prend la ville grâce à l'initiative des commerçants, des industriels et des colons. Les Indiens, comme toujours, ont participé à ce mouvement; nombreux sont ceux de ces Asiatiques qui, établis à demeure à Majunga, placent leurs capitaux en bien-fonds et fournissent ainsi au commerce local des garanties qu'il ne possédait pas autrefois.

Dans la banlieue, surtout à l'est et au nord-est de la ville, quelques concessions sont en bonne voie de développement et de réussite. Plusieurs colons — et entre autres, M. Billaud à Marohogo — mettant à profit les études et les conseils du Service de l'Agriculture, ont commencé à porter leurs efforts sur la culture du coton. D'ailleurs, à un point de vue plus général, l'Administration s'associait activement depuis un an aux efforts de l'Association cotonnière coloniale, fondée en France en 1903, sous la présidence de M. Esnault-Pelterie, en vue de l'extension de la culture du coton dans nos diverses colonies.

Une grande partie de l'île, comprenant tout le versant occidental, le nord-ouest, le nord jusqu'à Antalaha sur la côte est, les hauts plateaux (Emyrne et Betsiléo) et le sud, jouit d'un régime climatique qui convient à la culture du cotonnier. Toutefois, les essais antérieurs désignaient la région du nord-ouest comme offrant à cet égard les meilleures chances de réussite. C'est dans ces conditions qu'au début de 1904 j'avais décidé la création d'une station cotonnière d'essais dans la plaine de Marovoay, arrosée par la Betsiboka, et déjà citée plus haut pour sa fertilité et l'importance de sa production.

En juillet 1904, la station de Marovoay n'était pas encore

sortie de la période d'installation, mais elle a rapidement progressé depuis; ses produits, expertisés en France à diverses reprises, ont donné lieu aux appréciations les plus favorables; si les prévisions se réalisent, on peut espérer voir avant peu les cotons du nord-ouest de l'île concurrencer avec avantage la plupart des belles espèces dont notre industrie nationale s'approvisionne encore à l'étranger.

A Analalava, puis à Nossi-Bé où je fais escale pendant mon voyage de retour sur Tamatave, je trouve la situation générale en progrès notable sur les années précédentes. Les statistiques douanières d'Hell-Ville font ressortir que le mouvement du port est passé de 2 millions en 1902 à 2600000 francs en 1903.

Au cours des trois dernières années, les colons européens de la petite île ont redoublé d'activité pour remédier aux effets de la crise sucrière en substituant la culture de la vanille, du café et du cocotier à celle de la canne. Ces efforts se traduisent déjà par des résultats significatifs. Plus de quatre cents hectares sont plantés en vanille et de nouveaux et vastes terrains sont en voie de défrichement et d'aménagement pour l'extension de cette culture.

Le cocotier se comporte aussi très bien dans différentes parties de l'île de Nossi-Bé, principalement sur le littoral, où l'on remarque quelques plantations toutes récentes, conduites en vue d'une exploitation régulière et intensive.

Dans le district de la Grande-Terre, qui fait face à Nossi-Bé, la population sakalave, autrefois si turbulente, est complètement rentrée dans l'ordre et se montre docile aux conseils de l'autorité française. La politique des races, utilisant l'influence des chefs indigènes sincèrement ralliés, a produit les meilleurs résultats et facilité beaucoup la mise en valeur du pays.

En 1901 et 1902, toute cette région se nourrissait exclusivement de riz importé de Saïgon. L'extension des cultures indigènes a mis fin à ces importations; en outre, depuis le

commencement de 1904, l'excédent des récoltes du pays a permis de fournir 800 tonnes de riz aux services militaires de Diégo-Suarez; on a amorcé ainsi le développement du commerce d'exportation et les relations entre le point d'appui de la flotte et les régions de l'intérieur.

L'élevage est aussi très en progrès dans les diverses régions de la Grande-Terre dont les plaines, bien arrosées, offrent aux troupeaux de vastes et excellents pâturages. De même qu'à Nossi-Bé, les indigènes ont donné un développement très marqué aux plantations de cocotiers, grâce à des distributions gratuites de noix des meilleures espèces des Seychelles et de Ceylan. Enfin, comme à Majunga, des essais, isolés mais fort intéressants, de culture de coton ont été entrepris par quelques colons et indigènes.

L'ensemble de ces constatations, lors de ma dernière visite officielle à Nossi-Bé, m'a laissé l'impression que la petite Dépendance est heureusement sortie de la crise qu'elle traversait quand je m'y étais arrêté pour la première fois en 1896.

A Tamatave, où j'arrivai le 6 août, un séjour de deux mois et demi me mit à même de compléter l'œuvre que je poursuivais depuis plusieurs années, pour l'organisation administrative européenne et indigène, l'augmentation du trafic, la constitution de l'outillage public, et enfin le développement agricole des régions dont le grand port de la côte est constitue le principal débouché.

Les assemblées locales me prêtèrent, comme les années précédentes, le concours de leur expérience, surtout en m'éclairant sur certains détails de la situation commerciale, que les statistiques et enquêtes officielles permettent difficilement de mettre en lumière. Je pus ainsi pressentir que la crise traversée l'année précédente par le commerce local allait prendre fin, et que les premiers mois de l'année 1905 seraient très probablement marqués par une reprise générale des affaires. L'événement a justifié depuis ces prévisions, surtout après l'élimi-

nation des stocks qui avaient — de la façon la plus inopportune — créé une véritable pléthore sur le marché.

Comme à Majunga et à Diégo, je trouvai la ville embellie et assainie, avec des squares et avenues plantés d'arbres, de nombreuses constructions nouvelles, des installations complètes et confortables pour les divers services civils et militaires, des rues empierrées et bordées de trottoirs, un système d'égouts assurant l'écoulement rapide des eaux stagnantes. En me reportant à huit années en arrière et comparant la coquette cité tropicale d'aujourd'hui à l'agglomération informe et malsaine qu'était Tamatave en 1896, je pouvais me rendre compte du chemin parcouru et avoir conscience des progrès réalisés.

Mon séjour me permit de visiter une fois encore le jardin d'essais de l'Ivoloina relié à Tamatave par une belle route empierrée, la cocoterie de Vohidrotra et plusieurs concessions européennes. L'une des plus agréables de ces excursions fut celle que je fis chez M. Mori, président de la Chambre consultative de Tamatave, qui possédait, sur les hauteurs de Farafate, à 7 kilomètres de la ville, un domaine parfaitement entretenu, comprenant une carrière et une exploitation agricole. Grâce à ses persévérants efforts et aussi à sa bienveillance envers les indigènes, M. Mori avait mené à bien, vers la fin de 1904, cette entreprise à laquelle il se consacrait depuis longtemps. Ce n'est pas sans émotion que j'évoque ce souvenir, car, peu après ma rentrée en France, j'appris que notre hôte de Farafate venait d'être enlevé en quelques jours à l'estime et à l'affection de tous ceux qui l'avaient connu et apprécié.

Je ne puis enfin passer sous silence un voyage d'une dizaine de jours que je fis à la Réunion, où j'avais à régler au point de vue militaire, diverses questions touchant à l'organisation des troupes.

Dans cette petite colonie, ainée de Madagascar et si riche en glorieux souvenirs, je reçus de nos compatriotes créoles et de leur excellent et si justement populaire gouverneur, M. Sa-

mary, le plus cordial et touchant accueil. En 1875, j'avais tenu garnison à la Réunion, et depuis cette époque, le souvenir de ce pays enchanteur m'était souvent revenu dans d'autres contrées, où je vivais au milieu de populations hostiles, sous des climats rudes et débilitants. Aussi, pris-je un réel plaisir à voir de nouveau se dérouler sous mes yeux bien des sites que j'avais admirés, et à recommencer, par les routes vertes et fleuries, les jolies excursions d'autrefois.

Enfin, au nombre des satisfactions que m'occasionna mon court séjour chez les Français de l'île voisine, j'eus celle d'emporter la promesse que plusieurs d'entre eux, leur gouverneur en tête, feraient, quelques semaines plus tard, le voyage en sens inverse pour venir assister à l'inauguration des 100 premiers kilomètres du chemin de fer de Madagascar.

CHAPITRE XII

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER ; FIN DE SÉJOUR

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER ET OUVERTURE DE L'EXPLOITATION. || LE CYCLONE D'AVRIL 1905. || CAISSE DE RETRAITES ET PENSIONS POUR LES FONCTIONNAIRES CIVILS DE LA COLONIE. || LIBERTÉ DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES INDIGÈNES. || ENVOI D'UNE MISSION DANS LES COLONIES SUD-AFRICAINES. || RESSOURCES AGRICOLES DE MADAGASCAR EN 1905; SUPERFICIES CULTIVÉES. || INDUSTRIES EUROPÉENNES ET INDIGÈNES; LA SÉRICICULTURE, LA CHAPELLERIE ET LA DENTELLE. || CONCOURS AGRICOLE DE 1905. || PRÉPARATION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE. || STATISTIQUES COMMERCIALES. || SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE; LES EFFECTIFS; LA DÉFENSE DE LA COLONIE; LE POINT D'APPUI DE DIÉGO-SUAREZ. || RETOUR EN FRANCE. || RÉSIGNATION DE MES FONCTIONS EN NOVEMBRE 1905.

• • •

LE 31 octobre 1904, au lever du jour, de nombreux voyageurs, invités de la colonie, quittaient Tamatave, se rendant à Brickaville pour l'inauguration des 102 premiers kilomètres du chemin de fer. De tous les autres points de l'île des notabilités étaient venues assister à cette cérémonie, qui couronnait de la façon la plus heureuse les persévérants efforts du colonel Roques et de ses dévoués collaborateurs pour mener au succès final la lourde et difficile entreprise dont l'exécution leur avait été confiée.

M. Samary, Gouverneur de la Réunion, accompagné de plusieurs représentants des corps élus de l'île voisine, les consuls des nations étrangères, de nombreux fonctionnaires, officiers et colons, prirent place dans le train d'inauguration qui, le mardi

1er novembre, à 6 heures du matin, quitta la station d'origine pour s'élever à travers le dédale des monts Betsimisarakas jusqu'aux pentes de la vallée du Mangoro. Le trajet, avec de courts arrêts aux stations intermédiaires, s'accomplit au milieu des sites pittoresques et grandioses de la forêt. La locomotive stoppe aux chutes de Koma. Tout le monde descend! Et les voyageurs en file indienne, munis d'alpenstocks de circonstance, font l'ascension de la majestueuse cataracte par un sentier latéral rapidement aménagé pour leur passage. Il faut cependant s'arracher à ce spectacle et reprendre le train. Vers midi, on atteint Famovana, gare terminus provisoire, où la population indigène est accourue en foule de la région avoisinante. Au banquet, qui commence presque aussitôt, les discours font ressortir les difficultés vaincues, le mérite du personnel employé aux travaux, les résultats à attendre et la transformation profonde qui va s'opérer dans la situation des régions desservies.

Dès l'année 1901, l'ouverture de la route de l'est avait réalisé un grand progrès dans l'industrie des transports; mais, par suite de la pénurie d'animaux de trait, le commerce s'était trouvé réduit à l'emploi de charrettes à traction humaine, mode encore barbare, coûteux et peu sûr, dont il fallait souhaiter la disparition. La mise en exploitation du chemin de fer marque à ce point de vue, une étape décisive du progrès. Ainsi de nombreux indigènes seront rendus aux travaux agricoles et industriels, et pourront s'employer à la mise en valeur et à l'essor des régions centrales.

D'autre part, le chemin de fer contribuera puissamment à l'éducation de la population indigène et fournira un précieux moyen de fusion et de rapprochement aux diverses races qui la composent.

Pour faciliter l'acheminement des produits vers la voie ferrée, l'administration s'est aussi préoccupée d'assurer une circulation régulière sur les routes et chemins qui desservent le plateau central.

LE TRAIN D'INAUGURATION.

HALTE EN FORÊT.

Quels seront ces produits ?

Dans l'allocution que mes fonctions m'appelèrent à prononcer au banquet d'inauguration, j'indiquai en ces termes mes espérances :

« Il est évident que notre exportation consistera surtout en denrées que les régions desservies peuvent produire à bon compte et avec des excédents dépassant de beaucoup les besoins de la consommation. » Et, à ce propos, je rappelai un souvenir déjà ancien de ma carrière :

« J'étais encore lieutenant lorsque j'eus à rendre compte au général Faidherbe de travaux dont j'avais été chargé pour la première reconnaissance du tracé de la voie ferrée entre Dakar et Saint-Louis. Ce chef éminent, que n'avaient pas ému les critiques soulevées par l'idée de construire une voie ferrée dans la région déserte du Cayor, avait fait aux objections cette simple réponse : « Ce sera le chemin de fer de l'arachide. » Cette prévision s'est complètement réalisée depuis : le tonnage des arachides expédiées du Cayor s'est élevé d'année en année dans des proportions considérables et l'exportation de cette denrée est devenue une véritable source de richesse pour notre colonie du Sénégal.

« Je crois qu'à Madagascar, une situation analogue se présente et l'on peut présager que notre ligne de Tananarive à la côte sera « le chemin de fer du riz ». Très probablement, cette denrée fournira au trafic un élément qui primera de beaucoup tous les autres. Cependant, l'Emyrne et les régions intermédiaires sont susceptibles d'exporter nombre d'autres produits : le bétail, la soie, les fibres, la cire, etc. Enfin, notre chemin de fer importera, par quantités de plus en plus considérables, des tissus, draps et produits manufacturés divers de l'industrie européenne. Les importations s'accroîtront avec les facultés d'achat des populations indigènes et ces facultés dépendront elles-mêmes du développement des exportations et de l'essor, dès à présent plein de promesses, de l'industrie minière.

« Il est vraisemblable aussi d'admettre que l'exploitation méthodique des deux grandes forêts de l'Angave et des Betsimisarakas, sera quelque jour entreprise, et pourra fournir un important trafic.

« De même, la vallée du Mangoro et le pays sihanaka qui y confine vers le nord, sont susceptibles de se transformer, par la colonisation et l'éducation des indigènes, en de vastes magasins d'exportation. Enfin, dans la pittoresque région que traverse la ligne, on rencontre à chaque instant de magnifiques chutes d'eau, inépuisables réservoirs de houille blanche, que l'activité humaine ne peut laisser longtemps sans emploi et qui, probablement avant peu, feront naître la vie industrielle dans cette contrée montagneuse jusqu'alors déserte et inexplorée. »

Dès l'inauguration, le chemin de fer fut mis en exploitation entre Brickaville et Famovana.

Le service fonctionnait avec une entière régularité depuis près de six mois et le rail avait atteint le 125e kilomètre, lorsqu'au commencement d'avril 1905, un violent cyclone accompagné de pluies torrentielles qui durèrent sans interruption six jours et six nuits, vint ravager la côte est de Madagascar. Une vingtaine de villages furent complètement détruits, de nombreux troupeaux et plus de 200 indigènes disparurent, emportés par l'inondation. Le chemin de fer subit le sort commun de toute la région et de grands dégâts, produits par des crues échappant à toute prévision, obligèrent de suspendre l'exploitation.

Sous l'énergique direction du colonel Roques, le personnel des travaux publics se remit à l'œuvre et poursuivit avec une inlassable activité les travaux de réfection. Ces persévérants efforts aboutirent rapidement et le service fonctionne aujourd'hui jusqu'au Mangoro. L'exploitation sur ce tronçon, soit sur près des deux tiers du parcours total, est un véritable succès, et les recettes des cinq premiers mois ont suivi la progression ascendante suivante : 63 000 francs, 76 000 francs, 77 000 francs, 98 000 francs, 116 000 francs. On ne pouvait souhaiter mieux et

LE GÉNÉRAL ROQUES. — CLICHÉ SARTONY.

ANDOBARANO. REMBLAI DU CHEMIN DE FER AU KILOMÈTRE 79.

ces résultats permettent de concevoir les meilleures espérances pour l'avenir économique et financier de l'entreprise[1].

Le seul travail un peu ardu restant à exécuter est l'achèvement du tronçon de la montée de l'Angave. Dans cette région, toutefois, la tâche des constructeurs sera facilitée par la proximité de la route de l'est, d'où arriveront aisément sur les chantiers, les matériaux et les approvisionnements nécessaires. En outre, les travailleurs hovas, qui avaient été très éprouvés par les fièvres dans la vallée de la Vohitra, seront d'un grand secours sur la partie haute du tracé, où ils trouveront d'excellentes conditions d'existence et de climat. Enfin, en Emyrne, la plateforme — sous le nom de *route de l'Ikopa* — était en grande partie terminée dès la fin de 1904.

En résumé, les perspectives d'avenir de l'entreprise justifient pleinement les gros efforts qui ont été faits et les capitaux qu'il a fallu engager. Il n'est pas superflu, d'autre part, de faire ressortir que, dans une courte période de neuf années, les Malgaches ont eu ce privilège, en matière de transports, de voir s'opérer sous leurs yeux une série de transformations qui, chez d'autres peuples, se sont prolongées pendant plusieurs siècles. Le portage à dos d'homme, institution de la barbarie primitive, a d'abord fait place aux convois par mulets ; puis, sont venus successivement des véhicules divers : charrettes à bras, voitures à bœufs et à chevaux, automobiles, et enfin — dernière et décisive étape du progrès, — le chemin de fer.

Peu après ma rentrée à Tananarive, j'eus la satisfaction de pouvoir promulguer un décret instituant à Madagascar une Caisse de retraites pour les fonctionnaires civils de la colonie et prévoyant des pensions pour ancienneté de services, pour bles-

1. Les dernières nouvelles reçues de Madagascar montrent que l'événement n'a pas trompé mon attente. A la date du 1er février 1907, on m'écrivait : « Au chemin de fer, tout marche à souhait. Pour le tronçon Brickaville-Moramanga, l'excédent définitif des recettes sur les dépenses d'exploitation a été de 306 000 francs pour l'exercice 1906. Votre définition : *chemin de fer du riz* ne répond plus seulement à une espérance, mais à la réalité. On commence à envoyer des wagons vides à Moramanga pour descendre à la côte des riz malgaches qui, bientôt, se substitueront complètement à ceux qu'on avait jusqu'alors importés d'Extrême-Orient. »

sures ou infirmités, et pour veuves ou orphelins. Ainsi se trouva assuré dans la limite où je pouvais le souhaiter, l'avenir des collaborateurs modestes et dévoués, qui, pour la plupart, m'avaient, depuis 1897, secondé d'une façon si utile et désintéressée. Aujourd'hui, après bientôt deux ans que j'ai quitté la grande île, je saisis l'occasion qui m'est offerte d'adresser le témoignage de ma gratitude à tout ce personnel, et je conserve précieusement le souvenir de son zèle, de son endurance et de sa fidélité au devoir dans les circonstances souvent difficiles où il s'est trouvé placé.

Au début de 1905, je mis la dernière main à l'œuvre d'émancipation des populations malgaches par un arrêté qui, je dois le dire, ne rallia pas au début tous les suffrages, du fait qu'il plaçait sous un régime d'entière liberté les contrats de travail entre employeurs européens et employés indigènes.

Les engagements de ces derniers, jusqu'alors soumis, en cas d'inexécution, à certaines sanctions pénales, ne furent plus considérés que comme des obligations de droit commun que l'autorité n'a pas à connaître, et ne purent plus donner lieu qu'à des procès purement civils.

Ainsi, par une série de progrès dont j'ai indiqué les précédentes étapes, la liberté, distribuée avec mesure, s'est infiltrée peu à peu dans l'organisme indigène, et, par l'octroi de franchises successives, a fini par le pénétrer tout entier.

Les Malgaches sont donc libres... même d'être porteurs, si le métier leur convient. Cette profession semble encore du goût d'un bon nombre d'entre eux. C'est ainsi que, peu après l'inauguration du chemin de fer, se tint à Tananarive une curieuse réunion, où la corporation des bourjanes, sorte de syndicat des porteurs malgaches, discuta le plus sérieusement du monde la question de la concurrence à faire à la voie ferrée.

Vers le milieu de février 1905, j'envoyai dans l'Afrique du sud une mission technique, composée d'un officier parlant couramment la langue anglaise et d'un vétérinaire, pour étudier les

CARTE DES PRODUCTIONS DE MADAGASCAR.

moyens de reprise de l'exportation des bœufs vers le continent voisin et chercher un terrain d'entente avec les autorités locales et les commerçants importateurs. Il fut recommandé aussi aux délégués de la colonie de s'initier aux procédés d'élevage des moutons et des autruches, au fonctionnement des usines frigorifiques et à la préparation de la viande congelée, etc. ; d'ouvrir la voie à des transactions sur divers animaux ou produits de Madagascar : porcs, salaisons, volailles vivantes, fruits, légumes, céréales, bois, chapeaux de paille, dentelles, etc. ; enfin, d'étudier les règlements miniers et la question de la main-d'œuvre asiatique. Les rapports de la mission, publiés depuis dans le *Bulletin économique* de la Colonie, ont donné sur ces divers points des indications précieuses, en même temps qu'ils ont fait ressortir l'état des négociations engagées et les premiers résultats obtenus.

J'esquisserai maintenant un aperçu de la mise en valeur agricole de l'île au mois de mai 1905.

Les explorations et enquêtes économiques entreprises dès 1896 avaient permis de réunir les renseignements généraux suivants sur le rendement des diverses régions.

Le riz peut être cultivé partout et fournir, dans toutes les contrées disposant de moyens de transport économiques, un très important aliment au commerce d'exportation ; à ce titre, les provinces desservies par le chemin de fer et ses affluents se trouveront bientôt dans les conditions les plus favorables.

Dans la région centrale, Emyrne et Betsiléo, les plantes tropicales : café, cacao, vanille, etc., n'ont aucune chance de bonne venue ; par contre, les cultures vivrières traditionnelles des indigènes : riz, maïs, patates, manioc, arachides, etc., et les cultures maraîchères y réussissent à souhait. En outre, dans les sols volcaniques des régions d'Antsirabé, Betafo et Miarinarivo, certaines céréales d'Europe : avoine, orge et blé, ont donné — sur des superficies restreintes, il est vrai — des succès inattendus ; enfin, la culture du mûrier peut devenir un très bon élément de

richesse, par l'éducation du ver de Chine et des différentes espèces de vers indigènes.

Dans la zone d'altitude moyenne, le thé, le quinquina et les agaves sont susceptibles d'une bonne réussite; il en est de même du mûrier, qu'il y aurait intérêt à propager en vue du transport des feuilles en Emyrne où l'éducation des vers sera surtout concentrée.

Sur les côtes, la culture du cocotier et les industries qui s'y rattachent ont de bonnes chances de succès; enfin, sous la condition que la question de la main-d'œuvre soit bien étudiée et résolue — peut-être par l'immigration indienne — la culture du coton peut donner un puissant essor au trafic de certaines régions du nord, du nord-ouest, de l'ouest et du sud.

La vanille, malgré la baisse de prix qu'elle a subie depuis trois ans, fait l'objet d'importantes exploitations sur les côtes est et nord-ouest et rémunère encore très convenablement les capitaux.

Le cacaoyer donne des rendements satisfaisants dans toute la zone côtière comprise entre la baie d'Antongil au nord et Mananjary au sud.

Le café Libéria réussit sur toute la côte est; le café Bourbon ou Arabica peut donner aussi de bons résultats, mais de grandes précautions sont nécessaires pour préserver l'arbuste des maladies parasitaires.

Le girofle, le poivre, la cannelle, diverses plantes à parfum, le chanvre des Philippines, le kapok, les agaves, le thé, le tabac, réussisent dans l'ouest et sur le versant oriental.

Le caoutchouc, dont on trouve d'excellentes espèces dans les forêts des régions côtières et intermédiaires, est une des bonnes sources de richesse de Madagascar, surtout depuis que les progrès du cyclisme, de l'automobilisme, de la chirurgie, etc., en ont fait un produit industriel de premier ordre.

Voici maintenant quelques chiffres. En 1896, il existait à Madagascar 150 plantations appartenant à des Européens. En

mai 1905, ce nombre s'était élevé à 630, propriétés ou concessions agricoles mises effectivement en valeur. A la même date, les statistiques des provinces montraient qu'en neuf ans, les superficies cultivées avaient à peu près triplé; elles comptaient 780 000 hectares, dont 760 000 cultivés par les indigènes et 20 000 par les Européens.

Aux ressources de l'île se rattachant à l'agriculture et à l'élevage, il faut ajouter :

12 millions d'hectares de forêts contenant des essences précieuses parmi lesquelles figurent l'ébène, le palissandre, le bois de rose, diverses variétés d'acajou et de nombreuses essences spéciales à Madagascar et utilisables pour la charpente, la menuiserie et l'ébénisterie d'art;

Un cheptel qui, décimé par l'insurrection, s'est rapidement reconstitué et est passé de 1 200 000 bœufs, en 1899, à 3 000 000 environ à la fin de 1904;

Un effectif d'environ 1 500 chevaux, race nouvelle, créée de toutes pièces par le croisement d'étalons importés avec les quelques juments trouvées dans le pays au début de l'occupation.

Enfin, des essais d'acclimatement de moutons à laine ont été entrepris avec des béliers de belles espèces françaises (mérinos de Rambouillet et solognots); de bons croisements ont été obtenus avec les brebis malgaches, race à poil roux, sans valeur commerciale et de médiocre usage pour la boucherie.

A ce développement de l'agriculture et de l'élevage, l'Administration de la colonie a appliqué une méthode scientifique, qui a dissipé les incertitudes et permis de préciser les résultats que peut escompter, dans telle ou telle région de l'île, une entreprise sérieusement préparée et montée avec un capital suffisant.

Dans ces dernières années l'industrie, tant européenne qu'indigène, a pris une certaine importance à Madagascar. Sur les côtes où le gros matériel arrive facilement à pied d'œuvre, et aussi dans la région centrale depuis l'ouverture de la route de l'est et

la mise en exploitation partielle du chemin de fer, il s'est établi un assez grand nombre d'usines ou d'ateliers dirigés par des Européens. Je n'ai négligé aucune occasion de les visiter au cours de mes tournées, pour me rendre compte de leur fonctionnement et de leur rendement comparé aux débouchés possibles; enfin, je me suis appliqué à apporter aux propriétaires non seulement des encouragements, mais aussi l'appui effectif qui pouvait leur être donné.

Parmi les principales de ces entreprises, je citerai : des scieries et ateliers mécaniques pour le travail du bois ou du fer (à Tananarive, Mévétanana, Tamatave, Diégo, Majunga et dans plusieurs régions forestières de la côte ou de l'intérieur); des chantiers de construction de goélettes, boutres et petites embarcations maritimes (à Belo-sur-mer et sur quelques autres points du littoral); des carrières (à Tamatave, à Ivondro et dans la région centrale); des fours à chaux (à Diégo, dans la région centrale et dans le cercle de Mévétanana); des briqueteries et ateliers de poterie (à Marovoay, à Diégo et dans la région centrale); des fabriques de sucre (aux environs de Tamatave et à Nossi-Bé); des distilleries (à Nossi-Bé, aux environs de Diégo, de Tamatave, de Vatomandry, à Tananarive et à Bétafo); des brasseries (aux environs de Tananarive et à Antsirabé); des fabriques de glace (dans presque tous les ports, à Tananarive et à Mévétanana); une savonnerie (à Nossi-Bé); des entreprises de fabrication de cigares et de cigarettes (à Tananarive et à Tamatave); des fourneaux pour le traitement des minerais de fer (dans la région forestière de l'est); des ateliers de menuiserie, d'ébénisterie et de charronnage (à Tananarive, Tamatave, Diégo et Majunga); des décortiqueries (dans la région de Majunga, à Diégo et aux environs de Tananarive); une dizaine d'imprimeries, établies dans les principales villes. Parmi elles, je dois une mention toute particulière à l'Imprimerie officielle de Tananarive, dont M. Leiffeit, officier d'administration d'artillerie, qui la dirigea neuf années durant, avec autant

OUVRIER HOVA DU CHEMIN DE FER TOUCHANT UNE GRATIFICATION.

TYPES BEZANOZANOS DE LA RÉGION DE MORAMANGA.

LES FEMMES HOVAS SONT DE FORT HABILES DENTELLIÈRES.

d'intelligence que d'activité, sut faire un établissement modèle, pouvant exécuter vite et bien tous les genres de travaux.

La plupart de ces entreprises se développeront avec le réseau des voies de communication, surtout au pays hova, lorsque le chemin de fer aura atteint la capitale.

D'autres industries encore peu représentées sont susceptibles de trouver des éléments de réussite dans les ressources particulières à telle ou telle région. Telles sont : la tannerie, la corroierie et la cordonnerie, auxquelles l'accroissement constant des troupeaux semble assurer un certain avenir ; la papeterie, dans quelques provinces renfermant des végétaux déjà expérimentés et reconnus très propres à cette industrie ; la verrerie, à laquelle Jean Laborde avait initié les indigènes dans ses usines de Mantasoa; la teinturerie et la fabrication des vernis, qui peuvent trouver des matières premières dans les nombreux produits tels que l'indigo, l'orseille, les gommes, résines etc... qu'on rencontre sur divers points de l'île; l'industrie laitière et celles des conserves de viande et des salaisons, dont l'extension est subordonnée aux progrès des diverses branches de l'élevage; les industries du caoutchouc, de la filature de coton et des divers textiles, que le développement des plantations correspondantes pourra un jour approvisionner; la fabrication des huiles alimentaires, pharmaceutiques et industrielles avec les arachides et autres plantes oléagineuses très répandues dans l'île; le traitement industriel du maïs et du manioc pour la préparation des fécules et du tapioca; les applications électriques dans les très nombreuses régions de l'île où se rencontrent des chutes d'eau utilisables.

Une première et très intéressante tentative d'emploi de l'énergie hydraulique a été faite au mois de février 1904 pour actionner une décortiquerie mécanique établie aux environs de Tananarive et appartenant à M. Léon Suberbie. La force transportée par câble, était empruntée aux chutes de Farahantsana, qu'on rencontre sur l'Ikopa à 30 kilomètres au nord-ouest

de la capitale, et dont l'énergie disponible ne descend pas, aux plus basses eaux, au-dessous de sept à huit mille chevaux.

Les installations avaient été faites sous la direction de M. l'ingénieur Bergès, dont le père, créateur des usines de Lancey (Isère) a été en France le vulgarisateur de l'utilisation des hautes chutes ; on lui doit ce mot : la « houille blanche » qui a eu depuis une si heureuse fortune. La mise en marche instantanée de toute cette machinerie : volants, engrenages, courroies de transmission, broyeurs, bluteurs, etc., fut une stupéfaction pour les indigènes et leur parut tenir du sortilège. M. Rasanjy gouverneur principal indigène de l'Emyrne qui assistait à l'inauguration, traduisit ainsi leurs impressions :

« Les Malgaches voient ici une chose merveilleuse, dont ils n'avaient aucune idée jusqu'alors : la main de l'homme enlevant au fleuve sa force aveugle et brutale, dépensée en pure perte depuis des siècles, faisant passer cette force docile et invisible dans un simple fil, la transportant ainsi à une distance considérable et la rendant ensuite à d'autres machines qui peuvent faire tourner des moulins, travailler le fer, illuminer les villes et les villages et fournir à tous les corps de métiers, en la divisant à l'infini, la force qui leur est nécessaire ! »

A l'énumération qui précède, il faut ajouter l'industrie de la sériciculture, qui donnait lorsque j'ai quitté l'île, les plus sérieuses espérances et ne peut manquer de prendre un rapide essor, dès que les mûraies créées un peu partout seront entrées dans la période de rendement.

En France, l'industrie de la soierie absorbe bon an mal an plus de 4000 tonnes de matières premières, sur lesquelles environ 800 seulement sont produites par le pays. Tout le reste vient presque exclusivement de l'étranger, et, sauf l'Indo-Chine où la sériciculture est en honneur depuis près de 2000 ans, aucune de nos colonies ne fournit à la métropole des quantités appréciables de soie et de cocons.

Madagascar pourra bientôt, je l'espère, imiter notre colonie d'Extrême-Orient. C'est en effet, un des pays du monde qui offrent à la sériciculture les conditions les plus favorables. Ce seul fait permet d'en juger : en France, on ne fait qu'une éducation par an, alors que, dans le même temps, on en réussit parfois jusqu'à cinq sur les plateaux de l'Emyrne.

Lorsque je fis entreprendre l'œuvre d'éducation et de vulgarisation pour l'essor de cette industrie, le mûrier et le ver de Chine (en malgache : *landikely*) n'existaient guère qu'à l'état de spécimens dans la colonie. Cependant, on les y connaissait de longue date; introduits à une époque qu'on ignore — peut-être par Jean Laborde, — ils avaient eu l'endurance de survivre, malgré l'incurie des Malgaches et l'insouciance qu'ils montraient pour le progrès.

Outre le landikely, on rencontre sur certains points du plateau central et dans quelques régions intermédiaires ou côtières, des vers autochtones appelés *landibés*, d'une rusticité à toute épreuve, vivant en plein air, sans exiger de soins d'aucune sorte. Ils fournissent une soie de couleur brune, fruste d'aspect, mais extrêmement solide, avec laquelle les Malgaches tissent les *lambamenas*, pièces d'étoffes servant à ensevelir les morts. On en fait aussi des vêtements communément dits *de soie betsiléo*, qui sont presque inusables et se nettoient facilement. On tirera certainement un très bon parti en Europe de cette soie du landibé lorsque l'industrie la connaîtra mieux, et surtout, lorsque la colonie aura réussi à la produire en quantité plus considérable.

En résumé, les premières données recueillies permettaient d'envisager la possibilité pour Madagascar de devenir un marché de soie assez important. Il était donc du devoir de l'Administration de mettre cette question sérieusement à l'étude et de s'efforcer d'aboutir à une production régulière et marchande.

Après une période de plusieurs années, consacrée surtout

aux essais, des mesures d'un caractère plus définitif furent prises en 1903, 1904 et 1905.

En mai 1904, je fis organiser à Tananarive une exposition où l'on vit réunies, pour la première fois, de belles collections de cocons et de soies grèges provenant des magnaneries des colons et des indigènes. Le président du jury, M. Richard, s'exprimait en ces termes sur l'ensemble des résultats obtenus :

« Lorsqu'on se reporte aux échantillons de cocons recueillis il y a seulement deux ans et qu'on compare ceux-ci aux produits des magnaneries, récemment installées d'après les indications du Service de l'agriculture, on est très agréablement surpris par le contraste offert. »

Les envois de la province de l'Itasy (région de Miarinarivo) donnaient lieu aux appréciations suivantes, qui montrent à la fois les progrès réalisés et le caractère pratique et technique qu'on s'était attaché à donner à l'instruction des indigènes :

« C'est l'exposition la mieux comprise, la plus rationnelle et la plus méthodique. Avec ses collections de photographies, ses cartes en couleurs indiquant les mûraies, puis les plantations d'ambrevades, les bois de tsitoavinas et de tapias répandus dans la région, avec ses cahiers donnant la liste des cultivateurs de ces plantations et des sériciculteurs s'adonnant aux différents modes d'éducation des vers, avec ses séries d'échantillons de cocons classés suivant qu'ils proviennent de vers nourris au mûrier, à l'ambrevade, au tapia ou au tsitoavina, cette exposition de la province de l'Itasy a semblé au jury être le modèle du genre. »

Avec l'exposition, coïncida l'ouverture à la station d'essais de Nanisana, près de Tananarive, d'une École de sériciculture.

C'est une institution d'apprentissage professionnel, dont les élèves sont rompus à la pratique de tous les travaux se rapportant à la culture du mûrier et à l'éducation des vers.

Un Service d'inspections séricicoles fonctionna dans le même but ; des agents du Service de l'agriculture furent chargés de

visiter les mûraies et les magnaneries des provinces, de donner des conseils pratiques aux colons et aux indigènes et de proposer l'allocation de primes aux entreprises les mieux conduites. Enfin, des brochures d'instruction et des monographies publiées au *Journal officiel*, au *Bulletin économique* et dans le journal en langue malgache *le Vaovao*, complétèrent très utilement cette œuvre de vulgarisation.

D'autre part, pour orienter les premiers essais industriels, l'Administration de la colonie sollicita les avis des spécialistes de France. Elle se mit ainsi en rapport avec le *laboratoire de la Condition* de Lyon, auquel des lots de cocons secs furent expédiés à diverses reprises pour être soumis aux épreuves d'usage.

J'ajoute que le Service de l'agriculture s'est constamment appliqué, aussi bien pour la culture du mûrier que pour l'éducation des vers, au perfectionnement des espèces locales par croisements et sélections, et à l'introduction de variétés nouvelles. Le terrain a été ainsi complètement préparé ; mais, comme dans toutes les questions prises *ab ovo*, d'éducation et d'acclimatement d'espèces, le temps est un facteur qui ne peut se suppléer ; aussi, est-ce dans quelques années seulement, après l'entrée en rapport des mûraies et la multiplication des magnaneries, qu'on pourra commencer à recueillir la moisson des efforts déjà fournis.

Je dois mentionner aussi le remarquable essor pris depuis quatre ans par deux intéressantes industries indigènes : la chapellerie fine et la dentelle, qui trouvent aujourd'hui quelques bons débouchés en France.

Il y a quelques années, les chapeaux de paille de fabrication indigène constituaient l'attribut professionnel et presque exclusif des porteurs de bagages ; tressés avec une paille très souple et très fine, *l'ahibano*, ils étaient confectionnés sans soin et ne trouvaient guère d'écoulement en dehors de la consommation locale. Cependant, leur prix peu élevé, le nombre important des

ouvriers et ouvrières en chapeaux — surtout à Tananarive et aux environs — enfin, la variété et les qualités des pailles employées comme matière première, m'amenèrent à chercher à développer cette industrie et à pousser les artisans indigènes à fabriquer des articles susceptibles de provoquer des commandes du dehors. En même temps, je fis entreprendre en France une campagne de vulgarisation qui ne tarda pas à porter ses fruits.

A la suite du Concours général agricole de Paris en 1903, où des collections de chapeaux de paille de provenance malgache avaient été exposées, je reçus de plusieurs gros négociants de France des lettres personnelles, des plus encourageantes, où ceux-ci exprimaient leur intention de se fournir à Madagascar de quantités importantes d'articles de chapellerie. De nombreux kabary portèrent ces offres à la connaissance de la corporation des chapeliers malgaches. Il y fut répondu avec empressement, d'autant que la nécessité d'acquitter l'impôt incitait tout le monde au travail. Aujourd'hui, les résultats commerciaux sont manifestes; l'exportation de la chapellerie indigène, qui est nulle en 1902 et insignifiante en 1903 s'est élevée en 1904 à près de 200 000 francs. Ce chiffre a été très notablement dépassé depuis. Deux des principaux et des plus intelligents commerçants indigènes de Tananarive, M. Rabenja, dont une des gravures de ce chapitre représente l'atelier, et un de ses émules, M. Ranarivelo, écrivaient récemment à l'un de mes anciens officiers de Madagascar, que par chaque courrier de France, ils expédiaient de très importantes fournitures pour les grosses maisons de chapellerie de Paris.

En outre, de nouvelles pailles ont été mises en œuvre et ont obtenu le même succès que l'ahibano; ce sont : le *manarana*, employé à la fabrication des chapeaux dits *panamas malgaches*, qui commencent à faire une concurrence sérieuse à leurs similaires d'Amérique; le *tsindrodrotra*, paille dorée et brillante, qui rivalise avec les plus beaux spécimens de Chine et du Japon; *l'arefo*, *le penjy et le foropisaka,* qui servent à la confection de

chapeaux plus communs et qu'on rencontre en grande abondance au Betsiléo, au pays sihanaka et dans certaines régions du littoral.

Enfin, sur les indications de plusieurs industriels de France, j'ai commencé à répandre à Madagascar l'industrie des tresses de chapellerie, entièrement localisée jusqu'à ce jour en Extrême-Orient.

Cette fabrication n'est pas à dédaigner; elle fournit en effet, à la Chine et au Japon une exportation annuelle de plus de 30 millions de francs, dans lesquels la part de la France atteint près de 3 millions.

Un succès analogue a été obtenu par une industrie féminine, celle de la dentelle, qui a pris aussi un développement très remarquable dans la région de Tananarive et semble devoir, avant peu, alimenter d'une façon suivie le commerce d'exportation de la colonie.

Là encore, c'est l'Administration qui dut prendre l'initiative, en stimulant les aptitudes des femmes indigènes, en distribuant gratuitement des dessins et du fil, en multipliant les kabary et en ne négligeant aucune occasion de propagande en France ou dans la colonie.

Les conseils donnés tombèrent en terrain propice : les femmes malgaches et en particulier les Hovas, montrent, en effet, pour les travaux d'aiguille et autres analogues, un goût très prononcé et une réelle dextérité. La dentelle est une de leurs occupations favorites ; souvent même elles s'y adonnent par pure coquetterie féminine, pour le plaisir d'orner leurs toilettes et de se constituer un trousseau luxueux et envié. Une autre raison de leur préférence est que les travaux de dentelle leur occasionnent peu de fatigue, à l'encontre d'occupations, jugées moins distinguées, telles que le tissage des rabanes, des lambas et le tressage des chapeaux de paille.

Un bon nombre de dentellières malgaches copient d'intuition et d'une manière irréprochable les modèles, même les plus com-

pliqués, qu'on leur procure. Elles font elles-mêmes les calques des dessins et le piquage des cartons, travaux de minutie et d'adresse auxquels la plupart des ouvrières de France, même habiles, ne sont qu'insuffisamment exercées. Quelques-unes, fort bien douées pour le dessin, créent des modèles originaux inspirés de la flore du pays.

Les ouvrières malgaches se contentant de salaires beaucoup moins élevés que ceux d'Europe, il semble qu'il sera facile de faire de la dentelle un produit d'échange avantageux pour Madagascar. Enfin, l'introduction en France des dentelles confectionnées dans la grande île ne saurait nuire à l'industrie métropolitaine, puisque celle-ci importe chaque année — et pour une valeur considérable — des dentelles provenant des pays étrangers.

Il y a donc là, pour la population féminine de l'île une source appréciable de revenus et, pour le commerce métropolitain, des facilités de se procurer à bon compte des articles qui, au cachet de l'exotisme joignent le mérite d'une réelle perfection.

Les derniers progrès d'ordre économique réalisés dans les régions centrales furent mis en évidence par un concours agricole qui se tint à Tananarive du 19 au 26 avril 1905, quelques semaines avant mon départ. Cette réunion, complétée par une exposition florale, attira une foule énorme de visiteurs, et le meilleur éloge qu'on puisse en faire est que la plupart des objets qui y figuraient furent vendus sur place.

Vers la même époque, avec l'active et intelligente collaboration de M. Jully, chef du Service des bâtiments civils, je faisais terminer les préparatifs de l'Exposition coloniale de Marseille, qui a remporté le vif succès que l'on sait, et où Madagascar tint un rang des plus honorables, comme à l'Exposition universelle de Paris en 1900 et à l'Exposition d'Hanoï en 1902.

J'ai relaté précédemment la crise commerciale passagère traversée en 1902 et 1903 par le commerce de quelques villes de l'île, par suite d'importations dépassant trop manifestement les besoins réels du pays.

UN COIN ACCIDENTÉ DE LA PLAINE DU MANGORO, TRAVAUX DE TRACÉ DU CHEMIN DE FER.

EN EMYRNE, LA PLATE-FORME DU CHEMIN DE FER, SOUS LE NOM DE ROUTE DE L'IKOPA, EST EN GRANDE PARTIE TERMINÉE.

Au commencement de 1905, les éliminations inévitables s'étant faites, ce malaise momentané avait à peu près disparu et le trafic était revenu à son allure normale.

Quelques chiffres donneront une idée du mouvement général du commerce à la fin de 1904.

A l'importation figurent principalement :

Les tissus, avec un chiffre d'affaires de 10 à 12 millions par an ;

Les métaux ou *ouvrages en métaux*, dont l'importation annuelle est d'environ 3 millions ;

Les vins, avec un chiffre annuel d'environ 2 millions ;

Les riz, dont l'importation annuelle, après avoir été de 5 à 6 millions de francs au début de l'occupation, est tombée à 1 200 000 francs par suite du développement des cultures indigènes. Lorsque l'achèvement du chemin de fer permettra de transporter à la côte les riz d'excellente qualité des régions centrales, la colonie, non seulement se suffira à elle-même, mais pourra exporter par grandes quantités cette denrée vivrière dans les autres colonies européennes de l'océan Indien, qui en sont à peu près dépourvues ;

Les farines, pour lesquelles l'importation annuelle est d'environ 1 million de francs ;

Les alcools, en grande partie de qualité inférieure, dont heureusement l'importation a diminué depuis quelques années ; néanmoins, celle-ci représente encore environ 1 demi-million par an ;

Enfin, les produits divers, tels que : *bois*, *viandes salées*, *tabacs fabriqués*, etc., dont le développement de l'industrie locale a contribué également, dans ces dernières années, à restreindre l'importation.

Les principaux articles d'exportation sont :

L'or, dont la production est passée de 112 207 francs en 1896, à 7 692 942 francs en 1904 ;

Le caoutchouc, avec 3 842 106 francs en 1904, au lieu de 600 000 francs seulement en 1897.

Les peaux d'animaux, dont l'exportation, partie de 300 000 fr. en 1896, a atteint 2 221 954 francs en 1904;

Le raphia, qui est passé de 634 277 francs en 1896, à 2 077 997 francs en 1904 ;

Les bœufs, dont le commerce — pour les causes que j'ai indiquées plus haut — n'est pas encore parvenu à son assiette définitive. L'exportation, qui était passée de 400 000 francs en 1896 à plus de 4 millions en 1902, a sensiblement fléchi depuis lors, mais elle est susceptible de se relever rapidement, comme le font espérer les négociations engagées au commencement de 1905, avec les autorités des colonies sud-africaines;

La cire, dont les exportations sont passées de 300 000 francs en 1896, à près de 700 000 francs en 1904;

Les bois d'ébénisterie, dont l'exploitation était insignifiante en 1896, et qui ont figuré pour environ 2 250 000 francs aux exportations de 1904;

Les denrées coloniales tropicales (vanille, café, cacao et girofle), dont l'exportation annuelle oscille entre 300 000 et 400 000 francs;

Enfin, les *légumes* (haricots et pois du Cap), qui viennent ensuite avec environ 250 000 francs.

En dehors de la production aurifère dont il a été question plus haut, il convient de donner quelques renseignements sur certains produits d'exportation particulièrement intéressants.

Le caoutchouc est l'un des principaux. Les végétaux qui le fournissent ne sont pas encore tous déterminés avec certitude, mais les nombreux échantillons que j'ai fait adresser à divers savants et experts de France ont permis d'étudier et de décrire les plus importants d'entre eux.

Ce sont d'abord : des lianes, scientifiquement connues sous le nom de *Landolphias*, qui, bien qu'offrant à Madagascar des caractères propres, se rattachent à la grande famille des plantes à caoutchouc africaines. On les rencontre sous le nom de *Voahena* sur la côte occidentale, de *Piralahy* dans le Bouéni et le

Ménabé, de *Reiabo* dans la vallée de la Menavava. Elles fournissent les caoutchoucs les plus estimés de l'île : le *Madagascar rosé* ou *Pinky*, très recherché pour sa pureté et le *Madagascar noir* ou *Majunga*, du nom du port principal d'exportation de cette variété.

On extrait aussi le caoutchouc de certains arbres de haute venue, parmi lesquels des Ficus, et d'arbres plus petits, souvent en futaie, dont les principaux sont : le *Gidroa*, le *Barabanja*, et le *Herotra* des Sakalaves. Les produits sont de qualités variables suivant les espèces.

Enfin, j'ai déjà mentionné la précieuse euphorbe, dénommée *Intisy*, le *Herokazo* des Antandroy et des Antanosy, abondante autrefois dans la brousse aride qui s'étend à l'extrême sud de l'île, entre Tuléar et Fort-Dauphin. Ce caoutchouc a été découvert en juin 1891 dans des circonstances assez originales pour être relatées. Au cours de voyages dans l'intérieur, quelques Européens avaient remarqué des enfants indigènes occupés à répandre et à faire sécher sur le ventre ou sur le dos d'un camarade, un latex tiré d'une plante grasse du pays. Ils obtenaient ainsi une sorte de membrane élastique qu'ils tendaient ensuite sur des cerceaux de bois pour en faire des tambourins. La valeur de ce produit fut vite reconnue et l'exploitation en devint si intensive qu'un commerçant français de Fort-Dauphin, presque ruiné à cette époque, refit une grosse fortune en quelques mois.

Malheureusement, on voulut demander au pays beaucoup plus qu'il ne pouvait raisonnablement fournir et, à peine découvertes, les richesses nouvelles se trouvèrent sérieusement compromises. Les indigènes en vinrent bientôt à un mode barbare de récolte, qui fit disparaître peu à peu la plante productrice. En 1896, au moment de mon arrivée dans l'île, l'intisy était devenu extrêmement rare. Dès que l'hinterland de Fort-Dauphin fut déblayé des bandes rebelles qui y interdisaient tout trafic, des mesures furent prises pour la reconstitution et l'exploitation méthodique des massifs. La production en ressentit vite les

effets ; en quelques années, elle s'éleva par bonds de plus en plus marqués aux chiffres qu'elle atteint aujourd'hui. D'autre part, les moyens de recueillir et de traiter le latex se perfectionnèrent. M. Thiry, inspecteur des forêts, que j'avais envoyé en mission dans le sud de l'île, eut l'idée de soumettre au pilonnage les écorces de l'intisy et put, à l'aide de ce procédé, extraire de la plante à peu près trois fois autant de caoutchouc, qu'en fournissait jusqu'alors la méthode de la saignée. Les exportations se sont ainsi considérablement relevées.

Une question, maintenant, se pose. Quel est l'avenir du caoutchouc à Madagascar ?

Je n'hésite pas à le croire plein de promesses, et à penser que ce produit est susceptible de fournir à la colonie un de ses principaux éléments de richesse. Cette conclusion résulte non pas seulement des recherches faites par l'Administration, mais aussi des études entreprises en dehors d'elle, notamment par M. Jumelle, le savant professeur à la Faculté des sciences de Marseille et par deux missions de la maison Michelin qui ont visité les principales régions caoutchoutifères de l'île. Enfin, tout le monde est d'accord sur ce point, qu'il est indispensable de continuer les expériences commencées, de s'attacher à développer les peuplements, et de les constituer avec les plantes les plus productives.

M. Gerber, l'ingénieur distingué de la maison Michelin, qui a fait procéder à d'innombrables analyses de caoutchoucs de Madagascar m'écrivait à ce sujet : « C'est probablement parmi les espèces indigènes qu'on trouvera l'arbre le plus susceptible d'augmenter dans une large proportion la production de Madagascar. Il faut pour cela des recherches, des jardins d'essais et des laboratoires, où l'on ne doit pas hésiter à faire toutes les dépenses d'expérimentation ; enfin, il faut aussi des colons désireux d'aboutir et secondant, dans leur intérêt même, les efforts de l'Administration. »

D'autre part, un spécialiste des plus connus en matière de

botanique industrielle, M. Warburg, a écrit que « dans ce genre d'entreprises, l'initiative appartient au Gouvernement de la colonie, secondé par le Gouvernement de la Métropole. L'Administration doit se procurer de jeunes plants, s'assurer de leur reprise dans ses jardins d'essais, puis, confier aux colons répartis dans les diverses zones et sous les climats variés de la colonie, ces plants tout venus et tout préparés pour la production ».

Les divers jardins d'essais de Madagascar ont été précisément créés pour la réalisation d'un programme de ce genre et les innombrables cessions de semences, boutures et plants divers qu'ils ont faites aux colons et aux indigènes montrent que rien n'a été négligé pour atteindre le résultat.

Les bœufs sont avec l'or et le caoutchouc un des articles d'exportation de Madagascar présentant le plus d'intérêt d'actualité. La race bovine de l'île est indiscutablement bien appropriée pour la boucherie et pour le travail ; d'autre part, l'accroissement très marqué du cheptel[1], pendant les années qui ont suivi la pacification, peut permettre aujourd'hui de larges expéditions au dehors, sans compromettre en rien la satisfaction des besoins propres de la colonie.

On sait dans quelles circonstances, au lendemain de la guerre du Transvaal, un commerce important de bétail s'est établi avec les colonies sud-africaines, et pour quelles causes le trafic a ensuite considérablement fléchi. Ce ralentissement peut et doit n'être que passager. Les mesures que l'Administration a prises, et notamment la création d'un Service d'inspection vétérinaire dans les ports d'expédition, rendront probablement avant peu à Madagascar une clientèle qui, géographiquement, doit lui appartenir.

La mission essentielle du Service vétérinaire est de garantir le bon état sanitaire des animaux livrés à nos acheteurs, et, d'autre

1. Pour hâter la reconstitution du cheptel gravement compromis pendant la période insurrectionnelle, divers arrêtés, sanctionnés par des décrets, ont interdit l'exportation des vaches et génisses. Toutefois le dernier décret, de fin 1904, autorise cette sortie dans la proportion du vingtième des bœufs exportés.

part, de mettre Madagascar en garde contre les épizooties qui ravagent périodiquement les colonies voisines. A cet effet, il a été établi dans les ports des parcs sanitaires, où les animaux sont obligatoirement visités à l'entrée et à la sortie et peuvent, sur la demande des propriétaires, être soumis à l'épreuve de la tuberculine avant l'embarquement. En outre, des négociations ont été engagées pour l'établissement, moyennant subvention, d'un service régulier de vapeurs entre les ports de Madagascar et ceux de l'Afrique du Sud.

La tâche de l'Administration étant ainsi accomplie, les colons doivent, de leur côté, tirer de la première expérience faite les enseignements qu'elle comporte, et ne destiner à l'exportation que des animaux sains, bien en chair, utilisables aussi bien pour le travail que comme bêtes de boucherie. Ils ne doivent pas oublier que c'est une série d'envois de bœufs malingres qui a, pendant quelque temps, discrédité à tort le bétail malgache sur un marché où il avait trouvé jusqu'alors un écoulement facile et fructueux. Le Gouvernement de la colonie n'a négligé aucun moyen de faire comprendre aux intéressés l'opportunité d'abandonner de pareils errements ; la reprise des transactions dépend donc en grande partie des exportateurs eux-mêmes, subordonnée qu'elle est à la condition des animaux expédiés et aux prix que les vendeurs entendent en obtenir.

Un mot encore sur le coton. J'ai déjà fait mention des perspectives d'avenir qu'offre à la colonie la culture, puis l'exportation de ce produit. Les essais les plus récents pratiqués en France sur les cotons malgaches permettent à ce sujet les meilleures espérances ; enfin l'*Association cotonnière coloniale* s'est intéressée à nos efforts ; elle a noué depuis quatre ans, tant avec l'Administration qu'avec quelques-uns des principaux colons, des relations suivies, qui lui permettent de se tenir constamment au courant de l'état de la question à Madagascar et de préparer des débouchés aux envois qui seront faits dans la Métropole.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Après avoir indiqué les principales ressources de l'île, il convient de répondre à une question qu'on se pose souvent en France : Quelles sont les chances de succès offertes aux émigrants qui vont coloniser à Madagascar?

Tout d'abord, les conditions sont aujourd'hui entièrement différentes de ce qu'elles étaient en 1896 et 1897.

Au début, alors que tout était à créer, les Malgaches, habitués à vivre dans l'oisiveté et ignorants de toutes les professions manuelles, étaient incapables de contribuer utilement à la satisfaction des besoins généraux, à la création de l'outillage public et à la mise en valeur du pays.

A Tananarive, et à plus forte raison dans les localités moins importantes, on ne pouvait que très difficilement se procurer des ouvriers d'art, des contremaîtres, des surveillants de travaux. Un large champ se trouva ainsi ouvert à l'activité et aux initiatives des Européens. Les ouvriers de profession venus de France, même sans ressources, s'employèrent aisément et obtinrent des salaires très rémunérateurs. Avec de l'ordre et de l'économie, ils purent presque tous amasser rapidement un petit pécule qui leur permit de s'établir. Entre temps, l'étude de la langue du pays les mit à même d'entrer en relations suivies avec les indigènes, d'étendre leurs moyens d'action et de profiter de toutes les circonstances favorables à la réussite de leurs entreprises. Un certain nombre de ces petits colons sont parvenus en quelques années à se créer une belle aisance et tels d'entre eux, partis de rien, sont rentrés en France pour y vivre de leurs revenus. D'autres se sont définitivement fixés à Madagascar et les biens qu'ils ont au soleil, terrains de culture et immeubles de rapport, leur procurent la vie large et facile.

Les conditions de réussite ont été plus favorables encore pour les quelques Européens qui, disposant de capitaux au moment de l'occupation, ont commencé à faire fructifier ceux-ci dès que les progrès de la pacification leur ont permis de parcourir le pays et de s'occuper d'affaires. Certains de ces premiers pion-

niers de la colonisation ont aussi réalisé depuis leur avoir, et quitté l'île après fortune faite.

Cependant, l'élément indigène, négligeable au début comme auxiliaire de l'industrie et du commerce, fit peu à peu son apparition sur ce terrain où les Européens se mouvaient seuls jusqu'alors, et ne tarda pas à y jouer un rôle des plus importants et des plus actifs.

La France avait eu l'impérieux devoir de fournir aux Malgaches, par l'organisation de l'enseignement et des services d'assistance, les moyens d'améliorer leur sort et de s'élever à la civilisation.

Cette semence du progrès était tombée en bon terrain. Bientôt les écoles professionnelles créées un peu partout fournirent aux services publics et aux particuliers des ouvriers indigènes n'ayant pas assurément la pratique et le tour de main des Européens, mais très suffisants cependant pour exécuter les travaux les plus urgents. D'autre part, les Malgaches ont encore peu de besoins ; la vie familiale que mènent la plupart d'entre eux met en commun les cases, les terrains de culture, et leur procure dans des conditions exceptionelles de bon marché l'existence qui convient à leurs traditions et à leurs goûts.

Il advint ainsi que les salaires des ouvriers indigènes des professions courantes, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, etc...., s'établirent et se maintinrent à des taux extrêmement modiques (1 fr. à 2 fr. 50 au plus par jour), absolument inacceptables pour les Européens. Ceux-ci durent donc, en tant que simples artisans, renoncer à soutenir la concurrence et chercher un autre emploi de leur intelligence et de leur activité.

Cette poussée des ouvriers indigènes ne fut pas d'ailleurs préjudiciable aux Européens supplantés. La plupart de ceux-ci purent en effet, grâce aux ressources qu'ils s'étaient créées, devenir chefs d'entreprise, employer à leur compte les nouveaux initiés aux professions manuelles et compléter utilement leur instruction pratique. Toutefois, il se dégage de cette trans-

TANANARIVE. LE MARCHÉ DU ZOMA.

TRACÉ GÉNÉRAL DU CHEMIN DE FER.

UN ATELIER DE CHAPELLERIE A TANANARIVE. M. RABENJA ET SES OUVRIERS.

formation des conditions du travail cette conclusion, qu'aujourd'hui l'immigrant n'ayant pour toute ressource qu'un métier d'artisan, court presque inéluctablement au-devant d'un échec.

L'instruction professionnelle et pratique acquise par les Malgaches depuis 1896 ainsi que le taux des salaires dont ils se contentent sont, en cette matière, des facteurs nouveaux, d'une prépondérance telle que l'Européen arrivant à Madagascar sans situation garantie d'avance, ne peut s'établir que comme chef d'exploitation. Or, il lui faut pour cela des capitaux immédiatement disponibles — dont le chiffre dépendra de l'entreprise projetée — pouvant lui permettre de faire les premiers frais d'installation, de recruter sa main-d'œuvre et d'attendre les premiers rendements.

En matière agricole, et parmi les plantations les plus courantes, il n'en est pour ainsi dire pas qui soient susceptibles de porter les premiers fruits avant un délai de trois à cinq ans. Il en est ainsi, notamment pour le café, la vanille, le cacao, les noix de coco, etc... Or, les capitaux limités de 10000, 15000, 20 000 francs même, ne permettent pas toujours une aussi longue attente de la rémunération.

D'autre part, s'il survient une catastrophe : sécheresse, sauterelles, cyclone, inondation, le planteur est exposé à de grosses pertes et celles-ci ne peuvent être compensées que s'il a eu la sage précaution de mener deux affaires de front, dont l'une est destinée à soutenir l'autre en obviant aux inconvénients d'une production manquée ou trop tardive.

Enfin, tout projet d'installation aux colonies doit être sérieusement étudié d'avance, examiné et mûri dans toutes ses parties. Souvent un voyage d'étude s'impose pour en préparer sur place la réalisation et aplanir certaines des difficultés à prévoir.

A notre époque, où la concurrence est partout, la réunion de toutes les aptitudes, techniques et pratiques, n'est pas moins nécessaire aux colonies qu'en France pour assurer la réussite d'une entreprise. Enfin, on ne saurait trop se mettre en garde

contre cette opinion du temps jadis, trop accréditée encore aujourd'hui, qui représente nos possessions lointaines comme autant d'Eldorados, où l'immigrant n'a qu'à se présenter pour voir la Fortune se jeter dans ses bras. Or, la Fortune se conquiert et, aux colonies comme partout, c'est seulement par l'intelligence, l'initiative et le travail qu'on prépare et qu'on assure le succès.

Je terminerai par un rapide aperçu sur la situation politique et les questions de défense.

Au commencement de 1905, abstraction faite du mouvement séditieux de la province de Farafangana, d'ailleurs à peu près complètement enrayé à cette époque, la situation politique est partout satisfaisante. On peut se fier entièrement à la fidélité et au dévouement des laborieuses et intelligentes populations de l'Emyrne, du Betsiléo et des pays betsimisarakas. Les races qui habitent ces contrées forment, au point de vue politique et économique, de solides groupements, dont les tendances et les intérêts sont étroitement unis et concourent sans arrière-pensée à l'affermissement de l'œuvre française à Madagascar. Dans les régions les plus récemment conquises, en pays sakalave et dans l'extrême sud de l'île, la soumission des indigènes est un fait acquis, mais le lien de confiance réciproque est moins stable que dans les provinces centrales, et il faut se maintenir en contact permanent et attentif avec les populations. C'est le seul moyen d'être renseigné sur leur état d'esprit et de les rendre réfractaires aux conseils de la superstition et aux excitations du fanatisme. Pour écarter à l'avenir tout danger à cet égard, il est indispensable d'étendre de plus en plus les œuvres d'assistance médicale, de combattre l'influence des sorciers, et d'agir sur les jeunes générations indigènes par l'organisation complète de l'enseignement. Enfin, tout en maintenant le régime de liberté qu'ont reçu les Malgaches en retour de leur fidélité, il ne faut rien négliger pour les pousser au travail et développer en eux le goût des occupations agricoles et les aptitudes aux arts professionnels. Fainéantise et liberté ne sont pas synonymes, la première engen-

UNE BATTERIE A DIÉGO-SUAREZ.

LE PONT DE LA MANTANA (KIL. 61 500) ET LA GARE DE LOHARIANDAVA.

drant souvent des maux, tels que la famine et les épidémies, qui ne valent guère mieux que l'esclavage.

Pendant les dernières années de mon commandement, le rétablissement de la sécurité ayant permis d'assurer de plus en plus le maintien de l'ordre avec les seules forces de police, les troupes furent rendues progressivement à leur mission normale, et groupées surtout en vue d'assurer la défense de l'île.

Leur rôle, tout entier aujourd'hui de prévision, est d'empêcher que la colonie, créée aux prix de tant de travaux et d'efforts, fasse naître, faute d'être suffisamment protégée, les convoitises de l'étranger. Pour la même raison, nous devons sauvegarder spécialement Diégo-Suarez, point d'appui de la flotte, qui, par sa position géographique, peut être appelé à jouer un rôle considérable dans la défense générale du domaine colonial de la France.

Les événements de la guerre russo-japonaise ont été, à cet égard, féconds en enseignements; ils ont montré surtout qu'entre la France et l'Extrême-Orient, Diégo-Suarez seul peut offrir à nos escadres la base d'opérations intermédiaire qui, en cas de conflit, leur serait absolument indispensable.

Parmi les questions qui se posent encore au point de vue militaire, une des plus importantes est celle des effectifs à entretenir dans la colonie. Les événements insurrectionnels survenus au lendemain de la conquête ont accrédité en France cette opinion que le corps d'occupation a été constitué avec la mission, pour ainsi dire exclusive, de poursuivre le rétablissement de l'ordre à Madagascar et d'y faire reconnaître partout notre souveraineté. En partant de ce principe, il est advenu que la plupart des étapes de la pacification ont été suivies de diminutions d'effectifs.

On ne doit pas cependant perdre de vue qu'à côté de la nécessité de faire reconnaître nos droits par les indigènes et de maintenir la sécurité intérieure, existe celle non moins impérieuse de sauvegarder les intérêts généraux de la défense exté-

rieure de la colonie. Aussi serait-il hasardeux — à moins de renoncer à une protection militaire efficace — de se maintenir dans la voie des réductions et de rester, quant à l'importance des effectifs, au-dessous des chiffres qui, après une étude approfondie, ont été considérés comme un minimum et indiqués à la fois par le Gouvernement de la colonie et par les comités techniques de la Métropole.

D'autre part, les retraits de troupes prématurés ne restent pas inaperçus des indigènes; ils peuvent rendre certaines peuplades, encore primitives, plus facilement accessibles aux excitations de quelques anciens chefs qui n'ont pas encore pardonné à l'autorité française d'avoir, par la répression des vols et du pillage, tari leur principale source de revenus.

Enfin, les remaniements de ces dernières années ont par trop abaissé la proportion relative des soldats européens et indigènes. On en est aujourd'hui à *un* des premiers, pour *quatre* des seconds. Ce rapport de un quart est beaucoup trop faible. Il n'a été admis chez aucune autre puissance coloniale; dans les colonies anglaises et hollandaises, il ne descend jamais au-dessous de un tiers. C'est le minimum strictement nécessaire pour qu'en cas de guerre les éléments européens ne se trouvent pas à l'état de complète dissémination parmi des indigènes dont les qualités militaires ont encore besoin de s'affermir, et dont la fidélité, quoique sincère, n'a pas encore subi l'épreuve d'un conflit armé avec l'étranger.

J'ai fait ressortir dans ce qui précède les efforts que j'ai demandés à tous pour rendre incontestée à Madagascar l'autorité de la France et pour y faire prévaloir nos idées, notre civilisation, nos principes de justice et d'humanité.

Ma tâche était achevée.

Le 13 mai 1905, je remis l'intérim à M. le gouverneur Lepreux qui, comme secrétaire général, m'avait fourni quatre années durant, le concours de son expérience consommée des affaires et d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Jusqu'au

jour où lui-même a cessé les fonctions que je lui avais confiées, il s'est attaché à développer les résultats déjà acquis et à faire présider à la haute Administration de la colonie la continuité de vues et de méthodes qui, surtout en pays neuf, est nécessaire au succès.

Je ne saurais mieux faire ressortir le prix de cette collaboration qu'en citant quelques chiffres extraits des statistiques de l'année 1905, au cours de laquelle, de fin mai à fin décembre, M. Lepreux a dirigé effectivement les affaires de la colonie.

Pendant cette dernière période annuelle, le budget n'a pas dérogé à la tradition des exercices précédents et s'est soldé par un excédent de recettes de 2 161 325 fr. 77. Les ressources de la caisse de réserve, décomptées au 30 juin 1905, s'élevaient à 9713841 fr. 66, c'est-à-dire presque au maximum de *dix millions* assigné à l'avoir de cette caisse par le décret qui l'a constituée. D'autre part, le mouvement commercial s'est élevé à 54007766 francs, dépassant de 8240920 francs celui de l'année 1904.

Cette augmentation s'est répartie ainsi : 5044390 francs pour les importations et 3 196530 francs pour les exportations. Elle a porté, à peu de chose près, sur tous les principaux articles et témoigné ainsi de l'accroissement des ressources des indigènes et du développement de plus en plus marqué de la mise en valeur du pays. Enfin, l'ouverture à l'exploitation du premier tronçon du chemin de fer et l'activité économique qui en résultait faisaient prévoir dès ce moment que les résultats commerciaux obtenus allaient s'accroître encore considérablement l'année suivante.

C'est en toute confiance aussi que je transmis le commandement supérieur des troupes au général de Trentinian, récemment arrivé à Madagascar, dont je connaissais de longue date les brillants états de services et les grandes qualités de chef militaire et d'organisateur.

Ayant pris congé à Tananarive de mes collaborateurs et administrés de tout rang et de toute condition : fonctionnaires, officiers, troupes de la garnison, membres des assemblées locales, colons et populations malgaches, je quittai la capitale le 15 mai, pour descendre à Tamatave, où je m'embarquai le 19 à bord du *Melbourne*, qui allait me ramener en France.

J'épargnerai au lecteur le récit des réceptions qui me furent offertes à l'occasion de mon départ. Qu'il me suffise de dire ici ma gratitude pour ceux qui les organisèrent et d'ajouter que je fus particulièrement touché et ému de rencontrer partout à la tête de ces manifestations d'attachement, les vieux colons de l'île, ceux qui m'ayant vu arriver en 1896, étaient à même de se reporter par la pensée à neuf années en arrière, d'apprécier les difficultés vaincues et de comparer l'état où j'avais trouvé Madagascar, et celui où je le laissais à mon départ.

Je dois dire aussi combien me furent précieux les témoignages de sympathie que je reçus à mon arrivée en France. Les réceptions de la Société de Géographie de Marseille et des Sociétés coloniales, géographiques et commerciales de Paris ; enfin, l'accueil bienveillant que je reçus des membres du Gouvernement et de M. le Président de la République récompensèrent, au delà de ce que je pouvais souhaiter, mes efforts pour la cause coloniale et le bien du pays.

Je consacrai les quatre mois qui suivirent ma rentrée en France au règlement de diverses questions engagées pendant mon dernier séjour dans la grande île, et dont ma présence dans la métropole et mes relations quotidiennes avec les bureaux du ministère des Colonies devaient faciliter la solution.

C'est ainsi que, pendant cette période, je pus terminer diverses négociations relatives à l'adduction des eaux potables à Tananarive, et faire aboutir certaines demandes ou projets concernant les effectifs militaires de Madagascar, l'organisation défensive de Diégo et le chemin de fer.

Ayant accompli ces derniers devoirs de ma charge, je deman-

dai, le 17 octobre 1905, à M. le ministre des Colonies, et j'obtins de lui l'autorisation de résigner mes fonctions[1].

D'autres apprécieront l'œuvre que j'ai cherché à accomplir et à mener à bien. Je me contenterai de rappeler qu'entre la situation trouvée au début et le régime définitif, inspiré des idées modernes, qui était le but de mes efforts, la distance était telle qu'une série d'étapes était nécessaire pour la franchir. Nulle part au cours de ma carrière, je n'ai apprécié plus fréquemment

1. Voici le texte de la lettre par laquelle je demandai à être relevé de mes fonctions :

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE
MADAGASCAR
et Dépendances
—
N° 2001. M. E. V.

Paris, le 17 Octobre 1905.

Le général Gallieni, Gouverneur général de Madagascar et Dépendances, à M. le ministre des Colonies (Cabinet), Paris.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez bien voulu m'annoncer — d'après un câblogramme que vous a adressé M. le gouverneur général par intérim au cours de sa dernière tournée, — que l'ordre était entièrement rétabli dans la province de Farafangana.

La tranquillité, un instant remise en cause sur un point particulier et par des incidents purement locaux, est donc aujourd'hui rédevenue complète dans la grande île.

D'autre part, M. l'inspecteur des travaux publics Constantin, que vous avez chargé d'aller examiner sur place les travaux du chemin de fer de Tananarive à la mer, vous a rendu compte des efforts accomplis par tous pour mener à bien cette grande œuvre. L'exploitation sera reprise incessamment dans la première partie de la ligne; les chantiers viennent d'être ouverts dans la deuxième partie, et le quinzième lot, celui des gorges de la Mandraka, où existent les principaux obstacles, a été adjugé à l'un de nos entrepreneurs de Tananarive avec un rabais de 36 °/₀. Les plus grosses difficultés de l'entreprise paraissent donc résolues et tout fait espérer que le rail atteindra Tananarive dans les délais prévus, et sans dépasser les disponibilités du dernier emprunt.

D'autre part, M. le gouverneur Lepreux, en vous adressant le compte rendu de la délibération du conseil d'administration portant approbation du compte définitif de l'exercice 1904, annonce un excédent de 2 431 366 fr. 89. Cet excédent, venant s'ajouter à ceux des exercices précédents, constitue à la colonie un actif global en réserve s'élevant à 8 048 108 fr. 29 dont 5 810 006 fr. 92 immédiatement disponibles.

Vous avez pu aussi, par un ensemble de prescriptions récentes, diminuer, dans des proportions appréciables, un certain nombre de taxes frappant particulièrement les indigènes.

En outre, comme vous le savez, nos œuvres d'administration, d'enseignement, et d'assistance médicale indigènes ont reçu depuis neuf ans à Madagascar un développement considérable et donnent déjà les résultats les plus satisfaisants.

Enfin, le rapport d'ensemble que je vous ai remis, à mon arrivée à Paris le 16 juin dernier, et qui sera complété par un volume de statistiques actuellement à l'impression, vous a donné sur tous les points les renseignements les plus détaillés.

Je considère donc comme terminée ma tâche à Madagascar, et je demande au gouvernement de la République, qui m'avait fait l'honneur de me la confier, de me désigner un successeur auquel incombera le soin de continuer l'œuvre entreprise par la France dans notre possession de l'océan Indien.

En quittant le gouvernement général de Madagascar, je tiens, Monsieur le Ministre, à vous exprimer ma profonde et respectueuse reconnaissance pour la confiance que vous et vos prédéces-

et plus nettement qu'à Madagascar l'écart qui peut exister entre une organisation vers laquelle on tend, et celle que les circonstances imposent. Pour tout ce qui a touché à la pénétration du pays et à sa pacification, au relèvement physique et intellectuel de la race malgache, à la constitution de l'outillage public et au progrès économique, j'ai procédé par des mesures et réglementations à effet rapide, fréquentes et souvent radicales. En pareille matière, on ne pouvait rien gagner à attendre.

Sur le terrain des transformations administratives, politiques et sociales, j'ai cherché aussi à marcher vite, mais en échelonnant davantage les réformes et en différant celles qui, trop en avance sur la mentalité des populations, n'auraient eu que l'apparence du progrès.

Tout cependant est venu à son heure. Le pays est tranquille et sûr ; la production et le trafic général augmentent ; les budgets successifs se soldent par des excédents de recettes ; le peuple

seurs m'avez toujours témoignée. Pendant cette longue période de neuf années, l'appui du Département ne m'a jamais fait défaut et m'a seul permis, avec la collaboration de nos soldats et de nos fonctionnaires, de nos colons et de nos populations indigènes, de remplir la mission qui m'avait été tracée au mois d'août 1896, lorsque, pour la première fois, je prenais la route de Madagascar.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

GALLIENI.

M. le ministre des Colonies voulut bien me répondre par la lettre suivante :

MINISTÈRE DES COLONIES

—

LE MINISTRE

—

Paris, le 4 Novembre 1905.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'avez fait part de votre désir de résigner vos fonctions de Gouverneur Général de Madagascar.

Le Gouvernement, après en avoir pris connaissance, m'a chargé de vous exprimer les vifs regrets que lui cause votre détermination. Au moment où vous quittez le poste que vous avez occupé sans défaillance depuis 1896, j'ai le devoir de vous adresser l'expression de la reconnaissance du Gouvernement de la République pour les éminents services que vous avez rendus à la cause de notre expansion coloniale dans l'océan Indien.

Je suis d'ailleurs convaincu que, dans les nouvelles fonctions auxquelles vous allez être appelé, et qui me permettront de compter encore sur votre précieuse collaboration, vous continuerez à rendre à la France les services qu'elle attend de vous.

Agréez, mon général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

CLÉMENTEL.

malgache, élevé par degrés au régime de la pleine liberté, a franchi, sans heurts si soubresauts, les étapes qui, il y a dix ans, le séparaient de son état social actuel. J'ajoute que si, à l'heure des grandes responsabilités, la confiance du Gouvernement de la République m'a valu de disposer des pouvoirs les plus étendus dans la Grande Ile, mon ambition a toujours été, non pas de prolonger ceux-ci au delà du terme où ils pouvaient sans inconvénient prendre fin, mais, au contraire, d'en tempérer l'exercice, et d'associer le plus rapidement possible les principaux intéressés, c'est-à-dire les colons français et les populations indigènes elles-mêmes, à la gestion des affaires de notre nouvelle possession.

Enfin, je ne saurais mieux conclure qu'en citant ce passage final de ma dernière lettre à M. le ministre des Colonies. « Pendant cette longue période de neuf années, l'appui du Département ne m'a jamais fait défaut et m'a seul permis, avec la collaboration de nos soldats, de nos fonctionnaires, de nos colons et de nos populations indigènes, de remplir la mission qui m'avait été tracée au mois d'août 1896, lorsque, pour la première fois, je prenais la route de Madagascar.

APPENDICE

PRINCIPES, MÉTHODES ET RÉSULTATS

Dans le récit qui précède, j'ai relaté suivant l'ordre chronologique, les principaux événements qui ont marqué mes neuf années de commandement à Madagascar.

Cette manière de présenter les faits est celle que préfère la majorité des lecteurs.

Cependant, en sautant d'un sujet à l'autre, on se fait moins facilement une idée générale de l'application des doctrines et du développement des institutions.

Dans un livre de vulgarisation, il était utile d'éviter cette critique et j'ai été amené ainsi à consacrer un chapitre final aux principaux résultats d'ensemble.

Evidemment, je ne puis, en quelques pages, en donner qu'un résumé très succinct. Pour le détail, le lecteur devra se reporter aux diverses publications qui ont vu le jour depuis neuf ans, et par lesquelles je me suis efforcé de faire connaître la grande île.

Bien entendu, ces documents qui paraissaient au jour le jour, au fur et à mesure que s'accomplissait l'œuvre de pénétration et de pacification, présentaient souvent des lacunes, des inexactitudes même, que venaient combler ou rectifier les nouveaux renseignements recueillis et les recherches plus récentes opérées dans des régions mieux connues. Mais c'est là le propre de toute vulgarisation du même genre. Fallait-il se borner à enregistrer les actes officiels de la Colonie, sans explications ni commentaires, sans s'exposer par suite aux erreurs et aux critiques, ou, au contraire, accumuler les documents et les renseignements, les provoquer même, les soumettre à l'examen de tous et créer ainsi ces échanges de vues, ces discussions, ces polémiques aussi, qui n'ont jamais manqué à Madagascar? C'est cette seconde méthode que suivit le général Faidherbe, lorsqu'il créa notre colonie du Sénégal. C'est également celle que je me suis efforcé d'appliquer pendant toute la durée de mon administration dans la grande île. La collection du *Journal Officiel de Madagascar* (Oct. 1896 — Mai 1905), les rapports d'ensemble au ministre des Colonies (1899 et 1905), publiés par le *Journal Officiel* de la République Française, la *Revue mensuelle : Notes, Reconnaissances et Explorations*, le *Bulletin économique de Madagascar*, les statistiques jusque fin 1904, les *Guides-Annuaires* de la Colonie (1898 à 1905), le *Guide de l'immigrant*, etc... forment un répertoire aussi nourri que possible et c'est là que doivent puiser ceux qui désirent s'éclairer d'une façon complète sur l'organisation générale de Madagascar, ses ressources naturelles, les conditions de sa mise en valeur, son avenir agricole, industriel et commercial.

§ I

Premières déclarations.

Quelques citations feront ressortir les principes qui me guidèrent dès ma prise de fonctions pour l'accomplissement des réformes les plus indispensables.

Aux membres du Gouvernement malgache encore en fonctions à mon arrivée (oct. 1896), je fis

connaître, en ces termes, mes intentions : « Madagascar est désormais *terre française* et il ne doit subsister aucun doute à ce sujet dans l'esprit de qui que ce soit.

« Les Malgaches sont devenus sujets français et les couleurs françaises sont les seules qui doivent flotter désormais sur les moindres villages de la grande île.

« Vous pouvez annoncer au peuple que je le traiterai avec la plus grande bienveillance, comme un père traite ses enfants. Je n'aurai de sévérité que pour ceux qui, insensibles aux bons conseils, se révolteraient contre l'autorité que je représente... »

Aux colons français, je fis, dès le 5 octobre, la communication suivante par la voie du *Journal Officiel* :

« Dans les divers commandements coloniaux que j'ai exercés, j'ai toujours considéré comme le premier de mes devoirs de fournir mon concours le plus complet à mes compatriotes, estimant que nos colonies sont faites pour les colons français et n'ignorant pas les risques auxquels ils s'exposent en aventurant au loin leurs personnes et leurs fortunes. Aussi est-ce de grand cœur que j'applaudis à tous les succès qu'ils peuvent obtenir.

« Je resterai ici fidèle à ces principes et m'efforcerai par tous les moyens de faciliter votre tâche. »

Puis, dans les quinze jours qui suivirent mon arrivée, diverses circulaires très nettes (*Voir* chapitre III) firent connaître : aux *fonctionnaires* de tous ordres, européens et indigènes, ma volonté formelle de leur voir observer une stricte neutralité en matière religieuse ; aux *directeurs* des écoles des diverses Missions, l'obligation où ils seraient désormais, sous peine de fermeture, d'assurer l'enseignement du français dans leurs établissements.

En même temps, je commençai à recueillir les renseignements qui devaient me permettre quelques semaines plus tard, de jeter les premières bases de l'assistance médicale indigène par la création d'un hôpital et d'une École de médecine.

Pendant la première semaine qui suivit mon arrivée, j'eus aussi de très fréquentes entrevues avec les officiers et fonctionnaires qui, appelés à devenir mes principaux collaborateurs, devaient être exactement au courant de mes intentions et des moyens de les réaliser. Enfin, le service des renseignements de l'Etat-Major, que mon premier soin avait été de renforcer, fut largement mis à contribution et dut se multiplier pour me fournir en quelques jours toutes les informations dont j'avais besoin avant d'arrêter définitivement ma ligne de conduite.

§ II

MÉTHODE DE PACIFICATION EN EMYRNE. — LE CERCLE ET LE TERRITOIRE MILITAIRES. — INSTRUCTIONS DU 22 MAI 1898 AU SUJET DE LA PÉNÉTRATION ET DE LA PACIFICATION DANS LES RÉGIONS DE L'OUEST ET DU SUD. — COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU SUD (12 SEPTEMBRE 1900-20 MAI 1902).

L'Emyrne, foyer principal de l'insurrection, fut divisée en cercles et territoires militaires (*Voir* chapitre II).

Le Cercle Militaire. — Le commandant du cercle, officier supérieur ou capitaine, a pour auxiliaires immédiats deux officiers, l'un chargé des questions militaires et politiques, l'autre des questions administratives et financières.

Seul responsable des résultats, il a sous ses ordres toutes les troupes détachées dans sa circonscription; il assure leur logement et leur alimentation, à l'aide du système des masses précédemment décrit (Chapitre XI).

Les pouvoirs administratifs du commandant de cercle s'exercent dans les mêmes conditions que ses pouvoirs militaires et s'étendent à toutes les branches. Il a toute latitude pour créer, organiser, nommer à certaines fonctions. Toutefois il lui est recommandé de ne rien brusquer, d'utiliser l'ancienne administration indigène à condition qu'elle offre des garanties suffisantes de probité et de fidélité, enfin de respecter le plus possible les usages et coutumes des habitants. Dans un pays de conquête, tenir compte des traditions locales, c'est le meilleur moyen de faire accepter et d'enraciner rapidement les institutions nouvelles.

APPENDICE

PRINCIPES, MÉTHODES ET RÉSULTATS

Dans le récit qui précède, j'ai relaté suivant l'ordre chronologique, les principaux événements qui ont marqué mes neuf années de commandement à Madagascar.

Cette manière de présenter les faits est celle que préfère la majorité des lecteurs.

Cependant, en sautant d'un sujet à l'autre, on se fait moins facilement une idée générale de l'application des doctrines et du développement des institutions.

Dans un livre de vulgarisation, il était utile d'éviter cette critique et j'ai été amené ainsi à consacrer un chapitre final aux principaux résultats d'ensemble.

Evidemment, je ne puis, en quelques pages, en donner qu'un résumé très succinct. Pour le détail, le lecteur devra se reporter aux diverses publications qui ont vu le jour depuis neuf ans, et par lesquelles je me suis efforcé de faire connaître la grande île.

Bien entendu, ces documents qui paraissaient au jour le jour, au fur et à mesure que s'accomplissait l'œuvre de pénétration et de pacification, présentaient souvent des lacunes, des inexactitudes même, que venaient combler ou rectifier les nouveaux renseignements recueillis et les recherches plus récentes opérées dans des régions mieux connues. Mais c'est là le propre de toute vulgarisation du même genre. Fallait-il se borner à enregistrer les actes officiels de la Colonie, sans explications ni commentaires, sans s'exposer par suite aux erreurs et aux critiques, ou, au contraire, accumuler les documents et les renseignements, les provoquer même, les soumettre à l'examen de tous et créer ainsi ces échanges de vues, ces discussions, ces polémiques aussi, qui n'ont jamais manqué à Madagascar? C'est cette seconde méthode que suivit le général Faidherbe, lorsqu'il créa notre colonie du Sénégal. C'est également celle que je me suis efforcé d'appliquer pendant toute la durée de mon administration dans la grande île. La collection du *Journal Officiel de Madagascar* (Oct. 1896 — Mai 1905), les rapports d'ensemble au ministre des Colonies (1899 et 1905), publiés par le *Journal Officiel* de la République Française, la *Revue mensuelle : Notes, Reconnaissances et Explorations*, le *Bulletin économique de Madagascar*, les statistiques jusque fin 1904, les *Guides-Annuaires* de la Colonie (1898 à 1905), le *Guide de l'immigrant*, etc... forment un répertoire aussi nourri que possible et c'est là que doivent puiser ceux qui desirent s'éclairer d'une façon complète sur l'organisation générale de Madagascar, ses ressources naturelles, les conditions de sa mise en valeur, son avenir agricole, industriel et commercial.

§ I

Premières déclarations.

Quelques citations feront ressortir les principes qui me guidèrent dès ma prise de fonctions pour l'accomplissement des réformes les plus indispensables.

Aux membres du Gouvernement malgache encore en fonctions à mon arrivée (oct. 1896), je fis

connaître, en ces termes, mes intentions : « Madagascar est désormais *terre française* et il ne doit subsister aucun doute à ce sujet dans l'esprit de qui que ce soit.

« Les Malgaches sont devenus sujets français et les couleurs françaises sont les seules qui doivent flotter désormais sur les moindres villages de la grande île.

« Vous pouvez annoncer au peuple que je le traiterai avec la plus grande bienveillance, comme un père traite ses enfants. Je n'aurai de sévérité que pour ceux qui, insensibles aux bons conseils, se révolteraient contre l'autorité que je représente... »

Aux colons français, je fis, dès le 5 octobre, la communication suivante par la voie du *Journal Officiel* :

« Dans les divers commandements coloniaux que j'ai exercés, j'ai toujours considéré comme le premier de mes devoirs de fournir mon concours le plus complet à mes compatriotes, estimant que nos colonies sont faites pour les colons français et n'ignorant pas les risques auxquels ils s'exposent en aventurant au loin leurs personnes et leurs fortunes. Aussi est-ce de grand cœur que j'applaudis à tous les succès qu'ils peuvent obtenir.

« Je resterai ici fidèle à ces principes et m'efforcerai par tous les moyens de faciliter votre tâche. »

Puis, dans les quinze jours qui suivirent mon arrivée, diverses circulaires très nettes (*Voir* chapitre III) firent connaître : aux *fonctionnaires* de tous ordres, européens et indigènes, ma volonté formelle de leur voir observer une stricte neutralité en matière religieuse ; aux *directeurs* des écoles des diverses Missions, l'obligation où ils seraient désormais, sous peine de fermeture, d'assurer l'enseignement du français dans leurs établissements.

En même temps, je commençai à recueillir les renseignements qui devaient me permettre quelques semaines plus tard, de jeter les premières bases de l'assistance médicale indigène par la création d'un hôpital et d'une École de médecine.

Pendant la première semaine qui suivit mon arrivée, j'eus aussi de très fréquentes entrevues avec les officiers et fonctionnaires qui, appelés à devenir mes principaux collaborateurs, devaient être exactement au courant de mes intentions et des moyens de les réaliser. Enfin, le service des renseignements de l'Etat-Major, que mon premier soin avait été de renforcer, fut largement mis à contribution et dut se multiplier pour me fournir en quelques jours toutes les informations dont j'avais besoin avant d'arrêter définitivement ma ligne de conduite.

§ II

Méthode de pacification en Emyrne. — Le Cercle et le Territoire militaires. — Instructions du 22 mai 1898 au sujet de la pénétration et de la pacification dans les régions de l'Ouest et du Sud. — Commandement supérieur du Sud (12 septembre 1900-20 mai 1902).

L'Emyrne, foyer principal de l'insurrection, fut divisée en cercles et territoires militaires (*Voir* chapitre II).

Le Cercle Militaire. — Le commandant du cercle, officier supérieur ou capitaine, a pour auxiliaires immédiats deux officiers, l'un chargé des questions militaires et politiques, l'autre des questions administratives et financières.

Seul responsable des résultats, il a sous ses ordres toutes les troupes détachées dans sa circonscription; il assure leur logement et leur alimentation, à l'aide du système des masses précédemment décrit (Chapitre XI).

Les pouvoirs administratifs du commandant de cercle s'exercent dans les mêmes conditions que ses pouvoirs militaires et s'étendent à toutes les branches. Il a toute latitude pour créer, organiser, nommer à certaines fonctions. Toutefois il lui est recommandé de ne rien brusquer, d'utiliser l'ancienne administration indigène à condition qu'elle offre des garanties suffisantes de probité et de fidélité, enfin de respecter le plus possible les usages et coutumes des habitants. Dans un pays de conquête, tenir compte des traditions locales, c'est le meilleur moyen de faire accepter et d'enraciner rapidement les institutions nouvelles.

Les cercles se subdivisent en secteurs, qui sont au cercle ce que le cercle est à l'autorité centrale.

Le Territoire. — Les progrès de la pacification et, d'autre part, l'augmentation du nombre des cercles firent reconnaître la nécessité de grouper plusieurs cercles sous un même commandement en créant une nouvelle unité d'action politique et militaire : le territoire. Ce rouage, outre qu'il facilita la tâche du commandement en diminuant le nombre des subordonnés et en simplifiant l'expédition des ordres, eut encore le grand avantage de mieux coordonner vers le but à atteindre les efforts de plusieurs cercles. Le commandant du territoire recevait des *directives*; il lui appartenait d'assurer l'exécution et de faire converger les opérations militaires ou l'action politique de ses commandants de cercle vers le but qui lui était assigné. Dans les pays neufs, aux vastes espaces, aux communications imparfaites, on ne doit, sous aucun prétexte, enrayer l'initiative des chefs de circonscription, seule raison d'être de leur responsabilité. C'est un principe que j'ai toujours scrupuleusement observé dans tous mes commandements coloniaux.

Le programme général des opérations en Emyrne fut tracé de la façon suivante :

Protéger la ligne d'étapes, de Tananarive à Andévorante, par une série de blockaus occupant les points dominants; pénétrer dans la grande forêt et y créer des lignes de postes intérieurs pour tenir les bandes rebelles à distance et mettre un terme aux attaques de convois et aux coups de main sur les villages de la route.

Etablir autour de Tananarive une série de postes formant un cercle de protection d'une vingtaine de kilomètres de rayon; puis, occuper méthodiquement et progressivement le pays au delà, en procédant par bonds, de manière à augmenter sans cesse le rayon de la zone occupée et à refouler constamment les rebelles vers les frontières de l'Emyrne.

Relier constamment les opérations militaires entreprises dans un cercle à celles des cercles voisins.

En arrière du front d'avancement armer les villages soumis, sous le contrôle vigilant des autorités françaises; surveiller très étroitement l'intérieur du réseau des postes militaires et des villages armés, de manière à empêcher l'infiltration des bandes rebelles.

Dès l'occupation des zones frontières de l'Emyrne par les échelons les plus avancés, constituer sur les limites du pays sakalave à l'ouest et des tribus baras et tanalas au sud et au sud-est, une forte organisation défensive, formée au moyen de postes militaires en première ligne et de postes de milice et de villages armés en arrière.

Enfin, en toute circonstance, user de clémence et provoquer les soumissions volontaires.

Au point de vue politique et administratif, la mission des commandants de cercle fut ainsi indiquée :

« Organiser les zones en arrière et y faire œuvre pacifique en rappelant les populations, en faisant reprendre les cultures, en ouvrant des marchés, en créant des écoles et enfin en mettant les villages et les habitants à l'abri de nouvelles incursions des Fahavalos.

Deux recommandations essentielles furent aussi faites dès le début à tous les commandants territoriaux : supprimer l'hégémonie hova, en dehors de l'Emyrne, et pratiquer la « politique des races » en donnant aux différentes tribus toute latitude pour choisir elles-mêmes les chefs locaux — agréés toutefois par l'autorité française, — auxquels elles voudront obéir.

On sait, par les récits qui précèdent, les principaux événements qui marquèrent la pacification en Emyrne.

Ce premier et important résultat obtenu, il fallut occuper, soumettre et administrer, au Nord, à l'Ouest, au Sud et au Sud-Est du plateau central, de vastes régions habitées par des tribus guerrières qui, tirant vanité des échecs qu'elles avaient infligés aux Hovas, se refusaient énergiquement à reconnaître le fait de la conquête.

Des instructions d'ensemble, du 22 mai 1898, en partie reproduites ci-après, indiquent la méthode générale qui fut suivie pour vaincre ces résistances et étendre à toute l'île la souveraineté française.

EXTRAITS DES INSTRUCTIONS DU 22 MAI 1898.

« 1° L'organisation administrative d'un pays neuf doit être parfaitement en rapport avec ses ressources, sa configuration, la mentalité générale de ses habitants et le but que l'on se propose d'atteindre.

2° Toute organisation administrative doit suivre le pays dans son développement naturel.

Il est impossible de donner une règle de conduite uniformément applicable aux différentes régions de l'île. La diversité des races conduit à la diversité des procédés.

Cependant, certaines règles très générales peuvent trouver leur application partout.

Tout d'abord, il faut employer l'action combinée de la politique et de la force.

Action politique. — L'action politique est de beaucoup la plus importante; elle doit reposer avant tout sur la connaissance du pays et de ses habitants.

L'étude des races détermine les moyens de conquête et d'administration. Un officier qui a réussi à dresser une carte ethnographique suffisamment exacte du territoire où il opère, est bien près de s'imposer aux populations et de parvenir à leur donner l'organisation qui leur convient le mieux. Il doit en outre chercher à démêler les intérêts communs ou opposés, les mœurs et coutumes à respecter, les rivalités dont il convient de tirer parti.

Action par la force. — Tout mouvement de troupes en avant doit avoir pour sanction l'occupation effective du terrain conquis.

L'action par la force se comprend sous deux formes : *l'action lente* et *l'action vive.*

L'action lente, qui est incontestablement la plus efficace, consiste dans l'occupation par des postes permanents des centres politiques, des voies de communication, des points d'où l'adversaire peut tirer ses approvisionnements.

Le pays à occuper est pénétré progressivement et débarrassé de même des bandes rebelles, soit par des opérations militaires à faible rayon d'action, soit simplement à l'aide de la population soumise, armée par nos soins et organisée en corps de partisans.

Les zones pacifiées reçoivent immédiatement une première organisation administrative; elles sont d'abord tenues et surveillées par des troupes régulières, puis, quand le calme est bien rétabli, par la milice ou les paysans armés.

Lorsque tout danger a disparu, on fait rentrer les armes prêtées aux populations.

L'action vive est l'exception. C'est l'action des colonnes militaires, qui ne doivent agir que contre des objectifs bien déterminés et lorsqu'on doit faire œuvre de force.

En principe, l'effectif de ces colonnes doit comprendre un noyau de troupes européennes, un gros de troupes indigènes et, chaque fois qu'il sera possible, des groupes de partisans, destinés surtout à éclairer la marche et à participer à la poursuite.

La méthode la plus féconde, qui a été appliquée à la pacification de l'Emyrne, est la méthode progressive, dite de la « tache d'huile », qui consiste à ne gagner du terrain en avant qu'après avoir complètement organisé celui qu'on laisse en arrière. Ce sont les insoumis de la veille qui nous aident contre les insoumis du lendemain. On marche à coup sûr, et le dernier poste occupé devient l'observatoire d'où celui qui commande examine la situation, prépare un nouveau bond en avant et cherche à entrer en relations avec les éléments inconnus qu'il a encore devant lui.

Enfin, tout en recourant à l'action par la force, nous devons ménager les ressources du pays, dans l'intérêt des entreprises de colonisation futures, et aussi des populations indigènes qui en seront le capital vivant indispensable. Chaque fois que des incidents de guerre obligent à agir contre un village ou un centre habité, on ne doit pas perdre de vue que, la soumission des habitants obtenue, le premier soin à prendre est de reconstruire le village, d'y créer un marché et d'y établir une école.

Lorsque l'emploi combiné de l'action politique et de l'action par la force a produit ses effets, s'ouvre la période d'organisation, qui met en jeu un troisième moyen : l'action économique.

Action économique. — Au fur et à mesure que la pacification progresse, les cultures reprennent, les marchés se rouvrent, le commerce renaît. Le rôle du soldat passe au second plan, celui de l'administrateur commence. Deux objectifs principaux sont à envisager : d'une part, discerner et satisfaire les besoins les plus urgents des populations soumises; de l'autre, favoriser l'extension de la colonisation et ouvrir des débouchés au commerce européen.

Pour inciter les indigènes au travail et leur en donner le goût, les commandants territoriaux devront, à l'aide des éléments européens dont ils disposent, créer des écoles professionnelles.

Les ressources que l'indigène se procurera par le travail, provoqueront immanquablement chez lui des besoins nouveaux, dont le commerce européen saura vite tirer profit. Les traitants s'installeront auprès de lui et, en même temps qu'ils le fourniront d'articles importés, ils lui achèteront, dans des conditions avantageuses de part et d'autre, des matières premières destinées à l'exportation...

Les commandants territoriaux doivent comprendre de la façon la moins formaliste, le rôle administratif qui leur est assigné. *Leur mission est de défendre, au nom du bon sens, les intérêts qui leur sont confiés, et non de les combattre au nom du règlement.*

Enfin, il importe aujourd'hui que nos officiers et, dans une certaine mesure, nos sous-officiers coloniaux, soient préparés au rôle politique et administratif qui, après le résultat militaire obtenu, constitue le complément de leur tâche.

Un pays n'est pas conquis et pacifié lorsqu'une opération militaire a réussi à y briser passagèrement toutes les résistances. Le premier moment de stupeur passé, les esprits se ressaisissent; si l'on n'y prend pas garde, il peut germer dans la masse des ferments de sédition; ceux qui ont le plus perdu au nouvel état de choses, cherchent bientôt à allumer la révolte.

Tant que cette mentalité subsiste, le régime civil est prématuré, et l'officier doit continuer à administrer avec le personnel dont il dispose; le conquérant seul est assez fort pour ne pas s'émouvoir des hostilités et se permettre au besoin des mesures de clémence sans craindre qu'elles soient considérées comme des actes de faiblesse.

Puis, lorsque la conquête militaire est achevée et que la conquête morale l'a suivie, le moment est venu de substituer le régime civil au régime militaire et de remplacer les officiers par des administrateurs.

L'application de ces principes a permis, beaucoup plus rapidement que je ne l'avais espéré d'abord, de pénétrer dans les parties les plus reculées de l'île, d'y faire cesser le désordre et les pratiques de barbarie, d'y établir la souveraineté de la France, et de faire évoluer les peuplades conquises vers un état social de plus en plus perfectionné.

En Emyrne, ce résultat était atteint à la fin de mai 1897, huit mois après mon arrivée dans l'île.

Au commencement de 1902, le territoire sakalave de l'ouest, habité par les populations les plus guerrières de Madagascar, était, de même, définitivement rangé sous notre autorité et les diverses tribus de cette partie de l'île commençaient à acquitter régulièrement l'impôt.

Enfin, au mois de mai 1902, je pus supprimer le commandement supérieur du sud, que j'avais créé en septembre 1900.

L'organisation de ce grand commandement, découlant de la doctrine que je viens d'exposer, avait été un moyen d'exercer, sur de vastes régions, une action politique et militaire d'ensemble que je jugeais absolument indispensable.

L'administration des diverses circonscriptions territoriales du sud de l'île : provinces civiles de Fianarantsoa et de Farafangana, cercles militaires de Fort-Dauphin, Tuléar et des Baras, était sagement dirigée dans chaque province prise isolément, mais l'orientation politique générale n'avait pu se préciser et les efforts n'étaient pas concordants ; enfin, de nombreuses tribus guerrières, complètement insoumises, subsistaient dans ces contrées.

C'est dans ces circonstances que je décidai de réunir transitoirement sous une même autorité les cinq cercles ou provinces du sud de l'île. On sait déjà comment les qualités militaires et administratives du colonel Lyautey, unies à un grand esprit de justice et de modération, lui permirent de mener à bien la tâche difficile qui lui était confiée et, après son œuvre de pacification et de pénétration, d'ouvrir le sud de Madagascar au commerce et aux entreprises de nos colons.

Ainsi se termina, en 1902, après avoir duré près de cinq ans, la période des opérations militaires dans la grande île.

LES PERTES DU CORPS D'OCCUPATION

Pendant la pacification de l'Emyrne, de fin 1896 au 30 juin 1897, elles se décomptent ainsi :

Tués à l'ennemi, blessés mortellement, noyés.	2 officiers, 60 hommes de troupe.	Blessés.	5 officiers, 191 hommes de troupe.	Morts de maladie.	7 officiers, 126 hommes de troupe européens, 181 indigènes.

Pour la période du 30 juin 1897 au 1er mai 1905, on a compté environ :

Tués à l'ennemi, blessés mortellement, noyés.	15 officiers, 200 hommes de troupe.	Blessés.	12 officiers, 250 hommes de troupe.	Morts de maladie.	25 officiers. 300 hommes de troupe européens, 350 indigènes.

§ III

Organisation administrative; ses débuts et ses transformations. — Substitution progressive du régime civil au régime militaire. — Administration provinciale. — Politique d'association, utilisation de plus en plus large des fonctionnaires indigènes. — Administration communale européenne.

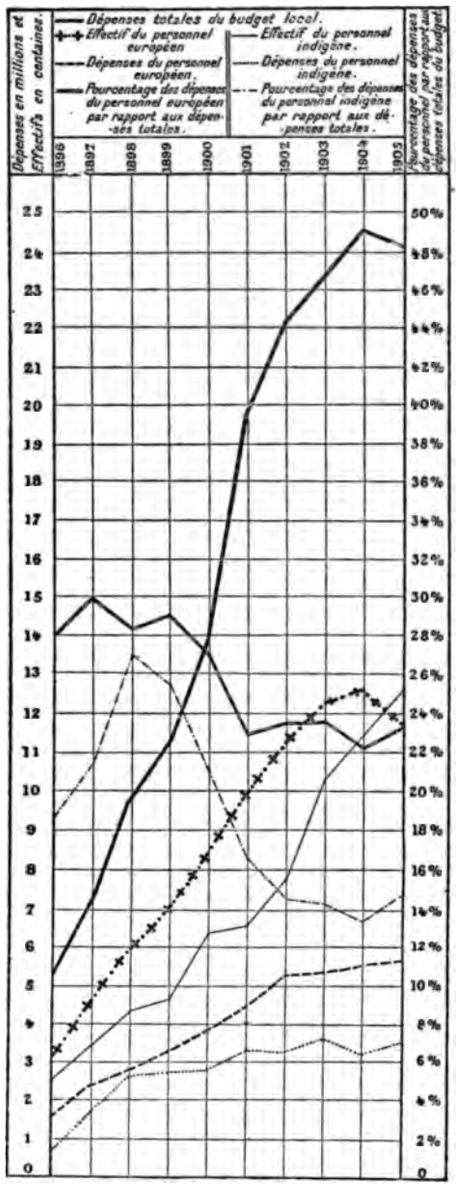

DIAGRAMME COMPARATIF DES DÉPENSES DU PERSONNEL EUROPÉEN ET INDIGÈNE DE 1896 A 1905.

En septembre 1896 les services publics n'avaient qu'un rudiment d'organisation et ne disposaient pas des ressources financières nécessaires à leur fonctionnement.

La situation nouvelle créée par la loi d'annexion et les pouvoirs étendus que je tenais du Gouvernement de la République me permirent d'entreprendre la transformation de cet état de choses, en basant les réformes sur les droits nouveaux de la France et en faisant tout converger vers une réorganisation générale qui devait profiter à la fois à nos compatriotes et à la population malgache.

Administration centrale; conseils d'administration et du contentieux; fonctionnaires, européens. — J'ai indiqué au chapitre II ce que fut au début l'Administration centrale. Un bureau de l'État-Major, dirigé par le capitaine Lucciardi, fut chargé de centraliser toutes les affaires concernant les services civils.

Le chef d'État-Major remplissait les fonctions de secrétaire général et ordonnançait les dépenses pour les régions constituées en territoire militaire. Le résident de Tamatave avait les mêmes attributions pour les provinces côtières.

Au mois de novembre 1897, les progrès de la pacification permirent de modifier cette première organisation. Un arrêté disjoignit les affaires civiles de l'État-Major et les fit passer à un bureau spécial. Un mois plus tard, M. Lallier du Coudray, commissaire-adjoint des Colonies hors cadres, prit la direction de ce bureau. En même temps, le résident de Tamatave étant rentré en France, les fonctions de secrétaire général en territoire civil furent supprimées et les chefs des provinces côtières correspondirent désormais directement avec l'Administration centrale.

Au mois de janvier 1899, l'extension considérable des affaires pendant l'année précédente conduisit à ériger le bureau des affaires civiles en *direction*.

Puis, un décret du 16 mars 1899, rétablit le poste de secrétaire général qui fut confié à M. Lepreux, alors inspecteur de première classe des colonies.

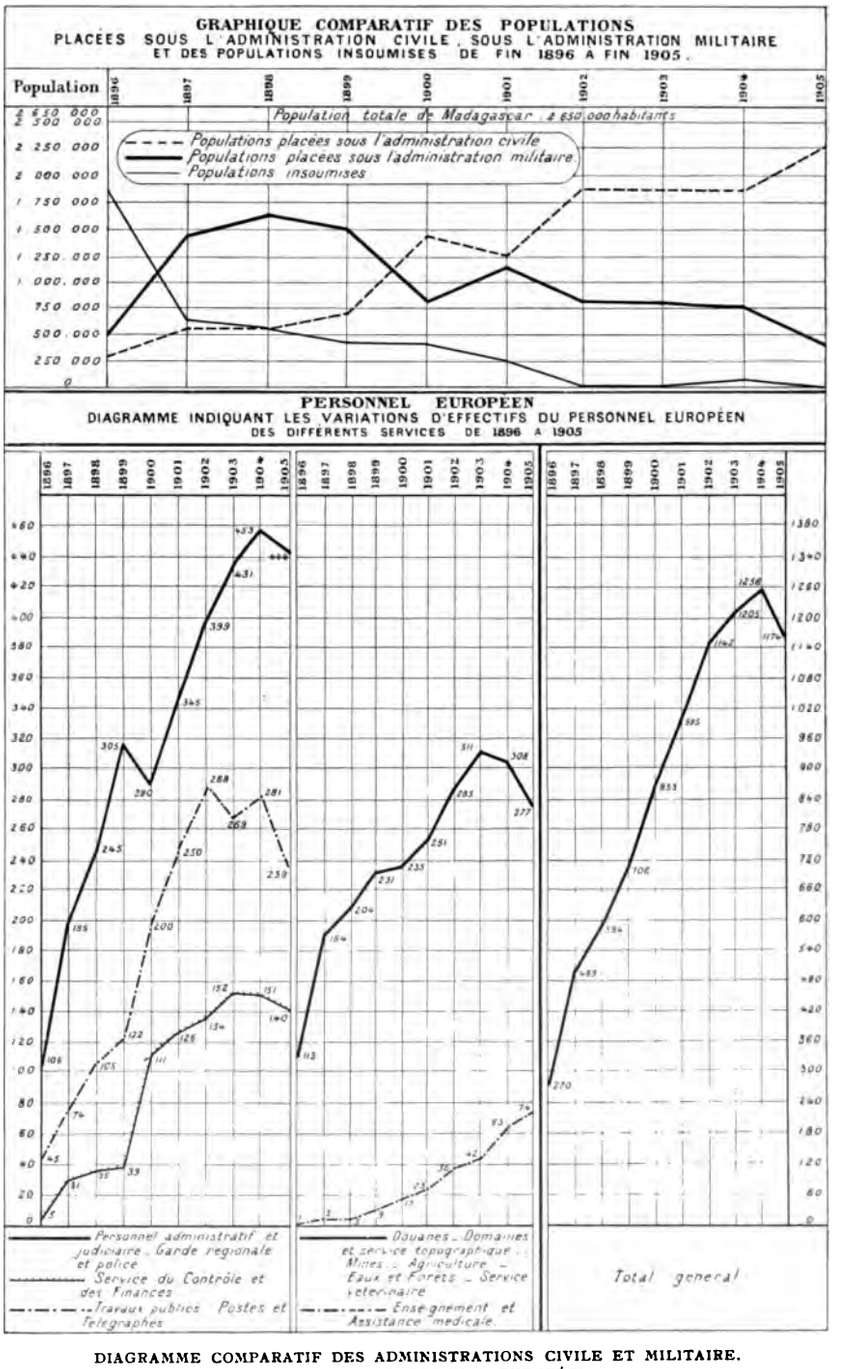

DIAGRAMME COMPARATIF DES ADMINISTRATIONS CIVILE ET MILITAIRE.
DIAGRAMME DU PERSONNEL EUROPÉEN.

Vingt provinces civiles : Ambositra, Analalava, Angavo-Mangoro-Alaotra, Bétaniménas, Betsimisarakas du centre, Betsimisarakas du Nord, Betsimisarakas du Sud, Diégo-Suarez, Emyrne centrale, Emyrne du Nord, Farafangana, Fianarantsoa, Itasy, Majunga, Mananjary, Mandritsara, Nossi-Bé, Tuléar, Vakinankaratra, Vohémar.

Ces circonscriptions se rattachent à trois types :

Circonscriptions exclusivement administrées par des militaires (le cercle des Mahafaly est seul dans ce cas); circonscriptions mixtes dirigées, soit par des officiers, soit par des administrateurs avec le concours de fonctionnaires civils ou d'officiers; circonscriptions exclusivement administrées par des fonctionnaires civils.

Extension progressive de l'administration indigène. — Jusqu'en 1902, en dehors de la substitution progressive du régime civil au régime militaire, l'administration provinciale ne subit dans ses autres rouages, notamment au point de vue indigène, aucune modification profonde. Je ne pouvais, en effet, faire participer activement les fonctionnaires malgaches à l'administration et leur confier le recouvrement de l'impôt, l'exécution des travaux publics, le maintien du bon ordre et de la sécurité, etc., avant qu'ils eussent mérité cette marque de confiance par leurs connaissances acquises et une fidélité bien affermie.

Les réformes commencèrent en 1902 par le pays hova.

Je me préoccupai d'abord d'émanciper les habitants des campagnes qui, à Madagascar, constituent l'élément de beaucoup le plus important de la population. Déjà, en 1897, j'avais supprimé le régime féodal des *tompomenakely*, avec tous les abus qu'il comportait; en 1902 j'entrepris de réorganiser le *fokon'olona*, assemblée du *fokon'tany*, sorte de commune indigène, dont l'existence était antérieure à la conquête.

Après une étude approfondie de la question, je fis préparer un projet de décret qui, définissant les attributions du fokon'olona et posant les règles de son fonctionnement, lui attribua une autonomie, une initiative et des droits bien définis.

A la date du 2 mars 1902, la sanction du Chef de l'Etat transforma ce projet en décret définitif.

Un an plus tard, un nouveau progrès fut réalisé. Les provinces de l'Emyrne furent remaniées au point de vue territorial, de façon à se rapprocher des anciennes circonscriptions hovas et, en même temps, réorganisées sur la base d'une initiative et d'une responsabilité beaucoup plus grandes attribuées aux fonctionnaires indigènes.

Voici d'ailleurs, à ce sujet, mes instructions aux Chefs de province :

« Presque partout, le fonctionnaire européen agit seul. Seul, il fait acte d'autorité et d'initiative; seul, il commande la masse indigène, étudie ses besoins et ses aspirations. Au-dessous de lui, le fonctionnaire indigène reste confiné dans le rôle d'agent de transmission et, beaucoup plus rarement, d'exécution. Qu'il survienne des événements fortuits, n'ayant pu, par avance, faire l'objet des instructions du Chef européen, il se trouve désemparé, n'osant prendre aucune mesure, assumer aucune responsabilité.

« C'est cet état de choses qu'il s'agit de modifier, en mettant à profit l'expérience acquise aujourd'hui par la plupart de nos fonctionnaires malgaches et les garanties qu'ils offrent au point de vue de la probité et du dévouement aux institutions nouvelles.

« Il faut, au-dessous du chef de la province, des cadres indigènes effectivement organisés que nous accoutumerons, par une politique d'association progressive, à nos procédés d'administration et à notre organisation sociale. »

L'administration indigène, réorganisée d'après ces principes, fut composée des échelons suivants : des *gouvernements principaux*, des *gouvernements*, des *gouvernements madinikas* ou *faritany*, des *quartiers* ou *fokon'tany*[1].

Aux divers échelons, les fonctionnaires indigènes agissent d'après les ordres généraux qu'ils reçoivent, mais en conservant l'initiative pour les détails d'exécution; responsables vis-à-vis du chef de province, du chef de district ou de leurs supérieurs indigènes, ils dirigent leurs subordonnés dans le sens des instructions qu'ils ont eux-mêmes reçues.

En outre, je rétablis dans chaque circonscription territoriale, province ou district, les *ben'ny tany*, conseils de notables indigènes, qui assistèrent de leurs avis les chefs européens des circonscriptions.

L'essai pratiqué pendant un an dans la province de l'Emyrne centrale donna d'excellents

1. Le fokon'olona correspond au fokon'tany dont il est l'assemblée populaire.

Depuis cette époque, pendant l'intérim du général Pennequin (1899-1900) et pendant mon second séjour dans l'île (1900-1905), l'Administration centrale a été l'objet de quelques remaniements dictés par la nécessité d'une répartition plus rationnelle du travail ou par des considérations budgétaires.

Enfin, par un arrêté du 1er février 1905, pris trois mois avant mon départ de la colonie, la composition et les attributions des bureaux du Gouvernement général furent fixées définitivement, en tenant compte de l'extension des affaires, et de manière à obtenir de chacun le maximum de rendement.

A côté de l'Administration centrale, fonctionnait le Conseil d'administration, qui connaissait de toutes les questions administratives et financières, et, d'une manière générale, de tous les projets de réglementation intéressant à un titre quelconque la colonie. Jusqu'en 1902, il fut exclusivement composé de fonctionnaires civils et militaires. Un décret du 2 janvier 1902, rendu sur ma proposition, y fit entrer quatre colons, dont deux comme membres titulaires et deux comme membres suppléants.

Le Conseil du contentieux, institué pour juger les litiges administratifs, fut réorganisé presque en même temps. Sa composition est la même que celle du Conseil d'administration, avec adjonction de deux magistrats désignés par arrêté du Gouverneur Général.

Le personnel européen de l'Administration de Madagascar se compose d'*agents métropolitains* détachés de divers Départements ministériels, d'un *cadre colonial* relevant uniquement du ministre des Colonies, et enfin, d'un *cadre local* dont le personnel est nommé par le Gouverneur Général. Pour ce dernier cadre, une réglementation précise relative à la solde, à l'avancement, etc... offre aux agents toutes les garanties désirables. Enfin, sur ma proposition, un décret du 22 novembre 1904 a créé une Caisse locale de retraites au profit de ce personnel si digne d'intérêt.

Rien n'a été négligé non plus pour restreindre les mutations et assurer la stabilité du personnel. Le service y a gagné en régularité et un grand nombre de fonctionnaires rentrant après congé ont demandé d'eux-mêmes à reprendre les postes qu'ils avaient précédemment occupés.

Principes de politique indigène; premières mesures à l'égard des fonctionnaires malgaches. — L'évolution de la politique indigène, dont j'avais fait l'un des principaux articles de mon programme, a consisté, après l'abolition de l'esclavage et l'octroi du régime de la liberté du travail, à donner progressivement aux Malgaches de véritables franchises communales et à les associer sur des bases de plus en plus larges à l'administration de la colonie.

Sous le régime du protectorat, maintenu après 1895 jusqu'à l'annexion (28 sept. 1896), le système d'administration de l'ancien Gouvernement hova était resté à peu près complètement en vigueur.

En fait, pendant la première période de l'insurrection, les fonctionnaires indigènes avaient canalisé les menées séditieuses et servi à transmettre les ordres d'exécution aux chefs rebelles. Ce rouage maintenu pour servir notre cause était donc utilisé contre elle; pour le remettre en mains, je le plaçai dès mon arrivée sous l'autorité immédiate des chefs de province et commandants de cercle, qui furent chargés de surveiller et de diriger les fonctionnaires indigènes, de les instruire, d'élever leur niveau moral, de les utiliser suivant leurs aptitudes et ensuite d'élargir de plus en plus le rôle qui leur était attribué.

Cette œuvre d'éducation patiemment conduite porta peu à peu ses fruits, et c'est ainsi que je pus, principalement pendant mon second séjour dans l'île (de 1900 à 1905), transformer dans le sens de la politique d'association le mode d'administration de la colonie.

Extension de l'administration civile. — Sous le régime exceptionnel et transitoire de l'état de siège, institué par l'arrêté du 27 septembre 1896, le système prédominant est celui des territoires et cercles militaires, avec une administration directe rayonnant partout et exerçant sur les fonctionnaires indigènes une surveillance étroite et constante, nécessitée par les circonstances d'alors.

Puis, au fur et à mesure des progrès de la pacification, les territoires et cercles militaires disparaissent pour faire place à des provinces civiles.

Lorsque j'ai quitté la colonie, les deux modes d'administration étaient répartis de la façon suivante :

Cinq cercles militaires : Fort-Dauphin, Mévétanana, Maintirano, pays Mahafaly, Morondava.

RÉGIME D'ADMINISTRATION DIRECTE

avec participation des fonctionnaires indigènes à l'exécution des détails

Exemples : LES PROVINCES BETSIMISARAKAS

Chef de Province

Représentant du Gouverneur général vis-à-vis des Malgaches et mandataire des populations indigènes auprès de l'Administration centrale.

Dirige l'administration générale, européenne et indigène, de la province. — Donne des ordres aux Chefs de district qui les transmettent aux communautés indigènes par l'intermédiaire facultatif des fonctionnaires indigènes. — Dirige les agents des services techniques de la province. — Contrôle les Chefs de district et les fonctionnaires indigènes. — Centralise les recettes de l'impôt ainsi que tous les renseignements administratifs, politiques et financiers des districts — Solutionne seul les questions intéressant la colonisation et les affaires concernant les Européens ou celles dans lesquelles des Européens ou assimilés et des Malgaches ont des intérêts communs.

Chef de District

Commande et dirige les Gouverneurs indigènes. — Etablit les rôles d'impôt et assure les recouvrements avec le concours des chefs de poste et des fonctionnaires indigènes. — Centralise toutes les recettes et assure le paiement des dépenses. — Etablit des rapports politiques, financiers, économiques, statistiques, etc. — A seul des relations de service avec les non-indigènes de son district. — Signale au Chef de province toutes les questions intéressant la colonisation et les traite suivant ses instructions. — En cas d'urgence, prend lui-même des mesures et en rend compte.

Chef de Poste administratif

Agent européen d'information, de contrôle et d'exécution. — Concourt au recouvrement des impôts et à l'administration suivant les ordres du Chef de district.

Gouverneur (Indigène)

Assure l'ordre et la sécurité ; dirige, surveille et contrôle l'administration et les actes des chefs de canton. — Dresse les actes de l'Etat civil et tous actes et contrats indigènes. — Réunit les renseignements nécessaires pour l'établissement des rôles d'impôt et concourt aux recouvrements. — Surveille l'exécution des travaux et suit toutes les questions intéressant la situation matérielle et les ressources des populations. — — Présente au Chef de district les desiderata des habitants et lui soumet ses vues à ce sujet. — Préside les réunions des chefs de canton.

Chef de Poste de surveillance

Agent européen de renseignements et de surveillance ; peut donner des ordres au personnel indigène, à charge d'en rendre compte.

Chef de Canton (Saina)

Relève directement du Gouverneur et est responsable vis-à-vis de lui de tout ce qui intéresse le service de son canton (ordre, sécurité, etc.) ; fournit au Gouverneur tous les renseignements utiles pour l'établissement des rôles d'impôt. — Se tient au courant de tout ce qui intéresse la situation matérielle et les ressources des populations ; rend compte de ses constatations à ce sujet ; préside les réunions des chefs de village.

Chef de Village

Représentant du Fokon'olona. — Fournit des renseignements pour l'établissement des rôles et le recouvrement des impôts.

Fokon'olona

Assume le maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens dans le territoire du village. — Délibère sur les intérêts du village et charge le chef de village de transmettre ses vœux ; débat librement les conditions de sa participation aux travaux d'intérêt général ; décide [illegible] sur le territoire du village et en assure l'exécution.

Exemples : LE MÉNABÉ — LES BARAS IMAMONOS

Commandant de Cercle ou Chef de Province

Représentant du Gouverneur général vis-à-vis des Malgaches et mandataire des populations indigènes auprès de l'Administration centrale.

Donne des instructions aux Commandants de secteur ou de district qui provoquent en vue de leur exécution l'intervention du Chef de protectorat. — Dirige les agents des services techniques. — Contrôle les commandants de secteur ou de district. — Centralise tous les renseignements administratifs, politiques et financiers des districts. — Centralise les recettes de l'impôt. — Solutionne seul toutes les questions intéressant la colonisation et les affaires européennes ou celles dans lesquelles des Européens ou assimilés et des Malgaches ont des intérêts communs.

Commandant de Secteur ou de District

Conseille le Chef de protectorat qui, seul, donne des ordres aux chefs et aux populations indigènes. — Avise les Chefs de poste des ordres qui, reçus par le chef de protectorat, doivent être transmis par ce dernier à ses agents. — Etablit les rôles d'impôt et surveille, avec le concours des chefs de poste, les recouvrements qui sont effectués par les soins du Chef de protectorat. — Etablit les statistiques. — Assure, avec le concours des chefs de poste, l'enregistrement des actes de l'Etat civil indigène et des contrats indigènes. — A seul des relations de service avec les non-indigènes. — Centralise les recettes et assure le paiement des dépenses. — Rend compte au Commandant de cercle ou Chef de province de la situation politique et économique de sa circonscription ; lui signale toutes les questions intéressant la colonisation et les traite suivant les instructions qu'il reçoit. — Prend lui-même des mesures en cas d'urgence et en rend compte.

Chef de Protectorat (Indigène)

Donne seul des ordres aux chefs et aux populations indigènes. — Assume la responsabilité entière du maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens. — Fait opérer le recouvrement de l'impôt par les chefs indigènes placés sous ses ordres. — Assure la police et l'exécution des travaux d'intérêt local.

Chef de Poste administratif (Européen)

Agent d'information et de surveillance; surveille le recouvrement des impôts, ainsi que l'exécution, par les agents du Chef de protectorat, des ordres donnés par ce dernier et en rend compte au Commandant de secteur ou de district.

Chefs indigènes ne relevant que Chefs de Protectorat

Exécutent les ordres reçus directement du Chef de protectorat pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, le recouvrement des impôts, etc.

RÉGIME D'ADMINISTRATION DIRECTE

avec participation des fonctionnaires indigènes à l'exécution des détails

Exemples : LES PROVINCES BETSIMISARAKAS

Chef de Province

Représentant du Gouverneur général vis-à-vis des Malgaches et mandataire des populations indigènes auprès de l'Administration centrale.

Dirige l'administration générale, européenne et indigène, de la province. — Donne des ordres aux Chefs de district qui les transmettent aux communautés indigènes par l'intermédiaire facultatif des fonctionnaires indigènes. — Dirige les agents des services techniques de la province. — Contrôle les Chefs de district et les fonctionnaires indigènes. — Centralise les recettes de l'impôt ainsi que tous les renseignements administratifs, politiques et financiers des districts — Solutionne seul les questions intéressant la colonisation et les affaires concernant les Européens ou celles dans lesquelles des Européens ou assimilés et des Malgaches ont des intérêts communs.

Chef de District

Commande et dirige les Gouverneurs indigènes. — Etablit les rôles d'impôt et assure les recouvrements avec le concours des chefs de poste et des fonctionnaires indigènes. — Centralise toutes les recettes et assure le paiement des dépenses. — Etablit des rapports politiques, financiers, économiques, statistiques, etc. — A seul des relations de service avec les non-indigènes de son district. — Signale au Chef de province toutes les questions intéressant la colonisation et les traite suivant ses instructions. — En cas d'urgence, prend lui-même des mesures et en rend compte.

Chef de Poste administratif

Agent européen d'information, de contrôle et d'exécution. — Concourt au recouvrement des impôts et à l'administration suivant les ordres du Chef de district.

Gouverneur (Indigène)

Assure l'ordre et la sécurité ; dirige, surveille et contrôle l'administration et les actes des chefs de canton. — Dresse les actes de l'Etat civil et tous actes et contrats indigènes. — Réunit les renseignements nécessaires pour l'établissement des rôles d'impôt et concourt aux recouvrements. — Surveille l'exécution des travaux et suit toutes les questions intéressant la situation matérielle et les ressources des populations. — — Présente au Chef de district les desiderata des habitants et lui soumet ses vues à ce sujet. — Préside les réunions des chefs de canton.

Chef de Poste de surveillance

Agent européen de renseignements et de surveillance ; peut donner des ordres au personnel indigène, à charge d'en rendre compte.

Chef de Canton (Saina)

Relève directement du Gouverneur et est responsable vis-à-vis de lui de tout ce qui intéresse le service de son canton (ordre, sécurité, etc.) ; fournit au Gouverneur tous les renseignements utiles pour l'établissement des rôles d'impôt. — Se tient au courant de tout ce qui intéresse la situation matérielle et les ressources des populations ; rend compte de ses constatations à ce sujet ; préside les réunions des chefs de village.

Chef de Village

Représentant du Fokon'olona. — Fournit des renseignements pour l'établissement des rôles et le recouvrement des impôts.

Fokon'olona

Assume le maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens dans le territoire du village. — Délibère sur les intérêts du village et charge le chef de village de transmettre ses vœux ; débat librement les conditions de sa participation aux travaux d'intérêt général ; décide les travaux à exécuter sur le territoire du village et en assure l'exécution.

Exemples : LE MÉNABÉ — LES BARAS IMAMONOS

Commandant de Cercle ou Chef de Province

Représentant du Gouverneur général vis-à-vis des Malgaches et mandataire des populations indigènes auprès de l'Administration centrale.

Donne des instructions aux Commandants de secteur ou de district qui provoquent en vue de leur exécution l'intervention du Chef de protectorat. — Dirige les agents des services techniques. — Contrôle les commandants de secteur ou de district. — Centralise tous les renseignements administratifs, politiques et financiers des districts. — Centralise les recettes de l'impôt. — Solutionne seul toutes les questions intéressant la colonisation et les affaires européennes ou celles dans lesquelles des Européens ou assimilés et des Malgaches ont des intérêts communs.

Commandant de Secteur ou de District

Conseille le Chef de protectorat qui, seul, donne des ordres aux chefs et aux populations indigènes. — Avise les Chefs de poste des ordres qui, reçus par le chef de protectorat, doivent être transmis par ce dernier à ses agents. — Etablit les rôles d'impôt et surveille, avec le concours des chefs de poste, les recouvrements qui sont effectués par les soins du Chef de protectorat. — Etablit les statistiques. — Assure, avec le concours des chefs de poste, l'enregistrement des actes de l'Etat civil indigène et des contrats indigènes. — A seul des relations de service avec les non-indigènes. — Centralise les recettes et assure le paiement des dépenses. — Rend compte au Commandant de cercle ou Chef de province de la situation politique et économique de sa circonscription ; lui signale toutes les questions intéressant la colonisation et les traite suivant les instructions qu'il reçoit. — Prend lui-même des mesures en cas d'urgence et en rend compte.

Chef de Protectorat (Indigène)

Donne seul des ordres aux chefs et aux populations indigènes. — Assume la responsabilité entière du maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens. — Fait opérer le recouvrement de l'impôt par les chefs indigènes placés sous ses ordres. — Assure la police et l'exécution des travaux d'intérêt local.

Chef de Poste administratif (Européen)

Agent d'information et de surveillance; surveille le recouvrement des impôts, ainsi que l'exécution, par les agents du Chef de protectorat, des ordres donnés par ce dernier et en rend compte au Commandant de secteur ou de district.

Chefs indigènes ne relevant que Chefs de Protectorat

Exécutent les ordres reçus directement du Chef de protectorat pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, le recouvrement des impôts, etc.

résultats et m'amena, au mois de juin 1904, à étendre cette organisation à toutes les circonscriptions de population hova. Lorsque je quittai la Colonie, ces provinces étaient placées sous un régime administratif unique qui se résume ainsi :

Les autorités européennes dirigent et surveillent l'ensemble.

Les autorités indigènes administrent effectivement les indigènes, perçoivent les impôts, surveillent l'exécution des travaux publics, la marche des cultures et produisent les pièces ou renseignements administratifs, économiques ou financiers qui leur sont demandés.

A la fin de l'année 1904, une réforme analogue à celle qui venait d'être opérée en Emyrne — mais recourant encore largement à l'administration directe — fut appliquée au pays betsimisaraka. Dans cette contrée, le degré d'avancement social des populations rendait l'évolution moins nécessaire, et surtout d'exécution moins facile que dans les provinces centrales. Néanmoins, je voulus poser partout le principe de l'association de l'élément indigène à l'administration, et le mettre en vigueur au fur et à mesure que les tribus se familiarisaient avec notre domination et l'acceptaient sans arrière-pensée. En outre, je voyais là un moyen de pousser les indigènes de la côte — en commençant par les Betsimisarakas — à former des groupements ayant des intérêts communs, susceptibles de développer dans l'esprit de populations encore primitives les idées d'assistance et de solidarité. Enfin, il est évident que l'organisation à adopter doit varier avec les races. Betsimisarakas, Antankares, Baras, Betsiléos, Sakalaves et Tanalas ne peuvent être soumis au même régime; la hiérarchie des autorités indigènes et le fokon'olona doivent revêtir chez les uns et les autres des formes différentes, bien que dérivant du même principe. Dans cet ordre d'idées, un décret du 30 septembre 1904, rendu sur les propositions de la Colonie, prévit l'extension aux diverses circonscriptions de l'île des dispositions du décret relatif à l'Emyrne et autorisa le Gouvernement local à faire les adaptations nécessaires.

Je fus amené ainsi à une troisième forme d'organisation provinciale, celle des *protectorats intérieurs*, qui a été adoptée dans certaines régions de l'ouest et en particulier chez les Baras Imamonos et chez les Sakalaves du Ménabé.

Les protectorats intérieurs sont, non pas un système de gouvernement, mais — ce qui est tout différent — un système d'administration.

Il n'a pas été et il ne pouvait être question de soustraire une partie de la colonie à la législation en vigueur dans les autres régions, ni de restaurer une souveraineté autochtone, et encore moins de nous dessaisir d'une partie de notre autorité au profit de certains chefs indigènes. Dans l'espèce, j'ai voulu tout simplement, parce que la logique le commandait, utiliser les chefs traditionnels du pays qui, laissés à l'écart, auraient conservé cependant leur influence et n'auraient pas manqué de l'exercer de façon occulte, et à notre détriment. D'autre part, il a été possible ainsi d'utiliser au profit de l'œuvre française les vestiges d'une organisation politique qui avait acquis jadis une certaine cohésion. Enfin, le système du protectorat intérieur se prête tout particulièrement au maintien des coutumes et traditions locales qu'il y a intérêt à conserver lorsqu'elles ne sont contraires ni à l'équité naturelle, ni à nos principes d'humanité.

En résumé, le pays hova, les provinces betsimisarakas et le Ménabé ont été les régions d'application initiale des trois systèmes principaux d'administration indigène mis en vigueur à Madagascar de 1902 à 1905.

Les schémas qui précèdent font ressortir leur fonctionnement.

En dehors de l'administration indigène, je me suis appliqué, dès que les circonstances l'ont permis, à doter les principales villes, où les colons sont groupés en grand nombre, d'un régime communal européen, approprié au développement qu'elles avaient pris. Cette première introduction des municipalités à Madagascar date du mois de février 1897. A cette époque, nos anciens établissements dans l'île : Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie, furent érigés en communes dirigées par un administrateur-maire avec le concours d'une commission municipale. Un budget autonome alimenté par des ressources déterminées leur fut attribué dès le début, et, un peu plus tard, un arrêté leur constitua un domaine public et privé. Cette innovation produisit les meilleurs résultats. L'autonomie administrative et financière, avec le pouvoir de posséder, d'acquérir et d'aliéner, permit aux villes de se développer et de s'embellir par l'affectation de leurs ressources à des travaux d'intérêt local. Aussi ne tardai-je pas à faire bénéficier de cette organisation les villes de Tamatave et de Majunga qui prenaient une importance croissante et où le chiffre de la population européenne était relativement élevé. Le régime communal leur fut octroyé par arrêté du 15 octobre 1897 avec la même organisation que dans les anciennes Dépendances.

J'ajoute que, tout en faisant la plus large mesure au progrès, la constitution de communes de

plein exercice complètement maîtresses de leur budget, comme en France, m'avait paru prématurée. Il faut considérer en effet que la population française des principales villes de Madagascar, est encore trop flottante pour pouvoir assumer dès maintenant la responsabilité complète de l'administration communale. Nos conseillers municipaux de la Métropole sont en immense majorité établis à demeure dans les cités dont ils gèrent les finances; ils y vivent de père en fils et y possèdent leurs principaux intérêts. A Madagascar, où la perspective du retour en France est encore la note dominante chez les colons, cette condition de stabilité, qui est en même temps une garantie, n'est pas encore réalisée au même degré. En outre, la participation du budget local aux dépenses des communes, implique la collaboration étroite des deux administrations, locale et municipale, pour l'emploi des fonds provenant de l'une et l'autre source.

Par contre, dès que la population française forme dans une ville une agglomération de quelque importance, il convient de l'associer à l'administration urbaine.

Dans cet ordre d'idées, Tananarive et Fianarantsoa étaient à peu près au point, lorsque j'ai quitté l'île, pour être dotées de commissions municipales. Enfin, mon intention était de sauvegarder les droits de la population indigène, qui fournit à ces villes la part de beaucoup la plus importante des recettes de leur budget. Pour observer le principe de la politique d'association, l'élément malgache devait, dans ma pensée, se voir ouvrir largement l'accès de ces assemblées.

§ IV

L'ORGANISATION JUDICIAIRE. — JUSTICE EUROPÉENNE ET JUSTICE INDIGÈNE. — CONTROLE DU CHEF DU SERVICE JUDICIAIRE ET DES MAGISTRATS DE CARRIÈRE SUR L'ENSEMBLE DE LA JUSTICE INDIGÈNE ET L'EXÉCUTION DES PEINES.

Parallèlement au rétablissement de l'ordre et à la création des premiers organes du commandement et de l'administration, l'un des moyens les plus efficaces de gagner les sympathies des populations annexées et de dissiper leurs appréhensions, consiste à les doter d'une organisation judiciaire adaptée à leurs coutumes et à leur conception particulière de la justice et du droit.

Je ne reviendrai pas sur l'exposé déjà fait des raisons qui m'amenèrent à conserver dans l'organisation judiciaire indigène la règle, traditionnelle chez les Malgaches, de la non-séparation des pouvoirs et à maintenir les deux attributions : administration et justice, réunies dans les mains des chefs de province. Je rappellerai seulement ici comment ce principe reçut son application.

A mon arrivée dans l'île, l'organisation judiciaire était réglementée par un décret du 9 juin 1896, peu modifié depuis, en ce qui concerne la justice européenne, et qui assure à celle-ci un fonctionnement presque identique à celui de la justice métropolitaine.

Pour la justice indigène, au contraire, un régime entièrement nouveau a été institué, sur ma proposition, par un décret du 24 novembre 1898, dont voici les principales dispositions :

1° Au chef-lieu de chaque subdivision de province ou de cercle, dénommée district ou secteur, siège un tribunal indigène du premier degré, formant l'échelon inférieur de la juridiction. Ce tribunal est présidé par le fonctionnaire ou l'officier chef de la subdivision, qu'assistent deux assesseurs indigènes.

2° Au chef-lieu de chaque province ou cercle, siège un tribunal indigène du deuxième degré, formant l'échelon supérieur, et devant lequel les indigènes peuvent appeler des jugements du premier degré. Ce tribunal est présidé par l'administrateur ou l'officier chef de la circonscription, qu'assistent également deux assesseurs indigènes.

3° La cour d'appel de Tananarive connaît des appels contre les jugements des tribunaux du deuxième degré et de tous les recours en annulation. Lorsqu'elle est appelée à statuer en matière indigène, elle se constitue comme pour le jugement des affaires européennes, avec adjonction de deux assesseurs indigènes.

A côté de l'organisation proprement dite des tribunaux indigènes, la question des textes et de la jurisprudence à appliquer était également d'une grande importance. La législation malgache ne possédait en 1896 qu'un seul monument écrit : le code de 1881, dit des 305 articles, qui n'était pratiquement en vigueur qu'en pays hova; partout ailleurs, la loi résultait des coutumes et traditions des diverses tribus.

L'élaboration de textes convenant aux diverses régions de l'île a été préparée par les études

plein exercice complètement maîtresses de leur budget, comme en France, m'avait paru prématurée. Il faut considérer en effet que la population française des principales villes de Madagascar, est encore trop flottante pour pouvoir assumer dès maintenant la responsabilité complète de l'administration communale. Nos conseillers municipaux de la Métropole sont en immense majorité établis à demeure dans les cités dont ils gèrent les finances; ils y vivent de père en fils et y possèdent leurs principaux intérêts. A Madagascar, où la perspective du retour en France est encore la note dominante chez les colons, cette condition de stabilité, qui est en même temps une garantie, n'est pas encore réalisée au même degré. En outre, la participation du budget local aux dépenses des communes, implique la collaboration étroite des deux administrations, locale et municipale, pour l'emploi des fonds provenant de l'une et l'autre source.

Par contre, dès que la population française forme dans une ville une agglomération de quelque importance, il convient de l'associer à l'administration urbaine.

Dans cet ordre d'idées, Tananarive et Fianarantsoa étaient à peu près au point, lorsque j'ai quitté l'île, pour être dotées de commissions municipales. Enfin, mon intention était de sauvegarder les droits de la population indigène, qui fournit à ces villes la part de beaucoup la plus importante des recettes de leur budget. Pour observer le principe de la politique d'association, l'élément malgache devait, dans ma pensée, se voir ouvrir largement l'accès de ces assemblées.

§ IV

L'ORGANISATION JUDICIAIRE. — JUSTICE EUROPÉENNE ET JUSTICE INDIGÈNE. — CONTROLE DU CHEF DU SERVICE JUDICIAIRE ET DES MAGISTRATS DE CARRIÈRE SUR L'ENSEMBLE DE LA JUSTICE INDIGÈNE ET L'EXÉCUTION DES PEINES.

Parallèlement au rétablissement de l'ordre et à la création des premiers organes du commandement et de l'administration, l'un des moyens les plus efficaces de gagner les sympathies des populations annexées et de dissiper leurs appréhensions, consiste à les doter d'une organisation judiciaire adaptée à leurs coutumes et à leur conception particulière de la justice et du droit.

Je ne reviendrai pas sur l'exposé déjà fait des raisons qui m'amenèrent à conserver dans l'organisation judiciaire indigène la règle, traditionnelle chez les Malgaches, de la non-séparation des pouvoirs et à maintenir les deux attributions : administration et justice, réunies dans les mains des chefs de province. Je rappellerai seulement ici comment ce principe reçut son application.

A mon arrivée dans l'île, l'organisation judiciaire était réglementée par un décret du 9 juin 1896, peu modifié depuis, en ce qui concerne la justice européenne, et qui assure à celle-ci un fonctionnement presque identique à celui de la justice métropolitaine.

Pour la justice indigène, au contraire, un régime entièrement nouveau a été institué, sur ma proposition, par un décret du 24 novembre 1898, dont voici les principales dispositions :

1° Au chef-lieu de chaque subdivision de province ou de cercle, dénommée district ou secteur, siège un tribunal indigène du premier degré, formant l'échelon inférieur de la juridiction. Ce tribunal est présidé par le fonctionnaire ou l'officier chef de la subdivision, qu'assistent deux assesseurs indigènes.

2° Au chef-lieu de chaque province ou cercle, siège un tribunal indigène du deuxième degré, formant l'échelon supérieur, et devant lequel les indigènes peuvent appeler des jugements du premier degré. Ce tribunal est présidé par l'administrateur ou l'officier chef de la circonscription, qu'assistent également deux assesseurs indigènes.

3° La cour d'appel de Tananarive connaît des appels contre les jugements des tribunaux du deuxième degré et de tous les recours en annulation. Lorsqu'elle est appelée à statuer en matière indigène, elle se constitue comme pour le jugement des affaires européennes, avec adjonction de deux assesseurs indigènes.

A côté de l'organisation proprement dite des tribunaux indigènes, la question des textes et de la jurisprudence à appliquer était également d'une grande importance. La législation malgache ne possédait en 1896 qu'un seul monument écrit : le code de 1881, dit des 305 articles, qui n'était pratiquement en vigueur qu'en pays hova; partout ailleurs, la loi résultait des coutumes et traditions des diverses tribus.

L'élaboration de textes convenant aux diverses régions de l'île a été préparée par les études

Justice indigène.

Tribunaux du 1er degré.	Affaires civiles.	1906
	Affaires répressives. . . .	1267
Tribunaux du 2e degré.	Affaires civiles.	2062
	Affaires répressives. . . .	2949

Cour d'appel de Tananarive.

En matière européenne.	Affaires civiles et commerciales	641
	Affaires répressives	350
En matière indigène. .	Affaires civiles	306
	Affaires répressives	134

Le budget du service judiciaire est passé de 86 480 fr. 89 en 1896 à 373 468 fr. 14 en 1904.

§ V

L'ASSISTANCE MÉDICALE ET LES SERVICES SANITAIRES. — PÉRIODE DE PREMIÈRE APPLICATION DES PRINCIPES (1896-1899). — ORGANISATION EFFECTIVE DU SERVICE D'ASSISTANCE MÉDICALE EN EMYRNE ET AU BETSILÉO. — EXTENSION AUX PROVINCES EXTÉRIEURES AU PLATEAU CENTRAL. L'ARRÊTÉ CONSTITUTIF DU 13 JUILLET 1903. — MÉDECINS ET SAGES-FEMMES INDIGÈNES. — HOPITAUX, MATERNITÉS ET LÉPROSERIES. INSTITUT PASTEUR. ŒUVRES DE VULGARISATION.

J'ai déjà esquissé le tableau de la situation sanitaire de Madagascar à la fin de 1896 et indiqué les ravages causés dans la population indigène par des épidemies ou affections diverses que l'ancien Gouvernement malgache, dans son incurie habituelle, n'avait rien fait pour enrayer.

Le service de santé n'existait pas comme institution d'Etat. Aucune mesure sérieuse émanant du Pouvoir n'avait été prise pour réglementer l'hygiène publique; en outre, on avait laissé se perpétuer certaines coutumes déplorables qui contribuaient à l'extension des maladies contagieuses et des épidémies.

Partout, les pratiques superstitieuses les plus grossières tenaient lieu de soins et de traitement médical. La masse ignorante s'abandonnait sans réserve aux *Mpisikidy*, sorciers aussi influents que néfastes, qui exploitaient odieusement la population et en tiraient des revenus aussi illégitimes qu'exagérés.

Le premier besoin était le recrutement d'un personnel technique apte à assurer le fonctionnement de l'organisation à créer. D'autre part, l'emploi généralisé de médecins européens eût occasionné des dépenses hors de toute proportion avec les ressources de la colonie. Il fallait donc former des médecins et des sages-femmes indigènes, autrement dit, créer l'enseignement local de la médecine.

Il fut pourvu à cette nécessité par un arrêté du 11 décembre 1896 instituant à Tananarive une École de médecine pour les étudiants malgaches justifiant d'une instruction première suffisante. Quelques jours plus tard, le 16 décembre, un hôpital indigène fut fondé également dans la capitale.

L'organisation progressive de l'assistance médicale, qui se poursuivit de 1896 à 1905, peut se diviser en trois périodes :

1° de 1896 à 1899 : période de première application pendant laquelle on utilisa surtout le personnel, les médicaments et les locaux des formations sanitaires militaires.

2° de 1899 à 1902 : période pendant laquelle le service fut effectivement organisé dans les provinces centrales de l'Emyrne et du Betsiléo.

3° de 1902 à 1905 : période d'extension de l'assistance médicale aux provinces excentriques.

Outre l'École de médecine et l'hôpital indigènes, j'instituai aussi à Tananarive, à la fin de 1896, un dispensaire où les indigents malgaches purent recevoir gratuitement des soins et des médicaments. Cette mesure fut étendue peu après aux principaux postes militaires; puis, au commencement de 1897, une circulaire prescrivit aux médecins du Corps d'occupation de donner gratuitement des soins et des médicaments à tous les malades qui recourraient à leurs consultations.

Six mois plus tard, des instructions furent adressées aux chefs des circonscriptions administratives de l'Emyrne au sujet des moyens de favoriser l'accroissement de la population par une

Justice indigène.

Tribunaux du 1er degré.	Affaires civiles.	1906
	Affaires répressives. . . .	1267
Tribunaux du 2e degre.	Affaires civiles.	2062
	Affaires répressives. . . .	2949

Cour d'appel de Tananarive.

En matière européenne.	Affaires civiles et commerciales	641
	Affaires répressives	350
En matière indigène. .	Affaires civiles	306
	Affaires répressives	134

Le budget du service judiciaire est passé de 86 480 fr. 89 en 1896 à 373 468 fr. 14 en 1904.

§ V

L'ASSISTANCE MÉDICALE ET LES SERVICES SANITAIRES. — PÉRIODE DE PREMIÈRE APPLICATION DES PRINCIPES (1896-1899). — ORGANISATION EFFECTIVE DU SERVICE D'ASSISTANCE MÉDICALE EN EMYRNE ET AU BETSILÉO. — EXTENSION AUX PROVINCES EXTÉRIEURES AU PLATEAU CENTRAL. L'ARRÊTÉ CONSTITUTIF DU 13 JUILLET 1903. — MÉDECINS ET SAGES-FEMMES INDIGÈNES. — HOPITAUX, MATERNITÉS ET LÉPROSERIES. INSTITUT PASTEUR. ŒUVRES DE VULGARISATION.

J'ai déjà esquissé le tableau de la situation sanitaire de Madagascar à la fin de 1896 et indiqué les ravages causés dans la population indigène par des épidémies ou affections diverses que l'ancien Gouvernement malgache, dans son incurie habituelle, n'avait rien fait pour enrayer.

Le service de santé n'existait pas comme institution d'Etat. Aucune mesure sérieuse émanant du Pouvoir n'avait été prise pour réglementer l'hygiène publique; en outre, on avait laissé se perpétuer certaines coutumes déplorables qui contribuaient à l'extension des maladies contagieuses et des épidémies.

Partout, les pratiques superstitieuses les plus grossières tenaient lieu de soins et de traitement médical. La masse ignorante s'abandonnait sans réserve aux *Mpisikidy*, sorciers aussi influents que néfastes, qui exploitaient odieusement la population et en tiraient des revenus aussi illégitimes qu'exagérés.

Le premier besoin était le recrutement d'un personnel technique apte à assurer le fonctionnement de l'organisation à créer. D'autre part, l'emploi généralisé de médecins européens eût occasionné des dépenses hors de toute proportion avec les ressources de la colonie. Il fallait donc former des médecins et des sages-femmes indigènes, autrement dit, créer l'enseignement local de la médecine.

Il fut pourvu à cette nécessité par un arrêté du 11 décembre 1896 instituant à Tananarive une École de médecine pour les étudiants malgaches justifiant d'une instruction première suffisante. Quelques jours plus tard, le 16 décembre, un hôpital indigène fut fondé également dans la capitale.

L'organisation progressive de l'assistance médicale, qui se poursuivit de 1896 à 1905, peut se diviser en trois périodes :

1° de 1896 à 1899 : période de première application pendant laquelle on utilisa surtout le personnel, les médicaments et les locaux des formations sanitaires militaires.

2° de 1899 à 1902 : période pendant laquelle le service fut effectivement organisé dans les provinces centrales de l'Emyrne et du Betsiléo.

3° de 1902 à 1905 : période d'extension de l'assistance médicale aux provinces excentriques.

Outre l'École de médecine et l'hôpital indigènes, j'instituai aussi à Tananarive, à la fin de 1896, un dispensaire où les indigents malgaches purent recevoir gratuitement des soins et des médicaments. Cette mesure fut étendue peu après aux principaux postes militaires; puis, au commencement de 1897, une circulaire prescrivit aux médecins du Corps d'occupation de donner gratuitement des soins et des médicaments à tous les malades qui recourraient à leurs consultations.

Six mois plus tard, des instructions furent adressées aux chefs des circonscriptions administratives de l'Emyrne au sujet des moyens de favoriser l'accroissement de la population par une

application extensive du principe de l'assistance médicale. Un arrêté du 15 juin 1898, pris à cette occasion, mit en vigueur certaines prescriptions à la fois administratives, hygiéniques, médicales, et enfin, fiscales. L'article 9 visait dans ces termes les soins médicaux et d'hygiène :

« Il sera créé, dans chaque province ou cercle, un dispensaire ou hôpital où seront soignés les indigènes, ainsi qu'un orphelinat.

« Ces établissements seront entretenus au moyen des contributions des corps de villages et subventionnés, s'il y a lieu, par le budget local. »

Parmi les maladies qui décimaient la population malgache, la variole était une des plus meurtrières, et il importait d'engager au plus tôt contre ce fléau une lutte méthodique capable d'en arrêter les ravages. A cet effet, un établissement vaccinogène fut créé en 1898 à Tananarive.

La même année, j'instituai un comité central d'hygiène et de salubrité publiques appelé à fournir toutes indications utiles pour l'amélioration des conditions sanitaires dans les différentes parties de l'île.

Ces diverses mesures, que je ne puis indiquer ici que succinctement, amenèrent, de 1896 à 1899, une première et très importante amélioration de la situation que j'avais trouvée au début.

Alors qu'en 1896, 40 000 indigènes seulement pouvaient obtenir quelques soins médicaux, ce chiffre était porté à 250 000 dès 1899.

Pendant la deuxième période, de 1899 à 1902, l'assistance médicale reçut en Emyrne et au Betsiléo une organisation régulière dont le programme fut tracé par des arrêtés du 20 avril 1899 et du 19 mars 1901.

Comme il eût été difficile d'asseoir, dès le début et dans les moindres détails, un service appelé à être généralisé, cette première réglementation ne pouvait revêtir un caractère définitif. Je ne m'attarderai donc pas à en analyser les dispositions, dont les plus essentielles ont été reproduites par l'arrêté du 13 juillet 1903 — dont il sera question plus loin — qui constituait le texte fondamental lorsque j'ai quitté la colonie.

Toutefois, à partir de 1899, le provisoire commence à faire place au définitif et des établissements sanitaires destinés à durer s'élèvent dans les régions centrales.

D'autre part, le moment était venu de recruter régulièrement des praticiens indigènes offrant des garanties suffisantes pour assumer la direction des hôpitaux malgaches et des formations diverses qui allaient en dépendre. Un arrêté, en date du 15 octobre 1900, créa à cet effet le corps des *médecins indigènes de colonisation* qui fut recruté par voie de concours parmi les élèves diplômés de l'École de médecine de Tananarive.

En 1901, l'organisation de l'assistance médicale indigène, quoique susceptible encore de perfectionnements, avait pris un fonctionnement régulier dans les cinq provinces de l'Emyrne : Tananarive, Miarinarivo, Ankazobé, Manjakandriana, Betafo et dans les deux provinces du Betsiléo : Fianarantsoa et Ambositra.

Le nombre des indigènes recevant des soins médicaux n'avait cessé d'augmenter depuis trois ans et était passé de 250 000 en 1899, à 500 000 en 1900 et 750 000 en 1901.

Les résultats d'ensemble déjà obtenus étant des plus encourageants, je me préoccupai de les accentuer, en etendant successivement aux autres circonscriptions le programme d'organisation dont le premier essai avait heureusement abouti.

Une circulaire dans ce sens fut adressée dès le 27 septembre 1901 aux chefs des circonscriptions extérieures au plateau central et les renseignements qu'elle provoqua permirent, pendant le cours de l'annee 1902, de preparer le recrutement du personnel et la constitution des ressources nécessaires.

En 1903, l'exécution commença.

Elle debuta par la province d'Ambatondrazaka et le district de Marolambo, régions confinant à l'Emyrne, pour lesquelles on put recruter assez facilement des volontaires dans le corps des médecins indigènes.

Peu après, intervint l'arrêté du 13 juillet 1903, qui, condensant les textes antérieurs et les complétant par des dispositions nouvelles, donna au service de l'assistance médicale une organisation complètement assise.

Pour présider à l'ensemble du fonctionnement du service, il fut institué à Tananarive un *comité central consultatif* présidé par le directeur du Service de santé de la colonie.

Ce comite dirige effectivement l'assistance médicale ; il a pour mission d'étudier et de préparer dans leur exécution toutes les mesures à prendre en vue d'améliorer et d'étendre le fonctionnement du service.

Dans chaque province, une *commission régionale* assure de même le fonctionnement de l'assis-

ıce médicale, mais, sur les questions importantes, et sauf les cas d'urgence, elle ne prend les :sures d'exécution qu'après avis du comité central.

Le service ainsi organisé a fonctionné dans les meilleures conditions et les mesures prises ont : sanctionnées par un décret du chef de l'Etat à la date du 2 mars 1904.

La constitution des ressources financières a fait l'objet d'une réglementation spéciale.

Après avoir été en premier lieu à la charge du budget local et aidée aussi par les dons lontaires des fokon'olonas, l'assistance médicale fonctionne depuis 1902 au moyen d'un budget écial, dit *budget autonome,* pour lequel chaque province se crée les ressources par une taxe nuelle dont le taux varie suivant les régions.

Ce principe de l'autonomie financière a été consacré par l'arrêté du 13 juillet 1903 et finitivement sanctionné par le décret du 2 mars 1904.

Le personnel affecté au service comprend : des médecins européens, à raison de un au moins par ovince, pour la direction technique d'ensemble; des médecins indigènes de colonisation et des ges-femmes indigènes.

J'ai déjà indiqué la création en 1900 du corps des médecins indigènes de colonisation; un corps sages-femmes indigènes, recruté également par voie de concours parmi les sages-femmes plômées de l'École de médecine de Tananarive, fut constitué par arrêté du 1er juillet 1903.

Ainsi organisé et outillé au point de vue administratif et financier, le service de l'assistance édicale put prendre un rapide développement. Par arrêté du 30 mars 1904, il fut étendu au pays tsimisaraka : provinces de Maroantsetra, Fénérive, Tamatave, Andévorante-Vatomandry-ahanoro, district de Fetraomby, et au cercle de Fort-Dauphin.

Un peu plus tard, ce fut le tour de six autres provinces importantes; quatre de la région du ord-ouest : Majunga, Analalava, Mandritsara, Mévétanana; le district de Beforona dans la gion intermédiaire, et la province de Tuléar dans l'extrême sud de l'île.

Le nombre des indigènes assistés, qui était de 750 000 en 1901, est passé successivement à 0 000 en 1902, 1 100 000 en 1903, 1 400 000 en 1904 et 1 700 000 en 1905.

Quant à l'institution des médecins et sages-femmes indigènes, dont le fonctionnement pouvait mporter au début les incertitudes dont aucune œuvre nouvelle ne saurait s'affranchir, les sultats ont été aussi complets et satisfaisants que possible.

Les médecins malgaches sont devenus les piliers de l'assistance médicale. Bien considérés par s populations et faisant à leur égard preuve de sollicitude et de dévouement, ils dirigent et ıtretiennent dans d'excellentes conditions tous les établissements à la tête desquels ils sont placés.

Les sages-femmes méritent les mêmes éloges et rendent de grands services dans toutes les aternités auxquelles elles sont affectées.

Parmi les formations sanitaires, les léproseries mériteraient d'assez longs développements, en ison du but spécial pour lequel elles ont été créées.

Le cadre de cette étude me conduit à en donner seulement l'énumération :

Léproserie d'Ambohidratrimo, ouverte en 1900; hospitalisait plus de 800 lépreux au commen-ement de 1905.

Léproserie de Manankavaly : 350 malades.

Léproserie d'Antsirabé, appartenant à la Mission norvégienne et subventionnée par la colonie : 0 malades.

Léproserie de Fianarantsoa : 400 malades.

Léproserie de Farafangana, appartenant à la Mission lazariste et subventionnée par la colonie : 0 malades.

Léproserie de Midongy : 250 malades.

Léproserie de Soavinandriana : 250 malades.

Je citerai aussi quelques léproseries privées :

Léproserie de la Mission catholique à Fianarantsoa : 50 malades.

Léproserie de la London Missionary Society à Fianarantsoa : 50 malades.

Léproserie de la Mission norvégienne à Fianarantsoa : 20 malades.

Au moment où j'ai quitté l'île, des mesures avaient été prises pour l'ouverture prochaine de eux nouvelles léproseries : à la pointe à Larrée, près de Fénérive, pour les malades des régions etsimisarakas; dans l'îlot de Sakatia, près de Nossi-Bé, pour les lépreux des régions du nord-uest; en outre, une convention avec la Mission norvégienne était à l'étude pour la création d'une oisième léproserie à Morondava, sur la côte sakalave.

Je mentionnerai enfin d'autres formations créées ou mesures prises en vue du but humanitaire

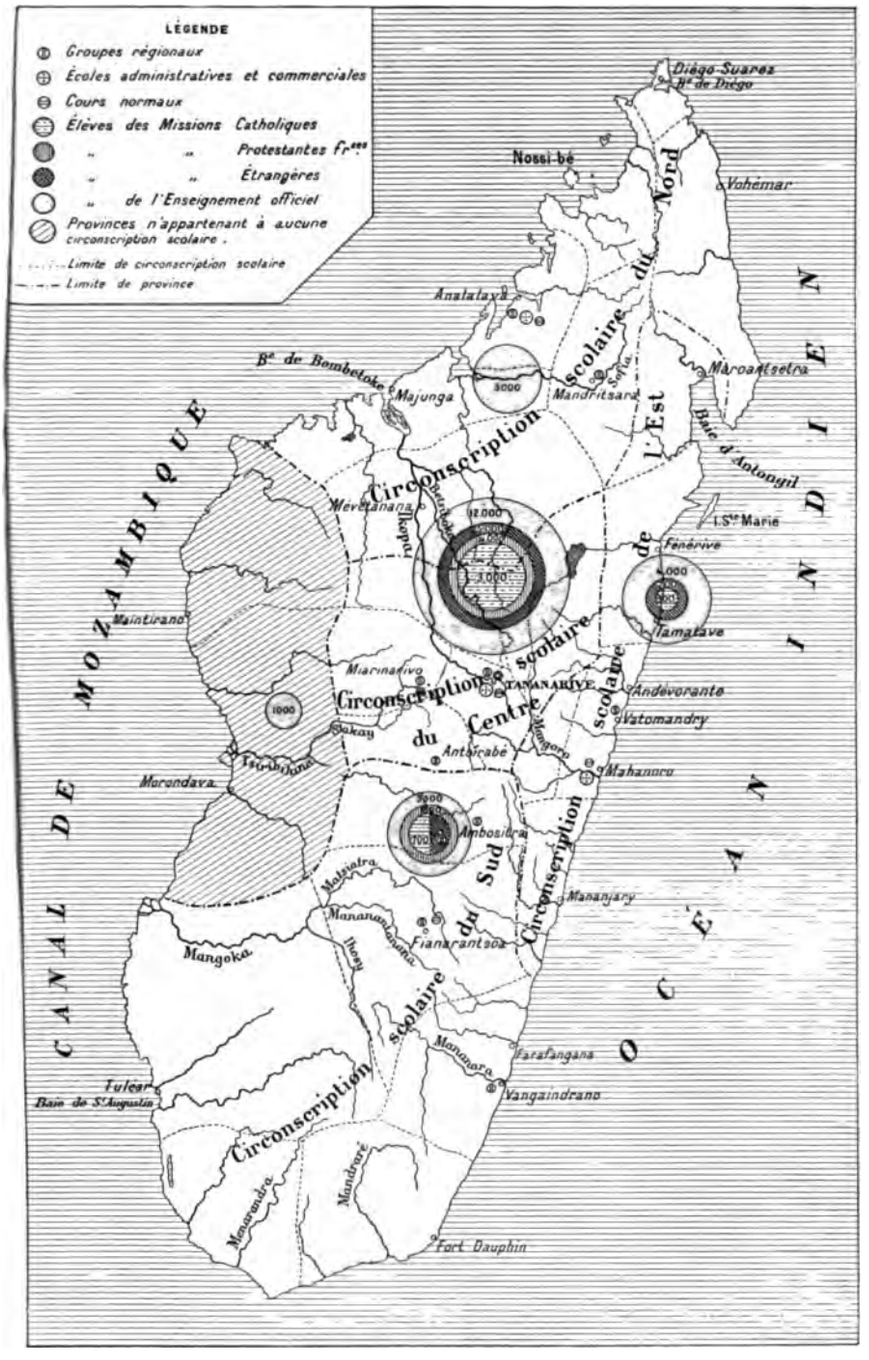

ENSEIGNEMENT.

poursuivi : l'ouverture en 1898 aux environs de Tananarive d'un Institut Pasteur, et un peu plus tard, à Diégo-Suarez, d'un parc vaccinogène pour fournir aux différentes provinces de l'intérieur ou des régions côtières les tubes de vaccin qui leur étaient nécessaires. Dans les deux établissements, les préparations ont donné de bons résultats et on peut évaluer dans l'ensemble à une moyenne de 75 pour 100 le nombre des personnes qui ont été vaccinées avec succès.

L'Institut Pasteur de Tananarive a assuré aussi dans d'excellentes conditions le traitement antirabique. De 1901 à 1904, 400 personnes, dont 88 Européens et 312 Malgaches, mordus par des chiens reconnus atteints d'hydrophobie, y ont été soignées. Aucun Européen n'a succombé et deux cas d'indigènes seulement ont eu une issue fatale.

Je citerai aussi : l'hôpital des vénériens d'Itaosy, la société des Enfants metis, qui, fondee en 1900 par l'initiative privée et largement subventionnée à diverses reprises par l'Administration de la colonie, poursuit avec un dévouement et une sollicitude des plus dignes d'éloges le but moralisateur qu'elle s'est proposé.

Pour compléter l'œuvre administrative proprement dite, je fis imprimer et répandre à profusion dans les villes et dans les campagnes des brochures en langue malgache, montrant sous forme de conseils pratiques les dangers des diverses maladies, les moyens de les éviter, indiquant les principes généraux d'hygiène et les soins à apporter à l'éducation des enfants.

Les fonctionnaires et les médecins indigènes furent chargés d'assurer la diffusion de ces brochures et de les expliquer et commenter dans des kabary aux populations.

Je me préoccupai aussi d'enrayer l'extension de l'alcoolisme et, dans ce but, de soumettre le commerce des spiritueux à une réglementation sévère dont il sera question plus loin.

Des études techniques, procédant par voie de recherches et d'experiences, furent entreprises par le service de santé pour combattre dans leurs causes locales les maladies les plus répandues parmi les Malgaches : paludisme, tuberculose, syphilis, lèpre, etc..

Je rappellerai aussi l'organisation très complète du service sanitaire des chantiers du chemin de fer, qui restreignit à un chiffre très minime la mortalité et la morbidité pendant la période si difficile des travaux dans la région côtière ; puis, les mesures de préservation contre les épidémies de peste, choléra, etc., la création de lazarets dans les principaux ports, enfin l'organisation du service médical pour le corps d'occupation et les Européens, déjà décrite dans le chapitre XI de l'ouvrage.

Cet ensemble de mesures a certainement préservé le peuple malgache de la déchéance physiologique dont il était menacé, et préparé ainsi, pour notre nouvelle possession, le repeuplement, condition indispensable de sa prospérité.

STATISTIQUE

Au 1er janvier 1905, les formations sanitaires de l'assistance médicale indigène réparties dans toute l'Ile étaient au nombre de 119, dont 38 hôpitaux, 42 maternités, 28 dispensaires et 11 léproseries.

Pendant l'année 1904, il a été donne 2 669 096 consultations gratuites; le nombre des hospitalisations s'est élevé à 54 514 pour les malades ordinaires et 3 200 pour les lépreux.

Le personnel employe comprenait 14 medecins européens, 46 medecins indigènes, 44 sages-femmes indigènes et 250 infirmiers et infirmières indigènes.

Pendant la même periode annuelle, 45 personnes ont été traitees pour la rage à l'Institut Pasteur de Tananarive; un seul cas a eu une issue fatale.

Le vaccin jennerien est prepare dans deux etablissements, l'Institut Pasteur de Tananarive et le parc vaccinogène de Diego-Suarez.

En 1904, il a ete fait : avec le vaccin provenant de l'Institut Pasteur 185 684 vaccinations qui ont donne 85 pour 100 de succès et 16 065 revaccinations qui ont donné 47 pour 100 de succès; avec le vaccin de Diego-Suarez, 28 662 vaccinations qui ont donne 75 pour 100 de succès et 2 952 revaccinations avec 58 pour 100 de succès.

Les depenses faites pour l'assistance médicale se sont elevees d'annee en année dans la proportion suivante :

12 000	francs	en 1896	240 000	francs	en 1901
15 000	—	1897	500 000	—	1902
50 000	—	1898	760 000	—	1903
80 000	—	1899	970 000	—	1904
200 000	—	1900	1 200 000	—	1905

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

§ VI

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC INDIGÈNE. — PRINCIPES APPLIQUÉS; L'ÉTUDE OBLIGATOIRE DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES; L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — PHASES SUCCESSIVES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL. — L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS EUROPÉENS.

Dès le début, les principes suivants ont servi de base aux programmes des écoles des diverses catégories :

1° Diffusion aussi grande que possible de la langue française et obligation de consacrer à son enseignement une grande partie des heures de classe.

2° Grande importance donnée à l'enseignement pratique et professionnel et propagande en faveur de l'idée que cet enseignement est le principal facteur du développement et de la prospérité du pays.

3° Organisation, en dehors de l'enseignement purement professionnel, d'un enseignement spécial en vue d'assurer le recrutement des fonctionnaires indigènes.

Le programme général ainsi défini fut réalisé progressivement.

Dès le 5 octobre 1896, une circulaire impose à toutes les écoles sans distinction l'obligation d'enseigner le français « pour mettre en œuvre l'un des plus puissants moyens d'initier nos nouveaux sujets aux principes de civilisation et pour les préparer à fournir le concours nécessaire aux entreprises de nos colons ».

Le 11 novembre, de nouvelles instructions précisent les premières et posent deux principes nouveaux : la liberté du choix de l'école pour les parents et le droit d'inspection des écoles privées par les autorités françaises. En outre, elles tracent pour la première fois un programme d'ensemble et insistent sur la nécessité d'un enseignement pratique et professionnel.

Le 2 janvier 1897, un arrêté crée l'École Le-Myre-de-Vilers, qui est divisée en trois sections destinées à former : des interprètes, des instituteurs, des candidats aux fonctions administratives.

Quinze jours plus tard, un autre arrêté, du 18 janvier 1897, impose la connaissance de la langue française à tous les indigènes occupant des emplois du Gouvernement.

En même temps, à défaut d'instituteurs des cadres réguliers, je recours aux éléments du corps d'occupation et aux maîtres des écoles privées pour commencer à faire fonctionner le service de l'enseignement officiel.

Bientôt, celui-ci prend son essor; pendant les années 1897 et 1898, le nombre des écoles qu'il possède en Emyrne passe de trois à cent vingt et celui des élèves de 450 à 20 000.

L'École « Le-Myre-de-Vilers » voit aussi augmenter le nombre de ses élèves ; pour répondre à des besoins nouveaux, elle se complète par une section qui reçoit les jeunes gens désireux d'embrasser les carrières commerciales.

Parallèlement aux écoles d'enseignement pédagogique, l'Administration de la colonie fonde des ouvroirs et de petites écoles professionnelles.

Sous l'influence de ces mesures, la cause de l'enseignement officiel ne tarde pas à devenir populaire ; nombre de fokon'olonas construisent des écoles par voie de souscription et demandent des instituteurs aux autorités locales.

En 1899, un arrêté du 16 avril et un programme du 26 juillet suivant développent la réglementation précédente et établissent pour la première fois une classification méthodique des écoles officielles. L'organisation nouvelle comprend :

A l'échelon inférieur : les *écoles primaires*, dans lesquelles la moitié du temps des élèves doit être consacrée à l'enseignement général et l'autre moitié à l'enseignement professionnel primaire.

Au second degré : les *écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole*, dans lesquelles l'enseignement, tout en conservant un côté pédagogique, s'affirme de plus en plus dans le sens pratique et professionnel.

A l'échelon le plus élevé : trois Écoles supérieures : l'École professionnelle et l'École Le-Myre-de-Vilers déjà ouvertes à Tananarive et une École d'agriculture à créer.

Des conditions de capacité sont imposées aux instituteurs officiels; un certificat d'aptitude à l'enseignement est créé à cet effet. En outre, les conditions de la collaboration des écoles libres à l'œuvre de l'enseignement public sont nettement définies.

Sous ce régime, qui dura près de deux ans, l'enseignement officiel continua à progresser et s'étendit au Nord, à l'Ouest et au Sud, à des contrées de pacification ou d'organisation récentes.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

§ VI

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC INDIGÈNE. — PRINCIPES APPLIQUÉS; L'ÉTUDE OBLIGATOIRE DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES; L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — PHASES SUCCESSIVES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL. — L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS EUROPÉENS.

Dès le début, les principes suivants ont servi de base aux programmes des écoles des diverses catégories :

1° Diffusion aussi grande que possible de la langue française et obligation de consacrer à son enseignement une grande partie des heures de classe.

2° Grande importance donnée à l'enseignement pratique et professionnel et propagande en faveur de l'idée que cet enseignement est le principal facteur du développement et de la prospérité du pays.

3° Organisation, en dehors de l'enseignement purement professionnel, d'un enseignement spécial en vue d'assurer le recrutement des fonctionnaires indigènes.

Le programme général ainsi défini fut réalisé progressivement.

Dès le 5 octobre 1896, une circulaire impose à toutes les écoles sans distinction l'obligation d'enseigner le français « pour mettre en œuvre l'un des plus puissants moyens d'initier nos nouveaux sujets aux principes de civilisation et pour les préparer à fournir le concours nécessaire aux entreprises de nos colons ».

Le 11 novembre, de nouvelles instructions précisent les premières et posent deux principes nouveaux : la liberté du choix de l'école pour les parents et le droit d'inspection des écoles privées par les autorités françaises. En outre, elles tracent pour la première fois un programme d'ensemble et insistent sur la nécessité d'un enseignement pratique et professionnel.

Le 2 janvier 1897, un arrêté crée l'École Le-Myre-de-Vilers, qui est divisée en trois sections destinées à former : des interprètes, des instituteurs, des candidats aux fonctions administratives.

Quinze jours plus tard, un autre arrêté, du 18 janvier 1897, impose la connaissance de la langue française à tous les indigènes occupant des emplois du Gouvernement.

En même temps, à défaut d'instituteurs des cadres réguliers, je recours aux éléments du corps d'occupation et aux maîtres des écoles privées pour commencer à faire fonctionner le service de l'enseignement officiel.

Bientôt, celui-ci prend son essor; pendant les années 1897 et 1898, le nombre des écoles qu'il possède en Emyrne passe de trois à cent vingt et celui des élèves de 450 à 20 000.

L'École « Le-Myre-de-Vilers » voit aussi augmenter le nombre de ses élèves ; pour répondre à des besoins nouveaux, elle se complète par une section qui reçoit les jeunes gens désireux d'embrasser les carrières commerciales.

Parallèlement aux écoles d'enseignement pédagogique, l'Administration de la colonie fonde des ouvroirs et de petites écoles professionnelles.

Sous l'influence de ces mesures, la cause de l'enseignement officiel ne tarde pas à devenir populaire ; nombre de fokon'olonas construisent des écoles par voie de souscription et demandent des instituteurs aux autorités locales.

En 1899, un arrêté du 16 avril et un programme du 26 juillet suivant développent la réglementation précédente et établissent pour la première fois une classification méthodique des écoles officielles. L'organisation nouvelle comprend :

A l'échelon inférieur : les *écoles primaires*, dans lesquelles la moitié du temps des élèves doit être consacrée à l'enseignement général et l'autre moitié à l'enseignement professionnel primaire.

Au second degré : les *écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole*, dans lesquelles l'enseignement, tout en conservant un côté pédagogique, s'affirme de plus en plus dans le sens pratique et professionnel.

A l'échelon le plus élevé : trois Écoles supérieures : l'École professionnelle et l'École Le-Myre-de-Vilers déjà ouvertes à Tananarive et une École d'agriculture à créer.

Des conditions de capacité sont imposées aux instituteurs officiels; un certificat d'aptitude à l'enseignement est créé à cet effet. En outre, les conditions de la collaboration des écoles libres à l'œuvre de l'enseignement public sont nettement définies.

Sous ce régime, qui dura près de deux ans, l'enseignement officiel continua à progresser et s'étendit au Nord, à l'Ouest et au Sud, à des contrées de pacification ou d'organisation récentes.

Puis, les besoins s'étant accrus, un arrêté du 25 mars 1901 fit une nouvelle mise au point de la réglementation.

L'île fut divisée en quatre grandes circonscriptions scolaires, avec chefs-lieux à Tananarive, Fianarantsoa, Mahanoro et Analalava.

D'autre part, l'envoi d'un contingent d'instituteurs de France ayant rendu moins nécessaire la collaboration des écoles privées, il fut spécifié que les subventions ne seraient accordées désormais qu'à celles de ces écoles qui suivraient les programmes indiqués par le Gouvernement de la colonie, et qui donneraient une importance suffisante à l'enseignement professionnel.

De 1901 à 1903, l'enseignement officiel continua à se renforcer en personnel des cadres réguliers mis à ma disposition par M. le ministre des Colonies. Il put ainsi se répandre dans presque toutes les parties de l'île, et notamment dans les régions soumises depuis peu, où, seuls jusqu'à ce jour, nos soldats et quelques gradés de la milice avaient pu assurer le fonctionnement des écoles.

Je fus amené ainsi à une nouvelle réorganisation, celle de l'arrêté du 15 juin 1903, dont les principales innovations se résument ainsi :

1° L'instruction est en principe obligatoire, mais cette obligation est limitée aux seuls cantons dans lesquels existent des écoles officielles, et ce, pour ne pas imposer aux parents l'envoi de leurs enfants dans des écoles privées dont les programmes comporteraient l'enseignement de telle ou telle doctrine à laquelle eux-mêmes n'adhéreraient pas.

2° Organisation plus complète des écoles régionales d'apprentissage, auxquelles est ajoutée dans certaines régions une section normale pour la préparation des instituteurs.

3° Création d'écoles professionnelles de filles.

4° Création de bourses dans les écoles régionales et les écoles professionnelles de filles.

5° Réorganisation et augmentation du personnel de l'enseignement officiel.

Le nouvel arrêté fut mis en vigueur dans les quatre grandes circonscriptions entre lesquelles l'île avait été partagée.

Quelques mois plus tard, je pus constater que la collaboration de la grande majorité des écoles privées recevant des subventions continuait à ne pas répondre, surtout en matière d'enseignement professionnel, à ce que l'Administration de la colonie était en droit d'attendre. C'est dans ces conditions que, me conformant d'ailleurs aux instructions du Gouvernement de la Métropole, je pris l'arrêté du 23 janvier 1904, qui conduisit la réglementation au point où elle était au moment de mon départ, et réserva, à compter du 1er janvier 1905, toutes les ressources au service de l'enseignement officiel.

Entre l'arrêté du 15 juin 1903 et celui du 23 janvier 1904, en intervint un autre, à la date du 5 juillet 1903, qui créa à Tananarive, Mahanoro et Analalava, trois *écoles administratives et commerciales*. Comme leur dénomination l'indique, ces écoles ont pour objet de fournir, tant à l'administration indigène qu'au commerce local, des employés possédant les connaissances nécessaires, non comprises dans les programmes d'enseignement professionnel.

En résumé, de 1896 à 1905, le service public de l'enseignement des indigènes, parti de rien, s'est étendu à toute l'île. Les principes modernes qui y prévalent et les programmes utilitaires qui y sont suivis en font le principal foyer d'activité de la jeunesse malgache. Mettant en œuvre l'intelligence naturelle de la race, les écoles officielles forment des jeunes gens à l'esprit ouvert, aptes au rôle actif que j'ai tenu à confier aux fonctionnaires indigènes, ou capables de s'employer d'une façon utile dans les entreprises agricoles, industrielles ou commerciales.

En 1901 et 1902, l'accroissement du nombre des colons avait été très marqué dans les principales villes de l'île. Je reconnus dès lors nécessaire de créer quelques établissements scolaires, spécialement destinés aux enfants européens.

Trois arrêtés du 27 janvier 1903 instituèrent à cet effet des écoles, dites *préparatoires*, à Tananarive, Tamatave et Diégo-Suarez; depuis lors, des établissements similaires ont été créés à Majunga et à Mananjary.

Les programmes de ces écoles ont surtout pour objet de fournir aux enfants un bagage de connaissances les mettant en mesure d'aborder les entreprises coloniales; en outre, ils leur donnent une preparation efficace pour poursuivre des études plus complètes dans la Métropole.

Pour donner une idée de l'importance prise par ces écoles, il suffira de dire qu'en 1905, le tiers (70 000 francs) des crédits prévus pour le personnel enseignant européen leur a été affecté.

Le nombre des enfants d'origine européenne qui les fréquentaient au mois de mai 1905 était de 328, dont 130 pour Diégo-Suarez, 42 pour Majunga, 29 pour Mananjary, 60 pour Tamatave, 67 pour Tananarive.

En résumé, les résultats sont complets et satisfaisants, mais on n'a pu créer de toutes pièces une organisation générale et définitive; il a fallu des mesures progressives, aussi bien pour adapter l'esprit de la jeunesse malgache à l'état de choses actuel, que pour commencer à instruire à Madagascar même les enfants de nos colons appelés à faire souche dans le pays.

STATISTIQUE

La statistique générale de l'enseignement officiel et de l'enseignement privé reconnu faisait ressortir au 1er janvier 1905 :

691 écoles, dont 103 de garçons, 62 de filles et 526 mixtes;

564 instituteurs, dont 148 Européens et 416 indigènes;

560 institutrices, dont 139 Européennes et 421 indigènes;

54 606 élèves dont 29 436 garçons et 25 170 filles.

L'enseignement officiel comprenait 371 écoles, savoir :

8 écoles d'enfants européens avec 13 maîtres ou maîtresses et 246 élèves;

363 écoles indigènes avec 561 maîtres ou maîtresses et 28 380 élèves.

L'enseignement privé reconnu comptait 320 écoles, dont 9 pour enfants européens et 311 pour enfants indigènes.

Les 8 écoles officielles d'enfants européens sont réparties ainsi :

Tananarive, ...	2 écoles,	5	maîtres,	67	élèves.
Tamatave	1 école,	2	—	58	—
Diégo-Suarez	2 écoles,	3	—	52	—
Majunga.	2 écoles,	2	—	46	—
Mananjary.	1 école,	1	—	23	—

Sur les 363 écoles officielles indigènes, 335 sont réparties ainsi dans les 4 circonscriptions scolaires :

Circonscription du Centre	166	écoles	avec	292	maîtres	et	14 603	élèves.
— de l'Est	59	—	—	72	—		5 232	—
— du Nord-Ouest. .	52	—	—	66	—		3 193	—
— du Sud	58	—	—	100	—		3 379	—

Il existe en outre, 28 écoles administratives avec 31 maîtres et 1 973 élèves.

Enfin, les dépenses annuelles du service de l'enseignement se sont élevées de 167 398 francs en 1897 à 660 000 francs en 1905 pour l'enseignement indigène, et, pendant la même période, de 5 000 francs à 70 000 pour le personnel enseignant des écoles d'enfants européens.

§ VII

ORGANISATION FINANCIÈRE. — ANALYSE DES BUDGETS SUCCESSIFS DE 1896 A 1905. — LA CAISSE DE RÉSERVE ATTEINT EN 1905 LE MAXIMUM LÉGAL DE SON ENCAISSE.

J'ai relaté d'autre part le désordre des finances sous l'ancien Gouvernement malgache et l'arbitraire qui présidait alors à la levée des impôts. Certains de ceux-ci étaient bien définis quant à leur objet et à leur chiffre; mais, à côté de ces taxes, il en existait d'autres, les plus nombreuses, pour la perception desquelles la seule règle était le bon plaisir ou le caprice du Pouvoir. D'ailleurs, entre le peuple qui payait et le trésor royal qui encaissait, les deniers publics étaient largement écornés. Sur six à sept millions payés chaque année par les Malgaches, deux à peine, échappés à la cupidité des fonctionnaires de tous ordres, étaient versés effectivement au palais de Tananarive.

A mon arrivée, l'organisation financière de la Colonie, dont on avait jeté les bases au lendemain de l'expédition, était encore à l'état embryonnaire.

Le budget de 1896 s'est soldé de la manière suivante :

Recettes.	5 538 540 24
Dépenses	5 153 088 88
Excédent des recettes sur les dépenses.	385 451 36

N° 210 de la Nomenclature générale.

LIVRET INDIVIDUEL

Karatra isan-dahy

ANNÉE 1905

N° d'inscription { d'inscription au Gouvernement. isoratany amin'ny Gouvernement.
..... { d'inscription sur la liste nominative du fokon'olona. isoratany amin'ny boky isoratana ny fokon'olona.

PROVINCE de l'EMYRNE CENTRALE

District de .....

Gouvernement principal de .....

Gouvernement de .....

Gouvernement madinika de .....

Village / Tanamay { .....

Nom / Anarany { .....

Fils de / Zanaky-Ra { .....

Et de / Sy Ra { .....

Age approximatif / Tokony ho taonany { .....

Profession / Raharahany { .....

Nom de la femme / Anaran'ny vadiny { .....

Nombre d'enfants / Isan'ny zanany { .....

IMPOTS DUS

Hetra aloa

N° d'inscription ..... { au rôle nominatif du Gouvernement madinika amin'ny role ao'amin'ny Gouvernement madinika

Taxe personnelle / Hetra isan-dahy	.....	
Taxe d'assistance médicale / Hetra momba ny fitsaboana	.....	
Taxe sur les rizières / Hetran-tanimbary	.....	
Taxe sur les maisons / Hetran-trano	.....	
Taxe sur les propriétaires d'animaux / Hetram-biby	.....	
Total des impôts dûs / Totalin' ny hetra aloa	.....	

OBSERVATIONS

VERSEMENTS EFFECTUÉS

Hetra voaloa

NATURE des VERSEMENTS / TOETRY NY VOLA ALOA	DATE des versements / ANDRO nandoavany azy	MONTANT des versements / VOLA VOARAY	SIGNATURE de l'agent-percepteur / SONIAN'NY olona mpandray
Taxe personnelle / Hetra isan-dahy			
Taxe d'assistance médicale..... / Hetra momba ny fitsaboana			
Taxe sur les rizières.... .... / Hetran-tanimbary			
Taxe sur les maisons..... / Hetran-trano			
Taxe sur les propriétaires d'animaux..... / Hetram-biby			
Total..... / Totaliny			

OBSERVATIONS

Dès mon entrée en fonctions, je me préoccupai de préparer le budget de 1897 et de l'asseoir sur des bases aussi précises et aussi régulières que possible.

La première chose à faire était de fixer l'impôt, en spécifiant nettement la nature et la quotité des différentes taxes. Comme d'autre part je n'avais pu encore faire connaissance avec les régions côtières, je me bornai provisoirement à statuer pour l'Emyrne, où la matière imposable était beaucoup plus importante que dans les autres parties de l'île. Cette première réglementation fut établie par l'arrêté du 20 novembre 1896, dont les considérants indiquèrent que le régime fiscal serait « basé sur les coutumes et réglements malgaches, préalablement revisés de façon à enlever aux perceptions tout caractère arbitraire ou vexatoire ».

Il fut proclamé et publié partout que les anciens privilèges d'exemption étaient supprimés et que dorénavant l'impôt pèserait également sur tous. (*Voir* chapitre III).

D'autre part, les administrateurs des provinces et cercles extérieurs à l'Emyrne furent invités à s'inspirer des prescriptions que je venais de donner en pays hova et à me soumettre pour leurs circonscriptions un système d'impôts en harmonie avec les conditions locales et les ressources des populations.

Les résultats de l'exercice 1897 dépassèrent les espérances. La balance se solda ainsi :

Recettes	9 093 820 38
Dépenses	7 495 131 »
Excédent des recettes sur les dépenses	1 598 689 38

Le budget de 1898 fut le premier établi dans la forme régulière, en ce sens qu'à l'aide des renseignements recueillis l'année précédente, on put combler la lacune principale du budget de 1897, c'est-à-dire : évaluer les recettes. A cet égard, le recensement de la population et de la matière imposable en Emyrne fournit des indications précises et permit, par la revision des taxes et de leur mode d'application, d'apporter quelques modifications opportunes au système fiscal. En outre, des livrets individuels du modèle ci-contre furent délivrés à tous les indigènes pour leur servir de pièce d'identité et recevoir les inscriptions de leurs versements successifs au titre de l'impôt. On put ainsi exercer un contrôle sérieux et réaliser un progrès en empêchant des abus. D'une part, en effet, la production du livret permet à l'autorité de s'assurer que personne ne se soustrait au versement de l'impôt; d'autre part, cette pièce n'est pas moins utile au détenteur, et la mention obligatoire de toutes les sommes payées aux agents du Gouvernement le met à l'abri des perceptions illégales et de toute tentative d'exaction.

Les résultats du budget de 1898 furent les suivants :

Recettes	12 992 856 88
Dépenses	10 465 765 09
Excédent des recettes sur les dépenses	2 527 091 79

A partir de 1898, les progrès de la pacification, les communications devenues plus faciles et la connaissance plus exacte qu'on commençait à avoir des ressources des diverses régions permirent — ce qui n'avait pas été pratiqué jusqu'alors — de centraliser l'ordonnancement à Tananarive, entre les mains du secrétaire général. C'était le seul moyen d'employer avec méthode les ressources de la Colonie, en faisant un bloc de toutes les recettes et en proportionnant l'allocation des crédits à l'importance relative des besoins des diverses régions.

Le budget de 1899, donna les résultats suivants :

Recettes	14 985 154 82
Dépenses	14 075 889 65
Excédent de recettes	909 265 17

Les exercices postérieurs ont donné les chiffres ci-après :

En 1900 :

Recettes	19 310 785 24
Dépenses	17 062 244 73
Excédent de recettes	2 248 540 51

N° 210 de la Nomenclature générale.

LIVRET INDIVIDUEL

Karatra isan-dahy

ANNÉE 1905

N° d'inscription { d'inscription au Gouvernement. / isoratany amin'ny Gouvernement.
..... { d'inscription sur la liste nominative du fokon'olona. / isoratany amin'ny boky isoratana ny fokon'olona.

PROVINCE de l'EMYRNE CENTRALE

District de .....

Gouvernement principal de .....

Gouvernement de .....

Gouvernement madinika de .....

Village (Tanamany) .....

Nom (Anarany) .....

Fils de (Zanaky-Ra) .....

Et de (Sy Ra) .....

Age approximatif (Tokony ho taonany) .....

Profession (Raharahany) .....

Nom de la femme (Anaran'ny vadiny) .....

Nombre d'enfants (Isan'ny zanany) .....

IMPOTS DUS

Hetra aloa

N° d'inscription { au rôle nominatif du Gouvernement madinika / amin'ny role ao'amin'ny Gouvernement madinika
.....

Taxe personnelle (Hetra isan-dahy)	
Taxe d'assistance médicale (Hetra momba ny fitsaboana)	
Taxe sur les rizières (Hetran-tanimbary)	
Taxe sur les maisons (Hetran-trano)	
Taxe sur les propriétaires d'animaux (Hetram-biby)	
Total des impôts dûs (Totalin' ny hetra aloa)	

OBSERVATIONS

VERSEMENTS EFFECTUÉS

Hetra voaloa

NATURE des VERSEMENTS TOETRY NY VOLA ALOA	DATE des versements ANDRO nandoavany azy	MONTANT des versements VOLA VOARAY	SIGNATURE de l'agent-percepteur SONIAN'NY olona mpandray
Taxe personnelle (Hetra isan-dahy)			
Taxe d'assistance médicale..... (Hetra momba ny fitsaboana)			
Taxe sur les rizières.... .... (Hetran-tanimbary)			
Taxe sur les maisons..... (Hetran-trano)			
Taxe sur les propriétaires d'animaux..... (Hetram-biby)			
Total..... (Totaliny)			

OBSERVATIONS

En 1901 :

Recettes	23 561 120 78
Dépenses	23 147 758 75
Excédent de recettes	413 362 03

Cet excédent est le moins élevé de tous ceux constatés depuis 1897; mais les dépenses d'intérêt général ont pris dans le budget de 1901 une importance qu'elles n'avaient jamais eue jusqu'alors.

Les crédits des services des travaux publics, des postes et télégraphes, de l'agriculture, de l'enseignement, de l'assistance médicale, les subventions aux budgets municipaux et les annuités des emprunts sont passés de 5 588 165 francs en 1900 à 11 619 670 fr. 41 en 1901.

En 1902 :

Recettes	25 623 137 63
Dépenses	25 322 768 93
Excédent de recettes	300 368 70

Comme celui de l'année 1901, cet excédent est modeste, pour les mêmes raisons. En outre, le développement des ressources financières de la Colonie est loin de s'être ralenti, puisque les recettes de 1902 dépassent de plus de deux millions celles de l'année précédente. En présence de ce résultat, et, d'autre part, des importantes disponibilités existant déjà dans la Caisse de réserve, on pouvait sans inconvénient se borner à maintenir le principe de l'excédent et ne pas différer, dans le seul but d'augmenter les économies des années précédentes, l'exécution des travaux indispensables à l'essor économique de la Colonie.

En 1903 (année où la subvention métropolitaine fut complétement supprimée) :

Recettes	24 901 323 67
Dépenses	24 203 104 26
Excédent de recettes	698 219 41

En 1904 :

Recettes	24 651 600 »
Dépenses	23 638 500 »
Excédent de recettes	1 013 100 »

Enfin le budget de 1905, le dernier relevant de ma période de gouvernement, accusa d'une manière plus significative encore la solidité de la situation financière de la Colonie. Etabli à la somme de 24 091 580 fr. 70 pour les recettes et les dépenses, il donna en fin d'exercice un excédent de recettes de 2 161 325 fr. 77.

Conformément au décret du 20 novembre 1882, les excédents de recettes constatés à la clôture de chaque exercice ont été versés à la caisse de réserve. Le maximum des fonds de réserve, primitivement fixé à 5 millions de francs par le décret du 10 octobre 1899, a été élevé à 10 millions de francs par le décret du 31 mai 1902. Les excédents du dernier budget de mon gouvernement ont permis de porter l'avoir de la caisse de réserve à 9 713 841 fr. 66 c'est-à-dire, presque au maximum des ressources que cette caisse est autorisée à posséder.

Ainsi, au bout de neuf ans à peine, après les dures épreuves traversées, la Colonie a pu non seulement équilibrer ses dépenses ordinaires et donner une grande importance à son outillage, mais encore spontanément renoncer à la subvention métropolitaine, prendre à sa charge des dépenses que, dans nos autres possessions, le budget de l'Etat a supportées pendant fort longtemps, commencer à contribuer à l'entretien du corps d'occupation, et enfin amasser pour les imprévus un fonds d'épargne d'environ 10 millions.

En toute sincérité, je ne crois pas qu'un résultat meilleur et plus complet eût pu être obtenu.

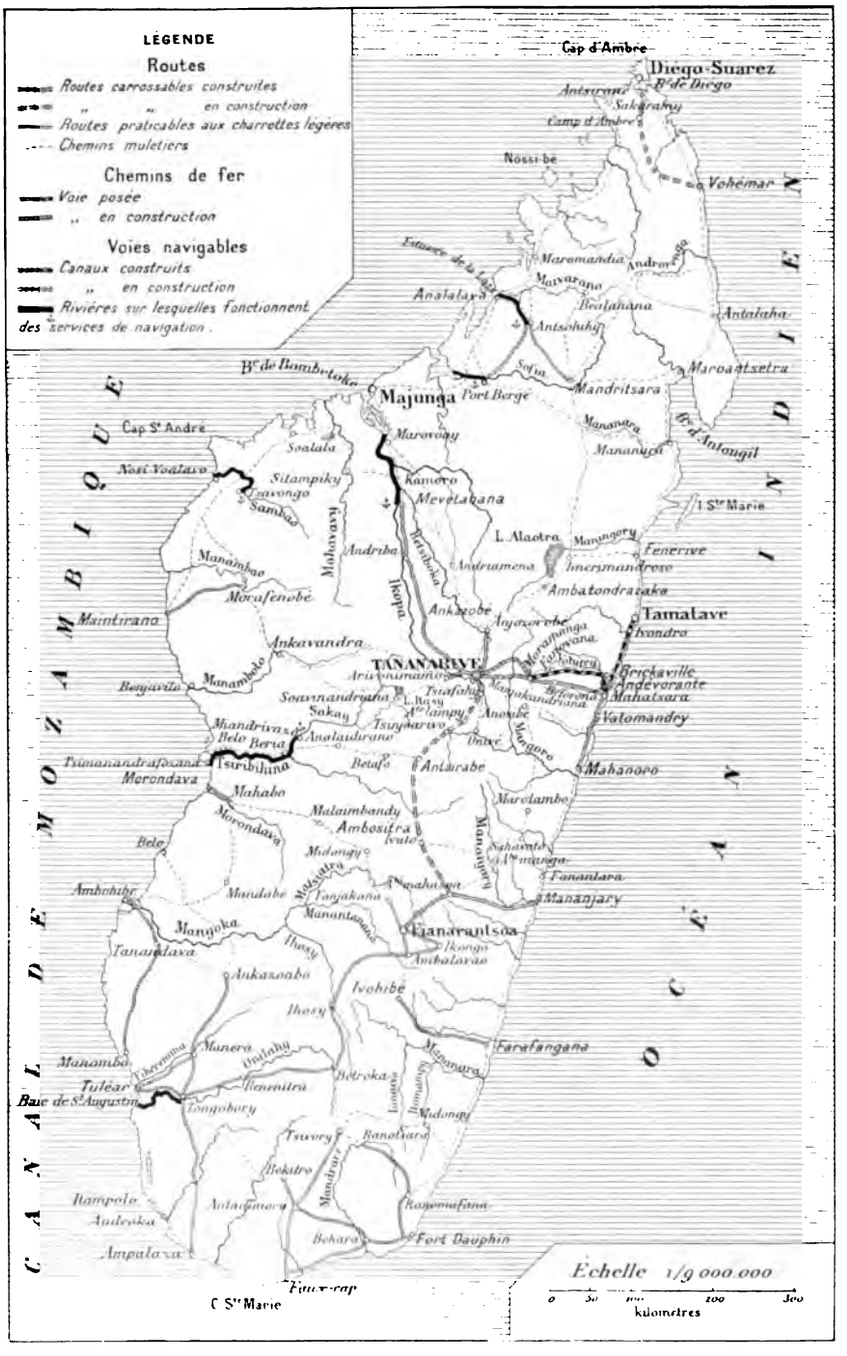

VOIES DE COMMUNICATION.

LES ROUTES

§ VIII

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS; ORGANISATION GÉNÉRALE. — INSTALLATION DES SERVICES ET DU PERSONNEL. — AMÉLIORATION ET CRÉATION DE VOIES DE COMMUNICATION; LES ROUTES; LE CANAL DES PANGALANES; LE CHEMIN DE FER; LA QUESTION DES TRANSPORTS DANS LA RÉGION CÔTIÈRE. — AMÉLIORATION ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES MARITIMES : RADES, PHARES ET BALISES. — LE SERVICE DES MINES.

En dehors de la préoccupation du relèvement physique et intellectuel de la race malgache, qui tourna mes premiers efforts vers l'organisation des services de l'assistance médicale et de l'enseignement des indigènes, je m'appliquai aussi dès le début à poursuivre l'exécution d'un programme de travaux publics en rapport avec les ressources qu'il était permis raisonnablement d'escompter, et pouvant permettre à la France de tirer parti de sa nouvelle possession.

Ce programme a répondu à trois ordres principaux de besoins :

1° Installation des services et du personnel;

2° Amélioration et création de voies de communication;

3° Amélioration et création de l'outillage maritime : ports, rades, phares et balises.

INSTALLATION DES SERVICES ET DU PERSONNEL

La nécessité d'aller vite au début, et aussi le manque d'ouvriers de profession, firent adopter, surtout dans la région côtière, des constructions provisoires, démontables et légères, dont les commandes furent faites en France.

Puis, les besoins les plus urgents ayant été satisfaits et des ouvriers d'art ayant été peu à peu formés sur place, on commença en 1899 et 1900 à édifier dans les principales villes des immeubles définitifs, plus confortables et plus soignés.

Dans les centres de moindre importance, des crédits furent alloués aux chefs de province qui firent exécuter les travaux par les agents techniques de leur circonscription.

AMÉLIORATION ET CRÉATION DE VOIES DE COMMUNICATION

Cette partie du programme était de beaucoup la plus importante; elle s'annonça dès le début comme une œuvre de longue haleine et de réalisation difficile.

Avant l'occupation française, aucune route digne de ce nom n'existait à Madagascar.

Aucun pont n'avait été jeté sur les cours d'eau; on ne pouvait franchir ceux-ci qu'à gué ou en pirogue; aucun service de transport fluvial n'était organisé.

Lorsque j'entrepris de porter remède à cette situation, la question se posa de savoir s'il valait mieux commencer, en y mettant le temps nécessaire, un réseau de routes carrossables, définitives, ou, au contraire, aller au plus pressé et se contenter provisoirement de routes imparfaites sans doute, mais d'une exécution rapide, pouvant être mises en service à bref délai, et susceptibles d'ailleurs d'améliorations ultérieures. Je me décidai pour la dernière solution, en laissant la plus large initiative aux officiers et administrateurs pour l'utilisation des ressources locales dont ils disposaient.

En même temps, la plus grande partie du personnel technique présent dans la colonie fut concentrée sur les deux routes de Tananarive à Tamatave et de Tananarive à Majunga, avec mission de construire avec tout le soin possible ces deux artères particulièrement importantes. Cependant, ces routes elles-mêmes durent passer par une phase d'utilisation provisoire et les travaux s'y sont poursuivis en tenant compte des distances, de l'importance du trafic, et de la nature des régions traversées.

Route de l'Est. — Entre Tamatave et Andévorante, le creusement des pangalanes ayant été prévu dès la fin de 1896, puis définitivement décidé, on se contenta d'améliorer la piste de la dune et d'y construire quelques ponts pour franchir les rivières du bassin côtier.

Entre Mahatsara et Tananarive, les travaux commencèrent par la transformation de l'ancienne piste malgache en un sentier muletier qui fut terminé vers la fin de 1897. Le ravitaillement du plateau central étant ainsi assuré, quoique toujours incommode, je pus faire étudier, puis, peu

après, entreprendre la construction d'une route carrossable définitive avec les caractéristiques suivantes :

Largeur de la chaussée : 5 mètres. — Largeur de la partie empierrée : 3 mètres. — Déclivité maxima : 8/100. — Rayon minimum des courbes : 10 mètres.

La route, entièrement construite suivant ces données, a été terminée le 1er janvier 1901 et livrée aussitôt à la circulation. Sa longueur totale est de 250 kilomètres. Depuis lors, l'achèvement du canal des Pangalanes a permis d'abandonner la section de route côtière Ivondro-Mahatsara et y a substitué un parcours qui s'effectue exclusivement par voie fluviale. Enfin, dès l'ouverture à l'exploitation publique (1er novembre 1904) du premier tronçon de voie ferrée Brickaville-Famovana, le trafic a délaissé la section de route comprise entre Mahatsara et Ambavaniasy qui ne faisait plus que doubler le chemin de fer.

La conséquence de ce progrès a été la disparition complète du portage entre Tananarive et la côte Est, et, du même coup, une réduction de plus de 50 pour 100 dans les prix des transports.

Route de l'Ouest. — Entre Tananarive et Majunga, la route resta assez longtemps dans l'état où le corps expéditionnaire l'avait laissée.

Le trajet se fractionnait ainsi :

Par eau sur la Betsiboka : 228 kilomètres.

Par la route du corps expéditionnaire, entre Mévétanana et Andriba ; 125 kilomètres.

Par le sentier malgache, entre Andriba et Tananarive : 225 kilomètres.

Les premiers travaux sérieux furent commencés au milieu de 1897 et eurent pour objet de remplacer par une route carrossable la piste malgache Tananarive-Andriba. Cette route était plus facile à construire que celle de l'Est, et cela pour deux raisons : d'abord l'absence complète de pluies sur le versant Ouest pendant sept à huit mois de l'année; ensuite, le fait qu'entre Tananarive et Majunga, les grands plis du terrain, au lieu d'être orientés normalement à la direction à suivre (comme pour la route de Tamatave), sont dirigés dans le sens de cette direction.

Les caractéristiques adoptées furent les mêmes que pour la route de l'Est, mais on eut moins souvent à recourir aux courbes et aux déclivités limites. Cependant, on n'a pu faire disparaître le principal inconvénient de cette route, savoir que sur 200 kilomètres, elle se développe à une altitude supérieure à 1 200 mètres, dans un pays infertile, presque désert et constamment balayé par des vents violents. Aussi n'a-t-on pas, sauf dans quelques tronçons, empierré la chaussée. La compacité des terrains, la résistance très suffisante qu'ils doivent à un climat sec et enfin le très faible trafic commercial des régions traversées, ont fait considérer que ce coûteux travail eût été au moins prématuré.

Route de Fianarantsoa à Mananjary. — Au sud de l'Emyrne et placé au centre d'une vaste contrée de culture et d'élevage, Fianarantsoa est au pays betsiléo ce que Tananarive est au pays hova. Les mêmes raisons de liaison avec la côte Est existaient donc pour les deux villes. C'est dans ces conditions qu'en janvier 1901, aussitôt après l'ouverture de la route de l'Est, je fis commencer une autre route carrossable d'un type définitif, mais à caractéristiques plus restreintes, entre Fianarantsoa et Mananjary.

Cette route, d'un développement total de 219 kilomètres, a été achevée au mois d'avril 1903.

Autres routes. — Je mentionnerai aussi d'autres voies de communication construites sur projets réguliers : la route de Tananarive à Antsirabé, avec prolongement prévu sur Ambositra et Fianarantsoa; la route d'Ambavaniasy à Famovana; la route de Tamatave au Jardin d'essais de l'Ivoloina, qui constitue l'amorce de celle d'Ambatondrazaka; la route d'Antsirane à la montagne d'Ambre. Enfin, dans une catégorie à part, se rangent de très nombreuses routes de fortune, dont une bonne proportion, principalement dans le sud, sont praticables aux voitures légères.

Canal des Pangalanes. — L'ouverture du canal ayant été décidée d'abord entre Ivondro et Andévorante, sa construction et son exploitation furent concédées à la Compagnie française de Madagascar, par une convention du 6 octobre 1897.

Les travaux comprenant : le percement de trois pangalanes, Tanifotsy, Ampanotoamaixina, Andavakinimenarana; l'élargissement et l'approfondissement du Ranomainty; le dragage des lagunes, furent commencés en 1897 et achevés en 1901.

La voie navigable mesurant 122 kil. 920, dont 3 181 mètres pour les trois pangalanes, a été mise en exploitation aussitôt après son achèvement.

CARTES DES PHARES, FEUX ET BALISES.

invariablement désastreuses, et on peut citer, tant en France qu'à l'étranger, nombre de cas, bien connus des spécialistes, où, en dépit de projets très étudiés dont les auteurs croyaient avoir tout prévu, on a jeté des dizaines de millions à la mer sans améliorer, et quelquefois en aggravant les conditions initiales de navigation et d'accès. Aussi la doctrine admise aujourd'hui et enseignée dans nos grandes écoles d'ingénieurs, est-elle de ne se lancer qu'avec la plus grande réserve dans les travaux de ce genre. Cette raison, jointe à celle du chiffre élevé des dépenses à prévoir, me détermina à ne pas m'arrêter davantage à l'idée du port d'Andévorante, d'autant que le personnel technique restreint dont je disposais était employé en totalité sur les chantiers du chemin de fer et ne pouvait sans inconvénient en être distrait pour aborder un autre genre d'études.

D'ailleurs, mon abstention n'a pas engagé l'avenir et la question reste entière pour le jour où les finances de la Colonie seront en état de supporter les dépenses et d'encourir les aléas que je viens d'indiquer. J'ajoute que préconiser le port d'Andévorante, offrait à mes yeux un autre inconvénient, celui de porter un préjudice des plus graves, inutile autant qu'immérité, d'une part aux nombreux colons français qui avaient fait à Tamatave de grosses dépenses d'installation, et, d'autre part à la Compagnie française qui avait aidé à résoudre la question si ardue des transports, en faisant des lagunes de la côte une belle voie fluviale régulièrement desservie.

On aurait pu supprimer les transbordements dans la région côtière en commençant le chemin de fer en 1901 à Tamatave au lieu de placer l'origine à Brickaville. Mais, quel eût été le résultat? Le chemin de fer, qui atteint actuellement le Mangoro, serait à peine entré aujourd'hui dans la forêt betsimisaraka, et la première locomotive, au lieu d'arriver dans la capitale en 1909, n'y serait parvenue qu'en 1913.

Ainsi se justifie la solution adoptée. J'ajoute que la question ne se pose même pas de savoir si le mode de transport actuel, par le canal des pangalanes et les chaloupes à vapeur, n'est pas infiniment préférable à l'ancien système du portage à dos d'homme, le long de la piste côtière.

Enfin, n'est-ce pas la loi commune que le temps est un facteur essentiel pour le parfait achèvement de toute entreprise et qu'il faut payer de quelques difficultés passagères toute œuvre d'amélioration et de progrès?

Quoi qu'il en soit, mes dernières inspections du chemin de fer m'avaient fait envisager un raccourcissement possible des communications actuelles. On l'obtiendrait en prolongeant la ligne de quelques kilomètres à partir de Brickaville et en la faisant aboutir au fond de la grande lagune située un peu au nord du pangalane d'Andavakinimenarana. L'économie serait d'une trentaine de kilomètres sur le trajet fluvial. Ce projet mérite, à mon avis, toute attention, mais ce qui importe avant tout — puisqu'en réalité le service des transports côtiers est assuré — c'est de poursuivre l'œuvre principale et de conduire le rail jusqu'à Tananarive.

AMÉLIORATION ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES MARITIMES : PHARES, BALISES, BASSIN DE RADOUB DE DIÉGO-SUAREZ

La construction de véritables ports, comportant bassins, digues, quais, etc., entraînerait des dépenses beaucoup trop considérables pour les ressources actuelles de la colonie. J'ai donc eu, en cette matière, des visées plus modestes et me suis borné à développer partout et principalement à Tamatave, Diégo et Majunga, les moyens d'embarquement et de débarquement, à protéger les villes menacées par les érosions de la mer, à améliorer l'éclairage et l'accès des rades, etc..

Au moment de l'annexion, quelques phares existaient dans nos anciennes possessions : Nossi-Bé Diégo-Suarez, Sainte-Marie. Partout ailleurs la côte était obscure. C'était une source de dangers pour les marins et aussi de retards pour les transactions maritimes.

Un programme complet d'éclairage des côtes fut élaboré en prenant pour base les études du commandant Le Do. Sa réalisation, qui se poursuit aujourd'hui, comprend encore : la construction de feux côtiers sur l'Ilot boisé, à mi-route entre Nossi-Bé et le cap d'Ambre; sur le cap N'Gontsy ou cap Est; sur la pointe Nord de l'île Sainte-Marie; sur la pointe Itaperina, aux environs de Fort-Dauphin; au cap Saint-Vincent et au cap Saint-André, sur la côte Ouest.

D'autre part, les travaux ci-après sont achevés :

Un grand phare d'atterrissage à éclairs a été construit au cap d'Ambre; il permet de reconnaître à grande distance la pointe Nord de Madagascar.

Le système d'éclairage de Diégo-Suarez a été complété et amélioré. L'ancien appareil de l'ilot des Aigrettes n'avait pas une portée suffisante pour éclairer les abords de la passe; on l'a

remplacé par un appareil plus puissant. Un deuxième phare a été construit au cap Miné. Ces deux feux permettent maintenant aux bateaux d'entrer de nuit dans la rade.

Deux phares, l'un à la pointe Hastie et l'autre à la pointe Tanio, ont été construits à Tamatave.

A Majunga, un grand phare a été construit à Katsépé. Avec les deux feux du port, d'Anorombato et de la Pointe de Sable, ce phare assure d'une manière complète l'éclairage de la baie.

Un feu d'une portée de quatre à cinq milles éclaire la rade de Fort-Dauphin.

Des travaux très importants de balisage ont été exécutés dans les principaux ports; enfin, lorsque j'ai quitté l'île, les travaux du bassin de radoub allaient commencer à Diégo-Suarez.

SERVICE DES MINES

Créé en même temps que les autres Services civils à la fin de 1895, le Service des mines a été, pendant mon gouvernement, rattaché à la direction des travaux publics.

Assuré à l'origine par un seul bureau à Tananarive, il a pris par la suite un développement parallèle à celui de l'industrie minière. Lorsque j'ai quitté la colonie, l'île était partagée en cinq commissariats miniers ayant pour chefs-lieux : Tananarive (Nord); Ambositra (Centre); Fianarantsoa (Sud); Tamatave (Est-Nord); Mananjary (Est-Sud). En outre, je me proposais d'organiser un sixième commissariat dans l'Ouest, pour décharger le service central de Tananarive dont la tâche devenait de plus en plus complexe et absorbante.

Je bornerai là ces indications, renvoyant pour le surplus aux chapitres de l'ouvrage dans lesquels j'ai donné des aperçus sur la nature des gisements miniers et consacré quelques pages à la transformation de la législation minière et au développement de la production.

STATISTIQUE

Les moyens de transport existant à Madagascar au 1er janvier 1905 comprenaient des bêtes de somme, de trait ou de selle et des véhicules de divers modèles dont le détail est le suivant :

5 637 animaux : 448 chevaux; 494 juments; 475 mulets; 161 ânes; 184 ânesses; 889 bœufs porteurs; 2 986 bœufs de trait.

4 381 véhicules : 3 604 charrettes (47 à cheval; 1 187 à bœuf; 137 à mulet; 32 à âne; 2 201 à bras); 226 pousse-pousses; 452 bicyclettes; 72 voitures de luxe; 27 automobiles.

Il faut ajouter aux chiffres ci-dessus le matériel roulant du chemin de fer, les navires et autres bâtiments de mer et les embarcations de toute nature existant dans les ports ou faisant le service sur les fleuves et rivières.

Le fret de la tonne de Tamatave à Tananarive, qui était monté jusqu'à 1 500 francs en 1896, oscillait aux environs de 300 francs en 1905. Enfin, sur la partie du chemin de fer déjà mise en service (150 kilomètres de Brickaville à Moramanga) l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 208 680 francs pendant les six premiers mois de l'exploitation.

Il reste sans doute beaucoup à faire pour constituer à Madagascar un outillage économique absolument complet; mais il ne faut pas oublier que les grands travaux coûtent cher et qu'à l'inverse de certaines colonies étrangères qui ont reçu d'importantes dotations à titre de premier établissement, notre nouvelle possession n'a pu compter que sur elle-même et s'engager que suivant les ressources de son budget. Malgré tout, ces dernières années ont été fécondes et lui ont procuré des moyens d'action dont l'importance a dépassé de beaucoup les prévisions.

outre, il fixa le prix d'achat des terres à 2 francs l'hectare pour les régions de l'ouest et du nord, et à 5 francs pour la côte est et le haut pays.

Il convenait en outre de faciliter aux colons le choix des terres domaniales et, pour leur éviter une attente se traduisant toujours par des dépenses, de mettre à leur disposition des lots nets de toute revendication. Le procédé employé fut une application des plus simples de la procédure d'immatriculation; il consista à faire immatriculer ces lots au nom de l'Etat, puis, toutes les formalités ayant été accomplies, et les inscriptions voulues ayant été faites sur les titres, à remettre ceux-ci, par simple tradition manuelle, aux postulants des concessions.

Régime forestier et concessions forestières. — Un décret du 10 février 1900 a fixé les règles à observer pour la conservation et l'exploitation prévoyante du domaine forestier de la colonie.

Le droit d'exploitation des produits forestiers peut être concédé, à charge du paiement des redevances prévues, à toute personne solvable qui en fait la demande. Il peut également être concédé à toute Société constituée dans ce but, sous la condition que les statuts de cette Société soient approuvés par le gouverneur général. La durée des contrats est invariablement fixée à cinq ans pour les superficies inférieures ou égales à 5000 hectares; elle est calculée à raison de un an en sus par 1000 hectares, pour des superficies supérieures à 5000 hectares, sans pouvoir toutefois excéder vingt années.

Les contrats peuvent être renouvelés.

Les statistiques qu'on trouvera plus loin établissent que le régime foncier a bien réalisé le but qu'on se proposait. Un très grand nombre de petites et moyennes concessions, attribuées à nos compatriotes, sont aujourd'hui mises en valeur et ont été transformées en propriétés définitives.

Service topographique. — Le Service topographique est chargé :

1° De la partie du service de la colonisation consistant à rechercher les terres pouvant convenir à l'immigration européenne, à en lever les plans et à recueillir à leur sujet tous renseignements utiles;

2° De la reconnaissance, du levé des plans et du lotissement des terres domaniales;

3° De l'établissement des plans nécessaires à l'immatriculation des propriétés.

Dans tous les ports, et plus spécialement à Majunga et à Tamatave qui sont les principaux points de débarquement à Madagascar, des bureaux de colonisation ont été organisés pour indiquer aux nouveaux arrivants, qu'ils ont intérêt, — suivant ce qu'ils ont projeté, — à se diriger sur telle ou telle région, et pour leur faire connaître le nombre et la nature des lots de colonisation disponibles dans cette région.

Il n'est pas superflu d'ajouter que les plans levés par le Service topographique au cours des diverses missions dont il a été chargé, ont été rattachés au réseau géodésique établi par le service géographique du corps d'occupation, et fournissent autant d'éléments exacts d'un travail d'ensemble qui, progressivement poursuivi, constituera le cadastre général de la colonie.

Service de l'agriculture. — L'organisation du service de l'agriculture, très modeste à ses débuts, a été complétée au fur et à mesure des progrès de la situation générale, politique et économique. Le programme d'études et de travaux du Service de l'agriculture se résume ainsi :

1° Ressources agricoles de la colonie; valeur des terres; carte agronomique;

2° Régime météorologique; service d'observations;

3° Recherche des meilleures méthodes pour la culture et la récolte des denrées tropicales (vanille, café, cacao, cocos, girofles, etc.); procédés employés dans d'autres colonies; renseignements sur les espèces susceptibles d'être introduites utilement à Madagascar;

4° Cessions de plants et semences aux colons et aux indigènes;

5° Amélioration des cultures indigènes et initiation des Malgaches aux méthodes européennes;

6° Exécution à prix réduits d'analyses agricoles (terres, engrais, fourrages, etc.).

7° Formation de bons ouvriers agricoles et de surveillants indigènes pour les grandes exploitations.

Quatre stations d'essais ont été créées : à Tananarive, Tamatave, Fort-Dauphin et Marovoay (cette dernière pour la culture cotonnière); dans chacune d'elles fonctionne un service de cession de plantes et boutures; une école de sériciculture a été annexée à la station de Tananarive. Le service de météorologie agricole, fonctionnant sur l'ensemble de l'île, comptait 33 postes au début de 1905. Je citerai encore les mesures prises pour l'extension de la culture du cocotier, pour empêcher les abus et les fraudes dans l'exploitation et la vente du caoutchouc, etc., puis la création,

NEUF ANS A MADAGASCAR

§ IX

LES ORGANES DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE MADAGASCAR. — SERVICE DES DOMAINES; RÉGIME DES CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES. — SERVICE TOPOGRAPHIQUE; BUREAUX DE COLONISATION; PÉRIMÈTRES DE COLONISATION. — SERVICE DE L'AGRICULTURE; SA MISSION; COMICES AGRICOLES ET CHAMBRE D'AGRICULTURE; DIVISION DE L'ILE EN TROIS CIRCONSCRIPTIONS AGRICOLES. — SERVICE VÉTÉRINAIRE. — CONDITIONS INTRINSÈQUES DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLONISATION AGRICOLE; MAIN-D'ŒUVRE; VALEUR AGRICOLE DES TERRES; CULTURES A ENTREPRENDRE; ÉLEVAGE; ÉTABLISSEMENT DES EUROPÉENS DANS LA RÉGION CENTRALE ET DANS LES RÉGIONS CÔTIÈRES; CAPITAUX NÉCESSAIRES AUX EXPLOITATIONS.

A Madagascar, comme dans la plupart des colonies nouvelles, les immigrants, venus en grand nombre au lendemain de l'annexion, eurent logiquement pour premier objectif l'exploitation des ressources, immédiatement disponibles, semblait-il, que le pays offrait pour l'agriculture et l'élevage.

Il importait donc de faciliter à nos compatriotes cette réalisation de leurs projets du début, en faisant tomber, par une législation appropriée, les barrières qui avaient été opposées jusqu'alors à leur initiative et à leur activité.

C'est dans ce but que furent créés ou réorganisés le Service des domaines et le régime des concessions agricoles et forestières, le Service topographique, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire.

Service des domaines et de la propriété foncière. — Il a pour principal objet la conservation de la propriété foncière et surtout, les opérations relatives à l'attribution des concessions et à la transformation des titres de concession en titres définitifs de propriété.

Sous le Gouvernement de la reine, le droit de propriété n'existait pas à Madagascar et les étrangers ne pouvaient détenir sur une parcelle quelconque du royaume que des droits de location. Sous le régime créé depuis par la loi du 9 mars 1896, puis par le décret du 16 juillet 1897, l'immatriculation des terres, inspirée des principes de l'Act Torrens, assure l'inviolabilité des droits de propriété. Elle est prononcée par une simple ordonnance du juge quand il n'y a pas d'opposition, par un jugement dans le cas contraire. En principe, elle est facultative; exceptionnellement, elle est obligatoire :

1° Dans le cas de vente, location ou concession de terrains domaniaux.

2° Dans tous les cas où des Européens ou assimilés se rendent acquéreurs de biens appartenant à des indigènes.

Sa procédure consiste en une purge spéciale, entièrement basée sur la publicité, qui donne à la propriété un véritable acte de naissance, sous forme d'un titre sur lequel seront inscrites ultérieurement toutes les modalités, ventes, prêts hypothécaires. etc..., qui pourront affecter la propriété. Ce titre est inattaquable et fait foi absolue, vis-à-vis de tous, de toutes les énonciations qu'il contient. Il est accompagné d'un plan, qui est la représentation exacte de la propriété.

La garantie qui résulte de l'immatriculation encourage le crédit et la colonisation; acheteurs et prêteurs y trouvent un stimulant pour la constitution des ressources nécessaires à la mise en valeur du pays. En outre, la mobilisation du sol est rendue ainsi extrêmement aisée et les procès immobiliers ont beaucoup moins d'occasions de naître.

Enfin les statistiques montrent que nos compatriotes ont très largement usé de la procédure d'immatriculation et des avantages qu'elle leur offrait. Les Malgaches y ont eu recours aussi pour la presque totalité de leurs propriétés urbaines de quelque importance. Quant à leurs propriétés rurales, ils se sont contentés en général des garanties très suffisantes de la loi du 9 mars 1896, qui les déclare propriétaires des terrains qu'ils exploitent habituellement.

Concessions agricoles. — Pour faciliter l'exploitation du sol, il fallait, outre les garanties accordées à la propriété privée, donner aux colons le moyen de se procurer facilement les terres libres dont ils voulaient entreprendre la mise en valeur par des travaux de culture.

Un arrêté du 2 novembre 1896 stipula que tout Français pourrait obtenir la concession gratuite de 100 hectares de terre qui deviendraient sa propriété après mise en valeur et immatriculation; en

outre, il fixa le prix d'achat des terres à 2 francs l'hectare pour les régions de l'ouest et du nord, et à 5 francs pour la côte est et le haut pays.

Il convenait en outre de faciliter aux colons le choix des terres domaniales et, pour leur éviter une attente se traduisant toujours par des dépenses, de mettre à leur disposition des lots nets de toute revendication. Le procédé employé fut une application des plus simples de la procédure d'immatriculation; il consista à faire immatriculer ces lots au nom de l'Etat, puis, toutes les formalités ayant été accomplies, et les inscriptions voulues ayant été faites sur les titres, à remettre ceux-ci, par simple tradition manuelle, aux postulants des concessions.

Régime forestier et concessions forestières. — Un décret du 10 février 1900 a fixé les règles à observer pour la conservation et l'exploitation prévoyante du domaine forestier de la colonie.

Le droit d'exploitation des produits forestiers peut être concédé, à charge du paiement des redevances prévues, à toute personne solvable qui en fait la demande. Il peut également être concédé à toute Société constituée dans ce but, sous la condition que les statuts de cette Société soient approuvés par le gouverneur général. La durée des contrats est invariablement fixée à cinq ans pour les superficies inférieures ou égales à 5 000 hectares; elle est calculée à raison de un an en sus par 1 000 hectares, pour des superficies supérieures à 5 000 hectares, sans pouvoir toutefois excéder vingt années.

Les contrats peuvent être renouvelés.

Les statistiques qu'on trouvera plus loin établissent que le régime foncier a bien réalisé le but qu'on se proposait. Un très grand nombre de petites et moyennes concessions, attribuées à nos compatriotes, sont aujourd'hui mises en valeur et ont été transformées en propriétés définitives.

Service topographique. — Le Service topographique est chargé :

1° De la partie du service de la colonisation consistant à rechercher les terres pouvant convenir à l'immigration européenne, à en lever les plans et à recueillir à leur sujet tous renseignements utiles;

2° De la reconnaissance, du levé des plans et du lotissement des terres domaniales;

3° De l'établissement des plans nécessaires à l'immatriculation des propriétés.

Dans tous les ports, et plus spécialement à Majunga et à Tamatave qui sont les principaux points de débarquement à Madagascar, des bureaux de colonisation ont été organisés pour indiquer aux nouveaux arrivants, qu'ils ont intérêt, — suivant ce qu'ils ont projeté, — à se diriger sur telle ou telle région, et pour leur faire connaître le nombre et la nature des lots de colonisation disponibles dans cette région.

Il n'est pas superflu d'ajouter que les plans levés par le Service topographique au cours des diverses missions dont il a été chargé, ont été rattachés au réseau géodésique établi par le service géographique du corps d'occupation, et fournissent autant d'éléments exacts d'un travail d'ensemble qui, progressivement poursuivi, constituera le cadastre général de la colonie.

Service de l'agriculture. — L'organisation du service de l'agriculture, très modeste à ses débuts, a été complétée au fur et à mesure des progrès de la situation générale, politique et économique. Le programme d'études et de travaux du Service de l'agriculture se résume ainsi :

1° Ressources agricoles de la colonie; valeur des terres; carte agronomique;

2° Régime météorologique; service d'observations;

3° Recherche des meilleures méthodes pour la culture et la récolte des denrées tropicales (vanille, café, cacao, cocos, girofles, etc.); procédés employés dans d'autres colonies; renseignements sur les espèces susceptibles d'être introduites utilement à Madagascar;

4° Cessions de plants et semences aux colons et aux indigènes;

5° Amélioration des cultures indigènes et initiation des Malgaches aux méthodes européennes;

6° Exécution à prix réduits d'analyses agricoles (terres, engrais, fourrages, etc.).

7° Formation de bons ouvriers agricoles et de surveillants indigènes pour les grandes exploitations.

Quatre stations d'essais ont été créées : à Tananarive, Tamatave, Fort-Dauphin et Marovoay (cette dernière pour la culture cotonnière); dans chacune d'elles fonctionne un service de cession de plantes et boutures; une école de sériciculture a été annexée à la station de Tananarive. Le service de météorologie agricole, fonctionnant sur l'ensemble de l'île, comptait 33 postes au début de 1905. Je citerai encore les mesures prises pour l'extension de la culture du cocotier, pour empêcher les abus et les fraudes dans l'exploitation et la vente du caoutchouc, etc., puis la création,

en février 1902, d'une Chambre d'agriculture et de comices agricoles pour mettre les colons agriculteurs à même de faire connaître leurs vœux et desiderata et de collaborer ainsi à l'œuvre entreprise par le gouvernement local. Ces diverses institutions ont fait dans une autre partie de l'ouvrage l'objet de développements qui me permettent de me borner ici à une simple mention.

Enfin, le service de l'agriculture a été réparti en trois circonscriptions : circonscription du centre (chef-lieu Tananarive); circonscription de l'est (chef-lieu Tamatave); circonscription de l'ouest (chef-lieu Marovoay).

Service vétérinaire. — Le service vétérinaire a été organisé à Madagascar par un arrêté du 14 février 1903, transformé en décret le 10 septembre suivant.

Il est chargé :

1° De la police sanitaire des animaux;

2° De l'étude de toutes les questions se rattachant à l'élevage.

Par mesure sanitaire, les importations et exportations de bœufs ont été limitées à certains ports : Fort-Dauphin, Tamatave, Vohémar sur la côte est, Diégo-Suarez au nord, Nossi-Bé, Analalava, Majunga, Tuléar sur la côte ouest.

Un vétérinaire appelé *vétérinaire de circonscription* est en résidence dans chacun de ces ports et décide les mesures à prendre à l'égard du bétail, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Après cet aperçu rapide du fonctionnement des principaux organes créés ou améliorés pour faciliter la colonisation agricole à Madagascar, je rappellerai quelques-uns des autres moyens de développement que celle-ci peut tirer du pays lui-même.

Main-d'œuvre. — Au début de l'occupation, l'insécurité qui régnait partout, la paresse native de l'indigène et l'absence chez lui de toute notion économique et sociale, plaçaient les colons en quête de main-d'œuvre dans la situation la plus embarrassante et la plus difficile. Le recrutement des travailleurs, agricoles ou autres, était le plus souvent un problème insoluble. Pour remédier à cet état de choses, il a fallu entreprendre l'éducation des masses populaires et les inciter au travail, non seulement en usant de persuasion et en créant des écoles professionnelles, mais en recourant à la sujétion passagère du régime des prestations. On sait déjà quel chemin a pu ainsi être parcouru en peu de temps. Dès la fin de l'année 1900, la transformation de la mentalité des indigènes et principalement de ceux de la région centrale, permit de supprimer la prestation et de rendre le travail libre. L'évolution s'était faite surtout chez les Hovas, peuple au tour d'esprit positif et pratique, qui avait vite compris l'utilité d'adopter et de faire adopter partout des habitudes d'activité et de travail. Les services publics et les entreprises de colonisation ne tardèrent pas à ressentir les heureux effets de ces nouvelles tendances. En réalité, au moment où j'ai quitté l'île, les colons connus pour payer régulièrement leurs travailleurs indigènes et pour user à leur égard de bienveillance et d'humanité, trouvaient aisément toute la main-d'œuvre nécessaire à la marche et au développement de leurs exploitations.

Les essais d'introduction de main-d'œuvre étrangère tentés à diverses reprises n'ont pas donné dans l'ensemble des résultats très satisfaisants. Il faut faire exception toutefois pour plusieurs convois d'ouvriers de profession hindous qui, débarqués à Majunga depuis 1903, y ont été avantageusement appréciés, soit dans les services publics, soit chez les colons qui les ont employés.

En résumé, on peut dire que Madagascar fournit un nombre de travailleurs suffisant pour les besoins de son développement actuel; mais il ne paraît pas douteux qu'une mise en valeur plus intensive du pays, surtout après l'achèvement du chemin de fer, créera des besoins nouveaux et conduira à recourir à la main-d'œuvre importée.

Valeur agricole des terres. — Les expériences de MM. Müntz et Rousseaux, continuées par des analyses faites à Madagascar même, ont donné à cet égard des renseignements très suffisants pour éclairer les colons agricoles sur les rendements qu'ils peuvent attendre des principales cultures dans les diverses régions de l'île (Voir le *Journal Officiel de Madagascar et Dépendances* et le *Guide-Annuaire de Madagascar*. Année 1905).

Cultures à entreprendre. — L'initiative des colons peut s'exercer sur des cultures très variées dont le choix dépendra de l'altitude, de la composition chimique du sol, du régime des pluies et de la température (Voir le chapitre XII de l'ouvrage et consulter également le *Guide-Annuaire de Madagascar*. Année 1905).

Elevage. — L'élevage est à juste titre considéré comme l'une des principales sources de richesse de la grande île; les résultats déjà obtenus s'accentueront encore lorsque les méthodes rationnelles des pays civilisés se seront généralisées et que d'autre part, un courant commercial régulier aura pu s'établir avec les colonies européennes les plus voisines de l'Afrique du Sud et de l'Océan Indien.

L'élevage est pratiqué à peu près partout. Le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest sont les parties de l'île les plus favorables. Les herbages y sont de très bonne qualité et y restent verts pendant la plus grande partie de l'année. On peut citer surtout : la région de Diégo-Suarez, la montagne d'Ambre, la province de Vohémar dans toute son étendue, les vallées de la Sofia, de la Mahajamba, de la Betsiboka, de la Mahavavy, de la Tsiribihina, la cuvette du lac Alaotra et la vallée du Mangoro. Les entreprises d'élevage peuvent, suivant les régions, s'appliquer aux bœufs, chevaux, porcs, moutons, volailles (Voir les développements donnés à ce sujet dans l'ouvrage et dans le Guide-Annuaire de 1905).

Conditions d'installation. — La première question qui se pose en matière de colonisation agricole est celle du choix de l'exploitation à entreprendre et de la région qui lui conviendra le mieux.

L'agriculture tropicale est seule vraiment rémunératrice pour les colons européens. Elle rencontre à Madagascar d'assez vastes champs d'action dans les régions côtières et aussi dans les vallées d'altitude moyenne des deux versants est et ouest.

En Emyrne et dans toute la région centrale, le sol est en général ingrat sur les parties mamelonnées; les vallées seules offrent des terres réellement fertiles, mais celles-ci appartiennent en presque totalité aux indigènes, premiers occupants du sol, et ne laissent par conséquent que des disponibilités très restreintes à la colonisation. En outre, ces terres ne se prêtent pas aux cultures tropicales et les essais faits dans cette voie ont invariablement échoué jusqu'à ce jour.

On ne peut donc conseiller les entreprises agricoles sur les hauts plateaux qu'à ceux qui, se contentant des faibles bénéfices que peuvent procurer les cultures indigènes et n'envisageant pas la réalisation d'un gros capital, s'expatrieraient sans esprit de retour pour venir mener à Madagascar l'existence modeste de la campagne et y faire definitivement souche.

Au contraire, les colons possesseurs de capitaux qui veulent tenter la fortune en pratiquant les cultures riches : café, cacao, vanille, cocotier, girofle, etc... doivent s'installer dans les régions chaudes et basses du littoral, ou tout au moins ne pas dépasser l'altitude de 900 mètres, au delà de laquelle ces cultures ne sont plus susceptibles de réussite. D'autre part, aucune de ces cultures n'est susceptible de donner les premiers rendements avant un délai minimum de trois à quatre ans. Or, des ressources financières limitées à 10 000, 15 000 et même 20 000 francs ne permettent pas une aussi longue attente de la rémunération. C'est donc surtout — pour ne pas dire uniquement — aux gros capitaux, constitués au besoin par l'association, que la colonisation agricole offre des chances de succès à Madagascar.

STATISTIQUE

Régime foncier. — Concessions. — Les concessions provisoires délivrées depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1905 se dénombrent en 558 concessions gratuites, mesurant 63 721 hectares et 1 827 concessions à titre onéreux mesurant 341 183 hectares, soit un total de 2 385 concessions pour une superficie de 404 904 hectares. Ces chiffres se subdivisent en 970 concessions urbaines mesurant 869 hectares et 1 415 concessions rurales représentant 404 035 hectares.

Sur les 558 concessions à titre gratuit accordées, 322, représentant une contenance de 20 217 hectares ont été transformées en propriétés définitives après mise en valeur. La différence à 558, soit 236 concessions représentant 43 504 hectares n'avaient pas encore été transformées en propriétés définitives au 1er janvier 1905.

Sur les 1 827 concessions à titre onéreux, 704 représentant une superficie de 30 169 hectares ont obtenu des titres définitifs de propriété. La différence à 1 827, soit 1 123 concessions n'avaient pas encore obtenu de titres définitifs au 1er janvier 1905.

Au total, sur 2385 titres provisoires, obtenus tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, 1 026, soit 43 pour 100, ont été transformés en titres définitifs.

Entre le 1er janvier 1897 et le 1er janvier 1905, il a été déposé 8 627 réquisitions d'immatriculation pour des propriétés, terrains ou immeubles, représentant une valeur totale de 60 020 169 francs et une superficie de 445 165 hectares.

Sur ce chiffre global de 8 627 réquisitions, *la propriété urbaine* a fait l'objet de 5 141 réquisitions représentant des immeubles d'une valeur de 39 598 945 francs et d'une contenance de 8 569 hectares.

La propriété rurale a fait l'objet de 3 486 réquisitions représentant des immeubles d'une valeur de 20 421 224 francs et d'une contenance de 436 596 hectares.

Sur les 8 627 réquisitions déposées depuis l'origine, 7 013 titres définitifs ont été délivrés représentant une valeur de 46 073 638 francs et une contenance de 243 050 hectares; 560 demandes représentant une valeur de 3 193 114 francs et une contenance de 66 071 hectares ont été abandonnées par les parties ou rejetées par les tribunaux; 1 054 demandes représentant une valeur de 10 753 417 et une contenance de 136 044 hectares étaient en cours d'immatriculation au 1er janvier 1905.

Dans la période envisagée, la statistique du service foncier fait ressortir 3 439 mutations de propriétés portant sur une valeur de 15 223 532 francs. Si on compare ce chiffre à celui des propriétés immatriculées qui est de 7 013, on constate que près de la moitié des immeubles ont changé de propriétaire en huit ans, ce qui permet d'admettre que la totalité de la propriété changerait de mains en seize ans. En France, le cycle étant de quatorze ans environ, il en résulte que le courant des transactions immobilières a presque autant d'intensité à Madagascar que dans la Métropole.

De 1897 à 1905, les inscriptions hypothécaires ont été au nombre de 1 010 et ont représenté une valeur de 10 771 055 francs. Le nombre des propriétés immatriculées étant de 7 013, et représentant une valeur de 46 073 638 francs, il en résulte que le septième environ des propriétés a été grevé d'hypothèques et que celles-ci ont représenté à peu près exactement le quart de la valeur totale des propriétés. Mais d'autre part les remboursements ont été au nombre de 755 et se sont élevés à 5 355 064 francs. En fin de compte, au 1er janvier 1905 la dette hypothécaire n'était plus que de 5 415 991 francs sur une valeur totale de 46 073 638 francs, soit un neuvième environ.

Une indication très significative est donnée par le nombre des saisies qui s'est élevé seulement à 57 en huit ans, sur 7 013 propriétés immatriculées. Ce chiffre infime a une portée qu'on ne saurait méconnaître et qui, jointe à d'autres constatations, témoigne de la bonne situation économique de Madagascar.

Enfin, le nombre des opérations du service topographique pour reconnaissances, immatriculations, etc... s'est élevé du 4 mars 1896 au 1er janvier 1905 à 13 584, et a porté sur une superficie totale de 1 289 415 hectares.

Cultures. — L'étendue des cultures entreprises à Madagascar mesure une surface totale de 745 648 hectares, dont 18 852 sont exploités par les Européens et 726 796 par les indigènes.

39 067 hectares sont plantés en arbres et arbustes à production : caféiers : 1 839 139 pieds; cacaoyers : 308 725 pieds; vanilliers : 7 396 341 pieds; girofliers : 104 829 pieds; cocotiers : 397 825 pieds; caoutchouquiers : 242 410 pieds; manguiers : 221 027 pieds; arbres fruitiers divers : 765 570 pieds; mûriers : 1 494 266 pieds; canne à sucre : 37 485 847 pieds; tabac : 16 249 559 pieds; bananiers : 21 491 510 pieds; vignes : 240 869 pieds; théiers : 46 839 pieds; kolatiers : 504 pieds; eucalyptus : 1 077 828 pieds. Les 706 581 hectares restants se répartissent entre les cultures vivrières et maraîchères, dont les plus importantes sont : le riz : 374 146 hectares; le manioc : 137 524; les patates : 82 401; le maïs : 53 103; les haricots : 14 936; le mil : 10 160; les pommes de terre : 8 632; le saonjo : 7 190; l'ambrevade : 4 711; le tapia : 3 601; les arachides : 2 851; les pois du Cap : 2 546; le taitoavina : 1 941; les ouatiers : 1 208; le voemba : 1 208.

Industries forestières. — L'industrie forestière s'exerce à Madagascar sur une superficie de 235 620 hectares de forêts concédés à des Sociétés et à des particuliers contre une redevance annuelle de 13 673 francs, soit environ 0 fr. 06 par hectare de concession.

La répartition de ces concessions par région est la suivante : Andévorante 6 735; Angavo-Mangoro 31 665; Diégo-Suarez 4 581; Fénérive 3 662; Fianarantsoa 9 200; Fort-Dauphin 2 000; Mévétanana 100 000; Maroantsetra 39 710; Morondava 485; Tamatave 282; Vohémar 37 300.

Les principales essences de bois exploitées sont : le palissandre, l'ébène, le bois de rose, les bambous, l'ambora, l'hintsy, le lalona, le nato, le palétuvier, le rotra, le tehezana, le voapakamena le vintany, le varongy et divers bois de chauffage.

Outre ces concessions permanentes, il a été accordé en 1904 des permis temporaires de coupe, au nombre de 1 126, qui ont produit 15 600 mètres cubes de bois et une recette de 10 192 francs.

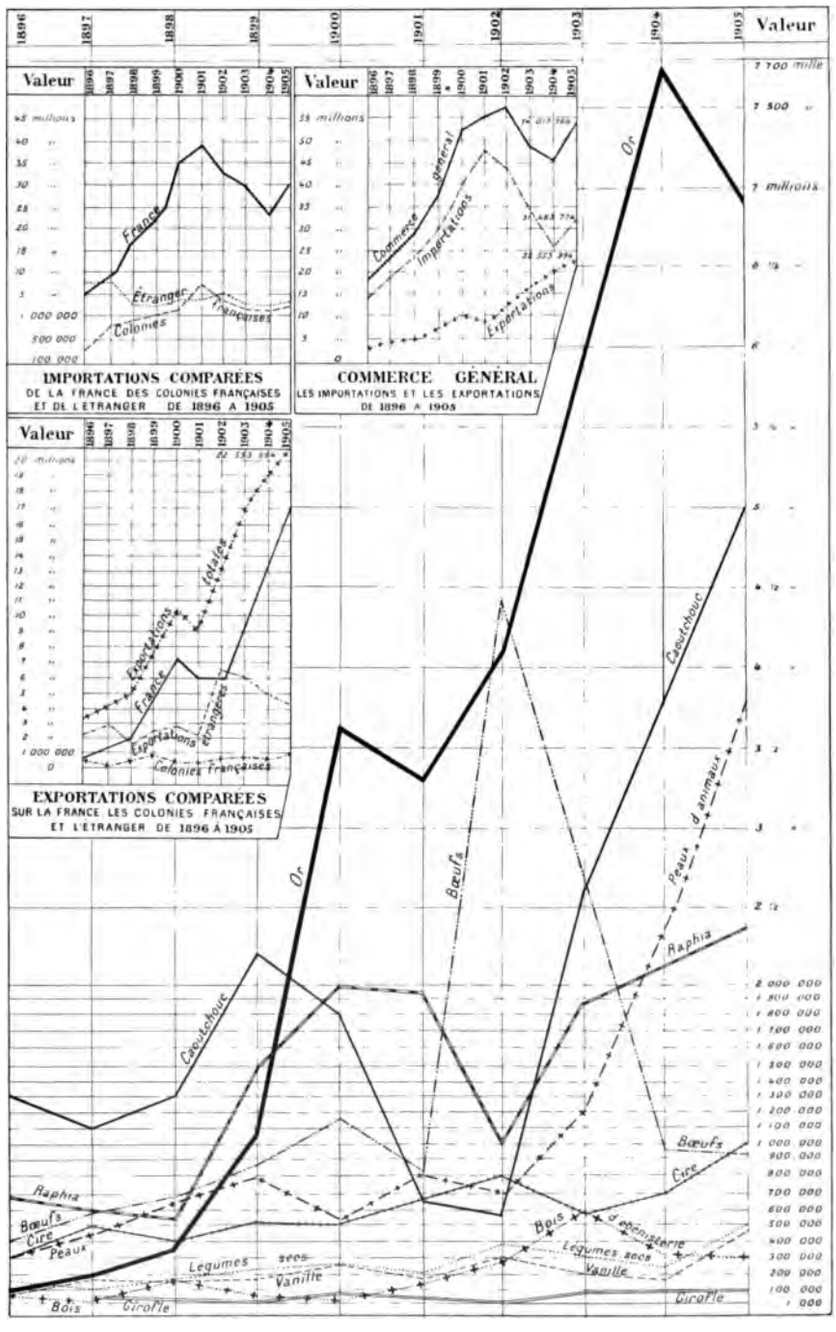

VALEURS DES EXPORTATIONS ANNUELLES DES DIX PRINCIPAUX PRODUITS
DE 1896 A 1905.

établies sur l'alcool (250 francs par hectolitre d'alcool pur), les vins, bières, liqueurs, huiles, sucres, sel, tabac, tissus, salaisons, conserves diverses, parfumerie, allumettes, etc...

D'autre part, dans un but social et d'hygiène publique, un décret du 29 août 1901, rendu sur la proposition de la colonie, a institué le contrôle sur toutes les boissons alcooliques et spiritueuses mises en vente ou en circulation dans la grande île, qu'elles y aient été fabriquées ou importées.

Les statistiques établissent que la mise en vigueur de ce décret a réussi à diminuer notablement l'importation des alcools nocifs et à favoriser au contraire l'usage des vins et des boissons hygiéniques.

L'application de certaines taxes de consommation, principalement de celles relatives aux industries du tabac et du sucre, a provoqué, non sans raison, les doléances des colons, des Chambres consultatives et de la Chambre d'agriculture de la colonie. On leur adresse ce reproche que, tout en étant de faible rapport, elles constituent une entrave à l'initiative privée. A mon avis, il y aurait avantage à ce que le Gouvernement de la Métropole n'assujettît à ces droits que quelques produits seulement, tels que : l'alcool, les vins et bières, l'opium, les liqueurs, les huiles d'olive, les huiles de pétrole, le sel, les tissus de coton et de laine, les cartes à jouer, la poudre à tirer, les articles pour divertissements et les allumettes.

Il faut éviter que la première manifestation de l'administration à l'égard des colons désireux de doter la grande île d'un produit nouveau, soit une exigence fiscale.

Parmi les autres taxes, il faut citer : la contribution des patentes, puis, l'impôt des licences, qui mérite une mention spéciale. Cette taxe, atteignant les débitants de boissons, est une des plus justifiées et des plus nécessaires, en ce sens qu'elle procure d'importants revenus au budget et qu'en même temps, en restreignant le nombre des débits et éliminant de ce commerce les gens sans aveu, elle permet de lutter contre les progrès de l'alcoolisme, vice auquel les Malgaches ne sont que trop enclins.

Au début, le prix de la licence était fixé à 600 francs pour Tananarive, Tamatave, Hellville, Diégo, Majunga et Fianarantsoa et à 300 francs pour toutes les autres localités.

Une expérience de plusieurs années ayant montré la nécessité de combattre plus efficacement encore le penchant des Malgaches à la boisson, un décret du 13 décembre 1902 éleva ces tarifs. A Tananarive, les licences qui étaient précédemment de 600 francs furent portées à 900 francs, et des augmentations analogues atteignirent les autres villes.

A l'exemple de ce qui se passe dans d'autres colonies françaises ou étrangères, les exotiques d'origine asiatique ou africaine furent soumis à une taxe spéciale dite de *séjour*, dont l'importance dépend de la profession ou du genre de commerce exercés.

J'ajoute que les diverses taxes commerciales en vigueur lorsque j'ai quitté l'île au mois de mai 1905 avaient toutes fait l'objet d'une sérieuse étude, renouvelée chaque fois que le besoin s'en était fait sentir.

Au nombre des questions d'intérêt commercial que l'administration eut à traiter, celle des communications maritimes donna lieu à des études et négociations nombreuses.

Au mois de septembre 1896, les relations de Madagascar avec les pays d'Europe étaient assurées principalement par la Compagnie des Messageries maritimes, la Compagnie des Chargeurs réunis et la Compagnie havraise péninsulaire, qui avaient créé, la première un service régulier bimensuel (départs de Marseille le 10 et le 25 de chaque mois), et les deux autres un service mensuel. La route suivie par les Messageries maritimes et la Compagnie havraise était celle de la Méditerranée et du canal de Suez tandis que les Chargeurs réunis utilisaient la voie. le Havre, Dakar, Cape-Town.

En outre, le *Mpanjaka*, navire des Messageries maritimes, desservait mensuellement quelques ports de la côte ouest.

Ce dernier service fut d'abord amélioré. Une nouvelle convention du 2 avril 1899 attribua aux Messageries maritimes et moyennant une subvention, la concession de l'exploitation du service maritime postal de la côte ouest pour une durée de 10 années. Le contrat créait de nouvelles escales et assurait la régularité du service et des correspondances avec les lignes d'Europe.

Deux ans plus tard, après des pourparlers assez longs, une convention du même genre, mais pour cinq ans seulement, fut passée le 12 mars 1901 avec la Compagnie des Chargeurs réunis pour le service des ports de la côte est.

Après avoir satisfait ainsi aux besoins les plus urgents, je me préoccupai d'établir un service régulier entre Madagascar et la côte orientale d'Afrique. Les négociations à ce sujet furent

Élevage. — L'élevage du bétail s'applique aux espèces bovines, chevalines, asines, ovines, caprines et porcines. Au 1er janvier 1905, il comptait 3 791 783 têtes (non compris les animaux affectés aux services publics) subdivisées ainsi qu'il suit :

2 867 612 bovidés; 1 074 chevaux; 875 ânes et mulets; 333 454 ovidés; 66 747 caprins; 522 021 suidés.

L'importance de l'élevage varie considérablement d'une région à l'autre. Elle se répartit ainsi :

45 703 têtes dans la région septentrionale; 748 892 dans la région méridionale; 1 540 416 dans la région centrale (Emyrne et Betsiléo); 544 338 sur le versant est; 912 434 sur le versant ouest.

Pour toute l'île, le chiffre des équides n'est que de 1 949; celui des animaux de boucherie : bœufs, moutons, porcs et chèvres, est de 3 789 834.

Les colons ne possèdent que 71 526 têtes de bétail contre 3 720 257 possédées par les indigènes. Par contre, sur les 1 949 équidés, 1 094 appartiennent aux colons et 855 seulement aux indigènes. Enfin sur les 855 équidés des indigènes, il en existe 809 dans la région centrale et 46 seulement dans l'ensemble des autres régions.

§ X

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL. — MESURES PRISES POUR FAIRE DE MADAGASCAR UN MARCHÉ FRANÇAIS. — LES TAXES SUCCESSIVES SUR LES TISSUS ÉTRANGERS. — SUPPRESSION DES DROITS DE SORTIE. — LE RÉGIME DOUANIER; CRITIQUES DONT IL EST L'OBJET. — LES TAXES COMMERCIALES; PATENTES ET LICENCES; TAXE DE SÉJOUR DES ASIATIQUES ET AFRICAINS. — LES SERVICES DE NAVIGATION; COMMUNICATIONS MARITIMES, POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES. — EXTENSION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES AFFAIRES ET PRÉPONDÉRANCE DU COMMERCE FRANÇAIS. — CE QUE COUTE A LA FRANCE LA POSSESSION DE MADAGASCAR; CE QU'ELLE PEUT LUI RAPPORTER.

En 1896, la prépondérance complète de l'étranger était le trait saillant dans le commerce extérieur de Madagascar. Les maisons anglaises, allemandes ou américaines monopolisaient en quelque sorte les affaires et aucun avantage n'était venu compenser pour la France les rudes épreuves de la conquête,

Nos produits étaient taxés au même tarif que ceux des autres Puissances jouissant du traitement dit « de la nation la plus favorisée » et payaient un droit de 10 pour 100 *ad valorem* à l'entrée. Tout d'abord, du jour où la loi d'annexion fut promulguée à Madagascar (27 septembre 1896), ce droit fut supprimé pour les produits français et maintenu pour tous les autres.

Puis, cette première mesure ayant été reconnue insuffisante, une loi du 16 avril 1897 mit en vigueur dans la colonie la loi du 11 janvier 1892 sur le tarif général des douanes et fut complétée bientôt après par un décret du 28 juillet 1897, accentuant encore pour certains articles, notamment pour les tissus, le caractère protectionniste de notre régime douanier.

Enfin, j'ai mentionné d'autre part (voir chapitres V et VI) les décrets spéciaux qu'il fallut prendre pour assurer la prépondérance aux tissus français sur les marchés de Madagascar.

Grâce à cet ensemble de mesures, la proportion de marchandises françaises importées dans l'île était, à la fin de 1905, de 93 pour 100, contre 7 pour 100 seulement de marchandises étrangères. Or c'était à peu de chose près la proportion inverse que j'avais trouvée à mon arrivée en 1896.

Les droits de sortie furent aussi revisés à diverses reprises et, en fin de compte, supprimés à quelques exceptions près.

Lorsque j'ai quitté la Colonie, ils se réduisaient à la perception pour les bœufs d'un droit de 15 francs qui, d'après le résultat des enquêtes faites à ce sujet, ne pouvait entraver en rien l'essor de l'exportation du bétail.

Je passerai maintenant une revue rapide des principales taxes qui furent établies pour compenser dans les ressources de la Colonie la diminution considérable de recettes produite par la mise en vigueur de la loi douanière du 11 janvier 1892.

On recourut d'abord aux taxes de consommation, fixées par le Gouvernement de la Métropole, qui sont toutes différentes des droits de douanes, en ce sens qu'elles peuvent indistinctement frapper des produits, soit importés, soit fabriqués dans la colonie. Ces taxes furent

établies sur l'alcool (250 francs par hectolitre d'alcool pur), les vins, bières, liqueurs, huiles, sucres, sel, tabac, tissus, salaisons, conserves diverses, parfumerie, allumettes, etc...

D'autre part, dans un but social et d'hygiène publique, un décret du 29 août 1901, rendu sur la proposition de la colonie, a institué le contrôle sur toutes les boissons alcooliques et spiritueuses mises en vente ou en circulation dans la grande île, qu'elles y aient été fabriquées ou importées.

Les statistiques établissent que la mise en vigueur de ce décret a réussi à diminuer notablement l'importation des alcools nocifs et à favoriser au contraire l'usage des vins et des boissons hygiéniques.

L'application de certaines taxes de consommation, principalement de celles relatives aux industries du tabac et du sucre, a provoqué, non sans raison, les doléances des colons, des Chambres consultatives et de la Chambre d'agriculture de la colonie. On leur adresse ce reproche que, tout en étant de faible rapport, elles constituent une entrave à l'initiative privée. A mon avis, il y aurait avantage à ce que le Gouvernement de la Métropole n'assujettît à ces droits que quelques produits seulement, tels que : l'alcool, les vins et bières, l'opium, les liqueurs, les huiles d'olive, les huiles de pétrole, le sel, les tissus de coton et de laine, les cartes à jouer, la poudre à tirer, les articles pour divertissements et les allumettes.

Il faut éviter que la première manifestation de l'administration à l'égard des colons désireux de doter la grande île d'un produit nouveau, soit une exigence fiscale.

Parmi les autres taxes, il faut citer : la contribution des patentes, puis, l'impôt des licences, qui mérite une mention spéciale. Cette taxe, atteignant les débitants de boissons, est une des plus justifiées et des plus nécessaires, en ce sens qu'elle procure d'importants revenus au budget et qu'en même temps, en restreignant le nombre des débits et éliminant de ce commerce les gens sans aveu, elle permet de lutter contre les progrès de l'alcoolisme, vice auquel les Malgaches ne sont que trop enclins.

Au début, le prix de la licence était fixé à 600 francs pour Tananarive, Tamatave, Hellville, Diégo, Majunga et Fianarantsoa et à 300 francs pour toutes les autres localités.

Une expérience de plusieurs années ayant montré la nécessité de combattre plus efficacement encore le penchant des Malgaches à la boisson, un décret du 13 décembre 1902 éleva ces tarifs. A Tananarive, les licences qui étaient précédemment de 600 francs furent portées à 900 francs, et des augmentations analogues atteignirent les autres villes.

A l'exemple de ce qui se passe dans d'autres colonies françaises ou étrangères, les exotiqnes d'origine asiatique ou africaine furent soumis à une taxe spéciale dite de *séjour*, dont l'importance dépend de la profession ou du genre de commerce exercés.

J'ajoute que les diverses taxes commerciales en vigueur lorsque j'ai quitté l'île au mois de mai 1905 avaient toutes fait l'objet d'une sérieuse étude, renouvelée chaque fois que le besoin s'en était fait sentir.

Au nombre des questions d'intérêt commercial que l'administration eut à traiter, celle des communications maritimes donna lieu à des études et négociations nombreuses.

Au mois de septembre 1896, les relations de Madagascar avec les pays d'Europe étaient assurées principalement par la Compagnie des Messageries maritimes, la Compagnie des Chargeurs réunis et la Compagnie havraise péninsulaire, qui avaient créé, la première un service régulier bimensuel (départs de Marseille le 10 et le 25 de chaque mois), et les deux autres un service mensuel. La route suivie par les Messageries maritimes et la Compagnie havraise était celle de la Méditerranée et du canal de Suez tandis que les Chargeurs réunis utilisaient la voie. le Havre, Dakar, Cape-Town.

En outre, le *Mpanjaka*, navire des Messageries maritimes, desservait mensuellement quelques ports de la côte ouest.

Ce dernier service fut d'abord amélioré. Une nouvelle convention du 2 avril 1899 attribua aux Messageries maritimes et moyennant une subvention, la concession de l'exploitation du service maritime postal de la côte ouest pour une durée de 10 années. Le contrat créait de nouvelles escales et assurait la régularité du service et des correspondances avec les lignes d'Europe.

Deux ans plus tard, après des pourparlers assez longs, une convention du même genre, mais pour cinq ans seulement, fut passée le 12 mars 1901 avec la Compagnie des Chargeurs réunis pour le service des ports de la côte est.

Après avoir satisfait ainsi aux besoins les plus urgents, je me préoccupai d'établir un service régulier entre Madagascar et la côte orientale d'Afrique. Les négociations à ce sujet furent

nombreuses et se poursuivirent successivement avec plusieurs Compagnies de navigation. Elles étaient encore en cours lorsque j'ai quitté la colonie.

A l'intérieur de l'île, fonctionne un service très complet de communications postales et télégraphiques. Il est assuré par des fonctionnaires et agents de la Métropole, des agents du cadre local, des télégraphistes indigènes, et, dans les localités où il n'existe pas d'agent technique, par le personnel administratif des provinces ou des cercles et les employés des douanes.

Un service de transport des voyageurs et des dépêches par voitures automobiles fonctionne entre le point terminus de la voie ferrée et Tananarive, depuis le 1er juin 1903. Malgré les difficultés du pays, ce service a donné un excellent rendement. Le courrier de France parvient à Tananarive environ 28 heures après son débarquement à Tamatave (*Voir* chapitre X).

Sur le canal des pangalanes, la Betsiboka, l'Ikopa, la Tsiribihina, le Mangoky et l'Onilahy, le transport des courriers est assuré par chaloupes ou canots à vapeur, et par pirogues; sur les autres lignes, dans l'intérieur de l'île, il est effectué à dos d'homme. Il a été créé à cet effet des relais de porteurs (tsimandoas) dans les principaux postes.

Le réseau télégraphique s'étend sur 5 147 kilomètres; la longueur totale des conducteurs est de 9 776 kilomètres.

Trois réseaux téléphoniques urbains fonctionnent à Madagascar : un à Tananarive, qui compte 176 abonnés, un à Tamatave avec 60 abonnés et un troisième à Majunga avec 42 abonnés.

Le commerce extérieur a plus que triplé en neuf ans et est passé de 17 593 822 francs en 1896 à 54 007 766 francs en 1905. En outre, à la fin de cette même année, l'arrivée du chemin de fer dans la vallée du Mangoro a placé la colonie dans les conditions les plus favorables pour l'extension rapide de son mouvement commercial.

Sur les chiffres ci-dessus, les importations se sont élevées de 13 987 931 francs à 31 463 774 francs. Quant aux exportations, qui sont le principal critérium de la mise en valeur d'un pays, elles ont plus que sextuplé dans la même période et sont passées de 3 605 951 francs à 22 553 994 francs.

Enfin, dans le commerce général de la colonie, la part de la France (colonies non comprises) qui ne dépassait pas 6 535 069 francs en 1896 a également sextuplé et s'est élevée à 36 978 845 francs en 1904. Si l'on considère d'autre part que, pour les importations seules, cette part est de 93 pour 100 du chiffre total, il n'est pas exagéré de dire que les efforts accomplis depuis neuf ans ont abouti au résultat cherché : *faire de Madagascar un marché presque exclusivement français.*

Dans le même ordre d'idées, je mentionnerai certaines mesures prises pour le développement du commerce intérieur au profit de nos nationaux. Ce furent : la mise en vigueur du système métrique français; le retrait de la monnaie coupée; l'obligation imposée aux commerçants, tant indigènes, que chinois, hindous ou autres d'origine exotique, de tenir des livres établis suivant les principes de notre législation commerciale; enfin l'institution de grandes foires régionales, qui sont entrées complètement aujourd'hui dans les usages des indigènes.

D'autre part, aucune occasion ne fut négligée : publications dans le journal en langue malgache, le *Vaovao*, kabary, fêtes publiques, tournées d'inspection, etc... pour inciter les Malgaches à se vêtir à l'européenne et à devenir ainsi des consommateurs de draps et de tissus français. A Tananarive, nombre d'indigènes, les jeunes gens surtout, ont quitté le lamba pour s'habiller comme nous; les femmes malgaches de condition aisée font aussi d'assez grosses dépenses de toilette, et leur clientèle n'est pas la moindre de celles dont tirent profit nos modistes et couturières européennes établies dans les principales villes de la colonie.

Il resterait à mentionner ici les mesures prises pour favoriser l'essor industriel de Madagascar et les principaux établissements déjà créés. Mais ce sujet a donné lieu (*Voir* chapitre XI) à des développements qui me dispensent d'y revenir.

En résumé, l'ensemble des résultats économiques obtenus dans les différentes branches de l'agriculture, du commerce et de l'industrie met Madagascar à l'abri de cette critique, souvent formulée, que nos possessions vivent uniquement du contribuable français. Il n'est pas douteux qu'une colonie naissante, où tout est à créer, impose au début certaines dépenses à la Métropole. Mais il ne s'agit là que d'avances, qui, à une époque plus ou moins rapprochée, seront productives d'intérêts compensateurs pour l'industrie et le commerce général de la nation. Enfin, à ceux qui sont impatients du bénéfice immédiat, on peut dire qu'en ce qui concerne Madagascar cette ère de restitution semble proche, si tant est qu'elle ne soit pas déjà ouverte.

Quel est en effet le bilan actuel de la colonie?

Les dépenses de souveraineté, *les seules que fasse la France à Madagascar*, consistent *uniquement* dans l'entretien du corps d'occupation; on ne peut englober dans ces dépenses celles

des travaux et des troupes de Diégo-Suarez qui sont engagées, non pas en vue de la protection immédiate de la colonie, mais du rôle que notre point d'appui de la flotte est appelé à jouer dans la défense générale de notre empire colonial. Tout compte fait, le budget de l'Etat fournit pour les troupes de Madagascar une quinzaine de millions par an, dont cinq environ rentrent en France. Le surplus, soit dix millions, représente le sacrifice annuel de la Métropole, si sacrifice il y a.

En retour, Madagascar achète chaque année à la France pour 25 millions de marchandises, fournit à son industrie pour 15 millions de produits, entretient dix mille de ses enfants, lui prépare pour l'avenir des débouchés beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, et enfin, lui assure dans l'hémisphère austral un centre d'action politique, militaire et économique, qu'elle ambitionnait depuis longtemps. Tout bien pesé, il est permis d'apprécier que la Métropole ne paie pas d'un prix trop élevé ces divers avantages.

STATISTIQUE

Le commerce extérieur de Madagascar de 1896 à 1904 a suivi la progression suivante :

1896	Importations	13 987 931	francs.	Exportations	3 605 951 francs.
1897	—	18 358 918	—	—	4 342 432 —
1898	—	21 627 817	—	—	4 974 548 —
1899	—	27 916 614	—	—	8 046 408 —
1900	—	40 470 813	—	—	10 623 869 —
1901	—	46 032 759	—	—	8 975 473 —
1902	—	42 289 036	—	—	13 144 440 —
1903	—	33 107 171	—	—	16 471 128 —
1904	—	26 419 384	—	—	19 357 464 —
1905	—	31 463 774	—	—	22 553 994 —

J'ai indiqué au chapitre XII l'importance relative du trafic sur les principaux produits.

En 1904, la provenance des marchandises importées et la destination de celles exportées se sont réparties comme il suit entre les divers pays :

France.	Importations	22 891 826	francs.	Exportations	14 087 019 francs.
Angleterre.	—	632 994	—	—	725 462 —
Allemagne.	—	230 457	—	—	2 887 310 —
Amérique	—	81 314	—	—	» » —
Colonies françaises. .	—	1 366 670	—	—	581 401 —
Suède et Norvège. . .	—	20 035	—	—	» » —
Côte d'Afrique. . . .	—	412 920	—	—	514 191 —
Colonies anglaises. .	—	628 915	—	—	493 521 —
Egypte.	—	12 752	—	—	» » —
Autres pays	—	141 501	—	—	68 560 —
	TOTAL. . .	26 419 384	francs.	TOTAL. . .	19 357 464 francs.

En 1904 on a en outre importé dans l'île, pour les besoins des services publics, 2 555 297 francs de marchandises non comprises dans les chiffres précédents.

La répartition entre les différents ports du commerce général extérieur (importations et exportations réunies) pour l'année 1904 a été la suivante :

Tamatave	20 544 532	francs.
Majunga.	7 539 324	—
Diégo-Suarez	5 481 418	—
Mananjary.	2 482 923	—
Nossi-Bé	2 149 814	—
Andévorante.	2 063 247	—
Tuléar	1 576 082	—
Fort-Dauphin	1 079 373	—
Vatomandry	808 441	—
Farafangana.	527 325	—
Analalava.	413 404	—

Vohémar	371 819 francs.
Morondava	311 864 —
Sainte-Marie	205 444 —
Ambohibé	101 185 —
Mahanoro	100 058 —
Maintirano	20 595 —

Caoutchouc de Madagascar. — D'après un renseignement que je dois à l'obligeance de la Maison Michelin, les deux principales variétés marchandes de caoutchouc de Madagascar, le *Madagascar rosé* et le *Madagascar noir*, dont le prix s'était maintenu pendant de longues années aux environs de 7 francs le kilo pour le premier et 5 francs le kilo pour le second, se sont vendues récemment 10 francs le kilo (rosé) et 8 fr. 50 le kilo (noir) sur le marché du Havre. Cette hausse importante sur un des principaux produits de la colonie, témoigne de l'efficacité des mesures que j'avais prises dans ces dernières années, aussi bien pour en développer la récolte que pour en empêcher la sophistication.

Industrie minière. Exploitation de l'or. — Je rappelle la progression, déjà indiquée au chapitre XI, de la production d'or à Madagascar, de 1896 à 1905 :

En 1896	112 207 francs.	En 1899	1 043 253 francs.	En 1902	4 132 622 francs.
En 1897	213 612 —	En 1900	3 009 160 —	En 1903	5 856 778 —
En 1898	336 502 —	En 1901	2 821 200 —	En 1904	7 692 942 —

La production de 1904, représentant au total 2 451 kilogrammes, a été extraite dans 29 régions par quantités variant entre 457 et 10 kilogrammes.

Les régions ayant donné, pendant cette période, une production supérieure à 100 kilos. sont énumérées ci-après :

Bassin du Mananjary (rive gauche)	457 kilog.
Mahanoro-Sahantsio	246 —
Betsiriry	220 —
Fanantara	182 —
Compagnie occidentale (ancienne concession Suberbie)	168 —
Rianila-Vohitra-Haut-Ivondro	134 —
Faraony-Namorona	128 —
Tsinjoarivo-Andranofito	115 —

Le nombre de titres d'exploitation de gisements aurifères en 1904, était de 261 pour une surface de 164 864 hectares exploités. Le nombre de permis de recherche de gisements délivrés pendant cette même année, s'est élevé à 1 003. En 1896, l'exploitation aurifère ne portait que sur 25 hectares.

Comme je l'ai indiqué précédemment, la presque totalité de la production aurifère provenait encore, lorsque j'ai quitté la colonie, du traitement des alluvions par le procédé primitif de la batée. La teneur de ces alluvions peut être estimée à une moyenne de 0 gr. 60 à un gramme au mètre cube, mais des teneurs beaucoup plus élevées, atteignant 10 à 12 grammes et plus, ont été rencontrées sur certains points.

Des découvertes très intéressantes d'or en roche ont eu lieu aussi dans diverses régions, à la fin de 1904 et au commencement de 1905. Les constatations faites, si pleines de promesses qu'elles fussent, ne permettaient pas, cependant, des affirmations absolument nettes quant à l'existence à Madagascar de filons très riches, susceptibles de produire de ces coups de fortune tels que ceux dont les gisements d'autres parties du monde nous ont donné des exemples. Mais, cette réserve faite, il paraît impossible que, dans un pays où les alluvions sont si étendues, et parfois si riches, on ne découvre pas un jour ou l'autre des filons véritables, dont l'exploitation pourra, avec une bonne législation minière, rémunérer très largement les capitaux engagés.

J'ajoute à ce propos que le nouveau décret minier dont il a été question plus haut (Chapitre XI), a été publié au *Journal Officiel de la République française* du 24 mai 1907; il reflète en grande partie, les principes du décret de 1902 qui avait été, à mon avis, prématurément abrogé.

§ XI

Conclusions.

Le programme que je m'etais propose de realiser à Madagascar, peut se resumer ainsi :

1° Au point de vue politique et administratif, pénétrer dans toutes les parties de l'Ile, y rétablir l'ordre et la sécurité et assurer partout l'autorite incontestee de la France;

2° Faire à notre commerce national une situation privilegiee;

3° Reduire les charges qui resultaient pour la France de sa nouvelle acquisition; à cet effet, creer le plus tôt possible à la Colonie des ressources lui permettant de se suffire, tout en n'imposant les populations que dans la limite de leurs moyens;

4° Permettre aux colons de faire œuvre d'initiative en supprimant les entraves que l'ancien Gouvernement malgache avait apportees à leur activite, en donnant toutes les garanties voulues à l'exercice de leurs droits et en mettant à leur disposition un outillage public et des moyens de transport suffisamment perfectionnés;

5° Améliorer les conditions d'existence des indigènes, préserver la race de la dechéance dont elle etait menacée, elever le niveau intellectuel et social des populations, en respectant le plus possible leurs coutumes et leurs institutions traditionnelles.

Ce programme a ete entièrement rempli.

Situation politique. — L'occupation de l'Ile est complete. L'action de la France s'etend partout, non seulement à l'etat d'influence politique preponderante, mais sous la forme d'une autorite effective, affranchie de toute concurrence et de toute compétition. La question des rivalites etrangères n'existe plus : toutes les difficultés qu'elle avait soulevées au debut ont ete resolues.

L'état d'esprit général des indigenes est excellent, surtout dans les regions peuplees de l'Emyrne et du Betsileo; toutefois, il faut compter encore avec la credulite et l'impressionnabilite des populations malgaches et envisager la possibilite que certains anciens chefs politiques ou religieux, qui vivaient autrefois de pillage et d'exactions, cherchent à exploiter, au detriment de la France, les incidents de la politique extérieure.

Situation administrative. — Les populations malgaches ont été très sensibles aux mesures liberales qui ont progressivement modifie leur condition et substitue à leur profit le régime de large association aux affaires publiques à celui d'administration européenne généralisée que la gravite des circonstances avait obligé d'adopter au début.

Situation financière. Régime fiscal. — Au point de vue financier, Madagascar a donné, de 1896 à 1905, la plus large satisfaction aux desirs du Gouvernement de la Metropole et du Parlement. La subvention de 2 millions attribuee au debut à la Colonie, a ete reduite chaque annee à partir de 1897 et supprimee en 1903, sur la proposition que j'ai moi-même formulee.

Depuis lors, Madagascar a pourvu à toutes ses depenses au moyen de ses seules ressources. En outre, dès longtemps avant, le budget local avait pris à sa charge des depenses auxquelles le budget de l'État pourvoit encore pour des colonies beaucoup plus anciennes, depenses dont certaines constituent réellement des charges de la souverainete. Cependant, les recettes budgétaires sont allées en s'accroissant jusqu'en 1905, autant par suite du rendement plus regulier des impôts, qu'en raison du developpement economique du pays, des perfectionnements de l'organisation politique et administrative et du fonctionnement meilleur des services financiers et comptables.

En même temps, on s'est efforce d'enlever aux obligations fiscales des Malgaches, tout ce qu'elles avaient d'arbitraire et d'abusif au temps de l'ancien Gouvernement. Les privilèges ont disparu et le système mis en vigueur offre toutes garanties contre les exactions.

État social. — En retour de la charge de l'impôt, les Malgaches ont été dotés d'institutions qui, adaptant les principes democratiques à leurs traditions et à leurs coutumes, leur assurent, pour leurs personnes, leurs familles et leurs biens, des garanties entièrement comparables à celles que nous possedons en France.

A toutes ces mesures bienveillantes sont venues s'ajouter les œuvres d'assistance médicale et d'enseignement.

Les resultats demographiques etant à assez longue echeance, l'action salutaire de l'assistance

médicale n'est pas encore susceptible de constatations d'ensemble; ce n'est pas en quelques années qu'on peut guérir la misère physiologique de toute une race et faire disparaître les causes profondes qui l'ont provoquée. Il faut donc savoir attendre; mais l'empressement des indigènes à fréquenter les formations sanitaires, les heureux effets locaux déjà constatés et enfin les facultés prolifiques de la plupart des populations malgaches sont de nature à inspirer confiance dans l'efficacité des mesures prises et dans les résultats de l'avenir.

Outillage public. — Dans ces dernières années, la Colonie a fait de gros efforts pour la constitution de son outillage public. Les travaux de fortune, routes, bâtiments, ponts, etc., véritables ouvrages de campagne, entrepris pendant la période de pénétration et d'occupation du territoire, ont fait place à des œuvres définitives.

Un premier réseau de routes carrossables a été construit et répond très suffisamment aux besoins du trafic dans les principaux centres de colonisation.

Des communications maritimes régulières relient les ports de l'île les uns aux autres ainsi qu'aux grandes lignes d'Europe. Tous les services publics sont installés dans les conditions voulues pour leur bon fonctionnement. Enfin, l'avancement des travaux du chemin de fer promet à bref délai un important débouché à toutes les productions des régions centrales qui sont les plus peuplées et les mieux cultivées de Madagascar.

Commerce. — Le commerce extérieur de l'île a plus que triplé de 1896 à 1905, passant comme on l'a vu de 17 millions à 54 millions. Les exportations ont plus que sextuplé pendant le même délai, s'élevant en 8 ans de 3 605 951 francs à 22 553 994 francs. Encore ce dernier chiffre ne traduit-il pas toute la production de l'île, car depuis quelques années la consommation des Européens et des indigènes trouve sur place nombre de produits qu'elle demandait précédemment à l'extérieur. Pour exalter cette production, l'administration a pris en toute circonstance les mesures les plus propres à inciter les indigènes au travail, en même temps qu'elle facilitait l'installation des colons et le succès de leurs entreprises. Sans prétendre tracer à ceux-ci leur voie, ce qui l'aurait fait sortir de son rôle et du cadre de ses responsabilités, elle a mis à la portée de tous ses conseils, lorsqu'on les lui a demandés, et aussi les renseignements recueillis par ses fonctionnaires, officiers et agents des divers services. Ce travail d'investigation et de vulgarisation s'est poursuivi sans interruption pendant neuf années, et, grâce à lui, la Colonie est connue aujourd'hui dans son ensemble, aussi complètement qu'il était permis de l'espérer.

Questions militaires. — De 1896 à 1905, les troupes et services du corps d'occupation ont accompli avec des effectifs et des moyens restreints une tâche considérable en pacifiant et pénétrant toutes les parties de l'île, en conduisant l'organisation défensive de Diégo-Suarez jusqu'à l'achèvement du programme qui avait été tracé par le Parlement, enfin en faisant une étude approfondie des questions de défense générale et en préparant, pour l'éventualité d'une attaque extérieure, la meilleure utilisation possible des forces stationnées dans la Colonie. En se plaçant à ce dernier point de vue, il est à souhaiter qu'on maintienne à Madagascar les effectifs nécessaires. Il importe aussi de ne pas perdre de vue que les événements de la guerre russo-japonaise ont nettement confirmé l'importance stratégique de Diégo-Suarez, comme point d'appui de la flotte et comme base éventuelle de reconcentration et de ravitaillement pour les escadres à destination de l'Extrême-Orient.

En résumé, si tous les efforts mentionnés dans les pages qui précèdent n'avaient pas été fournis, nous en serions encore à connaître la plus grande partie du territoire de Madagascar; de même qu'autrefois les Hovas, nous n'occuperions effectivement que quelques régions de l'intérieur et de la côte, sur les frontières desquelles les Sakalaves, les Baras, les Antandroy, les Mahafaly et maintes autres tribus continueraient leurs incursions et leurs razzias; le commerce général oscillerait aux environs du chiffre de 17 millions comme en 1896 et la plupart des affaires se traiteraient encore au bénéfice de l'étranger; la colonie n'exporterait pas bon an mal an 7 à 8 millions d'or, tirés en grande partie de régions complètement inconnues en 1896; elle n'aurait ni routes carrossables, ni chemin de fer; enfin, sur les quelques milliers de nos compatriotes qui y trouvent aujourd'hui une existence relativement large et facile, un bon nombre chercheraient encore leur voie, en quête d'une situation.

Ce qui manque surtout à notre nouvelle possession, c'est une population indigène suffisamment nombreuse. Mais le moyen d'y remédier a été créé; cette lacune commencera à se combler lorsque

les œuvres d'assistance médicale et de protection de l'enfance auront fonctionné pendant le quelque vingt ans nécessaires pour voir apparaître les premiers résultats significatifs.

De même, l'extension de l'enseignement et surtout de l'enseignement professionnel, réussi vite à nous attacher la jeunesse indigène chez les tribus les plus récemment soumises, et compenser ainsi les réserves que la génération actuelle, encore hier sous les armes, peut apporte au fond du cœur à la sincérité de son ralliement.

Enfin, il faut tendre de plus en plus à donner à Madagascar une administration simple, pe coûteuse, utilisant surtout l'élément indigène; les fonctionnaires européens doivent être pe nombreux, mais choisis de façon qu'ils suppléent à leur petit nombre par le savoir, l'initi tive, et surtout par une connaissance approfondie des coutumes et de la langue du pays. Ain la plus grande partie des ressources dont dispose la Colonie pourra-t-elle être employée favoriser la mise en valeur du sol, à accroître l'outillage public, à multiplier les moyens communication et de transport, et enfin, à développer les œuvres sociales d'enseignemen d'assistance et de solidarité qui, à Madagascar comme ailleurs, sont un facteur important progrès et de prospérité.

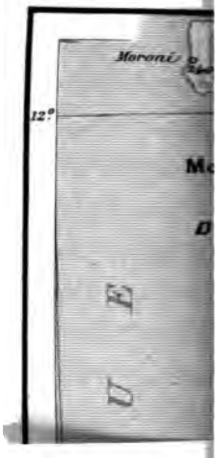
Moroni
12°
Me
D
E
U

TABLE DES GRAVURES

FRONTISPICE.

Portrait du général Gallieni.

PLANCHE I.

Majunga où les souvenirs de la campagne sont encore vivants, offre un aspect misérable et désolé. — A Tampina, des cases betsimisarakas sont aménagees pour nous recevoir. — Un coin de la forêt malgache. — Devant Sainte-Marie. (Cl. de M. Rey.) . . . . . p. 4

PLANCHE II.

Sainte-Marie. Une baignade indigène. Je retrouve là les mêmes aspects qu'autrefois, la même puissance de végétation tropicale. (Cl. de M. Rey.) . . . . . p. 8

PLANCHE III.

A Tamatave, une partie des troupes est casernée dans le vieux fort hova, démoli depuis. — Nous découvrons Tananarive dont la haute silhouette domine une plaine immense. (Cl. de M. Prudhomme.) — De Marseille à Madagascar. Un vieux plan de Tamatave. — Itinéraire de Tamatave à Tananarive en 1896. . . . . p. 12

PLANCHE IV.

Nos Sénégalais, quelquefois tapageurs en garnison, sont admirables au feu, de bravoure et d'intrépidité. (Cl. de M. le cap. Müller.) — Femmes etsimisarakas. (Cl. app. à Mme Langlois.). . . . . p. 16

PLANCHE V.

Le Mangoro. — Sur la route de Tananarive : dans la plaine du Mangoro . . . . . p. 20

PLANCHE VI.

La situation politique de Madagascar avant l'occupation française . . . . . p. 28

PLANCHE VII.

Le palais de la reine à Tananarive. — Une manœuvre à Tananarive. (Cl. de M. le Dr Beigneux.) — Ancienne porte malgache à Tananarive . . . . . p. 30

PLANCHE VIII.

L'artillerie en filanzane, seul mode de transport possible dans bien des régions de Madagascar. — Femme hova en filanzane . . . . . p. 32

PLANCHE IX.

Je supprimai les pénalités barbares que l'ancienne justice malgache appliquait aux moindres délits . . . . . p. 34

PLANCHE X.

L'Emyrne fut divisée en cinq circonscriptions militaires. . . . . p. 36

PLANCHE XI.

Au début, l'état-major centralisa toutes les questions. — La reine passant avec son cortège devant la cathédrale catholique. (Cl. de M. le Dr Beigneux.) . . . . . p. 40

PLANCHE XII.

Les progrès de l'occupation française et de la pacification d'octobre 1896 à fin juin 1897. p. 44

PLANCHE XIII.

École professionnelle de Tananarive. Un bijoutier malgache. — Atelier à fer dans une école rurale du cercle d'Ankazobé. (Nord de l'Emyrne.) — Atelier à bois dans une école rurale. — L'hôpital d'Isoavinandriana fut réquisitionné pour les malades du corps d'occupation.. . . . . p. 52

PLANCHE XIV.

Je fis consulter souvent les anciens des villages . . . . . p. 56

Planche XV.

Les deux tracés envisagés en 1907. (Le chemin de fer.) — L'observatoire de Tananarive reconstruit au début de 1897. — Les médecins militaires groupèrent pour les soigner les lépreux qui circulaient dans l'île. — Les ruines des usines de Jean Laborde, à Mantasoa. . . . . p. 60

Planche XVI.

Vieille femme bara d'Ihosy. (Sud du Betsiléo.) — On rencontre sur toute la côte ouest des pirogues légères à balancier. — Les prestations assurèrent l'exécution des convois de ravitaillement. — La place d'Andohalo en 1896 . . . . . p. 62

Planche XVII.

L'atelier de peausserie à l'école professionnelle de Tananarive. — Les médecins militaires sont chargés d'inspections d'hygiène et de tournées de vaccine . . . . . p. 64

Planche XVIII.

Un officier hova, fin de 1896. (Cl. de M. le Dr Beigneux.) — Un hôpital indigène fut inauguré à Tananarive le 6 février 1897. — L'atelier de tannerie à l'école professionnelle de Tananarive. . . . . p. 68

Planche XIX.

Tamatave. Les premiers travaux de voirie et d'assainissement. — Tamatave. Le quartier européen s'étend du côté du nord. . . p. 78

Planche XX.

Panorama de Fort-Dauphin. Pays pittoresque, fertile, climat d'une douceur et d'une salubrité remarquables. (Cl. de M. le commandant Détrie.) — Un coin de la rade de Diégo-Suarez . . . . . p. 82

Planche XXI.

Les femmes sakalaves sont grandes et bien découplées. — Mon itinéraire autour de l'île en 1897. La rade de Diégo, la montagne des Français et la montagne d'Ambre. — Une pêcherie dans les lagunes entre Tamatave et Andévorante. — Au milieu de ses suivantes, la reine Binao, un des chefs de la contrée qui fait face à Nossi-Bé. . . p. 86

Planche XXII.

Maroantsetra et Vohémar. — Ménabé et pays limitrophes. — Femmes sakalaves du Ménabé du Nord. (Cl. de M. le cap. Müller.) p. 88

Planche XXIII.

Les guerriers sakalaves résolus à ne céder qu'à la force. (Cl. de M. le cap. Müller.). p. 92

Planche XXIV.

Ce que serait la France en Europe si sa population actuelle se disséminait à la densité de celle de Madagascar. — Superficies de Madagascar rapportées : I à la densité réelle de population ; II à la densité de population de l'Emyrne ; III à la densité de population de la France. — Fianarantsoa rappelle assez exactement l'aspect d'ensemble de Tananarive. (Cl. de M. Prudhomme.) — Le 10 novembre 1897, les premières voitures font leur entrée à Tananarive (à l'angle supérieur gauche, l'ancienne place d'Andohalo se transforme en square). p. 98

Planche XXV.

Kabary aux Betsiléos, le 23 septembre 1897. p. 102

Planche XXVI.

Monument commémoratif betsiléo. Au sommet, des têtes de bœufs immolés en sacrifice. — Itinéraire de Tananarive à Fianarantsoa et retour par Antsirabé et Misrinarivo. — Tananarive. L'avenue de France avant les premiers travaux. . . . . p. 104

Planche XXVII.

Le lac du Cratère de Tritrive. (Cl. de M. Ratsimamanga.) — Un orchestre indigène à Arivonimamo. . . . . p. 112

Planche XXVIII.

Deux itinéraires sur le plateau central. . p. 124

Planche XXIX.

Soanierana et le fort Voyron, vus de la haute ville de Tananarive. — Ambohimanga, couchée dans un lit de verdure . . p. 128

Planche XXX.

Itinéraire de mon voyage sur les côtes en 1898. — Une porte du Rova à Ambohimanga. — Un groupe d'Indiens à Majunga. p. 130

Planche XXXI.

Les troupeaux de Rainimosy. — Guerriers antanosy de la région de Fort-Dauphin. — Tananarive ; un coin de la place Jean-Laborde en 1899. (Ancienne place d'Andohalo aujourd'hui transformée. Voir pl. 24.) p. 134

Planche XXXII.

Le pont et les chutes du Mananakazo. — Un groupe d'Anjouanais à Majunga. . . . . p. 136

Planche XXXIII.

La danse des Marakely, gymnastes indigènes. . . . . p. 140

Planche XXXIV.

Tracé du chemin de fer de la côte est à Tananarive. (D'après un croquis de M. le commandant Dubois.). . . . . p. 152

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE XXXV.

La route de l'Est. Bourjanes attelés au pousse-pousse. — « L'Andévorante » sur le canal des Pangalanes. — La route de l'est est ouverte à la circulation le 31 décembre 1900. — Pendant l'escale à Nossi-Bé. p. 168

PLANCHE XXXVI

Une revue à Tananarive. — Le bac du Mangoro. — Les bourjanes sont délaissés pour l'automobile. . . . . p. 170

PLANCHE XXXVII.

Majunga. Vue du port. — La place Jean-Laborde, le jour de ma rentrée à Tananarive. (22 août 1900.). . . . . p. 172

PLANCHE XXXVIII.

Le village indigène à Antsirane. — Un coin de la montagne des Français, massif calcaire au sud-est de Diégo-Suarez. — Le jeune Kamamy, héritier des rois sakalaves, sa mère et son tuteur Havana. — Ambavaniasy, relais postal dans la forêt de l'est . . p. 184

PLANCHE XXXIX.

La gare du chemin de fer d'Ivondro à l'origine du canal des Pangalanes. — Village de Beforona. — Tombeaux sakalaves au Ménabé . . . . . p. 192

PLANCHE XL.

Convoi fluvial arrivant à Brickaville par le canal des Pangalanes et la Vohitra. — Type de femme sakalave d'Ambenja (côte nord-ouest). — Jeune femme bara d'Ankazoabo (province de Tuléar). — Un costume primitif (province de Farafangana). — Paroles et accompagnement... Femmes tanalas rythmant leur chant en frappant en cadence sur un bambou. . . . . p. 200

PLANCHE XLI.

L'élevage du cheval à la ferme d'Iboaka. (Province de Fianarantsoa.) — Partie de campagne d'étudiants malgaches. (Cliché de M. le capitaine Laporte.). . . . . p. 204

PLANCHE XLII.

Tananarive. Défilé de la fête des enfants, instituée pour honorer les familles nombreuses. . . . . p. 208

PLANCHE XLIII.

Carte géologique . . . . . p. 214

PLANCHE XLIV.

Carte ethnographique . . . . . p. 216

PLANCHE XLV.

Commandement supérieur du sud. État de la pacification en janvier 1901. — Commandement supérieur du sud. État de la pacification en mai 1902 . . . . . p. 218

PLANCHE XLVI.

Le colonel Lyautey. — Femmes sakalaves d'Ambato (Côte nord-ouest) . . . . . p. 220

PLANCHE XLVII.

Groupe de Baras Imamonos (province de Tuléar). — Colon conduisant un convoi. — L'œuvre de la goutte de lait à Fianarantsoa; la pesée des nourrissons. (Cliché de M. le Dr Beigneux,) . . . . . p. 224

PLANCHE XLVIII.

Travaux de prolongation du canal des Pangalanes dans la province de Mananjary. (Cliché de M. l'administrateur Godel.) — Un défrichement pour la culture du coton. . . . . p. 232

PLANCHE XLIX.

Les courses à Tananarive. — Le tennis à Tananarive . . . . . p. 240

PLANCHE L.

Marovoay. Une cavalerie originale . . . . p. 244

PLANCHE LI.

Le Mangoro. Les premiers travaux du pont du chemin de fer. — Moramanga. L'hôpital de l'assistance médicale indigène. — Les exploitations aurifères. A la recherche du filon . . . . . p. 248

PLANCHE LII.

Entrée du tunnel de Vongo-Vongo. — Un service d'automobiles est créé entre Tananarive et la côte est. — Les chutes de Koma. p. 254

PLANCHE LIII.

Moramanga, station principale du chemin de fer entre la côte et Tananarive. — Le régime du protectorat intérieur fut appliqué chez les Sakalaves de l'ouest. — Les Femmes de France à Tananarive . . . . . p. 264

PLANCHE LIV.

Nos fonctionnaires indigènes de l'Emyrne forment un corps instruit et expérimenté. — Au bord du lac Itasy. — Au pied des chutes de Koma . . . . . p. 276

PLANCHE LV.

Carte des ressources minières . . . . . p. 280

PLANCHE LVI.

Le train d'inauguration. — Halte en forêt. p. 288

PLANCHE LVII.

Le général Roques. (Cliché Sartony.) — Andobarano. Remblai du chemin de fer au kilomètre 79 . . . . . p. 290

PLANCHE LVIII.

Carte des productions de Madagascar. . . p. 292

PLANCHE LIX.

Ouvrier hova du chemin de fer touchant une gratification. — Types bezanozanos de la région de Moramanga. — Les femmes hovas sont de fort habiles dentellières . . p. 296

PLANCHE LX.

Un coin accidenté de la plaine du Mangoro ; travaux de tracé du chemin de fer. — En Emyrne, la plate-forme du chemin de fer, sous le nom de route de l'Ikopa, est en grande partie terminée. . . . . p. 304

PLANCHE LXI.

Tananarive. Le marché du Zoma. — Tracé général du chemin de fer. — Un atelier de chapellerie à Tananarive. M. Rabenja et ses ouvriers. . . . . p. 312

PLANCHE LXII.

Une batterie à Diégo-Suarez. — Le pont de la Mantana (kil. 61 500) et la gare de Lohariandava . . . . . p. 314

PLANCHE LXIII.

Diagramme comparatif des administrations civile et militaire. Diagramme du personnel européen . . . . . p. 328

PLANCHE LXIV.

Assistance médicale. Extension progressive de 1900 à 1905 . . . . . p. 334

PLANCHE LXV.

Assistance médicale indigène . . . . . p. 336

PLANCHE LXVI.

Service sanitaire . . . . . p. 338

PLANCHE LXVII.

Enseignement. . . . . p. 340

PLANCHE LXVIII.

Enseignement. . . . . p. 342

PLANCHE LXIX.

Voies de communication . . . . . p. 346

PLANCHE LXX.

Carte des phares, feux et balises. . . . . p. 350

PLANCHE LXXI.

Valeur des exportations annuelles des 10 principaux produits, de 1896 à 1905 . . p. 356

TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION . . . . . Page v

CHAPITRE I.

DE FRANCE A TANANARIVE.

Ma désignation pour Madagascar. — La traversée à bord du « Yang-Tsé ». — Le bombardement de Zanzibar. — Mayotte. — Majunga; les souvenirs de la campagne. — Nossi-Bé; la crise sucrière. — Diégo-Suarez; nécessité d'une organisation défensive sérieuse. — Sainte-Marie. — Arrivée à Tamatave; la crise commerciale; état de la ville. — De Tamatave à Andévorante; les lagunes; les pangalanes. — Andévorante; les Betsimisarakas. — Mahatsara. — Beforona. — La grande forêt. — Une attaque de Fahavalos. — Moramanga. — La plaine du Mangoro. — La montée de l'Angave. — Tananarive . . . . . Page 1

CHAPITRE II.

PACIFICATION DE L'EMYRNE.

La situation en Emyrne en septembre 1896. — Les causes de l'insurrection. — Inefficacité de l'action militaire séparée de l'action politique. — Nécessité d'utiliser les ressources du corps d'occupation. — La loi d'annexion et ses conséquences. — L'Emyrne et le Betsiléo constitués en territoire militaire. — Suppression de la royauté. — Les opérations militaires ; occupation progressive et pacification de l'Emyrne. — Première extension de l'influence française dans les provinces côtières . . . . . Page 25

CHAPITRE III.

PREMIÈRE ORGANISATION.

La genèse du développement de la Colonie. — Nécessité du relèvement physique et intellectuel des Malgaches. — L'Ecole de médecine et l'Hôpital indigènes. — L'enseignement du français et des métiers manuels. — L'Ecole professionnelle. — L'Ecole Le-Myre-de-Vilers. — Organisation de la justice et du système fiscal. — Suppression des « tompomenakely ». — Les travaux

publics : premier projet d'un chemin de fer. — L'éclairage des côtes. — Le service de l'Agriculture : création d'un Jardin d'essais à Nanisana : la question chevaline. — Mesures prises en faveur de la colonisation. — Le régime des prestations. — Les Chambres consultatives. — Essai de colonisation officielle à Mananjary. — Le régime foncier et le régime minier. — Les travaux géographiques de l'état-major : les explorations. — Le Cercle français. — Un câblogramme du ministre des Colonies. . . . . Page 49

CHAPITRE IV.

HORS DE L'EMYRNE.

Après la pacification de l'Emyrne. — Nécessité d'étendre l'occupation à toute l'île. — Un voyage sur les côtes, à bord du « La Pérouse ». — Tamatave. — Diégo-Suarez : le tour de la rade. — La côte ouest : les grandes baies : Majunga : le pays sakalave : Maintirano : Morondava : Tuléar. — La côte est : Fort-Dauphin : Farafangana et Mananjary : retour à Tananarive. — La fête du 14 juillet. — La colonne de pénétration dans l'ouest : enlèvement d'Anosimena : le kabary raconté par M. Gautier. — La prise d'Ambiky. — Le convoi du sergent Bruneau. — Insurrection des Sakalaves à la fin de 1897. — Les opérations dans le nord-ouest. — La situation dans le sud. . . . . Page 73

CHAPITRE V.

AU BETSILÉO.

De Tananarive à Fianarantsoa. — Kabary aux Betsiléos : la liberté religieuse. — Premières mesures pour la pénétration du Sud. — Antsirabé : les Norvégiens : les sources minérales et thermales. — La région volcanique : la légende de Tritrive. — Betafo. — Ramainandro : les chutes du Kitsamby. — Le lac Itasy. — Arivonimamo. Rentrée à Tananarive. — L'enlèvement du rocher d'Ikongo. — Développement des services publics. — Les affaires civiles disjointes de l'état-major. — Les travaux : les routes de Tamatave et de Majunga. — Le canal des Pangalanes. — Le développement agricole. — Les progrès de la colonisation. — La levée de l'état de siège . . . . . Page 97

CHAPITRE VI.

PREMIÈRE FIN DE SÉJOUR.

Situation d'ensemble dans le nord de l'Emyrne au commencement de 1898. — Voyages à Ankazobé et Anjozorobé. — Le poste de Vohilena. — Ambohimanga. — Second voyage autour de l'île. — Escales sur la côte ouest. — Fort-Dauphin : naufrage du « La Pérouse ». — De Farafangana à Tamatave par voie de terre. — Retour à Tananarive. — Les opérations en pays sakalave pendant la campagne 1898-1899. — Progrès de la pénétration dans les cercles des Baras et Tanalas, de Fort-Dauphin et de Tuléar. — L'insurrection du nord-ouest au mois d'octobre 1898. — Etat d'avancement de la pacification en mai 1899. — Départ pour la France . . . . . Page 121

CHAPITRE VII.

LES TRAVAUX DE MADAGASCAR AU PARLEMENT.

Séjour en France. — Le projet du chemin de fer au Parlement; vote de la loi accordant les crédits. — La Défense de Diégo-Suarez devant les Chambres; prévision d'un crédit de 10 millions de francs pour l'exécution des travaux. — Madagascar à l'Exposition universelle de 1900. — La situation générale en 1899-1900. — Retour dans la colonie. — Le colonel Joffre à Diégo. — Voyage à Mévétanana. — Création du Commandement supérieur du Sud; voyage à Fianarantsoa. — Ouverture de la route de l'Est. — Suppression du régime des prestations . . . . . Page 147

CHAPITRE VIII.

AUTOUR DE L'ILE.

L'expansion française en 1901. — L'administration civile se substitue progressivement à l'administration militaire. — L'enseignement et l'assistance médicale. — Progrès de l'agriculture; analyses de MM. Müntz et Rousseaux. — Les exploitations forestières. — La sériciculture. — L'élevage du cheval. — L'industrie minière. — Concours agricole à Tananarive. — Troisième voyage autour de l'île. — Visite aux chantiers du chemin de fer. — Les travaux de défense à Diégo-Suarez. — Analalava; Séjour à Majunga. — Les escales en territoire sakalave : Soalala, Maintirano, Morondava; séjour à Tuléar, Fort-Dauphin et Farafangana. — Les opérations militaires du commandement supérieur du Sud; résultats obtenus à la fin de 1901. — Retour à Tananarive. — Inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats et marins français morts à Madagascar. . . . . Page 177

CHAPITRE IX.

PROGRÈS ADMINISTRATIF, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Développement dans un sens libéral de l'organisation administrative européenne et indigène. — Les colons au Conseil d'administration. — La Chambre d'agriculture et les Comices agricoles. — Le concours agricole de 1902. — Extension des attributions des Fokon'olonas. — Remaniement de la législation minière; le décret du 20 février 1902. — Les études géologiqnes; les terrains aurifères; pierres précieuses; la question du charbon. — Les travaux géodésiques et topographiques de l'état-major. — L'Académie malgache. — Pénétration en pays mahafaly. — Suppression du Commandement supérieur du Sud. — Résultats obtenus. — La peste à Majunga. — Au lazaret de Katsépé. — L'œuvre du général Joffre à Diégo. — Séjour à Tamatave; visite aux concessions européennes, au jardin d'essais et à la cocoterie de Vohidrotra. — Inauguration du premier tronçon du chemin de fer . . . . . Page 203

CHAPITRE X.

VOYAGES DANS L'INTÉRIEUR ET INSPECTION CÔTIÈRE.

Voyages aux pays sihanaka et bezanozano et dans la région d'Antsirabé-Betafo; ressources de ces contrées. — Inauguration du monument de Jean Laborde à Tananarive. — Réorganisation adminis-

trative; rôle attribué aux fonctionnaires indigènes. — L'enseignement des enfants européens. — Les automobiles. — Le service vétérinaire; l'exportation des bœufs. — Les autruches à Tuléar. — Exposition chevaline, réunions hippiques. — Les industries de la femme malgache. — Progrès de l'industrie minière. — Inspection côtière en 1903; la situation économique à Majunga et à Tamatave. — Fête franco-italienne à Tamatave. — Le tunnel de Vongo-Vongo. — Les chutes de Koma. — Rentrée à Tananarive . . . . Page 229

CHAPITRE XI.

DERNIÈRE MISE AU POINT; QUESTIONS INDIGÈNES.

Organisation définitive de l'Assistance médicale et de l'Enseignement officiel. — Le Système des masses. — Fonctionnement du Service de Santé militaire. — Application aux Sakalaves du régime des protectorats intérieurs. — Mouvement insurrectionnel dans le sud-est de l'île. — Influence des sorciers. — Instructions aux troupes. — Héroïque fait d'armes du sergent Casalonga. — La refonte du système fiscal. — Enquête sur les coutumes des populations malgaches. — Voyage dans la région de Miarinarivo et du lac Itasy. — Visite aux chantiers aurifères de Vohinambo. — La production de l'or à Madagascar pendant une période de neuf années (1896-1904). — Nouvelle inspection des côtes. — Séjour à Diégo-Suarez et à Majunga. — La culture du coton. — Développement agricole et commercial de Nossi-Bé. — Séjour à Tamatave. — Visite de concessions. — Voyage à l'île de la Réunion . . . . . Page 257

CHAPITRE XII.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER; FIN DE SÉJOUR.

Inauguration du chemin de fer et ouverture de l'exploitation. — Le cyclone d'avril 1905. — Caisse de retraites et pensions pour les fonctionnaires civils de la colonie. — Liberté des contrats de travail pour les Indigènes. — Envoi d'une mission dans les colonies sud-africaines. — Ressources agricoles de Madagascar en 1905; superficies cultivées. — Industries européennes et indigènes; la sériciculture, la chapellerie et la dentelle. — Concours agricole de 1905. — Préparation de l'Exposition coloniale de Marseille. — Statistiques commerciales. — Situation politique et militaire; les effectifs; la défense de la colonie; le point d'appui de Diégo-Suarez. — Retour en France. — Résignation de mes fonctions en novembre 1905. . . . . Page 287

APPENDICE. . . . . Page 323

TABLE DES GRAVURES . . . . . Page 365

TABLE DES CHAPITRES. . . . . Page 369

Imp. F. SCHMIDT, 5-7, avenue Verdier, Paris-Montrouge.

HOOVER INSTITUTION
STANFORD LIBRARIES
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
20M-11-66-15880

DT46
M34G

STANFORD UNIVERSITY LIB
STANFORD AUXILIARY LIB
STANFORD, CALIFORNIA 943
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.
All books are subject to re
DATE DUE

SEP 2 6 2005
JAN 1 1 2006